

Albert François Di Cristo
Les musiques du français parlé

Études de linguistique française



Édité par Franck Neveu

Volume 1

Albert François Di Cristo

Les musiques du français parlé

Essais sur l'accentuation, la métrique, le rythme,
le phrasé prosodique et l'intonation du français
contemporain

DE GRUYTER

ISBN 978-3-11-047105-2

e-ISBN [PDF] 978-3-11-047964-5

e-ISBN [EPUB] 978-3-11-047739-9

ISSN 2365-2071

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

A CIP catalog record for this book has been applied for at the Library of Congress.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.dnb.de>.

© 2016 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Printing and binding: CPI books GmbH, Leck

♻️ Printed on acid-free paper

Printed in Germany

www.degruyter.com

Avertissement

Bien que le présent ouvrage soit entièrement dédié à la prosodie du français, il comporte plusieurs références en anglais et sur l'anglais. Ce choix s'est imposé en raison du fait que la plupart des travaux majeurs qui se rapportent aux faits prosodiques, à la fois sur le plan théorique et méthodologique, se trouvent rédigés dans cette langue. D'autre part, une connaissance, fût-elle partielle, des recherches sur la prosodie de l'anglais, ne peut qu'être profitable à la compréhension des particularités de la prosodie de la langue française et de sa musicalité propre. Nous précisons, en outre, que la présence des nombreuses références qui parsèment l'ouvrage est principalement destinée à réaliser des mises au point relatives à l'avancement des connaissances sur la prosodie du français, dans une double perspective, historique et épistémologique et à situer ces apports dans le contexte des travaux internationaux sur la prosodie des langues. Les musiques d'une langue ne sont pas seulement ornementales, car elles véhiculent du sens. C'est pourquoi nous avons accordé une place importante aux relations qu'entretiennent les formes prosodiques du français avec les fonctions qu'elles remplissent et les significations qu'elles contribuent à exprimer dans la construction des énoncés, du discours et de la conversation.

Sommaire

Avertissement — V

Avant-propos — 1

Première Partie. L'Accentuation du Français

Chapitre 1. Éléments de définition, aspects épistémologiques et historiques — 9

Chapitre 2. État présent du système accentuel du français — 30

Seconde Partie. La Métrique et le Rythme du Français

Chapitre 3. Considérations générales sur la métrique, le rythme et leurs représentations — 53

Chapitre 4. Le rythme et la métrique du français — 64

Troisième Partie. Le Phrasé Prosodique du Français

Chapitre 5. Considérations générales sur les notions de phrasé, de domaine et de constituance prosodiques — 77

Chapitre 6. Le phrasé prosodique du français — 111

Quatrième Partie. L'Intonation du Français

Chapitre 7. Remarques préliminaires au sujet de l'intonation — 155

Chapitre 8. Aperçu historique et panorama des différentes approches de l'intonation du français — 175

Chapitre 9. L'intonation du français : les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) — 201

Chapitre 10. Les Patrons Intonatifs Conclusifs — 247

Chapitre 11. Les patrons intonatifs de l'interrogation — 293

Chapitre 12. Les patrons intonatifs des expressions parenthétiques — 355

Chapitre 13. Les patrons intonatifs des expressions vocatives, injonctives et exclamatives — 409

Chapitre 14. Les patrons intonatifs attitudinaux du français — 441

Conclusion — 459

Bibliographie — 461

Index rerum — 495

Index noms auteurs — 501

Avant-propos

1. But, légitimité, orientation et limites du présent ouvrage

La parole, au moyen de laquelle les êtres humains s'expriment oralement pour communiquer entre eux, peut être assimilée à la production d'un texte doté d'une prosodie. Le texte est formé par un enchaînement des mots conforme à la syntaxe de la langue utilisée. La prosodie comprend les marques d'accentuation, les pauses, ainsi que les variations de l'intonation du rythme et du tempo, qui accompagnent le texte pour le mettre en forme et l'enrichir de significations, qui vont bien au-delà de celles que transmettent simplement les mots. Du fait de la pluralité des ressources qu'elle met en jeu (mélodiques, métriques, temporelles, dynamiques), la prosodie de la parole est comparable à une partition d'orchestre dont les éléments constitutifs se combinent pour construire les musiques de l'oralité. Chaque langue dispose d'une musicalité particulière que les linguistes tentent aujourd'hui d'appréhender et de représenter sous la forme d'une grammaire prosodique. Le but du présent ouvrage est d'exposer une image aussi complète que possible des musiques du français parlé actuel ou, en d'autres termes, de ses particularités prosodiques.

Longtemps en retrait par rapport à l'abondance des travaux parus sur la prosodie de l'anglais (en particulier, de l'anglais britannique), les recherches sur le français ont connu, au cours des dernières décennies, des développements marquants, qui ont conduit à la constitution d'une importante base de connaissances sur la prosodie de cette langue. Nous tiendrons évidemment compte de ces apports, en y intégrant de surcroît les résultats de nos recherches personnelles, ainsi que des observations critiques sur les sujets traités.

Le présent ouvrage s'articule en quatre grands volets, qui se rapportent : (i) à l'accentuation, (ii) à la métrique et au rythme (iii) au phrasé prosodique et (iv) à l'intonation du français contemporain. Il est clair que les domaines qui viennent d'être mentionnés sont étroitement reliés et se recoupent en partie. C'est donc pour des raisons principalement pédagogiques que nous avons choisi de les traiter séparément dans cet ouvrage, étant entendu, toutefois, que ce fractionnement ne perd pas de vue la prise en considération des liens qu'ils entretiennent.

Avant d'aborder le contenu des quatre volets précédemment évoqués, nous tenons à apporter quelques précisions relatives à l'esprit dans lequel l'ouvrage a été conçu, ainsi qu'à des aspects d'ordre pratique et méthodologique. D'une manière générale, la rédaction de ce livre s'inscrit dans une triple perspective : historique, épistémologique et descriptive. À dire vrai, les deux premières sont

intimement liées, dans la mesure où une étude critique de l'évolution des recherches menées sur la prosodie d'une langue montre que ce développement est fortement dépendant des présupposés théoriques et des questions dites « d'École ». Les considérations d'ordre historique sont cruciales à nos yeux, car elles permettent de dater avec précision les étapes marquantes de l'avancement des recherches, d'apprécier à leur juste valeur les affiliations théoriques qu'elles ont suscitées et donc, de mieux comprendre sous quelles influences les idées ont pu évoluer. Pour ce qui concerne la troisième perspective, nous avons retenu de privilégier une approche descriptive par rapport à une analyse plus abstraite, de type phonologique classique. Les aspects phonologiques ne seront pas exclus pour autant, mais notre ambition n'est pas de présenter un modèle complet de la phonologie prosodique du français, une telle entreprise nous apparaissant, à vrai dire, quelque peu prématurée. Deux raisons principales motivent cette réserve. La première est que, malgré des résultats probants (nous pensons en particulier à la thèse de Brechtje Post (Post, 2000) qui représente probablement, à ce jour, la tentative la plus aboutie pour exposer une phonologie intonative du français actuel), nous ne disposons pas encore d'un modèle exhaustif de la phonologie prosodique de la langue française. La seconde raison est que l'élaboration d'un tel modèle demande la constitution d'une base de connaissances préalable, qui contiendrait des exemples de tous les contrastes signifiants de la prosodie de cette langue, cet objectif étant loin d'être atteint aujourd'hui. A ce propos, nous estimons qu'un modèle phonologique de la prosodie du français, en général et de l'intonation, en particulier, ne devrait pas se limiter à décrire et à représenter, comme c'est très souvent le cas, les seules formes prosodiques de base qui permettent de distinguer, par exemple, les assertions et les interrogations de phrases simples. Nous reviendrons ultérieurement sur cette conception réductrice, en montrant comment nous nous employons à la dépasser en vue, précisément, d'apporter une contribution à l'élaboration future d'un tel modèle.

Certaines parties de l'ouvrage (en général, les débuts de chapitres, ou de sections particulièrement importantes) ont été rédigées dans le but de fournir des précisions qui se rapportent à des aspects terminologiques, théoriques et méthodologiques relatifs au sujet traité dans le chapitre en question et que nous jugeons utiles à sa compréhension. Dans cette optique, il se trouve que certains sujets demandent que l'on développe davantage leurs préalables. C'est en particulier le cas des chapitres pour lesquels il a semblé nécessaire d'apporter des précisions sur la façon dont les différentes approches ont abordé la question traitée, sur la nature des représentations utilisées et sur les conventions d'annotation retenues. Bien que la rédaction du présent ouvrage se fonde en partie sur des données techniques et sur des considérations théoriques parfois pointilleuses, nous avons tenté de faire en sorte qu'il devienne accessible au plus

grand nombre, en privilégiant autant que possible une démarche d'inspiration didactique.

2. Problématiques

2.1. Quel matériau analyser ?

À l'évidence, l'étude de la prosodie de la parole soulève, pour les chercheurs qui s'adonnent à cette tâche, des problèmes bien plus délicats que ceux que pose l'analyse des unités segmentales, comme les voyelles et les consonnes de la couche dite verbale. Le surcroît de difficulté tient principalement à ce que les faits prosodiques sont soumis à une très large variabilité. Cela ne signifie pas que les phénomènes segmentaux sont exempts de variabilité, mais plutôt que la variabilité des faits prosodiques est tributaire d'un plus grand nombre de facteurs interactifs. Sur ce point, il est établi que la variabilité de la prosodie est particulièrement sensible à la situation, au contexte de production de la parole et au comportement des locuteurs. C'est pourquoi de nombreuses voix se sont élevées pour déclarer que les caractéristiques prosodiques d'une langue devraient être saisies sur le vif, notamment par l'entremise de recherches portant sur de la parole dite impromptue ou spontanée, plutôt que sur de la lecture ou sur des échantillons de parole préétablis, voire de parole provoquée (ang. «elicited speech»). Or, il se trouve que la plupart des analyses prosodiques effectuées à ce jour, y compris celles qui sont menées dans le cadre, au demeurant fort respectable, de la nouvelle Phonologie de Laboratoire, portent sur de l'écrit oralisé. Ces travaux utilisent le plus souvent, en guise d'observables, des corpus de phrases isolées et peu usuelles. Outre le caractère artificiel, parfois poussé à l'extrême, que revêtent ces observables, il s'avère qu'ils ne permettent pas, en définitive, d'exploiter toute la richesse fonctionnelle de la prosodie, mais seulement certains de ses aspects qui ne sont pas forcément les plus utiles pour faire progresser la compréhension du rôle qu'elle joue dans les multiples usages d'une langue particulière, ainsi que, d'une façon plus générale, dans le fonctionnement du langage et de la communication. Nous illustrerons ce point de vue, en particulier quand nous traiterons de la richesse fonctionnelle et de la diversité des significations véhiculées par l'intonation dans la dernière partie du présent ouvrage. Certes l'étude de la parole impromptue ou spontanée semble de prime abord plus prometteuse, mais il est vrai aussi que l'analyse de ce type

d'observables se confronte à des problèmes particulièrement épineux, qui sont loin de faciliter la tâche des investigateurs¹.

En face de la problématique que soulève le choix des observables, nous pensons que l'une des solutions à retenir est d'avoir recours à une analyse comparative (ou transversale) de différents types de corpus de parole (recueillis sur la base d'un large éventail de situations de communication). L'avantage d'une telle démarche est double. Elle conduit, d'une part, à l'identification des divers facteurs linguistiques et paralinguistiques qui contraignent, à des degrés divers, la variabilité de la prosodie. D'autre part, elle devrait permettre d'isoler un système prosodique noyau, qui serait représentatif, en quelque sorte, de la grammaire prosodique de la langue (par la formule système noyau, que nous prenons comme équivalente de la notion de « core-system » en anglais, nous entendons évoquer l'idée d'un système minimal d'oppositions distinctives qui seraient dotées du rendement fonctionnel le plus élevé dans une langue donnée). C'est à partir de ces considérations que nous avons mené nos propres recherches sur la prosodie du français. De ce fait, les exemples qui seront présentés et commentés dans le présent ouvrage, proviennent de différentes sources orales, telles que des lectures, des dialogues, des exposés, des entretiens et des conversations.

2.2. Niveaux d'analyse et de représentation

Parmi les questions fondamentales que pose l'étude des faits prosodiques, celle de la détermination des niveaux d'analyse et de représentation paraît être incontournable². Pourtant, force est de constater que cette question, qui se rapporte aux distinctions entre les données acoustiques, perceptives et phonologiques de la prosodie, ainsi qu'à leurs modes de représentation, est souvent éludée dans la plupart des travaux sur la prosodie. Il s'avère, en effet, que leurs auteurs y commentent des documents divers et proposent des annotations, sans toujours indiquer explicitement de quel niveau interprétatif relèvent ces informations. Il appartient alors au lecteur de s'en faire une idée plus ou moins précise (en fonction de la connaissance préalable du terrain dont il dispose). En réalité, le problème est d'autant plus délicat que la spécification des niveaux d'analyse de

1 Voir à ce sujet : Rossi (1987), Blaauw (1995), Beckman (1997), Miller & Weinert (1998) et Di Cristo (2000).

2 Sans entrer présentement dans l'exposé des détails (que nous fournirons par la suite), il est certain que l'on devrait distinguer, pour le moins, dans l'étude de la prosodie, entre les faits acoustiques, les impressions auditives et les représentations cognitives plus abstraites.

la prosodie ne constitue pas une donnée immanente. Elle est fortement dépendante, en effet, des présupposés théoriques auxquels se rallient les chercheurs. Les rares auteurs qui se sont véritablement préoccupés de la question des niveaux d'analyse et de représentation de la prosodie, soit Malmberg (1966) et Pierrehumbert (2002), pour ne prendre que ces exemples représentatifs de deux mouvances théoriques très différentes, semblent s'accorder au moins sur certains points : (i) les niveaux d'analyse correspondent à plusieurs degrés d'abstraction ; (ii) chaque niveau devrait posséder son propre appareil de représentation ; et (iii) une théorie viable devrait spécifier les principes qui relient les niveaux entre eux. Pour notre part, nous avons accordé une place de choix à la définition des niveaux d'analyse de la prosodie et à la spécification de leurs relations³. Ce thème occupe également l'intégralité d'un chapitre de notre ouvrage d'introduction à la prosodie qui a été publié récemment⁴. C'est pourquoi nous ne le développerons pas ici et nous invitons les lecteurs qui souhaitent obtenir des informations plus complètes sur la question à se reporter aux travaux que nous venons de citer. Toutefois, nous apporterons des précisions sur la nature des représentations de l'intonation en général et sur le système d'annotation que nous adoptons pour décrire l'intonation du français, en particulier, lorsque nous traiterons de ce sujet, dans la quatrième partie du présent ouvrage.

³ Voir : Hirst & Di Cristo (1998) et Hirst et al. (2000).

⁴ Di Cristo (2013).

Première Partie.
L'Accentuation du Français

Chapitre 1.

Éléments de définition, aspects épistémologiques et historiques

1. Remarques préalables

Le terme accent et les expressions qui s'y rattachent, telles que : unité accentuable, unité accentuelle, mot accentogène, accentuation lexicale, primaire, secondaire, nucléaire, etc., appellent des précisions que nous proposons d'apporter dans cette section liminaire. Il est vrai que le contenu de l'actuel chapitre se rapporte essentiellement, comme l'indique son intitulé, à des considérations de type épistémologique et historique. Toutefois le fait d'aborder par avance les questions de terminologie permettra d'aller droit au but dans l'exposé des chapitres subséquents et d'éviter ainsi d'en alourdir la rédaction par un recours trop fréquent à des détours d'ordre définitionnels.

Pour les linguistes de l'oralité, le mot accent évoque généralement la notion de proéminence locale¹. Cette notion suggère, à son tour, l'idée d'une unité qui se détache concrètement de son environnement sonore, la saillance physique (acoustique et auditive) ainsi promue donnant lieu, du même coup, à l'émergence d'un effet de saillance cognitive (celle dont on suppose qu'elle est mentalement représentée comme une entité abstraite). L'unité accentuable désigne l'élément qui porte l'accent (soit, la syllabe), alors que le concept d'unité accentuelle se rapporte au domaine concerné par l'accent (le mot, un syntagme, la phrase, ou l'énoncé). Selon les grammairiens, les mots dits « accentogènes » appartiennent à la catégorie des items lexicaux susceptibles de recevoir l'accent (les noms, les adjectifs et les verbes), tandis que les mots qualifiés de « non accentogènes » (essentiellement les articles, les propositions et certains pronoms) ne disposent pas, en principe, de cette possibilité.

Dans les travaux anciens, l'unité accentuelle de référence est le mot et c'est par rapport à ce dernier² que les trois fonctions accentuelles de base ont été définies, soit : la fonction distinctive, la fonction culminative et la fonction démarcative. La fonction distinctive caractérise les langues dites à accentuation libre, ou mobile, pour lesquelles la variabilité de la place de l'accent dans le mot

¹ Si toutes les syllabes accentuées sont perçues comme des entités proéminentes, toutes les manifestations de proéminence acoustique ne correspondent pas nécessairement (comme nous le verrons dans la partie sur l'intonation) à des faits d'accentuation proprement dits.

² Voir : Troubetzkoy (1939).

exerce une incidence directe sur sa signification (ex. ang. *record*, enregistrement vs *record*, enregistrer ; esp. *termino*, le terme) vs *termino*, je termine, vs *termino*, il termina ; it. *capito*, j'arrive, vs *capito*, compris). La fonction culminative concerne toutes les langues où l'on peut relever au moins un accent par mot (il s'agit en particulier des langues qui possèdent un accent lexical, comme l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, etc.). La présence de cet accent aide alors à repérer ces items lexicaux dans la chaîne sonore et facilite ainsi leur dénombrement. La fonction démarcative, qui est le propre des langues dites à accentuation fixe, permet notamment de signaler le début ou la fin des mots dans la chaîne sonore³. Le français est le plus souvent cité comme l'exemple typique d'une langue à accentuation fixe, où l'accent est attribué à la dernière syllabe pleine (i. e. ne comprenant pas un schwa) des items lexicaux. Pour leur part, le tchèque et le hongrois sont des langues où l'accentuation fixe s'ancre sur la première syllabe des mots.

Le concept d'accent n'est pas univoque, dans la mesure où les diverses qualifications qu'on lui adjoint conduisent à désigner des classes d'accentuation distinctes. Une première distinction oppose, par exemple, accentuation lexicale et accentuation postlexicale. L'accent est dit lexical, lorsqu'il fait partie de la structure interne du mot qu'il permet d'identifier et qu'il doit, à ce titre, figurer dans les entrées des dictionnaires de la langue concernée. De ce point de vue, il est légitime d'affirmer que seules les langues à accentuation libre, ou mobile, bénéficient véritablement d'une accentuation dite lexicale. La notion d'accentuation postlexicale signifie que l'accent n'est pas une propriété structurelle du mot et que des principes d'accentuation s'appliquent, au-delà de celui-ci, à des domaines tels que les syntagmes, les phrases, les énoncés et le discours.

Une seconde distinction importante à propos des faits accentuels se rapporte à l'idée d'une hiérarchie des niveaux d'accentuation, selon laquelle il est convenu de distinguer notamment entre accentuation nucléaire, accentuation primaire et accentuation secondaire. La notion d'accentuation nucléaire, dont l'origine remonte aux travaux anciens sur la prosodie de l'anglais⁴ revêt en vérité deux interprétations, qui ne se recoupent que partiellement. La première, qui s'inscrit dans la tradition britannique, conçoit l'accent nucléaire comme la marque de prééminence qui est solidaire du « nucleus ». Pour cette tradition, le terme sert habituellement à désigner le ton, ou le contour mélodique (qualifiés également de nucléaire), de l'Unité Intonative (ang. « Tune » ou « Tone Unit »),

³ Une langue sera également reconnue comme dotée d'une accentuation fixe, si l'accent tombe systématiquement sur une syllabe telle que la dernière, la pénultième ou l'antépénultième.

⁴ Voir : Cruttenden (1992, 1997).

qui véhicule l'essentiel du contenu transmis par cette unité (par exemple, le contour nucléaire final montant ou descendant d'une Unité Intonative pour signaler, respectivement, la valeur continuative ou conclusive de cette Unité). La seconde interprétation, qui émane principalement des travaux sur la prosodie de l'anglo-américain se réfère pour sa part et sous les appellations concurrentes de « main stress », « sentence stress » et « sentence « accent », à l'accent qui est doté du plus haut niveau (ou degré) de prééminence dans la phrase ou l'énoncé⁵. Sa place est déterminée, à la fois, par la syntaxe et par l'information que le locuteur a l'intention de mettre au premier plan ou de focaliser.

En sus de l'accent nucléaire, il est courant que des auteurs se réfèrent à un accent primaire et à un accent secondaire pour signaler, en particulier, une hiérarchie accentuelle interne au mot. C'est ainsi que le mot « *constitution* » porte en anglais un accent primaire sur la syllabe « tu » et un accent secondaire sur la syllabe initiale. Mais il arrive que les chercheurs britanniques se servent de l'expression « accent primaire » comme équivalente de celle d'accent nucléaire. Dans ce cas, il est précisé (Cruttenden, 1997 : 18) qu'une phrase formée d'une seule Unité Intonative, comme « I ran all the way to the station » comporte trois niveaux d'accentuation : un accent primaire sur la syllabe « sta », un accent secondaire, sur la syllabe « ran » et un accent tertiaire, sur la syllabe « way ». À ce propos, il est important de noter que, s'il est convenu que les langues peuvent disposer de plusieurs niveaux (ou degrés) d'accentuation, il est également admis que le nombre de ces niveaux n'est pas illimité. Ceci implique que la différence entre ces niveaux ne participe pas d'un continuum, mais de distinctions dites catégorielles.

En règle générale, les travaux qui traitent de l'accentuation utilisent des critères de classification qui ne relèvent pas toujours des mêmes niveaux d'analyse et d'interprétation. En effet, les accents peuvent être classés sur la base de leur consistance matérielle (physique ou auditive), de leur nature formelle ou de leur fonction. Les expressions comme accent dynamique, accent mélodique, accent d'intensité, etc., dénotent la matérialité de l'accent. Par contre, les dénominations comme accent primaire, secondaire, nucléaire évoquent davantage ses propriétés formelles. Enfin, les notions d'accent lexical, d'accent métrique, d'accent pragmatique et d'accent de focalisation se rapportent à la fonction assumée par l'accent.

Compte tenu de l'importance des travaux sur l'accentuation de l'anglais (à la terminologie desquels se réfèrent aussi parfois les chercheurs qui traitent de la

5 Pour des explications détaillées sur la notion d'accent nucléaire, à la fois du point de vue de la tradition britannique et de la tradition américaine, voir : Cruttenden (1990) et Ladd (1996).

prosodie du français), il n'est pas inutile de rappeler que la langue française n'utilise que le mot *accent*, alors que les anglophones emploient conjointement les termes « *stress* » et « *accent* ». Le premier est utilisé pour désigner à la fois l'accent lexical et un accent de type dynamique, marqué principalement par un renforcement de l'intensité. Le second fait surtout référence (depuis la publication influente du linguiste Bolinger)⁶ à un accent réalisé au moyen d'un changement de la mélodie (ou de la hauteur). D'où l'expression « *pitch accent* » que l'on rencontre couramment dans les travaux sur la prosodie de l'anglais. Le lecteur trouvera des précisions éclairantes sur l'usage de ces termes dans l'ouvrage de Mary Beckman⁷, dont le titre : « *Stress and non-Stress Accent* », est toutefois difficilement traduisible en français pour un non-spécialiste ! Afin d'obtenir une définition explicite de la distinction entre « *accent* » et « *stress* », on pourra également se reporter à l'ouvrage de Beckman & Pierrehumbert (1986 : 306) dans lequel il est précisé :

Note that by accented, here we mean 'intonationally prominent'. When applied to English, the term 'accent' could also refer to a rhythmic or durational prominence that is not necessarily accompanied by a pitch accent. In referring to such non-tonal prominence, we will use the term 'stress' instead.

2. Le français est-il une langue sans accent ?

Il pourrait paraître surprenant à certains lecteurs que nous consacrons une partie importante du présent ouvrage à l'accentuation du français, alors qu'il été affirmé plusieurs fois dans le passé (et aujourd'hui encore), que le français était une langue sans accent. La question que nous soulevons ici n'est pas oisive et vaut la peine que l'on y accorde quelque attention. En effet, une telle affirmation se démarque du point de vue (couramment affirmé) que l'accentuation constitue, avec l'intonation, l'un des composants majeurs des systèmes prosodiques des langues. De plus, il convient d'avoir à l'esprit que l'accentuation est communément regardée comme le support de plusieurs fonctions linguistiques de base, parmi lesquelles la fonction métrique apparaît comme décisive pour ce qui concerne l'organisation du matériau verbal oralisé. Dépourvue du recours à l'accentuation, comment une langue parviendrait-elle à assumer ces fonctions essentielles et quel autre système aurait-il alors la capacité de suppléer à cette carence ?

⁶ Voir : Bolinger (1958).

⁷ Voir : Beckman (1986).

L'idée que le français serait une langue sans accent ne représente pas la proposition singulière d'un auteur, mais bien celle de plusieurs chercheurs, qui se rattachent – ou qui ont été affiliés – à des courants théoriques distincts et cela, à diverses époques. C'est pourquoi il est possible, comme on va le voir, de recenser plusieurs arguments différents en faveur de l'hypothèse du français, langue sans accent. Dans cette optique, et si l'on s'en tient aux avis des linguistes, nous devons mentionner en premier lieu Louis Hjelmslev⁸ qui a été une figure marquante du Cercle Linguistique de Copenhague et qui fut à l'origine de la théorie linguistique influente dénommée la « Glossématique ». La position radicale tenue par cet auteur et par ceux qui adhèrent à ses idées⁹, repose sur une argumentation simple et tout à fait compréhensible dans le contexte du cadre hautement formel de la théorie précédemment citée, qui accorde un rôle prééminent aux propriétés distinctives des langues. Or, il est de fait que, à la différence des langues comme l'allemand, l'espagnol et l'italien, pour ne prendre que ces exemples, le français n'est pas doté d'une accentuation distinctive au niveau lexical. C'est la raison pour laquelle Hjelmslev range naturellement le français dans la catégorie des langues dites « sans accent », tout en reconnaissant qu'il fait partie des langues « à modulation » (l'auteur distingue, en effet, dans sa théorie, l'accent et les modulations, ces dernières se rapportant aux aspects formels des variations de la mélodie)

Parallèlement au critère phonologique de distinctivité lexicale, des arguments d'ordre phonétique ont également été invoqués pour mettre en doute l'existence d'un authentique accent en français. Parmi ces arguments, le principal se rapporte à l'idée, plusieurs fois mise en avant, que syllabes prétendues proéminentes du français sont faiblement marquées par rapport aux syllabes considérées comme non proéminentes ou inaccentuées (Roudet, 1907; Hall, 1946; Nyrop, 1925; Dauer, 1983; Tranel, 1987). Cette observation (associée au constat de la non-distinctivité lexicale évoqué précédemment) pourrait ainsi rendre compte du fait que les francophones, à la différence des locuteurs d'autres idiomes, éprouvent des difficultés à percevoir des contrastes accentuels (Peperkamp & Dupoux, 2002; Dupoux et al., 1997). Il est également possible que la faiblesse relative de l'accent en français explique pourquoi son existence a été disputée par plusieurs auteurs francophones venus d'horizons et d'époques différents, mais qui ont tous montré de l'intérêt envers la prosodie, comme Rapin, Condillac, Rousseau, J.-P. Faye et l'abbé d'Olivet, auteur d'un *Traité de la Prosodie Française* publié en 1737 (noms cités par Pius Servien, 1930 et par

⁸ Voir : Hjelmslev (1936 – 37).

⁹ Voir en particulier : Togeby (1965).

Meschonnic, 1982). On soulignera, en passant, que c'est à Pius Servien qu'il revient d'avoir ouvertement parlé du « préjugé de la langue sans accent », en se référant au français. En vérité, deux causes principales sont de nature à favoriser l'impression du caractère peu marqué de l'accentuation du français, lorsqu'on le compare à d'autres idiomes. La première concerne le phénomène de réduction vocalique et la seconde, le concept de substrat rythmique. Il est établi que dans une langue comme l'anglais, les voyelles inaccentuées tendent à acquérir un timbre réduit, qui se rapproche souvent de celui de la voyelle neutre (appelée couramment « schwa »). En revanche, en français, cet effet de réduction vocalique est peu accusé¹⁰, ce qui entraîne une atténuation sensible de l'écart perceptif qui sépare les syllabes inaccentuées des syllabes accentuées et une diminution corrélative de la saillance subjective de ces dernières. En ce qui concerne le substrat du rythme linguistique, le chercheur américain Pike¹¹ a proposé de classer les langues en deux grandes catégories : « stress-timed » et « syllable-timed »¹². Les langues dites « stress-timed » (à isochronie accentuelle), comme l'anglais et l'allemand, ont pour particularité que les accents se reproduisent à des intervalles réguliers. Par contre, dans les langues dites « syllable-timed » (à isochronie syllabique), le phénomène de régularité récurrente n'affecte pas les accents mais les syllabes successives de la chaîne sonore, qui tendraient ainsi à avoir une durée quasiment identique. Il est probable que le caractère « stress-timed » d'un idiome contribue à mettre davantage en valeur les syllabes accentuées que ne le font les langues « syllable-timed ». Mais la question est de savoir si le français peut être vraiment considéré comme une langue appartenant à cette dernière catégorie¹³. Nous reprendrons la discussion de ce sujet dans la partie de l'ouvrage qui est consacrée à la métrique et au rythme de cette langue.

D'autres arguments à l'encontre de la présence d'un accent dans le système prosodique du français valent également d'être signalés. Ils se rapportent généralement à des problèmes relatifs au domaine et aux fonctions de l'accent. Dans le passé, des chercheurs ont souvent fait part des difficultés qu'ils ont éprouvées pour attribuer un domaine précis à l'accent (ou, plus précisément, au domaine qu'il délimite), ceci en raison de la prétendue « élasticité » de l'unité accentuelle, qui serait le propre des langues à accentuation fixe. Selon Garde (1968), l'accent n'affecte pas en français des unités dont on peut donner une

¹⁰ Voir : Delattre (1965).

¹¹ Pike (1945).

¹² Voir également : Abercrombie (1967).

¹³ Voir Wrenk & Wiolland (1982) & Dauer (1983), pour des données empiriques relatives à cette question.

définition grammaticale permanente, mais des unités dont les limites sont susceptibles de varier d'un énoncé à l'autre. À la suite de ces remarques, l'auteur se demande s'il est encore légitime d'appeler accent un phénomène qui participe d'une telle versatilité.

La prise en considération du domaine et de la fonction des unités prosodiques a servi de support à l'argument du « syncrétisme », que nous résumons ci-après. Si l'on accepte, d'une part, le point de vue que le mot en français perd son accent final au profit de celui du groupe prosodique majeur (voir ci-après, la discussion sur la notion de *cursus*) et, d'autre part, l'idée que ce groupe est formellement marqué par la présence d'un contour intonatif final, on se trouve en présence d'un état de syncrétisme (ou d'amalgame) entre l'accent et le contour intonatif. De ce fait, il est tentant de conclure que l'accent en français ne dispose ni d'un domaine particulier, ni d'une fonction qui lui serait propre (Rossi, 1980, 1981). Une argumentation comparable à la précédente a été mise en avant dans des travaux qui s'appuient sur une distinction théorique entre les notions d'accent (plus précisément, de « pitch accent ») et de frontière (ang. « boundary ») et qui opposent la fonction cumulative assumée par le premier à la fonction démarcative remplie par la seconde. En se fondant sur ces critères, Beckman (1986) soutient le point de vue que le français ne dispose pas d'un accent, mais seulement de marques démarcatives qui signalent les limites des mots et des syntagmes. Cette conception est également partagée par Féry (2001) et par Vaissière (1991). Dans cette perspective, Vaissière (2010) a proposé récemment de définir le français comme une langue « à frontières, par excellence », où prévaut l'aspect démarcatif de la prosodie, par opposition aux langues à « accent », (comme l'anglais), où domine son aspect culminatif.

Quelles objections et/ou quels amendements peut-on formuler au sujet des arguments qui viennent d'être résumés ? En ce qui concerne la position défendue par Hjelmslev, il est certes indiscutable que le français moderne ne connaît pas un accent lexicalement distinctif. C'est même la seule langue romane qui exhibe cette particularité. Cependant, ce constat n'autorise pas à affirmer que le français est dépourvu d'accentuation, car ceci reviendrait à occulter les fonctions accentuelles, notamment la fonction métrique et la fonction pragmatique que le prosodème accent est en mesure d'assumer en français, comme il le fait dans d'autres langues.

La faiblesse relative de l'accentuation sur le plan acoustique peut constituer un trait qui aide à caractériser subjectivement la « couleur sonore » du français, mais cette propriété, non discrète, ne permet pas de conclure pour autant à l'inexistence de l'accent dans cette langue. L'idée que les français manifeste-

raient une certaine surdité envers l'accentuation¹⁴ est apparemment remise en question par les résultats de travaux récents qui démontrent, en revanche, l'aptitude des auditeurs francophones à percevoir et à distinguer plusieurs niveaux d'accentuation et de frontière (Smith, 2011 ; Astesano et al., 2012).

La question de l'indétermination du domaine gouverné par l'accent, soulevée par Garde¹⁵, peut être en grande partie résolue si l'on se range à l'idée qu'il n'existe pas en français un seul accent, mais plusieurs niveaux d'accentuation (ou de prééminences accentuelles) affiliables à des domaines prosodiques différents. C'est la conception que nous défendrons dans la suite de cet ouvrage¹⁶.

L'argument du syncrétisme n'est pas dénué d'intérêt, car il évoque bien un phénomène qui est propre au français et dont la cause principale tient à la place finale qu'occupe systématiquement l'accent traditionnel dans cette langue. Cependant, en dépit de cette contrainte distributionnelle, il s'avère que le syncrétisme entre l'accent et l'intonation n'est vraiment effectif que dans le cas de l'accent nucléaire qui représente, comme nous l'avons précisé dans les préalables de ce chapitre, l'accent qui bénéficie du rang le plus élevé dans la hiérarchie accentuelle et dont la position s'aligne régulièrement avec la limite droite de l'Unité Intonative. Ce syncrétisme de fait ne conditionne pas l'annihilation de l'accent. Bien au contraire. En effet, la plupart des théories prosodiques s'accordent sur l'idée que l'accent nucléaire est la marque formelle par excellence qui préside à l'implémentation de l'Unité Intonative. Il est admis, en effet, que cet accent sert de support à la projection du ton ou du contour final de cette unité, précisément dénommés : « ton nucléaire » et « contour nucléaire ». En vérité, plutôt que d'évoquer l'aspect négatif du syncrétisme au regard de l'accent, en français, il paraît préférable de mettre en avant la vertu positive de la solidarité qui associe l'accentuation et l'intonation. Ce lien est particulièrement mis en évidence dans le modèle de la Phonologie Métrique Autosegmentale, où il est montré que les éléments constitutifs de l'intonation, tels que les tons, viennent s'ancre sur les prééminences accentuelles qui président à l'alignement de ces primitives mélodiques.

Enfin, il importe de souligner que l'argumentation développée par Beckman (1986) et reprise par Féry (2001) se réfère à l'exemple du modèle de l'intonation de l'anglo-américain, tel qu'il est exposé par Pierrehumbert (1980) et dans lequel il est affirmé que les frontières prosodiques et les accents (i.e. les « pitch accents ») constituent des entités formellement et fonctionnellement indépen-

¹⁴ Voir : Dupoux et al. (1997).

¹⁵ Garde (1968).

¹⁶ Voir le chapitre 2, ci-après.

dantes. Le français ne disposant pas d'un accent (au dire des auteures précitées et selon la signification particulière qu'elles attribuent à ce terme), il ne lui resterait donc que le recours à la solution du marquage prosodique des frontières, pour assurer l'organisation du matériau verbal (d'où la qualification du français comme langue « à frontières, par excellence » proposée par Vaissière). Toutefois, l'argumentation soutenue par Beckman a été contestée par Dell (1984), qui a montré de façon convaincante que l'on ne pouvait pas rendre compte de certaines propriétés prosodiques du français, sans reconnaître le rôle joué par l'accentuation métrique dans cette langue. De surcroît, les explications fournies par Dell ont reçu, par la suite, l'agrément de Ladd, qui s'est employé à les commenter et à les illustrer, dans son ouvrage d'introduction à la phonologie intonative¹⁷. Il est donc évident, pour les deux derniers auteurs que nous venons de citer, que le français dispose bien d'une entité accent. Enfin, il n'est pas anodin de faire remarquer en passant que les défenseurs de la théorie du français, langue sans accent omettent de prendre en compte l'accent initial (que l'on peut trouver, par exemple, en français usuel, dans des mots comme : « *déclaration* », « *politique* », « *certitude* », etc.). Il est vrai que cet accent a souvent été traité dans la littérature comme un phénomène marginal, ou indésirable, que des raisons normatives excessivement rigides ont conduit à rejeter hors de la linguistique à une certaine époque. Nous aurons à revenir sur cette question, dans la partie de l'ouvrage qui traite plus particulièrement des aspects historiques de l'accentuation du français. Il n'en demeure pas moins que l'accentuation initiale est reconnue aujourd'hui comme un phénomène marquant de la prosodie du français.

À la lecture des commentaires qui précèdent, les lecteurs auront compris que nous n'adhérons pas à l'idée du français, langue sans accent. Cette position sera explicitée et illustrée dans la suite de l'ouvrage, en particulier dans les chapitres consacrés à l'accentuation, au rythme et au phrasé prosodique du français.

3. Les tribulations historiques de l'interprétation de l'accentuation du français

Le traitement de la question du développement historique de l'accentuation du français a emprunté un cheminement tortueux et il a suscité de multiples controverses dont les prolongements continuent, aujourd'hui encore, d'alimenter les

¹⁷ Ladd (1996).

débats¹⁸. Afin de rendre compte des fluctuations qui ont marqué l'évolution de la conception de l'accentuation du français, nous procéderons en deux étapes. Au cours de la première, nous examinerons les avatars de la conception traditionnelle de la stricte oxytonie. Nous nous intéresserons ensuite à la conception probabilitaire de l'accentuation du français et à ses incidences sur le point de vue traditionnel.

3.1. La conception de la stricte oxytonie et le modèle du cursus

L'une des premières interrogations que suscite l'histoire de l'accentuation du français, revient à se demander pourquoi le français a adopté la voie de la stricte oxytonie, alors que le latin, dont il est issu, comportait à la fois des mots oxytons (accentués sur la dernière syllabe), des mots paroxytons (accentués sur la syllabe pénultième) et des mots proparoxytons (accentués sur l'antépénultième). En vérité, l'accentuation du latin classique était soumise à l'influence de deux facteurs : la complexité syllabique des mots et la durée de certaines syllabes. C'est ainsi que les mots monosyllabiques portaient nécessairement un accent sur cette unique syllabe, alors que dans les mots bi-syllabiques, c'était la pénultième qui était accentuée. Dans le cas des mots trisyllabiques et au-delà, la place de l'accent dépendait de la durée de la syllabe pénultième. Lorsque celle-ci était longue, elle recevait l'accent, alors que lorsqu'elle était brève, l'accent se déplaçait sur l'antépénultième.

Au cours de l'évolution du latin parlé tardif au français moderne (selon les étapes suivantes: latin vulgaire tardif > gallo-roman > ancien-français précoce > ancien-français tardif > moyen français > français moderne), la place de l'accent n'a pas subi de modification significative. En revanche, ce prosodème aurait changé de nature, en passant du statut d'accent mélodique à celui d'accent dynamique, ou d'intensité (Cohen, 1967). Ce changement se serait amorcé précocement, en latin de la Gaule, dès le IV^e siècle, avant l'invasion des Francs, pour devenir dominant en gallo-roman. Certains auteurs¹⁹ attribuent le renforcement de l'accentuation à l'influence germanique qu'aurait exercé le francique au V^e siècle. Toutefois, cette affirmation a été contestée dans des travaux récents (Noske, 2008), qui se fondent apparemment sur des arguments historiques solidement établis, pour exclure la probabilité de l'influence germanique. Quoi qu'il en soit, il est certain que le renforcement de l'accentuation a eu des con-

¹⁸ Voir : Vaissière (2001), pour une synthèse récente sur la question.

¹⁹ Voir en particulier : von Wartbourg (1965).

séquences décisives sur les changements de la structure phonique des mots. L'écart entre les syllabes accentuées et les syllabes inaccentuées s'est fortement accru, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement le contraste entre les voyelles accentuées et les voyelles inaccentuées. Par voie de conséquence ces dernières se sont réduites ou effacées. Au cours de cette évolution, la disparition des syllabes post-toniques a entraîné une modification de la structure phonique des mots qui se sont transformés, dans un premier temps, en oxytons et paroxytons, puis seulement en oxytons, au cours d'une seconde étape. La nature oxytonique de l'accentuation du français s'étant fixée lors du passage du latin au français ancien et moderne, il reste à se demander comment les historiens de la langue ont interprété ce nouvel état de synchronie. La question soulevée a été alors de savoir quel pouvait bien être le domaine phonologique concerné par cette oxytonie de fait. Dans le passé, ce questionnement s'est d'abord traduit par un débat opposant deux conceptions : celle du « cursus » et celle du « nexus ». Il convient de préciser que ces termes ont été proposés par Pulgram (1965), pour désigner deux types d'unités morphophonologiques (i.e. définies à la fois par des propriétés morphologiques et phonologiques, ce qui justifie l'usage des termes en *-ème* de « cursème » et de « nexème »).

Le cursus se rapporte à une suite verbale de taille variable (voir les exemples ci-après), délimitée par des pauses phonologiques et au sein de laquelle les frontières des mots sont oblitérées. De surcroît, le cursus se termine par un fort accent, qualifié à l'époque d'expiratoire. De son côté, le nexus se caractérise par le fait que les lexèmes dont il est formé conservent leur identité sur le plan phonétique et phonologique, cette identité étant assurée notamment par le jeu de l'accentuation lexicale. A cet égard, l'italien et l'espagnol, par exemple, qui sont également issues du latin, sont apparues clairement comme représentatives des langues à nexus. En revanche, plusieurs auteurs ont soutenu l'idée que le français était une langue à cursus. Sur ce sujet, il convient de citer en particulier les propos tenus par Klausenburger (1973 : 29) :

It is generally agreed that French discourse is divided into mots phonologiques or breath groups. Such units called cursus here, are bounded by pauses and carry non-distinctive oxytonic stress. They may be of variable length [...]. A cursus may contain from one to many lexemes [...]. Every French cursus, whatever its length, may be considered as one phonological word, with obliteration of all lexeme stresses excepted the last, which is found on the last syllable of the cursus.

En complément de cette citation, il est significatif de relever que son auteur propose d'illustrer les cursèmes du français par les exemples suivants : « Les hommes », « Vous tournerez le coin de la rue », « Pourquoi est-ce que vous ne les y avez pas mis ? ». Sans doute apparaîtrait-il difficile, de nos jours, pour un

linguiste qui s'intéresse à la prosodie du français, d'admettre que les deux derniers exemples puissent être prononcés d'un seul trait, avec un unique accent placé sur la dernière syllabe des énoncés concernés. De même, ce linguiste trouverait probablement curieux que l'on assimile le groupe de souffle (ang. » breath-group ») à un Mot Prosodique (voir la troisième partie du présent ouvrage, sur le phrasé prosodique, pour des précisions afférentes à l'identité de ce constituant). Nous débattons bien évidemment, par la suite, du bien-fondé de l'idée de regarder le français comme une langue à cursus. Mais nous rappellerons auparavant quelques repères historiques qui ont amené à ancrer cette conception.

Les chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire de l'accentuation du français paraissent s'accorder sur l'hypothèse que la mise en place « définitive » de la structure du cursus serait contemporaine du français moderne (soit du français à partir des années 1600, l'ancien français correspondant à la période 900–1200 et le moyen français, à celle qui s'étend de 1200 à 1500). Selon ces chercheurs, il semblerait que le français, tout en préservant son caractère oxytonique, ait connu deux stades de cursus, celui-ci ayant été d'abord coextensif au mot, puis au groupe. En effet, il est supposé qu'à une certaine étape de l'évolution de la langue, les mots individuels ont pu bénéficier d'une certaine autonomie, en raison de la forte accentuation dont ils étaient dotés²⁰. Toutefois, le changement progressif de la nature de l'accent, lors du passage de l'ancien français au français moderne, a eu pour effet de promouvoir l'accentuation du groupe aux dépens de celle du mot. C'est ce que soulignent, par exemple, les remarques de Pope et de Ewert que nous rapportons ci-après :

In the earlier period, when the tonic stress was intense, words remained, broadly speaking, the unit of the phrase, but in later Old and Middle French, words closely connected in thought [...] were more and more run together and thus the phrase or locution became the sentence unit instead of the word. (Pope, 1934: 82)

[...] a fundamental difference between Modern and Old French lies in the progressive elimination of the tonic accent (the stress falling on a particular syllable of the word) in favor of the group-accent. (Ewert, 194 : 47)

Les trois dernières citations que nous venons de noter évoquent l'idée que l'évolution du français a conduit, en définitive, à la fixation d'une accentuation oxytonique de groupe, ce dernier étant le plus souvent qualifié par la suite de « groupe rythmique ». Il s'avère ainsi que la conjugaison de l'accentuation de groupe et de la non-distinctivité de l'accent sur le plan lexical est représentative

²⁰ Voir, ci-après, la teneur des remarques formulées par Mildred Pope.

de la « conception traditionnelle » de l'accentuation du français²¹, celle que retiennent généralement les linguistes étrangers, lorsqu'ils font allusion à la prosodie de cette langue, dans leurs travaux.

La conception de l'accentuation de groupe, comme une caractéristique déterminante de la prosodie du français moderne, ne va pas sans soulever plusieurs questions que nous proposons de débattre dans la suite de cet exposé. La première question concerne tout naturellement l'identité grammaticale du groupe accentuel en français. La seconde se rapporte à ce qu'il advient sur le plan prosodique des unités lexicales qui font partie de ce groupement. L'affirmation ancienne que l'unité accentuelle serait équivalente au groupe de souffle, constituée à l'évidence la proposition alternative qui attribue au groupe accentuel du français l'extension la plus large. Cependant, il convient de rappeler qu'à la suite des remarques de Lieberman (1967), la tradition des études prosodiques a regardé le groupe de souffle comme une unité fondamentale d'intonation. Ceci nous ramène donc à la problématique du syncrétisme entre accentuation et intonation, laquelle est à l'origine, comme nous l'avons vu, de l'hypothèse du français, langue sans accent dont nous avons déjà contesté le bien-fondé.

En supposant que le groupe de souffle ne constitue pas un candidat valable pour la définition du domaine de l'unité accentuelle en français, quelle serait donc l'unité qui pourrait remplir cette condition ? Avant l'émergence des théories modernes de la phonologie prosodique, cette question a suscité une notable perplexité. Nous rappellerons, à ce sujet, les propos de Garde (1968 : 94) selon lesquels l'accent n'est pas attribué en français à des unités grammaticales stables, mais à des domaines dont les limites peuvent varier d'un énoncé à l'autre. Dans le même ordre d'idées, Delattre (1939) a prétendu que les unités accentuelles correspondaient à des groupes de sens, mais qu'elles pouvaient tout aussi bien coïncider avec des parties de ces groupes, en fonction des variations du débit de parole et du style. Garde (*op. cit.*) a fait également remarquer que tout groupe de mots liés par le sens était susceptible d'être traité comme une unité accentuelle unique, quelle que soit par ailleurs sa composition grammaticale. Enfin, pour Martinet (1960), le rôle de l'accent se ramènerait à indiquer des articulations importantes de la phrase, afin de faciliter l'analyse du message qu'elle véhicule. Il apparaît donc, en définitive, que dans les travaux anciens la conception prédominante est celle de l'élasticité (ou de l'indétermination) de l'unité accentuelle et que, de ce fait, la spécification du domaine grammatical qui serait propre à cette unité en français, est loin d'être clairement établie. Ces incertitudes tiennent probablement au fait que, dans ces travaux, on n'envisage

21 Voir : Verluyten (1982) pour une synthèse sur le sujet.

généralement qu'un seul niveau d'accent, alors que dans les études plus modernes prédomine une conception plurielle et hiérarchique de l'accentuation post-lexicale. Il est clair que cette nouvelle façon d'envisager l'accentuation permet de mieux cerner les relations qui existent, dans les diverses langues (et en particulier en français) entre les différents niveaux d'accent et les domaines grammaticaux auxquels ils se rattachent²². Ce sujet sera débattu dans le chapitre suivant, qui est consacré à l'exposé des conceptions actuelles du système accentuel du français.

Nous avons noté précédemment que, outre la question de l'identité (ou de l'empan) du domaine grammatical couvert par le groupe accentuel en français, s'est posée également, dans le passé, celle du statut phonétique et phonologique (et donc, prosodique) des items lexicaux appartenant à ce groupe prosodique. Nous allons voir que les réponses apportées à cette interrogation ont été à l'origine de deux postures antagoniques. La première s'attache à l'opinion, répandue parmi les linguistes, que le mot ne dispose pas d'un statut phonétique ou phonologique en français²³. C'est ainsi que pour (Grammont, 1914) les mots sont des unités logiques et grammaticales, mais pas des unités phoniques, car ils perdent leur identité dans le groupe rythmique, ou le groupe de souffle. À ce sujet, cet auteur écrit notamment :

Quelqu'un qui ne sait pas où commencent et où finissent les mots français ne pourrait jamais le deviner en entendant parler... le plus souvent aucun fait matériel ne marque la fin ou le commencement des mots. (Grammont, 1938 : 202)

Un point de vue similaire est exprimé par (Troubetzkoy, 1949 :313), lorsqu'il déclare que « le français n'attribue que fort peu d'importance à la délimitation des mots dans la phrase » (1949 : 313), par Nyrop (1963 : 26), pour qui « le mot est souvent une illusion » et par Pulgram (1965), qui rappelle que dans le modèle du cursus (voir supra), les mots qui composent le « breath-group » ne possèdent pas de marques segmentales ou suprasegmentales permettant de les individualiser. Ce qui revient à dire que le mot ne dispose pas d'un statut phonologique à l'intérieur du groupe de souffle.

À l'encontre des opinions que nous venons de rapporter, une mouvance favorable à une réhabilitation de l'identité phonique du mot s'est rapidement imposée. Ce retournement d'opinion a été clairement formulé par (Pulgram, 1967), lorsqu'il écrit notamment :

²² Voir sur ce point : Beckman (1986).

²³ Voir, pour une discussion du sujet : Rochet (1977).

The typological change of French from a language that does not phonologically mark word-boundaries to one that does, becomes a distinct prospect ... French would no longer have the breath-group as its minimal phonological unit. (Pulgram, 1967 : 1641)

Il est intéressant de souligner (dans cette partie de notre exposé qui concerne les tribulations historiques relatives à l'accentuation du français) que Pulgram perçoit ce changement typologique comme un retour à un stade antérieur de l'évolution de la prosodie de cette langue : celui de l'ancien français où les mots disposaient d'une relative identité phonique. Nous rappelons, à ce propos, que l'ancien français est considéré comme un stade d'évolution intermédiaire qui ne correspond, ni tout à fait à l'état de langue à nexus, ni à celui de langue à cursus, alors que le moyen français a été davantage assimilé à une langue à cursus. La survivance de l'identité phonique du mot à l'intérieur des groupes rythmiques provient du fait, (pour ceux qui accèdent à cette idée), que les mots qui portent un accent lorsqu'ils sont prononcés isolément, ne perdent pas entièrement cette propriété quand ils sont incorporés dans un groupe. Ce phénomène a été décrit comme un effet de désaccentuation incomplète ou d'accentuation partielle :

[...] toute syllabe finale d'un mot qui porterait l'accent à l'état isolé, a tendance à ne pas se désaccentuer complètement à l'intérieur du groupe. La désaccentuation est d'autant moins complète que le mot est plus important. Ainsi les désaccentuations incomplètes ou accentuations partielles contribuent à la délimitation du mot au cours du groupe rythmique. (Delattre, 1940 : 143)

Le concept de désaccentuation partielle présuppose que toutes les catégories de mots puissent se comporter, en définitive, comme des proclitiques (Roudet, 1907, *op. cit.*). Ce point de vue correspond à vrai dire à une formulation vague et difficilement exploitable au niveau phonologique. Il n'en demeure pas moins que l'idée d'une persévérance de l'identité prosodique des mots dans les groupes rythmiques est acceptée et confortée par des travaux récents. On pourra citer, à ce propos, la remarque formulée par (Dell, 1984 : 77), qui considère « qu'en français, chaque mot porte un accent dont la force est proportionnelle à l'importance de la coupe syntaxique qui suit ce mot ». On mentionnera également l'étude de (Lyche & Girard, 1995) dans laquelle les auteurs n'hésitent pas à parler du « mot retrouvé » et à citer Diomède (pour qui l'accent est l'âme des mots), en déclarant que le français aurait ainsi « retrouvé son âme » (sic). Il convient enfin de faire état de données expérimentales récentes, qui confirment la présence de marques phoniques attestant de l'identité préservée des mots dans les phrases et le discours (Rietveld, 1980 ; Adda-Decker et al, 2009). Menée sur un vaste corpus, la seconde des études citées montre notamment, que les variations de la mélodie (plus précisément de la fréquence fondamentale : F0) constituent des indica-

teurs fiables de la localisation des frontières de mot dans la parole continue en français actuel. Cette information se révèle particulièrement importante et nous nous ne manquerons pas de nous y référer lorsque nous exposerons, dans la troisième partie du présent ouvrage, notre conception du phrasé prosodique du français.

3.2. La conception « dérangement » de l'accentuation probabilitaire

La conception traditionnelle du caractère strictement oxytonique de l'accentuation du français, (dont nous avons commenté les fluctuations conjoncturelles dans la section précédente), a été récemment battue en brèche par celle de l'accentuation probabilitaire. La promotion de cette conception est due principalement au linguiste Ivan Fónagy (Fónagy, 1980), qui a consacré une part importante de ses travaux à l'étude de l'évolution de la prosodie du français et des langues romanes²⁴. La conception de l'accentuation probabilitaire s'oppose à celle de la stricte oxytonie dans le sens où elle met en valeur la relative mobilité de l'accent en français et, surtout, la présence d'un accent initial de mot, au sujet duquel il devient nécessaire d'apporter quelques précisions. La problématique de l'accentuation initiale du français soulève en effet plusieurs questions, qui se rapportent à son origine, à sa nature et à son statut linguistique.

L'accentuation initiale du français est souvent présentée comme un phénomène d'occurrence récente (Milner & Régnault, 1987 ; Lyche & Girard, 1995, *op. cit.*), ou comme le fruit d'une évolution moderne, voire d'une mutation du système accentuel de la langue française dont la prosodie, selon (Fónagy, 1989), aurait ainsi « changé de visage ». Cette idée a également été avancée plus tôt par (Nyrop (1963 : 105), lorsqu'il écrivait :

[...] il est possible que nous trouvions actuellement en présence des premiers symptômes d'une modification complète du système de l'accentuation française : c'est là une opinion qui a été exprimée par de nombreux phonéticiens, et on a souvent dit que l'accent français tendait à se rapprocher de l'accent germanique. Il est fort possible aussi que l'accentuation du français se maintienne dans cet état d'équilibre instable qui la rend difficile à saisir pour les étrangers.

Plus près de nous, Vaissière (1991) considère, pour sa part, que l'introduction de l'accentuation initiale serait à l'origine de la cohabitation plus ou moins con-

²⁴ Voir, par exemple, à ce sujet, la thèse soutenue par ce chercheur (Fónagy, 1949).

flictuelle de deux types de rythmes en français, cette instabilité représentant, à ses yeux, la marque d'une « confusion rythmique » révélatrice d'une langue en cours d'évolution. En réalité, bien que les travaux portant sur l'évolution de l'accentuation du français, du latin au français moderne, ne mentionnent pas la présence d'un accent initial (voir cependant les auteurs cités par Fónagy, 1980), il semblerait, en définitive, que la présence de cet accent s'impose comme un fait plutôt ancien, sans que l'on soit pour autant en mesure d'en situer la date précise d'apparition. Toutefois, dans l'article de référence publié en 1980, Fónagy cite des travaux de linguistes germaniques, comme Schuchard (1890), Meyer-Lübke (1980), Scherk (1912), qui confirment que l'accentuation initiale du français a bien été repérée il y a plus d'un siècle. À cet égard, il n'est pas surprenant, pour (Milner & Régnaut, 1987), que des chercheurs germanophones aient été particulièrement aptes à détecter ce type d'accentuation, en raison de sa proximité apparente avec celle de leur langue maternelle. Fónagy rapporte également une correspondance entre Richard Strauss (1864–1949) et Romain Rolland (1866–1944), dans laquelle il est aussi question de l'accentuation initiale du français. Mais, plus édifiants encore sont les résultats des investigations menées par (Pensom, 2000), qui attestent d'une présence encore plus ancienne de l'accentuation initiale en français, qu'il s'agisse du français moderne (ex. *Manon Lescaut*, textes de Racine, récitatifs de l'*Alceste* de Lully) ou encore du vieux français (ex. *le Roi de Navarre*, *la Chanson de Rolland*). Compte tenu de ces informations, on est en droit de s'interroger sur les raisons qui ont pu conduire les linguistes à négliger ou à ignorer l'accentuation initiale du français dans les travaux qui ont précédé les apports décisifs de Fónagy sur la question. Nous allons voir que ces raisons tiennent à la fois au poids de la tradition et aux pressions exercées par la présence d'une conception normative imposée à la langue.

Il est manifeste que, durant la première partie du vingtième siècle, des phonéticiens et des grammairiens influents, comme Maurice Grammont, Pierre Fouché et Albert Dauzat ont fait preuve d'un dogmatisme affirmé, qui les a poussés à écarter délibérément toute forme d'accentuation initiale au profit de la conception « scientifiquement correcte » et monovalente de la stricte oxytonie. À l'aune de ce conservatisme solidement ancré, l'accentuation initiale est apparue comme une anomalie accidentelle (Dauzat, 1934), comme la marque d'un français populaire, ou d'une prononciation étrangère, que la langue cultivée se devait d'éviter (Fouché, 1956), car elle est incompatible avec « le génie de la langue française » (*sic*) et elle « nuit à sa beauté » (Delattre, 1940²⁵). C'est ainsi que selon

25 Voir aussi : Delattre (1966: 149).

(Nyrop (1963 :105, *op. cit.*), il est « toujours permis de placer un léger accent sur la dernière syllabe » en français, alors que « l'on s'exposerait à commettre des fautes » en utilisant une autre forme d'accentuation. Que dire encore des propos, pour le moins déplacés, de Maurice Grammont, dont le contenu prête davantage aujourd'hui au sourire (pour des lecteurs francophones !) qu'à l'indignation. Selon cet auteur, en effet, le français, « langue souple et toute en nuances », n'a nul besoin de recourir à ce type d'accentuation, alors que l'anglais l'utilise abondamment « pour pallier la banalité des propos » (Grammont, 1938 : 119). Un survol des critiques adressées à l'encontre de l'accentuation initiale, par les linguistes attachés à la tradition normative de la langue française montre, au bout du compte, que cette marque d'accentuation a « mauvaise presse » (Rigault, 1970). La motivation d'une telle attitude peut s'expliquer, si l'on prend conscience du fait que les critiques visent en fait un type d'accent bien particulier : « l'accent d'emphase », baptisé par Grammont en 1914 : « l'accent d'insistance »²⁶. Or, pour la linguistique normative traditionnelle, l'étude de ce type d'accent ne relève pas de l'étude de la grammaire de la langue, mais de la stylistique de la parole ordinaire. La crainte avouée des linguistes normatifs a donc été que cet accent parvienne à contaminer, en quelque sorte, l'harmonie établie de la langue noble, seule digne d'intérêt. D'où son bannissement de la linguistique alors influente. À ce « protectionnisme » linguistique, aujourd'hui peu défendable, s'opposera plus tard le point de vue fédérateur et plus raisonnable d'André Martinet, pour qui : « [...] la phonologie ne saurait se désintéresser des éléments phoniques qui, sans contribuer à la signification intellectuelle d'un énoncé, nous renseignent sur l'état d'esprit et les intentions du locuteur, comme par exemple l'accent d'insistance en français. » (Martinet, 1960 : 84). Malgré les réserves affirmées de la linguistique normative envers l'accentuation d'insistance, celle-ci a néanmoins donné lieu à de nombreuses analyses, qui ont permis de mieux en cerner la quiddité. Une étape marquante dans cette voie est représentée par l'apport de (Marouzeau, 1934), qui a proposé de distinguer entre accentuation d'insistance affective, ou émotionnelle et accentuation d'insistance intellectuelle, ou oratoire²⁷. À la suite de cette proposition, l'accent d'insistance a été décrit, tour à tour, comme un accent « didactique » (Léon, 1971 ; Lucci, 1980) et comme un accent « expressif » (Léon, 1993). D'après les enquêtes effectuées par (Lucci, 1980), il s'est avéré que l'accent d'insistance intellectuel (ou « intellectif ») était surtout employé par une couche sociocultu-

²⁶ Voir : Séguinot (1976), pour une synthèse sur le sujet.

²⁷ Selon cette distinction, « c'est un paysage magnifique ! » représente une illustration du premier type et « je n'ai pas dit *subjectif*, mais *objectif* ! », une illustration du second.

relle ou socioprofessionnelle de locuteurs qui sont habitués au maniement des variantes situationnelles d'une même langue. Parmi ces derniers figurent les annonceurs, les journalistes, les enseignants et les politiciens. Selon ces précisions, l'accentuation d'insistance intellectuelle représenterait la marque d'un parler propre à une classe socio-culturellement favorisée. Cette conclusion est donc à l'opposé de celle des auteurs comme Fouché et Dauzat (*op. cit.*), qui ont interprété, en leur temps, l'accentuation d'insistance comme une caractéristique du parler populaire. En réalité, il semble que l'accentuation initiale, sous ces diverses formes (voir ci-après), ait gagné progressivement les différents niveaux de langue et les divers styles de parole, tels que la lecture, la conférence, le discours politique, la publicité et la conversation familière.

L'accentuation d'insistance affective, qui est généralement associée à l'expression de l'emphase et que l'on rencontre en particulier dans des énoncés à valeur exclamative, n'a pas fait l'objet jusqu'à présent, à notre connaissance, d'investigations aussi approfondies que celles qui se rapportent à l'accentuation d'insistance dite intellectuelle. Probablement, parce que l'étude de l'accentuation d'insistance demanderait à être abordée dans le cadre d'un modèle général de la parole emphatique, qui n'a pas encore été entièrement élaboré²⁸. Néanmoins, il est devenu légitime, comme nous le montrerons par la suite, d'accorder à l'accentuation d'insistance la place qui lui revient dans la description linguistique de la prosodie du français. Cette intégration paraît s'imposer comme une évidence, si l'on ambitionne de vouloir rendre compte des fonctions énonciatives et pragmatiques que la prosodie assume notamment dans la pratique de la conversation.

Il est frappant de constater que l'accentuation initiale du français a le plus souvent été assimilée, comme nous venons de le rappeler, à une accentuation d'emphase, alors que cette interprétation n'est qu'en partie exacte. En effet, on admet généralement l'existence d'une autre forme d'accentuation initiale, de type non emphatique, vers laquelle se porte davantage, aujourd'hui, l'attention des phonologues. En réalité, ce n'est pas l'apparition de cet accent initial qui constitue un fait récent (voir la discussion précédente), mais bien plutôt l'intérêt que les linguistes ont consenti à lui prodiguer. À ce propos, il est tout à fait remarquable de noter que la distinction entre les deux types d'accentuation initiale (emphatique et non emphatique) a été détectée très tôt par certains chercheurs, alors qu'elle est demeurée opaque, de nos jours encore, pour d'autres. Dès 1907, Roudet (*op. cit.*) a fait état d'un travail « ancien » (*sic*), dans lequel un certain Jean Passy (qui n'est autre, semble-t-il, que le frère du célèbre

²⁸ Voir cependant les travaux de Selting (Selting, 1994).

Paul Passy) propose de distinguer, en se référant à l'accentuation finale de mot traditionnelle, deux sortes de « déplacement d'accent » : un « déplacement rythmique » dû, selon l'auteur, à une recherche inconsciente du rythme et un « déplacement emphatique », relatif à l'importance logique ou émotionnelle des mots. En dépit de la pertinence de ces remarques, qui préfigurent d'une certaine manière les interprétations actuelles de la prosodie du français (voir le chapitre suivant), la notion de déplacement (à laquelle se réfèrent également des linguistes comme Verluyten (1982, *op. cit.*), Hoskins (1994) et Mazzola (1994), ne paraît pas entièrement justifiée. En effet, il y a déplacement d'accent, à proprement parler, lorsque la syllabe nouvellement accentuée se substitue à la syllabe accentuée de référence. Or, il semble établi que la réalisation d'un accent initial (emphatique ou non emphatique) n'entraîne pas nécessairement l'effacement de l'accent final, ce qui aurait pour effet, s'il en était ainsi, de provoquer la perte du caractère oxytonique de l'accentuation du français, comme on l'a parfois supputé à tort (Gill, 1936 ; Nyrop, 1925). En vérité, le déplacement n'est effectif que dans certaines conditions phonotactiques particulières dont nous rendrons compte dans le chapitre suivant.

Résumé du chapitre 1

Nous avons exposé, dans la première partie de ce chapitre, les tenants et les aboutissants de l'hypothèse persistante du français langue sans accent et nous avons avancé plusieurs arguments à l'encontre de ce point de vue. Dans la seconde partie du chapitre, nous avons montré que, lors du passage du latin au français, la place de l'accent est demeurée stable, contrairement à ce qui s'est produit pour les autres langues romanes également dérivées du latin. Cette fixité de l'accentuation du français est à l'origine de sa nature oxytonique dont la mise en place est consécutive à l'effacement de certaines syllabes (notamment des syllabes postoniques), par suite d'un renforcement important du contraste qui s'est opéré entre les syllabes accentuées (dotées momentanément d'une accentuation dynamique) et les syllabes inaccentuées. De l'oxytonie de mot, le français a évolué vers une oxytonie de groupe, le groupe de souffle (ang. « breath-group ») étant souvent présenté comme le domaine approprié de cette forme particulière d'accentuation. La conception de l'oxytonie de groupe a favorisé un temps l'hypothèse selon laquelle le français serait une langue à cursus. Or, le trait marquant du cursus se rapporte à la désaccentuation des items lexicaux internes au groupe lié qu'il représente, ce qui a été infirmé par de nombreux travaux à propos du français. L'accentuation post-lexicale, démarcative de groupe, demeure cependant une propriété reconnue du français, la difficulté

consistant alors à préciser l'identité du (ou des) domaine (s) grammatical (grammaticaux) distingué (s) par cette accentuation de groupe.

L'une des étapes marquantes de l'évolution des idées sur l'accentuation du français, par rapport au cadre traditionnel de la stricte oxytonie, a concerné l'introduction de la conception de l'accentuation « probabilitaire » et du rôle joué par l'accent initial, dont la date d'apparition (précoce ou tardive) dans le système prosodique de la langue française, a suscité de nombreuses controverses. Regardée d'abord comme une marque d'emphase, que la tradition normative dominante de l'époque s'est empressée de rejeter, il est apparu par la suite que l'accentuation initiale pouvait également se montrer sous l'aspect d'une prééminence non emphatique, susceptible d'assumer à la fois une fonction métrique et une fonction pragmatique. La matérialité et le rôle fonctionnel de ce type de prééminence ont fait l'objet de discussions qui alimentent, aujourd'hui encore, les études sur la prosodie du français et dont nous tenterons de rendre compte dans le prochain chapitre.

Chapitre 2.

État présent du système accentuel du français

1. Remarques préalables

Dans ce chapitre, nous proposons de décrire la situation présente du système accentuel du français. Étant donné que cette question n'a fait l'objet d'un consensus que sur certains points, il nous a paru utile d'apporter quelques précisions avant de l'aborder. Ces informations préalables concernent la légitimité de l'accent initial dont il a été question dans le précédent chapitre et la présentation d'un cadre général d'interprétation des faits accentuels.

Est-il légitime de parler d'un accent initial ? L'authenticité de l'accentuation finale n'est pas contestée dans les travaux actuels sur la prosodie du français (bien que perdure la question de l'identité du domaine grammatical qui lui correspond ; voir ci-après la section 2). Il en va de même de l'accentuation initiale, dite d'insistance (cependant, voir ci-après, pour ce qui concerne les fluctuations autour de son interprétation). En revanche la question de l'accentuation initiale non emphatique demeure un sujet de discussion. Il ressort, en effet, de certains travaux, que ce prétendu accent tend à être interprété plutôt comme un fait d'intonation que comme un phénomène proprement accentuel. Ces études (qui se concentrent plus sur la description de l'intonation du français que sur celle de son système prosodique, en général) ne parlent pas d'un accent, mais elles utilisent, en revanche, l'expression de « montée initiale » (« initial rise »), pour désigner la configuration mélodique caractéristique qui accompagne accessoirement le début d'un mot en français (Vaissière, 1974 ; Jun & Fougeron, 2000, 2002 ; Welby, 2003, 2007). De son côté, Rossi n'utilise pas le terme accent, pour qualifier cette montée initiale, mais celui « d'ictus mélodique »¹, dont il estime que l'occurrence est imposée par des contraintes purement rythmiques (Rossi, 1980, 1999).

Il convient de préciser que la montée initiale que décrivent les auteurs précédemment cités correspond, en réalité, à une variation de la fréquence fondamentale (F0), c'est-à-dire, à un phénomène acoustique. Le qualificatif de mélodique qui est souvent associé à cette configuration n'est donc pas approprié, tant qu'il n'est pas démontré que ce changement de F0 est véritablement perçu comme une modulation tonale. Si ce n'est pas le cas, la variation de F0 qui

¹ Pour Rossi (1999), l'ictus est une proéminence mélodique, souvent accompagnée d'un renforcement de l'intensité.

accompagne l'initiale du mot devrait plutôt être considérée comme une simple proéminence mélodique locale (un pic mélodique, en quelque sorte). Or, une proéminence mélodique est généralement interprétée comme la marque d'un accent (voir la notion de « pitch accent » qui est abondamment utilisée dans les travaux sur la prosodie de l'anglais, depuis l'étude influente de Bolinger (1958, *op. cit.*). C'est à cette interprétation que se rallient en définitive la plupart des auteurs qui s'intéressent à la prosodie du français. Toutefois, ce prosodème a reçu plusieurs dénominations, puisqu'il a été appelé, tour à tour, « écho d'accent » (Garde, 1968) ; « contre-accent » (Milner & Régnauld, 1987) et « accent secondaire » (Roudet, 1907 ; Nyrop, 1925 ; Padeloup, 1990). On remarquera que tous ces termes laissent présager d'une relation que l'accent initial est susceptible d'entretenir avec l'accent final traditionnel. Nous éviterons de les utiliser par la suite et nous nous rangerons à l'usage d'expressions plus neutres, telles que : « accentuation initiale » et « accent initial ».

2. Cadre interprétatif de l'accentuation

Nous rappelons d'abord que, contrairement à ce que laissent entendre des travaux anciens, la notion d'accent n'est pas univoque et que, comme l'ont montré des publications plus récentes, on peut identifier plusieurs types d'accents, qui se rapportent à des domaines, à des fonctions, à des niveaux hiérarchiques et à des propriétés phoniques (acoustiques et auditives) distincts (Beckman & Edwards, 1992 ; Ladd, 1993 ; Di Cristo, 1999a, 2000b). Pour ce qui concerne les domaines, nous avons précisé plus haut qu'il convenait de distinguer entre l'accentuation lexicale et l'accentuation supralexicale. La notion d'accent de mot (fréquemment utilisée dans les études anciennes), peut prêter à confusion. En effet, elle ne se confond pas avec celle d'accent lexical, mais elle peut simplement signifier que tous les mots « accentogènes » de la chaîne verbale sont susceptibles de porter un accent (initial ou final), qui concourt ainsi à les individualiser sur le plan phonique (à l'exemple des langues à accentuation fixe, comme le hongrois, le tchèque ou le finnois).

À propos des fonctions de l'accent, auxquelles nous avons fait allusion dans les préalables du précédent chapitre, elles sont clairement résumées par (Kager, 1995 : 367), lorsqu'il écrit :

Firstly, stress is culminative, that is, in stress languages (with few exceptions) every (content) word has at least one stressed syllable. Second, stress is hierarchical, since a prominence hierarchy may occur among multiple stresses. Third, stress is delimitative in

systems were it marks word edges. Fourth, stress is rhythmic in systems were stressed and stressless syllables alternate and were clashes (adjacent stresses) are avoided.

Cette classification se réfère en vérité à une typologie traditionnelle, celle qu'utilisent notamment des linguistes comme Troubetzkoy et Martinet. Mais nous estimons qu'il est également possible de concevoir une classification fonctionnelle quadripartite des faits d'accent, qui permet de cerner les relations que l'accentuation entretient avec les autres composants de la structure d'une langue. Une classification de ce type est représentée par la figure 1. Nous la commenterons brièvement.

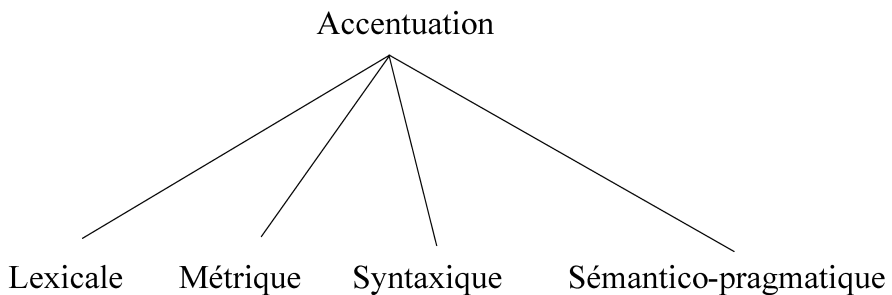


Fig. 1. Classification fonctionnelle des catégories d'accents.

Nous avons déjà évoqué plus haut le cas de l'accentuation lexicale (propre aux langues à accentuation mobile), dont le rôle principal, selon (Garde, 1965), est d'indiquer la hiérarchie des morphèmes qui composent le mot (comme c'est notamment le cas en italien et en russe). La fonction métrique de l'accentuation se présente essentiellement comme une fonction d'organisation du matériau sonore, dont la mise en œuvre est régie à la fois par des contraintes rythmiques universelles et par les contraintes phonologiques qui sont propres à une langue ou à une famille de langues (Hayes, 1995 ; Halle & Idsardi, 1995). Outre la fonction lexicale et la fonction métrique, l'accent peut assumer une fonction syntaxique, lorsqu'il contribue à délimiter des unités grammaticales dans le flux de la parole continue, ou à signaler la cohésion de ces unités (Martin, 1980 ; Fónagy, 1980 ; Dell, 1984). Enfin l'accentuation de type sémantico-pragmatique joue un rôle de premier plan dans l'énonciation, ainsi que dans l'indication de la structure informationnelle des énoncés et des différents types de focalisation (Rossi, 1999 ; Di Cristo, 1999b).

Sur le plan formel, il est fréquent de distinguer plusieurs niveaux d'accentuation. Nous rappelons que, selon la proposition formulée par (Dell, 1984, *op.*

cit.), chaque mot en français peut porter un accent dont la force est proportionnelle à l'importance de la frontière syntaxique qui suit ce mot. Toutefois, cette formulation paraît excessive, car elle laisserait entendre que le nombre de niveaux ou de degrés d'accentuation est quasiment illimité. En vérité la plupart des chercheurs qui s'intéressent à la prosodie du français actuel, s'accordent sur la pertinence d'une simple distinction bipartite entre un accent primaire (i.e. l'accent final traditionnel) et un accent secondaire (l'accent initial dont il a été question plus haut).

Enfin, les accents sont souvent définis par référence à leurs propriétés phoniques. Ces dernières, qui déterminent ce qu'il est convenu d'appeler les « paramètres » de l'accent, se rapportent aux corrélats physiques et auditifs au moyen desquels l'entité linguistique que représente le prosodème accent est réalisée sur le plan acoustique et perçue auditivement. À cet égard, il est courant, dans les travaux de prosodie, de distinguer entre « accent mélodique », « accent d'intensité » et « accent de durée ». Toutefois, on doit garder à l'esprit que la spécification de la substance phonique des faits d'accent a longtemps été tributaire de « consensus épidémiques ». En effet, dans les travaux anciens, l'accent a d'abord été défini de façon quasi-unanime – et quelle que soit la langue considérée – comme un accent d'intensité (le terme de « stress » étant retenu en anglais pour qualifier cette accentuation de type dynamique). Ce point de vue s'est plus ou moins maintenu jusqu'à la publication marquante de la théorie de (Bolinger, 1958), à partir de laquelle s'est répandu le concept d'accentuation mélodique (qui est encore d'actualité de nos jours). À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler, d'une part, que la notion de « stress » a été retenue, à l'origine, pour s'opposer à celle de « ton » (Hyman, 1978) et, d'autre part, que la préséance accordée à l'accentuation mélodique repose en particulier sur les travaux précurseurs de (Fry, 1958), qui ont démontré le rôle majeur de la mélodie dans la perception des prééminences accentuelles. Plus récemment, l'importance du paramètre durée a été également mise en avant pour de nombreuses langues (Farnetani & Kori, 1981 ; Beckman, 1986 ; Efting, 1991 ; Fant et al., 1991 ; Campbell, 1992, 1993 ; Turk & Sawusch, 1995), ainsi que – de nouveau – celle de l'intensité (Sluijter & van Heuven, 1996). L'intérêt récent accordé à l'intensité s'appuie sur une nouvelle méthode de mesure de ce paramètre, qui substitue à la technique traditionnelle de calcul de l'intensité globale des sons, celle de l'évaluation des modifications de l'énergie concentrée dans une zone de leur spectre acoustique (qui s'avère particulièrement prégnante sur le plan de la perception). Cette modification de la « balance spectrale » (dénommée aussi « tilt spectral ») serait consécutive à un renforcement programmé (i.e. émanant d'une commande linguistique) de la pression sous-glottique, (dont le lien avec l'intensité physique a été clairement établi). Toutefois, le rôle que pourrait jouer

la balance spectrale demeure entaché d'incertitude, car il n'a pas été confirmé de façon systématique par la suite². En réalité, les trois paramètres que représentent la mélodie, l'intensité et la durée, participent tous, à des degrés divers, à la réalisation des accents dans les différentes langues, car ils sont plus ou moins liés par une contrainte inhérente de co-variation. De plus, comme l'a souligné (Hayes, 1995: 101) : «...aside the marginal role of loudness stress is parasitic, in the sense that it invokes phonetic resources that serve other phonological ends ». Il est possible, cependant, que selon la langue et le type d'accentuation convoqué (métrique, pragmatique, emphatique), un paramètre particulier puisse se révéler prédominant (Berinstein, 1979), ce qui serait de nature à justifier les diverses dénominations précisées ci-dessus. Nous aborderons ultérieurement la question des paramètres de l'accentuation en français.

3. Situation présente du système accentuel du français

Dans la partie antérieure de ce chapitre qui était consacrée à un historique de l'accentuation du français, nous avons montré que l'évolution des idées sur le sujet a conduit à admettre l'existence d'un accent final de groupe et, de façon plus controversée, celle d'un accent initial de mot. Pour parfaire la compréhension du système accentuel du français contemporain, il reste, cependant, à approfondir la question de l'identité des domaines auxquels se rattachent ces accents et à préciser la nature des fonctions qu'ils assument. Avant de développer ces thèmes, il importe de souligner que les travaux sur la prosodie du français participent le plus souvent d'une conception réductrice qui n'envisage qu'une seule catégorie d'accent. L'une des motivations de cette conception, réside probablement dans le choix d'appréhender la problématique de l'accentuation dans le cadre restreint de l'interface morphosyntaxe/phonologie, lequel conduit à prendre pour cadre d'analyse la phrase syntaxique³. Selon notre point de vue, la question de l'accentuation gagne à être traitée dans l'optique d'une interface plus complexe, qui permettrait ainsi de prendre en compte à la fois les contraintes métriques, morphosyntaxiques, sémantiques et pragmatiques qui peuvent exercer une influence sur la dotation accentuelle des énoncés et du discours. C'est pourquoi nous préférons opposer, à une conception réductrice de l'accent en français, un point de vue pluraliste, qui considère que le système accentuel de cette langue convoque, à travers ses divers usages, plusieurs types

² Voir, à ce sujet : Campbell & Beckman (1997).

³ Voir : Delais-Roussarie (2004), pour une discussion.

d'accentuation. En guise d'exergue à cette orientation plurielle, nous proposons de citer deux auteurs qui ont exprimé précocement (mais aussi, il est vrai, de façon quelque peu excessive) une opinion comparable :

(i) Le français, qui ne possède pas à proprement parler d'accent structurel de mot, présente en revanche dans le déroulement de la chaîne vocale un jeu d'accentuations et d'intonations d'une richesse et d'une complexité extrêmes. (Marouzeau, 1956 : 241)

et

(ii) [...] on se trouve en présence de différents types d'accents qui coexistent, s'ajoutent et se superposent dans le discours. (Mazaleyrat, 1974 : 112).

3.1. Le cas de l'accentuation finale

La conception classique de l'accentuation du français, la « received view », selon la formule de (Verluyten, 1982) – celle que retiennent, notamment, les chercheurs étrangers, lorsqu'ils évoquent la prosodie de cette langue ; voir entre autres (Hyman, 1975 ; Horne, 1978 ; Anderson, 1984 ; Halle & Vergnaud, 1987 ; Fletcher, 1991) – s'est rangée, comme on l'a vu, à l'idée de la présence récurrente d'un accent final de groupe. Rappelons que ce groupe a été qualifié tour à tour de *cursème*, *groupe de souffle*, *groupe de sens* et *groupe rythmique*, ce qui est révélateur du flou conceptuel qui a entouré l'estimation de la valeur fonctionnelle de cet accent. Mais c'est surtout le problème de l'identité grammaticale du dénommé groupe qui est demeuré un sujet en débat. De fait, on se trouve confronté, aujourd'hui encore, à une certaine contradiction opposant :

(a) des affirmations relativement récentes, qui prétendent : (i) que chaque mot lexical porte un accent en français (Dell, 1984, *op. cit.*) ou (ii) : que le mot n'est pas prosodiquement amorphe (Lyche & Girard, 1995 ; Adda-Decker et al., 2009) ; ou encore : (iii) que les mots constitutifs d'un groupe font l'objet d'une désaccentuation « incomplète » ou partielle » (Rossi, 1980).

(b) des remarques plus anciennes, comme celles formulées par (Troubetzkoy, 1949), lorsqu'il affirme, par exemple, que l'accent en français ne signale pas les limites d'un mot particulier, mais « la fin d'un élément de phrase, d'un membre de phrase ou d'une phrase ». Nous estimons qu'il est possible d'apporter des éléments de réponse à cet apparent dilemme, en prenant en considération les deux propositions que nous proposons de résumer ci-après. La première proposition se rapporte à l'idée d'une opposition entre accentuation « potentielle » (ou sous-jacente) et accentuation « effective » (ou de surface). La seconde

proposition concerne la distinction que l'on peut établir entre « unité accentuelle » et « groupe accentuel ».

Des auteurs que nous avons déjà cités précédemment, comme Paul Garde et Dwight Bolinger, ont suggéré de distinguer entre accentuation potentielle et accentuation effective. Nous proposons de reprendre cette distinction, en précisant toutefois que, pour nous, l'accentuation potentielle se rapporte au système accentuel sous-jacent de la langue et que l'accentuation effective correspond aux divers usages situés qui sont faits de ce système, lors de la mise en jeu des échanges communicatifs oraux. Dans cette perspective, on peut supposer que les usages situés du système accentuel potentiel sont supervisés par la satisfaction de contraintes qui régulent la fonctionnalité de ces échanges. De même, il est permis de penser que la représentation cognitive du système accentuel sous-jacent (ou potentiel) du français comprend simplement un accent final et un accent initial virtuels. Mais on peut également supposer que ces derniers se projettent, au niveau des structures prosodiques de surface, sous l'aspect de différents types d'accentuation, lesquels ont en charge, à la fois, d'assumer des fonctions diverses et de participer à la construction de domaines grammaticaux différents. Selon notre point de vue, la prise en considération de ce processus dynamique devrait permettre, en définitive, de rendre compte du caractère intrinsèquement probabilitaire de l'accentuation du français actuel. Nous tenterons par la suite (lorsque nous traiterons des relations de l'accentuation avec le phrasé prosodique du français, dans la troisième partie du présent ouvrage), de montrer comment s'opèrent les projections accentuelles fonctionnellement motivées auxquelles nous venons de faire allusion. Nous précisons que la décision de différer cette explication, se justifie par notre adhésion à l'hypothèse que la construction des structures accentuelles et du phrasé prosodique participent, pour l'essentiel, d'une mise en œuvre conjuguée (Di Cristo, 2011).

La seconde proposition annoncée ci-dessus s'appuie également sur une suggestion de Paul Garde, d'après laquelle il pourrait être judicieux d'établir une distinction entre deux entités prosodiques domaniales : « l'unité accentuelle » et « le groupe accentuel ». Garde introduit ainsi la possibilité d'envisager deux niveaux distincts d'accentuation (ce qui paraît constituer, de prime abord, une avancée par rapport à la conception traditionnelle de l'accent unique). La notion de groupe accentuel peut conduire à évoquer celle de « groupe rythmique », à laquelle se réfèrent nombre de travaux sur la prosodie du français, sans qu'il soit précisé pour autant l'identité du domaine grammatical auquel correspond ce groupement. Cette indétermination est probablement à mettre au compte de la « plasticité » ou de « l'élasticité », souvent invoquée, de ce groupe. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question. Mais qu'en est-il de l'identité de

l'unité accentuelle ? Selon le point de vue de Garde (1968, *op. cit.*) et de plusieurs autres auteurs, cette unité minimale serait équivalente, sur le plan grammatical, au mot (conçu comme la plus petite unité virtuellement accentuable). Dans cette optique, le groupe accentuel correspond alors au Mot Prosodique ou au Groupe Clitique⁴ (conçu comme un syntagme minimal). La relation du Groupe Clitique à l'accentuation s'établit via l'assemblage des unités syntaxiques minimales que représentent les mots accentogènes avec les mots non accentogènes. En effet, en règle générale, les mots supposés non accentogènes, tels que les clitiques (pronoms, articles, prépositions), ont la propriété de se rattacher aux mots accentogènes dont ils dépendent (noms, adjectifs, verbes, adverbes) pour former avec eux une seule unité prosodique. Les exemples suivants illustrent des constructions qui forment des Groupes Clitiques (CL), tels que nous venons de les définir.

- (1). Les parents |_{CL} des voisins |_{CL} des copains |_{CL} de Mireille |_{CL}]
- (2). Pourriez-vous |_{CL} lui en parler |_{CL}], Dites-le |_{CL} à Paul |_{CL}]
- (3). Laissez-les |_{CL} y enfermer |_{CL} vos chats |_{CL}]
- (4). Laissez-les y |_{CL} enfermés |_{CL} en attendant |_{CL}]

Les exemples (2) à (4) présentent un intérêt particulier, car ils font apparaître que la solidarité qui unit en français la règle syntaxique de construction du Groupe Clitique et l'application du paramètre phonologique de « tête à droite » (accentuation de la syllabe pleine la plus à droite de l'unité accentuelle), autorise l'accentuation d'un élément clitique, alors que la grammaire traditionnelle voit cet élément comme une entité naturellement non accentogène. Il se trouve que dans la hiérarchie du modèle standard de la phonologie des domaines (voir, ci-après, la figure 8), le Groupe Clitique constitue l'unité de rang immédiatement supérieur à celui du Mot Prosodique (MP), ce dernier étant plus ou moins co-extensif au mot lexical, comme le montre l'exemple de l'anglais annoté ci-après.

- (5). (Chief)_{MP} (justice)_{MP} (of the (Massachusetts)_{MP})_{CL} (supreme)_{MP}
(Court)_{MP}

En effet, dans cet exemple, il apparaît que tous les mots lexicaux sont étiquetés comme des Mots Prosodiques (MP) et que le groupement « of the Massachusetts » est annoté comme un Groupe Clitique (CL). Cet exemple permet

⁴ Voir, ci-après, des précisions sur ces termes qui peuvent, selon les auteurs, être vus comme des synonymes ou renvoyer à des réalités différentes.

également d'illustrer la distinction proposée par Garde entre l'unité accentuelle (ici le Mot Prosodique, équivalent au mot lexical) et le groupe accentuel (ici le Groupe Clitique). On retiendra qu'une division comparable a été proposée par (Basbøll, 1981), qui a suggéré de distinguer entre Mot Phonologique Mineur (domaine de l'accent de mot) et Mot Phonologique Majeur (domaine de l'accent de syntagme) ⁵.

Nous rappelons que certains auteurs se dispensent de la distinction Mot Prosodique/Groupe Clitique, qu'ils estiment redondante⁶. Ils préfèrent utiliser seulement la notion de Mot Prosodique ou de Mot Phonologique, en la considérant comme équivalente, soit à celle de Groupe Clitique (Chomsky & Halle, 1968 ; Morin & Kaye, 1982), soit, plus généralement, à celle de Groupe Accentuel. D'après cette seconde option, le Mot Prosodique n'est pas défini par référence à des données lexicales (ou morphologiques), mais par rapport au seul critère d'accentuation. Dans ce cas, le Mot Prosodique du français est regardé comme l'unité minimale dotée d'un accent final (Martin, 1987). Cette deuxième interprétation présente davantage d'intérêt au regard de notre problématique, car c'est celle que retiennent le plus souvent les chercheurs qui travaillent sur la prosodie du français, lorsqu'ils se servent de l'expression Mot Prosodique⁷. De ce point de vue, les unités délimitées par des barres verticales dans les exemples ci-dessus (1) à (4), constituent autant de Mots Prosodiques (ou de Syntagmes Accentuels, ang. « Accentual Phrases », si l'on adopte les termes utilisés par d'autres auteurs) ⁸. À la lecture des travaux sur l'anglais, il apparaît que le Mot Prosodique, ou le Mot Phonologique, est affublé d'une élasticité notable, puisqu'il peut correspondre, selon les auteurs, à une unité plus petite que le mot lexical, égale, ou supérieure à ce dernier. L'usage qui est fait du Mot Prosodique dans les études sur le français incite à le considérer, à la lumière de la distinction posée par Garde entre unité et groupement, comme une « unité », car il correspond, selon les précisions fournies par ces travaux, à la plus petite séquence de syllabes dotée d'un accent final. Mais cette interprétation peut s'avérer confondante, notamment si l'on considère que cette prétendue unité est également qualifiée, dans la littérature, de Syntagme Accentuel et de Groupe Accentuel.

⁵ Pour des discussions édifiantes sur le sujet, qui sont abordées sous l'éclairage de la psycholinguistique, voir : Wheeldon (2000) et Wheeldon & Lahiri (2002).

⁶ Selkirk (1972) utilise dans cette étude la notion de Groupe Clitique, qu'elle définit comme un domaine d'application de règles phonologiques particulières. Mais elle l'abandonne par la suite, au profit des notions de Mot Phonologique et de Syntagme Phonologique Mineur (MiP : « Minor Phonological Phrase »).

⁷ Voir, par exemple : Fletcher (1991), Mertens (1993a, 1993b).

⁸ Voir, par exemple : Jun & Fougeron (1995).

À la suite de ces remarques, nous estimons qu'il est souhaitable de soulever certaines questions, à des fins de clarification. La première question est de savoir si le Mot Prosodique, tel qu'il est défini dans les travaux sur le français, représente véritablement *l'unité minimale* d'accentuation dans cette langue. La seconde question consiste à s'interroger sur l'identité des domaines accentuels qui pourraient être assimilés à *des groupements*. L'examen des dispositifs accentuels du français, indépendamment de toute considération autre que prosodique, conduit à la conclusion que le Mot Prosodique ne constitue pas l'unité minimale d'accentuation. En effet, celle-ci est davantage représentée par le Pied, qui se présente comme le premier domaine d'organisation de la chaîne des syllabes régi par l'accentuation. Sur un plan général, le Pied est formé d'une syllabe accentuée (la tête métrique du pied) et d'un nombre limité de syllabes inaccentuées associées à celle-ci. Les syllabes inaccentuées suivent ou précèdent la syllabe accentuée, selon que la construction du Pied s'effectue avec la tête à gauche ou la tête à droite. Les exemples (6) et (7), dans lesquels les Pieds sont signalés par la lettre P, illustrent précisément ces deux types de construction, telles qu'on les rencontre, respectivement, en anglais et en français.

(6). The _P (*wind* and the _P (*sun* had an _P (*argument*]

(7). Le *vent*)_P et le *soleil*)_P se *dis*)_P *putaient*)_P]

Dans le cas du français, la structuration prosodique en Pieds est particulièrement mise en évidence quand l'on tient compte de l'accent initial (dont il sera question dans la section suivante), bien que la formation des pieds ne soit pas assujettie uniquement à l'emploi de cet accent. C'est ce que montre l'exemple (8), ci-après :

(8). *C'étaient*)_P | *des des*)_P *tinations*)_P | *de dé*)_P *couverte*)_P]]

MP

MP

MP

Si l'on se réfère exclusivement aux définitions courantes selon lesquelles : i) le Pied est formé en français d'une syllabe accentuée et des syllabes inaccentuées qui la précèdent et : ii) le Mot Prosodique est le domaine de l'accent final (ou primaire), il apparaît que dans l'exemple (8). « C'étaient » peut être analysé à la fois comme un Pied et un Mot Prosodique. En revanche « des destinations » et « de découverte » sont interprétables comme deux Mots Prosodiques formés chacun de deux Pieds. En réexploitant la distinction proposée par Garde entre unité accentuelle et groupe accentuel et à la lumière des remarques précédentes, il semble logique de suggérer que l'unité accentuelle équivaut en français au Pied et le groupe accentuel, au Mot prosodique. Ces équivalences étant posées

par nos soins (mais la discussion est ouverte), il reste à se demander si le Mot Prosodique constitue l'unique unité de groupement en français. Cette question va être débattue dans les lignes qui suivent.

Dans les travaux sur la prosodie des langues, il est fréquemment question d'un accent particulier, que les auteurs dénomment alternativement « accent principal », « accent de phrase » ou « accent nucléaire ». Ce type d'accent a été défini dans les préalables du chapitre 1. C'est pourquoi nous ne rappellerons que succinctement les deux interprétations qu'il supporte : i) comme l'accent marquant le domaine de l'unité intonative dont il représente, sur le plan prosodique, « l'élément terminal désigné » et ii) comme l'accent principal d'énoncé marquant le domaine du focus d'information. Ces deux facettes de l'accent nucléaire sont illustrées par les exemples (9) et (10), ci-après (noter que les accents nucléaires sont signalés par des majuscules). Dans l'exemple (9), il apparaît que l'énoncé comporte deux Syntagmes Intonatifs (SI), formés chacun de deux Mots Prosodiques. Afin de respecter la logique des commentaires précédents, nous continuons d'utiliser le terme de Mot Prosodique de façon provisoire, mais nous verrons ultérieurement que nous l'écartons de notre modèle du phrasé prosodique du français. Dans l'exemple (10), la position de l'accent nucléaire, dans les réponses (a) et (b), signale l'emplacement du focus d'information FOC (i.e. de l'apport d'information qui résout la question posée).

- (9). Les déclarations)_{MP} du Président)_{MP]}SI n'ont pas suscité)_{MP}
l'enthousiasme)_{MP]}SI
- (10). Qu'est-ce qu'elle a acheté ta grand-mère ?
(a) Elle a acheté des baNANES]_{FOC}, ma grand-mère.]]
(b) Des baNANES]_{FOC}, elle a acheté ma grand-mère.]]

Nous ne commenterons pas davantage ces exemples, car nous serons amené à les discuter dans la partie de l'ouvrage à venir qui portent sur le phrasé prosodique du français et sur la focalisation. Il convient, cependant, de résumer, dès à présent les remarques et les propositions que nous pouvons formuler au sujet de l'accentuation finale du français. Dans cette optique, nous admettons que l'unité accentuelle (la plus petite unité qui est concernée par cette accentuation, mais aussi par l'accent initial), est représentée par le Pied, alors que les unités de groupement supérieures au Pied qui sont également pourvues d'un accent final, correspondent au Mot Prosodique (ou, selon les auteurs, au Syntagme Accentuel) et au Syntagme Intonatif (un domaine unanimement reconnu sous différentes appellations, telles que Unité Intonative et Groupe Intonatif, en sus de celle de Syntagme Intonatif).

L'analyse que nous venons de proposer conduit donc à distinguer trois niveaux hiérarchiques d'accentuation (qui correspondent, respectivement, à l'identification du Pied, du Mot Prosodique – ou du Syntagme Accentuel et du Syntagme Intonatif). L'avantage que présente une telle interprétation est double. D'une part, elle permet d'écarter l'idée – peu compatible avec une approche phonologique de l'accentuation – que le nombre de niveaux d'accents serait illimité. D'autre part, elle apporte une réponse plausible à la question, parfois soulevée, de la désaccentuation partielle ou incomplète des mots intégrés à un groupement (voir *supra*). En effet, nous pensons que cette question n'a pas vraiment lieu d'être posée, car un mot peut être soit accentué, soit inaccentué et il ne saurait y avoir, semble-t-il, de solution intermédiaire. Il est probable que la désaccentuation partielle mentionnée par certains chercheurs est à mettre au compte d'une estimation subjective et graduelle des niveaux relatifs de prééminence, une telle estimation ne tenant évidemment pas compte de leur statut phonologique (ce dernier étant défini sur la base de distinctions catégorielles et non pas en termes de gradations).

3.2. Le cas de l'accentuation initiale

La présence d'un accent initial dans le système accentuel du français est aujourd'hui un fait majoritairement reconnu, bien que la détermination de son rôle continue de faire l'objet de plusieurs interprétations. Considéré par certains linguistes comme un accent secondaire (par rapport à l'accent primaire ou final), il est souvent perçu comme la manifestation d'une accentuation de type emphatique. Ceux qui partagent cette conception perpétuent l'usage ancien de l'expression « accent d'insistance », dont l'origine remonterait à (Grammont, 1925) et se rangent ainsi aux idées du phonéticien Sten qui sont rapportées ci-après (nota : souligné par nous dans la citation) :

On a bien le droit de dire encore que c'est la dernière syllabe qui régulièrement est affectée par l'accent tonique. Mais l'accent secondaire, qui est dû à l'insistance, se fait bien plus remarquer, justement parce qu'il n'est pas la règle. (Sten, 1962: 86)

L'expression de l'emphase relève notamment des diverses fonctions pragmatiques assumées par la prosodie. De ce fait l'accent initial d'insistance est généralement regardé comme un accent de type pragmatique, qui se distingue ainsi de l'accent final, dont le rôle serait plutôt de participer à l'organisation syntaxique des énoncés. Dans cette optique, certains auteurs analysent l'accent initial comme un « accent énonciatif » ou un « accent de focalisation » (Vihanta, 1993 ;

Rossi, 1999). Les références à l'énonciation et à la focalisation évoquent aussi le recours à des fonctions expressives et impressives de la prosodie. Or, ces dernières impliquent davantage des choix personnels du locuteur que les fonctions d'organisation du matériau verbal, qui sont principalement assujetties à des contraintes imposées par la structure formelle de la langue. Pour cette raison, l'usage ponctuel de l'accent d'insistance dans le discours est apparemment difficile à prévoir de façon systématique. On pourrait donc reprendre, à son sujet, la formulation qu'utilise Bolinger (1972) à propos de l'accent de phrase en anglais : « l'accent est prévisible, si vous êtes télépathe » (*sic!*)

Les travaux qui s'intéressent à l'étude de l'accentuation d'insistance ont montré (ainsi que nous l'avons déjà noté dans la partie historique) que son emploi est plus ou moins fréquent selon le genre verbal ou le style de discours mis en pratique. À cet égard, il n'est pas étonnant que le recours à l'accentuation d'insistance soit davantage adapté aux discours pour lesquels la fonction impressive des actes de langage s'avère primordiale. C'est notamment ce qui a lieu pour le discours didactique (Lucci, 1980), le discours politique (Duez, 1978) et le discours publicitaire (Türk, 1994). Dans ces usages particuliers, il est manifeste que la valeur de l'emphase s'apparente plus à une insistance logique ou intellectuelle qu'à une insistance d'ordre affectif ou émotionnel. Pour ce qui concerne le dialogue et la conversation, il apparaît que l'accentuation d'insistance est le plus souvent utilisée dans une double perspective : (i) pour distinguer un item particulier (comme c'est aussi le cas dans les genres de discours mentionnés précédemment), (ii) pour marquer la force d'engagement exceptionnelle du locuteur dans son énonciation. En ce qui concerne la seconde éventualité, l'insistance est davantage connotée par sa valence affective et/ou émotionnelle. D'une manière générale, l'emploi répétitif de l'accentuation d'insistance *représentative*, quel que soit le type de discours considéré, l'un des traits marquants du style emphatique dont la motivation se révèle, en définitive, très diversifiée. Nous proposons, ci-après, deux exemples courants d'accentuation d'insistance en français. Le premier (11) illustre une accentuation d'insistance intellectuelle (ou « intellective »), selon les termes utilisés par certains auteurs et le second (12), une accentuation d'insistance affective. Les syllabes portant l'accent d'insistance sont notées ici en majuscules L'exemple (12) montre clairement que l'accentuation d'insistance affective est fortement solidaire de choix lexicaux propices à son expression. Nous décrivons plus loin les caractéristiques prosodiques des deux types d'accentuation d'insistance qu'illustrent les exemples (11) et (12).

- (11). Le GOUvernement doit D'Abord S'Attacher au problème de L'INsécurité dans les villes.

(12). C'était SUPERbe, FANTastique, TERRiblement émouvant, bref, MAGnifique !

Il convient, en définitive, de garder à l'esprit que l'accentuation initiale du français exhibe plusieurs facettes. C'est ainsi qu'à côté de l'accentuation dite d'insistance le français actuel dispose aussi, comme on l'a vu, d'un accent initial non emphatique, que l'on assimile généralement à un accent secondaire (Pasdeloup, 1988, 1990). Dépourvu d'une valeur expressive, cet accent assume une triple fonction en français moderne : démarcative, rythmique et cohésive. La fonction démarcative s'exerce principalement au niveau du mot dont il signale le début, en contribuant de la sorte à la préservation de son identité phonique dans le déroulement des énoncés (voir l'exemple 13, ci-après). Nous discuterons de la fonction rythmique de l'accentuation initiale dans le chapitre suivant, qui traite précisément de la métrique et du rythme du français. La fonction cohésive s'applique essentiellement à « l'empaquetage » de syntagmes qui se trouvent ainsi doublement délimités par un accent initial et par un accent final (voir les exemples 14 et 15).

(13). Les variations du *débit d'parole*.

(14). *Politique étrangère, une majeure partie, la cantatrice chauve,*

(15). Au fond, le tango, c'est la *redécouverte de l'autre*.

On ne doit pas passer sous silence qu'il existe un point de désaccord à propos de l'accentuation secondaire du français. En effet, certains auteurs estiment que l'accent secondaire du français ne porte pas sur la syllabe initiale, mais sur l'antépénultième (Mazaleyrat, 1974 ; Verluyten, 1982). Pour étayer cette proposition, Verluyten se fonde sur des considérations métriques qui se rapportent à une alternance parfaite des syllabes fortes et faibles (qui se propage, dans le cas du français, de la droite à la gauche du mot, compte non tenu du schwa final). Or, il a été démontré expérimentalement que la règle d'alternance parfaite est loin d'être suivie. D'autre part, la possibilité d'attribuer l'accent secondaire à la syllabe antépénultième ne pourrait être effective que pour les mots de quatre syllabes et plus. Il se trouve, cependant, que ces derniers sont relativement peu fréquents en français (moins de 5%, selon les chiffres avancés par Séguinot (1976).

L'idée de l'accentuation secondaire sur la pénultième étant provisoirement écartée pour les motifs particuliers que l'on vient de préciser, nous nous heurtons à un autre argument susceptible d'accréditer cette idée, en évoquant la possibilité d'un évitement du placement de cet accent à l'initiale du mot. Cette éventualité s'appliquerait aux mots commençant par une voyelle et dont la première syllabe est privée, par conséquent, d'une attaque consonantique. De ce

fait, cette syllabe est considérée comme étant extra-métrique et elle ne peut, en conséquence, recevoir un accent (Plénat, 1994). En vérité, cette contrainte d'extramétrie ne paraît pas s'appliquer de façon fiable, dans la mesure où il est possible de rencontrer fréquemment, dans les différents styles de parole, des mots à initiale vocalique qui peuvent porter un accent (non emphatique ou emphatique) sur leur première syllabe (ex. *attribution*, *aujourd'hui*, *impossible* !). Il apparaît donc, en définitive, que la tendance du français actuel se ramène bien à attribuer un accent secondaire à la première syllabe des mots.

À la lumière des remarques formulées dans les sections précédentes, il est permis de résumer nos conclusions sur l'état présent du système accentuel de base du français, au moyen de la figure 2. Compte tenu des nombreux facteurs (métriques, syntaxiques, sémantiques, pragmatiques et phonostylistiques) qui influencent le choix des catégories d'accents mentionnés sur cette figure, il en découle que la mise en œuvre de l'accentuation du français est soumise à une large variabilité, qui concourt à mettre en évidence sa nature fondamentalement probabilitaire.

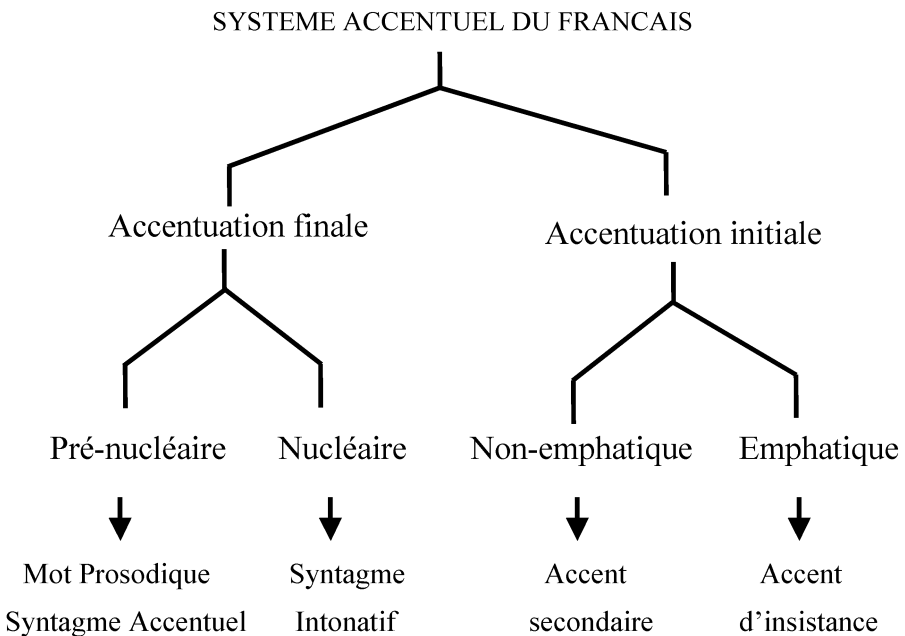


Fig. 2. Représentation arborescente du système accentuel de base du français.

3.3. Matérialité des accents du français

Étant entendu qu'il existe plusieurs catégories formelles (accentuation nucléaire, primaire, secondaire) et fonctionnelles (accentuation métrique, pragmatique, emphatique) d'accentuation en français, la question est de savoir si ces distinctions se manifestent concrètement par l'usage de paramètres différents et si c'est le cas, quels sont ces paramètres ? Afin de répondre à ce questionnement, nous examinerons tour à tour le cas de l'accentuation finale et celui de l'accentuation initiale.

Nous avons proposé, dans la section 1.1., de prendre en considération trois domaines qui sont susceptibles de recevoir un accent final : le Pied, le Mot Prosodique (ou le Syntagme Accentuel) et le Syntagme Intonatif. Nous rappellerons qu'en vertu de l'application du paramètre « tête à droite » en français, la construction du Pied, comme celle des autres domaines de rang supérieur, demande que la syllabe accentuée soit la plus à droite de l'unité considérée. L'accent qui est impliqué dans la formation du pied et qui constitue la tête métrique de ce dernier est à regarder, sur le plan matériel, comme un accent exclusivement mélodique (ou de hauteur). Ce qui revient à dire que le paramètre de la durée n'est pas pris en compte dans l'actualisation du Pied en français. En ce qui concerne le groupe accentuel provisoirement assimilé au Mot Prosodique, on se trouve confronté à deux points de vue. Selon le premier, il est admis, depuis les résultats délivrés par l'étude expérimentale de (Parmenter & Blanc, 1933), que le paramètre déterminant de l'accent final de groupe est celui de la durée, dans le sens où l'accent est signalé par un allongement significatif de la syllabe qui le porte (Delattre, 1939, 1940 ; Benguerel, 1973 ; Rietveld, 1980 ; Pensom, 2000). C'est ainsi que, d'après Léon (2007) une syllabe accentuée finale serait approximativement deux fois plus longue qu'une syllabe inaccentuée. De même, selon Delattre : « si l'on veut évaluer l'accent français par l'un de ses éléments acoustiques, c'est la durée qu'il faut choisir » (Delattre, 1966 : 70). Par ailleurs, des chercheurs ont suggéré que le système accentuel du français aurait connu, par rapport au latin, une double évolution en passant, d'une part, de l'accentuation de mot à l'accentuation de groupe et, d'autre part, d'une accentuation dynamique (marquée par une augmentation de l'intensité) à une accentuation de quantité ou de durée (Pope, 1934 ; KLausenburger, 1970 ; Horne, 1978).

À l'encontre, ou en complément des propositions précédentes, d'autres chercheurs ont fait valoir que le paramètre déterminant de l'accent final de groupe était constitué par la mélodie (Fouché, 1933/34 ; Rigault, 1961 ; Post, 2003). Il est envisageable que les deux façons de caractériser la matérialité de l'accent final de groupe que nous venons d'évoquer, ne soient pas conflictuelles,

mais qu'elles signifient simplement que cet accent est doublement marqué, à la fois par la durée et par la mélodie. Cette question mérite cependant d'être approfondie. C'est ce que nous projetons de faire, lorsque nous traiterons, dans la troisième partie de l'ouvrage, des relations entre l'accentuation et le phrasé prosodique du français. En attendant, il importe de remarquer que le caractère dynamique de l'accent final en français primitivement mis en avant par les phonéticiens⁹, n'est plus pris en compte dans les travaux récents sur la prosodie de cette langue. L'argument généralement avancé pour justifier cette décision est que l'oreille est bien plus sensible aux variations de la hauteur musicale qu'à celles de l'intensité. On notera également que l'accent nucléaire qui s'aligne, en particulier, avec la borne droite d'un constituant focal en français et, plus généralement, avec celle d'un Syntagme Intonatif (voir ci-dessus), se distingue des autres accents qui sont également attestés en position finale, par certaines propriétés phoniques. D'une part, l'accent nucléaire est associé à un ton de frontière ou à un contour nucléaire qui recèlent des traits configurationnels particuliers, ce qui contribue à conférer à cet accent le niveau de proéminence le plus élevé dans la hiérarchie accentuelle (voir ci-dessus les préalables du chapitre 1). D'autre part, les syllabes porteuses d'un accent nucléaire paraissent bénéficier, comme l'ont attesté les données empiriques de plusieurs études, d'un allongement important. L'association de cet allongement et d'un ton ou d'un contour spécifiques est généralement perçue comme la marque d'une frontière prosodique majeure, ce statut pouvant être conforté par la présence d'une pause.

Nous venons d'évoquer, dans les lignes qui précèdent, des phénomènes temporels se rapportant à la durée segmentale. Avant d'aller plus avant, il est souhaitable d'apporter quelques précisions sur la mesure de ce paramètre. Ces éclaircissements s'imposent pour au moins deux raisons. La première est que la durée des segments vocaliques et consonantiques est soumise, dans la parole continue, à de larges variations. Ces changements, qui tiennent à la nature même de ces segments et à leur environnement immédiat, engendrent des variations qualifiées, respectivement, d'intrinsèques et de co-intrinsèques¹⁰. Ce type de variabilité, que conditionnent des contraintes de bas niveau (i.e. extralinguistiques), a tendance à occulter l'appréciation des variations de la durée qui sont motivées linguistiquement. En conséquence, l'évaluation de ces changements nécessite d'avoir recours à des procédures dites de normalisation. (Campbell, 1992b).

⁹ Voir, par exemple : Nyrop (1963).

¹⁰ Voir, à ce propos : Di Cristo (1978).

La seconde raison est qu'il existe plusieurs façons d'approcher l'évaluation de la durée à des fins d'analyse prosodique. L'une de ces approches, certainement la plus courante, consiste à prendre la syllabe comme unité de mesure, en supposant que les variations qui affectent sa durée globale se répercutent à l'identique sur les segments dont elle est formée (Campbell, 1993b). Dans l'optique d'une seconde approche (Barbosa & Bailly, 1994 ; Morlec, 1997), il est suggéré de prendre en compte une unité prosodique de rang supérieur à la syllabe, soit l'intervalle temporel compris entre deux attaques vocaliques consécutives considérées, dans ce cas, comme deux centres perceptifs. Enfin une troisième approche part du principe que les éléments constitutifs de la syllabe, tels que l'attaque, le noyau (ou le pic) et la coda, peuvent être allongés ou abrégés de façon indépendante et que l'on doit donc traiter ces éléments en conséquence (Campbell, 2000).

À la suite de ces remarques d'ordre général, nous proposons de revenir à la question centrale du rôle de la durée dans l'accentuation finale du français. Étant donné que l'effet d'allongement final s'applique à la fois à la dernière syllabe du Mot Prosodique (voir *supra*) et à celle qui porte l'accent nucléaire du Syntagme Intonatif, il est attendu, eu égard à l'incidence potentielle du principe de hiérarchie accentuelle, que l'accent nucléaire bénéficie d'un degré d'allongement significativement supérieur. Cette tendance est confirmée par des résultats expérimentaux obtenus à partir de données normalisées, qui accréditent, notamment, la possibilité de distinguer perceptivement au moins deux niveaux d'allongement final en français (Astesano et al., 1995). En ce qui concerne l'accentuation initiale, il est nécessaire, comme on l'a vu, de distinguer entre l'accent initial non emphatique et l'accent initial emphatique. Tous les travaux effectués à ce jour s'accordent à reconnaître que le premier est un accent de type mélodique, qui est décrit soit comme une montée (voir *supra* la notion de « initial rise » et les références qui s'y rapportent, dans les préalables de ce chapitre), soit comme un ton haut (Mertens, 1992 ; Di Cristo, 2000, *op. cit.*). La réalisation de l'accent initial non emphatique ne s'accompagne pas d'un allongement du noyau vocalique, mais de celui (relativement peu marqué) de l'attaque consonantique. L'accent initial emphatique est marqué à la fois par la mélodie, sous l'aspect d'un ton extra-haut, par un allongement de l'attaque et par une augmentation de l'intensité¹¹. En outre, l'occurrence de l'accent initial emphatique est souvent précédée d'un courte pause et, dans le cas d'un mot à

¹¹ Des recherches récentes montrent que la durée de l'attaque s'est allongée de façon significative dans le style actuel des annonceurs de radio par rapport au passé, notamment par rapport aux années 40 ; voir : Boula de Mareuil et al. (2012).

initiale vocalique, par la réalisation de ce que l'on appelle familièrement un « coup de glotte ».

Les résultats des investigations menées par (Astesano et al., 1995), à partir de données normalisées, conduisent à dégager deux types de généralisations. D'une part, les tendances décrites précédemment sont significatives sur le plan statistique et s'appliquent à tous les types de corpus analysés. D'autre part, il s'avère que les effets d'allongement liés à l'accentuation sont dissymétriques et concernent davantage (i) l'attaque, pour l'accentuation initiale et (ii) la rime (noyau + coda), pour l'accentuation finale. La figure 3 représente, sous la forme d'un tableau, une synthèse des variations paramétriques qui accompagnent la réalisation des divers accents du français.

MELODICITE ↓	ACCENTUATION INITIALE		ACCENTUATION FINALE		
	Non-emphatique	Emphatique	Pied	Syntagme Accentuel	Syntagme Intonatif
Ton haut	+	-	+	+	-
Ton extra- Haut	-	+	-	-	-
Ton bas	-	-	-	+	-
Contour	-	-	-	-	+

ALLONGEMENT ↓					
Attaque	+	+	-	-	-
Rime	-	-	-	+	+

INTENSITE	-	+	-	-	-

AUTRES		Micro pause Coup de glotte			

Fig. 3. Synthèse des paramètres mis en jeu dans les réalisations de l'accentuation initiale et de l'accentuation finale en français.

Résumé du chapitre 2

Dans ce chapitre, nous nous sommes efforcé de présenter une vue générale de l'accentuation du français et des problèmes que soulève son interprétation. Après avoir discuté de la légitimité de l'accentuation initiale et présenté un cadre

permettant d'apporter des précisions d'ordre terminologique, nous avons entrepris d'exposer les tendances du système accentuel du français contemporain. Dans ce but, notre démarche à surtout consisté à mettre en avant des idées consensuelles (ou quasi-consensuelles) sur les aspects formels, fonctionnels et matériels relatifs à l'accentuation finale et à l'accentuation initiale du français parlé aujourd'hui. À ce sujet, il convient de rappeler (i) que l'accentuation initiale du français n'est pas nécessairement de type emphatique et (ii) qu'il est préférable de regarder l'accentuation initiale comme une complémentarité phonotactique de l'accentuation finale, plutôt que comme son antagonique. Du reste, le français n'est pas la seule langue à disposer d'une double accentuation initiale et finale. À ce propos, le linguiste américain Hyman a rapporté une observation ancienne, selon laquelle :

An optional secondary stress may occur (in Tojolabal, a Mayan language with primary stress) on the first syllable of a long word, but this appears to coincide with stresses superimposed by sentence rhythm. (Hyman, 1977 : 75)

Ne croirait-on pas entendre parler du français ?

Au moment de conclure, nous souhaitons attirer l'attention du lecteur que des sujets d'intérêt non négligeable, dont les liens avec l'accentuation sont pourtant manifestes, n'ont pas été abordés volontairement dans cette partie de l'ouvrage. La raison de ces omissions délibérées tient à ce que ces sujets touchent à des questions particulières de métrique, de phrasé prosodique¹² et d'intonation. C'est pourquoi il nous a paru plus judicieux de les aborder ultérieurement, lorsque nous traiterons de ces thématiques.

12 L'une de ces questions se rapporte aux effets d'allongement qui sont associés à l'accentuation. Etant donné que l'accentuation finale en français est toujours solidaire d'une fin de domaine prosodique (voir, supra, les notions de syncrétisme et de représentation conjuguée), il est permis de supposer que les marques d'allongement observées pour l'accentuation finale soient davantage imputables à des effets de « bord » qu'à l'accentuation proprement dite. Sans que cela ne remette toutefois en question l'existence d'un système accentuel en français (voir, ci-dessus, la discussion sur la problématique du « français langue sans accent »).

Seconde Partie.

La Métrique et le Rythme du Français

Chapitre 3.

Considérations générales sur la métrique, le rythme et leurs représentations

Ce chapitre est entièrement dédié à des considérations générales préalables sur le rythme et la métrique. Ces propos liminaires sont destinés à apporter des précisions sur l'identité du rythme et de ses déterminants, sur la distinction que l'on peut établir entre la métrique et le rythme et sur les dispositifs que les linguistes utilisent pour les représenter formellement.

1. Le rythme et ses déterminants

Le phénomène communément dénommé rythme constitue non seulement un composant fondamental du langage, mais aussi du comportement de l'humain et de la façon dont il perçoit ses relations au monde extérieur. C'est ainsi que selon (Meschonnic, 1974 : 8) : « le rythme est un universel anthropologique ». En effet, le phénomène rythmique se rapporte à la fois à des fonctions vitales (les rythmes cardiaques et respiratoires), à la façon d'appréhender l'écoulement du temps, ainsi qu'à tout un ensemble d'activités hautement diversifiées, comme la danse, la musique, la mimogestualité et diverses formes d'expressions écrites, graphiques et orales. La production de la parole, par laquelle s'exprime la langue parlée, est d'abord contrainte par l'activité respiratoire qui, du fait de son caractère cyclique, est manifestement rythmique. Compte tenu des remarques précédentes il est permis de conclure que le rythme de la parole participe d'un double ancrage, biologique et cognitif.

Considéré sous l'éclairage de la linguistique, le rythme est regardé comme l'une des caractéristiques déterminantes des langues (ou des familles de langues), qui rend possible leur identification en l'absence même de toute information verbale (Ohala & Gilbert, 1979 ; Maidment, 1983). Il est remarquable que cette sensibilisation au rythme prenne effet dès la naissance, car il est démontré que le bébé l'exploite pour reconnaître sa langue maternelle (notamment lorsqu'il est soumis à l'audition de plusieurs langues) et pour mettre en place des routines cognitives qui vont lui permettre d'en acquérir progressivement les rudiments (Ramus, 1999).

Le signal acoustique que produit l'émission de la parole renferme des indices propres à la manifestation du rythme (Ramus et al., 1999). Mais celui-ci est avant tout une réalité psychologique (Fraisse, 1956, 1974) que sous-tendent des

stratégies subtiles de perception. Ces modalités perceptives, qui concernent aussi bien la préhension du rythme de la parole que celle du rythme de la musique, se rapportent, en général, à des dispositifs spécialisés dans le traitement des séquences auditives complexes (Handel, 1989). De ce point de vue, les modèles psychologiques influents du rythme se réfèrent à quatre dispositifs de traitement fondamentaux, soit deux dispositifs simples ou primaires et deux dispositifs plus complexes, qui intègrent les précédents (Drake, 1998). Les dispositifs simples s'activent à segmenter le signal d'entrée en groupements et à extraire des régularités temporelles sous la forme d'alternances de battements forts et faibles. Les dispositifs complexes s'appliquent à hiérarchiser les groupements et à promouvoir une représentation abstraite des niveaux de proéminence relatifs aux battements. Les divers dispositifs qui viennent d'être évoqués constituent les bases cognitives supposées universelles qui supervisent la perception et la reconnaissance du rythme de la musique et de la parole.

La plupart des termes mentionnés précédemment se retrouvent utilisés dans les travaux des linguistes qui les interprètent, à leur tour, comme des déterminants du rythme de la parole. Nous rappelons que ces termes se rapportent aux notions de temporalité, de régularité, d'organisation, de groupement, de battement, et de hiérarchie. Les notions de temporalité et de régularité sont présentées comme cruciales, dans la mesure où le rythme est défini avant tout comme une organisation imposée à l'écoulement du temps. C'est ainsi que Platon a défini le rythme (dans *Les Lois*) comme l'ordre dans le mouvement¹. La notion d'organisation appliquée au rythme concerne plus particulièrement :

- (i) la mise place d'une structure et d'une hiérarchie (le rythme est une construction hiérarchique) ;
- (ii) la promotion d'alternances entre éléments forts et éléments faibles, les premiers se détachant comme des figures sur un fond et ;
- (iii) une certaine forme de répétitivité ou de périodicité (par laquelle un schéma se reproduit à l'identique de lui-même à des intervalles de temps que l'on présuppose sensiblement égaux).

Toutefois, la construction du rythme n'interdit pas certaines formes d'irrégularités qui sont à l'origine de la variabilité observable des motifs rythmiques exhibés par la parole. Pour les linguistes, la notion de groupement est solidaire de trois concepts (Hirst, 1993) : celui de pic (ou de proéminence), candidat à former la tête d'un groupement et ceux de frontière (impliquant une rupture ou une

¹ Pour des précisions sur les interprétations anciennes du concept de rythme, on pourra se reporter à : Benveniste (1966).

disjonction) et de cohésion (impliquant un liage). Grouper est une stratégie permettant de structurer l'information, cette structuration n'étant pas de type séquentielle, pour le rythme, mais hiérarchique (Martin, 1972). Enfin, l'alternance des battements se traduit, en linguistique, par celle de temps forts et de temps faibles représentés, respectivement, dans la parole, par les syllabes accentuées et les syllabes inaccentuées, ou par une autre forme de contraste syntagmatique (tel que celui qui oppose syllabes longues et syllabes brèves, par exemple).

2. La métrique et le rythme

2.1. Métrique et rythme comme deux niveaux d'interprétation distincts

Bien qu'ils soient fortement apparentés, voire confondus, les termes de métrique et de rythme ont fait l'objet d'interprétations et d'usages différents (Di Cristo, 2002). C'est ainsi que, selon la tradition, ils ont servi à désigner, respectivement, des effets de régularité se rapportant à la poésie versifiée et à la prose. Par ailleurs, certains linguistes (voir notamment Couper-Kuhlen, 1993) se sont référés à la conception des musicologues (tels que Childs, 1981, et Epstein, 1995), qui ont proposé de les distinguer comme les deux faces d'un même phénomène prosodique. Dans cette perspective, la métrique tend à être interprétée comme un dispositif structurel sous-jacent (ou abstrait) et le rythme, comme les manifestations concrètes de ce dispositif, au niveau des structures de surface qui encodent la prononciation effective.

Sur la base d'une telle distinction, il est permis de suggérer que la métrique implique un mode d'organisation à la fois plus conventionnel et plus contraint, en un mot plus rigide, que celui du rythme, lequel se révèle sensible à l'influence de facteurs externes auxquels il tend incidemment à se plier (contraintes pragmatiques diverses, adaptation aux demandes communicatives, expressivité, etc.). Il est donc attendu que l'actualisation du rythme de la parole outrepassse, par la variabilité de ses motifs, les contraintes formelles strictes qui caractérisent l'organisation métrique de la langue. En conséquence et à l'instar du rythme musical, le rythme de la parole se caractérise par des effets de ralentissement, d'accélération, de syncope, d'anticipation et de déplacement d'accent, qui peuvent déroger ainsi aux principes rigides imposables par une métrique stricte.

L'approche phonologique (abstraite) du rythme et de l'accentuation a donné lieu au développement d'une théorie connue sous l'appellation de « théorie métrique ». C'est à la présentation de cette théorie et de son appareil formel que nous proposons de consacrer les sections suivantes.

2.2. Les fondements de la théorie métrique en phonologie

La théorie métrique de l'accentuation représente, avec la théorie autosegmentale de l'intonation² et la théorie des domaines prosodiques,³ l'une des grandes avancées contemporaines des travaux en phonologie qui s'attachent à l'analyse et à la modélisation de la prosodie.

Les bases formelles de la théorie métrique ont été établies par les travaux des linguistes américains (Liberman, 1975 ; et Liberman & Prince, 1977). Le livre de référence sur la question est celui de (Hayes, 1995), qui a également publié récemment un important ouvrage d'introduction à la phonologie (Hayes, 2008). Afin de mieux cerner les apports de la théorie métrique à la phonologie, il est utile de rappeler quelques faits notables sur l'évolution de cette discipline au XX^e siècle.

Le développement de la linguistique contemporaine a été marqué par l'avènement de la grammaire générative et transformationnelle, développée par Chomsky et ses épigones, à partir des années 60. Le programme essentiel de cette théorie est centré sur l'analyse et la formalisation de la syntaxe⁴. En ce qui concerne la phonologie, l'ouvrage de référence (au regard de la linguistique générative) qui a marqué une étape décisive, par rapport au modèle structuraliste classique (jusqu'alors dominant), est celui de (Chomsky & Halle, 1968), couramment dénommé SPE. Une introduction à la phonologie générative, fidèle à l'esprit de cet ouvrage et rédigée en français, a été publiée par (Dell, 1973). Selon le modèle standard SPE, les représentations phonologiques sont formées de séquences linéaires de segments (voyelles et consonnes), délimitées par des marques de jointure, ou de frontière. Chaque segment appartenant à cette représentation est défini par une matrice de traits distinctifs (la notion de trait distinctif étant empruntée à la théorie influente de (Jakobson, Fant & Halle, 1951). Toutes les propriétés sonores distinctives des segments, y compris les traits d'accent et de ton, sont donc incluses dans ces matrices, ce qui va apparaître, par la suite, comme un mode de représentation inapproprié (« périmé », selon les termes mêmes des détracteurs) pour rendre compte des faits prosodiques.

Le rejet du modèle standard a donné lieu, au milieu des années 70, à l'émergence d'une théorie alternative (néo-générativiste), identifiable par les expressions interchangeables de « phonologie non linéaire », « phonologie

² Voir, pour des présentations : Goldsmith (1990) et Ladd (1996), ainsi que la quatrième partie du présent ouvrage.

³ Voir : Nespor & Vogel (1986), ainsi que la troisième partie du présent ouvrage.

⁴ Voir : Chomsky (1965).

plurilinéaire » et « phonologie multidimensionnelle »⁵. La première expression peut se révéler ambiguë pour les non-initiés. En effet, les représentations de cette nouvelle théorie s'inscrivent toujours dans la linéarité. Ce qui les différencie de celles de SPE, c'est qu'elles acceptent plusieurs lignes de représentation, à l'image d'un modèle orchestral semblable à celui qu'avait déjà conçu en 1955 le linguiste Charles Hockett. De ce point de vue, parmi les expressions qui ont été mentionnées ci-dessus, celles qui utilisent les termes « plurilinéaire » et « multidimensionnelle », s'avèrent à l'évidence les plus explicites. Dans le cadre de la phonologie plurilinéaire, les représentations qui figurent sur les différentes lignes (ou rangée, ou « tire »; voir le terme anglais usuel « tier ») sont indépendantes, mais elles peuvent néanmoins être mises en relation en recourant à des dispositifs d'association, ces derniers étant régis par des contraintes répondant à des conditions de bonne formation. L'apport majeur des représentations plurilinéaires, pour ce qui concerne la prosodie, est que les éléments prosodiques ne sont plus prisonniers de matrices de traits hétérogènes (i.e. comportant à la fois des traits segmentaux et suprasegmentaux), dans la mesure où ils constituent, dès lors, des représentations autonomes. À titre d'exemple, les lignes (ou rangées) attribuées aux phonèmes, d'une part et aux éléments prosodiques, d'autre part, peuvent déterminer ensemble une partition plurilinéaire comprenant une « segmental tier » (réservée aux phonèmes), une « timing tier » (réservée aux représentations de la quantité), une « stress tier » (réservée aux représentations de l'accentuation) et une « tonal tier » (réservée aux représentations des ton et de l'intonation). Comme nous l'avons souligné plus haut, les entités distinctives qui figurent dans les représentations des différentes lignes sont vues comme des segments autonomes (ou des auto-segments). Il est donc logique que le modèle phonologique qui prétend rendre compte de l'architecture générale de ces représentations phonologiques particulières ait été qualifié, à la suite de la proposition formulée par (Goldsmith, 1976), de « Phonologie Auto-segmentale »⁶.

La phonologie métrique, qui s'inscrit dans ce nouveau paradigme scientifique, se présente, au premier chef, comme une théorie qui propose une conception revisitée de l'accentuation (Halle & Idsardi, 1995 ; Kager, 1995). En effet, contrairement à l'approche de SPE, l'accentuation n'est plus considérée dans cette nouvelle théorie comme l'une des propriétés (parmi d'autres) des segments individuels ou des syllabes), mais comme l'expression d'une structure rythmique hiérarchique. Ce que met ainsi en valeur la théorie métrique, c'est la valeur

5 Voir, entre autres : van der Hulst & Smith (1985) ; Durand (1990, 1993) ; McCarthy (2001).

6 Voir également : Goldsmith (1990).

relationnelle de l'accent, qui n'est plus regardé comme un trait paradigmatique, spécifié localement pour un segment donné, mais comme une entité syntagmatique et donc relationnelle, dont le rôle principal consiste à structurer le matériau verbal des énoncés (Beckman, 1986). C'est en se référant à cette nouvelle conception qu'il est permis d'affirmer que la prosodie organise la parole.

2.3. Les outils formels de la théorie métrique

La théorie métrique utilise deux types de formalismes : l'arbre métrique et la grille métrique, celle-ci pouvant être par ailleurs simple ou parenthésée. À l'origine (Liberman, 1974 ; Liberman & Prince, 1977) la représentation formelle des relations de proéminence s'inscrit dans un plan phonologique particulier, au moyen d'un arbre métrique, qui s'inspire des représentations hiérarchiques de la syntaxe. Dans sa version originelle, l'arbre métrique se présente sous l'aspect d'une structure arborescente, dans laquelle tous les nœuds dominent des branchements de type binaire étiquetés à l'aide des lettres *s* (strong : fort) ou *w* (weak : faible). Cet étiquetage dénote une valeur relationnelle strictement locale, dans la mesure où un nœud est fort uniquement parce que nœud frère est faible, et inversement. Selon le type de représentation arborescente choisi, les étiquettes *s* et *w* peuvent, soit désigner respectivement les syllabes proéminentes (i.e. accentuées) et les syllabes non proéminentes (i.e. inaccentuées) d'une séquence sonore donnée, soit indiquer les niveaux relatifs d'accentuation des lexèmes qui composent cette séquence.

La figure 4 regroupe des arbres métriques qui illustrent simplement les deux termes de l'alternative que nous venons de formuler. La figure (4a) représente l'arbre métrique du mot anglais « Alabama », dans lequel les étiquettes *s* et *w* sont attribuées aux nœuds terminaux correspondant aux syllabes qui forment ce mot. Ce dernier porte un accent principal sur la syllabe « ba » et un accent secondaire sur la syllabe « A », ce que met bien en évidence la représentation hiérarchique de l'arbre : le premier niveau d'étiquetage relationnel des *s* et des *w* indique simplement les syllabes accentuées et les syllabes inaccentuées, alors que le second niveau signale que le niveau d'accent de « ba » est supérieur à celui de « A ». Dans les exemples (4b) et (4c), empruntés respectivement à l'anglais et au français, les étiquettes *s* et *w* sont attribués, à la base de l'arbre, à des lexèmes (et non plus à des syllabes). L'exemple du français fait apparaître que les mots « marchand » et « natif » portent l'étiquette *w*, alors qu'ils sont tous les deux accentués. Cet exemple illustre bien le caractère relationnel des représentations des arbres métriques : le mot « marchand » est doté d'un accent de niveau inférieur à celui que porte le mot « étoffe » dans le nœud frère de la

représentation. Il en va de même pour la relation entre les mots « natif » et « Paris ». L'item qui bénéficie du niveau d'accentuation le plus élevé est le mot « Paris », qui est uniquement dominé par des étiquettes notées par s. et par la racine R. Les exemples (4b) et (4c) permettent de calculer les niveaux d'accentuation relatifs des mots dont ils sont constitués. Ces niveaux sont notés par des chiffres dans l'exemple du français (le niveau le plus élevé correspondant au chiffre le plus bas). Tel qu'il se présente, cet exemple est de nature à confirmer l'affirmation de Dell (1984) que nous avons déjà citée antérieurement et suivant laquelle, en français, chaque mot porte un accent dont la force est proportionnelle à l'importance de la coupe syntaxique qui suit ce mot.

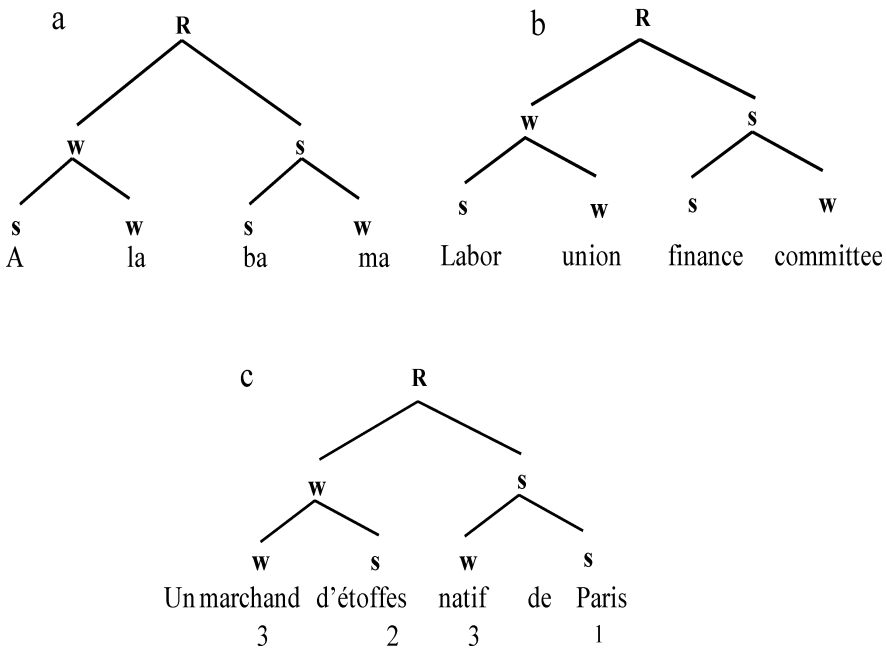


Fig. 4. Représentations de quelques arbres métriques.

Il est rapidement apparu que les représentations purement relationnelles de l'arbre métrique présentaient des inconvénients rédhibitoires. Entre autres, elles ne parvenaient pas à représenter explicitement la structure rythmique, qui doit intégrer une dimension temporelle pour rendre compte de certains phénomènes d'eurythmie⁷. C'est pourquoi les chercheurs ont été conduits à proposer un autre

⁷ Voir, entre autres, pour une discussion en français de la question : Di Cristo (2005).

mode de représentation, sous la forme de ce qu'il a été convenu d'appeler une grille métrique (Prince, 1983). Il existe, en vérité, deux variantes de la grille métrique : la grille simple et la grille parenthésée (ang. « bracketed-grid »). Elles ont en commun de décrire, dans un plan métrique particulier, la structure temporelle du rythme sous l'aspect de séquences de battements (voir la figure 5), ces derniers étant représentés par de colonnes de marques * (ou x).

Dans ce type de représentation, la force des battements (et donc des niveaux de proéminence accentuelle) est proportionnelle à la hauteur des colonnes. Sur l'axe horizontal, qui constitue la seconde dimension de la grille, les rangées de marques peuvent être soumises à des tests rythmiques de « frappe », qui tiennent compte des espacements compris entre ces marques. La construction de la grille est soumise à un principe fondamental, qui stipule que les colonnes dont elle est formée doivent être continues. Cette construction procède, en outre, d'un mécanisme de projection itératif que nous décrivons brièvement dans les lignes qui suivent.

La figure 5 comporte, dans sa partie supérieure (1), trois représentations de grilles métriques. Les deux premières (a et b) sont des grilles simples et la troisième (c), une grille parenthésée. Dans cette figure, les deux premiers exemples (mot anglais « Alabama » et mot français « antéposé »), la ligne 0, qui sert d'interface entre le plan segmental et le plan métrique, comporte une séquence d'astérisques affectés aux syllabes consécutives de ces items. À partir de cette ligne 0, toutes les syllabes distinguables comme proéminentes se projettent sur la ligne 1, sans distinction de niveau entre elles. En revanche, la syllabe la plus proéminente de ces syllabes distinguables se projette sur la ligne 2, en marquant ainsi la hiérarchie qui caractérise la structure accentuelle de l'item concerné. Dans le mot anglais, comme on l'a vu précédemment, l'accent principal (ou le plus proéminent sur le plan lexical) porte sur la syllabe « ba » (colonne la plus haute) et l'accent secondaire, sur la syllabe initiale « A ». Dans le mot composé français, c'est la syllabe finale qui porte l'accent principal et la syllabe « té », l'accent secondaire.

Le document (2c) de la figure 5 (partie supérieure) illustre une grille parenthésée. Ce type de formalisation se base sur l'idée, formulée à l'origine par (Halle & Vergnaud, 1987) que la représentation de l'accent requiert à la fois celle de la proéminence et celle de la constituance⁸. En effet, la grille qui figure en (2c) se trouve être dotée d'un parenthésage qui indique la constituance métrique. Ce parenthésage est noté en priorité sur la ligne (0) de la grille. Les têtes métriques

⁸ Tous les auteurs ne partagent pas cependant ce point de vue ; pour une discussion, voir : Laks (1993).

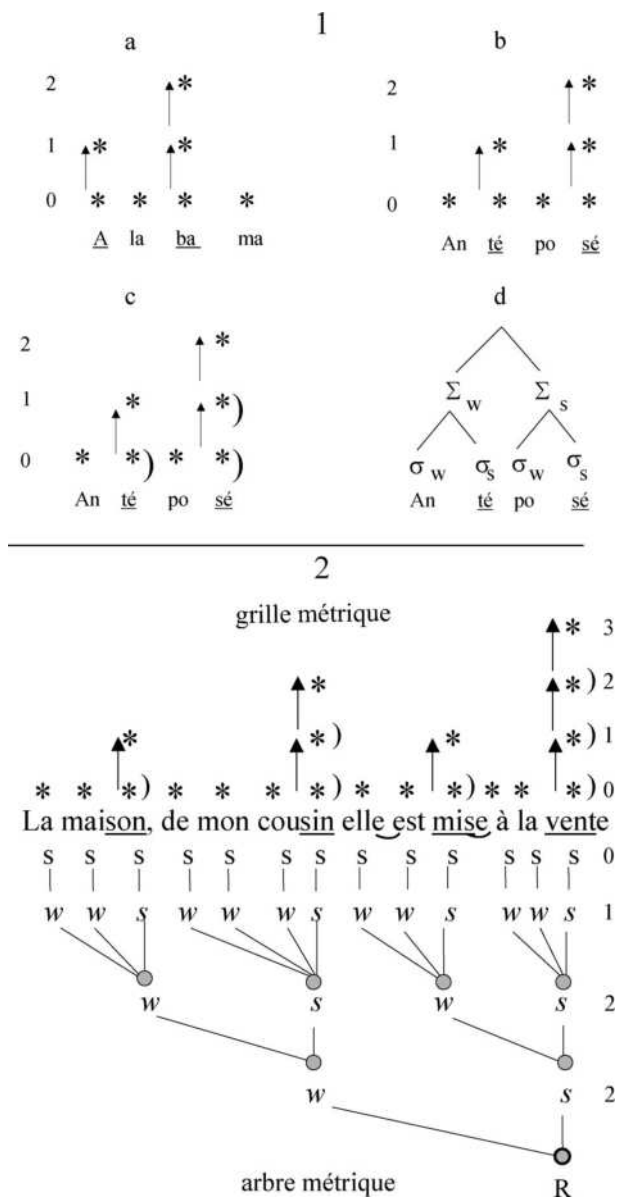


Fig. 5. Illustrations de quelques représentations métriques.

du parenthésage ainsi formé se projettent sur la ligne 1, où un nouveau parenthésage entraîne la projection, sur la ligne 2, de la tête métrique qui est propre à

ce domaine et dont la force est supérieure à celles des constituants parenthésés de la ligne 1. Ces derniers correspondent en réalité à des Pieds Métriques et le constituant de la ligne supérieure qui est doté du niveau de proéminence le plus élevé, peut être assimilé ici à un Mot Prosodique (voir *supra* 1.1: « Le cas de l'accentuation finale »). On remarquera que le balisage des constituants n'utilise qu'une seule parenthèse fermante. Ce type de notation a été adopté à la suite des propositions de (Idsardi, 1992) et de (Halle & Idsardi, 1995). Pour ces auteurs, il est préférable, en effet, de n'employer qu'une parenthèse pour signaler la constituance. Dans ce cas, une parenthèse droite signale que le matériau placé à sa gauche appartient à un même domaine, alors qu'une parenthèse gauche a la même valeur indicatrice pour le matériau placé à sa droite. Selon cette convention, le mot anglais « Alabama » serait donc parenthésé de la sorte : (Ala (bama. Il est également possible, comme le montre, l'exemple (5.1 d), d'inclure la constituance métrique dans la représentation d'un arbre, afin d'en enrichir la valeur informative (Selkirk, 1980). Dans cet exemple, les nœuds qui dominent les syllabes *s* et *w* correspondent à des Pieds, lesquels sont dominés, à leur tour, par un nœud *R* dominant un Mot Prosodique. Le document qui occupe la partie inférieure de la figure (5.2) illustre une image en miroir de deux représentations de l'énoncé : « La maison de mon cousin, elle est mise à la vente » qui illustre à la fois celle d'un arbre métrique (partie inférieure) et celle d'une grille métrique parenthésée (partie supérieure).

Résumé du chapitre 3

Dans ce chapitre d'introduction à la problématique de la métrique linguistique et du rythme de la parole, nous avons exposé en premier lieu les bases cognitives du rythme, telles que les conçoivent les musicologues, les psychologues et les linguistes. Nous avons ensuite argumenté en faveur d'une conception qui suggère de regarder la métrique et le rythme comme les deux faces (sous-jacente et superficielle) d'un même phénomène prosodique. La seconde partie du chapitre a été consacrée à la présentation des fondements de la théorie métrique en phonologie et des appareils formels utilisés par cette mouvance théorique. Nous avons particulièrement insisté sur le fait que l'avènement de la théorie métrique introduit une rupture épistémologique par rapport à la conception jusqu'alors dominante de la Phonologie Générative classique (Chomsky & Halle, 1968). Cette rupture découle en partie d'une nouvelle manière d'appréhender l'accent, non plus comme un trait distinctif, mais comme un phénomène fondamentalement relationnel dont la portée dépasse la structure accentuelle des mots et, d'autre part, de l'idée que les représentations phonologiques sont nécessairement pluri-linéaires. Pour ce qui concerne les outils formels, la théorie métrique s'est

d'abord servie d'une représentation arborescente : l'arbre métrique, dont l'éti-quetage initial est de type syntaxique et n'admet que des branchements de type binaires. Pour diverses raisons, parmi lesquelles figure une incapacité à rendre compte : (i) de certains aspects du rythme et : (ii) des difficultés d'alignement avec les contours intonatifs, dans le cadre d'une approche métrique-autosegmentale⁹, l'arbre métrique a été abandonné au bénéfice d'un autre type de formalisme : celui de la grille métrique simple ou parenthésée, qui permet de représenter, sur un plan phonologique autonome, des structures hiérarchiques de proéminences temporellement organisées. Par rapport à la grille simple, la grille parenthésée présente l'avantage d'associer, au sein d'une même représentation, la proéminence et la constituance et d'intégrer ainsi deux aspects déterminants de la métrique et du rythme, tels que l'alternance des temps forts et des temps faibles et la construction de groupements. De plus, la grille métrique permet de représenter un nombre fini de niveaux de proéminence (et partant, de constituance), contrairement à l'approche de la phonologie générative classique (Chomsky & Halle, 1968), ou à celle d'une première version de la phonologie métrique – par exemple, la version proposée par (Lieberman & Prince, 1977) et reprise par (Dell, 1984) – qui tendraient à prédire, toutes les deux, un nombre illimité de niveaux d'accentuation, ce qui ne correspond pas à ce qui est généralement observé.

⁹ Voir : Pierrehumbert (1980) et Beckman (1986).

Chapitre 4.

Le rythme et la métrique du français

1. Le français est-il vraiment une langue à isochronie syllabique ?

Parmi les notions qui ont servi à qualifier le rythme, en général et le rythme linguistique, en particulier, celle d'isochronie s'est longtemps imposée comme une référence. Cette primauté tient principalement au fait que le rythme a le plus souvent été décrit comme un phénomène périodique, caractérisé par le retour à des intervalles réguliers de temps marqués. Dans cette optique et comme nous l'avons déjà noté antérieurement, le linguiste américain Pike et le linguiste britannique Abercrombie ont proposé (en 1945 et en 1967, respectivement) d'établir une typologie permettant de répartir les langues en deux grandes classes rythmiques : les langues dites à isochronie syllabique (ang. «syllable-timed») et les langues dites à isochronie accentuelle (ang. «stress-timed»). Il a également été suggéré de prendre en considération une troisième classe : celle de l'isochronie moraïque (ang. «mora-timed»), afin de rendre compte du rythme de certaines langues, comme celui du japonais. Ceux qui adoptent la dichotomie stress-timed/syllable-timed supposent que dans les langues à isochronie accentuelle (par exemple, les langues anglo-saxonnes, slaves et arabes), la périodicité du rythme serait marquée par la récurrence des syllabes accentuées, à des intervalles de temps identiques. En revanche (comme nous l'avons rappelé plus haut), pour les langues à isochronie syllabique, l'isochronie serait due au fait que les syllabes consécutives d'une chaîne sonore se produisent à des intervalles de temps sensiblement égaux. La tradition considère habituellement le français comme une langue à isochronie syllabique et l'anglais, comme une langue à isochronie accentuelle. Cette distinction est, à vrai dire, plus intuitive qu'objective et elle repose généralement sur des impressions auditives qui ont conduit à comparer dans le passé le rythme de l'anglais au code du morse et celui du français, au crépitement d'une mitrailleuse. Mais il est pour le moins surprenant de constater, comme l'a fait Bertinetto (1989), qu'un phénomène phonologique aussi largement accepté que la distinction dont il vient d'être question a finalement donné lieu à si peu de validation empirique¹. En effet, toutes les études qui ont tenté d'apporter les preuves expérimentales du bien-fondé de cette distinction ont abouti à un constat d'échec (Bolinger, 1965 ;

¹ Voir, pour une discussion récente : Arvaniti (2012).

Roach, 1982 ; Wenk & Wioland, 1982 ; Dauer, 1983). En définitive, ces travaux ont conclu à l'inexistence du phénomène d'isochronie sur le plan acoustique. Bolinger (1965) a montré, de son côté, que la durée de l'intervalle inter-accentuel en anglais n'est pas constante, mais proportionnelle au nombre de syllabes comprises dans cet intervalle et qu'elle dépend, qui plus est, de la nature des syllabes mises en jeu. En comparant l'anglais, l'espagnol, l'italien et le grec (Dauer, 1983), a obtenu des résultats comparables à ceux de Bolinger et elle a conclu, en outre, que les accents ne se reproduisaient pas de façon plus régulière en anglais que dans d'autres langues. Les données plus récentes de (Fant, Kruckenberg & Nord, 1991), qui portent sur la comparaison du suédois, de l'anglais et du français, confirment celles de Bolinger et de Dauer, car elles font apparaître que la plage de variation de la durée de l'intervalle inter-accentuel est du même ordre pour les trois langues (elle varie de 0,2 à 1 sec., avec une valeur moyenne autour de 550 msec). Pour leur part, (Wenk & Wioland, 1982), ont constaté que les syllabes ne sont pas isochrones en français, ce qui les a amenés à récuser la règle d'isosyllabité appliquée à cette langue. Enfin, le phénomène pressenti d'isochronie moraïque n'a pas trouvé non plus de confirmation empirique (Warner & Arai, 2001).

Au vu des résultats précédemment mentionnés, peut-on déduire que l'effet d'isochronie n'est qu'une illusion de la perception (Lehiste, 1977), ou bien qu'il se fonde sur des constructions plus abstraites, comme celles que l'on suppose régir la perception de la musique ?² Les réponses apportées à ces questions – en dépit de l'attrait suscité par le modèle du « P-center », qui a offert momentanément une nouvelle possibilité d'évaluer subjectivement l'isochronie³ – ont été loin d'être concluantes, ce qui a probablement justifié la « mise en sourdine » de la référence à l'isochronie. Toutefois, cet abandon ne remet pas en question les idées :

- (i) qu'il existe des différences rythmiques entre les langues ;
- (ii) que ces différences sont probablement associées à des indices acoustiques spécifiques et :
- (iii) que ces marques doivent jouer un rôle de premier plan lors de l'acquisition du langage par l'enfant, en l'aidant à effectuer auditivement une segmentation précoce du signal porté par la parole (Nazzi & Ramus, 2003 ; Nazzi et al., 2006).

² Voir, à ce sujet : Lerdahl & Jackendoff (1983) ; Drake & Palmer (1993).

³ Marcus (1981), Pompino-Marschall (1989).

En conséquence, les travaux sur les déterminants du rythme ont pris d'autres directions, en s'orientant davantage vers la recherche d'indices acoustiques et phonotactiques susceptibles de remplir ce rôle. Ces investigations ont contribué notamment à mettre en évidence les faits suivants :

- (i) par rapport au français, certaines langues, comme l'anglais, exhibent des structures syllabiques plus complexes (Ramus et al., 1999) ;
- (ii) la tendance du français est à la syllabation ouverte, alors qu'elle est à la syllabation fermée pour les langues germaniques (Delattre, 1965 ; Delattre, 1966) ;
- (iii) le français est peu marqué par le phénomène de réduction vocalique, contrairement à l'anglais où les voyelles inaccentuées tendent à voir leur timbre neutralisé, c'est-à-dire à dire réduit à celui de la voyelle neutre (Delattre, 1965) ;
- (iv) en français, l'écart de durée entre les syllabes accentuées et les syllabes atones est moins accusé que dans une langue germanique (50 ms pour le français, contre 120 ms pour le suédois, selon les données de (Kruckenberg & Fant, 1995) ;
- (v) le contraste entre les syllabes proéminentes et non proéminentes est moins accusé en français que dans les langues anglo-saxonnes.

À ces facteurs discriminants, observés de longue date, il convient d'adjoindre d'autres phénomènes prosodiques, qui ont été mis en évidence plus récemment, tels que la façon dont les langues réalisent le marquage temporel des têtes métriques et l'allongement final qui précède les frontières de groupes rythmiques (Prieto et al., 2012). Apparemment, tous les indices acoustiques qui viennent d'être répertoriés sont à prendre comme des déterminants des classes rythmiques qui contribuent à discriminer les langues (ou les familles de langues) et à activer la segmentation précoce du signal de parole chez les jeunes enfants (Ramus & Mehler, 1999). De plus, ils font apparaître que le rythme est de toute évidence un phénomène pluridimensionnel. Néanmoins, il reste à comprendre comment les auditeurs parviennent à extraire les informations proprement rythmiques de la diversité de celles que véhicule le signal de la parole, prédisposé comme on le sait à la variabilité. À cet égard, il est particulièrement significatif d'observer que les variations du rythme au sein d'une langue donnée, sont tout aussi importantes que celles que l'on peut déceler entre des langues différentes (Loukina et al., 2011).

Eu égard à la complexité des indices rythmiques qui peuvent concourir à caractériser le rythme du français parlé et à l'insuffisance de données fiables sur cette problématique, il devient difficile de proposer, aujourd'hui, une description

des déterminants du rythme de cette langue qui s'écarte des idées reçues⁴. C'est pourquoi, nous nous limitons à donner un exemple simple (voir la figure 6), qui illustre la façon dont les différents paramètres prosodiques (mélodie, durée, intensité) peuvent participer conjointement à la construction de la structure rythmique d'un énoncé courant, comme « Je vais au cinéma tous les soirs ».

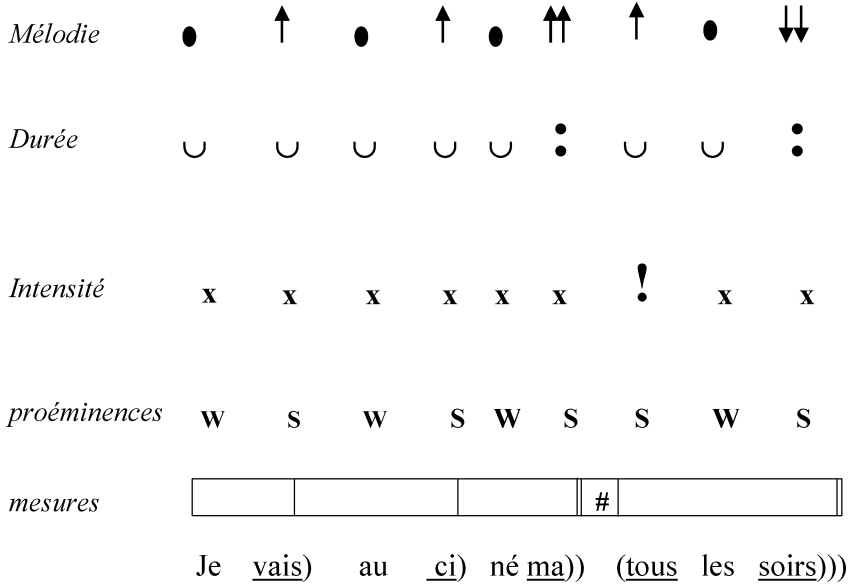


Fig. 6. Illustration de la contribution des paramètres prosodiques à la construction de la structure rythmique de l'énoncé : « Je vais au cinéma, tous les soirs » ; (nota : le mot « tous » porte un accent d'insistance, qui implique notamment un renforcement de l'intensité, noté par !).

2. La métrique du français

Nous rappelons que, dans le cadre d'analyse que nous adoptons, la notion de métrique sert à désigner les bases abstraites (cognitives) du rythme linguistique (voir la partie 2, section 2.1.). Selon le point de vue fédérateur exposé par (Hayes, 1995), la métrique est regardée comme la branche de la phonologie générative

⁴ Ou qui dépasserait une conception simplificatrice du rythme.

qui traite de la représentation formelle des patrons accentuels⁵. Notre ralliement à cette conception permet ainsi d'établir un lien entre le contenu du présent chapitre et celui du précédent, qui était consacré à l'accentuation. Dans cette perspective unificatrice, nous considérons que la métrique du français est régie par deux classes de contraintes formelles: des contraintes propres au système phonologique de la langue et des contraintes prétendues universelles, qui se conjuguent avec les premières, lors de la construction des patrons métriques et de leur projection au niveau des structures rythmiques de surface.

Les contraintes phonologiques qui gouvernent la métrique du français sont tributaires de deux principes majeurs, que nous avons proposé de dénommer : le Principe de Bipolarisation et le Principe de Dominance Droite (Di Cristo, 1999b, 2011). Le Principe de Bipolarisation stipule que les unités signifiantes élémentaires de la chaîne linguistique que forment les mots recèlent, au niveau sous-jacent de la représentation phonologique, une potentialité accentuelle bipolaire : finale et initiale. Il s'avère, cependant, que dans les structures émergentes de surface du français (qui encodent la prononciation effective des énoncés), tous les mots ne sont pas doublement balisés de la sorte. Ce résultat est dû principalement à l'incidence de contraintes eurhythmiques et fonctionnelles, qui peut avoir pour effet que la bipolarité accentuelle est oblitérée ou se reporte du mot à des unités syntagmatiques de rang supérieur (voir ci-après).

Le Principe de Dominance Droite spécifie que, dans un domaine donné, c'est la syllabe pleine la plus à droite qui reçoit le niveau de proéminence le plus élevé en français. Il est permis de concevoir ce principe comme une généralisation du paramètre « tête à droite » dont il a été question plus haut (partie sur l'accentuation : chapitre 2, section 1.1.).

En ce qui concerne les contraintes métriques non spécifiques au français, nous retenons celles qui relèvent (i) du Principe de Représentation Conjuguée, (ii) du Principe de Hiérarchie et (iii) du Principe d'Eurythmie. Dans la majorité des travaux qui s'intéressent à la base cognitive du rythme, il est clairement avancé comme nous l'avons déjà précisé antérieurement, que les deux notions de base qu'elles prennent en compte, se rapportent à la proéminence et au groupement (des notions qui renvoient, respectivement, à celle de tête métrique et de constituance métrique). Pour certains auteurs (voir en particulier Halle &

5 Nous emploierons régulièrement par la suite, dans cet ouvrage, le terme de Patron. Ce dernier sert habituellement à désigner une unité prosodique prototypique associée à un domaine particulier. C'est ainsi qu'il est possible de parler de : « patron accentuel », « patron métrique », « patron intonatif », etc. En règle générale, ces expressions sont réservées pour qualifier des unités du niveau phonologique, c'est-à-dire du niveau le plus abstrait de la représentation des formes sonores des langues.

Vergnaud, 1987:16, *op. cit.*), ces deux phénomènes participent d'une représentation conjuguée qu'ils définissent de la sorte :

The property of being a head is the same as that being a governing element in a constituent, and the property of being in some domain is the same as that of being governed by some head.

On gardera à l'esprit que c'est l'adhésion à ce principe qui conditionne le choix des grilles métriques parenthésées (Hammond, 1984 ; Halle & Vergnaud, 1987; Hayes, 1995), comme celles qui sont illustrées par la figure 5. Ces grilles mettent également en évidence le déploiement d'une hiérarchie dont il convient de spécifier, pour chaque niveau concerné, une tête et un domaine. Ces conditions sont remplies par la grille métrique qui décrit, comme on l'a vu, une structure abstraite. Mais l'actualisation du rythme qui en émane demande que l'on précise de surcroît les traits de marquage des têtes (Beckman, 1986). Ces traits font intervenir des aspects tonals, intensifs et temporels, ce qui confère à l'expression phonétique du rythme un caractère éminemment polyphonique.

Le Principe d'Eurythmie, qui a été abondamment commenté par plusieurs auteurs (voir : Prince, 1983; Selkirk, 1984; Hogg & McCully, 1987), se rapporte à des critères de bonne formation des énoncés sur le plan métrique. Ces critères invoquent l'allégeance à une contrainte d'alternance et précisent que l'organisation métrique se doit d'éviter, en conséquence, (i) la présence de deux accents contigus (qui provoqueraient la formation d'une collision accentuelle ; ang. « clash »), ou (ii) celle d'une succession trop importante de syllabes inaccentuées (engendrant de la sorte la formation d'un vide accentuel ; ang. « lapse »)⁶. Les exemples suivants illustrent des applications du Principe d'Eurythmie relatives à l'évitement des « clashes », en anglais et en français (nous rappelons que les syllabes qui sont potentiellement accentuables et celles qui sont effectivement accentuées sont notées en italiques).

(16). *Thirteen men* > *Thirteen men* ; *Japanese food* > *Japanese food*.

(17). *Chanson triste* > *Chanson triste* ; *Maison neuve* > *Maison neuve*.

Ces exemples montrent clairement que l'anglais et le français adoptent une même stratégie, qui revient à supprimer l'accent responsable de la collision accentuelle pour lui substituer celui qui peut occuper la position métriquement forte la plus proche. Il se trouve que cette position correspond à la syllabe initiale du premier mot, en anglais comme en français. Toutefois, alors que l'idée

⁶ Voir : Nespor & Vogel (1989), pour des illustrations de ces notions.

d'un déplacement de l'accent (qualifiée en anglais de « stress shift »⁷), semble de prime abord recevable (voir ci-après) dans le cas de l'anglais, elle l'est moins pour le français, dans la mesure où l'accentuation initiale représente, comme on l'a vu, une marque potentielle établie de cette langue.

Pour la plupart des auteurs, l'effacement de l'accent final au bénéfice d'une accentuation initiale (comme l'illustrent les exemples précédents) résulte de la mise en œuvre d'une contrainte métrique (Gussenhoven, 1991), tendant à privilégier une alternance canonique entre les syllabes proéminentes et non proéminentes, (alternance qui préside ainsi à la bonne formation des grilles métriques). Dans ce sens, certains chercheurs vont même jusqu'à parler de « grille parfaite » (Prince, 1983), ou de « configuration idéale » (Selkirk, 1984). En vérité, les patrons accentuels qui participent à la construction du rythme de la parole n'exhibent que très rarement une eurythmie métronomique et il est fréquent de constater que les mesures rythmiques de base comportent plusieurs syllabes inaccentuées consécutives. Ce phénomène est illustré par la figure 7, ci-après :

Il apparaît sur cette figure que les syllabes accentuées, initiales et finales (soulignées, dans le présent exemple) sont marquées par la présence de pics mélodiques (repérés par des flèches). Le découpage en mesures (barres verticales), qui actualise la structure rythmique de la période prosodique englobant l'ensemble de l'énoncé pris pour exemple, montre que ces mesures contiennent de une à quatre syllabes inaccentuées consécutives. En réalité, ces valeurs sont conformes à celles qui ont été observées pour d'autres langues, où le nombre de syllabes inaccentuées comprises dans une mesure de base peut varier de un à cinq. On remarquera, d'autre part, que la règle d'évitement de la collision accentuelle s'applique dans la mesure 3, où l'accent final de « trouvé » a été effacé (syllabe non soulignée), pour éviter une collision avec l'accent initial de « scandaleux ». À propos de cette règle d'évitement, il importe de préciser qu'elle n'a pas lieu de s'imposer dans tous les cas (voir, entre autres, Mertens, 1992). En effet, il s'avère qu'elle se trouve bloquée, lorsque les syllabes susceptibles de provoquer une collision (un clash) appartiennent à des domaines (ou des constituants) prosodiques différents. C'est ce qu'illustrent les exemples 18 et 19.

(18). Une chemise *noire* > Une *chemise noire*.

(19). Une chemise, *noire* comme la *suie*.

(20). La *prosodie organise* la parole.

7 McCarthy et al. (1985).

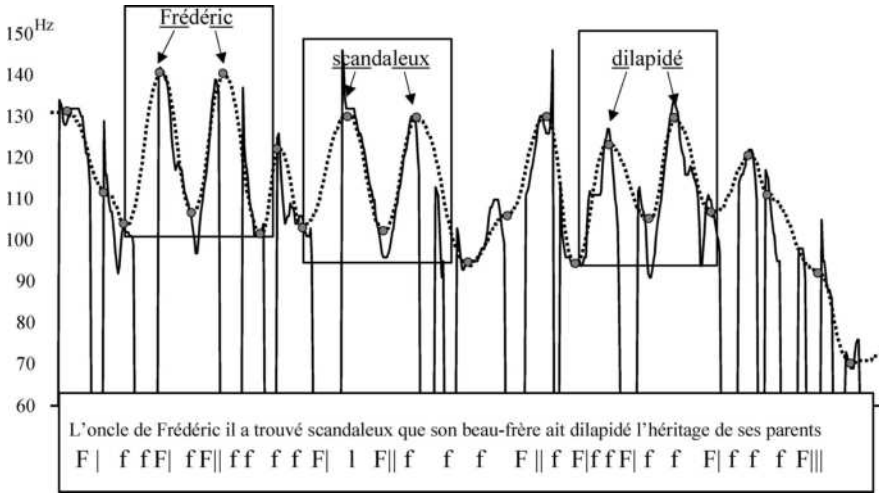


Fig. 7. Représentation de la courbe de F0 modélisée (pointillés) de l'énoncé : « L'oncle de Frédéric, il a trouvé scandaleux que son beau-frère ait dilapidé l'héritage de ses parents ». Cet énoncé est assimilable à une période prosodique complexe. Les lettres f et F désignent, respectivement, les syllabes faibles (non-proéminentes) et les syllabes fortes (proéminentes). Les barres verticales | signalent les mesures de base et les barres || et |||, des mesures de niveau supérieur (qui peuvent être accompagnées de la présence d'une pause). Pour des précisions sur la méthode de modélisation des courbes de F0 que nous utilisons, se reporter au chapitre d'introduction de la quatrième partie de l'ouvrage portant sur l'intonation.

Dans l'exemple (18) les deux mots « chemise » et « noire » font partie d'un même domaine que l'on peut assimiler à un Mot Prosodique ou à un Syntagme Prosodique (voir ci-après, les chapitres sur la constituance prosodique), alors que dans l'exemple (19), ils appartiennent à deux Syntagmes Prosodiques adjacents, séparés par une frontière majeure, que l'écrit peut signaler dans ce cas par une virgule (exemple 19). De même, dans (20), les mots « prosodie » et « organise » sont rattachés à des syntagmes différents. Ces distinctions structurelles sont donc de nature à rendre compte de l'application de la règle d'évitement en (18) et de sa neutralisation en (19) et en (20).

Nous admettons, avec certains auteurs, que l'ascendant que peut exercer une contrainte strictement métrique (d'alternance parfaite), ne permet pas d'expliquer l'occurrence d'exemples comme ceux qui sont rapportés en (21), (22) et (23).

- (21). *Japanese reply* > *Japanese reply*.
- (22). *Politique étrangère* > *Politique étrangère*.
Beaujolais nouveau > *Beaujolais nouveau*.

(23). C'est la redécouverte de *l'autre*.

En effet, dans ces derniers exemples, ce n'est pas le risque d'une collision accentuelle qui entraîne le placement d'un accent sur la syllabe initiale du premier mot. Le critère que l'on peut invoquer pour le justifier est celui d'une « accentuation mélodique anticipée » (Bolinger, 1965, 1981 ; Shattuck-Hufnagel et al., 1994). Il s'agit, selon les auteurs cités, d'une stratégie accentuelle qui serait mise en œuvre pour marquer le début d'un constituant assimilable à une Syntagme Prosodique Intermédiaire (d'après la terminologie de Beckman & Pierrehumbert, 1986). L'usage de cette stratégie peut donner lieu en français à la formation « d'arcs accentuels » (l'expression est de Fónagy, 1980), dans lesquels on peut voir une application du Principe de Bipolarisation⁸ se rapportant à la construction de groupements plus larges que le mot. Nous préciserons par la suite, dans la partie consacrée au phrasé prosodique du français, quelle est la nature linguistique de ces groupements.

Résumé et conclusions du chapitre 4

Dans le présent chapitre, qui est consacré à la métrique et au rythme du français actuel, nous avons interrogé, en premier lieu, l'idée traditionnelle selon laquelle le rythme du français serait marqué par une tendance à l'isochronie syllabique (contrairement aux langues germaniques, pour lesquelles l'isochronie accentuelle serait davantage de rigueur). Nous avons précisé que, d'un point de vue objectif, cette distinction n'est pas tenable et ne résiste pas à l'épreuve des analyses empiriques. Cependant, comme il est certain que les langues disposent de propriétés rythmiques distinctes et que ces dernières s'avèrent cruciales, en particulier dans l'acquisition du langage par l'enfant, il importe de mettre à jour les bases sur lesquelles sont établies ces propriétés. Les travaux poursuivis dans cette direction montrent que les indices qui concourent à caractériser le rythme d'une langue (ou d'une famille de langues) sont multiples et attestent, par la même, de la nature pluriparamétrique de ce phénomène. En définitive, tout porte à croire que les auditeurs (enfants et adultes) sont particulièrement sensibles à la variabilité des diverses marques de proéminence que les langues exploitent différemment, sur la base des changements de la fréquence fondamentale, de la durée et de l'intensité (Lee & Todd, 2004).

En adoptant un cadre d'analyse qui appréhende la métrique et le rythme comme deux niveaux d'analyse et de représentation complémentaires, nous

⁸ Tel que nous l'avons défini. Voir plus haut et : Di Cristo (1999b).

avons avancé l'idée que la métrique du français est régie, à la fois, par deux principes spécifiques (le Principe de Bipolarisation Accentuelle et le Principe de Dominance Droite) et par des principes supposés universels, comme le Principe de Représentation Conjuguée (qui associe accentuation et constituance)⁹ et le Principe d'Eurythmie (ou d'alternance métrique), qui conditionne l'évitement des collisions et des vides accentuels. En dépit de son importance, le Principe d'Eurythmie ne permet pas d'expliquer entièrement la diversité des structures rythmiques superficielles qu'atteste la réalisation des énoncés du français parlé. Cela tient à ce que le jeu des accents, à partir desquels s'instancient les motifs rythmiques de la parole continue, n'est pas gouverné uniquement par des contraintes métriques. Il est également soumis à l'influence d'autres facteurs, d'ordre phonotactique, syntaxique et sémantique, ou pragmatique, ainsi qu'à des contraintes de performance (comme les variations de la vitesse d'élocution¹⁰. Avant de conclure, il convient de préciser que le traitement formel de l'interactivité et de la satisfaction d'une partie de ces contraintes (principalement les contraintes d'ordre grammatical), est envisageable à l'aide d'une démarche qui se place sous l'égide d'une théorie appelée Théorie de l'Optimalité (Prince & Smolensky, 1993 ; McCarthy, 2003). Conformément à l'esprit de cette théorie, il est stipulé que les contraintes sont universelles et que c'est l'ordre dans lequel elles s'appliquent qui serait différent d'une langue à l'autre. Quoi qu'il en soit, il est supposé que ce sont les contraintes linguistiques de plus haut niveau qui sont dominantes¹¹.

⁹ Le Principe de Représentation Conjuguée, qui associe les phénomènes de proéminence métrique et de limite (ou de frontière) de domaine prosodique, ne signifie pas pour autant que ces deux phénomènes ne puissent pas être traités séparément à un certain niveau de la représentation des faits prosodiques. Il est possible, en effet, qu'ils participent d'une interaction complexe dont nous ne connaissons pas encore les modalités. Voir à ce sujet : Astesano et al. (2012).

¹⁰ Voir à ce sujet : Grosjean & Deschamps (1975) et Grosjean (1980).

¹¹ Pour des applications au français de la Théorie de l'Optimalité, on se reportera en particulier à Delais-Roussarie (1996) et à Post (2000).

Troisième Partie.

Le Phrasé Prosodique du Français

Chapitre 5.

Considérations générales sur les notions de phrasé, de domaine et de constituance prosodiques

1. Présentation du cadre général de la théorie standard de la constituance prosodique

Le concept de phrasé prosodique que nous utiliserons pour décrire l'organisation prosodique du français dans le chapitre suivant, présente des analogies avec celui de phrasé musical, qui se rapporte à la façon dont les notes d'une partition sont regroupées en mesures, conformément aux intentions des compositeurs et de leurs interprètes. Dès lors qu'il est question d'un découpage et du groupement du matériau linguistique, les chercheurs sont enclins à convoquer des notions comme celles de domaine et de constituance. Si ces dernières présentent des points communs avec la notion de phrasé prosodique, elles ne sont pas totalement identifiables à celui-ci. Le but de ce chapitre est d'apporter, en premier lieu, des éclaircissements sur ces termes et d'expliquer, ensuite, pourquoi nous avons choisi, en définitive, de retenir celui de phrasé, pour décrire les structures prosodiques du français dans le chapitre 6. Comme on pourra le constater, ces considérations liminaires font l'objet d'un développement particulièrement étendu, car la thématique en question occupe une place très importante dans les recherches prosodiques, où elle a donné lieu à de multiples débats, d'ordre théorique et terminologique.

La notion de constituance en linguistique est ancienne. Elle a surtout été mise en valeur par les structuralistes américains qui ont introduit, notamment, le concept de constituant immédiat relatif au fractionnement des phrases en blocs grammaticaux, tels que le sujet et le prédicat (Bloomfield, 1933), (Wells, 1947). Par la suite, la notion de constituance a été reprise par les générativistes, qui l'ont érigée en principe d'organisation syntaxique de base¹. C'est au sein de la mouvance de la linguistique post-généraliste² que la théorie de la constituance prosodique a vu le jour, sous l'impulsion d'Elisabeth Selkirk (Selkirk, 1984) et de Marina Nespors et Irène Vogel (Nespors & Vogel, 1986). Si l'on se réfère au titre de l'ouvrage des dernières auteures cités, *Prosodic Phonology*, on peut

1 Voir : Ruwet (1967).

2 Voir : Goldsmith & Laks (2011), pour une vue générale.

être porté à en déduire que cette théorie se présente comme une théorie apte à rendre compte de la phonologie de la prosodie en général. Cette interprétation peut toutefois se révéler déroutante pour les non-initiés, car la théorie en question ne concerne, en réalité, qu'une branche de la phonologie prosodique au sens large, qui comprend également la phonologie métrique et la phonologie intonative. À cet égard, l'expression « phonologie des domaines prosodiques », qui est utilisée parfois concurremment avec celle de phonologie prosodique, s'avère moins confondante. Il n'en demeure pas moins que, pour la plupart des auteurs, il existe un lien rigide entre la constituance prosodique et le concept de domaine, dans la mesure où les constituants prosodiques sont définis habituellement comme des domaines au sein et aux bornes desquels s'appliquent des règles phonologiques spécifiques³ dont l'incidence ne transgresse pas les limites desdits domaines.

La théorie standard de la constituance prosodique vise à établir un inventaire complet et ordonné (hiérarchique) des différents domaines phonologiques qui participent à l'organisation de la parole. C'est ainsi que pour (Nespor & Vogel, 1986: 299) : « Prosodic phonology is a theory of the way in which the flow of speech is organized in a finite set of phonological units »⁴. Dans cette optique, la théorie ambitionne de décrire et de représenter un ensemble exhaustif de domaines phonologiques, tout en admettant que tous ces domaines ne sont pas obligatoirement pris en compte par toutes les langues.

D'autre part, il est crucial de souligner que cette théorie s'inscrit, pour une large part, dans la perspective d'une modélisation de l'interface syntaxe/ phonologie.⁵ Une telle orientation explique pourquoi certains constituants de la hiérarchie prosodique sont définis par référence à des critères morphosyntaxiques (voir ci-après). En réalité, la théorie est construite autour d'une hypothèse centrale qui peut, de prime abord, donner l'impression qu'elle est empreinte d'une part d'incertitude, voire de contradiction. Cette hypothèse stipule, en effet, que la représentation phonologique des domaines prosodiques est autonome et indépendante de la constituance syntaxique, bien qu'elle soit liée à cette dernière par le biais de diverses contraintes de mise en correspondances (ang. « mapping ») entre la constituance prosodique et la constituance syntaxique

3 On relèvera cependant que des chercheurs ont présenté des arguments en faveur d'une distinction entre les notions de domaine et de constituant en prosodie. Voir, sur ce point : Delais-Roussarie & Fougeron (2004).

4 La phonologie prosodique, telle qu'elle vient d'être définie, représente en fait une évolution moderne de la Phonologie Syntagmatique (« Phrasal Phonology ») qu'a développée l'approche générativiste. Voir à ce sujet : Kager & Zonneveld (1999).

5 Voir : Delais-Roussarie (2005), Inkelas & Zec (1995) et Selkirk (2011).

(Selkirk, 2011). À ce propos, trois classes de contraintes ont été successivement mises en avant : (i) des contraintes d'alignement ou de démarcation : « Align-XP »⁶, (Selkirk, 1986); (ii) des contraintes d'empaquetage ou de cohésion : « Wrap-XP » (Truckenbrodt, 1999) et (iii) des contraintes d'adéquation : « Match-theory » (Selkirk, 2011). Les contraintes d'alignement précisent notamment que les bornes gauche et droite des Syntagmes Syntaxiques XP doivent s'aligner avec celles des Syntagmes Phonologiques, alors que les contraintes d'empaquetage demandent qu'un Syntagme Syntaxique soit entièrement contenu dans un Syntagme Phonologique. Enfin, les contraintes d'adéquation stipulent la présence de liens rigides entre des domaines prosodiques (Mot Prosodique, Syntagme Phonologique) et des unités syntaxiques telles que les clauses, les syntagmes et les mots. Nous n'en dirons pas davantage sur ces propositions théoriques, qui ont donné lieu à l'élaboration de formalismes adaptés et qui pourront apparaître comme étant complémentaires ou conflictuelles, selon la façon dont on les envisage⁷. Le cadre général de la théorie de la phonologie prosodique est représenté par la structure hiérarchique qu'illustre la figure 8.

À l'origine de la présentation de la théorie de la phonologie prosodique, il a été précisé que la construction de la structure qu'elle décrit est gouvernée par une hypothèse érigée en principe : l'hypothèse de la hiérarchie stricte ou de l'étagement strict. (« Strict Layer Hypothesis » ; Selkirk, 1978/1981). Cette hypothèse stipule notamment :

- (i) qu'une unité non terminale de la structure hiérarchique est obligatoirement formée d'une ou de plusieurs unités de la catégorie immédiatement inférieure ;
- (ii) qu'une unité d'un niveau donné de la hiérarchie est entièrement contenue dans l'unité de rang immédiatement supérieur ;
- (iii) que la structure hiérarchique est à branchements n-aires.

Cependant, il sera démontré, par la suite, que certaines de ces conditions drastiques ne sont pas tenables. En effet, il est apparu :

- (a) qu'un constituant de rang déterminé peut dominer directement des constituants qui se situent à deux ou trois niveaux plus bas dans la hiérarchie (Shattuck-Hufnagel & Turk, 1996) ;

⁶ XP désigne un constituant syntaxique, sans plus de précision.

⁷ Les lecteurs qui souhaitent obtenir davantage de détails pourront consulter les références qui sont mentionnées dans la présente section.

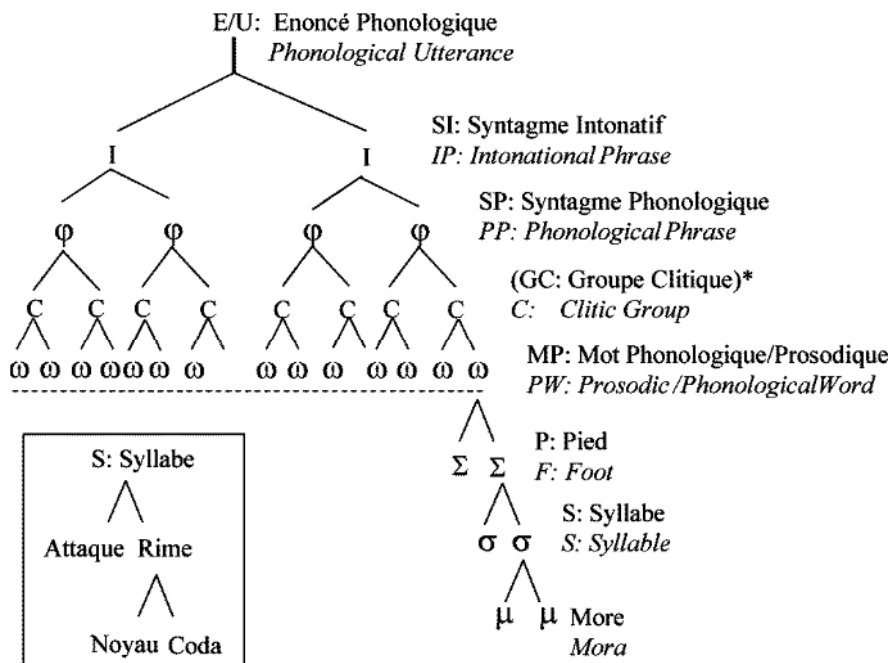


Fig. 8. Représentation d'une hiérarchie « exhaustive » des domaines prosodiques. Bien qu'il soit mentionné sur la figure, le Groupe Clitique n'est pas pris en compte par tous les auteurs qui adhèrent à une représentation hiérarchique des domaines prosodiques. C'est pourquoi il est signalé par un astérisque. Nota : la vignette, en bas à gauche, illustre une représentation hiérarchique des constituants de la syllabe.

(b) qu'un constituant de rang donné peut dominer un constituant de même niveau, comme c'est le cas, notamment, du Syntagme Intonatif, qui se prête ainsi à la récursivité (Ladd, 1986, 1996 ; Wagner, 2005 ; Féry, 2010), alors que l'hypothèse de la hiérarchie stricte écarte ces possibilités.

Ces observations ont eu pour effet d'entraîner une révision de l'hypothèse de la hiérarchie stricte et sa réinterprétation à la lumière de la Théorie de l'Optimalité, qui a été évoquée précédemment (Selkirk, 1995).

Telle que la représente la figure 8, la hiérarchie des domaines prosodiques se rapporte à trois strates d'analyse et d'interprétation, à la fois distinctes et complémentaires⁸. C'est ainsi que la More, la Syllabe et le Pied désignent des

⁸ Ces strates appartiennent à une même hiérarchie selon Nespor & Vogel (1986). Mais ce point de vue est contesté, entre autres, par Gussenhoven (1992).

entités qui sont principalement prises en charge par l'analyse de la métrique et du rythme. Le Syntagme Intonatif concerne, comme l'indique son nom, l'analyse de l'intonation et il constitue, avec l'Énoncé Phonologique, un domaine dont l'interprétation fait surtout appel à des considérations d'ordre sémantique et pragmatique. Enfin, les constituants de rang intermédiaire, comme le Mot Phonologique, le Groupe Clitique et le Syntagme Phonologique sont davantage impliqués dans l'étude de l'interface phonologie/morphosyntaxe. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, c'est le Syntagme Phonologique qui demeure l'objet principal de cette étude et des discussions qu'elle entraîne (Truckenbrodt, 1995, 1999).

La figure 8 montre qu'au niveau le plus bas de la hiérarchie se situe la More. Ce terme désigne une unité phonologique de quantité (un chronème, en quelque sorte), qui joue un rôle déterminant dans l'estimation du « poids » relatif d'une syllabe. C'est ainsi que les syllabes dotées d'une voyelle brève comptent pour une more, alors que les syllabes qui possèdent une voyelle longue comptent pour deux mores. La structuration en mores est utilisée en particulier pour décrire la prosodie d'une langue comme le japonais, où l'unité métrique de base est la more plutôt que la syllabe (Labrune, 2006). Mais elle peut s'appliquer aussi à d'autres langues, comme le latin et le slovène, pour ne citer que ces dernières. À titre d'exemple, le mot « Tokyo » en japonais comprend deux syllabes, mais quatre mores, car chacune de ces syllabes est longue (To:kyo:). Immédiatement au-dessus de la more se place la Syllabe, en laquelle la tradition voit une unité fondamentale de la description prosodique⁹. La Syllabe ne représente pas, à proprement parler, une entité primitive de la description phonologique, car elle est analysable comme une structure à branchement binaire, constituée d'une attaque et d'une rime, elle-même formée d'un noyau et d'une coda (voir la vignette incluse à gauche dans la figure 8). C'est ainsi que dans l'unique syllabe du mot « patte », l'attaque correspond à la consonne « p », le noyau, à la voyelle « a » et la coda, à la consonne « t ». Le mot « pas » ne comporte pas de coda et le mot « as » est dépourvu d'attaque. La voyelle du mot « patte » étant brève (en raison de l'influence abrégée de la consonne occlusive sourde subséquente [t]), elle équivaldrait à une more, tandis que celle du mot « page », qui est longue (en raison de l'effet allongeant de la consonne constrictive sonore qui lui succède) en comprendrait deux¹⁰. Les éléments con-

⁹ Il est à noter, cependant, que la syllabe ne joue pas un rôle décisif dans l'approche standard de la phonologie générative (Chomsky & Halle, 1968), où l'unité privilégiée est le segment équivalent au phonème.

¹⁰ Nous avons utilisé ici la notion de more (d'ordre phonologique) pour décrire des distinctions phonétiques. Il est clair que l'allongement noté pour « page » n'a pas de valeur distinctive au

stitutifs de la syllabe ont un rôle important à jouer dans l'organisation prosodique des énoncés, car nous avons noté (voir le chapitre 2, sur l'accentuation et la figure 3) qu'ils se comportent différemment dans le cas des syllabes accentuées initiales et finales (Astesano et al., 1995).

Le domaine situé au-dessus de la syllabe est le Pied, qui constitue la pierre de construction de la structure métrique de la majorité des langues. Cette qualité découle de son lien avec l'accentuation, qui joue un rôle déterminant (comme on l'a vu précédemment) dans l'édification de cette construction. Nous rappelons que le Pied, qui est une unité phonologique comparable à une mesure de base en musique, est formé d'une syllabe accentuée et d'un nombre limité de syllabes inaccentuées (qui précèdent la première, dans le cas d'un pied dit iambique, ou qui lui succèdent, dans le cas d'un pied dit trochaïque). Nous rappelons également que, indépendamment de la langue considérée, les limites des Pieds peuvent transgresser celles des mots lexicaux (voir Fudge, 1990 et supra, les exemples 1.6 à 1.8). En règle générale et à l'instar de la More et de la Syllabe, le Pied est une unité phonologique dont la définition ne soulève pas (comme on vient de le voir) des problèmes d'identité particuliers¹¹. Il en va autrement des domaines de rangs supérieurs qui sont compris entre le Pied et le Syntagme Intonatif, tels que le Mot Phonologique/Prosodique, le Groupe Clitique et le Syntagme Phonologique. C'est ce que nous allons montrer dans les lignes qui suivent.

Il est utile de souligner, en premier lieu, que les expressions Mot Phonologique et Mot Prosodique, qui sont parfois utilisées comme des synonymes, peuvent en vérité, soit désigner un même objet linguistique, soit des objets linguistiques différents. Dans sa version primitive, le Mot Phonologique se rapporte à un domaine construit dans le lexique et il relève donc prioritairement de ce qu'il a été convenu d'appeler la Phonologie Lexicale (Inkelas, 1989 ; Booj & Lieber, 1993) et de l'étude de l'interface prosodie/morphologie (Zec, 2002). C'est par l'entremise du Mot Phonologique que des éléments morphologiques sont introduits dans la hiérarchie prosodique. Dans cette perspective et en se référant à l'application des contraintes d'alignement que nous avons évoquées précédemment, (Zec, 2005) précise, par exemple, que pour tout Mot Morphologique, il existe un Mot Prosodique (i.e. un Mot Phonologique : voir ci-après), tel que la

niveau phonologique Ce serait le cas, s'il existait en français un mot « page » avec une voyelle brève, qui serait sémantiquement distinct du mot « page » avec une voyelle longue. Cependant, une opposition de longueur (et donc, du poids syllabique en mores) peut s'avérer opérante, dans certaines variétés du français, pour distinguer notamment entre les mots « patte » et « pâte ».

¹¹ Bien qu'il puisse donner lieu à l'élaboration de typologies assez complexes (voir : Helsloot, 1995).

limite gauche de ce Mot Prosodique est alignée avec la borne gauche d'un Mot Morphologique et sa limite droite, avec la borne droite d'un Mot Morphologique. En prenant pour exemple des langues comme l'italien et le français, (Hannahs, 1995) a suggéré que dans ces deux idiomes, les Mots Phonologiques sont équivalents, soit à des préfixes, soit à des constructions : {racine + suffixe}. C'est ainsi qu'en italien le mot lexical « socialmente » constituerait un seul mot Phonologique, alors que « a-socialmente » en comprendrait deux. De même, en français « in-définissable » serait formé de deux Mots Phonologiques, en raison du statut morphologique du préfixe « in » dans cette langue (Tranel, 1976). Pour certains auteurs, non seulement le Mot Phonologique participe d'une structure hiérarchique (voir supra, la figure 8), mais il peut aussi constituer, par lui-même, une construction de ce type. C'est ainsi que, selon l'analyse de (Selkirk, 1980b), l'organisation phonologique du mot « happiness » équivaldrait à l'emboîtement du Mot Phonologique « Happi » et du suffixe « ness » dans un Mot Phonologique de rang supérieur. De même, cette auteure considère qu'un mot composé tel que « base-ball » comporte deux Mots Phonologiques (« base » et « ball »), regroupés dans un Mot Prosodique de niveau plus élevé ([base_{MP} ball_{MP}]^{MP}). De son côté, (Peperkamp, 1999), se réfère à la théorie de l'interaction des déterminants prosodiques et morphologiques de (McCarthy & Prince, 1986) – selon laquelle un préfixe ne peut former un Mot Phonologique (Prosodique) indépendant – pour analyser le mot espagnol « inestabilidad » comme un Mot Prosodique formé d'une syllabe « in » et d'un Mot Prosodique de rang inférieur « estabilidad ». Toutefois, l'idée qu'une racine lexicale puisse former à elle seule un Mot Phonologique minimal, ou, plus généralement, que le Mot Phonologique constitue une sous-partie du mot lexical n'a pas été unanimement acceptée¹². De plus, il a également été avancé qu'il n'était pas nécessaire de reconnaître deux niveaux de Mot Phonologique dans la hiérarchie des domaines prosodiques¹³. En résumé, il apparaît que selon les présupposés théoriques des auteurs et les langues considérées, le Mot Phonologique (ou le Mot Prosodique), tout en étant fortement lié au mot grammatical (d'où le choix du terme « mot » plutôt que celui de « syntagme »), dispose d'un empan variable, dans la mesure où il peut, selon l'interprétation qu'on lui accorde, être coextensif au mot lexical ou inférieur à ce dernier¹⁴.

12 Voir : Kiparsky (1982) et Turk & White (1999).

13 Pour une discussion générale sur ces questions, voir : Shattuck-Hufnagel & Turk (1996) et Hall (1999).

14 Néanmoins, quelle que soit la façon dont le Mot Phonologique est interprété, il constitue toujours, dans l'architecture de la hiérarchie prosodique, une unité de rang intermédiaire entre le Pied et le Syntagme Phonologique (voir ci-après).

Il est notable, comme nous l'avons déjà précisé plus haut, que les expressions Mot Phonologique et Mot Prosodique sont employées indifféremment par la plupart des auteurs pour désigner une même unité. Toutefois, les travaux qui se rapportent à la prosodie du français semblent marquer une préférence pour l'usage du terme Mot Prosodique, lequel est généralement défini comme le domaine de l'accent final de mot, ou de l'accent primaire¹⁵. Conçu de la sorte, le Mot Prosodique est équivalent à l'unité que les chercheurs francophones appellent aussi parfois le groupe accentuel, l'unité rythmique ou le mot rythmique¹⁶.

Le Syntagme Phonologique (SP), qui se situe, pour la plupart des auteurs, immédiatement au-dessus du Mot Phonologique (ou du Mot Prosodique) dans la hiérarchie des domaines¹⁷, est un constituant qui a fait l'objet de nombreuses discussions. L'un des points de débat concerne la légitimité de son appellation. C'est ainsi que, d'après (Selkirk, 1995), comme il n'existe pas de propriétés phonologiques permettant de lui reconnaître des caractéristiques universelles, le choix d'une nomenclature qui évoque le niveau de constituance syntaxique auquel il est lié, peut avoir une vertu mnémonique (*sic*) opportune. D'où l'expression de *Syntagme* Phonologique. Dans l'étude de référence que représente l'ouvrage de (Nespor & Vogel, 1986), le Syntagme Phonologique est défini – en prenant pour cadre théorique le modèle générativiste de la syntaxe X-barre (Chomsky, 1970 ; Jackendoff, 1977 ; Chomsky, 1995) – comme l'unité prosodique qui est coextensive aux projections maximales XP des têtes lexicales. Cette re-

15 Voir *supra* et ci-après, le chapitre sur le phrasé prosodique du français.

16 En anglais, le Mot Prosodique joue un rôle important pour la formulation des règles d'accentuation lexicale (Liberman & Prince, 1977). De même, selon Peperkamp (1999), les Mots Prosodiques sont les domaines par excellence de l'accentuation et de l'application de règles phonotactiques et segmentales au niveau lexical. Nous avons souligné antérieurement que, contrairement l'accentuation mobile de certaines langues, l'accent fixe du français ne participe pas à l'indication de la structure morphologique du mot lexical (à l'exception, toutefois, de mots pluri-morphémiques, comme « pluricellulaire » ou « antiatomique », qui peuvent être analysés comme des Mots Prosodiques formés de deux Pieds). La spécification du Mot Prosodique en français en référence à l'accentuation finale, ou primaire, ne concerne donc, en règle générale, que des unités du niveau post-lexical ou supra-lexical.

17 Selon certains auteurs, le constituant de rang immédiatement supérieur au Mot Prosodique (voir la figure 8) est le Groupe Clitique, que l'on définit alors comme l'unité formée d'un mot lexical et des mots fonctionnels adjacents qui sont placés sous sa gouvernance. Toutefois, le Groupe Clitique, qui figure en particulier dans les inventaires décrits par Nespor & Vogel (1986) et par Hayes (1989), ainsi que dans la première version de la théorie de Selkirk (Selkirk, 1972), n'est pas maintenu dans la majorité des travaux postérieurs à ces études. Il est remplacé, notamment, par le Syntagme Phonologique Mineur dans les travaux de Selkirk.

lation est illustrée par l'exemple (24) que nous empruntons à l'ouvrage de (Post, 2000)¹⁸.

]X tête]tête

(24). (De petits enfants) SP (intelligents) SP

On relève cependant des divergences dans l'interprétation des relations de correspondance entre la structure syntaxique et la structure prosodique. En effet, pour (Selkirk, 1972, 1986), un Syntagme Phonologique inclut une tête et les éléments modificateurs placés à sa gauche, mais pas le complément placé à sa droite (comme le montre du reste l'exemple 24). En revanche, Nespor & Vogel (*op. cit.*) admettent, pour leur part, la possibilité d'une intégration de ce complément dans la construction de ces Syntagmes (voir ci-après). Il en résulte que la suite : « une petite fille charmante » est constituée de deux Syntagmes Phonologiques, pour Selkirk, tandis qu'elle peut n'en former qu'un pour Nespor & Vogel. Cette différence de vue s'explique en partie par le recours éventuel à une règle de restructuration, qui spécifie « qu'un Syntagme Phonologique non branchant, qui est le premier complément de X sur son versant récursif, perd son autonomie et se rattache au Syntagme Phonologique renfermant X, sous une nouvelle étiquette : SP' » (Nespor & Vogel, 1982 : 230)¹⁹. L'exemple (25) illustre une application de cette règle.

(25). (des jardins) SP (tristes) SP > (des jardins tristes) SP'

On fera remarquer que le recours à une règle ad hoc de restructuration (voir également Verluyten, 1982), pour rendre compte d'exemples qui ne se conforment pas aux présupposés du modèle initial, peut être vu comme la marque d'une faiblesse relative de ce dernier. Il est également à rappeler que Selkirk a proposé de distinguer deux catégories de Syntagmes Phonologiques : le Syntagme Phonologique Majeur ou maximal (MaP) et le Syntagme Phonologique Mineur, ou minimal (MiP)²⁰. Elle a suggéré récemment (Selkirk, 2000) que le premier serait un analogue du Syntagme Intermédiaire (voir ci-après) et le se-

18 Nota : dans l'exemple, SP = Syntagme Phonologique. Les bornes des projections maximales du niveau syntaxique sont désignées ici par des crochets.

19 Traduit de l'anglais par nos soins.

20 Le premier serait coextensif à la projection maximale d'un mot lexical, désignée par X max et le second, à une projection intermédiaire, désignée par X'.

cond, celui d'une unité de rang inférieur, tel que le Mot Prosodique ou le Syntagme Accentuel (voir ci-après).

En dépit des fluctuations quelque peu déroutantes que nous venons d'évoquer, la plupart des auteurs s'accordent sur l'idée que le Syntagme Phonologique contient au moins un Mot Prosodique. Pour parachever cette section sur le Syntagme Phonologique (SP), nous proposons de rapporter et de commenter quelques exemples illustrant la manière dont les auteurs effectuent une segmentation des énoncés en blocs appartenant à cette catégorie de constitution.

- (26). Les jeunes enfants ^{SP} regardent ^{SP} un film ^{SP} grec ^{SP} ²¹
- (27). Madame _{MP} Tristan _{MP} ^{SP} was _{MP} certainly _{MP} surprised _{MP} ^{SP}
 to _{MP} be _{MP} greeted _{MP} ^{SP} with _{MP} such _{MP} overwhelming _{MP}
 praise _{MP} ^{SP22}
- (28). Princess _{MP} Diana _{MP} ^{AD} sudden _{MP} death _{MP} ^{AD SP} has been _{MP}
 the source _{MP} ^{AD} of many _{MP} speculations _{MP} ^{AD SP23}

Les exemples précédents appellent certainement de nombreux commentaires, mais nous nous limiterons à formuler ceux qui nous paraissent les plus éclairants. L'exemple (26) illustre une application du principe de mise en correspondance de la constituance syntaxique et de la constituance prosodique, telle qu'il est défini originellement par la règle de base [Align XP] illustrée par (24). La règle de restructuration dont il a été question plus haut, n'est pas mise en œuvre dans cet exemple, car les items « film » et « grec » n'y sont pas regroupés pour former un seul SP restructuré (SP').

L'exemple (27), repris de Selkirk, montre que dans sa notation l'unité de base correspond au Mot Prosodique. Selon cette analyse, chaque mot, y compris ceux qui ne sont pas accentués (« was », « to » « with ») forme, pour l'auteure un Mot Prosodique. Les Mots Prosodiques sont groupés en Syntagmes Phonologiques et il apparaît, dans cet exemple, que le nombre de Mots Prosodiques entrant dans la formation d'un Syntagme Phonologique est quasiment illimité, ce qui est contraire à l'idée, parfois affirmée, qu'un Syntagme Phonologique doit comprendre au maximum deux Mots Prosodiques.

Dans l'illustration (28), qui est empruntée à Féry, tous les mots lexicaux ne forment pas un Mot Prosodique, comme dans l'exemple précédent de Selkirk.

²¹ D'après Delais-Roussarie (2000).

²² D'après Selkirk (1981).

²³ D'après Féry (2008).

Certains Mots Prosodiques, comme « the source » correspondent davantage à des Groupes Clitiques (qui, dans la hiérarchie des domaines, rappelons-le, sont des unités de rang supérieur au Mot Prosodique). L'exemple (28), proposé par Féry, se caractérise, de surcroît, par l'introduction d'un constituant de rang intermédiaire entre le Mot Prosodique et le Syntagme Phonologique, qui porte l'étiquette AD (Domaine Accentuel : ang. «accentual domain»). Il est permis de déduire de l'exemple (28) que la représentation dont il fait l'objet tient compte de deux niveaux d'accentuation : l'accent lexical, auquel est associé le Mot Phonologique (ou le Mot Prosodique) et un accent de syntagme qui délimite le Domaine Accentuel AD. Le Syntagme Phonologique (SP) qui occupe un rang supérieur à (AD) est équivalent, selon l'auteure, à un syntagme dit « Intermédiaire », dont il sera question dans la section suivante. Afin de préserver l'économie de la rédaction, les constituants de rang supérieur au Syntagme Phonologique, qui sont mentionnés sur la figure 8, tels que le Syntagme Intonatif et l'Énoncé Phonologique, seront également examinés dans cette prochaine section²⁴.

2. Une approche alternative de la phonologie des domaines prosodiques

Parallèlement à l'approche dite standard de la phonologie des domaines (ou des constituants) prosodiques (qui est représentée par la filiation Selkirk/Nespor & Vogel exposée précédemment), s'est développée une seconde mouvance, qui vise également à rendre compte de la structuration prosodique des énoncés. Cette seconde mouvance est représentée par deux types de filiations, que nous nommerons, respectivement, pour simplifier, la filiation Liberman/ Beckman/ Edwards²⁵ et la filiation Beckman/Pierrehumbert²⁶. L'originalité de cette seconde mouvance se rapporte au fait que les domaines phonologiques qu'elle décrit et représente ne sont pas définis en convoquant des critères morphologiques ou syntaxiques, mais principalement des critères prosodiques (relatifs à l'organisation métrique, tonale et temporelle des énoncés). Beckman & Edwards (1990) se réfèrent, dans leur étude, à deux idées centrales de la théorie métrique (voir Liberman, 1975), d'après lesquelles :

²⁴ Le choix de différer l'interprétation de ces constituants s'appuie sur le fait qu'il n'y a pas de différences marquantes dans la définition de ces unités, entre l'approche standard de la constance et l'approche alternative dont le contenu fait l'objet de la section à venir.

²⁵ Voir : Liberman (1975) et Beckman & Edwards (1990).

²⁶ Voir : Beckman & Pierrehumbert (1986) et Pierrehumbert & Beckman (1988).

- (i) l'accentuation est un aspect majeur de la définition des constituants prosodiques, car elle concourt au signalement de différentes catégories de groupements ;
- (ii) chaque type de constituant possède un élément désigné comme le plus proéminent, qui constitue sa tête.

À partir de ces références, Beckman & Edwards s'attachent à édifier une théorie qu'ils qualifient de: « Prominence-based Theory of Prosodic Structure » et dont l'idée-force spécifie que la construction de la structure prosodique des énoncés s'établit sur celle des patrons de proéminence. Selon cette théorie, l'anglais possède trois niveaux de structuration prosodique supérieurs à la syllabe : le Pied (défini comme un groupe de syllabes comportant une syllabe accentuée), le Syntagme Accentuel (Accentual Phrase), marqué par un accent mélodique (« pitch accent ») et le Syntagme Intonatif (Intonational Phrase), qui est formé par un groupement de Syntagmes Accentuels délimité à sa droite par un accent nucléaire. Il est notable que l'approche de la constituance prosodique que défendent Beckman & Edwards ne fait pas appel à des critères d'ordre morphologique ou syntaxique, ce qui a suscité des critiques de la part de Selkirk (1990) et de Rossi (1999), qui se rallie, sur ce point, à la théorie développée par Selkirk. La seconde mouvance (soit, la filiation Beckman/ Pierrehumbert), qui s'inscrit également dans une approche alternative à celle de la théorie standard de la constituance prosodique (telle qu'elle est représentée à l'origine par la filiation Selkirk/ Nespor & Vogel), se base principalement sur des critères relatifs à l'organisation tonale des énoncés, pour définir les unités qui participent de cette constituance. Dans cette perspective, selon l'étude de (Beckman & Pierrehumbert, 1986), qui se présente comme une révision du modèle original de (Pierrehumbert, 1980), les unités constitutives de la hiérarchie prosodique sont : le Syntagme Intermédiaire (ang. « Intermediate Phrase ») et le Syntagme Intonatif (ang. « Intonational Phrase »), qui constituent deux domaines représentatifs de l'organisation intonative des énoncés.

Les unités situées aux extrémités de la hiérarchie illustrée par la figure 8, comme le Pied Métrique et l'Énoncé Phonologique, ne sont pas exclues de cette seconde approche, mais elles n'en constituent pas leurs principaux centres d'intérêt. En revanche, le Mot Prosodique et le Syntagme phonologique, qui occupent une place importante dans l'approche standard (filiation Selkirk/ Nespor & Vogel) ne sont pas des domaines pris en compte en tant que tels, bien qu'il soit possible (voir ci-après) d'établir des correspondances avec ces derniers.

Certains chercheurs, qui se recommandent, pour la plupart, de la filiation Beckman/ Pierrehumbert, font également usage dans leurs travaux d'un constituant prosodique qui est dénommé le Syntagme Accentuel et dont il a déjà été

question précédemment, notamment à propos du français. Toutefois, les deux auteures qui viennent d'être citées n'intègrent pas cette unité dans leur modèle. Ils utilisent, en revanche, le terme de « Phrase Accent » (« Accent de Syntagme »), avec lequel il ne faut pas confondre celui de « Accentual Phrase » (« Syntagme Accentuel »). La question de l'identité du « Phrase Accent » et celle de sa place dans la phonologie de la prosodie, ont fait l'objet de nombreuses discussions à propos de plusieurs langues²⁷. C'est pourquoi nous suggérons aux lecteurs de se reporter à l'article de Grice et al. (2000), qui présente une synthèse raisonnée sur le sujet.

Dans le modèle de phrasé prosodique exposé par Beckman & Pierrehumbert (qui est en réalité un modèle de phrasé mélodique ou intonatif, plus que de phrasé prosodique au sens large), le Phrase Accent correspond en réalité à un « Phrase Tone » (fr. Ton de Syntagme), qui est représenté par un simple ton L ou H. Afin de comprendre la place qu'occupe le Phrase Accent (i.e. le Phrase Tone) dans la filiation Beckman,/Pierrehumbert, il est utile de rappeler brièvement les fondements du modèle originel de (Pierrehumbert, 1980). Dans cette approche, l'auteure distingue trois catégories de figures tonales : les accents mélodiques (ang. « pitch accents»), mono ou bi-tonals, ex. L, H, L H, H L), les marques tonales de limites (ang. « edge-tones ») et les marques tonales de frontières (ang. « boundary tones »). Les accents mélodiques sont pourvus d'une étoile ou d'un astérisque (*), qui indique l'alignement du ton qui leur est associé avec une syllabe préminente (soit, les notations : L* H, L H*, H* L, etc.). Les marques de frontières de syntagmes intonatifs sont notées à l'aide du signe % (soit, L%, H %). Enfin, les marques de limites de syntagmes (Phrase Accents/Tones), qui se positionnent entre le dernier accent mélodique et le ton de frontière du Syntagme Intonatif, sont indiquées par un ton L ou H, dépourvu d'astérisque. Les trois catégories phonologiques qui viennent d'être précisées sont nettement représentées (figure 9) dans le modèle d'automate à états-finis de l'intonation de l'anglo-américain conçu par (Pierrehumbert, 1980).

La notion de « Phrase Accent » qui, selon (Ladd, 1983), est entièrement motivée par des considérations internes à la théorie de Pierrehumbert, procède – dans l'étude de (Pierrehumbert & Beckman, 1988) – d'une interprétation qui évoque une double association. En effet, il est précisé, dans cette étude, que le Phrase Accent n'est pas seulement associé à la borne droite d'un Syntagme dit Intermédiaire (voir ci-après, pour la définition de cette unité), mais également à la limite droite du mot nucléaire (« nuclear word »), qui reçoit le dernier accent mélodique d'un syntagme prosodique. A cet égard, le Phrase Accent se comporte

27 Voir : Truckenbrodt (2005).

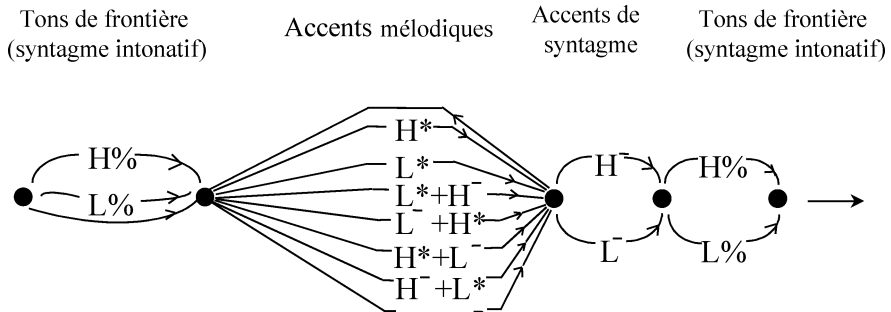


Fig. 9. Modèle d'automate à états-finis de l'intonation de l'anglo-américain, d'après (Pierrehumbert, 1980). Nous rappelons que : « ton de frontière » (= ang. « boundary tone »), « accent mélodique » (= ang. « pitch accent ») et « accent de syntagme » (= ang. « phrase accent »).

donc comme un ton marquant aussi la limite droite de ce mot. L'idée de cette double association est une façon de rendre compte du fait qu'en anglais le Phrase Accent (i.e. « le Phrase Tone ») correspond à une partie du contour mélodique, plutôt qu'à un minimum ou un maximum tonal, ce qui semble résoudre – pour (Grice et al., 2000) – le problème épineux de la localisation du Phrase Accent, dont il était supposé auparavant, par Pierrehumbert, qu'il devait se situer « quelque part » (sic) entre le dernier accent mélodique et le ton de frontière du Syntagme Intonatif.

Si, conformément aux propositions de Beckman et Pierrehumbert, la notion de Phrase Accent (en tant que ton périphérique d'un domaine plus petit que le Syntagme Intonatif) paraît nécessaire pour décrire l'organisation mélodique de l'anglais, en revanche, pour les mêmes auteures, celle de « Accentual Phrase » (Syntagme Accentuel) n'est pas pertinente pour cette langue. Elles estiment, cependant, que cette unité devrait être prise en compte dans l'analyse de la langue japonaise²⁸ qu'ils comparent avec l'anglais²⁹ dans leur étude. Il s'avère que le Syntagme Accentuel est un constituant qui est pris en considération dans la description de la structure intonative du coréen standard de Séoul (Jun, 1998) et du français général (Jun & Fougeron, 1995), où la borne droite de ce domaine est marquée, dans les deux cas, par la présence d'un ton haut (H). Nous reviendrons ultérieurement sur la légitimité et les propriétés de ce domaine en

28 En japonais, le Syntagme Accentuel, qui représente le premier niveau de phrasé prosodique dans cette langue, correspond à une unité caractérisée par deux tons démarcatifs : L ou H.

29 « [...] the evidence for the accentual phrase as a necessary unit in the prosodic hierarchy in English is much less definitive than for this phrase in Japanese » (Beckman & Pierrehumbert, 1986 : 270).

français, lorsque nous traiterons, dans le chapitre suivant, du phrasé prosodique de cette langue.

Des travaux récents, qui portent principalement sur l'anglais et l'allemand (Féry & Samek-Lodovici, 2006 ; Selkirk, 2006 ; Kratzer & Selkirk, 2007), ont proposé de réinterpréter l'accentuation de syntagme dans sa relation avec l'Accent Mélodique ou le Pitch Accent³⁰. Selon (Kratzer & Selkirk, 2007), les trois modes d'accentuation mélodique observés par plusieurs auteurs dans les phrases neutres³¹ seraient le reflet d'une distinction tripartite du « Phrase Stress » (l'accent de syntagme). C'est ainsi :

- (i) que la présence, ou l'absence, d'un Pitch Accent serait la marque d'un niveau d'accentuation de syntagme différent. Par exemple, l'usage d'un Pitch Accent obligatoire entraînerait celle d'un accent de syntagme majeur (« Major Phrase stress »), alors,
- (ii) qu'un Pitch Accent optionnel donnerait lieu à l'emploi d'un accent de syntagme mineur (Minor Phrase Stress) et
- (iii) que la non-possibilité d'avoir un Pitch Accent se traduirait par l'évitement d'une accentuation de syntagme³².

L'unité qualifiée de Syntagme Intonatif : (ang. « Intonational Phrase »), ou de Groupe Intonatif, ou d'Unité Intonative (en fr.), ou encore de « Tune » dans la tradition britannique³³, s'est imposée traditionnellement comme un domaine majeur de la structure prosodique et elle a été acceptée comme tel dans les diverses approches. Ce consensus ne veut pas dire, pour autant, que tous les auteurs qui se réfèrent à cette unité s'accordent sur les facteurs (et la nature des contraintes) qui motivent son emploi, ou sur la manière dont cette unité participe à la fragmentation d'un énoncé particulier. En ce qui concerne le premier point, il a été déclaré, récemment encore (Selkirk, 2000) que les facteurs qui gouvernent le phrasé intonatif ne sont pas clairement établis.

Dans le passé, plusieurs chercheurs ont avancé l'idée que, à l'instar du Syntagme Phonologique, la construction des Syntagmes Intonatifs était conditionnée par la structure syntaxique (Selkirk, 1978/1981 ; Cooper & Paccia-Cooper, 1980 ; Nespor & Vogel, 1982 ; Gee & Grosjean, 1983 ; Hayes, 1989). Il est vrai, comme on l'a montré, que les usagers de la plupart des langues peuvent utiliser

30 Voir : Kratzer & Selkirk (2007), pour un exposé de cette problématique.

31 Voir, entre autres : Gussenhoven (1992b), Cinque (1993), Truckenbrodt (1995), Wagner (2005).

32 Nous rappelons que Selkirk a proposé de distinguer deux niveaux de Syntagme Phonologique qu'elle dénomme, respectivement, Mineur et Majeur.

33 Vaissière (1997) qualifie cette unité de « Breath Group ».

les frontières de Syntagmes Intonatifs comme des indices de signalement de la structure syntaxique des énoncés³⁴. Mais il est apparu aussi que, d'une manière générale, la formation des Syntagmes Intonatifs était également soumise à des contraintes d'ordre sémantique³⁵. Cette constatation a donné lieu à la formulation d'une règle générale de construction du phrasé intonatif, dénommée la « Sense Unit Condition » (Selkirk, 1984). Selon cette règle, les constituants immédiats d'un Syntagme Intonatif doivent former ensemble une unité de sens. Dans cette perspective, il est admis que deux constituants Ci et Cj forment une unité de sens si, au regard de l'interprétation sémantique de la phrase, Ci modifie (Cj) ou Ci est un argument de Cj. Soient les exemples suivants³⁶ cités par (Watson & Gibson, 2004b).

(29).

- (a) [John gave the book] [to Mary]
- (b) *[John gave] [the book to Mary]
- (c) [John gave] [the book] [to Mary]

Selon la règle qui vient d'être énoncée, la phrase (29a) est acceptable, car les deux Syntagmes Intonatifs qui la composent forment chacun une unité de sens. Il en va de même pour (29c)³⁷. En revanche, (29b) n'est pas acceptable, car « The book to Mary » ne constitue pas une unité de sens³⁸.

Le précédent exemple veut montrer qu'une phrase disposant d'une structure syntaxique donnée peut faire l'objet de plusieurs phrasés intonatifs, ce qui confirme l'absence d'isomorphisme entre l'organisation syntaxique de surface et l'organisation intonative³⁹. Cette rupture de congruence peut également être illustrée par l'exemple suivant, emprunté à (Selkirk, 1978/1981).

34 Voir à ce sujet : Watson & Gibson (2004a) et un numéro spécial de la revue *Langue Française* intitulé « Unités Syntaxiques et Unités Prosodiques » (n° 170, 2011).

35 Du reste, selon *The Simpler-Syntax Hypothesis* de Culicover & Jackendoff (2006) une bonne partie du rôle que l'on attribue à la syntaxe revient en réalité à la sémantique.

36 Dans ces exemples, les Syntagmes Intonatifs sont signalés par des crochets.

37 Bien que le phrasé de (29c) soit nettement moins probable que celui de (29a).

38 Cette interprétation, qui est calquée sur celle de Selkirk, pourrait être supplée par des explications plus formelles que nous n'avons pas la place de développer ici.

39 En réalité, l'hypothèse formulée par Truckenbrodt (1995), selon laquelle les constituants syntaxiques ne peuvent pas être fractionnés en syntagmes prosodiques distincts, est contrebalancée par celle de Selkirk (1984), pour qui les constituants syntaxiques peuvent être librement segmentés en syntagmes prosodiques, pourvu que ces derniers correspondent à des groupements sémantiquement cohérents. Pour une discussion sur le sujet, voir : Frazier, Clifton & Carlson (2004).

(30).

- (a) [The absent-minded professor] [has been avidly reading the latest biography of Marcel Proust]
- (b) [The absent-minded professor] [has been avidly reading] [the latest biography of Marcel Proust]
- (c) [The absent-minded professor] [has been avidly reading] [the latest biography] [of Marcel Proust]

Quelles sont les raisons qui permettent d'expliquer, en particulier, les ruptures de congruence entre la syntaxe et la prosodie et, plus généralement, la variabilité qui préside à la création des Syntagmes Intonatifs dans l'usage de la parole?⁴⁰ Il est de fait que les études portant sur des phrases lues et prononcées hors contexte, favorisent plutôt l'expression d'une congruence, car dans ces conditions les locuteurs ont tendance à projeter sur ces phrases une prosodie par défaut que la syntaxe est pratiquement seule à motiver. Cependant, dès lors que le matériau analysé ne se limite pas à des phrases isolées et se rapporte à de la parole impromptue, il s'avère que de nombreux facteurs sont susceptibles de jouer un rôle dans la construction des Syntagmes Intonatifs. Ces facteurs comprennent, outre la syntaxe et la sémantique compositionnelle des énoncés, la structure informationnelle⁴¹, l'organisation et le contexte du discours, l'évaluation des attentes des interlocuteurs, l'anticipation de la planification des propositions à venir⁴², la taille des constituants⁴³, la recherche d'un certain équilibre de la taille des constituants prosodiques⁴⁴, le style du locuteur et les variations du tempo de la parole. Il est donc attendu qu'un modèle général de la distribution des Syntagmes Intonatifs ne pourra être envisageable que dans le cadre de la prise en compte d'une interface complexe, où entrent un jeu et en compétition, à la fois des déterminants linguistiques de haut niveau et des contraintes de performance (ou de bas niveau). Il n'en demeure pas moins que

40 Pour une synthèse récente du phrasé intonatif en anglais, voir : Selkirk (2005).

41 Notamment, l'expression de la focalisation.

42 À ce propos, Watson & Gibson (2005) font remarquer que les locuteurs préfèrent placer une frontière de Syntagme Intonatif avant un constituant long, ce qui peut être révélateur d'une planification anticipative.

43 La démarcation des constituants syntaxique majeurs influence certainement le choix des frontières de Syntagmes Intonatifs, mais cette contrainte syntaxique peut être outrepassée par une contrainte de performance, qui réclame la construction de Syntagmes Intonatifs d'une certaine durée, en fonction d'un changement de la vitesse d'élocution, par exemple.

44 Qui tendrait à favoriser la production de syntagmes de même longueur (voir, par exemple, Fodor, 1998). Toutefois, cette tendance d'équilibrage est contestée par d'autres auteurs ; voir notamment Breen, Watson & Gibson (2011), pour qui l'incidence du sens est prédominante.

certaines constructions syntaxiques exercent une forte influence sur la sélection des Syntagmes Intonatifs. Cet ascendant a été mis en évidence en particulier pour l'anglais (Downing, 1970 ; Bing, 1979). Mais il est vraisemblable qu'il se manifeste aussi pour de nombreuses autres langues, y compris pour le français (voir le chapitre suivant et la quatrième partie du présent ouvrage). Parmi les constructions syntaxiques particulièrement influentes pour la formation de Syntagmes Intonatifs, on signale fréquemment l'emploi du vocatif (ex. *Jacques*, je n'ai pas tout compris !) ; des expressions parenthétiques (ex. Ses enfants, *les plus jeunes*, vont dans une école privée ; des relatives appositives déterminatives (Le jeune homme, *que je t'ai présenté hier*, c'est mon fils aîné) et des structures présentant une marque de dislocation (ex. *La voiture*, elle est encore en panne).

L'implémentation phonétique et phonologique des Syntagmes Intonatifs repose sur l'usage de multiples marques prosodiques, externes ou internes. Les marques externes, qui se réalisent hors des limites des Syntagmes intonatifs, sont constituées principalement par la présence de pauses dites linguistiques (soit, de pauses qui ne sont pas liées à des phénomènes de diffluence ou de dysfonctionnement de la parole). Les marques prosodiques internes sont définissables en termes de caractéristiques globales, locales et itératives. Sur le plan global, le Syntagme Intonatif est défini sommairement comme le domaine d'attribution d'une configuration mélodique globale cohésive (que la tradition britannique qualifie de « Tune »⁴⁵). La réalisation du contour global du Syntagme Intonatif s'inscrit dans une tendance générale qui favorise une réduction progressive de la gamme mélodique en fonction de la progression du temps, ce phénomène étant identifié par le terme de déclinaison⁴⁶. Les marques locales se rapportent aux bornes des Syntagmes Intonatifs. La borne gauche de ces derniers est généralement signalée par un effet de remise à niveau de registre ou de « resetting »⁴⁷, qui introduit une rupture par rapport à la valeur mélodique finale du syntagme précédent. La borne droite est le lieu de la réalisation d'un contour

45 Le terme de contour est pris ici dans le sens de configuration mélodique globale. Il peut également désigner une partie seulement de cette configuration, notamment celle qui s'aligne avec à la borne finale du Syntagme Intonatif. Il est alors question, comme nous l'avons déjà précisé, du contour dit nucléaire.

46 « We define declination as a lowering of the pitch range which operates in time from the beginning of the utterance, without regard to the tonal description ». (Beckman & Pierrehumbert, 1986 : 301)

47 Pour la plupart des auteurs, cette remise à niveau se traduit par le positionnement de la syllabe initiale du Syntagme dans le registre de référence moyen du locuteur (voir, à ce sujet, les précisions apportées par Truckenbrodt, que nous commenterons plus loin).

particulier (le contour nucléaire) ou d'un ton spécifique de frontière (signalé par %, dans le modèle de Pierrehumbert (1980)). De plus, la borne droite des Syntagmes Intonatifs est soumise à un allongement important de la syllabe finale qui lui est associée (cet effet étant qualifié en anglais de « pre-boundary lengthening »)⁴⁸. Les marques itératives concernent le comportement récurrent des éléments constitutifs des Syntagmes Intonatifs. D'après le modèle de (Pierrehumbert, 1980), par exemple, les Syntagmes Intonatifs sont formés de séquences de segments tonals ou de tons (T), ces derniers étant solidaires, comme on l'a vu, de trois catégories d'entités phonologiques : les accents mélodiques (T*), les marques de limites de syntagmes (T-) et les marques de frontières (T%). Selon Pierrehumbert, Les tons hauts (H) qui s'alignent avec les accents mélodiques dans un Syntagme Intonatif, font l'objet d'un abaissement itératif, de sorte que dans une séquence H L H, le second ton H est abaissé relativement au premier. Cet effet d'abaissement est identifié par les termes de catathèse ou de downstep. Dans le modèle originel de Pierrehumbert (1980), c'est bien le Syntagme Intonatif qui est considéré comme le domaine auquel s'applique cet abaissement itératif. Pour Pierrehumbert (1980) et pour (Beckman & Pierrehumbert, 1986), ce phénomène d'abaissement n'a pas une valeur phonologique, à proprement parler. Toutefois, ce point de vue est contesté par Ladd, qui se prononce en faveur d'une approche phonologique unifiée du « tonal scaling » (ou de l'étagement tonal). Dans cette perspective, Ladd a montré, au cours d'une étude qui fait référence (Ladd, 1988), que l'étagement (ou « le scaling ») des faits mélodiques (abaissement, ou « downstep » et réhaussement, ou « upstep »), ne s'applique pas uniquement aux tons inclus dans un domaine donné, mais également aux domaines qui intègrent ces tons. Dans cette étude, l'auteur a procédé à l'analyse de phrases complexes de structure : A mais [B et C]⁴⁹ / et [A et B] mais C⁵⁰, dans lesquelles A, B et C correspondent à des propositions différentes. L'hypothèse initiale que ces différences structurales peuvent avoir une incidence sur le « tonal scaling », est validée par le fait que, si les tons hauts successifs d'un segment correspondant à une proposition s'inscrivent bien dans un processus d'abaissement itératif (comme l'avait déjà remarqué Pierrehum-

48 Il s'agit, pour Beckman & Edwards (1990), d'une « phrase final lengthening », qui est distincte, en raison de son importance, du « word final lengthening », lequel peut prendre effet en limite d'autres constituants.

49 Exemple: « Ryan has a lot more money, but Warren is a stronger campaigner, and Allen has more popular policies».

50 Exemple: « Allen is a stronger campaigner, and Ryan has more popular policies, but warren has a lot more money».

bert, 1980)⁵¹, la hauteur relative des propositions qui renferment ces tons connaît un effet similaire, mais dont l'ajustement varie en fonction de la relation structurelle qu'entretiennent ces propositions. Cette observation signifie, en clair, que l'effet d'abaissement mélodique, qui s'applique aux tons hauts individuels d'un domaine intonatif, s'applique également, de façon globale, aux domaines qui incluent ces tons. Ladd propose de qualifier ce double effet d'abaissement par l'expression de « nested downstep » (abaissement emboîté) et de le représenter par la structure métrique arborescente qu'illustre la figure 10. Sur la figure 10, il apparaît nettement que la notation h – l encode phonologiquement un effet d'abaissement, à la fois au niveau des syntagmes et à celui des tons portés par les accents individuels (T* : l'étoile indique – conformément aux conventions d'annotation de la Théorie Métrique-Autosegmentale – l'association des tons avec les syllabes accentuées).

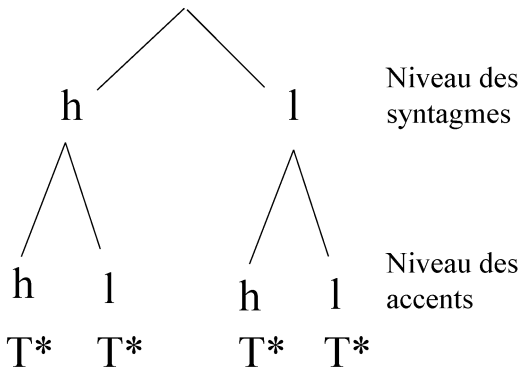


Fig. 10. Représentation métrique du dispositif d'abaissement emboîté (ang. « nested downstep»). D'après Ladd (1996).

Il importe de souligner que Ladd considère les effets d'abaissement qui s'appliquent au niveau des syntagmes, comme des dispositifs phonologiques orthogonaux à la chaîne linéaire des tons, alors qu'ils étaient plutôt regardés, auparavant, comme des phénomènes paralinguistiques (voir Ladd, 1996, pour une discussion de ce point.). Il se trouve, d'autre part, que le dispositif d'abaissement emboîté a été observé pour d'autres langues, comme le néerlandais (van den Berg et al., 1992) et l'allemand (Féry & Truckenbrodt, 2002). Par la suite, les travaux de Truckenbrodt (2002, 2004, 2007), sur la prosodie de l'allemand, ont contribué à montrer qu'un dispositif similaire à celui de l'abaisse-

51 Voir également: Liberman & Pierrehumbert (1984).

ment emboîté décrit par Ladd, se manifeste aussi pour les effets de réhaussement de registre ou de « upstep »⁵². Dans un ensemble de travaux, dont certains ont été menés dans le cadre d'une collaboration avec Carolyn Féry⁵³, Truckenbrodt a développé une théorie des interactions entre l'étagement tonal (ang. « tonal scaling ») et la construction des domaines intonatifs. Cette théorie se fonde sur le recours à des lignes abstraites de référence⁵⁴, d'abaissement et de réhaussement (dénommées « phrasal reference lines »), pour démontrer que les domaines prosodiques assument un rôle d'intermédiaire entre la projection de ces lignes et l'étagement des tons attribués à ces domaines.

Afin d'explicitier les bases de l'approche qui est mise en œuvre dans cette théorie, nous proposons de commenter la figure 11.

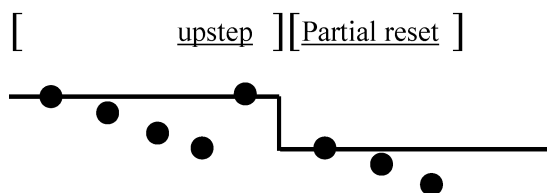


Fig. 11. Représentation schématique des phénomènes de « upstep » (réhaussement mélodique) et de « partial reset » (réinitialisation partielle de niveau). D'après Truckenbrodt (2007 : 351).

Cette figure illustre une représentation des phénomènes d'étagement tonal dans deux Unités Intonatives consécutives (délimitées par des crochets). Les lignes de références sont matérialisées par des traits continus. Dans la première Unité Intonative, la chaîne des tons hauts s'inscrit dans un processus d'abaissement itératif (ou de « downstepping »), à l'exception du dernier qui se positionne au niveau d'une première ligne de référence déterminée par la hauteur du premier ton haut. Truckenbrodt estime que cet effet de réinitialisation de registre qu'il appelle « upstep » se présente comme un fait nouveau dans la description de la prosodie de la langue allemande.⁵⁵ La séquence des tons qui forment la seconde Unité Intonative est sensible à un abaissement global de la ligne de référence (par rapport à la première ligne). De ce fait, le premier ton de cette seconde Unité

⁵² Voir en particulier : Truckenbrodt (2007).

⁵³ Voir : Truckenbrodt & Féry (2004) et Féry & Truckenbrodt (2005).

⁵⁴ Une notion introduite par van den Berg et al. (1992).

⁵⁵ Il est possible que la conjugaison des phénomènes de downstep et de upstep dans la construction des Unités Intonatives n'ait pas été décrite auparavant dans les travaux sur la prosodie de l'allemand. Cependant, elle a été observée dans d'autres langues, notamment en français.

Intonative se positionne à un niveau plus bas que celui de la première Unité Intonative, ce que Tuckenbrodt appelle un « partial reset » (réinitialisation partielle). Il apparaît donc, au vu des propositions de Truckenbrodt, que les phénomènes d'abaissement et de réhaussement sont susceptibles de jouer un rôle décisif dans la délimitation des Unités Intonatives, cette délimitation représentant une part essentielle de la construction du phrasé prosodique des langues en général.

En dépit des remarques précédentes sur la nature des indices qui sont susceptibles d'aider à identifier des Syntagmes Intonatifs dans la chaîne sonore de la parole, il semble, en définitive, que cette identification se révèle difficile dans les faits. Ainsi que l'a noté (Ladd, 1996: 235) :

Despite the apparent universality of the chunking function, however, IP⁵⁶ boundaries are remarkably difficult to define and to identify consistently. IP boundaries seem to take a bewildering variety of manifestations, from a clear pause accompanied by a local F0 fall or rise, to a subtle local slowing of pitch change that defies unambiguous definition. As a result, there is often disagreement about whether a particular IP boundary is or not present, and definitions of IP boundaries in the literature are frequently circular or vague.

Beckman & Pierrehumbert (1986) ont proposé de distinguer deux niveaux de phrasé intonatif pour l'anglais: le Syntagme Intonatif (ou « Full Intonation Phrase ») et le Syntagme Intermédiaire (« Intermediate Phrase »). Après avoir comparé le japonais et l'anglais, elles parviennent à la conclusion que le Syntagme Intermédiaire fait partie du phrasé intonatif des deux langues. De plus, elles apportent une rectification à l'analyse originelle de Pierrehumbert (1980, *op. cit.*), en déclarant que c'est le Syntagme Intermédiaire (et non le Syntagme Intonatif) qui constitue véritablement en anglais le domaine de la catathèse (ou du downstep itératif), car la récurrence de ce phénomène est bloquée par la présence d'une limite de Syntagme Intermédiaire. Un Syntagme Intonatif peut comprendre un ou plusieurs Syntagmes Intermédiaires. Selon Beckman & Pierrehumbert, la limite d'un Syntagme Intermédiaire est marquée par un « Phrase Tone » (i.e. un « Phrase Accent », voir supra) et celle d'un Syntagme Intonatif, à la fois par un « Phrase Tone » et un « Boundary Tone ». Il apparaît donc, pour ces auteures, que chaque domaine du phrasé intonatif dispose d'un type de ton périphérique qui lui est propre (voir la figure 12, pour une illustration de ce phénomène). L'énoncé-question représenté par la figure 12 équivaut à un unique Syntagme Intonatif formé de deux Syntagmes Intermédiaires. Le premier Syntagme Intermédiaire est coextensif à l'item « *Marianna* » et se démarque de la

56 Nota : IP = Intonational Phrase, une expression équivalente à celle de Syntagme Intonatif.

suite de l'énoncé (conformément aux conventions de ToBI) par un niveau de frontière de niveau 3. Ce constituant est formé d'un Pitch Accent : T* et d'un « Phrase Accent » (ou Phrase Tone) : T-. La fin du second Syntagme Intermédiaire « *made the marmelade* » coïncide avec celle du Syntagme Intonatif (niveau de frontière 4). Ainsi que le prédit la théorie de Beckman & Pierrehumbert, la séquence correspondant à cette seconde partie de l'énoncé comporte : un Pitch Accent : T*, un « Phrase Accent » : T-, délimitatif du Syntagme Intermédiaire et un « Boundary Tone » : T%, marquant la fin du Syntagme Intonatif. La figure 10 montre que la courbe de F0 est rectiligne jusqu'à la montée finale du Syntagme Intonatif. On n'observe donc pas, dans cet exemple, la présence d'une marque tonale de limite entre le premier et le second Syntagme Intermédiaire. Cependant, il est possible que le signalement d'une démarcation entre ces deux constituants soit assuré ici par un allongement de la voyelle finale du premier Syntagme Intermédiaire. Il a été précisé, en effet (voir *supra*), que l'allongement final constitue l'un des indices potentiels de la limite droite des Syntagmes Intermédiaires.

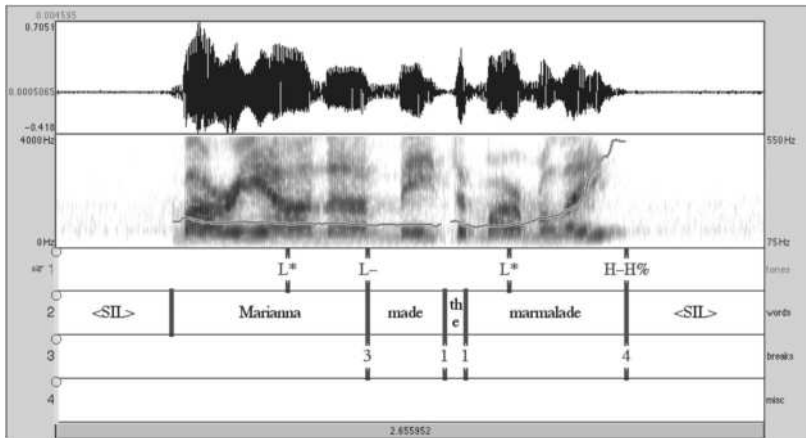


Fig. 12. Illustration de la notation du phrasé prosodique de l'énoncé-question : « Mariana made the marmelade ? » à l'aide du système ToBI. De haut en bas, sont représentés : l'oscillogramme du signal, le sonagramme (avec une superposition de la courbe de F0), les tons, la transcription orthographique segmentée en mots et les niveaux de frontière séparant ces derniers (d'après : MIT Open CourseWare (mit.edu), 2.8, Intermediate Intonational Phrases, 9 août 2006). Le système ToBI (Tone and Break Indices) été conçu à l'origine pour l'annotation de la prosodie de l'anglo-américain (voir : Silverman et al., 1992 ; et Beckman et al., 2005). Ce système propose d'effectuer, sur des lignes parallèles, une annotation des tons (d'après le modèle de Pierrehumbert, 1980) et des niveaux relatifs de frontière, selon une échelle graduée de 0 à 4 (le niveau 4 correspondant au niveau de frontière le plus élevé, soit celui du Syntagme Intonatif, dans cette approche).

La notion de Syntagme Intermédiaire est utilisée par plusieurs auteurs, dans diverses langues. Toutefois, la définition des marques qui concourent à identifier ce domaine se fonde sur des critères qui peuvent prêter à discussion ou sur des formulations vagues. Il est possible (voir la figure 12) que les propriétés phonétiques et des indices audibles attestant la présence du Ton marquant la limite du Syntagme Intermédiaire, soient absents, ce qui peut rendre illicite la notation par l'index de frontière 3, que recommande pourtant ToBI pour annoter les Syntagmes Intermédiaires (voir les remarques critiques de Ladd, 1996, à ce sujet).

Les formulations vagues évoquées plus haut sont celles qui déclarent que les limites de Syntagme Intermédiaire exhibent les mêmes marques tonales et temporelles que celles des Syntagmes Intonatifs, mais de manière moins accusée. Il est ainsi question d'un allongement final et d'une amplitude du changement mélodique moins importants (*sic*), ce qui évoque inmanquablement des distinctions de type graduelles plutôt que catégorielles. Dès lors, il est compréhensible que des chercheurs (en particulier, Shattuck-Hufnagel & Turk, 1996) en arrivent à déclarer : (i) qu'il est difficile de savoir si les groupes intonatifs décrits dans la littérature, correspondent à des Syntagmes Intermédiaires ou à des Syntagmes Intonatifs, ou (ii) qu'il peut s'avérer souhaitable de supprimer purement et simplement la distinction entre ces domaines (Ladd, 1996 : 246).

Au sein des deux mouvances (filiation Selkirk/Nespor & Vogel et filiation Beckman/Pierrehumbert) dont nous venons de commenter les socles théoriques, il est également fait mention d'un domaine prétendu majeur qui occupe, de fait, le rang le plus élevé dans la hiérarchie prosodique et que l'on dénomme l'Énoncé Phonologique (« Phonological Utterance »). Il s'agit probablement de l'unité qui a hérité des commentaires les plus succincts dans la littérature spécialisée. C'est ainsi que (Selkirk, 1981) ne dit pas grand chose au sujet de cette unité, si ce n'est qu'elle peut être formée d'un ou de plusieurs Syntagmes Intonatifs (SI). L'exemple qu'elle donne pour illustrer la seconde éventualité est rapporté en (31). Cet exemple permet notamment de constater la variabilité de la taille des Syntagmes Intonatifs (nota : l'abréviation EP = Énoncé Phonologique).

- (31). In Pakistan ^{SI} Tuesday ^{SI} which is a weekday ^{SI} is ^{SI}
Jane said ^{SI} a holiday ^{SI E}

Dans la littérature consacrée à la constituance prosodique, la définition des Énoncés Phonologiques se réfère généralement à des critères hétérogènes qui concernent :

- (i) la syntaxe : un Énoncé Phonologique est attaché au nœud le plus élevé dans un arbre syntaxique X^n . Il peut correspondre à une simple phrase ou à plusieurs phrases enchâssées dans une phrase de niveau supérieur;
- (ii) des aspects logico-sémantiques: plusieurs énoncés potentiels peuvent être restructurés pour n'en former qu'un seul si certaines conditions logico-sémantiques sont remplies;
- (iii) des phénomènes prosodiques : présence d'une pause, d'un abaissement final de la mélodie et d'un allongement conséquent de la dernière syllabe.

Il s'agit donc, pour ce qui concerne la prosodie, de critères qui recourent ceux qui sont également invoqués pour la définition du Syntagme Intonatif. Du reste, de nombreux travaux ne se réfèrent pas à l'Énoncé Phonologique et ils décident, dans ce cas, de manière quelque peu arbitraire, que l'unité de rang le plus élevé qu'ils ont à considérer est représentée par le Syntagme Intonatif.

3. Au-delà du Syntagme Intonatif : La Période et le Paraton

Il est notable que les unités prosodiques que nous avons examinées jusqu'à présent ont été établies en prenant le plus souvent pour fenêtre d'analyse la phrase ou l'énoncé. Les travaux qui dépassent ce cadre réducteur et qui s'intéressent plus particulièrement à la macrosyntaxe (soit à une syntaxe dont le champ d'analyse dépasse l'étude des relations de rection auxquelles s'attache la syntaxe phrastique traditionnelle) et à l'analyse du discours et de la conversation, sont amenés à reconnaître d'autres unités prosodiques, telles que la Période et le Paraton, lesquelles sont perçues comme des unités prosodiques d'intégration maximale (Grobet & Simon, 2001 ; Avanzi & Martin, 2007). La Période, ou plus précisément, la Période Intonative⁵⁷, est vue comme une unité d'énonciation qui peut, selon le cas, être coextensive à une phrase syntaxique ou

⁵⁷ On dispose en réalité (voir ci-après) de deux définitions modernes usuelles de la Période qui l'envisagent, il est vrai, sous des angles différents, mais qui se recoupent en partie, si l'on considère les aspects prosodiques qu'elles évoquent. Selon Hazaël-Massieux (1983), au-delà de la période, il n'y a plus de contraintes intonatives. C'est cette propriété qui permet de dire que la période est cette unité intonative qui ne « *subit pas de modifications contextuelles* » : la présence d'une autre période, avant ou après, ne modifie pas la courbe de la période ; en revanche, la présence d'un constituant de période exerce des contraintes sur la courbe des autres constituants. D'après Berrendonner (1993 : 22) : « Une période est une suite d'énonciations formant un programme discursif complet, qui est marqué par la présence sur son dernier terme d'un intonème conclusif. ».

réaliser l'intégration plusieurs phrases syntaxiques consécutives (Lacheret-Dujour & Victorri, 2002). En réalité, la prise en considération de la Période Intonative demande, comme nous l'avons annoncé, que l'on sorte du cadre de l'analyse syntaxique traditionnelle, car le champ d'interprétation de la Période est celui de la macrosyntaxe ou de la syntaxe des énonciations⁵⁸ (Berrendonner, 1993). Dans la littérature, la Période Intonative est définie par des critères qui se rapportent, à la fois, à l'expression des significations portées par le discours et à l'organisation prosodique (Avanzi & Lacheret-Dujour, 2010). Pour ce qui concerne les aspects relatifs à l'expression du sens, il est plus ou moins convenu que la fin d'une Période (qui peut comprendre un ou plusieurs Syntagmes Intonatifs) coïncide en général avec le signalement de la clôture (ou de la valeur conclusive) d'un acte illocutoire, d'une suite d'énonciations qui accomplissent un programme communicatif, ou encore d'un segment topical plus ou moins étendu. Quant aux critères prosodiques qui contribuent à la délimitation des périodes dans le discours, il s'avère que les plus fréquemment mentionnés, se réfèrent à la durée de la pause (supérieure à un certain seuil, de l'ordre de 300ms), à l'amplitude de la variation mélodique finale (négative dans le cas d'une Période assertive et positive dans celui d'une période associée à l'expression d'une question polaire), à un effet d'abaissement final pour une Période assertive et à un phénomène global de supra-déclinaison⁵⁹. Nous commenterons des exemples de Périodes en français dans le prochain chapitre du présent ouvrage.

La notion de Paraton, qui a été mise en avant pour la première fois par le linguiste britannique Fox, en 1973 et qui a été reprise ensuite par des spécialistes de l'analyse du discours (Yule, 1980 ; Brown & Yule, 1983; Couper-Kuhlen, 1986; Wennerstrom, 2001), est utilisée pour désigner une super unité prosodique (une macro-unité prosodique, en quelque sorte), qui se décline comme un marqueur phonologique de l'organisation du discours. Dans la mesure où son rôle consiste à signaler la partition du discours en topiques et sous-topiques⁶⁰, il est suggéré que le Paraton assume de la sorte une fonction dite « textuelle » (selon la terminologie de Halliday, 1994). La littérature spécialisée utilise, soit de façon univoque, le terme de Paraton, soit conjointement ceux de Paraton Majeur et de Paraton Mineur. Le Paraton « tout court » (ou Paraton Majeur) est considéré comme l'équivalent intonatif du paragraphe conceptuel, dont l'écrit conserve la

58 Selon cette interprétation, la Période se montre comme une unité prosodique motivée essentiellement par des facteurs pragmatiques.

59 L'effet de supra-déclinaison s'applique à l'ensemble de la Période, indépendamment des effets de déclinaison locaux qui se rapportent aux unités enchâssées dans la Période.

60 « A major paratone is coextensive with a stretch of discourse presented by a speaker as forming a unit with a single topic » (Yule (1980).

trace par la présence d'un point et d'un retour en début de ligne⁶¹. C'est la raison pour laquelle, il est souvent qualifié de Paragraphe Intonatif (Morel & Danon-Boileau, 1998). À dire vrai, la distinction entre le Paraton Majeur et le Paraton Mineur n'est pas très nette et elle se base principalement sur des détails relatifs au marquage mélodique du début et de la fin des Paratons. Selon Yule (1980 : 36) et Tench (1996 : 24), la mise en forme des Paratons se traduit par les propriétés suivantes : (i) un placement de la première syllabe dans un registre haut (i.e. une clef haute); (ii) une baisse graduelle des syllabes accentuées subséquentes jusqu'à la dernière syllabe accentuée, qui est réalisée par une chute d'une valeur haute à une valeur basse; (iii) la présence d'une pause et (iv) un réhaussement de la mélodie sur la syllabe correspondant au début du Paraton subséquent. Lorsque la fin d'un Paraton comprend les indices que l'on vient de décrire, sans que son début soit signalé, on est en présence de ce que (Yule, 1980) appelle un Paraton Mineur. Il est également possible, à contrario, de marquer le début d'un Paraton et non sa fin. En tenant compte de ces éventualités, (Hirst, 1998 : 71) suggère de remplacer l'opposition Paraton Mineur/ Paraton Majeur par une distinction quadripartite des Unités Intonatives (i.e. des Syntagmes Intonatifs), selon qu'elles sont marquées : comme initiale ou finale de Paraton, comme les deux à la fois, ou comme ni l'une ni l'autre. En utilisant un étiquetage à l'aide de crochets simples ou doubles, cette proposition peut être représentée de la manière suivante (32) :

(32). [[A] [B] [[C] [D]] [E]]⁶²

Résumé du chapitre 5 et discussion

Dans ce chapitre, que nous concevons comme une étape préalable à la description du phrasé prosodique du français qui fait l'objet du chapitre suivant, nous avons présenté, successivement, le modèle standard de la phonologie des domaines (filiation Selkirk/ Nespor & Vogel) et les modèles alternatifs de phrasé prosodique qui ont été développés, d'une part par (Beckman & Edwards, 1992) et, d'autre part, par (Beckman & Pierrehumbert, 1986). Nous avons exposé ensuite les rudiments d'une approche des domaines prosodiques qui se démarque des précédentes en s'appliquant à décrire des unités prosodiques de large ampan (comme la Période et le Paraton, ou le Paragraphe- Intonatif), soit des

⁶¹ « The intonational equivalent of the conceptual paragraph, it has been suggested, is the so-called paratone or... the major paratone ». (Couper-Kuhlen, 1986 : 189, *op. cit.*).

⁶² Ce parenthésage signifie que les Unités Intonatives A et C sont signalées comme étant initiales de Paraton et D et E, comme finales de Paraton.

unités majeures d'intégration maximale que l'on rencontre, en particulier, dans les travaux portant sur l'analyse du discours oral. En dépit de leurs divergences théoriques et terminologiques, toutes ces approches partagent l'idée que la fonction principale de la prosodie est d'organiser la matière sonore en unités phonologiques plus grandes que les phonèmes : « Prosody refers to the organization of sounds into larger phonological units » (Hammond, 1997 : 33).

La théorie standard de la phonologie des domaines, dont Selkirk est la principale instigatrice, s'inscrit dans lignée de la phonologie postlexicale, ou supra-lexicale, tout en se démarquant doublement des options théoriques retenues par les modèles phonologiques antérieurs. En effet, la théorie standard de la phonologie des domaines se démarque du modèle de la phonologie générative de (Chomsky & Halle, 1968), en proposant de substituer aux niveaux de frontières décrits par ces auteurs (et délimités en la circonstance par les symboles : #, ##, ###...), des catégories de constituants organisés de façon hiérarchique. D'autre part, cette théorie se positionne comme une révision et une extension de l'approche post-généraliste illustrée par (Lieberman, 1975) et par (Lieberman & Prince, 1977). Nous rappelons que pour ces auteurs : (i) la représentation phonologique d'un énoncé est figurée par un arbre métrique à branchement binaire et que : (ii) les branchements de cette représentation qui s'effectuent au-dessus du mot, sont identiques à ceux de la représentation syntaxique. Les représentations de l'approche post-généraliste représentée notamment par (Lieberman, *op. cit.*) sont apparues trop pauvres, pour ce qui concerne la représentation la prosodie. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé de les remplacer par celles d'une autre approche (celle des domaines ou des constituants prosodiques), qui définit nominativement les différentes unités qui font partie de la représentation.

À l'origine, la théorie standard de la constituance prosodique (filiation Selkirk/ Nespors & Vogel) est construite sur la base d'un ensemble de principes théoriques, qui peuvent être résumés de la sorte : (i) l'architecture de la représentation est universelle, bien que toutes les langues n'utilisent pas nécessairement tous les constituants qui forment cette architecture ; (ii) l'organisation de ces constituants relève d'une hiérarchie stricte⁶³ ; (iii) la structure du phrasé prosodique d'un énoncé est indépendante de sa structure syntaxique, mais néanmoins liée à celle-ci⁶⁴ ; (iv) les constituants prosodiques sont des primitives phonologiques⁶⁵.

63 Ce point a déjà fait l'objet d'une discussion précédemment, lors de la présentation de la théorie standard.

64 Cette dernière remarque, apparemment contradictoire, dénote en vérité (lorsqu'on l'explique à la lumière des gloses théoriques du modèle) l'absence d'isomorphisme entre la prosodie et la

Avec l'approche de la théorie standard, les difficultés apparaissent, dès lors qu'il s'agit de caractériser et de nommer les constituants compris entre le Pied et le Syntagme Intonatif. Ces problèmes concernent donc, comme on l'a vu, le Mot Phonologique (ou Mot Prosodique), le Groupe Clitique et le Syntagme Phonologique, soit des domaines qui sont interprétés principalement au regard de l'interface morphosyntaxe/phonologie. Cette approche présuppose que le composant phonologique de la grammaire est directement alimenté par le composant syntaxique. Cependant, il a été suggéré que l'émergence de la forme sonore de surface peut aussi résulter de la mise en œuvre de dispositifs de restructuration⁶⁶. Ces derniers sont sensibles à des facteurs autres que syntaxiques, parmi lesquels il convient d'inclure des phénomènes de performance comme les variations du tempo de la parole.

Les auteurs de travaux récents (voir, entre autres Wagner, 2005; Ito & Mester, 2007, 2008; Féry, 2010) contestent le bien-fondé de l'hypothèse de la hiérarchie stricte, qui figure pourtant au cœur même l'approche standard. Pour ces auteurs, cette hypothèse traduit en fait une conception idéalisée de la structure prosodique, que l'étude d'énoncés authentiques⁶⁷ ne confirme pas de façon systématique. En effet, il est fréquent d'observer, dans ce type d'énoncé, des ruptures de la hiérarchie stricte des niveaux de constituance, car ces derniers peuvent également s'inscrire dans des dispositifs itératifs et d'enchaînement. L'observation de ces phénomènes a poussé certains chercheurs à envisager une élimination des niveaux positionnés à l'interface morphosyntaxe/prosodie de la hiérarchie prosodique. C'est ainsi que (Wagner, 2005) a proposé d'appeler tous les niveaux de la structure prosodique des « feet » (sic !) et que (Ito & Mester, 2008) ont décidé de nommer simplement les niveaux de phrasé supérieurs au pied métrique, des « Phonological Phrase », sans autre forme de distinction⁶⁸.

syntaxe, l'autonomie des représentations prosodiques et le fait que la syntaxe joue un rôle certain dans l'implémentation de la constituance prosodique (voir *supra*).

65 Cette affirmation est remise en cause par des chercheurs qui considèrent que le rôle d'entité primitive est plutôt dévolu à l'accentuation. Selon Delais-Roussarie (2004), l'accentuation est première et la structure de surface se déduit de la localisation des accents. En conséquence, les constituants prosodiques ne sont plus des primitives phonologiques, définies préalablement à l'analyse des phénomènes accentuels. Nous reviendrons sur cette problématique dans le chapitre suivant, qui est consacré au phrasé prosodique du français.

66 Ce qui enfreint la possibilité d'un lien direct entre la syntaxe et la prosodie.

67 Provenant en particulier de corpus de parole impromptue et non d'exemples forgés de toute pièce pour les besoins de la démonstration, comme c'est souvent le cas.

68 Ladd (1996) a envisagé une solution au problème que l'on vient d'évoquer, en proposant d'introduire la notion de « compound domain », qui désigne un domaine de type X dont les constituants immédiats sont également de type X.

L'exposé des arguments en faveur de ces choix extrêmes nous entraînerait trop loin et nous suggérons au lecteur, qui désire en savoir davantage, de se reporter aux travaux cités.

Les approches alternatives du phrasé prosodique, qui sont représentées par les filiations Beckman/Edwards et Beckman/Pierrehumbert que nous avons mentionnées précédemment paraissent éviter les difficultés rencontrées par l'approche standard dont nous venons de rappeler les tenants et les aboutissants. Cet évitement tient à ce que les unités de phrasé que postulent ces filiations ne sont pas définies en invoquant des critères morphosyntaxiques, mais en se référant uniquement à des critères prosodiques qui se rapportent à l'accentuation, pour la première approche et à l'intonation, pour la seconde. Les approches alternatives se démarquent également de l'approche standard par le fait qu'elles n'utilisent qu'un nombre restreint de termes et d'expressions pour nommer les constituants prosodiques. Tel n'est pas le cas, comme nous l'avons vu, de l'approche standard où la profusion des termes est susceptible d'entraver la compréhension. Cette pluralité terminologique peut dénoter une absence de consensus (qui n'est pas toujours réelle) et elle s'avère, de surcroît, souvent déroutante, car des expressions et des termes différents sont parfois utilisés, comme nous l'avons vu, pour désigner un même constituant phonologique. Nous tenterons, au terme de ce chapitre, d'éclaircir la situation, en proposant d'établir une table des équivalences entre les deux approches dominantes dont il a été question.

La filiation Beckman/Pierrehumbert n'utilise, en définitive, que deux niveaux de phrasé : le Syntagme Intermédiaire (« Intermediate Phrase ») et le Syntagme Intonatif (« Intonational Phrase »)⁶⁹. Si le Syntagme Intonatif (ou l'Unité Intonative, ou le Groupe Intonatif) est une unité admise de longue date dans les travaux sur la prosodie des langues, il n'en va pas de même du Syntagme Intermédiaire (qui, rappelons le, représente, tel qu'il est introduit par la filiation Beckman/Pierrehumbert, un niveau de constituance de rang inférieur à celui du Syntagme Intonatif). En effet, il apparaît dans la littérature que ce constituant fait problème pour diverses raisons. D'une part, il présente un caractère facultatif, car les frontières de Syntagme Intermédiaire peuvent être remplacées par des frontières de Syntagme Intonatif, sous certaines conditions

⁶⁹ Des travaux qui se rattachent à cette mouvance se réfèrent à un constituant de rang inférieur au Syntagme Intermédiaire : le Syntagme Accentuel (« Accentual Phrase »). Mais ce dernier n'est pas pris en compte, comme on l'a vu, par Beckman & Pierrehumbert, dans leur description de l'anglais. Il est intéressant de signaler en passant que les études où il est fait état d'un Syntagme Accentuel portent principalement sur des langues qui disposent d'une accentuation finale fixe, comme le coréen et le français.

(notamment en fonction des variations du débit de parole). D'autre part, les indices qui permettraient de distinguer les Syntagmes Intermédiaires des Syntagmes Intonatifs, ne sont pas établis de façon claire et définitive. Il est donc compréhensible que Ladd (1996) ne juge pas souhaitable de prendre en considération le Syntagme Intermédiaire dans l'interprétation du phrasé intonatif.

Les notions de Période et de Paraton Intonatif paraissent en revanche utiles, dès lors qu'il s'agit de dépasser le cadre d'observation trop réducteur (voire discutable⁷⁰) de la phrase et d'étudier le rôle que joue la prosodie dans l'organisation du discours⁷¹. Nous reviendrons sur ces notions dans le chapitre suivant, à propos du phrasé prosodique du français. Toutefois, avant de clôturer ce chapitre, nous proposons d'établir une table des correspondances entre les unités utilisées dans les différentes approches et par les divers auteurs. Ce document est illustré par la figure 13.

À l'examen de la figure 13, il s'avère que, malgré la diversité des termes, il n'est pas insurmontable d'établir des correspondances (voire des équivalences) entre les domaines prosodiques auxquels se réfèrent les différents auteurs. La figure rappelle qu'aux deux extrémités de la gamme des domaines se situent, respectivement, le Pied Métrique et le Paraton. La notion de Pied est communément acceptée par les chercheurs, mais tous les travaux sur la constituance prosodique ne mentionnent pas nécessairement cette unité, car son emploi est souvent réservé aux études qui s'intéressent principalement au composant métrique de la langue. Les notions de Période et de Paraton ne figurent pas dans l'inventaire des domaines auxquels se réfèrent les deux filiations décrites précédemment. Cette omission est probablement liée au fait qu'elles proposent, conformément à la tradition générativiste, de prendre la phrase comme objet d'analyse. Ces approches évoquent cependant la notion d'Énoncé Phonologique, dont l'empan peut déborder le cadre de la phrase. Mais étant donné le flou qui entoure sa définition, il est difficile de dire avec précision à quelle unité il peut correspondre dans une approche plus extensive, comme celle qui s'attache, par exemple, à l'analyse du discours. Néanmoins, il est permis de suggérer un rapprochement de la notion d'Énoncé Phonologique avec celle de Période⁷², bien

70 Rappelons que plusieurs auteurs ont avancé l'idée que la phrase syntaxique ne constituait pas une unité de référence pour l'étude de la langue parlée. Voir sur ce point Miller & Weinert (1998), Blanche-Benveniste (2002) et Berrendonner (2002).

71 Ce terme étant pris dans sa signification la plus large, qui concerne aussi bien le discours monologal que le discours plurilogal ou la conversation.

72 Étant admis que l'Énoncé Phonologique et la Période ont en commun de constituer des macro-structures prosodiques qui peuvent être formées, de plusieurs Syntagmes Intonatifs. Certains spécialistes de l'analyse du discours (Brazil et al., 1980) ont proposé d'appeler « pitch

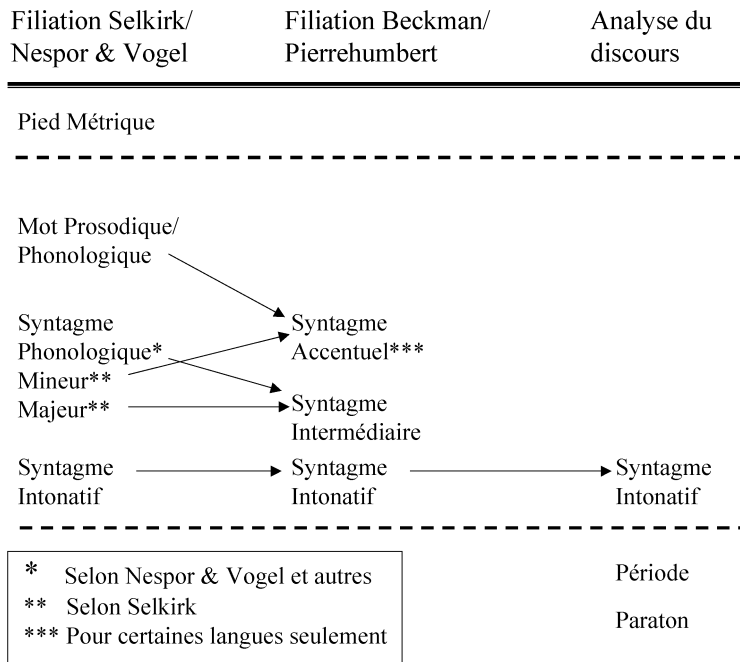


Fig. 13. Table des correspondances entre les unités employées dans les différentes approches de la constituance (ou du phrasé prosodique) des langues.

que cette dernière puisse donner parfois lieu à des définitions diverses. Le Paraton, tel que l'interprètent la plupart des auteurs, peut être considéré comme une unité sonore équivalente au paragraphe de l'écrit. La distinction Paraton Mineur-Paraton Majeur ne paraît pas toujours justifiée, car le Paraton Mineur peut, sous certaines conditions, être assimilé à la Période⁷³. Dans ce cas, il est permis d'affirmer que les Syntagmes Intonatifs se regroupent en Périodes, qui se regroupent, elles-mêmes, en Paratons.

La zone la plus sensible pour l'établissement des correspondances entre les diverses filiations concerne, comme l'illustre la figure 13, les constituants compris entre le Pied Métrique et le Syntagme Intonatif. Il existe, comme nous l'avons vu, plusieurs définitions du Mot Phonologique. Toutefois, lorsque ce dernier est défini par référence à l'accentuation, il devient, pour la plupart des

sequence » une portion de parole se terminant par une valeur basse, ce qui peut correspondre, pour d'autres, à une Période ou à un Paraton.

73 Voir notre interprétation dans le chapitre suivant.

auteurs, un équivalent potentiel du Syntagme Accentuel, lequel correspond également au Syntagme Phonologique Mineur, selon la proposition de Selkirk. De son côté, le Syntagme Phonologique Majeur de Selkirk est assimilé au Syntagme Intermédiaire par de nombreux auteurs. On notera, cependant, que pour (Post, 2000), le Syntagme Phonologique (tout court) est regardé comme le domaine de l'accent final en français et que, défini de la sorte, il correspond à ce que d'autres auteurs appellent le Syntagme Accentuel. Il est donc crucial, dans l'usage qui est fait de ces termes, de préciser la signification exacte qui leur est attribuée. Une telle précaution devrait, du reste, s'appliquer à la spécification de tous les domaines prosodiques, ceci en raison de la diversité des approches et des terminologies en usage, diversité à laquelle nous avons tenté d'apporter quelques éclaircissements dans le présent chapitre. Mais nous garderons présente l'idée que le sujet que nous venons de traiter est particulièrement complexe et qu'il peut se montrer déconcertant (ou pour le moins embrouillé).

Au cours de ce chapitre, nous avons utilisé quasi-indifféremment les termes de constituant et de phrasé. En réalité, la notion de constituance en prosodie est fortement influencée par l'approche de la syntaxe et par les présupposés théoriques du modèle conçu par la filiation Selkirk/Nespor & Vogel (voir *supra*). Cet arrière-plan confère à la notion de constituance prosodique une certaine rigidité dogmatique dont s'affranchit apparemment le recours au concept de phrasé prosodique. Ce dernier est à la fois plus neutre et plus flexible, dans la mesure où il se conçoit simplement comme la manière d'articuler et de ponctuer les énoncés et les discours oraux à l'aide des ressources multiples qu'offre la prosodie de la langue. C'est donc le concept de phrasé que nous retiendrons préférentiellement pour décrire l'organisation prosodique du français parlé dans le prochain chapitre.

Il est patent que les travaux qui ont abordé la problématique des domaines et de la constituance prosodique ont été fortement influencés par le modèle générativiste, ce qui explique la part importante qui a été allouée, dès le départ, à l'étude de l'interface phonologie-morphosyntaxe. À l'exemple de ce modèle, une conception modulaire de la grammaire a été privilégiée, aux dépens d'une approche interactive permettant de prendre en compte plusieurs facteurs compétitifs susceptibles d'infléchir la construction du phrasé. L'influence du modèle générativiste s'est également manifestée dans le choix de la fenêtre d'observation, qui s'est limitée à l'étude de la phrase syntaxique, laquelle n'est pas, à proprement parler, une unité fiable pour l'analyse de la langue parlée usuelle. Il en résulte que la plupart des exemples retenus pour illustrer les descriptions et les points de vue théoriques, sont des exemples préconstruits dont le caractère artificiel ne manque pas de sauter aux yeux. Par ailleurs, les domaines et les constituants prosodiques qui ont été forgés par les linguistes, sont bâtis sur un

ensemble de présupposés théoriques. Il reste à démontrer leur validité cognitive, à la fois sur le plan de la production et sur celui de la perception. C'est à cette tâche que s'applique en particulier depuis peu la psycholinguistique. Nous n'aborderons pas ce sujet ici, car cela nous entraînerait trop loin et nous préférons renvoyer le lecteur à une étude dans laquelle nous avons développé la question⁷⁴.

Enfin, la compréhension de la manière dont la prosodie organise la parole en domaines et/ou constituants et participe, de la sorte, à la construction du phrasé, demande que l'on soit en mesure de dresser un inventaire complet des indices qui sont recrutés pour réaliser ces objectifs de structuration. Bien que les connaissances sur le sujet soient encore limitées, il est doré et déjà certain que ces indices sont multiples, diversifiés et hiérarchisés (Sanderman, 1996 ; Krivokapic & Byrd, 2012). Certes, ces indices se rapportent à la fois à des aspects métriques, tonals et temporels. Mais ils opèrent, de surcroît, dans plusieurs dimensions relatives à chacun de ces aspects. En ce qui concerne les aspects métriques, la présence ou l'absence d'une proéminence accentuelle ne constitue pas une marque suffisante, car il faut également tenir compte des niveaux de proéminence pour pouvoir établir des corrélations entre ces niveaux et les niveaux de frontière relatifs, par exemple. Pour ce qui concerne les aspects temporels, non seulement les phénomènes locaux, catégoriels ou graduels, tels que les allongements syllabiques et les pauses, ont un rôle à jouer, mais également les phénomènes globaux, comme les changements de la vitesse d'élocution ou de débit. Pour ce qui concerne enfin les aspects mélodiques, la présence de tons spécifiques (contribuant à indiquer notamment les différents niveaux de frontière) est certainement déterminante. S'y ajoutent, cependant, d'autres marques, telles que la continuité ou l'interruption des effets d'abaissement (déclinaison, downstep), les changements de registre et les stratégies de remise à niveau (ou de resetting)⁷⁵. La question de savoir combien de niveaux de phrasé ces multiples indices permettent de construire, reste une problématique ouverte. La plupart des travaux font état, comme on l'a vu, de deux ou trois niveaux au plus. D'autres recherches vont jusqu'à proposer de cinq à sept niveaux, mais il importe de faire la part des données acoustiques et celle des résultats provenant de tests de perception, les seuls qui mériteraient, en définitive, d'être retenus sur le plan de l'interprétation linguistique.

⁷⁴ Di Cristo (2004).

⁷⁵ Pour une étude perceptive du rôle respectif des différents paramètres impliqués dans le phrasé de la parole spontanée voir, entre autres : Hansson (2003).

Chapitre 6.

Le phrasé prosodique du français

Introduction

À la suite des précisions apportées dans le chapitre précédent, les questions que l'on est amené à se poser se rapportent au nombre et à l'identité des niveaux de phrasé qui paraissent nécessaires pour rendre compte de l'organisation des énoncés et du discours en français contemporain. Comme il en va pour les autres langues, les travaux sur le phrasé prosodique du français sont sensibles à l'influence des théories et des modèles qui ont questionné dans le passé et qui continuent d'interroger, aujourd'hui encore, la problématique du phrasé et de la constituance prosodiques, en général. Il est donc normal de constater des différences notables entre les analyses des différents auteurs qui ont abordé cette question à propos du français. Un examen de ces travaux montre, comme on va le voir, qu'au-delà des désaccords théoriques et terminologiques, il est possible de déceler une certaine forme de consensus. Nous proposons de résumer, dans un premier temps, les diverses propositions qui ont été énoncées pour rendre compte de la structuration prosodique des énoncés du français et nous nous intéresserons ensuite à celles qui concernent l'analyse du discours.

1. Des systèmes minimalistes à deux niveaux de phrasé.

Les premières études qui se sont penchées sur la problématique de la constituance prosodique du français (voir Di Cristo, 1976, 1978 ; et Verluyten, 1982) admettent en commun l'existence de deux unités fondamentales : le Groupe Accentuel (GA) et le Groupe Intonatif (GI)¹. Nous présentons, ci-après, quelques exemples de l'emploi que nous avons fait de ces unités dans le passé.²

- (32). Les enfants GA des Dupont GI ont mangé GA des gâteaux GA
à la crème GI
- (33). Les enfants GA des Dupont GI ont mangé GA des gâteaux GI
à la foire GI

¹ Ce que nous appelons ici le Groupe Intonatif (GI) peut également être nommé Unité Intonative (UI) ou Syntagme Intonatif (SI).

² Certains de ces exemples sont empruntés à notre contribution dans Rossi et al. (1981).

(34). Mes voisins GI ont vendu GA leur maison GA en Bretagne GI

(35). Mes voisins GI ont vendu GA leur maison GI en Bretagne GI

Les exemples (32 à 35) montrent clairement que le modèle de constituance prosodique qui est mis en oeuvre admet deux niveaux de phrasé prosodique en français. Dans cette perspective, il est déclaré (Di Cristo, 1976, 1978) que les bornes des GI servent à signaler les limites des constituants syntaxiques de rang majeur (par exemple, les constituants immédiats de la phrase SN, SV et SP) et les bornes des GA, les limites des groupes syntaxiques de rang inférieur (GN, GV, GP). En outre, les exemples (34) et (35) montrent comment le phrasé prosodique peut contribuer à indiquer la hiérarchie syntaxique, notamment pour ce qui concerne le niveau d'attachement d'un groupe prépositionnel. C'est ainsi que ce groupe tend à être démarqué du groupe syntaxique qui précède, par une limite de GA, si son niveau d'attachement dans la structure est bas (32, 34) et par une limite de GI, si ce niveau est élevé (33, 35)³. D'après les données expérimentales rapportées dans (Di Cristo, 1978), les frontières des GI se distinguent de celles des GA :

- (i) par la réalisation, sur la syllabe finale, d'un contour mélodique montant ou descendant (alors que la syllabe finale d'un GA comporte un pic ou un creux) ;
- (ii) par un écart mélodique nettement plus accusé entre la valeur de la syllabe prétonique et la valeur finale de la syllabe tonique ;
- (iii) par un allongement final plus important et ;
- (iv) par la présence éventuelle d'une pause.

Le modèle de phrasé à deux niveaux que nous venons de commenter brièvement s'apparente à un schéma mixte, dans la mesure où il se réfère à la fois à l'accentuation (GA) et à l'intonation (GI). D'autres approches à deux niveaux ne partagent pas cette mixité, car elles se fondent entièrement sur une modélisation de l'intonation. Parmi ces approches purement intonatives, il convient de mentionner, en premier lieu, celle de (Delattre, 1966b), qui propose de prendre en compte, pour décrire l'organisation interne de la phrase déclarative française, deux unités d'intonation⁴, dénommées, respectivement, Continuation mineure (Cm) et Continuation Majeure (CM)⁵. Une application du modèle de Delattre aux

³ On notera que dans (34), il s'agit de la vente d'une maison bretonne, alors que dans (35), il est question de la vente d'une maison qui a eu lieu en Bretagne.

⁴ Pour l'auteur, ces unités sont analysées comme des intonèmes (i.e. comme des unités intonatives distinctives).

⁵ Cette opposition est reprise par Rossi (1999), sous les dénominations de (Ct) et CT).

exemples (34) et (35) donnera lieu aux étiquetages prosodiques respectifs de (36) (37).

(36). Mes voisins CM ont vendu Cm leur maison Cm en Bretagne FIN⁶

(37). Mes voisins CM ont vendu Cm leur maison CM en Bretagne FIN

Outre la proposition de Delattre, on peut mentionner deux autres approches intonatives du français, qui intègrent également deux niveaux de phrasé. Ces approches sont représentées par les modèles de Hirst & Di Cristo (1984) et de Jun & Fougeron (1995). Ces approches ont en commun de s'inscrire, sous des versions différentes, dans le paradigme récent de la phonologie autosegmentale de l'intonation, dont la référence est l'étude de (Pierrehumbert, 1980) que nous avons citée antérieurement. Dans un article publié en 1984 (Hirst & Di Cristo, *op. cit.*) suggèrent que le phrasé intonatif du français se construit à partir de deux unités mélodiques, qu'ils appellent l'Unité Tonale (ang. « Tonal Unit ») et l'Unité Intonative (ang. « Intonation Unit »). L'Unité Tonale (UT) est définie par les auteurs précédemment cités, comme l'unité minimale de synchronisation des segments (i.e. des auto-segments) tonals avec les phonèmes de la couche verbale. Le gabarit tonal de l'UT est du type L H⁷. L'Unité Intonative (UI), qui peut regrouper plusieurs Unités Tonales, constitue un domaine marqué, à la fois, par la cohésion de sa configuration mélodique et par la présence d'un ton final équivalent au ton de frontière dont il a été question précédemment, à propos de l'approche de Beckman & Pierrehumbert. Le gabarit tonal de l'Unité Intonative est, soit du type L L, soit du type L H⁸. Il est opportun de rappeler que l'article de Hirst & Di Cristo dont il vient d'être question, constitue la première tentative d'intégrer à la fois les proéminences mélodiques initiales et finales du français (voir ci-dessus le chapitre sur l'accentuation du français) dans un modèle phonologique autosegmental minimaliste de l'intonation de cette langue,

La démarche qui anime ce modèle a donné lieu à la formulation de deux règles de base relatives à la construction des Unités Tonales :

- (i) former une (UT) à partir de chaque syllabe jusqu'à la première syllabe incluse d'un mot lexical et :
- (ii) former une UT à partir de chaque syllabe jusqu'à la dernière syllabe incluse d'un mot lexical. Il apparaît donc, et ce point est important à souligner, que

⁶ FIN est une abréviation pour Finalité, qui désigne un intonème à valeur conclusive.

⁷ Le français se distingue ainsi de l'anglais dont le gabarit tonal est du type H L (voir à ce sujet Hirst & Di Cristo, 1986).

⁸ L L s'applique à une Unité Intonative conclusive et L H, à une Unité Intonative non conclusive.

les Unités Tonales peuvent être construites aussi bien avec une proéminence finale qu'avec une proéminence initiale.

Cette double possibilité est illustrée par les exemples (38) et (39, ci-après).

- (38). La se)_{UT} crétaire)_{UT} du pré)_{UT} sident)_{UT}]^{UI}
 a bien dé)_{UT} coré)_{UT} la salle]_{UT}]^{UI}
 (39). Bernadette]_{UT}]^{UI} avait dé)_{UT} couvert)_{UT}]^{UI}
 la cons)_{UT} piration)_{UT}]_{UT}]^{UI}

Il importe de souligner que ces exemples ne représentent que des réalisations potentielles, car il est également possible que certains des items lexicaux qui les composent soient prononcés en ne formant qu'une seule Unité Tonale comme c'est le cas, pour (40) et (41).

- (40). La se crétaire)_{UT} du pré sident)_{UT}]_{UT}]^{UI} a bien)_{UT} dé coré)_{UT}]^{UI}
 la salle)_{UT}]_{UT}]^{UI}
 (41). Bernadette)_{UT}]_{UT}]^{UI} avait)_{UT} découvert)_{UT}]_{UT}]^{UI} la conspiration)_{UT}]_{UT}]^{UI}

Les options de phrasé que l'on vient de mentionner sont illustrées par la figure 14, dans laquelle (14a) et (14b) correspondent, respectivement, aux exemples écrits (38) et à (40). Les documents de la figure 14 représentent en fait les courbes de F0 modélisées des deux phrases⁹. Ces courbes ont la forme d'une ligne continue sur laquelle les changements de direction pertinents (que l'on suppose régis régis par des contraintes linguistiques) sont matérialisés par des cercles¹⁰. Sur ces documents, les deux phrases sont segmentées en Unités Tonales et en Unités Intonatives et les cibles mélodiques qui concourent à la délimitation de ces unités sont signalées par des flèches.

Le modèle de phrasé du français conçu à l'origine par (Jun & Fougeron, 1995) se présente également comme un système minimaliste à deux niveaux. Les unités constitutives de ce système, qui sont identifiées par les termes de Syntagme Accentuel (ang. «Accentual Phrase») et de Syntagme Intonatif (ang. «Intonational Phrase»), peuvent être regardées comme des domaines prosodiques qui rappellent le (GA) et le (GI) décrits plus haut. En effet, les propriétés for-

⁹ Pour des précisions sur ce type de modélisation et les avantages qu'il présente, on se reportera à la dernière partie de l'ouvrage, qui traite de l'intonation.

¹⁰ Ces cercles, qui sont analysés comme des cibles mélodiques (ou tonales), peuvent donner lieu à un codage phonologique au moyen d'un alphabet spécifique, comme l'alphabet INTSINT qui a été présenté antérieurement.

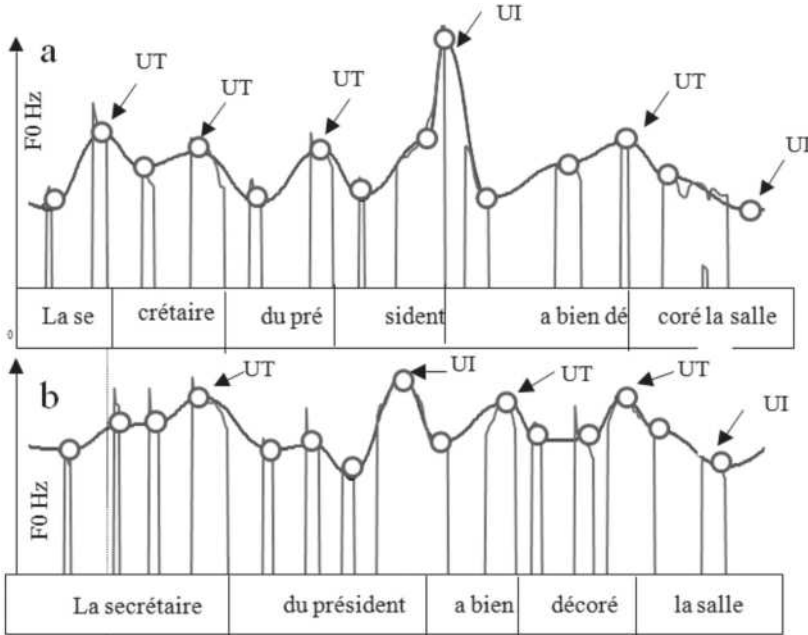


Fig. 14. Représentation des courbes de F0 modélisées illustrant les réalisations sonores des exemples écrits 38 (a) et 40 (b).

melles attribuées au Syntagme Intonatif sont identiques à celles que l'on concède au (GI). Quant au Syntagme accentuel, il est défini par les auteurs cités comme le domaine de l'accent final (ou primaire) du français, ce qui équivaut à une définition classique du (GA). Pour Jun & Fougeron, La forme prototypique du Syntagme Accentuel en français est représentée par le patron tonal suivant¹¹ :

(42). / L Hi L H* /

Les auteurs analysent L Hi comme un Accent de Syntagme (i.e. un « Phrase Accent», voir *supra*), qui marque la borne gauche du Syntagme Accentuel. L H* est analysé comme un Accent Mélodique (un «Pitch Accent»), réalisé sous l'aspect d'une montée mélodique, qui signale la limite droite du Syntagme Accen-

¹¹ En règle générale, les auteurs utilisent le système de notation de Pierrehumbert (1980). En fait, une notation conforme à cette référence devrait être représentée par /L H L H/, car Hi a été introduit par les auteurs pour annoter uniquement la prééminence initiale des lexèmes en français (voir le chapitre sur l'accentuation du français, dans le présent ouvrage).

tuel. L'interprétation de L H* comme un accent mélodique tient au fait qu'il est associé à une syllabe porteuse d'un accent de syntagme¹² (d'où la présence de l'astérisque). La forme prototypique de (42) représente en vérité le patron sous-jacent du Syntagme Accentuel, mais au niveau de la structure de surface, ce syntagme peut se réaliser sous différents aspects (ou variantes), comme l'illustre la figure 15.

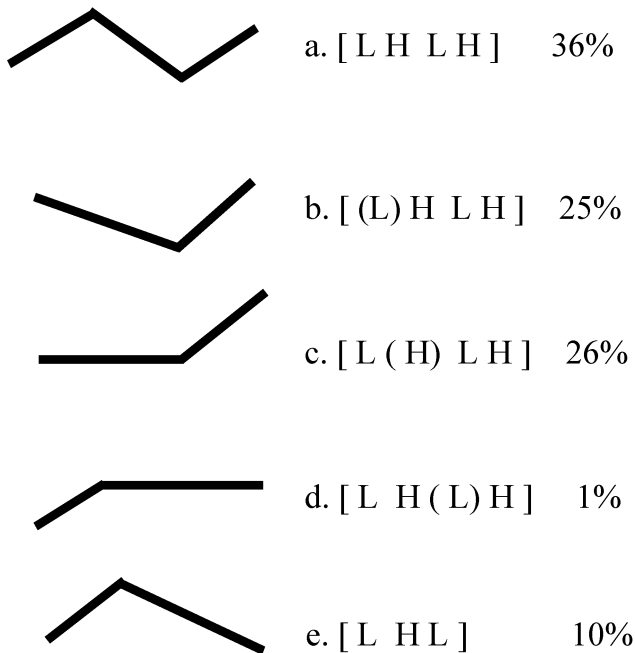


Fig. 15. Différentes réalisations tonales du Syntagme Accentuel en français et pourcentages d'occurrence de ces réalisations (d'après Jun & Fougeron, 1995). On remarquera que le schéma L H L H est le plus fréquent.

Les approches de Hirst & Di Cristo (1984 ; ci après H & DC) et de Jun & Fougeron (1995 ; ci après J & F) utilisent conjointement les tons L et H pour annoter les domaines qu'elles décrivent. Il convient cependant de préciser que pour J & F ces tons sont rattachés à des syllabes particulières, alors que pour H & DC ils sont affiliés à des domaines intonatifs (l'Unité Tonale et l'Unité Intonative), dont ils

¹² Il s'agit de l'accent final du français, qui n'est pas un accent lexical à proprement parler, alors qu'en anglais et dans les langues germaniques, en général, l'accent mélodique (« Pitch Accent ») est associé à la syllabe qui porte l'accent lexical.

marquent les bornes. Bien que les deux approches se réfèrent pareillement à deux domaines de phrasé, elles se différencient par le fait que l'Unité Tonale, qui représente le plus petit domaine de phrasé du modèle H & DC, n'est pas équivalente au Syntagme Accentuel de J & F, qui constitue néanmoins pour ces auteurs le plus petit domaine prosodique qu'elles proposent de prendre en compte. En revanche, il est permis d'établir une équivalence entre le Syntagme Accentuel de J & F et le Syntagme Phonologique de (Post, 2000), dans la mesure où ce dernier est également défini comme le domaine de l'accent final en français.

À propos d'équivalences, on retiendra, en définitive, et afin de dissiper certaines ambiguïtés, que le Syntagme Accentuel, en tant qu'unité réminiscente du Groupe Accentuel, représente un domaine qui est équivalent, selon les auteurs, soit au Mot Prosodique (Martin, 1987), soit au Mot Rythmique (Padeloup, 1992), soit encore au Syntagme Phonologique (Post, 2000 ; Delais-Roussarie, 1996). Il est donc apparent que les travaux sur le français exhibent la même disparité terminologique que celle que l'on relève à propos de l'anglais. Ce qui ne va pas sans poser pareillement des problèmes délicats d'interprétation et de compréhension

Nous proposons de clore cette section par la figure 16, qui représente l'architecture des différents modèles minimalistes du phrasé prosodique du français.

La comparaison de ces modèles permet de conclure que, s'ils s'accordent sur la nature de l'unité maximale (qu'elle soit dénommée Groupe Intonatif, Unité Intonative ou Syntagme Intonatif), ils divergent, en revanche, pour ce qui concerne le statut et les dénominations de l'unité minimale. Sur ce point, il est regrettable que le choix de termes différents tende souvent à masquer le fait que certaines de ces unités (le Groupe Accentuel, le Syntagme Accentuel et le Syntagme Phonologique) désignent, pour les auteurs cités, une même réalité prosodique, à savoir : un groupe de syllabes délimité par un accent final (ou primaire)¹³.

13 Dans la littérature, le Syntagme Phonologique a souvent été défini comme le domaine au sein duquel la liaison est obligatoire (voir, par exemple : Nespor & Vogel, 1983, et Selkirk, 1986). Toutefois, ce critère est apparu discutable et, par conséquent, celui qui se rapporte au domaine d'attribution de l'accent primaire demeure le plus fiable.

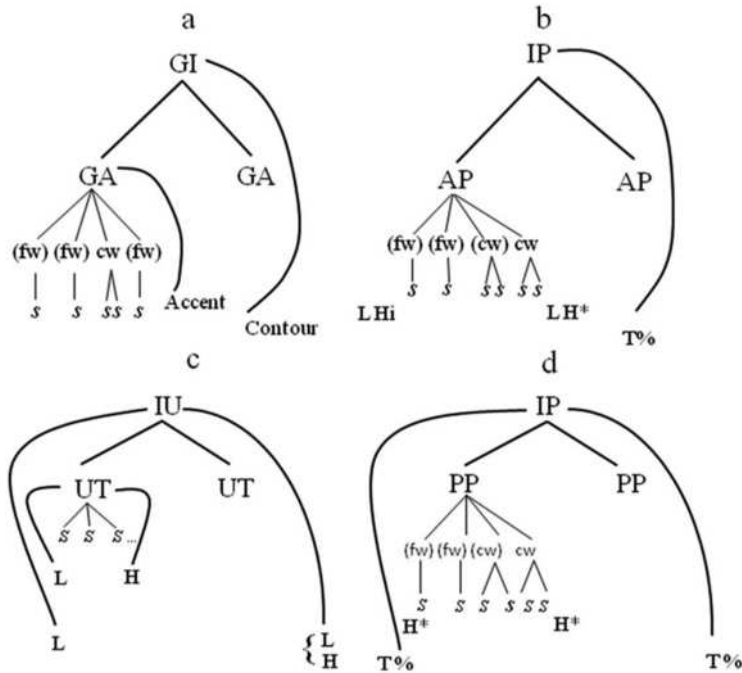


Fig. 16. Architecture des différents modèles minimalistes (à deux niveaux) du phrasé prosodique du français : a) modèle traditionnel (Di Cristo, 1978, Verluytzen, 1982) ; b) Jun & Fougeron (1995) ; c) Hirst & DiCristo (1984) ; d) Post (2000). GI (Groupe Intonatif), GA (Groupe Accentuel), IP (Intonational Phrase), AC (Accentual Phrase), IU (Intonation Unit), UT (Tonal Unit), PP (Phonological Phrase), wf (Function Word), wc (Content Word), s (Syllabe), T% (Ton de Frontière). Les parenthèses indiquent le caractère facultatif de l'élément concerné.

2. Des systèmes de phrasé à plus de deux niveaux

Sous l'influence de l'évolution des idées et du développement des connaissances apportées par les recherches empiriques, les modèles de phrasé à deux niveaux ont révélé leurs limites et il est apparu, alors, que ce cadre minimaliste était insuffisant pour rendre compte, de façon satisfaisante, du phrasé prosodique du français. Dans le prolongement du modèle minimaliste de (Hirst & Di Cristo, 1984), décrit précédemment, Di Cristo & Hirst (1993) ont proposé d'introduire, entre l'Unité Tonale et le Syntagme Intonatif, une unité de rang intermédiaire, dénommée l'Unité Rythmique. L'introduction de cette unité a été motivée par le point de vue (empiriquement justifié) que l'on ne peut pas décrire le phrasé du français en se fondant uniquement sur des critères mélodiques et que l'on doit

également prendre en compte des critères relatifs à l'organisation temporelle des énoncés. De ce fait, l'Unité Rythmique correspond à un domaine qui est défini, à la fois, par le placement de l'accent primaire et par une marque d'allongement final¹⁴. L'introduction de l'Unité Rythmique marque ainsi le passage d'un modèle de phrasé strictement tonal (Hirst & Di Cristo, 1984) à un modèle prosodique mixte (ou multi-paramétrique). En ce qui concerne l'allongement final, des analyses empiriques ont démontré qu'il était moins prononcé pour l'Unité Rythmique que pour la Syntagme Intonatif (voir Astesano et al., 1995). Cette observation confirme donc le fait, établi pour d'autres langues, que l'effet d'allongement final est proportionnel au rang hiérarchique du domaine concerné (Beckman & Edwards, 1990 ; Wightman et al., 1992 ; Gussenhoven & Rietveld, 1992c ; van Santen & D'imperio, 1999).

Dans une étape ultérieure, Di Cristo & Hirst (1996) ont suggéré de prendre en compte, pour décrire plus complètement le phrasé prosodique du français, outre l'Unité Tonale, l'Unité Rythmique et l'Unité Intonative, un domaine complexe¹⁵, dénommé provisoirement (dans l'attente d'une meilleure formulation possible) Macro-Unité Intonative¹⁶. Nous proposons d'exposer brièvement les raisons invoquées pour justifier l'usage de ce domaine complexe. Dans cette perspective, nous nous référerons à des exemples qui exhibent des structures impliquant le marquage du focus informatif en français. Soit les énoncés suivants dans lesquels le domaine focal de l'assertion (43) et de la question (44) est noté en italiques :

(43). *Ça lui plairait*, une bonne bouteille de champagne.

(44). *Ça lui plairait*, une bonne bouteille de champagne?

En considérant ces exemples, il a été suggéré par Di Cristo & Hirst (1996) :

- (i) que l'élément focalisé était associé à la construction d'une Unité Intonative conclusive d'assertion : L L, dans (43) et à une Unité Intonative de question : L H dans (44) ;

14 Cet allongement ne porte pas sur l'ensemble de la syllabe accentuée, mais principalement sur la rime de celle-ci. D'autre part, comme nous le préciserons par la suite, une accentuation finale de lexème en français, ne s'accompagne pas obligatoirement d'un allongement. C'est pourquoi nous précisons que l'Unité Rythmique est doublement caractérisée par un accent final et par un allongement.

15 Bien qu'elle s'en distingue, la notion de domaine complexe présente une certaine parenté avec celle de « compound domain » utilisée par Ladd (1996).

16 Voir également : Di Cristo (1999 b), pour des exemples et des commentaires au sujet de ce domaine.

- (ii) que la séquence post-focale pouvait être assimilée à un Segment d'Unité Intonative ;
- (iii) que l'ensemble formé par l'Unité Intonative et le Segment d'Unité Intonative constituait une construction prosodique particulière, dénommée Macro-Unité Intonative.

L'argumentation principale qui a été invoquée pour justifier cette interprétation repose sur le fait que, si la séquence correspondant au focus peut être regardée comme une Unité Intonative à part entière, tel n'est pas le cas de la partie post-focale, qui ne dispose pas des marques prosodiques propres à cette Unité¹⁷. Cette interprétation est rendue explicite par une comparaison entre la figure 17 et la figure 18.

La figure 17 illustre les exemples écrits (43) et (44) que nous venons de commenter, alors que la figure 18 représente deux constructions différentes qui correspondent, respectivement, à l'expression d'une double assertion, dans (18a) et d'une double question dans (18b)¹⁸. Il en résulte que les énoncés (18a) et (18b) sont formés, sur le plan prosodique, par une succession de deux Unités Intonatives et non, comme précédemment (17), par Une Unité Intonative suivie d'un Segment d'Unité Intonative¹⁹.

Jun & Fougeron (2000) ont entrepris de réviser leur modèle de 1995, dont il a été question plus haut. On pourra consulter cette étude plus récente pour les détails de la révision qui conserve, cependant, l'usage du Syntagme Accentuel et du Syntagme Intonatif. L'un des aspects importants de l'évolution du modèle élaboré par ces auteures se rapporte en fait à l'introduction d'un nouveau domaine : le Syntagme Intermédiaire. En se référant à l'analyse de Di Cristo & Hirst (1996), elles proposent, en effet, d'interpréter le Segment d'Unité Intonative décrit par ces auteurs comme un Syntagme Intermédiaire²⁰. Nous allons préciser

17 Elle est notamment dépourvue de l'accent nucléaire, qui est attribué prioritairement au constituant focalisé. En revanche, les constructions (18a) et (18b), ci-après, sont pourvues, chacune de deux accents nucléaires. Ces accents sont associés aux deux unités intonatives que motive l'expression de deux actes énonciatifs. Se reporter aux chapitres sur l'accentuation pour une définition de l'accent nucléaire.

18 Soit à l'expression de deux actes énonciatifs et non plus d'un seul acte de ce type, comme dans (17a) et (17b).

19 Ces exemples sont donnés simplement à titre d'illustration. Nous reprendrons la discussion au sujet des questions que soulève leur interprétation dans la dernière partie de l'ouvrage, qui traite de l'intonation.

20 Nous rappelons que cette notion est empruntée au modèle de Beckman & Pierrehumbert (1986), dont il a été question précédemment et qui concerne la représentation de l'intonation de

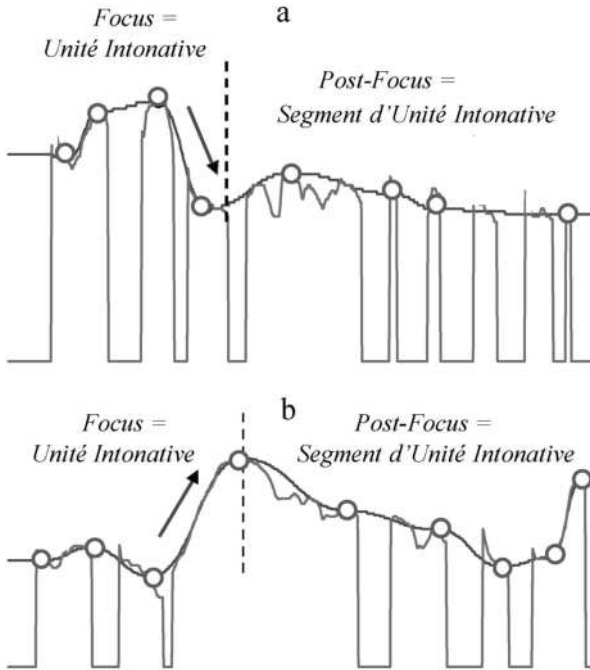


Fig. 17. Courbes de F0 modélisées des exemples (43) et (44), interprétés comme formés d'une Unité intonative (Focus) et d'un Segment d'Unité Intonative (Post-focus), dans le cas de l'assertion (a) : « Ça lui plairait, une bonne bouteille de champagne » et de la question (b) : « Ça lui plairait, une bonne bouteille de champagne? »

plus loin notre position, sur la prétendue identité de ces unités. Auparavant, nous proposons d'illustrer par la figure 19 les deux modèles de phrasé à trois niveaux que nous venons de commenter dans les lignes qui précèdent.

Au cours d'investigations récentes (Di Cristo, 2008, 2009, 2011²¹), nous avons entrepris de réviser et de compléter le modèle développé, à l'origine, dans le cadre d'une collaboration avec D. Hirst (voir les références mentionnées précédemment). À la suite de cette avancée, le système exhaustif de phrasé que nous proposons de considérer comprend, de la base au sommet (voir la figure 20) :

- l'Unité Tonale,
- le Syntagme Prosodique,

l'anglais. Comme nous l'avons déjà précisé, le syntagme est dit *Intermédiaire*, car il se positionne dans la hiérarchie prosodique entre le Syntagme Accentuel et le Syntagme Intonatif.

21 Nota : Di Cristo (2011) représente en fait une extension de Di Cristo (2009).

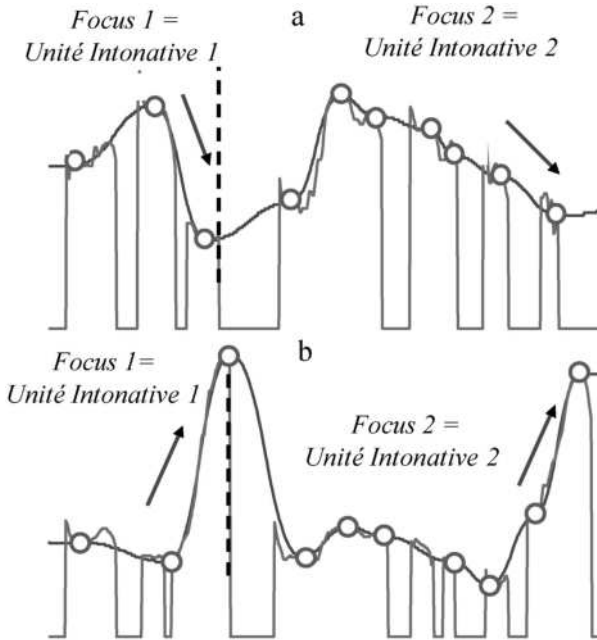


Fig. 18. Courbes de F0 modélisées de la même séquence verbale que dans l'exemple précédent (figure 17), mais réalisée : a) comme une double assertion: « Ça lui plairait. Une bonne bouteille de champagne » ; b) comme une double question: « ça lui plairait? Une bonne bouteille de champagne? »

- l'Unité Intonative,
- la Macro-Unité Intonative,
- le Paraton
- le Paragraphe Prosodique (figure 20).

Il importe de préciser les expressions que nous venons de mentionner et qui forment l'architecture représentée par la figure 20, ont déjà été évoquées précédemment, à l'exception du Syntagme Prosodique, que nous envisageons d'utiliser dorénavant pour remplacer notre ancienne Unité Rythmique (voir *supra*).

Avant d'expliciter les critères et les arguments qui justifient selon nous le choix des unités qui forment l'architecture du système de phrasé illustré par la figure 20, nous proposons de préciser ci-après les grandes lignes dans lesquelles s'inscrit notre démarche.

(i) En premier lieu, nous rappelons que les unités de phrasé que nous avons retenues, sont définies en se référant uniquement à des critères prosodiques se

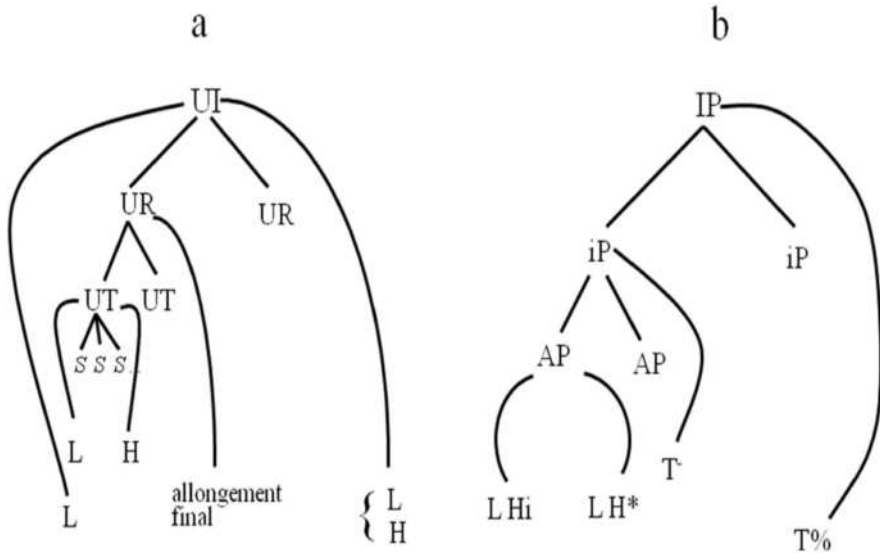


Fig. 19. Architectures des systèmes de phrasé prosodique du français à trois niveaux : a) Di Cristo & Hirst (1993) ; b) Jun & Fougeron (2000). (UI : Unité Intonative ; UR : Unité Rythmique ; UT : Unité Tonale ; IP : Intonational Phrase ; iP : Intermediate Phrase ; AP : Accental Phrase ; T- : Phrasal Tone ; T% : Boundary Tone).

rapportant à l'organisation tonale, à l'organisation métrique et à l'organisation temporelle des énoncés. Cette décision nous amène à nous démarquer, à la fois, de l'approche classique de l'interface syntaxe/phonologie (représentée, comme on l'a vu, par la filiation {Selkirk/Nespor & Vogel}) (voir *supra*) et de l'approche alternative que représente la filiation {Beckman/Pierrehumbert}) (voir *supra*), laquelle conçoit le phrasé comme un pur produit de l'organisation tonale ou mélodique. Bien que nous ne négligions pas cet aspect dans notre approche, nous accordons aussi une place importante à l'apport des autres composants prosodiques. En effet, nous admettons, par exemple, que les informations fournies par la métrique et le rythme, ainsi que par les phénomènes de durée, doivent aussi être prises en considération pour fixer la structure du phrasé.

(ii) En second lieu, il importe de noter que, à la différence des modèles que nous avons commentés jusqu'à présent, notre approche vise à rendre compte des structures de phrasé qui dépassent le cadre de la phrase ou de l'énoncé syntaxique et qui peuvent s'appliquer, en conséquence, à des études qui relèvent de l'analyse macrosyntaxique et de celle du discours. Cette ouverture justifie notamment l'introduction, dans l'architecture générale du phrasé, des unités comme la Macro-Unité Intonative, le Paraton et le Paragraphe Prosodique. Elle

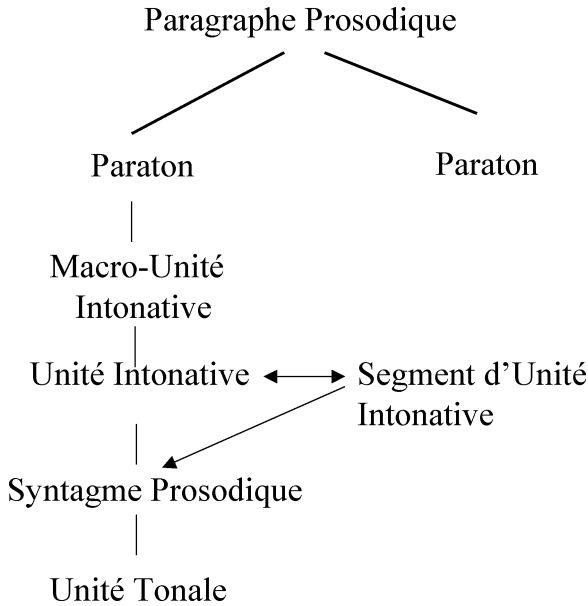


Fig. 20. Architecture d'un modèle « exhaustif » de la hiérarchie des domaines qui participent à la construction du phrasé prosodique en français (Di Cristo, 2008, 2009, 2011).

motive également l'intérêt accordé à des marques prosodiques que nous avons qualifiées « d'orthogonales » (voir : Di Cristo et al., 2004) et qui se rapportent, en particulier, à des distinctions de registre et de tempo.

(iii) En troisième lieu, il est crucial de souligner que notre approche du phrasé du français procède d'une démarche qui associe, dans une représentation conjuguée, l'accentuation et la construction des domaines prosodiques représentatifs de ce phrasé. Pour ce qui concerne l'accentuation, nous rappelons (voir les chapitres sur l'accentuation et la métrique), que nous considérons les accents comme des entités qui émanent de la projection, au niveau des structures linguistiques de surface, des proéminences virtuelles sous-jacentes (voir la figure 21). Ainsi que nous l'avons déjà précisé et commenté, nous supposons que le système prosodique du français est en partie supervisé par un Principe de Bipolarisation Métrique, qui s'applique à la gestion des proéminences initiales et finales. Ces dernières se projettent au niveau des structures de surface sous la forme de catégories accentuelles dont la valeur dépend de la fonction qui doit être assumée (figure 21). De plus, la projection d'un accent engendre *ipso facto*, par la mise en œuvre d'une construction conjuguée, l'émergence d'un domaine prosodique dont l'accent projeté constitue la tête.

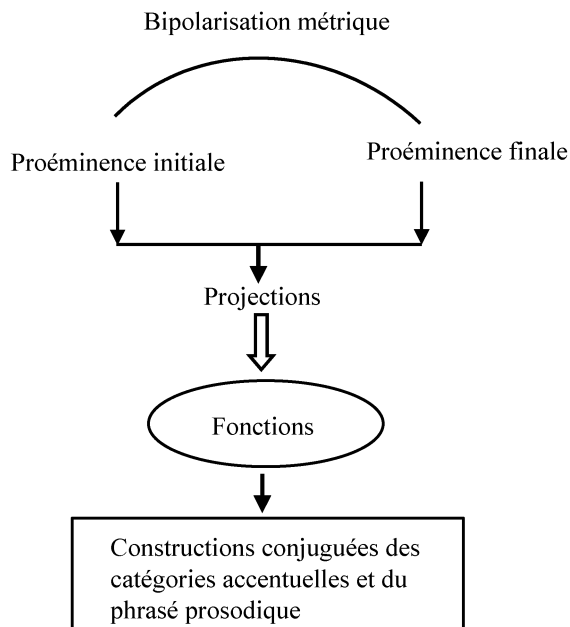


Fig. 21. Schéma du dispositif général de projection des proéminences initiale et finale, dans l'optique d'une construction des catégories accentuelles et du phrasé prosodique, supervisée par des contraintes fonctionnelles.

Nous proposons de décrire dans le détail, ci-après, les modalités de projection des proéminences initiale et finale et les constructions qu'elles déterminent, dans le cadre de notre modèle.

A. – Une *proéminence initiale virtuelle* peut se projeter au niveau de la structure de surface sous la forme d'un accent non emphatique ou sous celle d'un accent emphatique. La projection sous la forme d'un accent initial non emphatique engendre la formation d'une Unité Tonale dont cet accent représente la tête, en assumant ainsi une fonction principalement rythmique. Nous avons défini précédemment l'Unité Tonale (UT) comme l'unité minimale de synchronisation des segments (des autosegments) tonals (d'où l'expression *Unité Tonale*) avec les segments phonémiques de la couche verbale. Nous avons déjà précisé que l'Unité Tonale pouvait être construite aussi bien au moyen de l'accent final qu'à l'aide de l'accent initial, comme le montrent, de nouveau, les exemples suivants (voir, ci-dessus, les exemples 38 et 39)

(43). (bis) Qu'est-ce que tu écoutes à la radio ?

– Les *dé*_{UT} *clarations*)_{UT} du *dé*_{UT} *puté*)_{UT} de la *Mar*)_{UT} *tinique*)_{UT}

(44). (bis) Qui comptes-tu inviter à ta soirée ?

– Les voisins) _{UT} des amis) _{UT} du copain) _{UT} de Brigitte) _{UT}

L'exemple (43bis) illustre un cas où toutes les proéminences sous-jacentes, initiales et finales ont été réalisées au niveau de la structure de surface. En revanche, dans l'exemple (44), seules les proéminences finales ont donné lieu à la projection d'un accent dans la forme de surface. Toutes les projections accentuelles, initiales et finales, illustrées par (43 bis) et (44 bis) engendrent la formation d'Unités Tonales (signalées par une parenthèse droite²²), lesquelles participent à la construction du premier niveau de phrasé rythmique des énoncés représentés par ces deux exemples. En effet, étant donné que la formation de l'Unité Tonale est systématiquement associée à la projection d'un accent (initial ou final), elle est, de toute évidence, coextensive à l'unité métrique que l'on dénomme usuellement le Pied. De ce fait, l'Unité Tonale peut être regardée comme une entité phonologique primitive de la construction du phrasé prosodique²³.

B. Une *proéminence initiale virtuelle* peut également se projeter au niveau de la structure de surface sous la forme d'un accent de type emphatique (que la tradition qualifie habituellement, comme on l'a vu, d'accent d'insistance). Nanti d'une fonction spécifique de mise en relief sémantico-pragmatique, cet accent donne lieu le plus souvent à la création d'une figure de phrasé particulière, qui se traduit généralement par un double balisage de l'élément distingué (mot ou syntagme). Ce dispositif, qui participe de la mise en œuvre du principe de bipolarisation que nous avons évoqué précédemment dans la section sur la métrique du français, est illustré par la figure 22. Le double balisage est marqué, à gauche, par l'accent emphatique et, à droite, par la présence d'une chute mélodique d'un niveau moyen à un niveau bas, dans (22a, b, c); d'une montée, d'un niveau bas à un niveau moyen, dans (22d) ou d'une chute d'un niveau haut à un niveau moyen ou bas, dans (22d). Ce dernier exemple illustre un double balisage du domaine concerné, qui s'opère par la réalisation de deux accents emphatiques (initial et final). Il apparaît, dans tous les exemples de la figure 22, que

22 À la suite des propositions de Halle & Idsardi (1995), nous n'utilisons, en principe, que le signe démarcatif positionné à la limite droite du domaine concerné, au lieu du double signallement habituel. Il arrive cependant, comme on va le voir, que nous utilisions également un signe pour marquer une limite gauche. D'une manière générale, un signe fermant indique que la matériau situé à sa gauche, appartient à un même domaine prosodique, alors qu'un signe ouvrant fournit la même indication pour le matériau placé à sa droite.

23 Voir notre discussion sur les notions d'unité accentuelle et de groupement accentuel, dans le chapitre sur l'accentuation du français.

l'accent initial d'insistance est marqué principalement par un réhaussement du registre mélodique dans l'aigu (signalé par la flèche orientée vers le haut)²⁴. Ce réhaussement tend à s'accompagner (i) d'une augmentation de l'amplitude de la voyelle de la syllabe accentuée (voir les barres obliques sur le document 22a); ii) de la présence d'une pause (notée par #), qui précède cette syllabe et iii) d'un allongement de la consonne initiale, lorsque cette syllabe en comporte une (voir le cas de « s », dans l'exemple (22a).

Alors que la projection d'un accent initial non emphatique entraîne la formation d'une Unité Tonale dont il constitue la tête métrique²⁵, celle d'un accent initial emphatique implante le marquage de la borne gauche d'un domaine d'extension variable, qui peut être un mot (« superbe », dans 22a ; « relations », dans 22b), ou une expression formée de plusieurs items lexicaux (« tourner le dos », dans 22c ; « complètement d'accord là-dessus », dans 22d). Nous proposons d'analyser ces entités doublement marquées comme des Syntagmes Prosodiques à part entière, c'est-à-dire comme des domaines de phrasé de rang supérieur à celui des Unités Tonales, dans la hiérarchie prosodique. Les exemples que nous venons de commenter sont également interprétables, au niveau sémantique, comme l'illustration d'une forme de focalisation étroite, qui consiste à extraire du continuum prosodique un syntagme, afin de le mettre particulièrement en valeur²⁶.

Les configurations tonales des séquences introduites par un accent emphatique sont représentées par trois types de schémas mélodiques : Haut-Bas (22a, b, c), Haut-Bas-Haut (22d) et Haut-Bas-Haut-Bas (22e). Le dernier schéma est le propre des réalisations qui comportent deux marques d'emphase (initiale et finale). Le dispositif de double balisage au moyen d'un accent initial et d'un accent final ne s'applique pas qu'à la construction de syntagmes marquée par l'emphase. Il s'opère également à l'aide d'un accent initial non emphatique, dans le but de signaler la cohésion des mots formant une unité de sens, comme dans les exemples suivants : « Ils ont vu trois fois la {cantatrice *chauve*} » ; « C'est une question de {politique *étrangère*} » ; « Il faut s'attendre encore à des {ondées

²⁴ Cette rupture mélodique positive est nettement plus importante que celle qui marque simplement la présence de l'accent initial non emphatique.

²⁵ Conformément au schème métrique « tête à droite » du français » ; voir, ci-dessus le chapitre sur la métrique du français.

²⁶ Il est à noter que cette mise en valeur exceptionnelle peut également s'opérer en attribuant un accent initial emphatique à un mot grammatical (que la tradition considère généralement comme un élément non accentogène). C'est notamment le cas dans l'exemple suivant, qui illustre l'usage d'une structure énumérative : « {Les grands chefs religieux}, {les hommes de science}, {les hommes de loi}... » (voir la figure 24 pour une illustration).

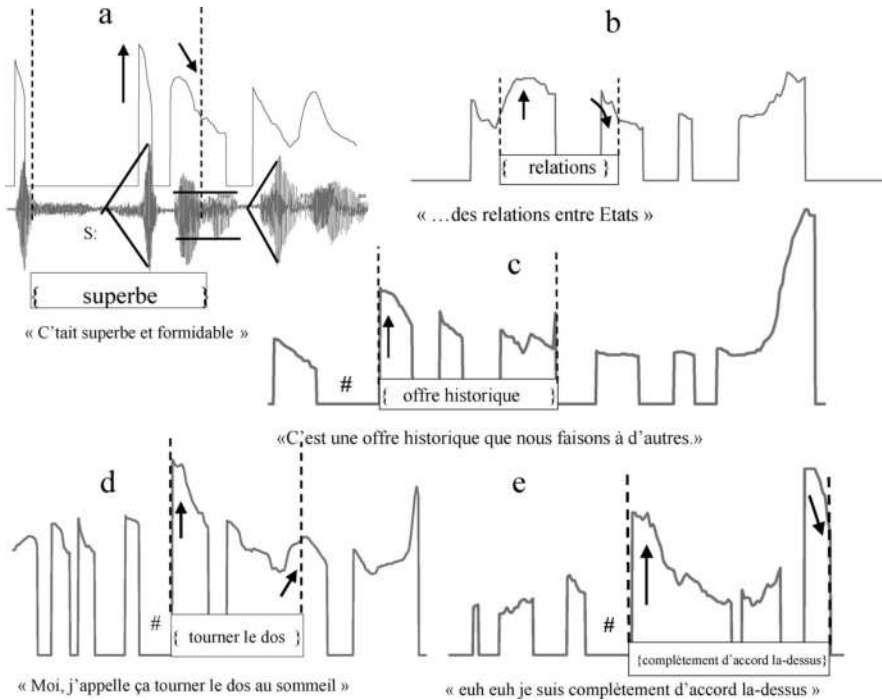


Fig. 22. Courbes de F0 illustrant la mise en jeu de l'accentuation initiale emphatique et son incidence sur le phrasé prosodique du français.

nuageuses}», etc.²⁷. Nous avons proposé de considérer que les groupements construits de la sorte constituent des syntagmes prosodiques (de taille variable) que nous délimitons par les signes { et }. La figure 23 illustre un exemple de ce type de construction. On peut remarquer sur cette figure que l'accent initial du groupement « politique étrangère » ne se traduit pas par un réhaussement de registre comparable à celui qui caractérise l'accentuation emphatique.

On pourra également noter que le réhaussement de registre de l'accentuation initiale emphatique peut s'appliquer au pronom qui introduit le syntagme mis en valeur par un double balisage. C'est ce qu'illustre, par exemple, la figure 24.

²⁷ Les patrons prosodiques issus de ce double marquage accentuel ont été appelés des « arcs accentuels », par Ivan Fónagy (Fónagy, 1980), C'est en nous référant aux travaux de cet auteur et à nos propres observations que nous avons fondé le modèle de « Bipolarisation Métrique », dont nous avons exposé les détails dans le chapitre sur la métrique du français.

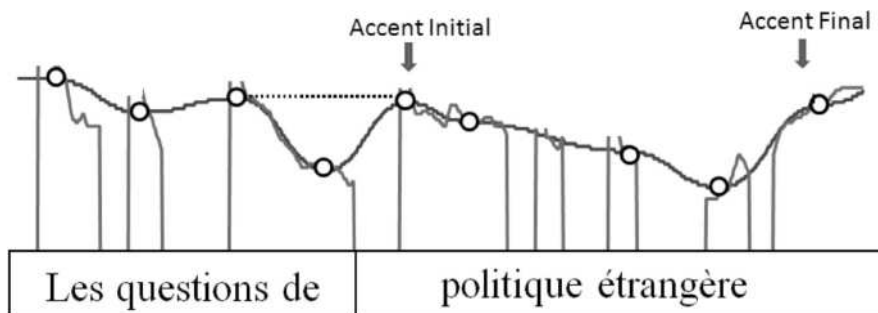


Fig. 23. Courbe de F0 modélisée (points-cibles et tracé continu) illustrant la séquence : « les questions de politique étrangère »

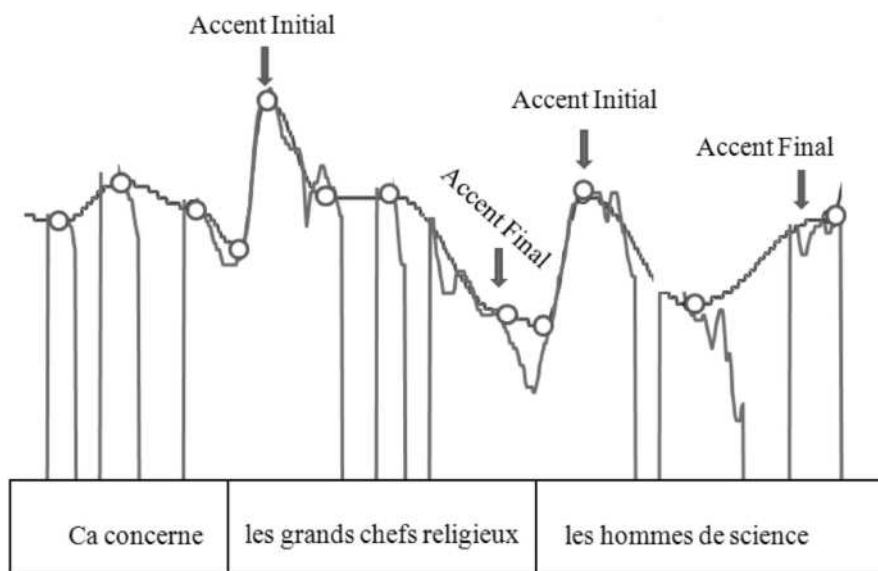


Fig. 24. Courbe de F0 modélisée (points-cibles et tracé continu) illustrant la séquence : « Ça concerne *les grands chefs religieux, les hommes de science...* »

En définitive, la projection d'une prééminence initiale sous la forme d'un accent initial emphatique, ou non emphatique, donne lieu à l'émergence de deux schèmes de phrasé prosodique (figure 25). Le premier, correspond à la création d'une Unité Tonale (dont l'accent projeté représente la tête), alors que le second participe à la construction d'un Syntagme Prosodique doublement balisé, par un accent initial et un accent final.

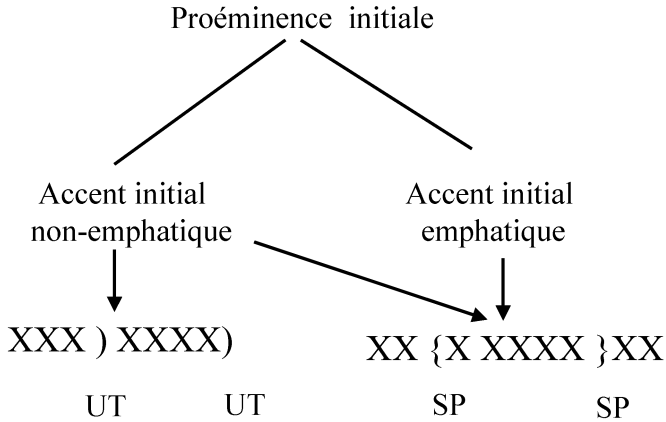


Fig. 25. Schémas de phrasé prosodique issus de la projection d'une proéminence initiale.

C. Une *proéminence sous-jacente finale* peut se projeter au niveau de la structure de surface, soit sous la forme d'un accent nucléaire, soit sous celle d'un accent non nucléaire (ou prénucléaire)²⁸. Nous avons évoqué plusieurs fois, dans le cours du présent ouvrage, le concept d'accent nucléaire, qui désigne l'accent qui est investi du plus haut degré de proéminence dans le système prosodique de la langue considérée. La projection d'un accent nucléaire entraîne la formation d'une Unité Intonative (UI), dont il constitue (comme on l'a vu) l'élément terminal désigné. Les Unités Intonatives contribuent à segmenter les énoncés en constituants syntaxiques de haut rang, en groupes de sens majeurs et à signaler la structure informationnelle des énoncés en délimitant, en particulier, la limite droite d'un constituant focal. Soit les exemples ci-après, dans lesquels les limites des Unités Intonatives sont signalées par des crochets.

- (45). Les agents de la sécurité] ont encore interrogé la fille de la concierge] dans la cours de l'immeuble]
- (46). L'impression que j'ai ressentie d'abord] c'était un peu comme si une météorite] venait de s'écraser à moins de cinq cents mètres du village]
- (47). C'est bien] ce qu'elle a dit

28 Il est à noter que certains modèles d'intonation du français, comme ceux de Jun & Fougeron (2000, 2002) et de Post (2000) ne proposent pas d'établir une distinction formelle entre un accent nucléaire et un accent prénucléaire. Cette distinction qui a été retenue à l'origine par Di Cristo (1999b), a fait l'objet récemment d'une validation empirique (voir : D'Imperio et al., 2007).

L'exemple (45) montre un phrasé en Unités Intonatives motivé par la structure syntaxique (découpage en constituants syntaxiques majeurs : SN, SV, SP). L'exemple (46), qui recèle une plus grande complexité syntaxique, fait davantage apparaître une partition des Unités Intonatives en larges groupes de sens majeurs. Enfin, l'exemple (47) est une illustration du recours à l'implantation d'une Unité Intonative conclusive²⁹ pour marquer la borne d'un focus au sein d'un énoncé assertif. La figure 26 rassemble des documents qui illustrent les projections d'accents nucléaires associés à la construction d'Unités Intonatives pour les exemples (46) et (47) ci-dessus. Il convient de noter que la réalisation (b1) illustre un énoncé dont le sens est équivalent à « Ce qu'elle a dit est bien » et dans lequel « c'est bien » constitue le focus, alors que (b2) illustre un énoncé entièrement en focus, signifiant pour sa part : « C'est exactement ce qu'elle a dit. »

Dans notre approche du phrasé prosodique du français (voir : Di Cristo, 2008, 2011), nous avons avancé l'idée que la projection d'une *proéminence finale non destinée à promouvoir un accent nucléaire*, peut donner lieu à l'émergence de deux autres niveaux d'accentuation (infra-nucléaires) et, partant, à l'actualisation deux niveaux de phrasé (en vertu du principe de construction conjuguée évoqué précédemment) distincts de celui qui est implémenté par l'accent nucléaire. Le niveau le plus bas correspond à l'Unité Tonale dont nous avons déjà précisé qu'elle représentait une unité primitive de la représentation de la mélodie et du rythme (pour des illustrations du phrasé des énoncés en unités tonales, on pourra se reporter aux exemples (43) et (44)). Le niveau de phrasé supérieur à l'Unité Tonale et inférieur à l'Unité Intonative correspond, dans notre modèle, à ce que nous avons choisi d'appeler le Syntagme Prosodique³⁰. Ce domaine prosodique de rang intermédiaire³¹ se caractérise principalement par une marque d'allongement final, qui le distingue de l'Unité Tonale, laquelle est dépourvue de cette marque temporelle.

Pour ce qui concerne la distinction entre le Syntagme Prosodique et l'Unité Intonative, l'observation montre que l'Unité Intonative se termine généralement par un contour mélodique de grande amplitude (le contour nucléaire), alors que

29 Les énoncés correspondant à (45) et à (46) sont formés par des suites d'Unités Intonatives non conclusives, à l'exception de l'Unité de clôture, qui est de type conclusive. On trouvera des descriptions précises sur les propriétés de ces Unités dans la partie de l'ouvrage concernant l'intonation.

30 Cette expression a été retenue, afin d'éviter une confusion avec celles de Mot Prosodique et de Syntagme Phonologique dont on a évoqué antérieurement les avatars.

31 Nous évitons également d'utiliser l'expression de Syntagme Intermédiaire, pour des raisons que l'on précisera par la suite.

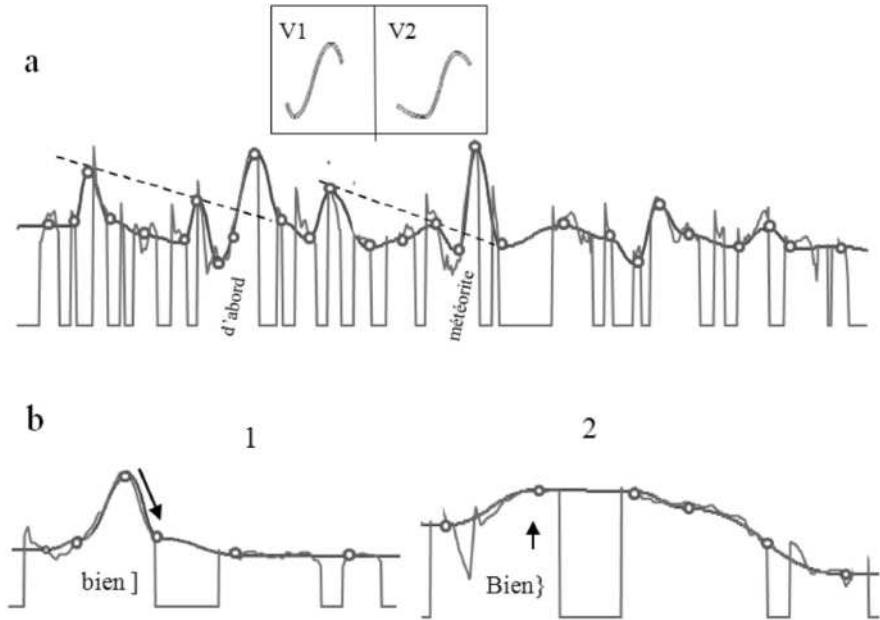


Fig. 26. Courbes de F0 modélisées des exemples 46 (a) et 47 (b1). Les vignettes V1 et V2 de (a) illustrent les configurations mélodiques des contours nucléaires alignés avec la syllabe finale de « d'abord » et de « météorite ». Les exemples b1) et (b2) correspondent aux deux significations précisées ci-dessus. On remarquera (i) que dans (b1), le contour mélodique descendant aligné avec « bien » constitue un indice de démarcation de l'énoncé entre la partie focus et la partie post-focus, (ii) que dans (b2), le pic mélodique aligné avec « bien » est un indice démarcatif d'une unité de phrasé de rang inférieur à celui de l'Unité Intonative, car l'énoncé entier forme une seule Unité Intonative.

le Syntagme Prosodique s'achève par un ton Haut ou Bas, ou par un contour de moindre amplitude que celui du contour nucléaire³². L'interprétation selon laquelle le trait d'allongement final marque l'identité du Syntagme Prosodique est recevable, si l'on admet l'idée que les auditeurs français sont capables de distinguer au moins trois niveaux de durée syllabique : une durée très longue (notée XLe), propre à la syllabe finale de l'Unité Intonative³³, une durée longue (Le),

³² Voir par exemple, la distinction établie par (Delattre, 1966 b) entre la Continuation Mineure et la Continuation Majeure (cette dernière présente des caractéristiques comparables à notre Unité Intonative non conclusive)

³³ Cette durée est en partie liée à la variation mélodique du contour nucléaire, car il a été établi qu'une variation de ce type a une incidence sur la durée subjective de la syllabe qui la porte. Cela signifie qu'une syllabe associée à la production d'une variation de F0 importante est perçue

caractéristique du Syntagme Prosodique et une durée normale ou, non marquée, correspondant à une syllabe non accentuée, prise pour référence³⁴.

L'intégration des Syntagmes Prosodiques dans le développement du phrasé n'est pas conditionnée uniquement par des constructions grammaticales particulières, comme celles qui dépendent du jeu de la focalisation (voir *supra*). Selon nous, elle s'applique à tous les types d'énoncé, indépendamment de leur statut grammatical ou de leur longueur. Nous proposons ci-après quelques exemples qui illustrent l'intégration probable des Syntagmes Prosodiques (ci-après : SP) dans le phrasé des énoncés (nota : nous rappelons que les limites respectives des UT, SP et UI sont signalées par :), } et])

(48). J'ai appris} ^{SP} que la politique) _{UT} était l'art) _{UT} du compromis]

(49). J'ai appris) _{UT} que la politique} ^{SP} était l'art) _{UT} du compromis]

(50). Les voisins} ^{SP} des amis) _{UT} du copain) _{UT} de Brigitte) _{UT}

(51). Les agents) _{UT} de la sécurité] ont encore) _{UT} interrogé} ^{SP}

la fille) _{UT} de la concierge] dans la cours) _{UT} de l'immeuble]

Les exemples (48) et (49) représentent deux versions possibles d'un même énoncé syntaxique. Dans le premier exemple, le groupe « j'ai appris » forme un Syntagme Prosodique, alors que dans le second, c'est la séquence « j'ai appris que la politique » qui est dotée de cette propriété. Cette différence est illustrée par la figure 27, où il apparaît que les voyelles accentuées qui clôturent un Syntagme Prosodique bénéficient d'un allongement notable, contrairement à celles qui se trouvent en limite d'une Unité Tonale. Cette observation est donc de nature à confirmer l'hypothèse formulée dans (Di Cristo, 2008) que l'allongement final est un trait majeur de l'identité du Syntagme Prosodique.

Il y a lieu de s'interroger sur la cause de la variabilité qu'exhibent des exemples comme (48) et (49), dans la mesure où elle touche deux énoncés syntaxiquement identiques. Nous avons avancé l'idée³⁵ que la syntaxe (bien qu'elle soit à même d'exercer une certaine influence, comme semble le montrer l'exemple 51), n'était pas l'unique source de motivation de l'émergence des Syntagmes Prosodiques, dans le déroulement de la parole. En effet, selon notre hypothèse, cette émergence serait dépendante, pour une large part, de la façon

plus longue qu'une syllabe de même durée physique, mais qui ne porte pas de ce type de variation.

34 Une distinction de ce type est suggérée par Beckman & Edwards (1990), à propos de l'anglais. D'autre part, elle est validée, sur le plan phonétique, pour le français, par les résultats expérimentaux présentés par Astesano et al. (1995) et par Auran & Di Cristo (2003).

35 Voir : Di Cristo (2008, 2011).

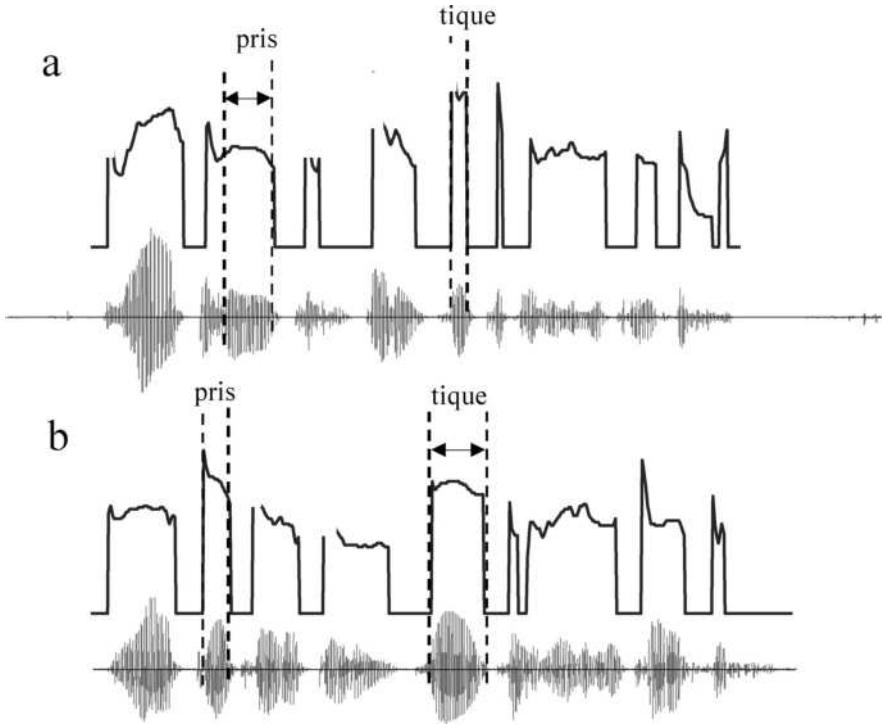


Fig. 27. Courbes de F0 de deux réalisations de l'énoncé : « J'ai appris que la politique était l'art du compromis ». Les lignes pointillées indiquent les limites des voyelles des syllabes « pris » et « tique ». Les documents (24a) et (24b) correspondent, respectivement, aux exemples écrits (48) et (49). On notera que la réalisation du Syntagme Prosodique « J'ai appris » (a) s'inscrit dans un schéma mélodique globalement descendant, alors que celle du Syntagme Prosodique « J'ai appris que la politique » (b) se clôture par un schéma montant. On trouve donc ici une illustration de deux réalisations possibles du Syntagme Prosodique.

dont les locuteurs décident de planifier et « d'empaqueter » l'information qu'ils projettent de communiquer³⁶. Dans cette perspective, nous estimons que, d'une manière générale, la création des Syntagmes Prosodiques n'est pas soumise à des règles grammaticales strictes, mais obéit plutôt à des tendances d'ordre probabilitaire. Les exemples (50) et (51) sont des reprises de (44) et de (45), ci-dessus. L'exemple (50) signifie que la probabilité de réalisation d'une limite de Syntagme Prosodique (SP) après « les voisins » est plus acceptable que celle de

³⁶ C'est ce que tend à confirmer l'analyse des échantillons de parole impromptue que nous avons examinés.

la réalisation d'une limite de ce type après « des amis », bien que cette éventualité soit encore possible³⁷. En revanche l'attribution d'une limite de SP au groupe « du copain » est peu probable, car elle dérogerait à la cohésion sémantique du groupe : « du copain de Brigitte »). L'exemple (51), eu égard notamment à sa longueur a de fortes probabilités de ne pas être prononcé sous la forme d'une unique Unité Intonative et il est attendu, en conséquence, que le syntagme nominal sujet et le circonstant soient démarqués du reste de l'énoncé par une frontière de rang majeur³⁸. Pour ce qui concerne la création d'un Syntagme Prosodique, il semble que la meilleure possibilité soit représentée par la suite « ont encore interrogé ». Il semble également que l'attribution d'une borne de Syntagme Prosodique aux groupes « les agents », « ont encore », « la fille » et « dans la cour » soit peu probable et que ces groupes constituent plutôt des unités potentielles de construction d'une Unité Tonale. En définitive, nous confirmons que le modèle de phrasé prosodique de base (i.e. non exhaustif) que nous proposons d'adopter pour le français, comprend trois domaines, soit du plus petit au plus grand : l'Unité Tonale, le Syntagme Prosodique et l'Unité Intonative. Étant donné que ce schéma de phrasé se démarque des autres propositions qui ont été faites pour le français, il est logique que nous exposions les arguments qui le justifient. Nous procéderons de la sorte au cours de la discussion qui constitue la dernière section de ce chapitre.

Dans la perspective d'un développement destiné à rendre compte de phénomènes qui dépassent le cadre d'analyse de la phrase traditionnelle, nous avons proposé d'inclure dans notre modèle de phrasé prosodique des domaines tels que la Macro-Unité Intonative, la Paraton et le Paragraphe Prosodique. Bien que nous ayons déjà parlé de ces domaines dans les pages qui précèdent, nous estimons utile de les évoquer de nouveau, afin d'apporter des précisions supplémentaires. Nous rappelons que selon notre analyse une Macro-Unité Intonative se présente comme un domaine complexe, formé par l'association d'une Unité Intonative et d'un Segment d'Unité Intonative dépendant fonctionnellement de celle-ci. Ce type de construction, s'attache principalement à l'actualisation de structures qui comportent l'expression d'un focus accompagné d'une

37 Une telle option pourrait être mise au compte d'une tendance à produire des énoncés rythmiquement équilibrés, en réalisant des syntagmes de même longueur : « les voisins des amis} du copain de Brigitte} ». À ce propos, on pourra se reporter au modèle de parsing dit de « de la sausage machine » (Frazier & Fodor, 1978).

38 La probabilité d'attribuer à un groupe syntaxique majeur une frontière d'Unité Intonative, en français, est l'une des tendances que nous avons pu observer dans une étude instrumentale ancienne. Voir : Di Cristo (1975).

partie post-focale³⁹, aussi bien pour une assertion que pour une question, (voir la figure 28). La dépendance du Segment d'Unité Intonative se manifeste notamment par le fait que sa configuration prosodique globale sera différente, selon qu'il se rattache à une Unité Intonative dont le contour mélodique final est descendant ou montant (ce que montre la figure 28).

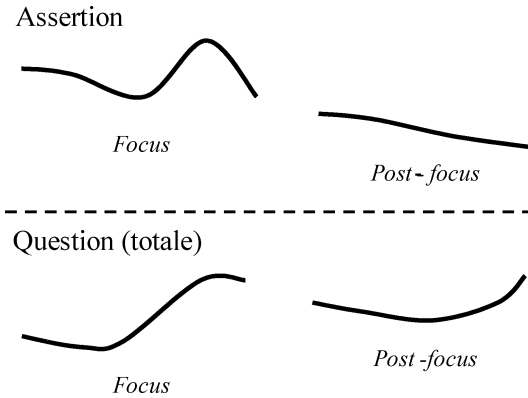


Fig. 28. Patrons mélodiques prototypes d'une construction focus + post-focus, dans le cas d'une assertion et d'une question totale.

Ainsi que nous l'avons déjà précisé plus haut, (Jun & Fougeron, 2000) se réfèrent à notre notion de Segment d'Unité Intonative pour suggérer qu'il pourrait bien correspondre à ce qu'elles appellent – en reprenant l'expression anglaise « d'Intermediate Phrase » utilisée par (Beckman & Pierrehumbert, 1986) – un Syntagme Intermédiaire. Afin d'éviter un éventuel malentendu, nous tenons à préciser que le Segment d'Unité Intonative ne constitue pas, dans notre approche, une unité indivisible. En effet, il peut être formé, selon sa taille et sa complexité structurelle, de plusieurs Syntagmes Prosodiques (SP) consécutifs. C'est ainsi que dans les exemples illustrés par la figure 29: « Elle joue du violon, ma voisine » et « Elle joue du violon, ma voisine le soir, après minuit », le Segment d'Unité Intonative postposé au focus de l'assertion « elle joue du violon », est formé du seul Syntagme Prosodique (« ma voisine ») en A et de trois Syntagmes Prosodiques en B : « ma voisine », « le soir » et « après minuit ».

Dans le modèle exhaustif de phrasé que nous adoptons, nous utilisons les termes de Paragraphe Prosodique et de Paraton, pour désigner ce que d'autres

³⁹ Les caractéristiques prosodiques de ces structures particulières feront l'objet d'une analyse détaillée dans la troisième partie de l'ouvrage, qui porte sur l'intonation.

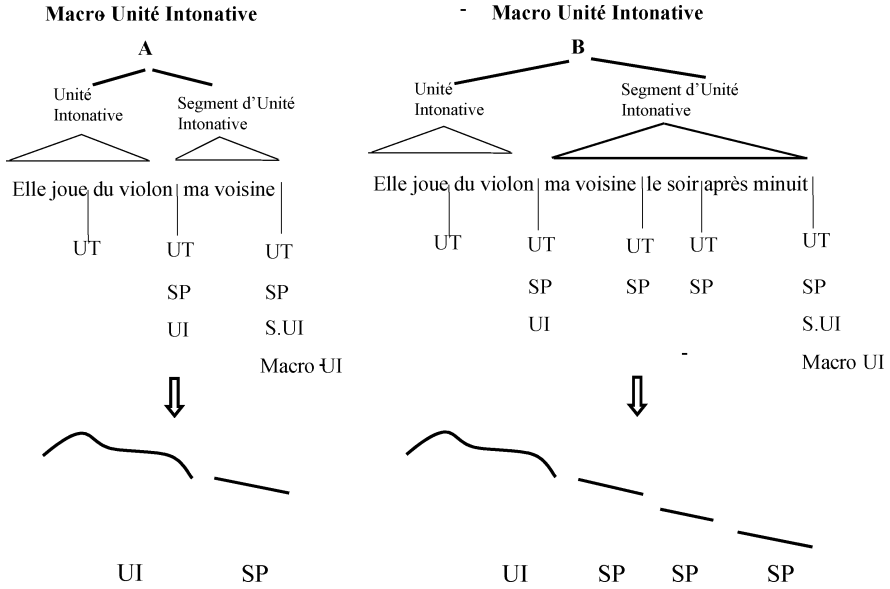


Fig. 29. Phrasé prosodique de deux Macro-Unités Intonatives. (UT = Unité Tonale; SP= Syntagme Prosodique; UI: Unité Intonative; S.UI: Segment d'Unité Intonative; Macro UI: Macro Unité Intonative).

auteurs dénomment le Paragraphe Intonatif, voire l'Hyperparagraphe (Morel & Danon-Boileau, 1998 ; Morel, 2003) et la Période (Hazaël-Massieux, 1983 ; Berrendonner, 1993 ; Lacheret-Dujour & Victorri, 2002). Les notions qu'évoquent ces termes ont été déjà introduites dans le chapitre précédent et nous ne reviendrons pas sur leur définition. Par contre, il nous a semblé utile de commenter un échantillon de corpus de parole impromptue, afin d'illustrer, à la fois, l'emploi que nous faisons de ces termes et une application de notre système de phrasé prosodique du français. L'exemple choisi (figure 30) est extrait d'un débat sur les avantages des véhicules appartenant à la catégorie des quatre-quatre et se rapporte à la prise de parole d'un intervenant, qui déclare : « Non mais je crois qu'il y a plusieurs marchés dans le quatre-quatre. Entre autres, il y a ce que l'on appelle le quatre-quatre utilitaire, qui sont des véhicules qui sont faits pour transporter de la marchandise, pour pouvoir se déplacer dans des régions montagneuses difficiles, ou, d'autres régions difficiles d'accès par des routes ». Avant d'aborder le commentaire de la figure 30, il est nécessaire de donner quelques précisions sur les illustrations dont elle est constituée. Les différentes vignettes qui composent cette figure (numérotées de 1 à 5) comportent, de haut en bas : (i) la courbe de F0, sur laquelle sont notés par des flèches, les pics,

les chutes et les montées et, en regard des inflexions les plus importantes, les mots du texte qui leurs correspondent ; (ii) une représentation stylisée de cette courbe établie sur la base d'une analyse auditive (les deux points signalent un allongement autre que celui qui marque la fin d'une Unité Intonative) ; (iii) la transcription orthographique du texte et le parenthésage prosodique, à l'aide des signes :) pour signaler la borne d'une Unité Tonale, }, celle d'un Syntagme Prosodique et], celle d'une Unité Intonative ; iv) la notation des domaines : UT pour Unité Tonale, SP, pour Syntagme Prosodique, UI, pour Unité Intonative et M.UI, pour Macro-Unité Intonative.

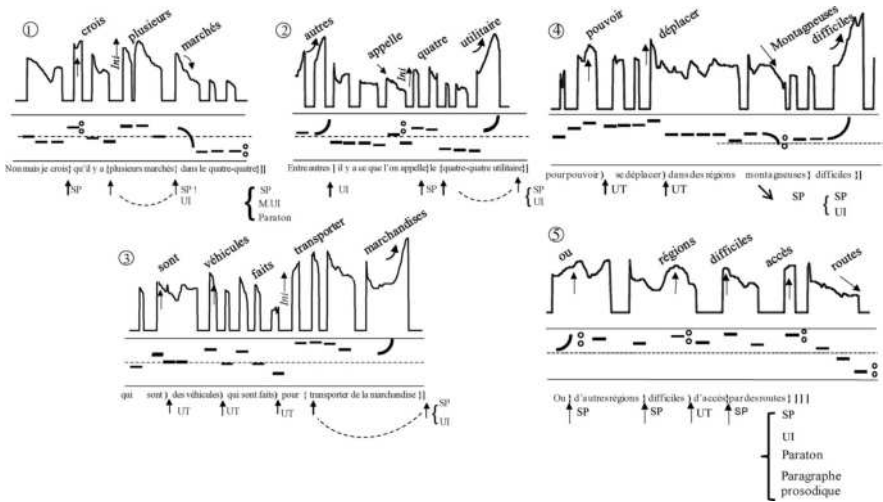


Fig. 30. Représentations et annotations prosodiques de l'échantillon de corpus analysé.

L'échantillon illustré par la figure 30, que nous proposons d'analyser à titre d'exemple représentatif, a été sélectionné parce qu'il illustre la construction d'un Paragraphe Prosodique complet. Ce Paragraphe est constitué de deux Paratons. Le premier Paraton, relativement bref, correspond à la suite : « Non, mais je crois qu'il y a plusieurs marchés dans le quatre-quatre ». Le second, plus étendu, débute avec l'expression « Entre autres » et se poursuit jusqu'au terme du Paragraphe. Le premier Paraton comprend une seule Unité Intonative Conclusive, alors que le second en comporte cinq (soit, quatre Unités Continuatives et une Unité Conclusive). Selon les critères d'analyse que nous avons définis précédemment, le premier Paraton (vignette 1) correspond à une Macro-Unité Intonative, formée d'une Unité Intonative Conclusive (dont la borne droite est alignée avec le mot « marchés») et d'un Segment d'Unité Intonative subséquent («

dans le quatre-quatre ». À un niveau de phrasé inférieur à ceux du Paraton et de la Macro-Unité Intonative, la séquence illustrée par la vignette 1 comporte trois Syntagmes Prosodiques : « Non, mais je crois », « Plusieurs marchés » et « dans le quatre-quatre ». Le second Syntagme Prosodique est un syntagme emphatisé⁴⁰, doublement marqué par un accent initial (« plusieurs ») et par un accent final (« marchés), qui coïncide avec l'accent nucléaire bornant, à sa droite, l'Unité Intonative Conclusives. La séquence illustrée par la (vignette 2) est fractionnée en deux Unités Intonatives Continuatives. La première (« entre autres ») se distingue de la seconde par sa brièveté. La seconde Unité Intonative comprend deux Syntagmes Prosodiques : « Il y a ce que l'on appelle » et « quatre-quatre utilitaire », ce dernier étant également distingué par un accent initial (« quatre ») et par un accent final nucléaire (« utilitaire »), qui signale la limite de cette seconde Unité Intonative. La séquence illustrée par la vignette trois correspond à une unique Unité Intonative Continuative. L'analyse auditive révèle que la seule marque d'allongement (autre que celle qui accompagne la fin de l'Unité Intonative), concerne la dernière syllabe du mot « montagneuses », indiquant ainsi la limite d'un Syntagme prosodique. Il s'avère que les autres syllabes accentuées (« pouvoir », « déplacer ») sont dotées d'un pic mélodique, sans une marque corrélative d'allongement. En conséquence, nous considérons que, conformément aux critères retenus, ces syllabes ne signalent pas la limite d'un Syntagme Prosodique, mais celle d'une Unité Tonale. La séquence illustrée par la vignette 4 comporte également une seule Unité Intonative. Elle est formée de trois Unités Tonales : (« qui sont », « des véhicules », « qui sont faits ») et d'un Syntagme Prosodique doublement balisé par un accent initial (« transporter ») et par un accent final (« marchandises »). Il est à souligner que l'analyse de l'échantillon a permis, jusqu'ici, de mettre en évidence trois Syntagmes Prosodiques doublement balisés (signalés par des arcs en pointillés sur la figure). Ce dispositif contribue ainsi (comme on l'a suggéré) à la mise en valeur sémantique d'une partie des énoncés⁴¹, la sélectivité opérée de la sorte pouvant aussi donner lieu à l'expression d'une emphase contrastive, comme c'est le cas pour le syntagme « plusieurs marchés ». La vignette 5 comprend, elle aussi, une unique Unité Intonative Conclusives, qui clôture à la fois le second Paraton et le Paragraphe Prosodique de l'échantillon. Cette Unité Intonative est subdivisée en quatre Syntagmes Prosodiques, qui correspondent à la conjonction coordinatrice « ou », ainsi qu'aux groupements : « d'autres régions », « difficiles d'accès »,

40 Ce syntagme emphatisé dénote l'expression d'un focus étroit, de type contrastif : « plusieurs », par rapport à « un seul ».

41 Nous avons interprété ces mises en valeur locales comme des marques de focalisation partielle (voir : Di Cristo, 1999 b).

« par des *routes* ». Le Syntagme Prosodique « difficiles d'accès » est formé de deux Unités Tonales : « difficiles » et « d'accès ».

À l'issue de ces commentaires, nous ne souhaitons pas entreprendre une discussion approfondie des facteurs qui ont pu motiver l'émergence des structures de phrasé de l'échantillon analysé précédemment. En revanche, nous attirerons l'attention sur l'hypothèse, déjà évoquée antérieurement, que le locuteur dispose d'une certaine marge de liberté pour construire ces structures, probablement en fonction de la manière selon laquelle le conditionnement du sens se présente à son esprit, dans un contexte communicatif particulier. Nous reviendrons sur cette idée, quand nous traiterons de l'intonation, dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage. En attendant, nous proposons simplement de reprendre un exemple mentionné plus haut (« J'ai appris que la politique était l'art du compromis »), afin d'illustrer une stratégie de choix de conditionnement prosodique opérée par le locuteur. Les versions écrites (48) et (49) de cet énoncé illustrent, comme on l'a montré, deux choix de phrasé non prévisibles a priori. Nous rappelons qu'avec le premier (version 48, figure 27a), le locuteur a décidé de former un Syntagme Prosodique en sélectionnant : « J'ai appris ». Avec le second choix (version 49, figure 27b), il s'avère que c'est la séquence entière : « J'ai appris que la politique » qui a été distinguée pour former un syntagme du même ordre.

Résumé et discussion du chapitre 6

Dans ce chapitre, nous avons passé en revue les modèles de phrasé du français qui ont suscité (et qui provoquent encore) les plus larges débats. Dans cette perspective, nous avons montré que ces modèles ont évolué, depuis la conception d'un système à deux niveaux, jusqu'à celle d'un système à trois niveaux, voire davantage, avec l'ouverture sur le discours. À l'issue de ce parcours, trois remarques s'imposent.

(i) La première est que les travaux sur le français ne s'écartent pas de la tendance générale selon laquelle la dénomination des domaines prosodiques peut varier d'un auteur à l'autre. Il est frappant, de ce point de vue, de constater qu'un même domaine peut être qualifié différemment, ou que différents domaines peuvent être nommés par les mêmes termes. Il paraît donc utile de disposer de guides d'équivalences, pour éviter certaines incompréhensions ou confusions. La figure 31, a été conçue dans ce but.

(ii) La seconde remarque concerne l'identité du plus petit domaine de phrasé justifiable. Nous avons précisé antérieurement qu'il s'agissait du Syntagme Accentuel pour Jun & Fougeron, ou du Mot Prosodique pour d'autres auteurs (entre autres, pour Martin, 1987). Ces deux unités, qui sont généralement jugées comme

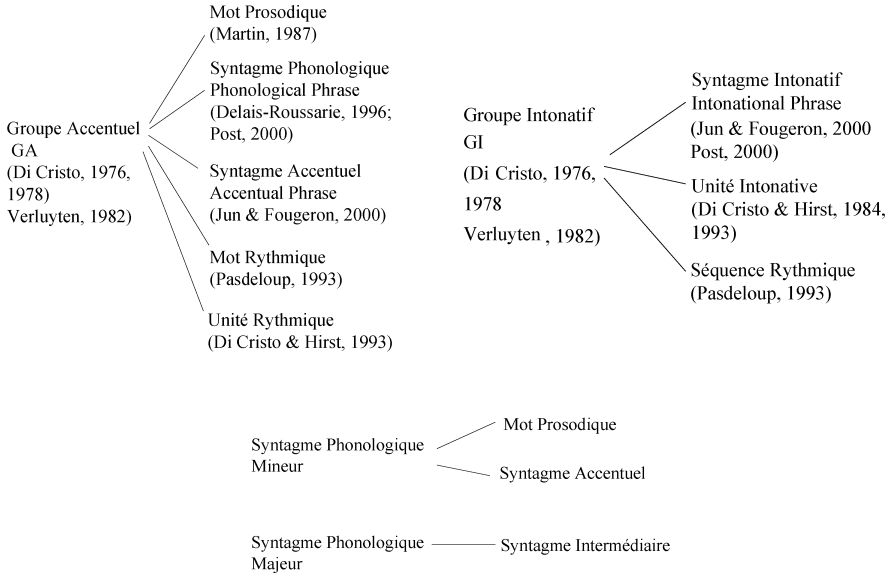


Fig. 31. Équivalences des termes et expressions employés dans les travaux sur le phrasé prosodique du français.

quasi-équivalentes par la plupart des prosodistes français, constituent en fait des réminiscences de la notion plus ancienne de Groupe Accentuel (GA). Alors que certains auteurs distinguent nettement entre le Groupe Accentuel (ou le Mot Prosodique) et le Groupe Intonatif (GI), d'autres adoptent un point de vue plus nuancé. C'est le cas de (Martin, 1987), par exemple, pour qui le Mot Prosodique (qu'il définit comme la plus petite séquence comportant un accent non emphatique) correspond aussi à un domaine intonatif (un groupe intonatif en quelque sorte) qu'il qualifie de Contour. Ainsi, il analyse l'exemple: « Le frère] de Max] a mangé] les tartines] » comme une séquence formée de quatre contours consécutifs qui s'opposent par des distinctions de pente et d'amplitude⁴². Il est patent que ces unités de contours correspondent bien à des Groupes Accentuels (ou à des Mots Prosodiques). De même, pour (Mertens, 1990), le Groupe Intonatif correspond, selon la définition qu'il en donne, à une suite de syllabes comportant un seul accent, ce qui l'amène à proposer le découpage en Groupes Intonatifs potentiels suivants : « Nous avons] visité] son nouvel] appartement]. Selon Mertens, les locuteurs ont le choix de faire de chaque Groupe Accentuel un

⁴² Voir la dernière partie de l'ouvrage, pour davantage de précisions sur cette approche.

Groupe Intonatif, ou de regrouper plusieurs Groupes Accentuels en un seul Groupe Intonatif, comme il apparaît, selon lui, dans l'exemple ci-après⁴³ : « De la voir) ainsi] m'attriste) beaucoup]. Toutefois, en raison du poids des contraintes syntaxiques et sémantiques, il n'est pas certain que les locuteurs aient le choix de construire chaque Groupe Accentuel potentiel comme un Groupe Intonatif. En effet, dans le premier des deux exemples donnés ci-dessus, il est peu probable, à notre avis, qu'une frontière de Groupe Intonatif puisse être insérée après les groupes « De la voir » et « m'attriste ».

iii) A la différence des auteurs précédents, (Hirst & Di Cristo, 1984) ont proposé de prendre comme unité minimale de phrasé l'Unité Tonale, dont la tête métrique peut correspondre, comme on l'a vu, aussi bien à un accent initial qu'à un accent final. Le choix de l'Unité Tonale a fait l'objet de critiques de la part de (Jun & Fougeron, 1995) au prétexte que cette unité ne respecte pas les limites des mots⁴⁴ (ce qui pourrait paraître contre-intuitif, pour des sujets francophones) et déroge ainsi à l'hypothèse de la Hiérarchie Stricte qui a été définie précédemment. Nous estimons que ces critiques ne sont pas décisives (voir Hirst & Di Cristo, 1996, pour une discussion). D'une part, nous savons que cette hypothèse (souvent érigée en principe) n'est pas tenable en l'état et qu'elle a dû, en conséquence, être révisée⁴⁵. D'autre part, il est établi que la construction des pieds métriques ne respecte pas les frontières de mots (ex. « Elle dort encore ici » > « Elle do-rencò-rici »). Il en va de même, du reste, de la formation des syllabes (ex. « Il est en or » > « Il est ta- nor »), qui sont pourtant reconnues, à l'instar des pieds métriques, comme des domaines phonologiques universels. Enfin, les résultats de recherches expérimentales que nous n'avons pas la place de reporter ici (voir Hirst & Di Cristo, 1996, pour des précisions à leur sujet), sont de nature à conforter le bien-fondé du choix de l'Unité Tonale comme un domaine recevable de phrasé en français. En outre, selon notre point de vue, l'exclusion de l'Unité Tonale ne manque pas de soulever un problème non négligeable. En effet, l'analyse (à l'exemple de Jun & Fougeron) du Syntagme Accentuel comme une seule unité marquée tonalement à son début et à sa fin (voir supra), implique qu'il ne peut y avoir plus de deux mouvements mélodiques à l'intérieur de ce Syntagme. Or, si l'on admet une certaine équivalence entre cette unité et notre Unité Rythmique, il s'avère que rien n'interdit la construction d'une Unité Rythmique intégrant trois Unités Tonales, soit trois mouvements mélodiques

⁴³ Dans cet exemple, les Groupes Accentuels sont démarqués par des parenthèses et les Groupes Intonatifs, par des crochets.

⁴⁴ Les mots étant regardés comme des entités phonologiques.

⁴⁵ Voir ci-dessus le chapitre qui traite des considérations générales relatives au phrasé et aux notions de domaine et de constituance.

consécutifs . C'est le cas, notamment, d'un exemple comme : « La polysyllabité » (52), qui comporte deux accents initiaux de morphèmes et dont la représentation exigerait de recourir à un remaniement conséquent du cadre d'analyse adopté par Jun & Fougeron.

(52). la po_{UT} lisyl_{UT} la bicité_{UT}

Nous avons déjà insisté sur le fait que nous analysons aussi les Unités Tonales comme des *unités accentuelles*, c'est-à-dire comme des unités prosodiques minimales dotées d'un accent (initial ou final de mot). Nous rappelons que, dans notre approche, l'unité accentuelle se distingue du *groupe accentuel*, qui peut comporter plusieurs unités accentuelles, comme c'est le cas du domaine que nous dénommons le Syntagme Prosodique. Le trait principal qui permet de distinguer l'unité accentuelle du groupe accentuel (c'est-à-dire, l'Unité Tonale du Syntagme Prosodique) est représenté par l'allongement final, car, ainsi que nous l'avons précisé, l'accent mélodique qui borne l'Unité Tonale n'est pas marqué par ce trait d'allongement. Cette précision signifie en clair que, contrairement aux idées reçues, un accent final de mot en français ne s'accompagne pas obligatoirement d'un allongement. Cependant, il est important de rappeler que, lorsque nous parlons d'allongement, nous pensons à un effet perceptif et non à un simple phénomène acoustique. En effet, les variations de la durée qui peuvent accompagner la production d'un accent mélodique sont de deux types. Soit elles se comportent comme des co-variables (l'allongement est consécutif au temps nécessaire pour réaliser la variation mélodique, ce qui dénote une contrainte de production), soit elles acquièrent le statut de variable indépendante, lequel implique la mise en œuvre d'une commande linguistique particulière assignée au contrôle de la durée. Dans la seconde éventualité, l'allongement ainsi contrôlé est perceptible et il contribue à l'implémentation d'une catégorie phonologique temporelle,⁴⁶ alors que ce n'est pas le cas pour la première éventualité. En ce qui concerne la problématique complexe des interactions entre les variations de F0 et de la durée, que nous n'avons pas la place d'aborder ici, il est intéressant d'avoir connaissance des points de vues antagoniques exposés par (Bruce, 1981) et par (Lyberg, 1979), au sujet du paramètre qui conditionnerait la variation de l'autre. Une question qui reste en suspens et qui n'a jamais été résolue de façon définitive. Quoi qu'il en soit, le fait qu'un accent final ne soit pas marqué obligatoirement par la durée en français est attesté par une

46 Il est loisible de considérer cette implémentation comme le résultat de la grammaticalisation d'un chronométrage de la parole, sensible à la construction du phrasé.

étude empirique récente (Nakata & Meynadier, 2008). Cette confirmation permet de comprendre après coup certains phénomènes d'homophonie, qui mettent en jeu l'accent initial et l'accent final du français et qu'illustrent les exemples (53 à 55).

(53). L'*Emir* Abel – Les *mir*abelles.

(54). Des *ânes* au Mali – des *anomalies*.

(55). Elle veut que *Jean* lève son *verre* – Elle veut que *j'en*lève son *verre*.

Lorsqu'on demande à des locuteurs francophones de prononcer ces exemples, sans leur donner d'instructions particulières, ils ont tendance à les réaliser spontanément comme des suites homophones, dotées d'un phrasé identique⁴⁷:

(56). L'*Emi*) rAbel – Les *mi*)rabelles.

(57). J'ai *vu*} des *â*)nes au Mali – J'ai *vu*} des *a*)nomalies.

(58). Elle *veut*} que *Jean*) lève son *verre* – Elle *veut*} que *J'en*)lève son *verre*.

En revanche, lorsqu'il est demandé aux mêmes locuteurs de prêter attention aux distinctions de sens et de les marquer dans la prononciation, ils font en sorte de modifier le phrasé des précédents exemples, afin d'en lever les ambiguïtés potentielles⁴⁸. Cette modification consiste à substituer le marquage d'une borne de Syntagme Prosodique à celui d'une simple Unité Tonale, comme le montrent les parenthésages de phrasé ci-après.

(59). L'*Emi*{) rAbel – Les *mi*{)rabelles.

(60). J'ai *vu*{) des *â*{)nes au Mali – J'ai *vu*{) des *a*{)nomalies.

(61). Elle *veut*{) que *Jean*{) lève son *verre* – Elle *veut*{) que *j'en*{)lève son *verre*.

Ces derniers exemples, qui sont pour nous révélateurs de la compétence phonologique des locuteurs francophones, sont évidemment de nature à justifier la distinction que nous avons suggérée d'établir entre l'Unité Tonale et le Syntagme Prosodique, dans notre modèle de phrasé.

Nous proposons de donner un dernier exemple, (« pris sur le vif »), que nous jugeons également convaincant pour valider notre distinction entre l'Unité Tonale et le Syntagme Prosodique. Lors d'un débat informel, la personne chargée

⁴⁷ Jun & Fougeron (2000, *op. cit.*) prétendent que les Unités Tonales formées avec un accent initial et un accent final sont différentes tonalement et temporellement. S'il en était ainsi, les cas d'homophonie illustrés par les exemples (53 à 55) ne seraient pas tangibles.

⁴⁸ Voir à ce sujet : Snedeker & Trueswell (2003).

de distribuer la parole a déclaré à un certain moment: « Christine) après Barbara »], puis elle s'est reprise, en déclarant, cette fois : « Christine} après Barbara »]. Elle a voulu signifier, par cette reprise, que c'était à Christine de parler en premier et non l'inverse, comme le suggérait la première assertion. La modification apportée à la seconde assertion a consisté, ainsi que le montre la notation ci-dessus, à insérer une limite de Syntagme Prosodique entre le mot « Christine » et la suite de l'énoncé, au lieu d'une limite d'Unité Tonale, comme c'était le cas lors de la première assertion.

Tel que nous le concevons, le Syntagme Prosodique désigne, en définitive, un domaine qui peut recouper ceux qui sont qualifiés par d'autres auteurs de Mot Prosodique et de Syntagme Accentuel, voire de Syntagme Phonologique, dans la mesure où ces domaines sont définis par référence à un accent final, marqué тонаlement et temporellement. Nous rappelons que les trois domaines qui forment notre modèle de base du phrasé sont représentés par l'Unité Tonale, le Syntagme Prosodique et l'Unité Intonative. Ces trois domaines déterminent bien une structure hiérarchique, mais de nature non stricte⁴⁹. Cela signifie, par exemple, comme l'illustre la figure 32, qu'une Unité Intonative peut dominer directement aussi bien un Syntagme Prosodique qu'une Unité Tonale⁵⁰.

Dans (32a), l'Unité Intonative « La sœur de Jacques » (voir la légende de la figure) domine directement l'Unité Tonale « La sœur ». Dans (32b), l'Unité Intonative « La sœur de Jacques Laval » domine directement le Syntagme Prosodique : « La soeur » et l'Unité Tonale : « de Jacques »⁵¹.

À la suite des précédentes remarques, il resterait à discuter un point, au sujet de notre approche : celui de savoir s'il conviendrait – ou pas – d'envisager l'introduction d'un domaine de rang intermédiaire entre l'Unité Tonale et le Syntagme Prosodique. Le critère, univoque, que nous avons retenu, de ne prendre en compte que des informations prosodiques pour définir les domaines de phrasé, ne prédispose pas à l'acceptation d'une telle proposition. Toutefois, la référence à un critère supplémentaire, d'ordre distributionnel, pourrait conduire à l'ajout d'un domaine, défini comme celui qui coïncide avec la réalisation d'un accent final de mot. Il serait alors possible de « récupérer » une partie de la terminologie existante en qualifiant ce domaine de Mot Prosodique ou de Syntagme Prosodique Mineur. Dans cette nouvelle éventualité, la hiérarchie de

⁴⁹ Ce qui peut être vu comme une propriété des domaines vis-à-vis des constituants, tels que le modèle de la Phonologie Prosodique les conçoit. Voir : Delais-Roussarie & Fougeron (2004).

⁵⁰ Ce type de relation de dominance a été également été décrit pour l'anglais, notamment dans l'étude de Shattuck-Hufnagel & Turk (1996).

⁵¹ Nous empruntons ces exemples à Georges Faure, qui a été un précurseur pour l'introduction des études prosodiques en France (voir, notamment, Faure, 1969, 1974).

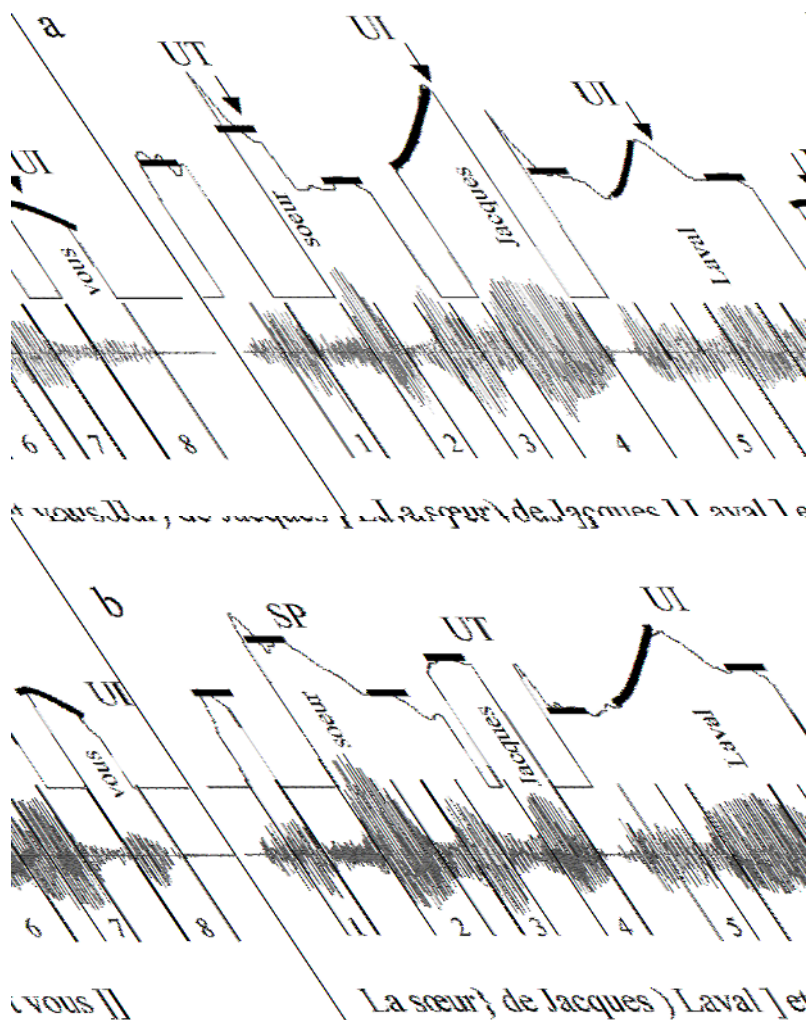


Fig. 32. Oscillogramme, courbe de F0 et stylisation auditive de deux réalisations de l'énoncé « La sœur de Jacques Laval et vous », en réponse à la question : « Qui prenez-vous dans votre voiture ? » La réponse (a) signifie qu'il s'agit de trois personnes : « la sœur de Jacques + Laval + vous », alors que la réponse (b) indique qu'il s'agit de deux personnes : « La sœur de Jacques Laval + vous ». Les lignes verticales sur l'oscillogramme signalent les limites des voyelles (numérotées de 1 à 8) qui composent ces énoncés.

base⁵² des domaines prosodiques du français pourrait être représentée de la sorte :

(53). Unité Tonale (UT) < Mot Prosodique (MP) < Syntagme Prosodique (SP) < Unité Intonative (UI)⁵³

(v) La dernière remarque que nous entendons aborder dans le cours de cette discussion, se rapporte à des questions relatives à la légitimité et à la quiddité du domaine appelé le Syntagme Intermédiaire a propos du français. Cette notion, rappelons-le, a été proposée par (Beckman & Pierrehumbert, 1986), dans leur étude comparative de la prosodie du japonais et de l'Anglais, en réponse à la nécessité qu'elles ont éprouvée de distinguer deux niveaux de constituance intonative. Par la suite, plusieurs travaux, portant notamment sur des langues aussi différentes que le coréen (Yim, 2004) et le catalan (Estebas-Vilaplana & Maidment, 1999), ont également admis le bien-fondé de ce domaine, pour décrire la prosodie de leurs langues respectives. La notion de Syntagme Intermédiaire a été introduite en français par Jun & Fougeron (2000), qui ont appliqué à cette langue les mêmes critères intonatifs que ceux qui ont été proposés pour l'anglais par Beckman & Pierrehumbert (*op. cit.*), à savoir qu'un Syntagme Intermédiaire est borné à sa droite – selon la valeur illocutoire de l'énoncé dans lequel il s'intègre – par un ton de frontière L- ou H-, ce ton de frontière faisant office, comme on l'a vu, d'Accent de Syntagme⁵⁴. La question de la légitimité et de la nature du Syntagme Intermédiaire en français a fait récemment l'objet de recherches empiriques approfondies de la part de (D'Imperio & Michelas, 2009) et de Michelas (2011). Ces auteures, dont la démarche s'inscrit dans le cadre de la problématique de l'interface syntaxe/phonologie, adoptent également le modèle de phrasé tripartite de Jun & Fougeron, qui comprend, comme on l'a vu, de la base au sommet : le Syntagme Accentuel (« Accentual Phrase »), le Syntagme

52 Nous n'incorporons pas dans la hiérarchie de base des domaines tels que le Paraton et le Paragraphe Prosodique que nous prenons en compte, en revanche, pour décrire une hiérarchie exhaustive.

53 Dans l'éventualité d'une telle hiérarchie, l'UT représente le domaine primitif de phrasé prosodique, défini tonalement et métriquement ; MP, le domaine de l'accent final, sans autre spécification et SP, le domaine marqué à la fois par l'accent final et l'allongement. En tenant compte de l'Unité Intonative, on obtient ainsi quatre niveaux de phrasé.

54 On rappellera que la présence de ces tons périphériques L- et H- constitue aussi la marque de délimitation du Syntagme Phonologique Majeur dans les travaux de Selkirk (voir *supra*). Il est donc apparent que ce Syntagme Majeur et le Syntagme Intermédiaire peuvent être considérés comme des domaines prosodiques équivalents.

Intermédiaire (« Intermediate Phrase ») et le Syntagme Intonatif (« Intonational Phrase »). Nous proposons de résumer brièvement, dans les lignes qui suivent, les conclusions de leurs travaux. L'une de ces conclusions précise que le Syntagme Intermédiaire est signalé par une marque d'allongement final. Si l'on admet, ce qui paraît recevable, une équivalence entre leur Syntagme Intermédiaire et notre Syntagme Prosodique (voir supra), cette conclusion confirme les remarques que nous avons formulées (Di Cristo, 2008) au sujet de cette propriété temporelle du Syntagme Prosodique (voir également, ci-dessus, la figure 27⁵⁵). D'autres conclusions de D'Imperio & Michelas concernent plus particulièrement les propriétés mélodiques des Syntagmes Intermédiaires. Elles portent essentiellement sur la nature des modifications de l'échelle tonale (« tonal scaling ») qui sont mises en jeu dans la construction et la délimitation des domaines intonatifs. Sur ce point, D'imperio & Michelas se réfèrent au modèle de Truckenbrodt (que nous avons exposé dans le précédent chapitre), en adaptant au français les principes d'analyse de cet auteur (qui, rappelons-le, a travaillé sur la langue allemande). Le corpus utilisé par D'Imperio & Michelas est constitué de phrases lues du type : SN + SV, dans lesquelles le syntagme nominal comprend deux ou trois Syntagmes Accentuels (« Accentual Phrases », ou AP, selon la terminologie de Jun & Fougeron). Nous présentons ci après deux de ces phrases, ainsi qu'un exemple du support expérimental (figure 33), à partir duquel les analyses expérimentales ont été effectuées.

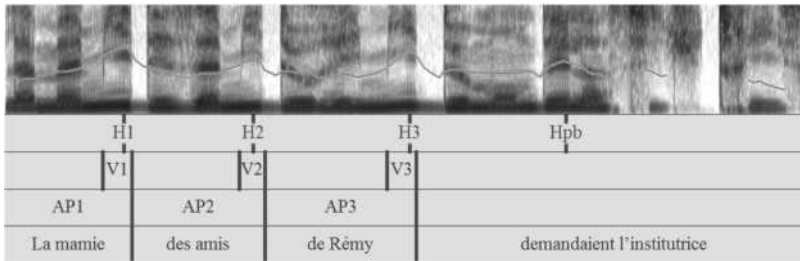


Fig. 33. Type de document utilisé dans l'étude de D'Imperio & Michelas (2009).

(54). La mamie | de Rémy || demandait l'institutrice.

(55). La mamie | des amis | de Rémy || demandait l'institutrice.⁵⁶

⁵⁵ À ce propos, nous tenons à faire remarquer que cet allongement doit correspondre à une réalité perceptive pour être efficace sur le plan linguistique.

⁵⁶ Dans ces exemples, une barre simple indique la limite d'un Syntagme Accentuel (AC) et une barre double, celle d'une limite de Syntagme Intermédiaire (IP).

D'imperio & Michelas affirment que les limites des Syntagmes Intermédiaires (iP) comprenant plus de deux AP s'alignent avec celles des frontières syntaxiques majeures⁵⁷. Elles déclarent, en outre, que l'implantation d'une limite de iP a pour effet de bloquer l'effet de downstep, comme (Beckman & Pierrehumbert, 1986) l'avaient noté à propos de l'anglais (voir supra). La borne droite d'un iP fait l'objet d'une remise au niveau de hauteur du ton haut du premier AP, comme le montre la figure 34 (qui est similaire à la figure 11- voir plus haut – extraite de Truckenbrodt, 2007, *op. cit.*). D'imperio & Michelas qualifient cette remise à niveau de « total reset », ce qui est dénommé « upset », par Truckenbrodt (voir la figure 11). Ainsi que l'illustre la figure 33, la ligne de référence de l'étagement des tons (matérialisée ici par des pointillés), s'abaisse avec l'initialisation du second iP, ce qui est interprété, à l'instar de Truckenbrodt, comme un effet de « partial reset » (ou de remise à niveau partielle).

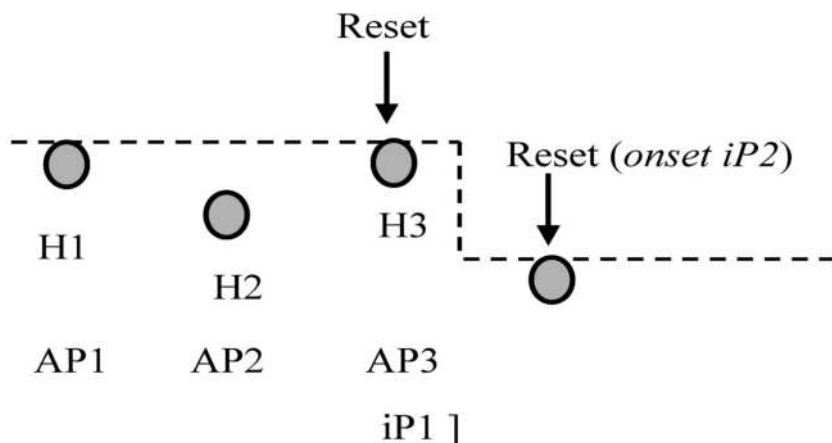


Fig. 34. Illustration des phénomènes d'étagement tonal (« tonal scaling ») en français (d'après D'imperio & Michelas, 2009).

En dépit de l'intérêt certain que présente l'apport de D'imperio et Michelas pour la connaissance du phrasé prosodique du français, la question de l'existence du Syntagme Intermédiaire dans cette langue reste ouverte. En effet, il peut être embarrassant de constater que tous les indices (temporels et mélodiques) qui sont recensés pour décrire ce prétendu domaine se retrouvent quasiment à l'identique dans la liste de ceux qui concourent à définir le Syntagme Intonatif.

⁵⁷ Nous avons suggéré, pour notre part (Di Cristo, 1975), que c'étaient plutôt les limites des Unités Intonatives qui bénéficiaient de cet alignement.

Tant et si bien que l'on est en droit de se demander s'il existe vraiment un Syntagme Intermédiaire en français et si, en définitive, le Syntagme Intermédiaire et le Syntagme Intonatif (ou l'Unité Intonative) ne représentent pas, purement et simplement, les deux faces (ou deux variantes) d'un même domaine, plutôt que deux entités distinctes. Nous invoquerons deux arguments principaux en faveur de ces hypothèses. D'une part, le phénomène tonal observé au terme du Syntagme Intermédiaire, qu'il soit dénommé « total reset » ou « upstep », est également reconnu comme une marque qui accompagne régulièrement le terme d'une Unité Intonative non finale⁵⁸. C'est du reste à la délimitation de la borne d'un Syntagme Intonatif que Truckenbrodt attribue l'effet de « upstep » (voir la figure 11). D'autre part, les indices mis en avant pour qualifier les Syntagmes Intermédiaires sont rarement définis en termes catégoriels dans la littérature, mais plutôt sur des bases graduelles. En effet, il est déclaré que la montée finale d'un syntagme Intermédiaire est moins importante que celle d'un Syntagme Intonatif, que l'allongement final est moins accusé pour le premier que pour le second, etc. Il est concevable, dès lors, que Ladd puisse être incité à écrire :

[...] we might [...] consider the possibility that the intermediate phrase is nothing more than the smallest prosodic unit that can have a tune, and that the distinction between the intermediate phrase and the intonational phrase can be eliminated. « (Ladd, 1996 : 246).

En guise de conclusion générale pour ce chapitre, nous ferons remarquer que, si la connaissance du phrasé prosodique du français a bénéficié d'une avancée significative, elle n'est pas encore parvenue à donner lieu à une image entièrement consensuelle. Ce fait tient en partie à des divergences d'obédience théorique et méthodologique, qui dictent des conceptions différentes du phrasé. Il est également possible que le choix du matériau analysé ait une incidence sur les résultats. À cet égard, il est remarquable de constater que les exemples enregistrés sont constitués le plus souvent de phrases isolées, artificiellement conçues d'avance pour satisfaire à des conditions théoriques préalablement établies. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de phrases lues. Or, il est probable que la lecture impose un « phrasé par défaut », qui présente des particularités notables par rapport à celui de la parole impromptue. Il est donc

⁵⁸ Comme nous l'avons écrit antérieurement: « [...] un ton indicateur de la frontière droite d'une UI... rompt la cohésion mélodique, puisque dans une séquence régulièrement descendante de tons H, l'occurrence d'un ton H supérieur au précédent induit la présence d'une frontière ou d'une marque d'emphase. De plus, ce ton de frontière est associé à un schéma spécifique que nous appellerons cadence. La cadence est caractérisée par un abaissement local (downstep) ou par un relèvement local (upstep) [...] » (Di Cristo & Hirst, 1996 : 220).

souhaitable que des recherches à plus grande échelle soient entreprises sur ce second type de production, afin d'édifier un modèle unifié et consensuel du phrasé. Il est clair que cette suggestion ne vaut pas que pour le français, mais qu'elle s'applique également aux autres langues.



Quatrième Partie.
L'Intonation du Français

Chapitre 7.

Remarques préliminaires au sujet de l'intonation

Dans le présent chapitre, qui préfigure ceux qui sont consacrés à la description de l'intonation du français, nous proposons d'apporter quelques précisions sur des points qui se rapportent à l'identité même du phénomène appelé communément intonation, ainsi qu'à ses niveaux d'analyse et de représentation.

1. Autour du terme intonation

L'intonation est universellement reconnue comme un composant central de la parole et du langage. Pour certains linguistes, le terme intonation est assimilé à celui de prosodie. Or, l'intonation, à l'instar du rythme et de l'organisation temporelle de la parole, ne constitue qu'une part – certes essentielle – de la prosodie d'une langue. L'intonation est liée à la notion de mélodicité, qu'elle partage avec les tons, dans les langues qui en font usage à des fins de distinctions lexicales (comme, par exemple, le chinois, le vietnamien, le thaï et de nombreuses langues africaines). Toutefois, ce n'est pas au niveau des mots que s'exerce le pouvoir de l'intonation, mais à ceux de la phrase, de l'énoncé et du discours. Comme nous le soulignerons dans la section suivante, la question des niveaux d'analyse est cruciale pour l'étude de l'intonation et de ses relations avec les autres composants du langage, tels que la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Dans cette perspective, il est (plus ou moins) convenu que le terme intonation devrait être réservé pour en référer, non pas à des phénomènes acoustiques ou perceptifs, mais à des objets linguistiques dont l'étude relève de la phonologie.¹ L'expression en usage, dans ce cas, est celle de « Intonation Pattern » (Patron Intonatif), qui sert à désigner une unité prototypique du système intonatif de la langue concernée.

Alors que les tons, dans les langues dites à tons, assument une unique fonction de distinctivité lexicale, les fonctions de l'intonation, qui s'exercent au-delà du lexique, sont multiples et très diversifiées. Parmi ces dernières, il est courant de distinguer : (i) la fonction grammaticale qui se rapporte à la structuration des énoncés et des messages et à l'indication des catégories fonction-

¹ En principe, les termes intonation et mélodie devraient désigner deux niveaux d'analyse différents se rapportant, respectivement, au niveau abstrait des représentations cognitives et au niveau, plus concret, des représentations perceptives de F0. Toutefois, cette distinction n'est pas toujours mise en pratique et les deux termes sont souvent employés l'un pour l'autre.

nelles de phrases (affirmations, questions, ordres, etc.) ; (ii) la fonction expressive (signalement des attitudes et des émotions) ; (iii) la fonction énonciative (marquage de la force illocutoire) ; (iv) les fonctions discursives (segmentation du discours en topiques et sous-topiques, actualisation de l'information connue et de l'information nouvelle) ; (v) la fonction interactionnelle (régulation des échanges dans le dialogue et la conversation) ; et (vi) la fonction d'indexation (signalement des caractéristiques individuelles et socio-culturelles des locuteurs, ainsi que des différentes formes de pathologie). Pour une étude détaillée des fonctions de l'intonation, en général, nous suggérons au lecteur de se reporter à un ouvrage récent (Di Cristo, 2013), dans lequel nous avons consacré un chapitre entier au traitement de cette question.

2. La problématique des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation

Il est difficile de parler de l'intonation sans évoquer préalablement les niveaux d'analyse auxquels ce phénomène peut être appréhendé, ainsi que les dispositifs de représentation qui en découlent. Comme nous l'avons déjà déclaré, ces questions cruciales sont pourtant souvent éludées dans les travaux sur la prosodie. C'est la raison pour laquelle nous proposons de leur accorder une place importante dans ce chapitre liminaire. Les rares chercheurs qui se sont vraiment préoccupés de la problématique des niveaux d'analyse et de représentation de la prosodie, en général, et de l'intonation, en particulier, paraissent s'accorder au moins sur quelques points essentiels. Afin d'illustrer ces convergences, nous rappellerons les propos tenus par deux auteurs, qui ont marqué de leur empreinte – mais à des époques différentes – l'avancée des recherches en prosodie. Les premiers propos (i) sont attribuables à une figure marquante du structuralisme européen et les seconds (ii), à une personnalité hautement représentative de la mouvance de la phonologie prosodique actuelle :

- (i) Dans quelques publications antérieures j'ai cru pouvoir démontrer à l'aide d'exemples tirés de la prosodie suédoise (les accents du mot) que la différence entre une description de la forme – ou description structurale – et une description de la substance n'est pas une simple opposition entre deux procédés descriptifs et, bien entendu, entre deux aspects de la même réalité linguistique. Nous sommes au contraire en face de toute une série de niveaux ou de degrés d'abstraction, choisis arbitrairement par le chercheur selon le but que celui-ci s'est proposé. (Mallmberg, 1966 : 9)
- (ii) Dans les théories viables des relations entre la phonétique et la phonologie, il y a une échelle d'abstraction dans laquelle chaque niveau possède son

propre appareil de représentation. La théorie dans son ensemble doit donc spécifier à la fois la représentation disponible à chacun des niveaux et les principes qui relient un niveau à l'autre. (Pierrehumbert, 2002 : 2)²

Il est édifiant de constater, à la lecture de ces propos, que les deux auteurs s'interrogent à l'unisson sur le nombre et l'identité des niveaux d'analyse qui seraient requis pour mener à bien les travaux qui traitent des liens entre la phonétique et la phonologie (et donc, entre les niveaux d'analyse de la prosodie). Le second auteur insiste, de son côté, sur deux points essentiels qui se rapportent, d'une part, à la spécificité des appareils de représentation propres à chaque niveau d'analyse et, d'autre part, aux principes qui permettent de relier ces niveaux d'analyse entre eux. Pour répondre provisoirement de manière simple à ces questionnements à propos de la prosodie, il est possible de classer, du moins dans un premier temps, les niveaux d'analyse et de représentation de ce composant (en particulier, de l'intonation)³, selon une échelle d'abstraction qui va du plus concret au plus abstrait. Le niveau le plus concret (ou le plus bas de l'échelle) se rapporte à la matérialité physique des faits prosodiques. Celle-ci est déterminée par les variations de certains paramètres acoustiques, tels que la fréquence fondamentale, ou FO (mesurée en Hz), l'intensité objective (mesurée en dB) et la durée (mesurée en millisecondes, ou centisecondes : m.sec et c.sec). Des paramètres relatifs à la distribution de l'énergie dans le spectre acoustique des sons vocaliques, peuvent également être pris en compte pour expliquer certains phénomènes prosodiques (qui ont trait en particulier à l'accentuation).

Les variations des paramètres prosodiques du niveau acoustique sont illustrées d'ordinaire par des graphes (courbe de FO, courbe d'intensité), que l'on doit regarder comme des « représentations analytiques » semblables à celles que l'on rencontre dans les travaux sur la physique, par exemple. L'illustration et la quantification de ces représentations relèvent traditionnellement du domaine de la phonétique expérimentale. Les publications qui traitent de la prosodie utilisent régulièrement ces représentations analytiques, notamment celles qui con-

² Nota : la citation de Pierrehumbert est traduite de l'anglais par nos soins.

³ Il est clair que la spécification des niveaux d'abstraction vaut pour tous les composants des systèmes prosodiques. Par exemple, dans le cas de l'accent, son niveau le plus concret est matérialisé par les variations des paramètres acoustiques qui sont mis en oeuvre pour le réaliser. Au niveau le plus abstrait, il correspond à une entité métrique, mentalement représentée et au niveau intermédiaire, à une prééminence perceptive. Mais il est vrai que c'est au sujet de l'intonation que se pose de la façon la plus épineuse pour le chercheur la question de la quiddité et de la représentation des niveaux d'analyse.

cernent les variations de FO, pour décrire la prosodie des langues, ou pour commenter des phénomènes prosodiques particuliers⁴. C'est ainsi que l'on trouve fréquemment, dans ces études, des documents qui associent des courbes de FO (brutes ou schématisées) et des courbes d'intensité, avec des phonogrammes ou des spectrogrammes, comme l'illustre, par exemple, la figure 35.

Le phonogramme (ou l'oscillogramme) et le spectrogramme (ou sonagramme) sont utilisés d'ordinaire par les chercheurs, pour procéder à la segmentation du signal acoustique et pour effectuer des mesures de la durée objective des voyelles et des consonnes (ou de toute autre partie de signal, préalablement sélectionnée). La visualisation et la mesure des paramètres prosodiques mentionnés ci-dessus, peuvent être réalisées à l'aide de logiciels spécialisés pour le traitement du signal de la parole. Le logiciel PRAAT, qui est disponible gratuitement sur la « toile » et qui bénéficie de nombreux tutoriaux, constitue aujourd'hui un outil d'analyse standard pour la communauté des prosodistes⁵.

Il est généralement admis que l'on franchit une étape dans l'échelle des niveaux d'analyse, lorsque l'on utilise son oreille, ou celles d'informateurs extérieurs, pour obtenir des représentations prosodiques que l'on peut qualifier, dans ce cas, de « subjectives » (par opposition aux représentations « objectives » du niveau acoustique). Ces représentations subjectives donnent également lieu à l'usage de graphes, comme c'est le cas pour les représentations objectives. Une différence notable entre ces deux types de représentations tient au fait que les représentations subjectives se présentent le plus souvent sous l'aspect de formes stylisées. Ces dernières sont censées écarter de la représentation, des phénomènes prosodiques non perceptibles, ou jugés non pertinents pour l'analyse linguistique (voir ci-après). Il est clair, cependant, que les choix retenus pour construire ces représentations subjectives de la prosodie sont fortement dépendants des présupposés théoriques des chercheurs, qui projettent ainsi ces « connaissances » sur les transcriptions qu'ils réalisent.

Enfin, le niveau d'analyse le plus abstrait est atteint, lorsque les faits prosodiques sont envisagés comme de pures formes débarrassées de leurs contingences matérielles. Ce niveau des représentations formelles de la prosodie est regardé comme celui des représentations cognitives, au sein desquelles la phonologie est supposée occuper une place importante. Bien que les représen-

⁴ On retiendra que les représentations analytiques sont utilisées par les chercheurs, aussi bien pour illustrer et commenter des faits d'accentuation que des faits intonatifs (c'est pourquoi nous avons utilisé le terme générique de prosodie).

⁵ Ce logiciel a été conçu par Paul Boersma et David Weenink, de l'Université d'Amsterdam. On trouvera sur la toile un tutoriel de l'usage de ce logiciel rédigé par Jean-Philippe Goldman de l'Université de Genève: latlucui.unige.ch/phonetique/easylign/tutorielpraat.pdf.

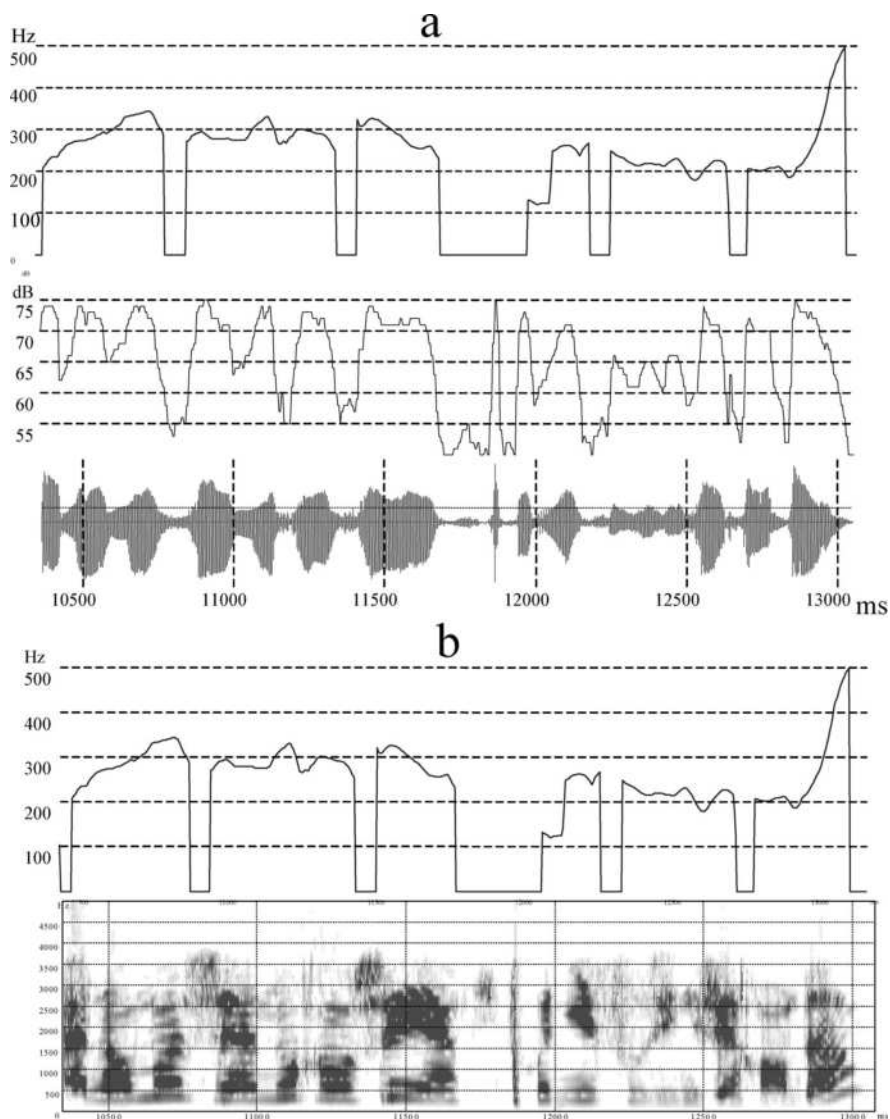


Fig. 35. Illustrations des représentations analytiques les plus couramment utilisées dans les travaux sur la prosodie. a) de haut en bas : courbe de F0, courbe d'intensité et phonogramme ; b) de haut en bas : courbe de F0 répétée et spectrogramme. Ces documents correspondent à l'analyse de la séquence: « Alors moi, j'ai un oranger et un citronnier sous ma véranda...», prononcée par une locutrice.

tations cognitives supervisées par l'organe cérébral soient « exclusives », les interprétations qu'en donnent les linguistes sont variées, car elles sont tributaires, ici encore, des hypothèses qu'ils échafaudent sur la manière dont les objets linguistiques sont mentalement représentés. De ce fait, les représentations phonologiques (ou cognitives) de la prosodie ne sont pas autre chose que des représentations de « deuxième main », c'est-à-dire : des représentations de représentations.

Les représentations de l'intonation qui dérivent de l'application des méthodes de stylisation auxquelles nous avons fait allusion plus haut, peuvent revêtir divers aspects, comme le montre la figure 36. Elles se rangent, cependant, dans deux classes, suivant qu'elles sont du type discontinu ou du type continu. Les premières partagent la propriété d'attribuer une marque de notation de la mélodie à chacune (ou à certaines) des syllabes qui forment les énoncés. En cela, elles s'opposent globalement aux représentations continues, qui peuvent également, comme nous le verrons par la suite, se montrer sous divers aspects.

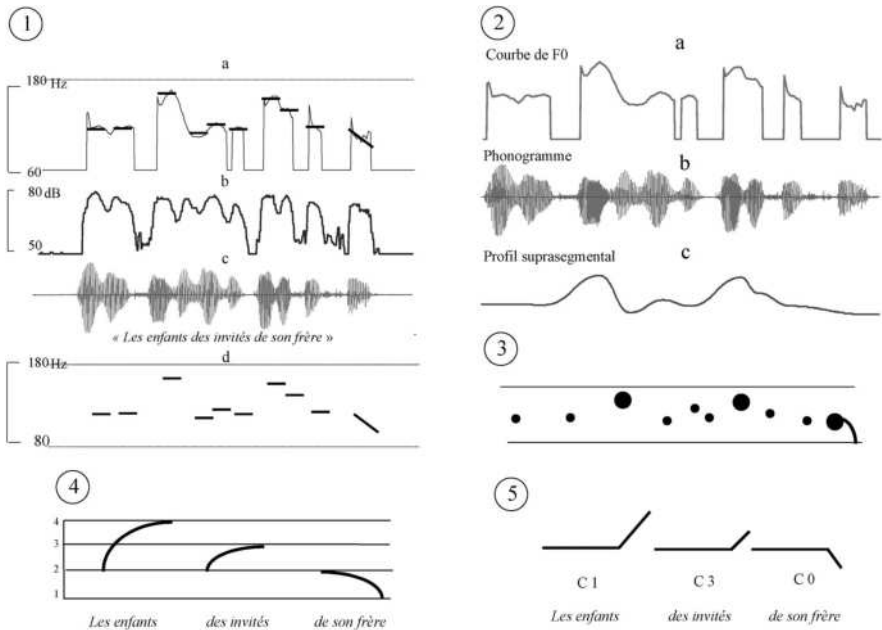


Fig. 36. Illustration de quelques types de représentation de « l'intonation » pour un même énoncé : « *Les enfants des invités de son frère* ». 1 a) Courbe de F0 avec superposition des modifications auditives, b) courbe d'intensité, c) phonogramme. 2 a) Courbe de F0, 2 b) phonogramme, c) courbe de F0 stylisée. 3) Mode de représentation usuel de l'École Britannique. 4) Système de représentation de Pierre Delattre. 5) Système de représentation de Philippe Martin.

La vignette (1d), dans la partie gauche de la figure, illustre une représentation discontinue de la mélodie, qui consiste à remplacer la courbe originelle de FO (1a) par une suite de paliers et d'obliques (qui indiquent, respectivement, des niveaux et des mouvements mélodiques). Cette opération de stylisation peut s'effectuer par le biais d'une méthode manuelle, qui consiste à construire la forme stylisée en visualisant le signal acoustique sur un écran d'ordinateur et en procédant à son écoute répétitive. Elle peut aussi se fonder sur le recours à des procédures semi-automatiques. C'est ce que permet de réaliser, notamment, l'outil appelé « prosogramme », qui a été développé par Piet Mertens (Mertens, 2000b)⁶. Il est à souligner que la mise en œuvre du prosogramme s'appuie sur des données antérieures issues de tests de perception. Toutefois, il s'avère que ces données ont été obtenues par des expériences menées sur des sons isolés⁷ et il reste à démontrer dans quelle mesure leurs résultats sont applicables à de la parole continue. La vignette (3), sur la partie droite de la figure, exhibe également une représentation de type discontinue, qui est d'un usage courant dans les travaux sur l'intonation de l'anglo-britannique et dont on trouvera de nombreuses illustrations dans l'ouvrage de (Cruttenden, 1997). Il apparaît que cette représentation en termes de cercles est comparable à celle de la vignette (1d), qui a été commentée précédemment (et qui recourt à l'usage de traits et d'obliques). On retiendra cependant qu'elle apporte une information supplémentaire, qui consiste à représenter les syllabes métriquement fortes (par des cercles de plus grand diamètre).

Les représentations stylisées continues de l'intonation peuvent correspondre à des niveaux d'abstraction différents selon la nature même de la stylisation. En effet, ce type de figuration peut être conçu, soit comme une représentation de schémas mélodiques correspondant à une réalité perceptible, soit comme une représentation, plus abstraite, de patrons phonologiques. Le document associé à la vignette (2c) appartient à la première catégorie. Il illustre une représentation continue particulière, appelée « profil suprasegmental » (Di Cristo & Hirst, 1986). Ce profil est obtenu de façon automatique, par l'application d'un algorithme de traitement de FO dénommé MOMEL (Hirst et al., 2000), qui permet de convertir la courbe de FO (2a) en une courbe lisse et continue (2c). Cette courbe est qualifiée de « profil suprasegmental », car elle représente une évolution de la mélodie débarrassée des microvariations qui accompagnent la production des unités segmentales (voyelles et consonnes) incluses dans l'énoncé⁸. Comme ces

⁶ On trouvera l'illustration d'un prosogramme, ci-après : figure 57.

⁷ Voir : Rossi et al. (1981).

⁸ Nota : il s'agit toujours du même énoncé : « Les enfants des invités de son frère ».

microvariations (ou variations microprosodiques)⁹ ne sont pas utiles pour l'interprétation linguistique de l'intonation¹⁰. Il est logique de procéder à leur neutralisation. La figure 36 renferme deux autres exemples de stylisation continue de l'intonation.

La première (vignette 4) illustre une représentation utilisée par (Delattre, 1966b) et la seconde (vignette 5), celle qu'emploie (Martin, 1977). Ces deux représentations sont qualifiables de continues, parce qu'elles décrivent l'intonation en termes de configurations globales et indivisibles, dont l'empan est co-extensif à un domaine particulier. Ces configurations représentent aussi des entités relativement abstraites,¹¹ qui font partie d'un inventaire fermé de formes sonores distinctives. Leur niveau interprétatif n'est donc pas celui de la phonétique, mais de la phonologie. On notera cependant que ces représentations continues se démarquent de celles de la phonologie dite « autosegmentale », qui représentent (comme on l'a vu) l'intonation, au niveau le plus abstrait, par des séquences de tons ou de segments tonals (notés par les lettres L et H et par des signes diacritiques)¹². Dans le cadre de cette approche autosegmentale, la représentation phonologique de l'intonation de l'énoncé commun aux illustrations précédentes, pourrait être figurée de la sorte :

(56). Les enfants] des invités de son frère]
 L H%L H L H L%

Précisions que dans la notation autosegmentale de (56), L et H représentent des segments tonals L(ow) et H(igh) et le symbole %, la marque d'une frontière majeure. Ce type de représentation constitue certainement le mode de description de l'intonation le plus abstrait, le plus minimaliste et le moins iconique.

Il est admis depuis longtemps que les unités phonologiques sont des unités discrètes (ou discontinues) qui sont abstraites du continuum physique représenté par la matérialité sonore. Toutefois, malgré son caractère discontinu et bien qu'elle soit formée par une chaîne d'éléments assimilables à des tons ponctuels et à des tons mélodiques, la représentation qu'illustre le document (1.d) ne peut être prise pour une représentation phonologique à proprement parler. Les raisons de cette exclusion sont d'une part, que, contrairement à ce que montre (1.d), une représentation phonologique de l'intonation ne demande pas (comme on le verra par la suite) que toutes les syllabes soient prises en

⁹ Voir : Di Cristo (1978).

¹⁰ Elles peuvent cependant servir d'indice pour la reconnaissance des unités segmentales.

¹¹ Qui sont qualifiées d'Intonème par Pierre Delattre et de Contour, par Philippe Martin.

¹² Pour des précisions et une présentation générale de cette approche, voir : Ladd (1996).

compte individuellement et, d'autre part, que les différents éléments qui entrent dans la composition de (1.d), ne correspondent pas nécessairement à des entités distinctives (ou, du moins, ils n'ont pas été soumis à des tests permettant de les identifier comme telles). En conséquence, (1.d) est à prendre comme l'illustration d'une représentation phonétique de l'intonation, fondée, pour ce qui la concerne, sur une stylisation auditive (il s'agit donc d'une représentation subjective). La représentation continue illustrée par le document (2. c) constitue également une représentation phonétique du niveau auditif. Cependant, elle ne peut être entièrement assimilée à une donnée subjective, car elle est obtenue par la mise en œuvre d'une procédure automatisée¹³. Le profil suprasegmental de (2. c) correspond, en réalité, à un niveau de représentation apparenté à des faits de perception, c'est-à-dire, à un niveau intermédiaire entre celui des faits acoustiques et celui de la représentation phonologique proprement dite. Comme ce profil est dérivé par l'application de procédures automatisées, il est permis de dire qu'il actualise une représentation objective de faits subjectifs.

Les illustrations et les commentaires qui ont précédé avaient pour objectif premier d'introduire une discussion sur la diversité des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation. À la suite de ce rapide tour d'horizon, s'il est permis de conclure à l'évidente nécessité de distinguer entre un niveau physique et un niveau abstrait (ou cognitif) de représentation de la prosodie en général et de l'intonation, en particulier, l'indécision demeure quant à la nature du (ou des niveaux) de représentation qui est – ou qui seraient – nécessaire(s) pour relier ces niveaux extrêmes. C'est bien ce qui ressort des deux citations présentées plus haut. Il est évident que les réponses à ce questionnement sont en grande partie dépendantes des présupposés théoriques et du cadre d'analyse retenu. Nous allons exposer les propositions que nous formulons à ce sujet, dans la suite du présent chapitre. Mais il importe de souligner, auparavant, deux points de débat qui paraissent importants. Le premier concerne l'idée suivant laquelle il ne serait pas légitime (Ladd, 1993) de tenter d'établir des corrélations directes entre des représentations physiques et des fonctions linguistiques de la prosodie (telles que le signalement de la focalisation, des frontières, etc.). En effet, les correspondances avec ces fonctions ne peuvent s'opérer légitimement, selon l'auteur cité, que par l'intermédiaire d'une représentation phonologique de la prosodie. Ce point de vue, tout à fait défendable, pourra toutefois se révéler déroutant à l'usage, dans la mesure où nombre de travaux sur l'intonation (y

13 La notion de subjectif peut revêtir deux significations. Soit le terme subjectif est opposé à objectif, comme s'opposent des données perceptives à des données physiques ; soit il désigne des descriptions et des représentations issues de l'imagination et des intuitions de celui qui les conçoit.

compris parmi les plus actuels) n'hésitent pas à mettre directement en correspondance des fonctions linguistiques ou paralinguistiques de l'intonation avec de simples courbes brutes de FO ou, dans le meilleur des cas, avec des courbes simplifiées à convenance, qui ne sauraient passer, en aucun cas, pour des représentations phonologiques de l'intonation¹⁴.

Le second point de débat se rapporte à l'hypothèse, également légitime, d'après laquelle les distinctions phonologiques ne pourraient s'établir que sur la base d'événements perçus, eux-mêmes inférables des données acoustiques. Mais l'expérience montre que les relations entre les données acoustiques et les événements perçus ne sont pas bijectives, car la perception procède à un filtrage complexe de ces données. De plus, tous les événements perçus ne possèdent pas nécessairement une valeur phonologique, dans la mesure où ils ne donnent pas tous lieu à des distinctions catégorielles. Il est certain que cette double rupture de correspondance entre les niveaux d'analyse constitue un obstacle majeur à l'étude de l'intonation, notamment lorsqu'on s'intéresse de près à la question des liens qui relient ces niveaux. Nous proposons, dans la section suivante, d'expliquer la façon dont nous traitons provisoirement la question des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation et de leurs relations, ce qui nous fournira également l'occasion de préciser quelques conventions de notation adoptées dans cette partie de l'ouvrage.

3. Traitement des niveaux d'analyse dans le cadre de notre approche

Nous avons eu l'occasion d'exposer, à diverses reprises, la démarche que nous avons proposée de mettre en œuvre, pour analyser et représenter l'intonation des langues. Cette démarche, qui se fonde idéalement sur la prise en compte de quatre niveaux d'analyse et de représentation, est illustrée par la figure 37. L'exemple utilisé pour la démonstration présente est extrait d'un corpus de parole impromptue et correspond à l'énoncé : « Oui, mais la jeune chanteuse, elle a de la voix et elle tient la scène ». Dans les commentaires de cet exemple, nous ne tiendrons pas compte de la formule d'introduction « Oui, mais », qui est repérée en grisé sur la figure.

¹⁴ Nous avons nous-même parfois commis cet « écart », en procédant à l'interprétation directe de documents qui ne correspondent pas à des représentations phonologiques de l'intonation, à proprement parler. Cette façon de procéder, que l'on pourra juger discutable, a été principalement dictée par notre décision d'adopter dans cet ouvrage une attitude fondamentalement descriptive.

Le niveau d'analyse le plus concret, celui des représentations analytiques (ou physiques), occupe l'espace (a), qui comprend le phonogramme et le tracé de F0. Ce tracé peut être modélisé sous l'aspect d'une courbe lisse et continue (espace b), dont les points d'inflexion sont marqués par des cercles, qui correspondent à ce que nous appelons des « points-cibles ». La courbe modélisée (ou le « profil suprasegmental » ; voir, *supra* : figure 36, 3) et les points cibles sont générés automatiquement, au moyen de l'algorithme MOMEL, qui est décrit en détail dans (Hirst et al., 2000). Ainsi que nous l'avons déjà précisé, le profil suprasegmental est considéré, par les auteurs de cette étude comme une représentation phonétique de l'intonation (i.e. une représentation de la configuration mélodique perceptible)¹⁵. Il est important de préciser que les points-cibles peuvent faire l'objet de modifications manuelles, à la fois sur l'échelle des fréquences et sur celle du temps. En outre, il est possible d'évaluer à chaque instant les conséquences auditives de ces changements, grâce au dispositif de resynthèse dont est pourvu l'outil de travail que nous utilisons¹⁶. Cette fonction est très utile, car elle permet d'estimer les potentialités distinctives des points-cibles, dont on peut supposer que la programmation est régie par des instructions linguistiques, plutôt que par des contraintes de bas niveau.

Les points-cibles de la courbe modélisée font l'objet d'un codage symbolique automatique, à l'aide d'un système de notation dénommé INTSINT « International Transcription System for INTonation ». Ce système, qui est représenté par la figure 38, a été amplement décrit et illustré dans le chapitre d'introduction de Hirst & Di Cristo (1998).

Comme le montre la figure 38, le système de notation INTSINT comporte huit symboles, parmi lesquels :

- trois sont destinés à noter les valeurs de hauteur *absolues*, qui délimitent l'espace tonal des locuteurs : M(id), T(op) et B(ottom),
- cinq servent à noter les valeurs de hauteur *relatives*, à l'intérieur de l'espace tonal : H(igher), L(ower), S(ame), U(pstepped) et D(ownstepped).

On remarquera qu'un point-cible est noté par H, s'il est plus haut que celui qui précède et que celui qui suit ; par U, s'il est plus haut que celui qui précède et

¹⁵ Précisons que la représentation phonétique d'un phénomène ne se confond pas avec sa représentation acoustique. A titre d'exemple, les voyelles et les consonnes sont représentées acoustiquement par des données physiques, que permettent de visualiser des phonogrammes et des spectrogrammes, alors que leurs représentations phonétiques sont illustrées par les transcriptions que permet d'effectuer un alphabet, comme l'Alphabet Phonétique International.

¹⁶ Il s'agit du logiciel PHONEDIT, qui a été conçu et développé au sein du laboratoire Parole et Langage d'Aix-en-Provence, par plusieurs chercheurs affiliés à cette institution.

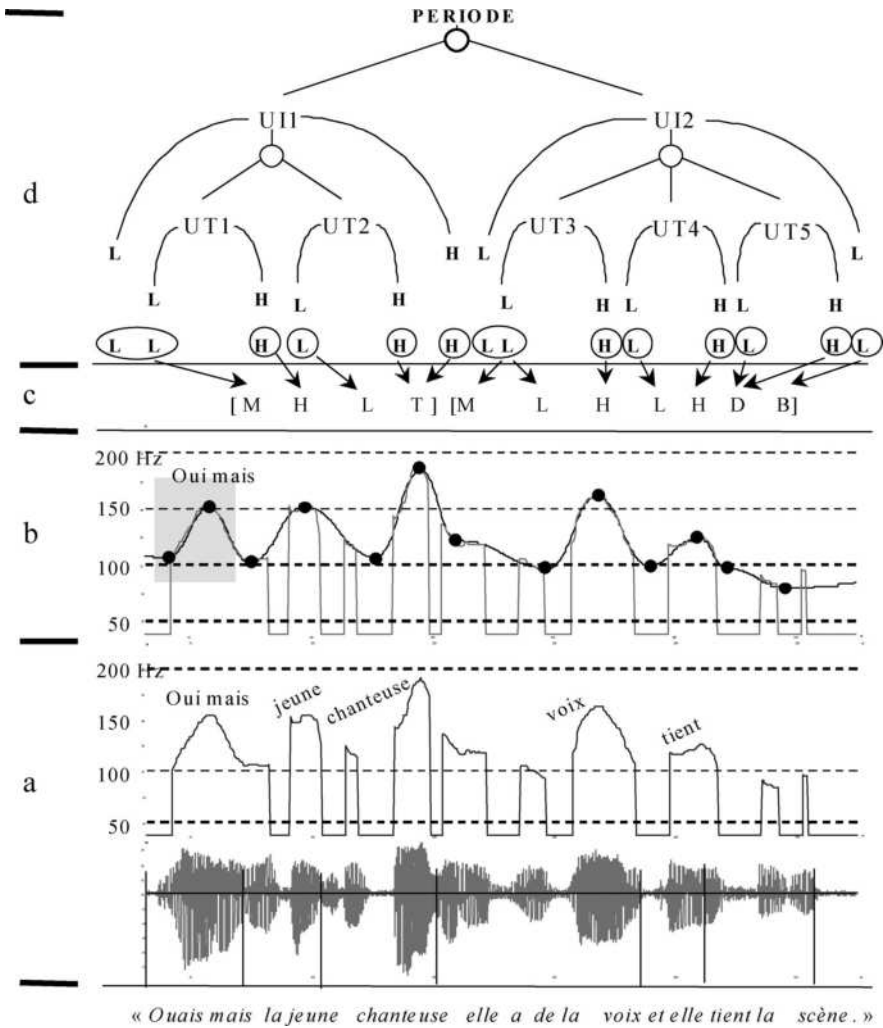


Fig. 37. Illustration des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation qui sont retenus dans le cadre de notre approche.

plus bas que celui qui suit ; par L, s'il est plus bas que celui qui précède et que celui qui suit et par D, s'il est plus bas que celui qui précède et plus haut que celui qui suit.

Dans le modèle d'analyse que nous adoptons, le codage des points-cibles à l'aide du système INTSINT, constitue un troisième niveau d'analyse et de représentation de l'intonation (espace c), qui est qualifié de niveau de la *repré-*

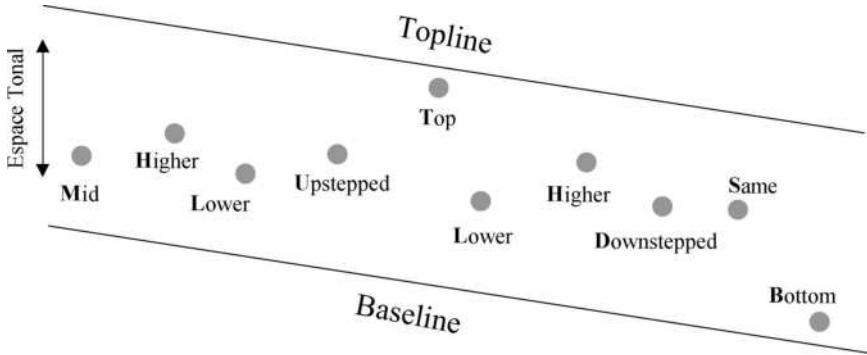


Fig. 38. Illustration du système INTSINT.

sensation phonologique de surface. Ce niveau de représentation permet d'encoder la prononciation d'un échantillon de parole, sous la forme d'une séquence de tons (ou de segments tonals). Il permet ainsi de franchir un nouveau degré d'abstraction, en passant de la représentation d'un phénomène continu (b) à celle d'une suite d'éléments discrets. Ce qui nous donne, pour l'énoncé pris pour exemple :

(57). M H L T M L H L H D B

Une précision s'impose à propos de ce résultat. Si l'on se reporte à la figure 37, il apparaît que le cinquième point-cible (compte non tenu des deux premiers correspondant à «oui, mais»), aurait dû être notée par D, en vertu des critères spécifiés précédemment. Or il est noté par M. Cette différence s'explique par le fait que l'énoncé analysé est formé de deux unités intonatives (signalées par des crochets) et que le l'initialisation d'une nouvelle unité de ce type, entraîne généralement un retour au niveau de référence que représente le niveau moyen (M) de la tessiture tonale. La prise en compte du phrasé mélodique de cet énoncé et de l'effet de réajustement de registre qu'il entraîne, justifient ainsi la notation de (58), dans laquelle les unités intonatives sont délimitées par des crochets.

(58). [M H L T] [M L H L H D B]

Le niveau de la représentation phonologique de surface (c) ne constitue pas, dans l'approche que nous décrivons, le niveau d'analyse et de représentation le plus abstrait. Ce dernier est le propre d'un niveau de représentation cognitif, que nous avons proposé d'appeler : *niveau de représentation phonologique profond*,

ou niveau de représentation sous-jacent, ou encore : niveau de représentation cognitif. Une représentation de ce type pourrait être notée de la sorte :

(59). L H L H % L H L H L%

La représentation de (59) s'inspire, en réalité, de celle que décrit le modèle « autosegmental » de l'intonation conçu par Janet Pierrehumbert et qui a donné lieu à l'élaboration du système de notation appelé ToBI¹⁷. Dans le présent ouvrage, nous n'utilisons pas le système ToBI, du moins de façon directe, pour deux raisons : la première est que ce système a été créé, dès le départ, pour procéder à une annotation phonologique de l'intonation l'anglo-américain et qu'il ne peut, de ce fait, être appliqué au français dans sa version originelle. La seconde raison tient à notre décision (rappelons-le) d'adopter une attitude essentiellement descriptive, car nous pensons que ce type d'approche n'a pas été suffisamment exploité, en ce qui concerne le français. Il se trouve que le système INTSINT est mieux adapté à nos objectifs, car il permet de décrire et de représenter des régularités formelles de l'intonation du français qui sont attestées au niveau des structures de surface, sans décider, à priori, de leur valeur distinctive sur le plan phonologique. Un autre avantage non négligeable du système INTSINT est qu'il se révèle pratique pour développer une base de connaissances de la prosodie qui contiendrait, à la fois, les patrons intonatifs fondamentaux d'une langue et leurs variantes¹⁸.

Le niveau de la représentation cognitive (ou niveau phonologique profond) n'est pas absent du cadre d'analyse proposé par Hirst et Di Cristo. Sur la figure 37, il occupe l'espace (d) et il constitue ainsi le niveau d'abstraction le plus élevé, celui dont le contenu est motivé par des choix théoriques. L'un de ces choix se réfère à une conception de la prosodie qui stipule que l'architecture du système intonatif noyau d'une langue est représentée, rappelons le, par une structure hiérarchique, formée de deux unités de base : l'Unité Intonative (UI) et l'Unité Tonale (UT). Ainsi que nous l'avons précisé antérieurement (i) l'Unité Intonative (UI) est définie comme une unité de cohésion mélodique bornée à sa droite par

¹⁷ Voir : Silverman et al. (1992).

¹⁸ Certains auteurs, dont nous sommes tenté de partager le point de vue, estiment que le système ToBI est trop réducteur pour rendre compte de manière satisfaisante de la complexité prosodique d'une langue comme le français ; (voir, en particulier : Martin, 2001). À l'heure où nous écrivons ces lignes, un groupe de chercheurs a commencé à travailler sur une version française de ToBI. Ce travail devrait être publié prochainement sous les références suivantes : (Delais-Roussarie et al., 2015), « Intonational Phonology of French : Developing a ToBI system for French », in Prieto, P. & Frota, S. (eds.), Oxford University Press (à paraître).

un ton nucléaire ; (ii) l'unité tonale (UT) est définie comme une unité minimale de synchronisation des segments tonals avec les segments phonémiques de la chaîne sonore.

Dans sa version primitive (celle qui a servi de base pour construire la figure 37), le modèle postule deux catégories prototypiques d'unités intonatives : une Unité Intonative Terminale ou Conclusive, dont le schème tonal est du type [L – L] et une Unité Intonative non Terminale (ou non Conclusive), dont le schème tonal est du type [L – H]. Nous rappelons également que le schème tonal prototypique pour l'Unité Tonale en français est du type (L – H). Il apparaît que, dans l'approche illustrée par la figure 37, le niveau de la représentation cognitive (ou niveau phonologique profond) de l'intonation ne fait appel qu'à deux tons : L et H, comme c'est le cas dans le modèle de Pierrumbert, évoqué plus haut. Toutefois, à la différence de ce dernier, les tons ne sont pas rattachés, dans notre approche, à des items de la chaîne sonore, mais aux domaines prosodiques que représentent l'UI et l'UT.

La conception hiérarchique de la structure prosodique justifie qu'elle soit représentée sous la forme d'une arborescence dans (3 d). Le niveau plus élevé de la structure est analysé ici comme un Paraton, ou une Période (voir supra). Cette unité intégrante est formée, dans le cas présent, de deux Unités Intonatives : une Unité Intonative non Conclusive (UI.1) : « la jeune chanteuse » et une unité intonative Conclusive (UI.2) : « elle a de la voix et elle tient la scène ». La première UI contient deux unités tonales : « la jeune », « chanteuse) » et la seconde, en englobe trois : « elle a de la voix », « et elle tient », « la scène »¹⁹. La structure arborescente de la représentation cognitive n'est évidemment pas prononçable en l'état. Elle doit, en effet, pour atteindre cet objectif, faire, d'abord, l'objet d'une procédure de linéarisation, laquelle aboutit à créer la suite suivante :

(60). [L L H L H H] [L L H L H L H L]

On peut constater que la représentation de (60) est différente de celle de (58), qui encode, cependant, la prononciation de l'énoncé. En réalité, (58) se rapporte à un niveau d'abstraction moins élevé que (60). Il est supposé, dans le cadre du modèle, que le passage de (60) à (58) peut s'effectuer en ayant recours à l'application d'un ensemble de principes et de règles qui ont été décrits, en parti-

19 Cette analyse est conforme aux principes exposés, à l'origine, dans (Hirst & Di Cristo, 1984). À la suite des modifications que nous avons proposées ultérieurement, la seconde Unité Intonative serait analysée comme formée de deux Syntagmes Prosodiques dont la limite droite est signalée par} : « Elle a de la voix} et elle tient la scène}.»

culier, dans les travaux de tonologie. Nous n'aborderons pas ici la présentation de ces opérateurs, car nous avons choisi de nous limiter, dans cet ouvrage, à décrire des représentations qui encodent les structures prosodiques de surface des énoncés, à l'exemple de (58).

Le modèle d'analyse et de représentation de la prosodie, dont nous venons de commenter les grandes lignes, présente des avantages que nous allons résumer brièvement. En premier lieu, il satisfait au « principe d'interprétabilité », que l'auteur de la seconde citation rapportée plus haut (Janet Pierrehumbert) appelle de ses vœux. Ce principe stipule que chaque niveau de représentation doit être interprétable au niveau supérieur et au niveau inférieur. C'est ce que nous venons de montrer. En second lieu, la démarche ascendante du modèle, qui procède d'une représentation acoustique pour atteindre un encodage discret de l'intonation, se fonde sur l'emploi de procédures automatiques (ou semi-automatiques), qui permettent d'éviter, autant que faire se peut ; le piège de la subjectivité. Enfin, les étapes du modèle sont réversibles. Cela signifie que l'on peut aussi bien passer de la représentation acoustique à celle de la phonologie de surface, que de celle-ci à la représentation acoustique. C'est cette seconde procédure qui a été mise en œuvre, notamment, dans le système de synthèse vocale du français SYNTAIX, qui a été développé au sein du laboratoire Parole et Langage par (Di Cristo & Di Cristo, 2001). Le recours à la synthèse de la parole constitue également un auxiliaire précieux pour tester le bien-fondé des analyses prosodiques proposées. En effet, ces analyses se trouvent confortées, lorsque la synthèse « sonne juste ».

4. Critères retenus dans le présent ouvrage pour décrire l'intonation du français : types de représentations et conventions d'annotation

Le système des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation, que nous avons présenté dans la section précédente constitue, à vrai dire, un outil relativement lourd à manipuler. Bien que nous n'ayons pas renoncé à l'utiliser, nous n'en avons conservé que ses implications principales, pour décrire l'intonation du français dans les chapitres 9 et suivants. La figure 39 illustre les types de documents auquel nous nous référerons le plus souvent dans ce but²⁰. L'échantillon analysé à titre d'exemple, correspond à un énoncé extrait d'un

²⁰ Sans les intégrer forcément, à chaque fois, sous la forme d'une figure intégrée dans l'ouvrage, afin d'éviter de trop alourdir sa présentation.

corpus de parole impromptue, dont la teneur est la suivante : « Celle-là, de vendeuse, Pierre, ton voisin, il la connaît bien, pourtant ».

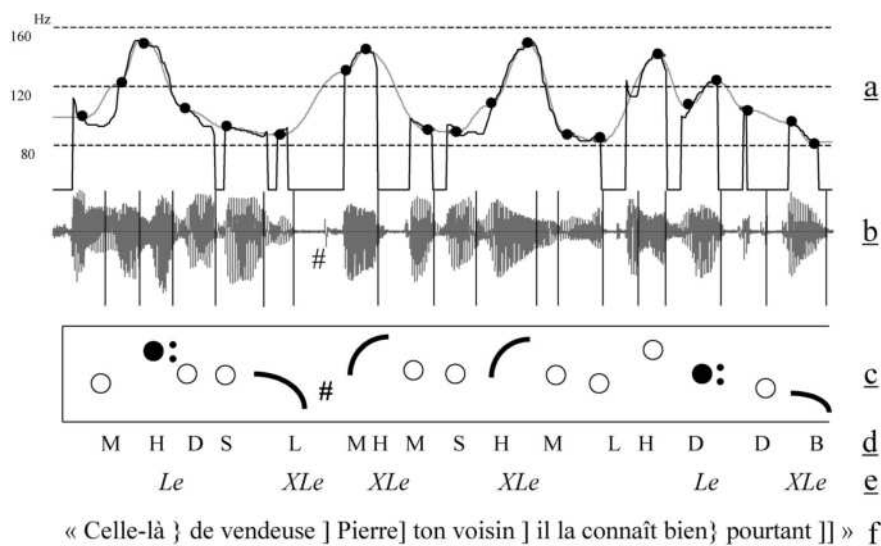


Fig. 39. Exemple de documents utilisés pour la description de l'intonation du français incluse dans le présent ouvrage.

La figure 39 comprend : a) le tracé de F0 et, en superposition à celui-ci, la courbe mélodique modélisée (courbe continue agrémentée de points-cibles figurés par des cercles; b) le phonogramme segmenté en syllabes (barres verticales; c) une représentation schématique de (a), en termes de cercles et de segments de courbes; d) le codage de cette représentation, au moyen de l'alphabet INTSINT ; e) le codage de la durée des syllabes accentuées; f) la notation orthographique de l'énoncé, assortie d'un parenthésage prosodique. Pour les exemples que nous analyserons par la suite, notre base de départ sera le plus souvent la courbe modélisée illustrée par (a), car elle fournit, comme nous l'avons déjà précisé, une représentation de la ligne mélodique de l'exemple en question, ainsi que l'indication des points de cette ligne qui sont potentiellement décisifs pour inférer une représentation linguistique de l'intonation. Bien que l'illustration du phonogramme ne figure pas toujours dans les exemples qui agrémentent cet ouvrage (pour des raisons d'économie et afin d'éviter une trop grande surcharge des figures), nous avons systématiquement procédé à sa segmentation en aparté, afin de définir l'alignement des points-cibles de la courbe modélisée avec les limites des syllabes et de mesurer la durée des unités segmentales. Le document

(c) représente une schématisation de la courbe modélisée (a). Les critères que nous avons retenus pour obtenir cette schématisation sont les suivants : (i) représentation des syllabes perçues avec une mélodie statique par des cercles (et éventuellement, par des traits, pour symboliser un plateau) et des syllabes perçues avec une variation mélodique, par des segments de courbes ; (ii) indication des syllabes accentuées par des cercles pleins, ces derniers étant accompagnés de deux points, lorsque ces syllabes sont perçues comme allongées (ce qui permet de distinguer les syllabes finales des Syntagmes Prosodiques de celles, également accentuées, qui terminent les Unités Tonales). Nous proposons également d'utiliser occasionnellement le système INTSINT pour procéder au codage de (c). Toutefois, lors de l'application de ce codage nous avons choisi de ne retenir que les points que nous estimons être les plus pertinents. Nous interprétons ces derniers comme des « points-clés », ainsi nommés parce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans l'encodage et le décodage des patrons intonatifs²¹. En nous référant à l'idée qu'une Unité Intonative (ou un Syntagme Intonatif) est une unité qui se caractérise par la cohésion de son patron mélodique global, nous suggérons que les points-clés de ce patron qui participent de cette cohésion, sont associés à la syllabe d'attaque²², à la syllabe prétonique et à la syllabe tonique finale²³. La séquence prétonique-tonique d'une Unité Intonative constitue un ensemble de forte prégnance perceptive que nous avons appelé « la cadence ». Les points-clés que nous avons retenus dans nos analyses sont illustrés par la figure 40. Comme on peut le constater sur la figure, ces points-clés sont associés aux bornes de l'Unité Intonative. Cependant, l'Unité Intonative comprend également un patron interne (itératif, ou non itératif) qui correspond à l'agencement des Unités Tonales et des Syntagmes Prosodiques enchâssés dans cette unité. Comme nous le montrerons dans la description des patrons intonatifs du français, la valeur fonctionnelle de l'Unité Intonative (par exemple, la distinction entre une assertion et une question, ou le marquage des différentes formes de focalisation) exerce une influence plus ou moins importante sur la disposition du patron interne.

21 Nous avons émis l'hypothèse, dans (Di Cristo, 1976b), que l'encodage et le décodage des patrons intonatifs s'effectueraient en termes de points clés, qui fonctionnent comme des relais syntagmatiques impliqués également dans ces deux dispositifs de production et de perception.

22 Le placement de l'attaque dans la réalisation d'une Unité Intonative peut se situer, comme on le verra ultérieurement, à différents niveaux de registre, en fonction du sens que cette unité véhicule et du rôle qu'elle joue dans l'articulation du discours.

23 La prétonique joue un rôle important dans la perception du ton final ou du contour final de l'Unité Intonative, comme nous l'avons démontré dans une étude expérimentale ancienne (Autesserre & Di Cristo, 1972).

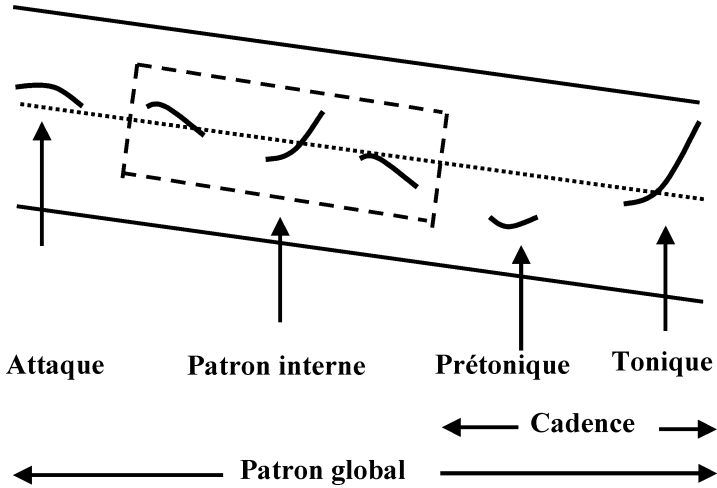


Fig. 40. Illustration de la localisation des points-clés constitutifs d'une Unité Intonative hypothétique.

Pour ce qui concerne le codage de la durée, nous ne retiendrons, en définitive, que les symboles /Le/ et Xle/, pour noter respectivement les syllabes longues et extra-longues. Enfin, nous rappelons que nous utilisons les signes suivants pour l'annotation du phrasé prosodique :

-) : limite d'Unité Tonale,
- } : limite de Syntagme Prosodique,
-] : limite d'Unité Intonative.

Nous réservons les notations du double crochet]] et du triple crochet]]], pour indiquer, respectivement, la limite d'une unité comme le Paraton (ou la Période) et celle d'un Paragraphe Prosodique. En règle générale, nous employons les signes de démarcation que l'on vient de mentionner pour signaler uniquement les bornes droites des domaines prosodiques. Mais il advient que nous les utilisons aussi dans leur aspect « ouvrant », pour indiquer certaines formes particulières de construction de phrasé (voir, à ce sujet, le chapitre sur le phrasé prosodique du français).

Nous insistons sur le fait que la représentation qui correspond à (c), dans la figure 39, ne constitue pas une représentation phonologique de l'intonation, au sens où ce terme est pris d'ordinaire. En vérité, elle se situe à mi-chemin entre une représentation analogique du signal physique et une représentation phonologique proprement dite, laquelle exigerait de recourir à un niveau d'abstraction supérieur. Toutefois, le type de représentation illustré par (c) nous a

semblé être celui qui convenait le mieux à l'objectif descriptif qui guide l'analyse des patrons intonatifs du français que nous exposerons par la suite. En outre, nous pensons que ce type de représentation est plus facilement lisible pour les non-spécialistes que les tracés acoustiques (qui prédominent dans la plupart des publications relatives à la prosodie dans les revues spécialisées) ou que les notations très abstraites qui utilisent, par exemple, uniquement des symboles alphabétiques et que l'on rencontre dans les travaux sur l'intonation des langues qui s'inspirent du modèle de Pierrehumbert, dont nous avons déjà exposé la teneur.

En guise d'avertissement, nous tenons à préciser que toutes les étapes que représente la figure 39 ne seront pas illustrées dans la totalité des documents que nous montrons par la suite²⁴. À l'évidence, le caractère répétitif d'une telle présentation alourdirait considérablement la présentation de l'ouvrage. Toutefois, la démarche qui anime le déroulement de ces étapes a été systématiquement mise en oeuvre, souvent de façon « masquée », dans le but d'extraire au mieux les informations qui concourent à l'interprétation linguistique des patrons intonatifs du français que nous décrivons.

24 C'est la raison pour laquelle certains de ces documents seront présentés dans une version stylisée et d'autres sous une forme brute (tracés de FO). Néanmoins, nous nous sommes efforcé de disposer la présentation de tous les documents en question, de façon à ce qu'ils soient facilement déchiffrés par l'ensemble des lecteurs.

Chapitre 8.

Aperçu historique et panorama des différentes approches de l'intonation du français

1. Introduction

Nous proposons d'effectuer, dans ce chapitre, un rapide survol historique des travaux sur l'intonation du français, ce qui nous permettra de commenter les différentes façons dont cette intonation a été décrite et représentée dans le passé et de nos jours. Pour mener à bien ce tour d'horizon, il sera nécessaire de tenir compte, chemin faisant, de plusieurs champs. Il conviendra, d'une part, de différencier les études antérieures – ou étrangères- au paradigme de la phonologie Métrique-Autosegmentale, de celles qui ont bénéficié des apports de ce paradigme scientifique unificateur¹. D'autre part, il sera nécessaire de distinguer, parmi les approches qui se démarquent du modèle de la phonologie Métrique-Autosegmentale, entre :

- (i) celles qui choisissent d'analyser l'intonation en termes de configurations, de mouvements mélodiques, ou de courbes ;
- (ii) celles qui préfèrent représenter l'intonation par des séquences de niveaux de hauteur ou de tons² et
- (iii) celles qui amalgament les deux options.

Enfin, il conviendra de séparer les descriptions qui prétendent se placer au niveau abstrait de la représentation phonologique, de celles qui s'apparentent davantage à des études phonétiques plus concrètes. Cependant, même dans la seconde éventualité, plusieurs options de représentation pourront encore être retenues, selon degré d'abstraction auquel l'intonation est analysée (représentations analytiques, auditives, stylisées, etc.).

¹ Alors que les travaux qui s'inscrivent, totalement ou partiellement, dans ce paradigme adoptent des principes théoriques et un formalisme de base communs, ceux qui se démarquent de cette approche font preuve d'une plus grande diversité, notamment en ce qui concerne les niveaux d'analyse retenus et les manières différentes de représenter plus ou moins formellement l'intonation.

² La question de la préférence envers une analyse de l'intonation en termes de niveaux ou de configurations a fait couler beaucoup d'encre. À ce sujet, on pourra se référer aux deux travaux cités ci-après. Le premier, qui a marqué, en quelque sorte, le début des « hostilités » est de caractère général, alors que le second concerne plus particulièrement le français (Bolinger, 1952 ; Leach, 1988).

Il est manifeste que les publications sur l'intonation du français ont été nettement moins fournies, dans le passé, que celles qui ont concerné l'anglais (en particulier, l'anglais britannique), ce qui ne signifie pas, pour autant, qu'elles ont été inexistantes. Afin de rendre compte des étapes qui ont jalonné l'évolution des travaux sur l'intonation du français, nous proposons de distinguer trois grandes périodes. La première s'étend du début du siècle aux années 60, la seconde, des années 60 aux années 80 et la troisième des années 80 à nos jours.

2. Du début du siècle aux années 60

Parmi les travaux qui appartiennent à cette première période, le plus cité est celui de (Klinghardt & de Fourmestraux, 1911), qui est écrit en allemand et qui a servi de support à la publication ultérieure d'un ouvrage à caractère pédagogique (Klinghardt & de Fourmestraux, 1923), rédigé en anglais et destiné à l'apprentissage de l'intonation du français. Il est notable que les premières descriptions de l'intonation du français ont eu une vocation essentiellement didactique, comme en témoignent notamment les études de Clara Stocker (1920, 1921, 1926) et de Jeanne Varney Pleasants (1933). En règle générale, ces travaux se limitent à donner quelques exemples et utilisent des modalités de notation diverses. A titre d'illustration, nous présentons dans la figure 41 les systèmes de notation de l'intonation utilisés par Jeanne Varney Pleasants et par Clara Stocker. Il apparaît que la première emploie une notation continue en termes de courbes (41a) et la seconde, une notation musicale, qui permet de préciser la valeur mélodique de chaque syllabe (41b). On est donc déjà en présence de l'opposition évoquée précédemment entre une représentation de l'intonation par des configurations continues et une représentation par des séquences de niveaux de hauteur, représentés ici par des notes de musique.³

Au cours de la période dont il est présentement question, d'autres linguistes accordé une place à la description de l'intonation du français, mais cette place est réduite à la plus simple expression, dans la mesure où les auteurs ne re-

³ Les deux exemples de la figure 41 illustrent des notations subjectives, fondées sur des impressions. La première (41a) décrit les configurations individuelles de ce que Varney-Pleasants appelle des « stress groups ». Nous considérons qu'il s'agit en réalité de « tunes » ou d'Unités Intonatives. On peut supposer, à la vue du schéma, que les limites des Groupes Accentuels (stress groups) correspondent plutôt aux sommets locaux internes à ces « tunes ». La notation de stocker (b) illustre une notation plus détaillée d'un « tune » et elle intègre de surcroît des aspects temporels (i.e. la distinction entre noires et blanches).

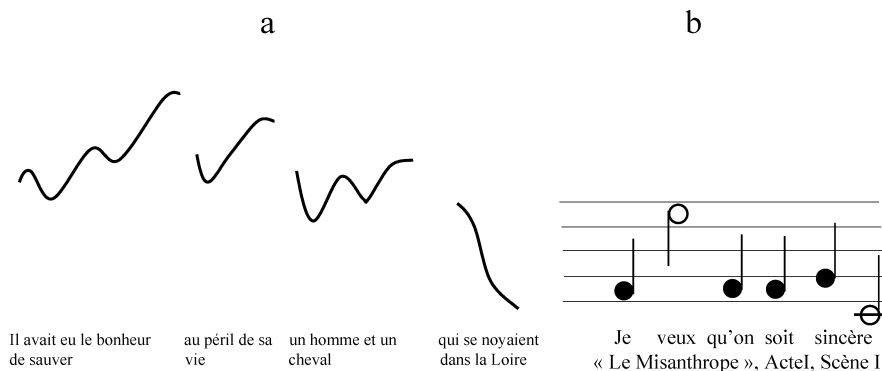
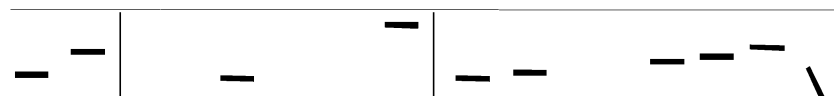


Fig. 41. Illustrations de deux types de représentation de l'intonation dans des travaux datant du début du siècle.

connaissent qu'une intonation de phrase, de type montante-descendante (Hall Jr., 1948 : 16–17 ; Togeby, 1951: 25–29). En vérité, l'étude la plus complète (toujours pour la période concernée) et la plus souvent citée dans les travaux ultérieurs, est l'ouvrage de (Coustenoble & Armstrong, 1934). Dans cet ouvrage, l'intonation est représentée sous la forme de séquences de niveaux de hauteur figurés par des traits horizontaux. Ces séquences sont regroupées en mesures correspondant à des groupes rythmiques (figure 42). Il est à noter que cette étude mentionne également un mouvement mélodique, ce dernier étant figuré par la chute qui clôture les phrases affirmatives.



Je veux qu(e) vous m(e) disiez comment vous l'avez appris

Fig. 42. Représentation de l'intonation par Coustenoble & Armstrong.

La notation de l'intonation de Coustenoble et Armstrong est également du type impressif. En conséquence, le niveau de représentation de cette notation se situe à mi-chemin entre une représentation analytique et une représentation phonologique (dans la mesure où l'on admet qu'une notation subjective constitue une étape en vue d'une représentation phonologique, plus abstraite).

3. Des années 60 aux années 80

Cette seconde période se révèle doublement intéressante, car les études qui (s'y rattachent) sont dans l'ensemble moins fragmentaires et plus systématiques. Cette période peut être scindée en deux étapes qui couvrent, respectivement, les années 60 à 68 et les années 68 à 80. Au cours de la première étape, les publications les plus importantes pour la progression des connaissances sur l'intonation du français, sont celles de Wiecher Zwanenburg, de Felix Kahn et de Pierre Delattre. Dans sa thèse, (Zwanenburg, 1964) expose une description détaillée de l'intonation du français. Son système de notation, qui est intégré à la transcription phonétique du texte, distingue trois niveaux de hauteur ponctuels (grave, moyen et aigu) et six mouvements mélodiques qui sont identifiés par les expressions de : chute inférieure, grande chute, montée inférieure, montée inférieure retardée, montée supérieure et montée supérieure étendue (figure 43).

- ↘ chute inférieure (du médium au grave)
- ↘ grande chute (de l'aigu au grave)
- ↙ montée inférieure (du grave au médium)
- ↙ montée supérieure (du médium à l'aigu)
- | montée supérieure étendue du médium au suraigu
- ton statique grave
- ton statique moyen
- ton statique aigu
- ↙ montée inférieure retardée

Fig. 43. Système de notation de l'intonation de Zwanenburg.

L'un des aspects remarquables de l'étude de Zwanenburg est qu'elle porte sur l'analyse d'authentiques conversations et non plus sur celle de phrases isolées et d'exemples créés de toute pièce. En définitive, l'auteur propose de distinguer trois classes d'unités mélodiques : les mélodies finales des phrases interrogatives, celles des phrases affirmatives et les mélodies finales des segments, tels que « puis », « ensuite » et « enfin ». Ces mélodies actualisent une première orga-

nisation de la phrase en thème-propos et une mélodie intérieure de segments de rang inférieur (qui participent, pour l'auteur, d'une seconde partition thème-propos). L'auteur fait également état de six schémas mélodiques différents pour l'expression des questions (avec ou sans marque lexicale). Malgré l'étendue du domaine couvert par les analyses de Zwanenburg, ces dernières s'avèrent particulièrement difficiles à décrypter, en raison du système de notation utilisé et de son usage combiné avec une transcription phonétique du matériau verbal. Le lecteur qui veut élucider le contenu de l'étude de Zwanenburg doit apprendre la signification de son modèle de notation de la prosodie (qui n'est pas parlante de prime abord) et posséder, de surcroît une bonne connaissance du système de transcription phonétique du matériau verbal.

Selon notre point de vue, la seconde étude marquante, de la période 60–80 est l'œuvre (peu connue) de Felix Kahn (1968). Afin de situer ce travail dans son contexte, il est utile d'apporter quelques précisions à son sujet. D'abord, cette étude a été publiée dans la prestigieuse revue *les Cahiers Ferdinand de Saussure*. Ensuite, il est surprenant qu'elle n'ait été jamais citée dans les travaux ultérieurs sur l'intonation du français. Enfin, elle est parue peu de temps après l'article de référence de (Delattre, 1966 b) que l'auteur, apparemment, ne connaît pas. L'étude de Kahn porte sur l'analyse auditive et instrumentale d'un corpus constitué de plus de 2000 énoncés lus par un jeune locuteur parisien. L'auteur décrit non seulement les mélodies des énoncés déclaratifs, interrogatifs, impératifs et exclamatifs, mais aussi celles de certaines constructions correspondant à ce qu'il appelle des énoncés segmentés, brisés et formés de plusieurs juxtapositions. L'auteur utilise un système de représentation de la mélodie très précis, sous la forme d'une notation musicale et il affirme être en mesure de préciser la valeur de chaque note au demi-ton, voire au quart de ton près (figure 44). À la différence de l'étude de Zwanenburg, qui analyse les conversations tenues par plusieurs locuteurs, celle de Kahn ne porte que sur les productions d'un seul sujet et sur des énoncés lus. Elle apporte cependant des précisions sur l'intonation du français que ne renieraient pas des travaux plus récents.

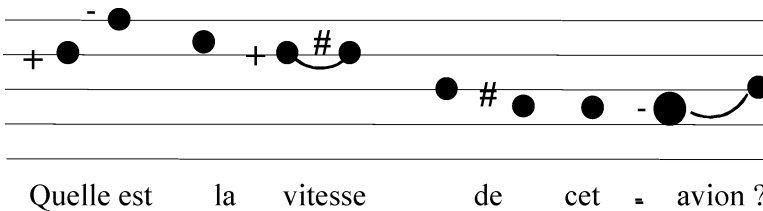


Fig. 44. Système de notation de l'intonation de Félix Kahn.

Dans la période que nous sommes en train de parcourir, les travaux du phonéticien Pierre Delattre occupent certainement une place de premier plan. En effet, cet auteur a publié une série d'articles (Delattre, 1961, 1966 b, 1967, 1969, 1970), qui constituent aujourd'hui encore des références incontournables, pour ceux qui s'intéressent à l'intonation du français et à son enseignement. Dans la première des études citées (Delattre, 1961), l'auteur déclare que pour découvrir les caractéristiques de l'intonation d'une langue, il faut les saisir « sur le vif dans l'énonciation vraie de l'improvisation ». En vérité, le matériau sur lequel porte sa recherche se ramène à l'enregistrement de deux conférences, l'une donnée en français par Simone de Beauvoir et l'autre, en anglais, par l'anthropologue américaine Margaret Mead. L'analyse acoustique, l'étude auditive et le traitement statistique des variations de FO au cours des cinq premières minutes de ces conférences permettent à Delattre de définir les principales caractéristiques intonatives du français et de l'anglais américain, uniquement pour l'expression de la continuation et de la finalité. Selon ses conclusions, il existe deux types de continuation : une continuation simple et une continuation groupante qui intègre plusieurs groupes de sens⁴. Les patrons de continuation en français sont le plus souvent ascendants, alors que la tendance est inverse, pour l'anglais. Les patrons de finalité sont descendants dans les deux langues, mais ils présentent une différence récurrente : la descente commence avec la première syllabe de la dernière unité de sens en français, alors qu'elle coïncide avec la dernière syllabe accentuée en anglais. À la suite de cette étude, Delattre publie un article de synthèse (Delattre, 1966b), dans lequel il décrit un ensemble de patrons intonatifs (ou d'intonèmes, selon la terminologie de l'auteur) qu'il considère comme un inventaire des « intonations de base » de cette langue⁵ (figure 45).

Comme le montre la figure 45, le système des intonations – ou des intonèmes – de base est mis en évidence à l'aide d'un micro-dialogue conçu par l'auteur. Chaque intonème, qui est représenté par une courbe ou une ligne droite, est coextensif à un groupe de sens équivalent, sur le plan formel, à ce que la tradition appelle un groupe accentuel ou un groupe rythmique⁶. Tous les intonèmes, qui sont représentés de façon continue, se définissent à partir de

4 Selon Delattre, la continuation groupante se distingue de la continuation simple par une montée plus rapide atteignant une valeur plus élevée, ou par une plus grande différence de hauteur entre la dernière syllabe et celle qui précède. Dans son étude de (1966b), ces deux mélodies continuatives seront appelées, respectivement, Continuation mineure et Continuation Majeure (voir la figure 45).

5 Par intonation de base, l'auteur entend les patrons qui sont les plus couramment utilisés en français et qui bénéficient, à ce titre, du rendement fonctionnel le plus élevé dans cette langue.

6 Pour une explication de ces expressions, voir le chapitre sur le phrasé prosodique du français.

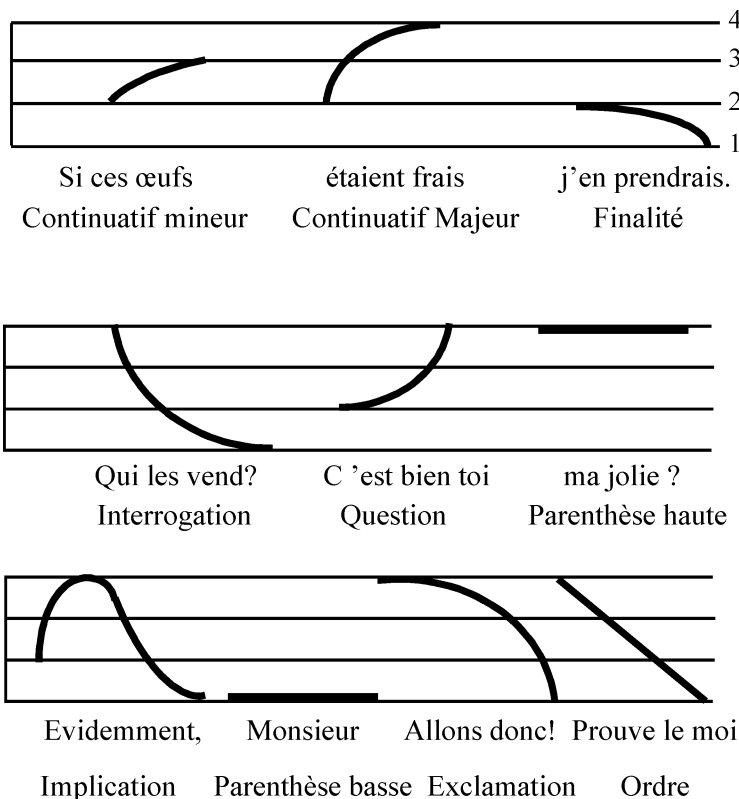


Fig. 45. Système des intonations de base de Pierre Delattre (1966b).

deux types de propriétés. Les premières se rapportent aux niveaux de hauteur, initial et final (soit quatre niveaux distinctifs, numérotés de un à quatre) et les secondes, à la forme de la configuration mélodique globale de l'intonème⁷. Le système comprend trois intonèmes montants, quatre intonèmes descendants, un intonème montant-descendant et deux intonèmes rectilignes (dits « parenthétiques »). Il est intéressant de constater que les intonèmes de continuation majeure et de question ont en commun les mêmes traits de niveau (2–4) et ne se

⁷ La notion de configuration mélodique désigne ici une unité équivalente à ce que les anglophones nomment le « tune » ou le « tone group ». Certains auteurs utilisent le terme de contour dans le même sens de configuration globale. Toutefois, ce terme est souvent employé pour désigner uniquement la configuration mélodique associée à l'accent nucléaire de l'Unité Intonative ou du « tune ». Il en va de même du terme intonème, qui peut qualifier une configuration globale (comme chez Delattre) ou une partie de celle-ci (comme chez Rossi).

distinguent que par la forme de leur configuration. Il en va de même des intonèmes d'interrogation, d'exclamation et d'ordre, qui partagent les traits de niveau (4-1) et qui se distinguent entre eux, par la forme globale de leur configuration.

En ce qui concerne la contribution de Delattre, plusieurs points méritent d'être précisés. En premier lieu, bien que les descriptions formelles actuelles de l'intonation du français ne rendent pas toujours justice au travail de pionnier de cet auteur, il est manifeste que sa démarche a été résolument phonologique. Du reste, cette orientation est formulée de façon explicite dans son étude de 1969 qui s'intitule précisément : « L'Intonation par les oppositions ». L'auteur y avance l'idée que la technique des oppositions, qui permet de dégager les phonèmes d'une langue, peut s'appliquer également à l'intonation (plus précisément et selon ses propres termes, à la « commutation des courbes d'intonation »). Il écrit par ailleurs que « Les courbes les plus significatives se dégagent clairement lorsqu'on établit des oppositions de sens basées sur la substitution d'une seule courbe » (Delattre, 1966b: 6). Ces termes évoquent des oppositions paradigmatiques. Cependant, Delattre admet également, dans son approche, des distinctions liées à des permutations de courbes sur l'axe syntagmatique. La figure 46 illustre, par exemple, cette double possibilité.

Le second point que nous voulons préciser à propos de l'approche de Delattre, se rapporte au fait que, contrairement à ce que peut laisser supposer sa présentation de 1966, il ne se range pas à l'idée que les relations entre les formes intonatives et le sens véhiculé seraient de nature bijectives. Ce point de vue est développé dans son article de 1967 (La nuance de sens par l'intonation) où il montre qu'une même courbe mélodique peut exprimer des significations différentes, selon le matériau verbal avec lequel elle est associée et le contexte de la communication.

Le troisième point concerne des aspects méthodologiques. D'une part, la démarche de Delattre procède d'une attitude comparatiste. C'est relativement à d'autres langues que l'auteur décrit les particularités intonatives du français⁸. D'autre part, ses descriptions se fondent sur la mise en œuvre de techniques instrumentales qui impliquent en particulier le recours à la synthèse vocale. C'est ainsi que les intonations de base se définissent à partir de jugements auditifs qui sont obtenus en utilisant des manipulations de la voix de synthèse. Sur ce point, Delattre est un précurseur, car il a été l'un des premiers à utiliser dans ses recherches le célèbre « Pattern play-back », avec l'aide duquel il avait

⁸ Voir : Delattre (1965, 1966).

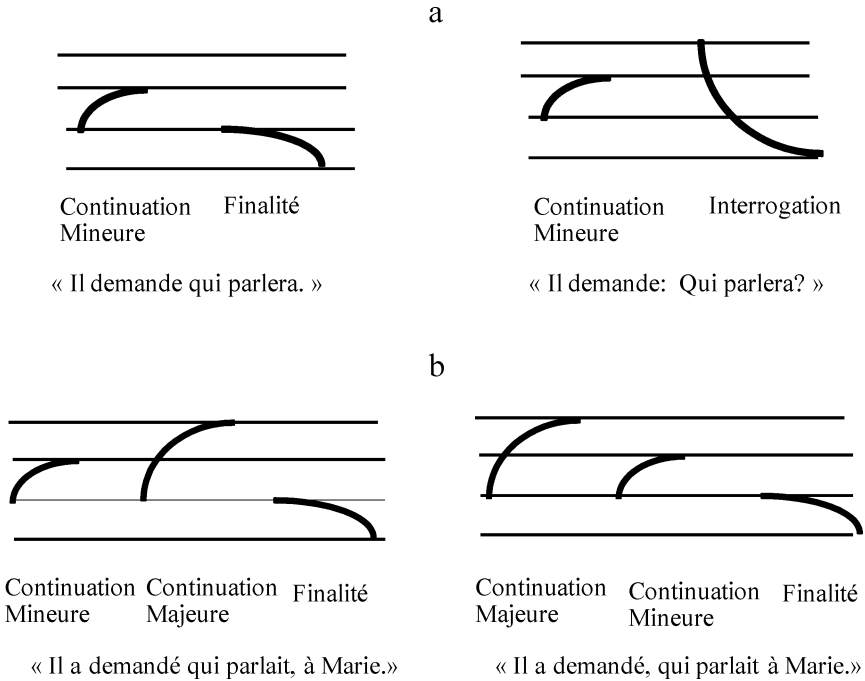


Fig. 46. Illustration des distinctions décrites par Delattre : a) par substitution des courbes sur l'axe paradigmatique ; b) par permutation des courbes sur l'axe syntagmatique. On notera que l'exemple (b) de gauche signifie que le locuteur représenté par « il » s'adresse à « Marie », alors que dans l'exemple (b) de droite, il s'adresse à une tierce personne pour lui demander « qui parle à Marie ».

déjà réussi à mettre en évidence (en collaboration avec d'autres chercheurs), la nature des indices acoustiques qui différencient les sons de la parole.

L'article de Delattre (1966b) sur les intonations de base du français constitue une authentique référence, dans la mesure où il apparaît comme la première tentative de présentation d'une grammaire intonative minimaliste du français. La postérité de ce travail est indéniable si l'on en juge par les nombreux auteurs qui s'y réfèrent. Parmi ces derniers, il convient de citer en particulier Mario Rossi, qui utilise, dans un ouvrage récent sur l'intonation du français (Rossi, 1999) – que l'on peut également regarder comme une référence – la typologie de Delattre, en lui apportant, toutefois, quelques légères modifications. Par ailleurs,

le système de Delattre a fait l'objet de diverses applications pour l'enseignement de l'intonation française aux étrangers⁹.

Comme nous l'avons vu, les représentations de l'intonation que propose Delattre se basent, à la fois, sur des distinctions de configurations mélodiques et de niveaux de hauteur. En ce qui concerne plus particulièrement les niveaux de hauteur (appelés parfois « pitch phonemes » dans la tradition anglophone), leur usage remonte aux travaux des structuralistes américains, comme (Wells, 1945) et (Trager & Smith, 1951) et à ceux du phonéticien américain Kenneth Pike (Pike, 1945)¹⁰. Bien que l'étude de Pike (*op. cit.*) concerne l'anglo-américain, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les bases de son approche, car elle a exercé une influence certaine sur les travaux des chercheurs français, comme Delattre et d'autres encore. Les locuteurs qui ont servi de base à l'étude de Pike se limitent à son épouse et à lui-même. Sa description recense un ensemble de contours¹¹ porteurs de significations diverses (essentiellement des attitudes)¹². Ces contours ne constituent pas des entités indivisibles, car ils sont fractionnés en sous-unités non significatives, que l'auteur appelle des « intonation-phonemes »¹³. Ces unités minimales correspondent en fait à quatre niveaux de hauteur (1, ou extra-haut ; 2, ou haut ; 3, ou moyen et 4, ou bas), qui sont alignés avec le texte écrit (figure 47).

En ce qui concerne le français, la notation de l'intonation en termes de niveaux de hauteur a été utilisée, non seulement par Delattre, mais également par Pierre Léon et Monique Léon, qui l'emploient, à la fois, à des fins de description (Léon & Léon, 1964) et dans un but pédagogique (Léon, 1964). On trouvera plusieurs exemples du système de notation de ces auteurs dans (Léon & Martin, 1970). La figure 48 reproduit deux de ces exemples. Il est apparent que cette façon de représenter les niveaux de hauteur offre une meilleure lisibilité immédiate que celle de Pike¹⁴.

9 Voir : Di Cristo (1971) et Faure & Di Cristo (1977).

10 Nota : on trouvera une synthèse complète des travaux sur l'intonation de l'anglais britannique et de l'anglo-américain dans (Crystal, 1969).

11 Il est à noter que Pike propose de distinguer entre le contour et l'unité rythmique. Cette dernière est équivalente à ce que d'autres ont appelé avant lui « intonation group » (Armstrong & Ward, 1926), ou « tone group » (Palmer, 1922). Il en résulte que, pour Pike, le contour est une unité plus petite que l'unité rythmique, qui peut intégrer un ou plusieurs contours.

12 Ces contours ont donc le statut de morphème, dans la mesure où ils sont dotés à la fois d'une forme et d'un contenu.

13 Ces unités sont équivalentes aux « pitch phonemes » de (Trager & Smith, *op. cit.*), par exemple.

14 Les notations de Pike et de Léon & Léon incitent à envisager les niveaux de hauteur en termes de valeurs absolues, plutôt que relatives. Une définition des niveaux en valeurs absolues

If *Tom* goes, *I* will *too*
 3- °2- 4- 3 / 2- 4- - 4- 3 °2 - 4 //

Two times *three* plus two is *ten*
 °2- 4- 3 / 4- °2 °1 - 4 -3/ 3- ° 2- 4//

Fig. 47. Système de notation de l'intonation par niveaux de Pike.

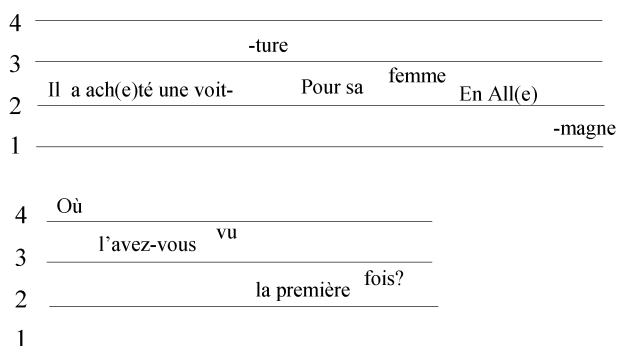


Fig. 48. Système de notation de l'intonation en niveaux de hauteur (d'après Léon & Martin, 1970 : 48 et 49).

Au cours des années 70–80, qui clôturent la seconde période (1960–1980), les principaux travaux sur l'intonation du français que l'on peut retenir sont ceux de : Marie-Madeleine Kenning, Andrew Crompton, Peter Leach, Peter Wunderli, Jacqueline Vaissière et Philippe Martin. L'étude de Kenning (Kenning, 1979)¹⁵, qui porte sur l'analyse instrumentale et auditive de conversations, s'inscrit dans la tradition britannique instaurée par (Halliday, 1967). Conformément à cette tradition, l'intonation est analysée selon les trois dimensions suivantes : « Tonality » (la segmentation des énoncés en « tone groups »), « Tonicity », (la place de la syllabe tonique) et « Tone », (le type de mouvement mélodique rattaché au « tone group »). En appliquant ce modèle, Kenning propose d'effectuer une analyse détaillée des formes mélodiques et des significations qui sont associées aux principaux « tone groups » du français et à leurs variantes. Sa description,

(acoustiques) a été également proposée par Rossi & Chafcouloff (1972), qui distinguent ainsi entre suraigu, aigu, infra-aigu, médium, grave et infra-grave. Toutefois, les valeurs de ces niveaux a été établie sur la base d'expériences perceptives.

15 Voir également, pour une comparaison entre le français et l'anglais : Kenning (1983).

qui se révèle très précise, décrit notamment sept « tone groups » primaires (quatre simples et trois composés) et douze « tone groups » secondaires. Il n'est pas question d'entrer ici dans les détails de l'analyse de Kenning et nous nous limiterons donc à illustrer les schémas prototypiques de quatre des « tone groups » primaires qu'elle décrit (figure 49).

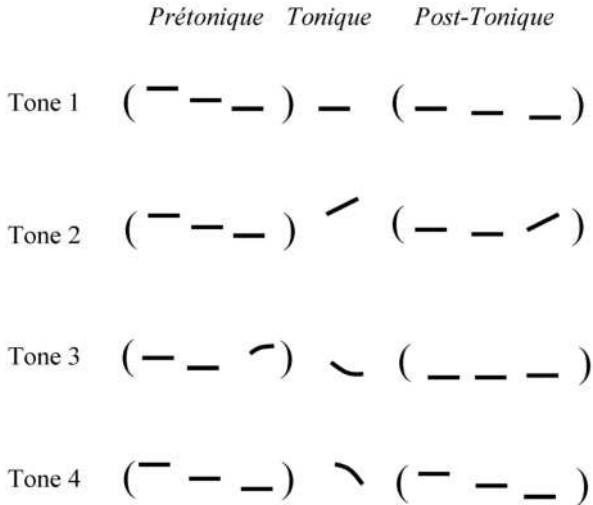


Fig. 49. Représentation de quelques « tone groups » primaires (d'après Kenning, 1979).

Parmi les chercheurs britanniques qui se sont intéressés à l'intonation du français dans les années 60–80, comme Marie-Madeleine Kenning et Andrew Crompton, il convient également de citer Patrick Leach qui a consacré sa thèse à ce sujet (Leach, 1980). Cet auteur, qui s'est également appliqué à décrire les « tunes » du français, est parvenu à mettre en évidence un système intonatif minimal, ce dernier étant constitué de quatre tunes fondamentaux, auxquels sont attachés des distinctions de sens clairement définies. De son côté, Andrew Crompton a publié deux importantes monographies sur l'intonation du français (Crompton, 1975a, 1975b), en vue de la rédaction de sa thèse qui traite du même sujet (Crompton, 1978).

Basée sur l'analyse d'un corpus de textes utilisés dans des cours de compréhension, l'approche développée par Crompton se révèle d'une grande complexité (notamment en ce qui concerne la formalisation des données en règles génératives) et il n'est pas possible d'en décrire les détails dans cette partie de notre travail. Nous précisons, cependant, quelques points importants de son approche. L'objectif ultime de l'auteur est de construire un modèle génératif de

la phonologie du « tone unit » en français. Dans cette perspective, sa démarche procède en deux grandes étapes qui sont consacrées, respectivement, à mettre au point des systèmes de notation et à formuler un ensemble de règles génératives. Ce parcours s'effectue en prenant en compte plusieurs niveaux d'analyse et d'interprétation. L'analyse initiale s'attache à développer une notation phonétique présentant deux aspects : acoustique et perceptif (figure 50a). La notation acoustique consiste à noter la valeur de F0 (quand celle-ci est détectable) en regard de chaque syllabe de la séquence étudiée. La notation perceptive, qui correspond à un premier degré d'abstraction, par rapport aux données acoustiques, est représentée, conformément à la tradition britannique, par des paliers et des obliques.

On retiendra que ces marques n'indiquent pas des niveaux de hauteur absolus, mais des niveaux relatifs. Grâce à la notation perceptive, l'auteur parvient à établir une typologie des patrons nucléaires et des patrons prénucléaires. Les patrons nucléaires, qui sont au nombre de neuf, sont classés en fonction d'un ensemble de propriétés (rise, static, fall, high, level, fall) et en termes des traits distinctifs polaires : |± Rise |, |± Fall| (figure 50b). L'attribution de ces traits à l'ensemble du patron prénucléaire-nucléaire (préalablement segmenté en groupes de syllabes représentant des unités de trajectoires mélodiques différentes), donne lieu à une représentation simplifiée de l'intonation (figure 50c), qui constitue le support de la formulation des règles génératives. Cette dernière étape représente ainsi le niveau le plus abstrait de l'approche de Crompton, qu'il interprète comme le niveau de la représentation phonologique de l'intonation du français.

Toujours dans la période couvrant les années 60–80, l'intonation du français a fait l'objet de nombreuses analyses de la part du chercheur allemand Peter Wunderli et de ses collaborateurs (Wunderli, Benthin & Karasch, 1978). Les études menées par Wunderli s'attachent à décrire les particularités intonatives de certaines constructions, telles que les parenthèses médianes, finales, les questions, les extrapositions, les jonctions entre paragraphes, etc. En réalité, les descriptions réalisées par Wunderli relèvent du niveau phonétique et fournissent de nombreuses données acoustiques relatives, en particulier, aux évolutions de la fréquence fondamentale (F0). Il n'est pas possible d'évoquer ici les nombreuses publications de cet auteur. On pourra consulter, cependant, à titre d'illustration de l'approche qu'il adopte de façon régulière, son article sur l'intonation des relatives explicatives et déterminatives en français (Wunderli, 1983). Il est à noter que les recherches de Wunderli portent sur l'analyse instrumentale de phrases enregistrées par plusieurs locuteurs.

À l'égal des travaux de Peter de Wunderli, ceux de Jacqueline Vaissière et de Philippe Martin se situent à la charnière des années 60–80 et des années

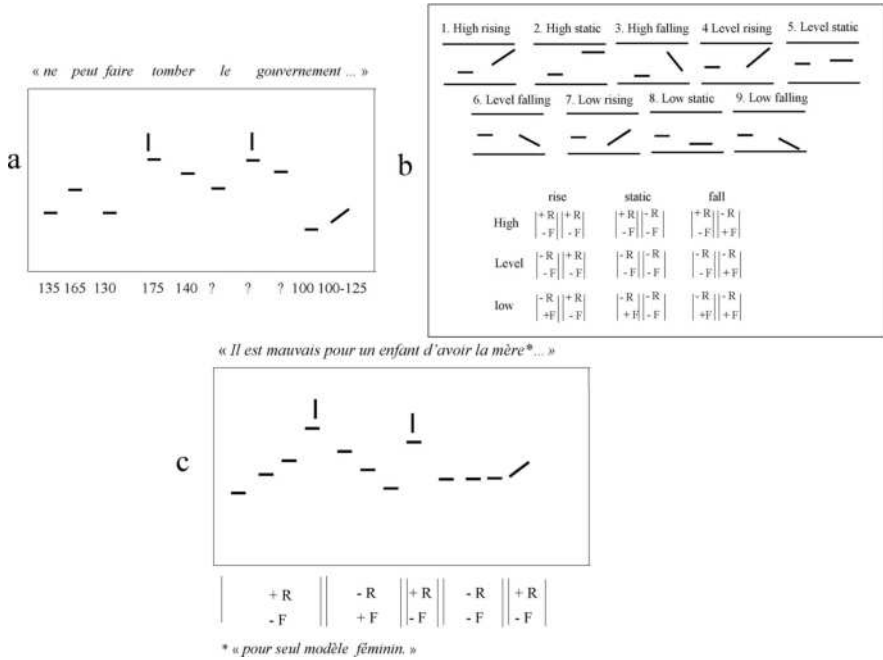


Fig. 50. Illustration des systèmes de notation et de représentation de l'intonation qui sont utilisés par Crompton dans ses travaux sur l'intonation du français.

postérieures à cette période. Jacqueline Vaissière s'est inspirée du « modèle d'Eindhoven »¹⁶ pour analyser, dans les années 70 – 80, les configurations de F0 du français en termes de combinaisons de mouvements (Vaissière, 1974, 1975, 1980). Elle décrit ainsi quatre configurations prototypiques, au moyen de trois mouvements élémentaires : montants, descendants et stables (Figure 51). Le corpus analysé par Jacqueline Vaissière est constitué de l'enregistrement de bulletins météorologiques. Il est à noter que les mouvements représentés par Vaissière sont issus d'une stylisation manuelle de configurations acoustiques, alors que ceux qui sont décrits dans le modèle d'Eindhoven procèdent d'une

16 Ce modèle a été développé à l'Institut de Recherches sur la Perception d'Eindhoven (IPO), à partir des années 70, dans le but de décrire l'intonation du néerlandais sur la base de contours stylisés. Pour des précisions sur ce modèle, on pourra se reporter à ('t Hart, 1976) et à ('t Hart et al., 1990). On trouvera également une analyse critique de cette approche dans (Ladd, 1996 : 14 – 20).

étude perceptive mettant en œuvre la synthèse de la parole¹⁷. D'autre part, il convient de signaler que l'on trouve dans les travaux de Jacqueline Vaissière de cette époque, les premières descriptions des configurations de F0 qui sont associées à l'accentuation initiale du français.

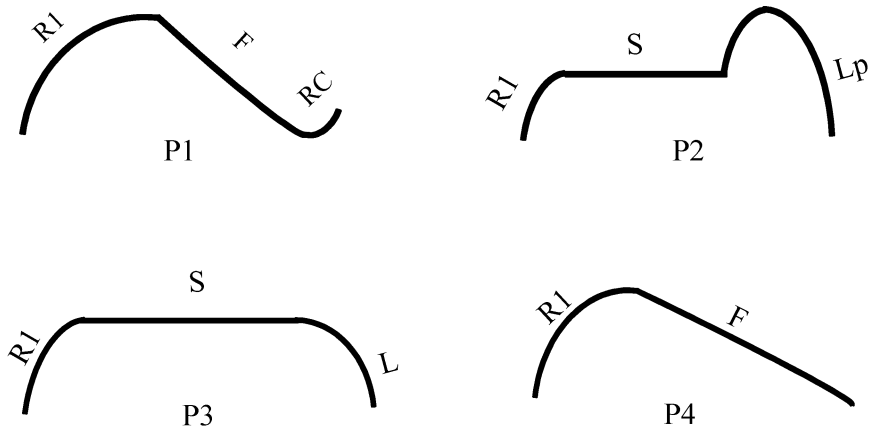


Fig. 51. Illustrations des configurations prototypiques de F0 décrites par Jacqueline Vaissière. RI : Rise; F : Fall; S : Sustained; RC: Continuation rise; L: Lowering; Lp: Lowering associated with peak.

Philippe Martin a apporté une contribution importante à la connaissance de l'intonation du français, sous la forme de nombreuses publications (des années 70 à nos jours), dont il a résumé l'essentiel dans un ouvrage récent (Martin, 2009). Les premières présentations de son approche ont été effectuées dans les années 70–80¹⁸. C'est la raison pour laquelle nous avons rattaché le travail de cet auteur à la période que nous traitons présentement. Quels sont les fondements du modèle élaboré par Philippe Martin et comment représente-t-il l'intonation du français ? Le modèle conçu par cet auteur s'articule en deux composants : un composant phonosyntaxique, qui traite du rôle de l'intonation dans l'indication de la structure syntaxique de la phrase et un composant phonosé-

¹⁷ Une étude comparable à celle de Vaissière, qui décrit également l'intonation en termes de mouvements élémentaires de F0 assimilables à des patrons prototypiques, a été menée par (Delgutte, 1976) sur le français. Toutefois, cet auteur intègre, de surcroît, à son analyse, une dimension perceptive et des aspects grammaticaux, en cherchant notamment à déterminer la nature des contraintes que les structures grammaticales de la phrase (en particulier, les opérateurs de modalité) imposent à la génération des mouvements de F0.

¹⁸ Voir, en particulier : Martin (1977, 1981).

mantique qui concerne les façons dont l'intonation signale la modalité fonctionnelle de la phrase et l'organisation thème-propos.

Sur le plan formel, l'intonation est envisagée par Martin comme une structure hiérarchique, dont les unités représentent, selon l'expression, de l'auteur des « Mots Intonatifs »¹⁹, qui sont dotés de contours spécifiques. Dans les Mots Intonatifs, c'est la configuration mélodique de la syllabe finale qui détermine la catégorie d'appartenance des contours. Ces derniers sont définis par des matrices de traits distinctifs binaires (ex : ± Long, ± Ample, ± Montant, etc.). Les Mots Intonatifs entrent dans des relations de contrastes syntagmatiques. De ce point de vue, la forme du contour du Mot Intonatif est en partie déterminée par une relation syntagmatique de dépendance. C'est ainsi, par exemple, qu'une relation de dépendance à droite est marquée par un mécanisme d'inversion (de contraste) de pente²⁰. La figure 52 illustre un exemple de la notation de l'intonation employée par Philippe Martin.

Le père de Max et la sœur de Maurice sont partis en vacances dans le sud du Mexique

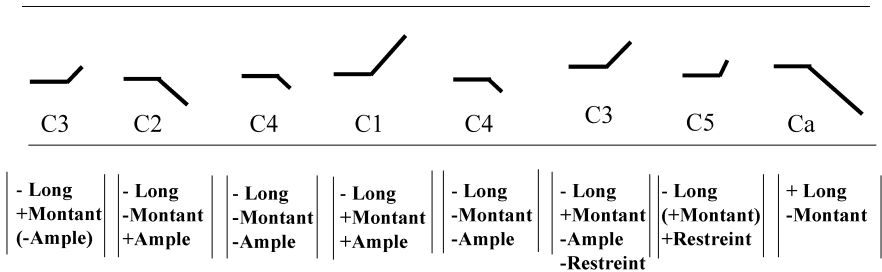


Fig. 52. Illustration du système de notation de Philippe Martin (d'après Martin, 1981 : 268).

4. Les années 80 et au-delà

Les années 80 marquent un tournant décisif dans l'avancée des études linguistiques sur l'intonation des langues. Ce changement est dû principalement à

¹⁹ On notera que le Mot Intonatif correspond au Groupe Accentuel traditionnel ou au Mot Prosodique (voir *supra*, chapitre sur l'accentuation du français). L'auteur définit lui-même le Mot Intonatif comme la plus petite unité prosodique comprenant un accent final non emphatique.

²⁰ « Tout mot ou syntagme intonatif qui se joint à un mot ou syntagme situé à sa droite pour former un groupe plus grand présente un contour de sens de variation mélodique opposé à celui du syntagme auquel il se joint » (Martin, 1981: 265). En se reportant à la figure 52, on remarquera que le dispositif d'inversion de pente s'applique dans les groupes : « Le père de Max », « la sœur de Maurice », « sont partis en vacances » et non: « dans le sud du Mexique ».

l'avènement de la Théorie Métrique-Autosegmentale²¹ (qui a remis en question les approches phonologiques antérieures, qu'elles soient d'obédience structuraliste ou générativiste) et à la diffusion de la thèse de Janet Pierrehumbert en 1980, dont l'approche est devenue une référence pour de nombreux auteurs²². L'approche de l'intonation développée par Pierrehumbert est redevable à divers auteurs. Entre autres, à Nancy Woo (1969), pour une révision de l'analyse traditionnelle des systèmes tonals ; à Mark Liberman (1975), pour ce qui concerne les fondements de la théorie métrique ; à Dwight Bolinger (1958), pour la théorie de l'accentuation mélodique (ou du « pitch accent ») et à Gösta Bruce (1977), à la fois, pour le traitement unifié de l'accent et de l'intonation et pour le rôle accordé aux phénomènes d'alignement tonal. Nous proposons de rappeler sommairement, ci-après, les grandes lignes de l'approche de (Pierrehumbert, 1980), telle qu'elle a été revue et corrigée, ensuite, dans l'étude de (Beckman & Pierrehumbert, 1986)²³. Cette approche est dite métrique, d'une part, parce que les unités qu'elle décrit sont organisées de façon hiérarchique et, d'autre part, parce qu'il existe des liens rigides entre l'organisation accentuelle et celle de l'intonation. Elle est dite autosegmentale, parce que les représentations du niveau phonémique et du niveau prosodique sont traitées pareillement en termes de séquences de segments et figurent sur des rangs parallèles appelés « tiers »²⁴. Dans cette perspective, l'intonation est représentée sur le plan phonologique par des séquences de tons, ces derniers étant considérés comme des segments autonomes, ou des autosegments, indépendants de la représentation du niveau phonémique²⁵. L'approche autosegmentale de Pierrehumbert de l'intonation est dite bitonale, car elle n'utilise que deux tons : L et H. Ces derniers peuvent être assortis de deux diacritiques : (*) pour indiquer l'association du ton avec la syllabe accentuée et (%) pour signaler une marque de frontière. Les éléments de base de la construction des patrons intonatifs sont les accents mélodiques (« pitch accents »), qui peuvent comporter un ou deux tons (ex. L*, H*, vs L*H, H*L, etc.). Les autres éléments tonals qui contribuent à la formation de ces

21 Cette expression est équivalente à l'expression anglaise « Autosegmental-Metrical model », qui a été proposée par Ladd (1996).

22 Pour une introduction à la théorie Métrique-Autosegmentale et au modèle de Pierrehumbert, voir : Ladd (1992, 2000), et Gussenhoven (2002). On pourra également consulter le texte de Di Cristo (2005), qui est rédigé en français.

23 Il s'agira d'un rappel, car l'essentiel de cette approche a déjà été présenté dans le cours du chapitre 5 sur le phrasé prosodique.

24 C'est ce mode de représentation qui confère à l'approche son caractère plurilinéaire.

25 Toutefois, les deux niveaux de représentation peuvent être mis en correspondance par des dispositifs d'association

patrons sont les tons de limite (« edge-tone ») et les tons de frontière (« boundary tone »), ces deux types de tons ne pouvant être représentés que par un seul ton L ou H assorti du diacritique approprié (ex. L- pour un ton de limite et L% pour un ton de frontière) ²⁶. En définitive, le point essentiel à retenir de l'approche de Pierrehumbert est qu'il est plus approprié de représenter l'intonation d'une langue par les séquences d'entités discrètes que constituent les tons que par des contours mélodiques variant de manière continue (et caractérisables en termes de configuration globale et de direction).

Parmi les travaux sur l'intonation du français de l'époque des années 80 et au-delà, il convient de distinguer trois grandes orientations de recherche :

- (i) celles qui adhèrent, à la fois, à l'approche autosegmentale et au modèle de Pierrehumbert ;
- (ii) celles qui adoptent une approche autosegmentale, mais qui se démarquent du modèle de Pierrehumbert et
- (iii) celles, plus hétéroclites, qui ne s'apparentent à aucune des deux orientations précédentes.

Les deux principales approches de l'intonation du français qui font allégeance au modèle de Pierrehumbert et à ses conventions de notations sont celles de Jun & Fougeron (2000) et de Post (2000). L'étude de Jun & Fougeron est partielle et s'intéresse principalement à des questions de phrasé intonatif (nous ne reviendrons pas sur ce travail, car nous en avons déjà abondamment parlé dans le chapitre consacré à la problématique du phrasé prosodique). Celle de Post est plus complète et sa finalité est de construire la grammaire à états-finis de l'intonation du français qui est représentée par la figure 53.

$$\left\{ \begin{array}{c} \% L \\ \% H \end{array} \right\} H^* (L) \circ \left\{ \begin{array}{c} H^* \\ H + H^* \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{c} L \% \\ H \% \\ 0 \% \end{array} \right\}$$

Fig. 53. Modèle de grammaire intonative à états-finis du français (d'après Post, 2000). On pourra comparer cette grammaire avec celle que Pierrehumbert a élaborée pour l'anglais (voir la figure 9), ce qui permettra de mettre en évidence les principales différences entre les deux systèmes intonatifs.

²⁶ Nous rappelons que dans l'approche dont il est question, un ton de limite marque la borne droite d'un Syntagme Intermédiaire et un ton de frontière, celle d'un Syntagme Intonatif.

Il est notable que Jun & Fougeron, ainsi que Post, se servent pareillement du système de notation ToBI, bien qu'aucune version de ce dernier n'ait encore été conçue pour le français, au moment où ces auteures ont exposé leur travail²⁷. Il est clair que l'usage d'un même système de notation présente l'avantage indiscutable de faciliter grandement les comparaisons entre les différentes descriptions, ce qui est plus difficile à réaliser lorsque l'on se trouve en présence de systèmes de notation et de représentation différents. Dans l'approche ToBI, la notation des entités discrètes que constituent les tons s'opère directement et manuellement à partir de l'observation des tracés de F0, qui décrivent des variations continues. Mais il est également possible de procéder à cette notation en se fondant sur des courbes mélodiques plus ou moins stylisées. Nous présentons, ci-après (figure 54), deux exemples empruntés, respectivement à Jun & Fougeron (2002) et à Post (2000), qui illustrent ces deux possibilités.

À côté des travaux sur l'intonation du français qui appliquent fidèlement le modèle de Pierrehumbert et le système ToBI, il existe des études sur cette langue qui se démarquent de ces références, tout en utilisant également un système de notation en termes de tons (ou de segments tonals). La première de ces études, par ordre chronologique, est celle de Hirst & Di Cristo (1984), qui se conçoit comme une approche de type paramétrique. Cette approche se distingue de celle de Pierrehumbert et de ceux qui y adhèrent sur un certain nombre de points, que nous précisons ci-après :

- (i) les tons ne sont pas rattachés à des items lexicaux particuliers, mais à des domaines (l'Unité Tonale et l'Unité Intonative)²⁸;
- (ii) le système de notation utilisé INTSINT ne comprend pas deux éléments (L et H) mais huit (M, T, B, L, H, U, D, S)²⁹;
- (iii) le système d'annotation des tons qui est utilisé se positionne à un niveau intermédiaire entre le niveau acoustique des tracés de F0 et le niveau cognitif, auquel correspond ToBI (ce niveau intermédiaire étant qualifié par les auteurs de « niveau phonologique de surface »);

²⁷ Nous rappelons que le système ToBI, dont il a déjà été question précédemment, a été conçu à partir de l'étude de Pierrehumbert, dans le but de créer un outil d'annotation de l'intonation de l'anglais. Plusieurs versions de ToBI ont été adaptées, par la suite, à d'autres langues, mais il n'existait pas, au moment où nous avons rédigé ces lignes, une version propre au français. Cependant, comme nous l'avons précisé antérieurement, un collectif a été récemment mis en place pour combler ce que certains considèrent être une regrettable lacune. Voir ci-après, la note 31.

²⁸ Voir, à ce propos, le chapitre sur le phrasé prosodique du français.

²⁹ Voir la figure 8 et les commentaires afférents.

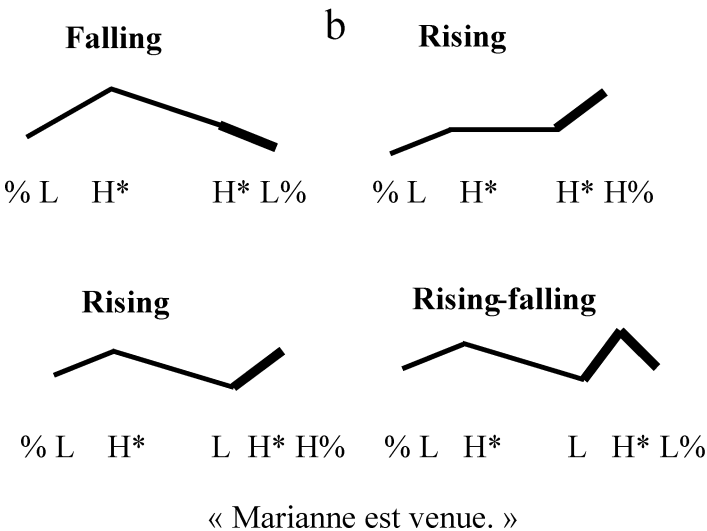
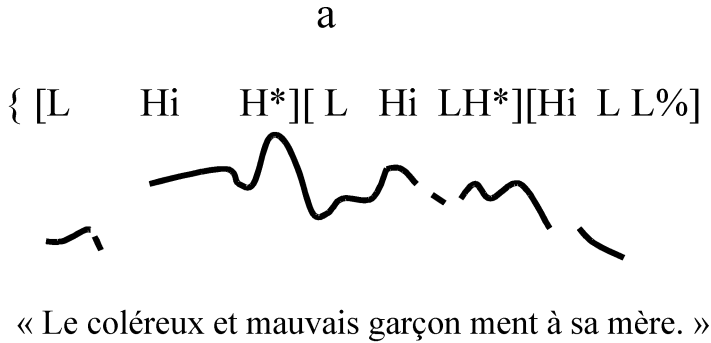


Fig. 54. Illustrations de notations de l'intonation au moyendu système ToBI : a) à partir d'un tracé brut de F0 (d'après Jun & Fougeron) ; b) à partir d'un tracé de F0 stylisé (d'après Post).

(iv) la notation des tons à l'aide d'INTSINT s'effectue de façon automatique ou manuelle à partir des courbes de F0 modélisées (courbes continues réalisant des interpolations de points cibles).

La figure (55a) illustre une application de l'approche mise en œuvre par Hirst & Di Cristo. Enfin, l'analyse de larges bases de données au moyen de cette approche permet de dériver la grammaire à états finis des formes de surface de l'intonation du français qui est présentée dans la figure 55b.

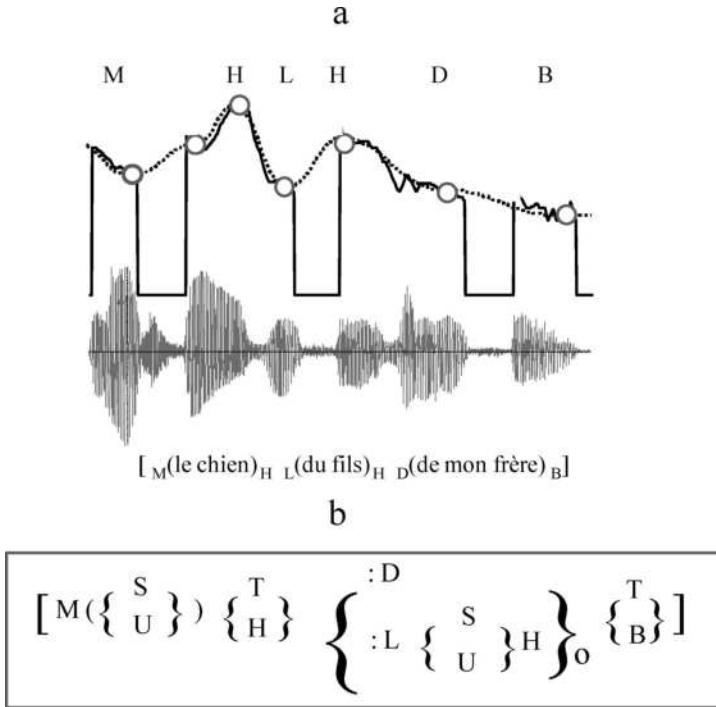


Fig. 55. a) Illustration du codage de l'intonation par le système INTSINT à partir de la modélisation automatique (en pointillés) d'une courbe de F0 ; **b)** Grammaire à états-finis de l'intonation du français, dérivable des représentations phonologiques de surface.

Parallèlement à l'approche de Hirst & Di Cristo que l'on vient de présenter de façon succincte, celle de Piet Mertens (Mertens, 1987, 1990), s'emploie pareillement à décrire l'intonation du français en termes de séquences de tons, tout en se démarquant, elle aussi, du modèle de Pierrehumbert et du système ToBI. Comme on va le voir, le système de notation mis au point par Mertens est bien plus complexe que ToBI et INTSINT. En effet, pour décrire l'intonation du français, Mertens emploie une quinzaine de symboles tonals assimilés à des « phonèmes de hauteur » (voir la figure 56). Mertens utilise les symboles H et L pour noter les valeurs hautes et basses de la mélodie, mais ces symboles sont assortis de signes diacritiques et font l'objet d'une double notation, en majuscules et en minuscules. Le signe (+) ajouté au symbole H indique un registre suraigu et le signe (-) au symbole L, un registre infra-grave. Les flèches orientées vers le haut et vers le bas signalent, respectivement, un réhaussement et un abaissement de registre. Enfin, la distinction entre majuscules et minuscules s'applique à distinguer les voyelles accentuées des voyelles inaccentuées.

Phonèmes de hauteur

<u>valeurs</u>	<u>notations</u>
suraigu	[H+]
haut rehaussé	[↑H], [↑h]
haut	[H], [h]
haut abaissé	[↓H], [↓h]
bas rehaussé	[↑L], [↑l]
bas	[L], [l]
bas abaissé	[↓L], [↓l]
infra-bas	[L-], [l-]

et j'étais à la fois la la secrétaire du libraire et une et vendeuse

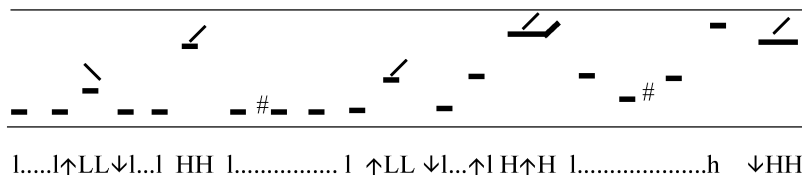


Fig. 56. Illustration du système de transcription de l'intonation de Piet Mertens et de son application à l'annotation d'une séquence de parole (d'après Piet Mertens, 1986).

Il est à souligner que dans l'approche de Mertens, la notation de l'intonation s'effectue en utilisant les informations obtenues à l'aide d'un outil appelé « Prosogramme ». Ce dernier permet de visualiser la conversion d'un tracé acoustique en données stylisées, qui simulent la perception des niveaux de hauteur, pour chaque syllabe de la séquence considérée. La figure 57 illustre une application de cet outil³⁰.

Le système de notation de l'intonation proposé par Mertens est surabondant et il se positionne ainsi aux antipodes de celui de Pierrehumbert qui se limite, comme on l'a vu, à l'utilisation des deux tons L et H. En raison de sa richesse, le système de Mertens paraît adapté pour décrire dans le détail les patrons into-

³⁰ Comme nous l'avons déjà signalé, le Prosogramme est obtenu en appliquant des données provenant de recherches psychoacoustiques sur la perception de F0. Pour une synthèse sur ce sujet, voir : Rossi et al. (1981).

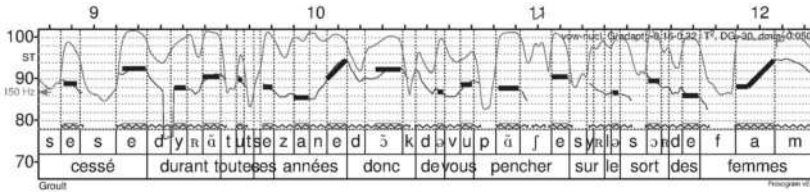


Fig. 57. Illustration d'une représentation stylisée de l'intonation délivrée par un prosogramme. Les traits épais représentent le résultat d'une conversion de données acoustiques (tracés de F0) en données supposées perçpectives.

natifs du français à un niveau intermédiaire que l'on pourrait assimiler à un niveau de représentation phonologique de surface.

Au cours de la période qui s'étend des années 80–90 à nos jours, les recherches sur l'intonation du français ont connu des développements importants qui ont abouti à la publication de plusieurs ouvrages. Il se trouve que ces recherches se sont plus intéressées à des aspects relatifs aux significations et aux fonctions de l'intonation qu'à ses aspects formels. De ce fait, alors que certains de ces travaux perpétuent la tradition Pierrehumbert en matière de représentation de l'intonation, d'autres (les plus nombreux) utilisent des modes de représentations très divers. Néanmoins, il est fréquent de constater que les auteurs n'utilisent pas autre chose dans leurs publications que des tracés de F0, qui ne sauraient être assimilés à des représentations phonologiques.

Il n'est évidemment pas question de nommer et de commenter ici tous les travaux récents sur l'intonation du français (en particulier les nombreux articles ainsi que les communications présentées dans les colloques), car un livre entier serait nécessaire pour approcher cette tâche. Cependant, nombre de ces travaux seront évoqués dans les prochains chapitres qui portent sur la description des patrons intonatifs du français. Dans l'immédiat, nous proposons de mentionner quelques uns des ouvrages qui nous ont paru être les plus représentatifs et qui renferment d'importantes bibliographies permettant d'enrichir les bases de connaissances sur l'intonation du français. Parmi ces publications, nous mentionnerons en premier lieu l'ouvrage de Mario Rossi (1999), qui expose de façon détaillée et raisonnée une grammaire de l'intonation pragmatique et une grammaire de l'intonation syntaxique du français. On retiendra que Rossi utilise la typologie intonative de (Delattre, 1966 b), en la modifiant quelque peu et en lui adjoignant de nouveaux Patrons Intonatifs. C'est ainsi que Rossi substitue, à la distinction Continuation Mineure/Continuation Majeure de Delattre, l'opposition ct-CT. Il propose également de distinguer entre un Conclusif Mineur (cc) et un Conclusif Majeur (CC). Enfin, il introduit dans son inventaire de nouvelles

unités, telles que CD (Continuatif Dominant), CI (Continuatif Interrogatif), CTO (Continuatif de Topique), CTi (Continuatif Inférentiel) et CTr (Continuatif Référentiel). Les configurations des intonèmes sont décrites par Rossi, en se référant à un système de niveaux intonatifs (suraigu, infra-aigu, médium, grave) auquel se surajoute une notation des niveaux tonals H et L. À l'instar de l'ouvrage de Rossi, celui de Mary-Annick Morel & Laurent Danon-Boileau (Morel & Danon-Boileau, 1998), s'intéresse à l'intonation de la parole spontanée. L'approche de ces auteurs traite principalement des phénomènes intonatifs se rapportant à l'énonciation et à la co-énonciation. C'est dans cette perspective que les phénomènes mélodiques sont classés selon quatre niveaux qui correspondent à des significations pragmatiques distinctes : niveau quatre : mise en jeu de la co-énonciation; niveau 3 : consensus acquis ; niveau 2 : repli sur soi et niveau 1 : rupture de la co-énonciation. Deux des points particulièrement intéressants de l'ouvrage se rapportent à l'explicitation de la notion de paragraphe intonatif et à l'analyse tripartite des actes énonciatifs en préambule, rhème et post-rhème, qui constituent des entités pragmatiques déterminantes pour expliquer la mise en œuvre du rôle structural de l'intonation.

Parmi les ouvrages récents qui concernent l'étude de l'intonation du français, nous mentionnerons aussi, afin de clôturer le présent inventaire, celui de Geneviève Caelen-Aumont (Caelen-Aumont, 2009), celui de Philippe Martin (Martin, 2009) et celui d'Anne Lacheret-Dujour et Frédéric Beaugendre (Lacheret-Dujour & Beaugendre, 1999). L'étude de Caelen-Aumont, qui se fonde sur de solides bases expérimentales, peut être regardée comme un complément à celles de Rossi et de Morel & Danon-Boileau, dont on vient de parler. En effet ce travail s'intéresse à la façon dont la prosodie, en particulier l'intonation, se plie à trois ordres hiérarchiques imposés par la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Dans son ouvrage, Philippe Martin expose la théorie de l'intonation du français qu'il a élaborée au cours de son parcours scientifique. L'ouvrage traite des aspects expérimentaux et théoriques de la recherche intonologique et comporte de nombreux exemples utiles à la compréhension des propriétés de l'intonation du français et de sa fonctionnalité. Enfin, l'ouvrage de Lacheret-Dujour et Beaugendre est particulièrement précieux, car il décrit les principales orientations des recherches sur l'intonation du français et il accorde de surcroît une place non négligeable aux applications technologiques de ces recherches.

Résumé et conclusions du chapitre 8

Dans le présent chapitre, nous avons effectué un survol des travaux sur l'intonation du français, du début du vingtième siècle à nos jours. Ce faisant, nous nous sommes attaché, en particulier, à mettre en avant les systèmes de notation,

parce qu'ils sont révélateurs des niveaux d'analyse et de représentation auxquels se placent les auteurs. Certaines descriptions ne dépassent pas le niveau de l'analyse acoustique. D'autres, plus nombreuses, opèrent à différents niveaux d'abstraction, qui couvrent un vaste champ englobant la phonétique et la phonologie. Pour la plupart, les travaux sur l'intonation du français se rattachent à des théories et à des modèles qui ont été conçus à l'origine pour d'autres langues. Parmi les approches de ce type les plus influentes, il convient de mentionner celle du Structuralisme Américain, pour l'analyse en termes de niveaux, celle de l'École Britannique, pour son système de notation, celle du Modèle d'Eindhoven, pour l'analyse en termes de mouvements et celle de Pierrehumbert, pour l'implémentation d'un modèle autosegmental de l'intonation. Si l'on admet que la phonologie de l'intonation peut se définir comme l'étude du système des formes mélodiques qui véhiculent des distinctions de sens dans une langue donnée, il s'avère que cette approche n'est pas contemporaine du modèle Pierrehumbert, comme on pourrait être tenté de le croire ou de le faire croire. Il est vrai que ce modèle a introduit une nouvelle façon d'envisager la phonologie de l'intonation, mais d'autres travaux, qui ne se recommandent pas de cette approche, peuvent tout aussi bien revendiquer le statut de description phonologique. En règle générale, les auteurs s'accordent depuis longtemps sur l'existence d'une unité d'intonation de référence qu'ils ont appelée alternativement Tune, Groupe Intonatif, Unité Intonative ou Syntagme Intonatif. Les divergences viennent de ce que cette unité est regardée comme un tout indivisible ou pas et dans cette seconde éventualité, de la nature des éléments primitifs qui participent de sa construction. Dans ces perspectives, l'opposition entre les tenants d'une description de l'intonation en termes de mouvements ou de configurations mélodiques et les partisans d'une description en termes de niveaux de hauteur, ou de tons, est un fait qui perdure, malgré l'impact de la théorie autosegmentale et du modèle de Pierrehumbert, dont il a été question plus haut. Il est probable que la diffusion prochaine d'un système de notation ToBI, adapté au français, devrait encourager davantage de chercheurs à s'inspirer de ce modèle³¹.

Historiquement, les premiers travaux sur l'intonation du français ont eu une visée principalement pédagogique. Par la suite, les recherches ont davantage été ciblées sur des préoccupations d'ordre linguistique, l'une d'entre elles (et non la

31 Voir: Delais-Roussarie, Elisabeth; Post, Brechtje; Avanzi, Mathieu; Buthke, Carolin; Di Cristo, Albert; Feldhausen, Ingo; Jun, Sun-Ah; Martin, Philippe; Meisenburg, Trudel; Rialland, Annie; Sichel-Bazin, Rafêu & Yoo, Hi-Yon : «Developing a ToBI System for French», in Frota, Sónia and Prieto, Pilar (eds.), *Intonational variation in Romance*, Oxford: Oxford University Press (à paraître en 2015).

moindre) étant l'étude des relations entre l'intonation et la syntaxe. De nos jours, les travaux sur le français, à l'instar de ceux qui portent sur d'autres langues, s'orientent de plus en plus vers l'analyse des fonctions discursives de l'intonation, mais on peut constater que les systèmes de notation et de représentation demeurent très variables d'une étude à l'autre. Cet éparpillement peut faire obstacle à la compréhension du rôle que joue l'intonation dans une langue comme le français et c'est pourquoi des besoins d'uniformisation seraient ici plus que jamais profitables.

Chapitre 9.

L'intonation du français : les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs)

1. Remarques préliminaires

La description des patrons intonatifs d'une langue pose un problème préalable de méthode. Faut-il organiser prioritairement cette description à partir de critères formels ou de critères fonctionnels ? Dans la première éventualité, il s'agira de procéder d'une classification des patrons en montants, descendants, montant-descendants, etc. Dans la seconde, la démarche consistera à s'appuyer sur des catégories fonctionnelles (telles que conclusif, assertif, interrogatif, emphatique, parenthétique, etc.) et à identifier les patrons intonatifs qui sont associés à l'actualisation de ces catégories. La première démarche soulève une difficulté qui est de savoir si l'on doit considérer la direction prise par la forme globale du patron ou par une partie de celui-ci. C'est pour cette raison que nous avons retenu d'appliquer la démarche de classification fonctionnelle. Il est possible, en effet, que selon la fonction assumée par le patron intonatif, il soit préférable d'accorder davantage d'attention à sa configuration globale qu'à des parties de cette dernière, ou inversement.

Nous rappelons que notre analyse des patrons intonatifs du français se veut essentiellement descriptive et que, dans ce but, les représentations des patrons que nous présentons se situent, pour la plupart, à un niveau d'abstraction intermédiaire entre celui des tracés acoustiques de F0 et celui qui correspond à une représentation de type phonologique (comme celle qu'adoptent, par exemple, Pierrehumbert et ceux qui appliquent son modèle). Ce niveau de représentation intermédiaire correspond, comme nous l'avons déjà précisé, à des configurations que l'on peut qualifier de schématisées. Toutefois, nous insistons sur le fait que ces représentations sont obtenues à partir d'une analyse préalable des tracés de F0 et de leur modélisation sous la forme de séquences de points-cibles (voir au chapitre 7, les figures 37 et 39). Si nous avons retenu d'opérer le plus souvent à un niveau de représentation intermédiaire, c'est parce que ce choix nous a permis d'analyser non seulement des patrons intonatifs prototypiques, mais également leurs variantes, dont certaines n'ont pas été décrites dans les études antérieures sur l'intonation du français. De surcroît, ce type de représentation est bien plus « parlant » pour un lecteur non spécialiste qu'une

représentation phonologique (plus abstraite et théoriquement dépendante), ou même qu'une représentation acoustique brute, qui comporte trop de détails¹.

2. Les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) : les formes prototypiques (schéma final montant)

Il est d'usage d'utiliser les termes de non Conclusif, ou de Continuatif, ou encore, plus rarement, de Progrédient, pour désigner des patrons intonatifs qui contribuent à dénoter le caractère inachevé de la partie de l'énoncé à laquelle ils sont rattachés. Ils signifient, en d'autres termes, que l'on doit s'attendre à une poursuite de ce qui est en train d'être dit. Le jeu des intonations non conclusives est déterminant pour la partition des énoncés et du discours en unités syntaxiques et en groupes de sens d'expansion variable. Il s'agit donc de patrons intonatifs dont le rôle principal est d'assumer une fonction structurale de démarcation ou de segmentation dans le déroulement de la parole. Les patrons intonatifs Continuatifs prototypiques du français ont été décrits, notamment, par Pierre Delattre (Delattre, 1966b) et par Philippe Martin (Martin, 1977, 1981). Les représentations que les auteurs proposent de ces patrons sont illustrées par la figure 58.

Le point commun entre ces deux auteurs est qu'ils décrivent l'intonation en termes de configurations ou de contours dont l'empan est coextensif à un Groupe Accentuel (ou un Syntagme Accentuel, ou encore, à un Mot Prosodique)². Delattre distingue deux Patrons (deux Intonèmes, selon sa terminologie) Continuatifs : un mineur (Cm) et un Majeur (CM). Martin n'utilise pas le terme de Continuatif, mais il est aisé de constater que trois des contours qu'il décrit (soit, les contours 1, 2 et 3)³ pourraient être qualifiés de la sorte. Les contours 2 et 3 correspondent, respectivement, au Continuatif Majeur et au Continuatif mineur de Delattre. Le contour 1 de Martin, qui n'a pas d'équivalent chez Delattre, se

1 On pourra constater que certains documents que nous présentons par la suite n'illustrent pas des représentations intermédiaires, mais de simples tracés de F0. Toutefois, ces tracés nous ont paru, suffisamment lisibles pour satisfaire les objectifs descriptifs que nous nous sommes fixés.

2 Pour la discussion de ces termes et de leur éventuelle équivalence, voir les chapitres 5 et 6 sur le phrasé prosodique.

3 Les chiffres utilisés par l'auteur ne sont pas fixés une fois pour toutes et un même contour peut se voir attribuer un chiffre différent en fonction de la complexité de la structure où il s'intègre. Comparer par exemple les notations de la figure 52 et celles de la figure 58.

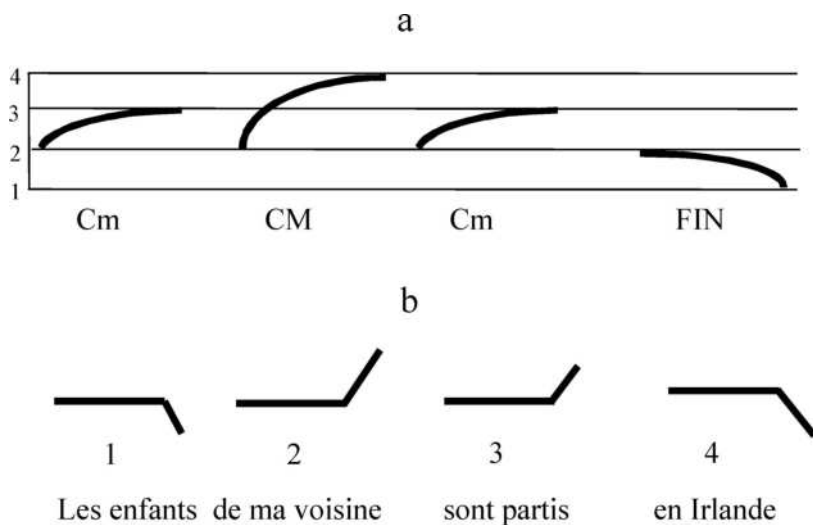


Fig. 58. Représentations de certains patrons intonatifs prototypiques du français. D'après : a) Pierre Delattre et b) Philippe Martin.

caractérise par une configuration descendante⁴, distincte toutefois de celle du contour 4, lequel correspond à l'intonème de Finalité (FIN) de Delattre. Les deux types de Continuatifs montants se distinguent : (i) pour Delattre, par le niveau ou le registre atteint (3 pour Cm et 4 pour CM) et : (ii) pour Martin, par l'amplitude de la montée finale (voir la figure 52). Ces deux analyses peuvent être jugées équivalentes si l'on conçoit les niveaux de hauteur de façon absolue, mais distinctes, si on les aborde en termes de valeurs relatives (voir ci-après).

Avant de présenter les résultats de nos analyses et de les confronter à ceux des auteurs que nous venons de citer, nous rappellerons trois points essentiels de l'analyse de Delattre. D'une part, le patron Continuatif dit de Continuation Majeure est celui qui atteint le niveau de hauteur le plus élevé dans son système (le niveau 4). D'autre part, la configuration globale de ce patron est du type convexe, et elle s'oppose ainsi à la configuration concave du patron de la Question, qui atteint le même niveau final (voir la figure 45). Enfin, le patron intonatif de Continuation Majeure a une fonction que Delattre qualifie de

⁴ Delattre évoque également, dans ses travaux, la possibilité d'un patron Continuatif descendant, mais il ne l'intègre pas dans son système des intonations de base. En fait, pour Delattre, ce patron n'est qu'une variante du patron montant, alors que pour Martin, il marque une relation de dépendance syntagmatique.

« groupante », ce qui signifie qu'il peut intégrer plusieurs unités de Continuation mineure.

Dans notre description du phrasé prosodique du français (que nous avons exposée dans le chapitre 6), nous mettons en œuvre une approche différente de celles des auteurs que nous venons de citer. En effet, nous rappelons que notre modèle de phrasé s'apparente à une structure prosodique hiérarchique à trois niveaux, qui sont représentés par l'Unité Tonale, le Syntagme Prosodique et le Syntagme Intonatif. Ainsi que nous l'avons déjà précisé : (i) le Syntagme Intonatif se caractérise par la présence d'un contour final montant ou descendant ; (ii) le Syntagme Prosodique, par la présence d'un ton de limite H ou L, ainsi que par un allongement perceptible de la syllabe finale ; et (iii) l'Unité Tonale, par la présence d'un ton H ou L et par l'absence d'allongement final perceptible⁵. Si nous appliquons notre modèle de phrasé à l'exemple ci-dessus (« Les enfants de ma voisine sont partis en Irlande »), nous en déduisons que les séquences : « Les enfants de ma voisine » et « sont partis en Irlande » forment potentiellement deux Syntagmes Intonatifs. D'autre part, les groupes « Les enfants » et « sont partis » peuvent correspondre, soit à deux Syntagmes Prosodiques, soit à deux Unités Tonales, selon que leur syllabe finale est allongée ou pas⁶. Dans la mesure où ces unités sont également marquées par la présence d'un accent final, elles correspondent toutes les deux à ce que Delattre appelle d'un seul terme, une Continuation mineure. Nous en concluons que le modèle de Delattre paraît être insuffisant pour rendre compte des subtilités du phrasé prosodique du français⁷. Il en va autrement du modèle de Martin. Si l'on se reporte à la figure 52, il apparaît que l'auteur distingue trois types de contours non conclusifs montants : C1 (l'équivalent de CM), C3 et C5, ce dernier étant qualifié de restreint par rapport à C3. Il est possible que cette tripartition permette de combler ce que nous venons d'interpréter comme une lacune du modèle de Delattre. En ce qui

5 Ainsi défini, notre modèle de phrasé du français est plus proche du modèle de Pierrehumbert (pour l'anglais) que de ceux des auteurs cités. À la différence près que le Modèle de Pierrehumbert ne propose pas d'unité équivalente à l'Unité Tonale.

6 Les choix qui déterminent l'usage de ces deux domaines dans la parole impromptue sont complexes. Ils peuvent être liés à des contraintes syntaxiques, sémantiques ou plus simplement au « libre arbitre » du locuteur. Cependant, il est probable que dans l'exemple présent, les groupes en question: «les enfants» et «sont partis» seraient programmés comme des Unités Tonales. Il est également probable que dans un énoncé comme « Les enfants des amis de ma voisine sont partis en oubliant leurs jouets », ces mêmes groupes seraient traités comme des Syntagmes Prosodiques.

7 Cette conclusion rejoint une remarque que nous avons formulée antérieurement et selon laquelle une approche exclusivement intonative ne permet pas toujours d'expliquer le fonctionnement du phrasé du français.

nous concerne, il est vrai que l'attribution d'une frontière de Syntagme Intonatif (équivalente à celle de la Continuation Majeure de Delattre) peut assumer une fonction de groupement. Dans ce cas, le Syntagme Intonatif occupe un large empan qui englobe plusieurs Syntagmes Prosodiques. Mais étant donné, par ailleurs, que les Syntagmes Intonatifs remplissent une fonction syntaxique de démarcation des constituants majeurs de l'énoncé, il arrive également que ces Syntagmes exhibent un empan très court, parfois réduit à un seul item lexical. La figure 59 illustre deux patrons Continuatifs : a) d'empan minimal (« Marie-Jeanne») et b) d'empan étendu (« On a considéré que les pays d'Europe centrale et orientale qui le souhaitaient... »).

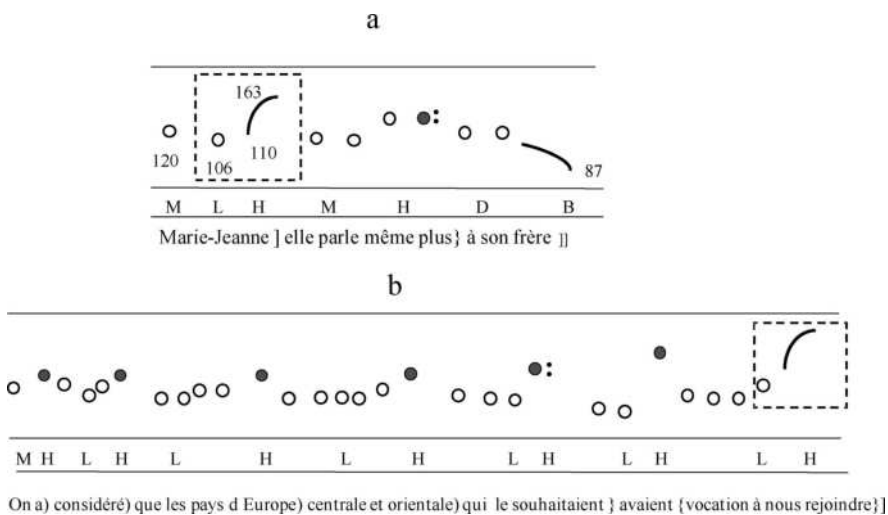
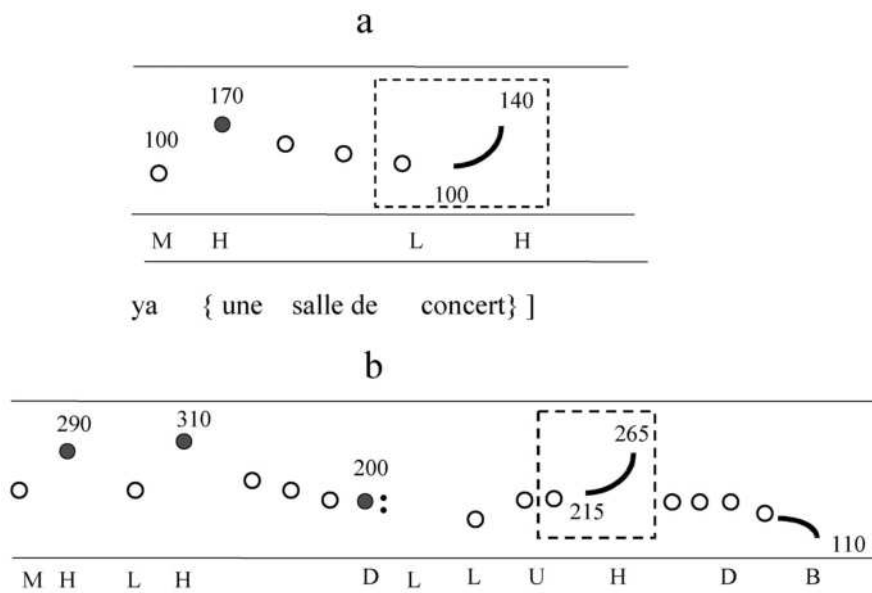


Fig. 59. Illustration (par des courbes mélodiques schématisées) de deux réalisations de Syntagmes Intonatifs d'empan différents. La cadence qui délimite le Syntagme Intonatif est signalée par des pointillés. Les deux points associés à un cercle plein signalent un effet d'allongement perçu. On remarque, dans l'exemple (b), que le premier Syntagme Prosodique : « On a considéré que les pays d'Europe centrale et orientale qui le souhaitaient »^{a)} comprend quatre Unités Tonales. On remarque également, dans la seconde partie de l'énoncé, la formation d'un Syntagme Prosodique doublement balisé (borné à sa gauche par le ton haut, qui est associé à la syllabe initiale du mot « vocation » et, à sa droite, par le contour Continuatif qui clôture la séquence. ^{a)}Il est prévisible que ce Syntagme Prosodique puisse sembler anormalement long, surtout si l'on tient compte de la complexité de la structure syntaxique à laquelle il est associé. Il n'en demeure pas moins que les Syntagmes Prosodiques de cette taille sont assez fréquents dans la parole impromptue, notamment lorsque le débit de parole s'accélère et que des groupes syntaxiques qui pourraient être construits comme des Syntagmes Prosodiques sont réalisés de fait comme des Unités Tonales. Nous rappelons que l'une des principales caractéristiques qui permet de distinguer une Unité Tonale d'un Syntagme Prosodique se rapporte à l'allongement final qui marque ce dernier.

Une analyse transversale de nos échantillons de parole a montré que les Syntagmes Intonatifs de faible empan se rencontrent principalement dans les conversations familières, alors que les Syntagmes Intonatifs étendus sont plus fréquents dans les récits, les entretiens, les débats, les commentaires sportifs et les bulletins d'information radiodiffusés et télédiffusés. D'autre part, l'analyse de nos données nous amène à contester deux conclusions de l'analyse de Delattre. La première se rapporte à la forme de la configuration mélodique de la Continuation Majeure (i.e. de notre Syntagme Intonatif Continuatif). Selon Delattre, les deux patrons Continuatifs (mineur et Majeur) sont dotés d'une configuration qu'il qualifie de convexe. Cette forme particulière implique que le départ de la montée mélodique commune à ces patrons s'effectue précocement et s'oppose ainsi à une montée tardive, qui se traduirait plutôt par la réalisation d'une configuration de type concave (comme celle que Delattre attribue à l'intonème de Question). Si nous considérons le patron global d'un groupe accentuel doté d'une Continuation Majeure, il apparaît que ce patron est très rarement conforme à la description donnée par Delattre, dans la mesure où la hauteur des syllabes qui forment ce patron ne suit pas systématiquement une progression présentant une allure convexe. Cette remarque est confirmée par les documents rassemblés sur la figure 59. Dans le document (a), la configuration qui précède la montée finale est décroissante. Dans le document (b) cette configuration est également décroissante, avec un léger réhaussement sur la syllabe prétonique.

La seconde conclusion de Delattre, que nous voulons discuter, concerne la hauteur finale du Continuatif Majeur. Ainsi que nous l'avons déjà noté, cette hauteur atteint le niveau le plus élevé dans le système de Delattre (niveau 4). Ceci implique que les autres pics de proéminence (notamment ceux qui sont associés à la borne d'une Continuation mineure) se situent nécessairement plus bas. Il est vrai que cette relation est attestée dans de nombreux exemples (voir, par exemple, la figure 59b). Cependant, elle est loin d'être systématique. On relève, en effet, de nombreux exemples dans lesquels le sommet atteint par le Continuatif Majeur se trouve à un niveau plus bas que celui des autres proéminences mélodiques qui précèdent. Ce phénomène est bien illustré par la figure 60.

Sur le document (60a), il apparaît que la valeur terminale du contour marquant le terme du Continuatif Majeur est inférieure à celle de la proéminence qui est associée au mot « une » et qui signale ainsi le début du Syntagme Prosodique « une salle de concert » enchâssé dans le Syntagme Intonatif qui est coextensif à tout l'énoncé. Sur le document (60b), la fin du Continuatif Majeur alignée avec « pouvoir » se situe aussi à un niveau plus bas que celui des proéminences associées aux mots « crois » et « tout ». La première marque la limite d'une unité tonale, alors que la seconde signale, à la fois, une accen-



Je crois) que { tout ce qui conforte } # euh le pouvoir} est utilisé}]

Fig. 60. Illustration des réalisations de deux Continuatifs Majeurs (i.e. Syntagmes Intonatifs Continuatifs, selon notre analyse) se terminant à un niveau de hauteur inférieur à celui d'autres proéminences mélodiques appartenant à la même unité. Nota : on remarquera que le contour final du patron Continuatif Majeur est représenté par une courbe concave dans la présente figure, alors qu'il est représenté par une courbe convexe dans la figure 59, ceci afin de tenir compte de la diversité des réalisations de ce contour que nous avons observée dans nos analyses.

tuation d'insistance et la borne gauche du Syntagme Prosodique : « tout ce qui conforte ».

Les précisions que nous venons d'apporter ne sont pas de nature à contester la hiérarchie selon laquelle un Continuatif Majeur signale un niveau de frontière supérieur à celui que marque un Continuatif mineur. En revanche, elles mettent en question l'évaluation des niveaux de hauteur en termes de valeurs absolues comme le fait Delattre. Tout porte à croire, en effet, que cette évaluation s'effectue sur la base de valeurs relatives, en fonction du contexte prosodique immédiat. Dans les deux exemples que nous venons de commenter, il est logique de supposer que le niveau de proéminence mélodique du contour qui délimite le Continuatif Majeur est évalué par rapport à ceux des syllabes immédiatement précédentes et, en particulier, par rapport à celui de la prétonique. On remarquera que dans les deux exemples de la figure 60, le patron mélodique des

syllabes qui précèdent le contour final montant du Continuatif Majeur s'inscrit dans un mouvement descendant, ce qui contribue probablement à accroître la saillance perceptive de ce contour. Mais on doit également tenir compte de l'effet fréquent de déclinaison, qui se manifeste par une baisse graduelle des maxima et des minima de hauteur mélodique en fonction du temps. La figure 61 illustre une schématisation de deux patrons globaux de Continuatifs Majeurs : (a) sans effet de déclinaison et (b) : avec effet de déclinaison. Il apparaît, comme le met en évidence la ligne pointillée supérieure, que dans (b), la valeur finale du contour au terme du Syntagme Intonatif se situe à un niveau inférieur à celui de la première proéminence, ce qui n'est pas le cas dans l'exemple (a), où l'on n'observe pas d'effet de déclinaison.

Il a été parfois suggéré que l'effet phonétique de déclinaison pourrait être pris en compte par le système de perception, ce qui entraînerait la mise en œuvre d'un processus de normalisation tendant à réajuster la hauteur des syllabes en fonction de la pente de la déclinaison⁸. Toutefois, la réalité de ce processus demeure hypothétique, car il n'a pas fait l'objet de confirmations empiriques décisives (du moins en qui concerne le français).

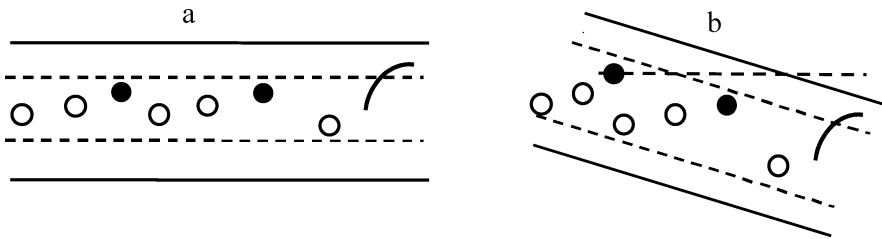


Fig. 61. Illustrations des deux patrons intonatifs Continuatifs Majeurs : a) sans effet de déclinaison ; b) avec effet de déclinaison (on remarque que, dans le second cas, la première syllabe accentuée occupe une valeur supérieure, sur l'échelle de F₀, à celle qui cloture le contour Continuatif final).

Indépendamment de l'effet de déclinaison, certains traits s'avèrent déterminants pour l'identification du contour Continuatif Majeur. L'un de ces traits concerne l'amplitude de l'écart mélodique (proportionnel à l'écart de F₀) entre la valeur de la syllabe prétonique de la cadence et la fin du contour. Pour le Continuatif Majeur, cet écart est systématiquement supérieur à celui qui est réalisé entre le niveau de hauteur d'une proéminence interne (sauf, accessoirement, dans le cas

⁸ Voir, sur ce point : Pierrehumbert (1979). Pour une interprétation linguistique de la déclinaison, voir : Ladd (1984).

d'une proéminence emphatique) et celui de la syllabe qui précède. Nous reportons, ci-après, dans la figure 62, des valeurs moyennes de ces écarts, qui attestent de cette distinction⁹.

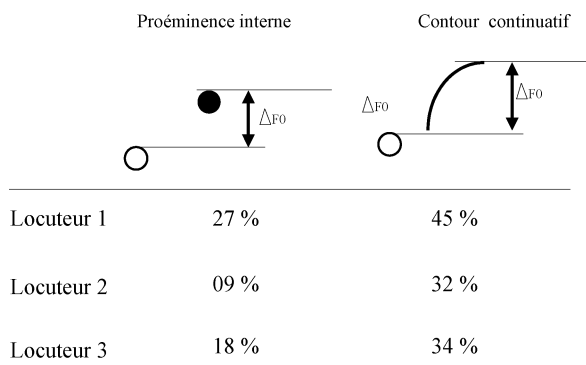


Fig. 62. Pourcentages moyens des écarts de F_0 : a) entre une syllabe proéminente (proéminence interne) et la syllabe qui précède ; b) entre la valeur finale du contour Continuatif Majeur et la syllabe prétonique.

Une autre caractéristique possible du contour Continuatif Majeur prototypique se rapporte apparemment au fait que le départ de la montée qui actualise ce contour s'aligne avec le début de la voyelle tonique qui porte l'accent nucléaire, alors que la montée qui conduit à marquer une proéminence interne (non-nucléaire) paraît s'initialiser plus précocement. Cette différence d'alignement mérite cependant d'être validée empiriquement par des investigations approfondies¹⁰. Enfin, contrairement à ce que précise l'analyse de Delattre, il ne semble pas que, la forme du contour nucléaire constitue un trait principal de l'identification du patron Continuatif Majeur. Nous avons relevé, en effet, au cours de nos investigations, que la forme de ce contour pouvait être concave, convexe, ou plus ou moins directe, en fonction, d'une part, du contexte phonique dans lequel se réalisait ce contour et, d'autre part, des fluctuations du débit de la parole¹¹.

⁹ Ces données proviennent d'une étude ancienne portant sur l'analyse de 240 énoncés prononcés par trois locuteurs (Di Cristo, 1975).

¹⁰ En nous appuyant sur nos observations, nous serions tentés d'analyser provisoirement la montée continuative de la syllabe nucléaire comme un accent mélodique bitonal (L + H*) et une proéminence interne, comme un accent mélodique monotonal (H*).

¹¹ Voir, pour des données empiriques sur ce point, Di Cristo & Chafcouloff (1979).

3. Autres types de patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs)

Nous avons retenu d'appeler prototypiques les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) qui se terminent par une montée finale. Cependant, l'analyse des différents corpus que nous avons rassemblés révèle l'existence d'autres types de patrons Continuatifs, qui se terminent par une chute finale ou par une configuration de type circonflexe. Il est également possible, dans l'usage de certaines tournures particulières, de rencontrer des patrons non Conclusifs qui sont réalisés comme des « clichés mélodiques ». Nous proposons de décrire et de commenter ci-après ces différents types de patrons Continuatifs non prototypiques.

3.1. Les patrons non Conclusifs (Continuatifs) descendants

Nous avons rassemblé, dans la figure 63, quelques échantillons de patrons Continuatifs descendants qui proviennent de l'analyse de plusieurs corpus et qui correspondent aux productions de différents locuteurs. Il est apparu, au cours de cette analyse, que les patrons Continuatifs descendants sont d'un usage particulièrement fréquent dans les discours interpersonnels (entretiens, conversations) où ils remplissent divers rôles. L'exemple (a) est révélateur de la façon dont un locuteur peut découper le discours en groupes de sens minimaux, indépendamment des contraintes que pourrait imposer la structure syntaxique. La fragmentation prosodique de l'exemple (a) peut paraître de prime abord surprenante¹². En effet, on s'attendrait davantage à ce que la séquence : « si au contraire on a l'idée » soit réalisée comme une seule Unité Intonative Non Conclusive (ou Continuitive). Or, le locuteur a construit son message de telle sorte que ce sont les groupes de sens minimaux « si au contraire » et « on a » qui sont traités comme des patrons Continuatifs Majeurs, séparés par des pauses. Selon nous, cette manière de procéder ne doit pas être interprétée comme la manifestation d'une disflue (ou d'un trébuchement de la parole), mais plutôt comme une stratégie de planification du sens par « à coups », laquelle met en lumière des dispositifs de segmentation que l'analyse de la parole lue ne permet généralement pas de révéler¹³.

¹² Cette segmentation ne correspond pas, en effet, aux descriptions traditionnelles du phrasé prosodique.

¹³ Pour des raisons d'économie, il n'est pas possible de donner ici un inventaire complet des constructions similaires à celles que nous venons de décrire et que nous avons relevées dans

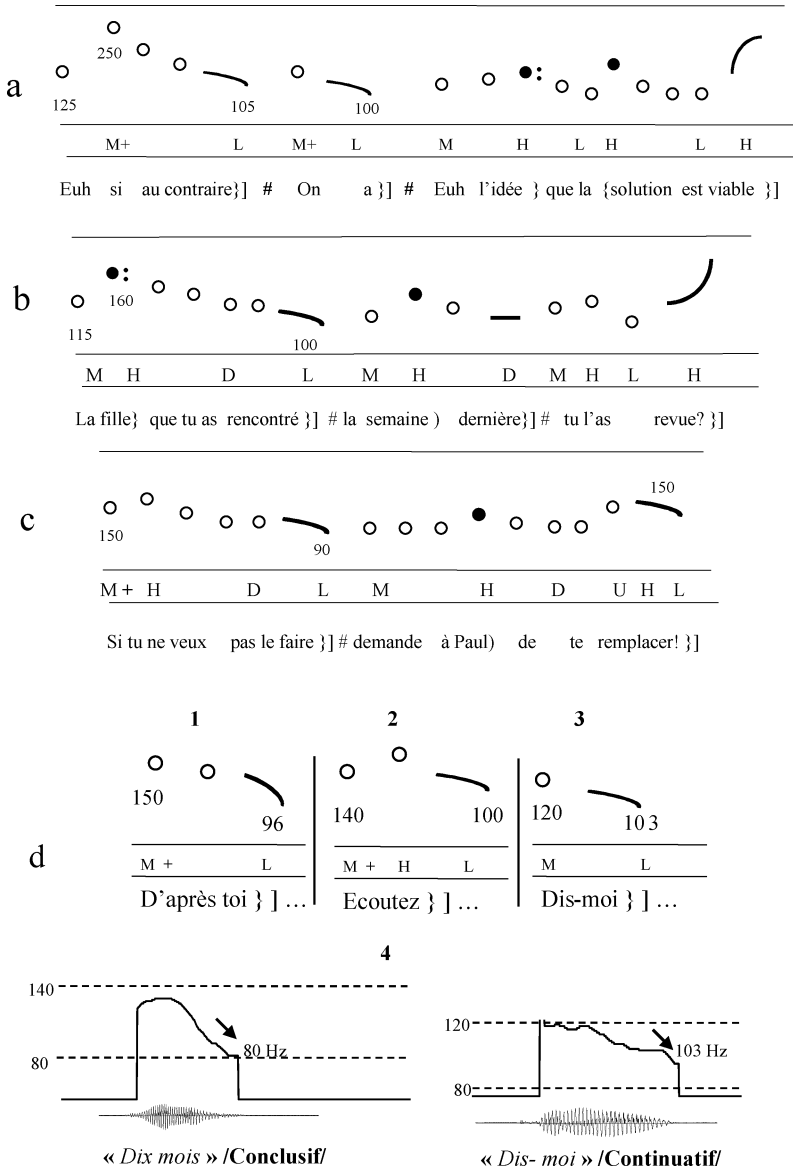


Fig. 63. Illustrations de quelques patrons intonatifs Continuatifs de type descendant.

l'étude de nos corpus de parole impromptue. Nous citons simplement deux exemples « pris sur le vif » qui nous semblent également révélateurs de la façon dont il est possible de construire des Syntagmes Intonatifs « inattendus » dans la parole impromptue : (i) « Il faut! démonter

On remarquera également, à propos de cet exemple, que la séquence « solution est viable » comporte, outre l'accent nucléaire final, un accent initial (associé à la première syllabe du mot « solution »). Cette séquence fait ainsi l'objet d'un double balisage (voir également l'exemple de la séquence « vocation à nous rejoindre » de la figure 59, ci-dessus), qui conduit à la traiter comme un Syntagme Prosodique nanti d'un poids sémantique particulier. Les documents (b) et (c) de la figure 63 illustrent aussi des constructions prosodiques fréquentes dans le discours interactif. Elles se caractérisent notamment par l'usage d'un patron Continuatif Majeur descendant dans la première partie des énoncés dont la seconde partie exprime une question (b) ou une assertion emphatique (c). Dans l'exemple (b), le topique de la question : « La fille que tu as rencontrée » est traité comme un Syntagme Intonatif Continuatif globalement descendant, qui est disjoint du syntagme subséquent : « la semaine dernière », par la présence d'une pause. Ce syntagme subséquent, qui représente en quelque sorte un complément du topique initial, est traité, pour sa part, comme un Syntagme Intonatif se terminant par un contour mélodique plat et allongé, séparé lui aussi du syntagme qui suit par une pause (ce qui tend à conforter son autonomie prosodique). Dans l'exemple (c), c'est la proposition hypothétique « Si tu ne veux pas le faire » précédant l'assertion emphatique « demande à Paul de te remplacer ! », qui est traitée comme un Syntagme Continuatif Majeur descendant. Il est intéressant de constater que dans une construction prosodique de ce type, le segment équivalent à la proposition hypothétique acquiert en fait une valeur causale (i. e. « si », étant équivalent à « puisque »). Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur l'interprétation des énoncés comme ceux qui sont représentés par (b) et (c), lorsque nous parlerons des patrons intonatifs du questionnement et de l'emphase.

Les exemples réunis en (63d) illustrent des patrons Continuatifs descendants que l'on peut rencontrer en association avec des formules permettant d'amorcer l'expression d'actes énonciatifs assertifs ou interrogatifs. C'est ainsi que les exemples (d1), (d2) et (d3) sont extraits, respectivement, des actes : « D'après toi, ça va marcher ta combine ? », « Écoutez, j'ai déjà précisé clairement ma position sur ce sujet », « Dis-moi, tu parles sérieusement, là ? ». Il est clair que la chute mélodique qui borne ces patrons Continuatifs se différencie de celle des patrons Conclusifs, qui atteint un registre plus bas correspondant généralement à la valeur plancher de la gamme tonale des locuteurs. Cette distinction est mise en

d'abord le truc.] «, (ii) « Il n'y a] pas de construction de la syntaxe. »] (nous rappelons que la limite droite d'un Syntagme Intonatif est signalée par un crochet, dans notre système de notation).

évidence en (d4), où il apparaît clairement que, pour un locuteur donné, la valeur finale du patron Continuatif descendant de « Dis-moi » se situe à un niveau nettement moins bas que celle du patron Conclusif de « Dix mois » (en réponse à la question : « Tu pars pour combien de temps ? »).

L'idée que certains patrons mélodiques non terminaux du français peuvent être réalisés sous l'aspect d'un schéma descendant, a été avancée auparavant par Philippe Martin, qui a introduit, à ce propos, la notion « d'inversion de pente ». Cependant, pour Philippe Martin, ce dispositif s'applique à des contours qui sont coextensifs à des Groupes Accentuels (ou à des Mots Prosodiques), comme le montre, par exemple, la figure 52, alors que les patrons Continuatifs descendants que nous avons décrits recouvrent des domaines plus étendus, tels que les Syntagmes Intonatifs (voir, par exemple, la figure 63b).

3.2. Les patrons non Conclusifs circonflexes

Outre les patrons intonatifs montants et descendants, il est également possible d'observer l'occurrence de patrons Continuatifs circonflexes, c'est-à-dire montants-descendants. Toutefois, cette configuration ne concerne pas l'ensemble du patron, mais seulement sa partie finale, comme permet de le constater la figure 64.

Les patrons Continuatifs du type montant-descendant (ou circonflexes) s'observent le plus souvent dans la production des Syntagmes Intonatifs non Conclusifs qui se terminent par une syllabe comportant un schwa. Dans ce cas, la partie descendante du contour Continuatif se réalise sur cette syllabe et la partie montante, sur la syllabe qui précède et qui appartient au même mot, comme le montrent les exemples (64a) et (64b). Le patron circonflexe illustré par ces exemples peut faire l'objet d'une double interprétation, selon qu'on le considère comme une variante phonique (conditionnée par la présence du schwa) ou comme une variante phonostylistique. De ce point de vue, il semblerait que l'usage du patron Continuatif circonflexe constitue l'une des caractéristiques de l'intonation du parler parisien actuel, tel que le pratiquent certaines catégories de personnes. C'est ainsi qu'on le rencontre aussi bien dans le « parler snob », que dans les productions orales des journalistes et des animateurs de radio et de télévision. Mais il est également possible de trouver des patrons Continuatifs circonflexes entièrement réalisés sur une seule syllabe, comme dans l'exemple (64c), qui remplissent dans ce cas une fonction encore

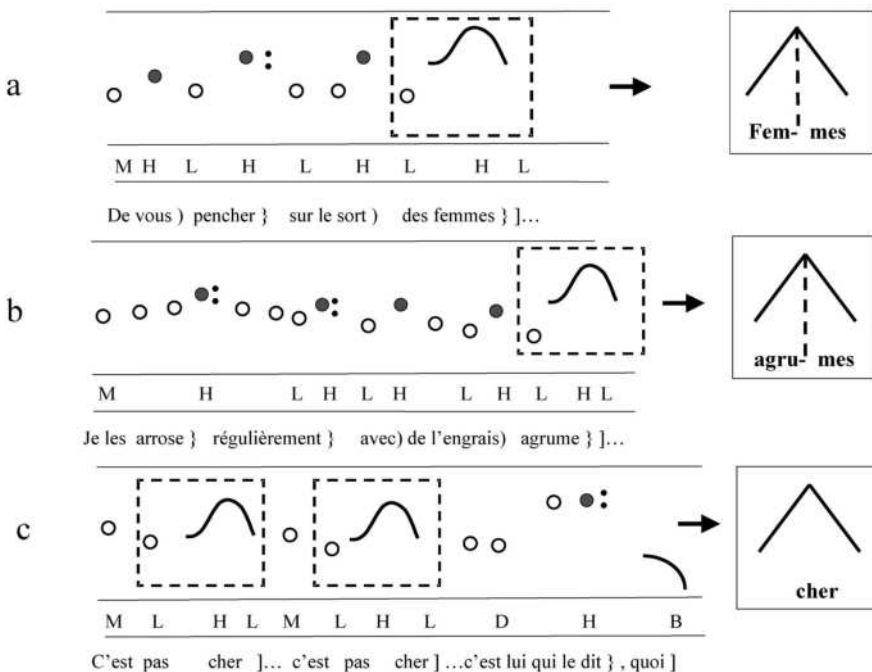


Fig. 64. Illustrations de quelques patrons Continuatifs montants-descendants en français.

différente, celle de traduire, par exemple, une attitude de « balancement » ou de « louvoisement » de la part du locuteur¹⁴.

À l'écoute, il s'avère que les propositions « c'est pas cher » (exemple c) ne sont pas perçues comme des actes conclusifs, dans la mesure où l'on s'attend à une suite. Il n'en demeure pas moins que l'association d'un schéma montant descendant avec la dernière syllabe d'un Syntagme Intonatif peut être à l'origine d'une ambiguïté qui conduit à hésiter entre l'interprétation de ce syntagme comme l'expression d'une marque de continuation ou de conclusion. C'est notamment le cas de l'exemple 65, où le schéma montant-descendant qui s'applique à la dernière syllabe du syntagme « et que je travaille », suscite une telle indécision.

¹⁴ Ce modelé mélodique acquiert alors une valeur proprement iconique.

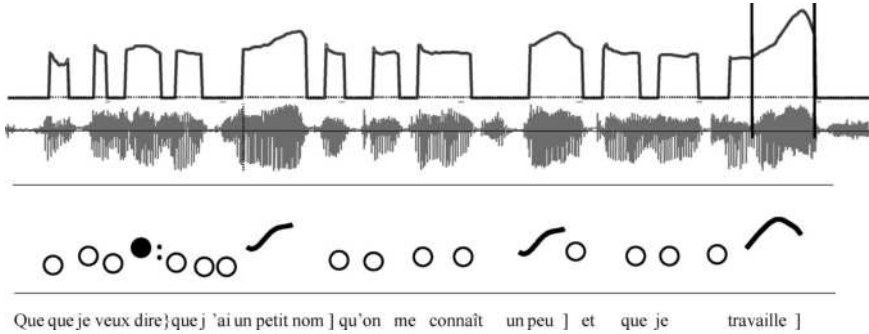


Fig. 65. Illustration d'une séquence de patrons Continuatifs se terminant par un patron Continuatif montant-descendant (de haut en bas : tracé de F0, Phonogramme et représentation schématique du tracé de F0). Le contour montant-descendant est délimité par des traits verticaux sur le tracé de F0.

3.3. Les patrons non Conclusifs assimilables à des clichés mélodiques

Il est d'usage, dans les travaux sur la prosodie de la parole, de qualifier de « clichés mélodiques » des patrons stylisés qui présentent un caractère chantonné (Fónagy et al., 1983 ; Faygal, 1999). En français, certains patrons Continuatifs, que l'on peut assimiler aussi à des clichés mélodiques, sont employés, en particulier, dans l'expression des structures énumératives. Ces structures se caractérisent en général par la répétition d'un même patron Continuatif, mais ce dernier connaît plusieurs variantes, comme le montre la figure 66.

Dans les structures énumératives, le patron Continuatif le plus courant est certainement le patron montant que nous avons qualifié de prototypique (66a). Mais il se trouve que la réalisation de ces structures d'énumération recourt également à l'emploi de patrons descendants (figure 66b) similaires à ceux que nous avons décrits précédemment (voir la figure 63). Il importe de préciser que, ni les patrons montants de (66a), ni les patrons descendants de (66b) ne peuvent être interprétés comme des clichés mélodiques. Mais il en va autrement des patrons représentés par (66c, d, e, f) que nous allons commenter brièvement.

Le premier type de patron Continuatif assimilable à un cliché mélodique est illustré par la le document (66c). Il se caractérise, à l'instar du patron Continuatif prototypique de (66a) par la présence d'un contour final montant. Mais ce qui favorise l'interprétation de ce patron comme un cliché, c'est l'étirement temporel du contour, qui se traduit par un allongement exceptionnel de la voyelle qui le porte. Le second type de patron Continuatif équivalent à un cliché, est représenté par le document (66d). Ce patron

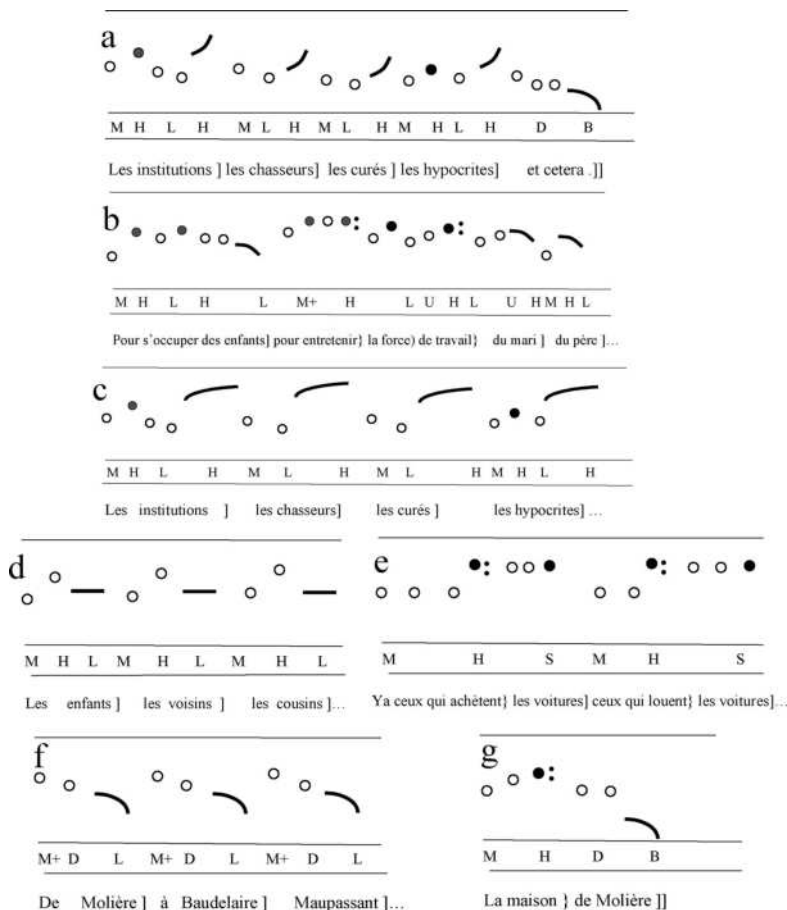


Fig. 66. Illustrations de quelques patrons Continuatifs associés à des structures énumératives.

comporte un réhaussement de la prétonique et un allongement de la tonique finale dans un registre mélodique mi-haut formant un plateau. Le troisième type de patron Continuatif (66e) qui fonctionne comme un cliché dans l'expression d'une énumération, est marqué par la réalisation d'un ton haut sur la syllabe finale du syntagme correspondant au groupe verbal de tête, suivi d'un plateau tenu dans le même registre, qui s'étend sur le groupe complètement subséquent. Un quatrième type de cliché (66f) se réalise par un réhaussement de la prétonique et par un contour descendant étendu, qui n'atteint pas toutefois la valeur basse que l'on observe au terme d'un énoncé conclusif. Cette différence peut être mise en évidence en comparant, par exemple, les documents (66f) et (66g). En effet, il apparaît que dans

l'énoncé conclusif (66 g), la chute finale atteint une valeur plancher que nous notons par B (Bottom).

4. Plus de précisions sur les formes et les usages des patrons Continuatifs en français

Dans ce qui précède, nous avons proposé de décrire et de représenter les patrons intonatifs Continuatifs (non Conclusifs) que nous avons observés en analysant différents types d'énoncés et des échantillons de discours divers. Nous avons pu ainsi répertorier, en sus d'un patron prototypique doté d'un contour final montant¹⁵, d'autres types de patrons Continuatifs, tels que le patron descendant et le patron circonflexe. En outre, nous avons donné des exemples de patrons Continuatifs interprétables comme des clichés mélodiques. Ces différents patrons sont représentés schématiquement sur la figure 67, qui a été réalisée à partir des informations fournies par les figures 65 et 66. On notera que tous les patrons représentés sur la figure 66 exhibent une attaque qui se situe par défaut dans le registre M (moyen), à l'exception du cliché C, qui dispose d'une attaque réhaussée, que nous avons proposé de noter par M⁺¹⁶.

Au début du présent chapitre, nous avons précisé les points sur lesquels notre analyse se démarquait de celle de Pierre Delattre, qui représente encore une référence pour de nombreux auteurs. À ce sujet, il n'est peut être pas inutile de rappeler que nous n'adoptons pas la distinction entre Continuation mineure et Continuation Majeure proposée par Delattre et que nous proposons de lui substituer un modèle de phrasé prosodique tripartite dont les entités constitutives sont l'Unité Tonale, le Syntagme Prosodique et le Syntagme Intonatif (délimités, respectivement, par les signes, } et]). Dans le cadre de ce modèle, il est clair que la notion de Patron Intonatif (que nous utilisons régulièrement) ne s'applique qu'aux unités de rang supérieur que sont les Syntagmes Intonatifs (ou les Unités Intonatives). Pour les unités de rang inférieur, nous préférons utiliser

¹⁵ Il s'agit du patron qui est généralement décrit dans les travaux sur le français.

¹⁶ On remarquera que, sur la figure 67, le patron prototypique est représenté avec un abaissement de la prétonique qui précède la montée finale du contour Continuatif, ce qui correspond à la configuration la plus fréquemment observée. Nous avons également constaté que, parfois, la prétonique faisait l'objet d'un réhaussement. Dans ce cas, la configuration prétonique-contour tend à se conformer à celle que décrit Delattre pour la Continuation Majeure et qui exhibe, comme on l'a vu, une configuration convexe. Compte tenu de son occurrence non systématique, ce type de configuration ne représente donc pas le patron prototypique de la Continuation Majeure, mais seulement une variante.

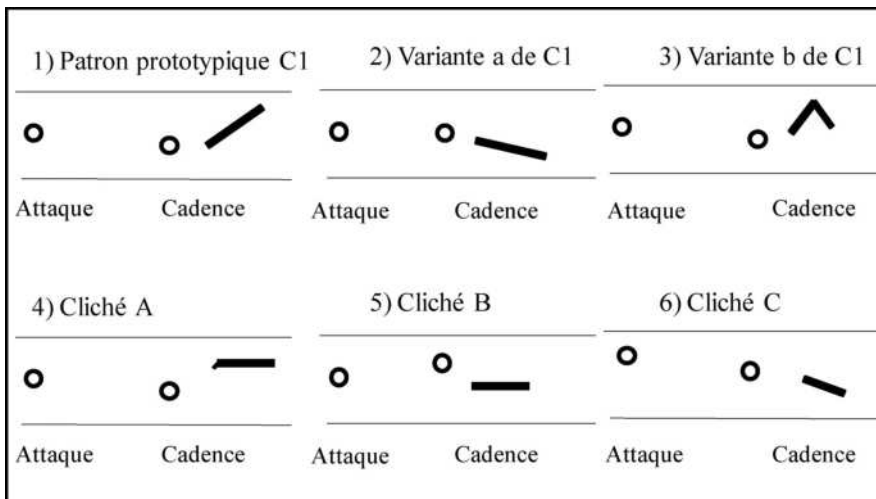


Fig. 67. Représentation schématique des différents patrons Continuatifs du français : patron prototypique C1, variantes de C1 et clichés mélodiques.

les expressions de Patron Accentuel, Patron Tonal et Patron Prosodique. Avant de poursuivre notre analyse, nous proposons d'effectuer un court intermède, afin de commenter un exemple (figure 68) permettant de rappeler les principaux critères auxquels nous nous référons pour décrire l'organisation prosodique du français¹⁷.

Sur le document illustré par la figure 68, la modélisation du tracé de F0 met en évidence une séquence de cinq proéminences mélodiques signalées par P1, P2, P3, P4, P5. Ces proéminences n'ont pas toutes le même statut, au regard du phrasé prosodique. C'est ainsi que les proéminences qui sont associées avec les syllabes finales des mots « classe » et « laquelle », ou avec la syllabe initiale du mot « appartient », marquent la limite droite d'une Unité Tonale. La proéminence qui est associée avec la syllabe finale du mot « sociale » marque la limite droite d'un Syntagme Prosodique et celle qui est associée avec la syllabe finale du mot « appartient » marque la borne droite d'un Syntagme Intonatif Continuatif¹⁸.

¹⁷ Cet intermède nous a paru s'imposer car cette question a été débattue dans une partie de l'ouvrage qui se trouve éloignée du présent chapitre.

¹⁸ Cette segmentation est signalée dans la transcription orthographique par l'emploi de signes appropriés (parenthèses, accolades et crochets).

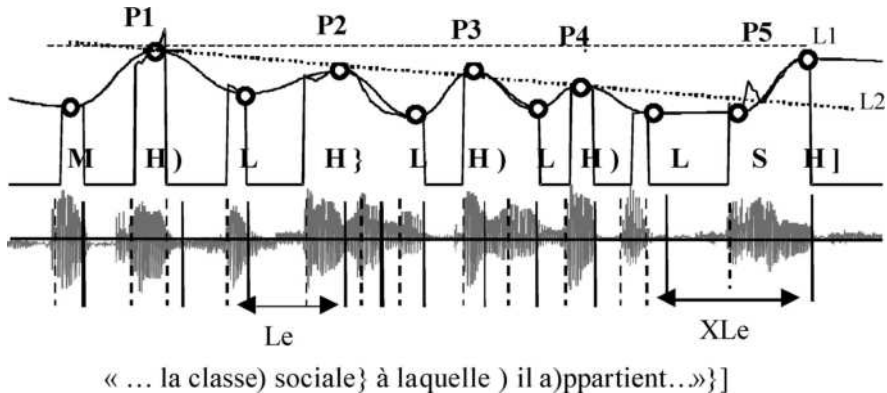


Fig. 68. Tracé de F0, courbe mélodique modélisée, notation tonale, phonogramme segmenté et étiquetage du phrasé prosodique d'un échantillon de parole impromptue. Cet échantillon est réalisé comme un Syntagme Intonatif Continuatif borné par], qui est formé de deux syntagmes prosodiques (délimités par]). La ligne L1 montre que la fin du contour Continuatif se situe à un niveau légèrement inférieur à celui de la première proéminence. La ligne L2 met en évidence l'abaissement itératif des proéminences H (ce phénomène est qualifié de « downstep », dans le modèle de Pierrehumbert, *op. cit.*). Les signes) indiquent les limites d'Unités Tonales.

Dans le présent exemple, toutes ces unités de phrasé se terminent par un ton haut (noté par H), précédé d'un ton M ou L. La question est donc de savoir par quoi elles se distinguent entre elles. D'après notre analyse¹⁹, ce qui permet de distinguer une Unité Tonale, d'un Syntagme Prosodique, c'est notamment la marque d'allongement final perçue (notée par : Le) qui caractérise ce dernier²⁰. Le Syntagme Intonatif se distingue des deux autres unités, à la fois par une marque d'allongement exceptionnelle (notée : XLe) et par l'amplitude de la variation mélodique qui porte sur la voyelle finale de cette unité et qui lui confère le statut de contour.

19 Voir nos conclusions dans le chapitre sur le phrasé prosodique du français, que nous reprenons ici.

20 L'allongement perçue acquiert une valeur linguistique qui concourt à octroyer à ce phénomène le statut de trait prosodique potentiellement distinctif. À l'inverse, un allongement acoustique infraliminaire sur le plan perceptif ne bénéficie pas de ce statut. Il peut résulter simplement d'une contrainte de production, qui impose une certaine durée pour réaliser un écart entre un ton bas et un ton haut, par exemple. Cette contrainte s'exerce notamment lors de la production d'une unité tonale de type L H et elle rend compte ainsi du fait que la durée acoustique de la voyelle finale de cette unité se trouve légèrement accrue, mais cet allongement ne procède pas d'une commande linguistique (voir *supra*).

Alors que les indices relatifs aux changements mélodiques (registre, amplitude, alignement) sont relativement faciles à interpréter, il en va tout autrement de la durée, en raison de la grande variabilité temporelle à laquelle sont soumises les unités segmentales, en fonction de leur nature intrinsèque et de leur contexte phonétique de production²¹. A cet égard, l'exemple illustré par la figure 69 est particulièrement révélateur. En effet, bien que les deux échantillons représentés sur la figure possèdent une structure de phrasé identique (signalée par les parenthésages de la notation orthographique), il est clair que la durée physique des voyelles (délimitée par des pointillés sur la figure) correspondant aux mêmes syllabes accentuées varie dans des proportions importantes. Il est donc permis de supposer que l'estimation subjective de leur durée, qui est prise en compte dans la reconnaissance de la structure du phrasé, se fonde sur une procédure de normalisation perceptive qui compense les effets de cette variabilité qui n'est pas motivée linguistiquement²².

Pour ce qui concerne les aspects mélodiques, Il convient de noter que l'amorce de la montée conduisant au ton H paraît s'effectuer sur la syllabe précédant la syllabe accentuée (ou au début de cette dernière), dans le cas de l'Unité Tonale et du Syntagme Prosodique, alors qu'elle a tendance à s'aligner avec la voyelle finale, dans le cas du Syntagme Intonatif²³.

La notion de continuation en prosodie s'applique à la plupart des langues et elle est le plus souvent associée en anglais à des appellations telles que « continuation rise » et « rising pitch accent ». La présence de ce patron montant peut être interprétée comme une forme de grammaticalisation de l'usage paralinguistique (quasi-universel) de faits prosodiques biologiquement motivés (Gusenhoven, 2002b²⁴). La référence à un dispositif de grammaticalisation explique pourquoi les patrons intonatifs de continuation varient selon les langues et font également l'objet d'implémentations phonétiques distinctes (en particulier, au regard de leur alignement avec le matériau segmental). Pierre Delattre est l'un des rares auteurs qui se soit intéressé de près à l'analyse comparée de la prosodie de différentes langues. La figure 70 illustre les résultats de ses recherches

21 À ce sujet, voir : Di Cristo (1985), vol.1, chapitre IV : « Les variations intrinsèques et co-intrinsèques de la durée vocalique ».

22 Voir : Di Cristo (*op. cit.*), pour une discussion de ce sujet.

23 Ainsi que nous l'avons déjà noté, l'évaluation du rôle joué par ces différences d'alignement en français devrait faire l'objet, dans le futur, d'investigations approfondies.

24 Selon cet auteur, les faits prosodiques paralinguistiques, biologiquement motivés relèvent de l'incidence de trois codes, appelés respectivement code d'effort, code de fréquence et code de production. Le code de production rend compte de la tendance générale à utiliser une mélodie basse pour marquer la fin d'une unité comme le groupe de souffle et d'une mélodie haute, pour marquer le début de cette unité ou son inachèvement.

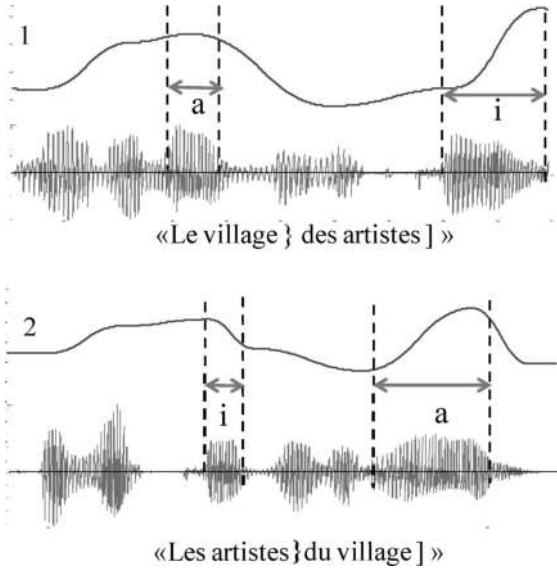


Fig. 69. Tracés stylisés de F0 (courbes continues) et phonogrammes de deux échantillons présentant la même structure de phrasé prosodique. La durée des voyelles accentuées finales des Syntagmes Prosodiques et des Syntagmes Intonatifs est délimitée par des pointillés. On remarquera que les deux exemples illustrent l'usage d'un même contour Continuatif final, mais deux réalisations différentes en ce qui concerne le schème tonal des Syntagmes Prosodiques : ton haut en 1 : « Le village » et mélodie descendante en 2 : « Les artistes ». Cette variabilité n'est évidemment pas due au fait qu'il s'agit de voyelles différentes, mais à des choix libres concernant la configuration tonale des Syntagmes Prosodiques.

portant sur la comparaison du signalement prosodique de la continuation dans quatre langues (Delattre, 1965). Cette illustration montre notamment que dans tous ces idiomes le patron de Continuation Majeure se distingue de celui de Continuation mineure par la présence d'un contour de plus grande amplitude. D'après ce document, seul l'anglo-américain exhibe un contour Continuatif Majeur descendant (avec cependant une légère remontée finale). Pour les autres langues, ce contour est montant, mais sa configuration est variable. Dans les langues concernées ici, le contour Continuatif est solidaire de la syllabe qui porte l'accent nucléaire (même si celle-ci n'est pas en position finale). Cette forme d'association est à l'origine d'une différence notable entre le français, où cet accent tombe toujours sur la dernière syllabe du Syntagme Intonatif et les langues qui ne possèdent pas cette propriété. Au cours d'une étude perceptive récente, Chen (2007) a démontré que les locuteurs manifestaient des préférences envers un contour Continuatif particulier, en fonction de leur langue maternelle. C'est ainsi, par exemple, que les locuteurs anglo-américains préfèrent le contour

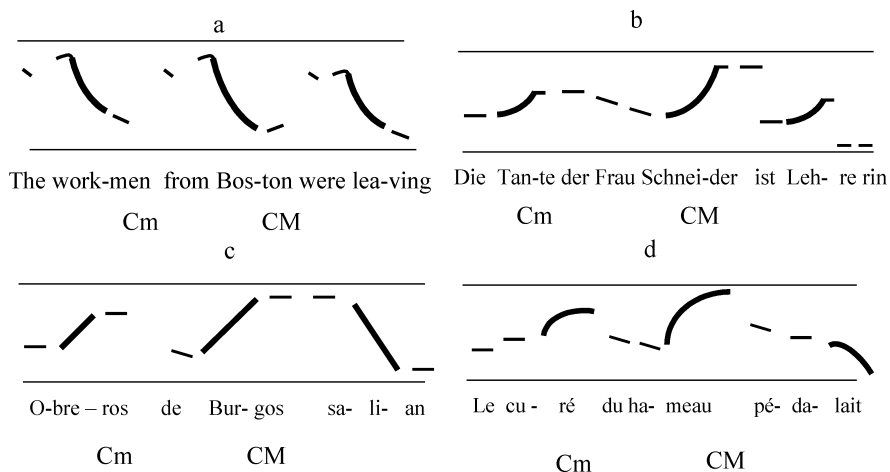


Fig. 70. Représentations stylisées des patrons Continuatifs mineurs (Cm) et Majeurs (CM) de quatre langues : a) anglo-américain, b) allemand, c) espagnol et d) français (d'après Delattre, 1965).

H*L H% (soit, descendant avec une remontée finale, comme dans la représentation de la CM par Delattre, ci-dessous : document 70 a), alors que les locuteurs néerlandais, par exemple²⁵, marquent une nette préférence pour le contour H*L H%²⁶.

Dans certaines approches prétendues phonologiques, le patron Continuatif n'est pas pris en compte ou il est considéré comme marginal. En général, ces approches se centrent sur la description des Patrons Intonatifs nucléaires attestés en position finale d'énoncé et occultent ceux qui pourraient apparaître en position intermédiaire²⁷. Nous considérons, pour notre part, qu'il est peu défendable d'écarter le patron Continuatif de la description linguistique de l'intonation du français, pour au moins deux raisons. La première est que l'usage de ce type de patron est décisif, pour ce qui concerne la structuration et l'interprétation (qui en découle) de la signification des énoncés et du discours²⁸. La

²⁵ Exemple non représenté dans la figure 70.

²⁶ Nous utilisons ici la notation autosegmentale adoptée par le système ToBI (voir *supra*).

²⁷ Tel n'est pas le cas, cependant, de l'approche de Post (2000), qui distingue clairement, dans sa description phonologique des patrons intonatifs du français, entre ceux qui apparaissent en fin d'énoncé et ceux qui occupent une position intermédiaire.

²⁸ La fonction structurale assumée par le patron Continuatif représente un aspect majeur du phrasé prosodique et il est admis, de plus, que le phrasé constitue un composant important de la phonologie supralexicale.

seconde raison se rapporte à la fonction interactionnelle qu'il est amené à jouer dans la pratique du dialogue et de la conversation²⁹. La fonction structurale des patrons Continuatifs peut être mise en évidence, à la fois dans le cadre de l'étude des interfaces prosodie-syntaxe, prosodie-macrosyntaxe et prosodie-sémantique/pragmatique. Comme nous l'avons précisé précédemment, le Syntagme Intonatif Continuatif connaît une forme prototypique (montante) et une variante descendante. Nous examinerons en premier lieu les relations entre la forme prototypique et l'organisation syntaxique.

Dans une discussion récente du phrasé intonatif de l'anglais, Selkirk (2005) reprend une idée formulée antérieurement par Edmonds (1970), selon laquelle il existe un lien rigide entre la représentation d'une phrase-racine³⁰ dans la hiérarchie syntaxique et celle d'un Syntagme Intonatif de la hiérarchie prosodique. Comme cette relation semble convenir également pour le français, nous proposons de transposer dans cette langue les exemples que Selkirk donne à propos de l'anglais³¹.

(61). Billy pensait que son père était un commerçant] et son père était un agent secret]]

(62). Billy pensait que son père était un commerçant et sa mère un agent secret]]

L'exemple (61) est analysé comme une structure syntaxique formée de la coordination de deux phrases-racines correspondant chacune à un Syntagme Intonatif (un Syntagme Continuatif pour la première et un Syntagme Conclusif, pour la seconde)³². En revanche, l'exemple (62) est analysé (par Selkirk) comme une seule phrase-racine qui équivaut pour elle, en conséquence, à un unique Syntagme Intonatif. Cependant, il est clair que les deux exemples précédents exhibent des structures syntaxiques complexes et il est donc attendu qu'elles donnent lieu à des structurations prosodiques plus élaborées³³.

Des analyses approfondies menées sur diverses langues font apparaître, pour nombre d'entre elles, que dans des énoncés Sujet-Verbe-Objet, du type « all

²⁹ Voir à ce sujet : Portes et Bertrand (2005).

³⁰ La phrase racine est définie par Edmonds comme une unité S qui n'est pas dominée par un nœud autre que S.

³¹ En réalité, ces exemples proviennent de Downing (1970).

³² Nous rappelons que les limites droites des Syntagmes Intonatifs sont signalées par des crochets.

³³ Que nous ne chercherons pas à décrire ici, pour ne pas trop charger notre exposé.

focus »³⁴, le SN sujet a tendance à être distingué du reste de l'énoncé par la présence d'une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif. Ce dispositif est attesté pour des langues comme l'italien, le catalan et l'espagnol (D'Imperio et al., 2005), mais il l'est aussi en français, car il a été également montré que les constituants syntaxiques majeurs de la phrase de base (i.e. les SN, SV et SP directement dominés par P) sont potentiellement démarqués par des frontières de Syntagmes Intonatifs (Di Cristo, 1975). C'est ce que montre notamment l'exemple 63. De plus, la modification du placement de la frontière d'un Syntagme Intonatif Continuatif (SIC) au sein de la phrase, peut engendrer, comme l'a montré Delattre, un changement radical du sens véhiculé par celle-ci (voir ci-après, les exemples 64 a et b).

- (63). Les locataires du quatrième]_{SIC} ont encore agressé la concierge]_{SIC} dans la cour de l'immeuble.]]
- (64). (a) Il a demandé]_{SIC} qui avait téléphoné au comptable]]
- (64). (b) Il a demandé qui avait téléphoné]_{SIC} au comptable]]³⁵

Toujours dans le cadre de l'étude de l'interface prosodie-syntaxe, le rôle distinctif que peut assumer le signalement d'une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif (par rapport à une autre marque de délimitation), a été évoqué à plusieurs reprises. D'une part, à propos de la construction des structures coordonnantes et, d'autre part, pour rendre compte de la distinction entre deux types de relatives : déterminatives (ou restrictives) et explicatives (ou appositives)³⁶. Il est vrai que, sans aucune précision afférente à la ponctuation ou au phrasé prosodique, les deux exemples qui suivent peuvent recéler une certaine ambiguïté.

- (65). « Les cousins de Marinette et Jean-François ou les jumeaux. »³⁷
- (66). « Les ouvriers qui ne sont pas venus ce matin ont entamé une grève sans préavis. »³⁸

34 Les énoncés de ce type correspondent généralement à des réponses données à des questions du type : « Que se passe-t-il ? », comme, par exemple, la réponse : « La voiture des pompiers a grillé le feu rouge. »

35 (64a) signifie que X pose la question de savoir quelle est la personne qui a téléphoné au comptable, alors que dans (64b), X interroge le comptable.

36 À propos de cette distinction voir, entre autres : Kleiber (1980).

37 En réponse à une question comme : « Qui prends-tu dans ta voiture ? »

38 En réponse à une question comme : « Que se passe t-il ? »

En ce qui concerne l'exemple (65), l'énoncé peut recevoir deux interprétations, selon que la frontière d'un Syntagme Intonatif Continuatif est placée après « Marinette » ou après « Jean-François ». Dans la première éventualité, « les cousins de Marinette » et « Jean-François ou les jumeaux » sont traités comme deux groupes distincts (A) et B ou C), alors que dans la seconde, ce sont « les cousins de Marinette et Jean-François » et « les jumeaux » qui font l'objet de cette distinction³⁹. (A et B] ou C). Ces exemples apportent selon nous une illustration supplémentaire du rôle groupant et démarcatif du Syntagme Intonatif Continuatif en français. Ils permettent également de rappeler comment nous concevons l'implémentation du phrasé prosodique dans cette langue. Selon cette conception, les phrasés des deux interprétations que nous venons de commenter seront représentées, respectivement, par les parenthésages de (65a) et (65b).

- (65). (a) Les cousins) de Marinette]_{SIC} et Jean-François} ou les jumeaux]]
 (65). (b) Les cousins) de Marinette} et Jean-François]_{SIC} ou les jumeaux]]

En ce qui concerne l'exemple (66), ci-après, il est prévisible que l'introduction d'une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif après le mot « ouvriers », conduira à doter la proposition relative d'une valeur explicative de commentaire, alors que l'absence d'une telle frontière induira à interpréter cette proposition comme une relative déterminative (« ceux des ouvriers qui ne sont pas venus... »). En fonction de cette distinction fonctionnelle, le parenthésage attendu des deux énoncés sera le suivant :

- (66). (a) Les ouvriers} qui ne sont pas venus) ce matin]_{SIC} ont entamé} une grève) sans préavis.]]
 (66). (b) Les ouvriers]_{SIC} qui ne sont pas venus} ce matin]_{SIC} ont entamé} une grève) sans préavis]]

Nous avons illustré dans la figure 63 (voir plus haut) l'occurrence d'un patron Continuatif descendant, que nous analysons comme une variante du patron montant prototypique représenté dans la figure 67. Nous proposons de fournir (figure 71) un nouvel exemple de ce patron descendant (71b), qui montre le rôle syntaxique qu'il remplit dans le signalement d'une construction subordonnante, en s'opposant au patron montant (71a) qui se trouve associé, pour sa part, à une structure énumérative.

³⁹ Voir également l'exemple de la figure 32 et la légende afférente.

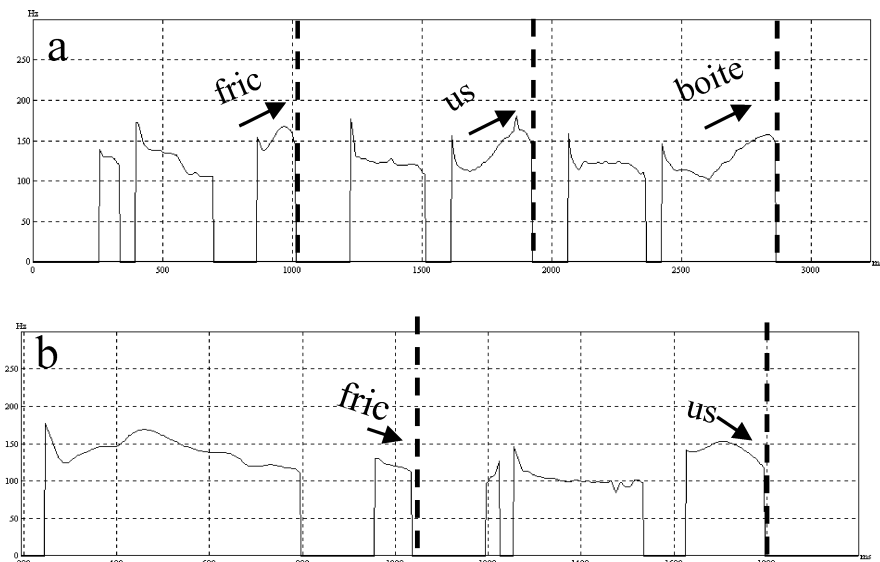


Fig. 71. Tracés de F_0 : (a) de l'énumération : « J'aurais eu du fric, je serais allé aux US, j'aurais monté ma boîte... » ; (b) de la construction subordonnante : « J'aurais eu du fric, je serais allé aux US. » (signification : « en supposant que j'aurais eu du fric, je serais aux US et pas ailleurs ») Alors que la construction énumérative se caractérise par une suite de patrons Continuatifs montants, la construction subordonnante qu'illustre le document (b) comporte successivement une patron Continuatif descendant et un patron Conclusif descendant issu d'un registre haut qui dénote, de ce fait, une marque de contraste.

À côté des exemples comme les précédents, qui tendent à privilégier les travaux qui s'attachent à l'étude de l'interface syntaxe-prosodie, on trouve fréquemment, dans la parole impromptue, des cas de balisage en Syntagmes Intonatifs, qui dérogent au prétendu principe de congruence entre la syntaxe et la prosodie, sans que ces exemples soient jugés pour autant inacceptables ou mal formés. Nous avons relevé un nombre incalculable d'exemples de la sorte, qui témoignent simplement de la façon dont les locuteurs découpent, « à la volée », le contenu des messages qu'ils profèrent en groupes de sens plus ou moins étendus⁴⁰. Nous nous limiterons cependant à rapporter ici deux de ces exemples.

⁴⁰ En définitive, c'est le locuteur qui décide, « *by a moment-to-moment assessment* » (l'expression est de Bruce, 1985) de la manière d'empaqueter l'information, en fonction de sa visée informative et/ou communicative, du contexte, des réactions de l'auditoire et de ses stratégies cognitives de planification.

- (67). « Il y a là]_{SIC} tout un mouvement actuel} dans lequel nous voulons nous insérer.]]»
- (68). « Il fallait que l'on puisse]_{SIC} marcher plus rapidement. »]]

Il est clair que dans les deux exemples précédents, qui ont été « pris sur le vif », l'insertion d'une frontière de Syntagme Intonatif s'opère d'une façon pour le moins inattendue⁴¹. En effet, on s'attendrait davantage à ce qu'elle s'insère après « actuel » dans l'exemple (67), plutôt qu'après « là » et après « marcher », dans l'exemple (68), plutôt qu'après « puisse ». Par ailleurs, il est courant de rencontrer dans le discours radiophonique des erreurs de segmentation prosodique qui peuvent induire des effets de sens non voulus ou cocasses, comme le montrent les exemples ci-après.

- (67). « Le veilleur de nuit d'un établissement pour enfants]_{SIC} en difficulté psychologique. »]]
- (68). « Charlemagne]_{SIC} a chassé les arabes d'Avignon. »]]

La présence d'une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif après « enfants », dans (67), suggère que c'est le veilleur de nuit qui connaît des difficultés psychologiques ! D'autre part, l'absence d'une telle frontière après « arabes », dans (68), favorise l'interprétation que Charlemagne a chassé les « arabes avignonnais » et non les « arabes depuis Avignon » !⁴²

Des recherches récentes, qui s'inscrivent dans le paradigme de l'analyse de la conversation, ont mis en évidence le fait que le patron Continuatif pouvait jouer un rôle interactionnel non négligeable, car il apparaissait fréquemment aux moments de transitions pertinents⁴³ où se négocient la cession ou la poursuite des tours de parole. Ces recherches ont montré, notamment, que la place du contour Continuatif était également un lieu de production des signaux de «backchannel», tels que les conçoivent les analyses de la conversation⁴⁴.

41 Il est probable que la lecture procéderait autrement, en projetant sur le matériau segmental une structure prosodique par défaut, qui serait davantage en conformité avec la hiérarchie syntaxique.

42 Nous n'avons pu nous empêcher de citer ici un dernier exemple entendu à la radio : « Les Parisiennes ont pris l'habitude de se se promener en sabots fourrés et à poils ». L'erreur de segmentation prosodique, qui a été réalisé, a consisté à introduire une frontière majeure de Syntagme Intonatif après « fourrés », ce qui a produit un effet de sens que le locuteur n'avait probablement pas l'intention d'exprimer !!

43 Nous traduisons ainsi l'expression anglaise « *Transition Relevance Place* » (TRP). Pour des explications détaillées sur cette notion, voir notamment : Selting (1998).

44 Voir : Portes et Bertrand (2005).

Nous confirmons cette interprétation, car nous avons relevé de nombreux exemples qui attestent de la présence de ces effets de convergence interactive, dont la figure 72 est une simple illustration.

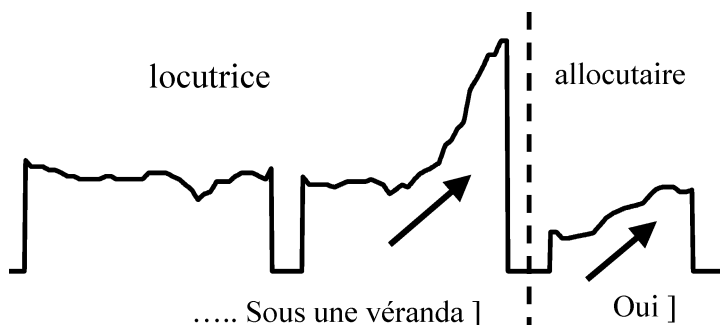


Fig. 72. Tracé de F0 d'un extrait de la séquence : « Alors moi, j'ai un oranger et un citronnier sous une véranda... », prononcée par une locutrice, lors d'un échange téléphonique diffusé à la radio. À cette séquence, qui se termine par une montée Continuitive, l'allocutaire (locuteur masculin) réplique par un « oui », qui s'inscrit également dans une montée Continuitive et dont la fonction interactionnelle est vraisemblablement d'encourager la locutrice à poursuivre son propos.

L'analyse prosodique des échantillons de parole spontanée montre également que, lors du déroulement d'un tour de parole, l'arrivée d'un patron Continuatif, peut activer le déclenchement de l'un des dispositifs de coproduction par lesquels se construit interactivement la conversation⁴⁵. À ce propos, nous avons retenu un exemple (figure 73) qui nous a paru particulièrement révélateur. Cet exemple est extrait d'une conversation sur les avatars du sommeil, tenue par plusieurs intervenants. À un certain moment, l'un des locuteurs s'engage dans une prise de parole commençant par « La peur de pas dormir... ». Dès la formulation de cette expression, qui se termine par un patron mélodique Continuatif, une locutrice intervient en complétant le contenu du message délivré par cette expression. C'est ainsi qu'elle déclare, à son tour : « la peur d'être réveillé en pleine nuit... », cette intervention se ponctuant également par un patron Continuatif. Durant l'intervention de la locutrice, le locuteur poursuit son propos par la formule « tout ça » et il s'interrompt pour laisser la parole à la locutrice jusqu'à l'instant où elle réalise le patron Continuatif qui délimite son intervention. À ce moment précis, le locuteur reprend la parole et parachève alors son propos : « tout ça, moi j'appelle ça, tourner le dos au sommeil. » Il est remar-

⁴⁵ Voir, sur ce point : Garrod & Pickering (2004).

quable que pendant cet épisode conversationnel de coproduction, la locutrice adapte instantanément son registre mélodique à celui du locuteur en le copiant fidèlement⁴⁶. Il est établi que ce phénomène de mimétisme mélodique « pitch mimicry » est particulièrement à l'œuvre dans les échanges interactionnels que les enfants de bas âge entretiennent avec leur entourage.

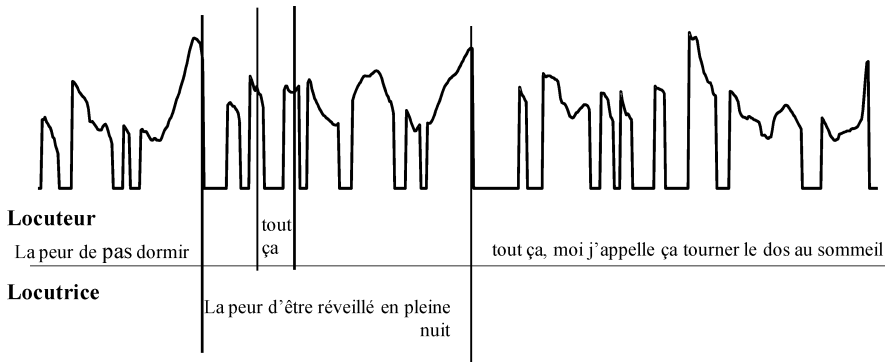


Fig. 73. Tracés de F0 d'un extrait de conversation mettant en présence un locuteur et une locutrice. Les traits verticaux démarquent les productions des deux intervenants.

Afin de poursuivre notre inventaire des usages des patrons intonatifs Continuatifs en français, nous proposons d'examiner leur rôle dans la construction des structures macrosyntaxiques et de la structure informationnelle. Eu égard à l'importance de ce sujet, nous y consacrerons un développement conséquent dans les pages qui suivent.

Pour les linguistes de l'oralité, l'approche de la syntaxe traditionnelle a eu tendance à être supplantée, depuis les années 90, par celle de la macrosyntaxe. Alors que la syntaxe traditionnelle s'attache à la description des relations de dépendance grammaticale au sein de la phrase, l'approche de la macrosyntaxe écarte cette unité, au prétexte qu'elle n'est pas viable à l'oral, et elle s'intéresse davantage à des constructions de la langue parlée impromptue, qui dépassent largement le cadre d'analyse de la syntaxe phrastique traditionnelle⁴⁷. Il découle

⁴⁶ Ce qui n'est pas le cas dans l'exemple précédent où cet effet d'accommodation n'a pas eu lieu.

⁴⁷ Ces constructions sont souvent dites paratactiques, car elles juxtaposent des actes de langage qui contractent des relations de discours non signalées par des marqueurs lexicaux, tels que des particules, des connecteurs ou des subordonnants. Par exemple, « Elle arrive je m'éclipse » constitue une construction paratactique subordonnante. Pour un ensemble de précisions concernant ce type de construction, voir : Béguelin et al. (2010).

de cette orientation que l'interprétation des constructions macrosyntaxiques s'avère fortement liée à des considérations d'ordre énonciatif, pragmatique et discursif⁴⁸. Selon l'approche formelle de la macrosyntaxe développée par Claire Blanche et ses collaborateurs, une construction macrosyntaxique prototypique est formée d'un Préfixe, d'un Noyau et d'un Postfixe. Sur le plan du contenu, le Noyau est considéré comme l'élément porteur de l'information principale, ou pertinente, de l'énoncé (celle-ci étant diversement qualifiée dans la littérature de commentaire, de rhème, de focus et d'information nouvelle). Le Préfixe et le Postfixe correspondent à des éléments dits périphériques, qui indiquent, en général, à propos de quoi s'établit l'apport d'information que véhicule le Noyau, pour le premier (le thème ou le topique d'énoncé)⁴⁹ et l'ajout d'une information complémentaire, ou subsidiaire, pour le second (le post-rhème ou le post-focus, dénommé aussi : « tail », « afterthought », incise finale et antitopique). En règle générale, les linguistes analysent les expressions grammaticales qui occupent la position de Préfixe comme des éléments qui présentent (vis-à-vis de la proposition noyau subséquente), la particularité d'être détachés à gauche, ou extra-posés⁵⁰ (Combettes, 1998; Apothéloz et al., 2009). Pour les grammaires traditionnelles, les constructions qui intègrent un dispositif de détachement de la sorte sont rangées dans la catégorie des phrases segmentées (par opposition aux phrases liées)⁵¹ et l'on évoque aussi fréquemment, à leur sujet, la notion de dislocation⁵². La signification du détachement à gauche en français a suscité depuis longtemps l'intérêt des linguistes, en particulier des linguistes étrangers⁵³, qui se sont principalement appliqués à clarifier le statut fonctionnel de ce dispositif (Lambrecht, 1981; Barnes, 1985 ; Ashby, 1988). Dans ces travaux de référence, c'est surtout le statut du détachement à gauche au regard de la gestion discursive des topiques et de la structure informationnelle, qui est mis en avant.

48 Voir : Blanche-Benvenite (1990), Berrendonner (1990) et Avanzi (2007). Voir également les actes du colloque international de Florence Macro-syntaxe, qui s'est tenu en 1999 (23 – 24 avril 1999), Scarano Antonietta (Dir.), Rome, Bulzoni editore, 358 p.

49 Selon les auteurs, les notions de thème et de topique ont été envisagées comme identiques ou distinctes. De toutes façons, les significations qu'elles dénotent s'avèrent plutôt fluctuantes et largement dépendantes de présupposés théoriques (voir : Prévost, 1998).

50 Dans le sens de « posés à l'extérieur de la phrase ».

51 Il est supposé que l'origine de cette distinction est attribuable à Bally (1944).

52 Pour des analyses détaillées afférentes à cette notion on pourra se reporter, entre autres, à Berrendonner & Béguelin (1997), Blasco-Dulbecco (1999), de Cat (2007) et Anderson et al. (2011).

53 Sans doute en raison de cette particularité du français et de sa fréquence d'emploi élevée dans la langue orale familière. Voir à ce propos : Lambrecht (1980). Il est clair, toutefois, que le dispositif de détachement est également attesté dans d'autres langues.

Mais il a été montré que ce type de construction pouvait aussi jouer un rôle important dans la gestion interactionnelle des activités de discours (Pekarek Doehler, 2001).

En se référant à Lambrecht (1994), Apothéloz (1997) rappelle que l'une des tendances de la langue orale consiste, comme le montre le détachement à gauche, à dissocier en deux phases énonciatives ce qui pourrait être regroupé en une seule. Cette configuration permet ainsi d'attirer l'attention sur un référent et de prédiquer quelque information à son sujet⁵⁴. Il s'avère que, sur le plan formel, les expressions détachées à gauche sont hautement diversifiées, ainsi qu'en témoigne la liste (non exhaustive) des exemples rapportés ci-après⁵⁵. Malgré leur diversité apparente, ces expressions peuvent néanmoins être regroupées en trois classes fonctionnelles principales : les expressions topicales et thématiques, les expressions adverbiales et circonstancielles et les expressions vocatives⁵⁶.

- (69). « Marie Jeanne, elle a vendu son appartement. »
 (70). « Le frère aîné du petit copain de ma sœur, on lui a volé sa moto. »
 (71). « Frédérique, sa secrétaire, elle est jamais à l'heure. »
 (72). « Ce matin, les enfants, ils ont encore raté le bus. »
 (73). « Avant, Jacques, il me parlait toujours de sa sœur Thérèse. »
 (74). « La grande entreprise, aujourd'hui, ce n'est pas celle qui recrute. »
 (75). « À Marseille, elles s'éclatent les mémés »
 (76). « Jeune, mon actrice préférée, c'était B.B.. »
 (77). » Paulette, une incapable sur toute la ligne, qu'il prétend. »
 (78). « Mes voisins, leur fils, le matin, quand il rentre de boîte, je vous dis que ça ! »
 (79). « Les technocrates, j'aime pas du tout ! »
 (80). « Les tulipes, il faut planter un nouveau bulbe chaque année. » (Lambrecht, 1994, *op. cit.*, p.193).
 (81). « Moi, je l'ai bien connu sa grand-mère. »
 (82). « Moi, je bosse et toi, tu ne fiches plus rien. »

54 Selon Apothéloz (1997), l'expression détachée à gauche n'entretient pas avec le noyau propositionnel un rapport grammatical, mais un rapport pragmatique. À ce sujet, un point de vue couramment exprimé dans la littérature est que cette construction a pour effet d'introduire ou de réintroduire dans le discours un référent qui n'est pas au centre de l'attention du destinataire. Pour Lambrecht (1987), elle permet de promouvoir un référent au statut de topique.

55 Pour un inventaire complet, voir : Fradin (1990).

56 Comme nous le verrons ultérieurement, certaines expressions détachées à gauche sont en marge de ces catégories, car elles remplissent un rôle informationnel particulier (se rapportant notamment l'indication d'un focus de type contrastif : ex. « *Jeannette*, elle est sympa », pas sa sœur »).

- (83). « Lui, on peu discuter, mais elle, c'est pas la peine d'essayer. »
 (84). « Aux plus jeunes, ils ont offert des sodas et aux séniors du vin et de la bière. »
 (85). « Normalement, ils auraient dû te parler de ça. »
 (86). « Ta tante, celle qui ne travaille pas, elle a vendu sa mobylette ? »
 (87). « Tes copains qui habitent Paris, ils ont aimé la ballade ? »
 (88). « Victoria, sa fille, le matin, au petit déjeuner, elle prend toujours des corn-flakes ? »
 (89). Marie-Thérèse (vocatif), tu viens avec nous au ciné?

Les auteurs qui traitent de la prosodie des expressions détachées, en particulier des expressions topicales⁵⁷, affirment le plus souvent (parfois, de façon péremptoire) que ces expressions sont toujours dotées d'un patron intonatif Continuatif. La limite droite de ce patron est notée par le ton de frontière du Syntagme Intonatif H%, dans les travaux qui se rattachent à l'approche autosegmentale de (Pierrehumbert, 1980)⁵⁸. En bref, il est notable que les études sur les expressions détachées ne reconnaissent, en général, qu'un seul type de patron Continuatif⁵⁹ (équivalent au Continuatif Majeur de Pierre Delattre ; voir *supra*). Cependant, dans son ouvrage sur l'intonation du français, Mario Rossi (Rossi, 1999, *op. cit.*) va plus loin et suggère de distinguer entre : Continuatif Mineur (Ct), Continuatif Dominant (CD), Continuatif de Topique (CTO), Continuatif Inférentiel (CTi) et Continuatif Référentiel (CTr), tout en se prononçant en faveur d'une conception unificatrice de la notion de topique⁶⁰, à laquelle nous adhérons.

57 Bien que l'usage des termes de topique et de thème soit très répandu dans la littérature, on ne doit pas perdre de vue les difficultés que soulève leur définition. Nous en voulons pour preuve le titre évocateur de l'article dénommé : « Petite incursion dans la jungle topicale ».

58 On retiendra également que certains auteurs utilisent la notion « d'accent de topique » (i.e. Accent B, pour Büring, 2003 ; Accent C, pour Beyssade et al., 2005).

59 Auquel on associe la présence d'une pause symbolisant l'insertion de la virgule à l'écrit. Dans les publications d'expression anglaise, ce patron continuatif est souvent qualifié de « comma intonation »

60 « Le topique désignera désormais le constituant de tête qui acquiert une valeur contextuelle référentielle ou inférentielle à laquelle s'ajoute, comme une conséquence de sa valeur première et de sa place dans l'énoncé, une valeur thématique (« ce dont on parle »), (Rossi, 1999 : 66). C'est ainsi que pour cet ateur, dans l'énoncé : « Ces maisons, mon grand-père les a achetées pas cher. », « ces maisons » constitue bien un topique, alors que ce n'est pas le cas de : « les maisons » et de « deux maisons », dans les énoncés : « Les maisons ont été achetées pas cher » et « Deux maisons, il a acheté ».

À la suite de ces précisions, la question que l'on est en droit de poser est de savoir si les expressions détachées à gauche sont toujours dotées d'une même configuration prosodique (comme l'affirment de nombreux auteurs qui adoptent l'idée de l'occurrence d'une forme prototypique)⁶¹, ou si elles en admettent plusieurs. Il s'agit donc de comprendre comment se comporte la prosodie au regard de la diversité des formes syntaxiques et de la pluralité fonctionnelle que présentent les expressions détachées à gauche en français. Afin d'apporter des éléments de réponse à ce questionnement, nous proposons de présenter d'abord un récapitulatif (figure 74) des différents schémas prosodiques que nous avons pu observer au cours de l'analyse des expressions détachées à gauche, extraites de nos différents corpus. Nous procéderons, ensuite, à l'analyse prosodique des exemples écrits 69 à 89, que nous avons répartis en plusieurs groupes : (69 à 71 ; 72 à 75 ; 76 à 78 ; 79 et 80 à 82).

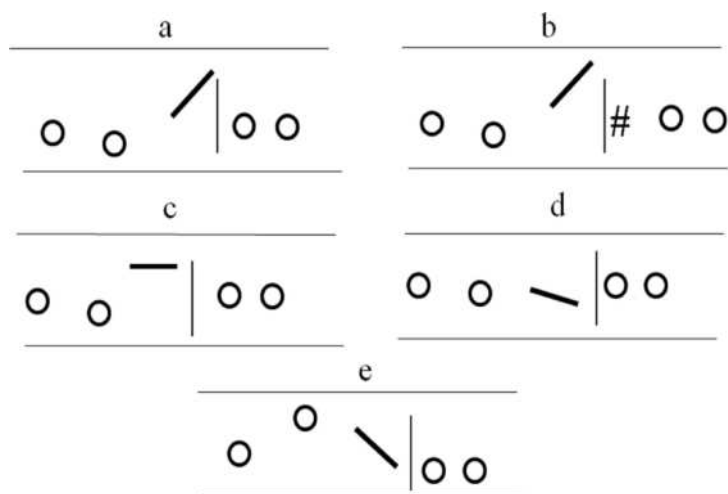


Fig. 74. Représentations schématiques des différentes configurations prosodiques associées aux expressions détachées à gauche en français (ces expressions sont délimitées sur la figure par une barre verticale).

Les exemples écrits du groupe (69 à 71) illustrent une construction à détachement courante du français parlé, dans laquelle la partie référentielle détachée à la périphérie gauche, est représentée par un SN à tête lexicale, ou par plusieurs

⁶¹ Dans une étude récente, Mertens (2008) affirme que la construction d'une expression détachée exige la présence d'une frontière majeure de Groupe Intonatif (GI) qu'il note par la double barre ||.

SN consécutifs. Lorsqu'il s'agit d'un seul constituant SN (simple ou complexe), ce denier est rappelé, dans la proposition-noyau (69, 70), au moyen d'une marque grammaticale de coréférence (généralement un pronom clitique) Si la partie détachée, comporte plusieurs SN, c'est l'un d'entre eux qui fait l'objet de cette reprise (71). Les exemples que l'on vient d'évoquer sont analysés comme des cas typiques de dislocation à gauche par Doetjes et al. (2002), qui distinguent clairement cette construction de celle marquant une extraction par topicalisation (Doetjes et al., 2002)⁶². En étudiant les exemples de structure similaire à celle de (69), nous avons constaté que la configuration prosodique de l'expression détachée à gauche peut s'apparenter soit au type (a), soit au type (b), soit au type (c) qu'illustre la figure (74). Cela signifie (pour répondre à la question posée précédemment) que la configuration prosodique de l'expression détachée n'est pas uniforme, et qu'elle n'est pas obligatoirement liée à la production d'un Syntagme Intonatif, dont la limite droite signale, comme on l'a vu, une frontière prosodique Majeure⁶³. En effet, si les types (a) et (b) reflètent bien cette implémentation prosodique, tel n'est pas le cas de (c), où l'expression détachée n'est pas associée à la construction d'un Syntagme Intonatif, mais à celle d'un domaine plus petit, que nous avons dénommé le Syntagme Prosodique⁶⁴. Lorsque l'expression détachée s'associe à la création d'un Syntagme Intonatif, ce dernier peut être suivi ou pas d'une pause acoustique (74b et 74a, respectivement). La réalisation avec pause correspond à la description que l'on mentionne le plus fréquemment dans la littérature. C'est également celle que donne (Rossi, 1999, *op. cit.*) de « l'intonème de topique » dans son ouvrage. On notera, cependant, que cet auteur parle d'une pause subjective, plutôt que d'une pause acoustique⁶⁵.

62 Pour ces auteures, la dislocation à gauche implique le détachement d'un constituant en tête de construction et sa reprise par un pronom co-référent (ex. « Marie, elle a emprunté ma voiture »). De son côté, la topicalisation est une opération qui consiste à extraire un constituant de sa place canonique, pour le déplacer à la périphérie gauche de la construction ainsi formée (ex. « À Marie, j'ai prêté ma voiture »). Voir également : Delais-Roussarie et al. (2004b) Pour ce qui concerne la valeur fonctionnelle de ces deux expressions détachées, voir : Gregory & Michaelis (2001).

63 Nous rejoignons ainsi les observations rapportées par Avanzi (2009) et Avanzi et al (2010), ainsi que par Grobet & Simon (2009).

64 Nous rappelons que dans notre modèle hiérarchique de phrasé, le Syntagme Prosodique (dont la limite droite est signalée par : }) représente une unité de rang immédiatement inférieur à celui du Syntagme Intonatif, dont la limite droite est signalée par :]).

65 L'auteur attribue à l'intonème Continuatif de topique du français les propriétés prosodiques suivantes : présence d'un glissando mélodique sur la syllabe accentuée, d'au moins trois unités de perception, s'étendant du niveau infra-aigu au niveau aigu; allongement de la durée de la

Si, comme nous l'affirmons, la production d'un constituant topical détaché à gauche n'est pas systématiquement liée à la construction d'un Syntagme Intonatif, nous pouvons en déduire que, contrairement à ce qui est le plus souvent prétendu, l'implémentation d'un tel Syntagme ne constitue pas la propriété intangible de cette construction⁶⁶. Afin d'étayer ce point de vue, nous nous référons à une étude ancienne (Di Cristo, 1975, *op. cit.*) dans laquelle nous avons montré que dans des énoncés canoniques du type SN + SV + SP, qui ne comportent pas un détachement du SN (ex. « Marie-Jeanne a vendu sa maison à son frère »), la réalisation de ce SN non détaché pouvait aussi donner lieu à la construction d'un Syntagme Intonatif. Ce n'est donc pas la qualité de la construction syntaxique (avec/sans détachement) qui détermine à elle seule le choix de la configuration prosodique du constituant de tête (sujet ou topique)⁶⁷, en particulier, quand il ne s'agit plus de phrases lues, mais du discours situé⁶⁸. Les raisons de ce choix sont donc à chercher ailleurs : (i) d'abord, en invoquant (comme nous l'avons fait précédemment) la relative liberté dont dispose le locuteur sur la façon dont il décide *in abrupto* de conditionner (*i. e.*, d'empaqueter) la présentation de l'information qu'il délivre dans ses énoncés, en mettant plus ou moins en exergue certaines expressions; (ii) ensuite, en évoquant l'incidence du contexte de l'échange interactif, qui détermine le statut pragmatique des référents discursifs. À titre d'illustration, si nous reprenons l'exemple (69), ce dernier peut être envisagé comme une réponse donnée, soit à la question : « Au fait, et ta cousine ? », soit à la question : « Et Marie-Jeanne, qu'est-ce quelle a fait ? ». Il est permis de supposer que, pour une même réponse : « Marie-Jeanne, elle a vendu

syllabe accentuée de cinq unités perceptives créant une pause subjective ; pour une description des propriétés phonétiques de ce Patron Intonatif, voir également : Di Cristo & Chafcoulof (1979).

66 En évoquant les cas où le constituant extraposé n'est pas délimité par une frontière de Syntagme Intonatif, Avanzi (2009) parle de la « non accentuation des syntagmes extraposés ». Nous n'irons pas jusque là, car le Syntagme Prosodique qui peut être substitué, en la circonstance, au Syntagme Intonatif, comporte aussi un accent final (distinct, il est vrai, de l'accent nucléaire, qui reste une propriété du Syntagme Intonatif) ; voir dans le présent ouvrage notre chapitre sur le phrasé prosodique du français).

67 On notera cependant que, dans l'exemple en question, il s'agit d'une construction du type : Topique détaché lié, qui peut favoriser le choix d'une frontière (entre l'expression topicale et le noyau propositionnel) de niveau inférieure à celle que l'on aurait dans le cas d'une construction comportant un Topique détaché non lié, comme dans : « Marie-Jeanne, ses enfants ils sont insupportables ».

68 Après avoir analysé de nombreux exemples de parole spontanée, dans lesquels les expressions topicales du type SN avec reprise anaphorique, ne sont pas signalées par la construction d'un Syntagme Intonatif, Avanzi (2009) conclut qu'aucune raison d'ordre syntaxique n'est satisfaisante pour expliquer cette absence de marquage.

son appartement », les configurations prosodiques (a) et (b) de la figure 69 seront préférées dans le contexte de la première question et la configuration (c), dans celui de la seconde. En d'autres termes, il semble que l'un des facteurs susceptibles d'influencer les choix de la configuration prosodique la plus appropriée, se rapporte principalement au statut pragmatique des référents discursifs⁶⁹. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, mais il est certain qu'une analyse approfondie des facteurs qui déterminent le choix de la configuration prosodique attribuable aux expressions thématiques et topicales figurant en tête d'énoncé, devrait tenir compte du fait qu'un référent de discours peut disposer de trois statuts cognitifs différents. Il peut être en effet, soit actif (figurer au centre de l'attention des participants), soit accessible (i.e. évoqué textuellement, situationnellement, ou être inférable du discours précédent), soit inactif (dans le sens que lui prête Lambrecht, 1994, de discursivement nouveau et seulement présent à la connaissance du locuteur).

L'exemple (70) : « Le frère aîné du petit copain de ma sœur, on lui a volé sa moto », présente la particularité de comporter une expression détachée à gauche qui est relativement complexe sur le plan syntaxique. Il est attendu que cette complexité structurelle devrait avoir des retombées sur la mise en œuvre d'un phrasé prosodique approprié à la hiérarchie syntaxique de l'expression concernée. Dans cette perspective et conformément au modèle de phrasé du français que nous avons exposé antérieurement, nous suggérons que la structure prosodique de l'expression détachée correspondant à l'exemple (70) peut être représentée de la sorte :

(89). Le frère)₁ aîné)₂ du petit copain)₁ de ma sœur]₃ on lui...

Le parenthésage prosodique illustré par (89) signifie simplement que le fait de clôturer l'expression détachée par une borne de Syntagme Intonatif Continuatif (niveau de frontière majeur 3), n'est pas lié à la satisfaction d'une contrainte d'ordre pragmatique, mais afin de respecter la hiérarchie syntaxique qui sous-tend cette expression. En effet, la coupure syntaxique après « de ma sœur » (niveau 3) est plus importante que celle qui succède à « aîné » (niveau 2), elle-même plus marquée que celle qui suit « le frère » (niveau 1). Cette hiérarchie

⁶⁹ Il est intéressant de signaler que Rossi (1999) interprète la configuration (b), dans sa version la plus marquée par l'étendue de la montée et de l'allongement (CTi, selon sa terminologie), comme une réalisation qui utilise les propriétés de l'intonation interrogative pour marquer une forme de questionnement indirect sur l'identité du référent (i.e. : « Marie-Jeanne ? C'est bien à propos d'elle que vous m'interrogez ? »). Il est probable que la présence d'une longue pause acoustique après l'élément détaché favorise cette interprétation.

syntactique implique, en conséquence, la mise en place d'une structure prosodique à trois niveaux (ce qui correspond bien, dans le cas de notre modèle de phrasé, à l'ordre hiérarchique : Syntagme Intonatif > Syntagme Prosodique > Unité Tonale).

L'exemple (71) : « Frédérique, sa secrétaire, elle est jamais à l'heure », illustre le cas d'une expression détachée qui comporte plus d'un SN⁷⁰. Dans une construction de ce type, soit chaque SN renvoie à un pronom coréférentiel différent⁷¹, comme dans : « Paul, son voisin, il lui a prêté sa voiture » et ces SN acquièrent ainsi à l'unisson le statut de thème, soit un seul d'entre eux fait l'objet d'un rappel anaphorique (comme dans l'exemple 71) et c'est lui qui représente le thème. Dans cette éventualité, il est suggéré que les autres constituants de l'expression détachée assument plus ou moins une fonction de « cadrage »⁷² du référent représenté par le thème. L'expression détachée qu'illustre l'exemple (71) peut être dotée de trois constructions prosodiques différentes, selon la nature de la relation qui associe les deux SN formant cette expression. Ces derniers peuvent être placés sur un même plan, sans que l'un soit distingué prosodiquement par rapport à l'autre, ce qui est illustré par le document (75a) sur lequel il apparaît que les sommets mélodiques des groupes (1) « Frédérique » et (2) « sa secrétaire » sont au même niveau. Ainsi configurés, ces deux SN actualisent la production de deux Syntagmes Prosodiques successifs. Ces deux Syntagmes Prosodiques participent à la construction d'un seul Syntagme Intonatif (Conclusif) dont l'empan est coextensif à l'énoncé entier, ce qui peut être traduit par le parenthésage suivant :

(90). Frédérique} sa secrétaire} elle est jamais à l'heure]

Il apparaîtra, dans la suite de l'exposé, que cet énoncé peut recevoir des parenthésages différents et donner lieu ainsi à plusieurs interprétations distinctes.

Bien que la construction qui est représentée par l'exemple écrit (90) ci-dessus et qu'illustre le document (75a) de la figure (75) puisse sembler de prime

70 Il s'agit dans le cas présent de deux SN, mais il est assez fréquent de trouver en français parlé des expressions détachées qui en comportent davantage. Certaines exhibent même une structure qui se singularise par l'hétérogénéité des éléments qui la constituent (ex. « Marie, sa fille, la plus jeune, le soir, après quatre heures, quand elle rentre de l'école, elle se jette toujours sur la confiture ») ; voir également l'exemple (78).

71 L'exemple que donne Apothéloz (1997) de cette construction est le suivant : « Mon frère, son CAP, il l'a pas eu ».

72 Pour des précisions sur cette notion de cadrage, dans ses relations avec la prosodie, voir, entre autres : Lacheret et al. (1998). On trouvera, ci-après, des illustrations et des commentaires au sujet de cette notion.

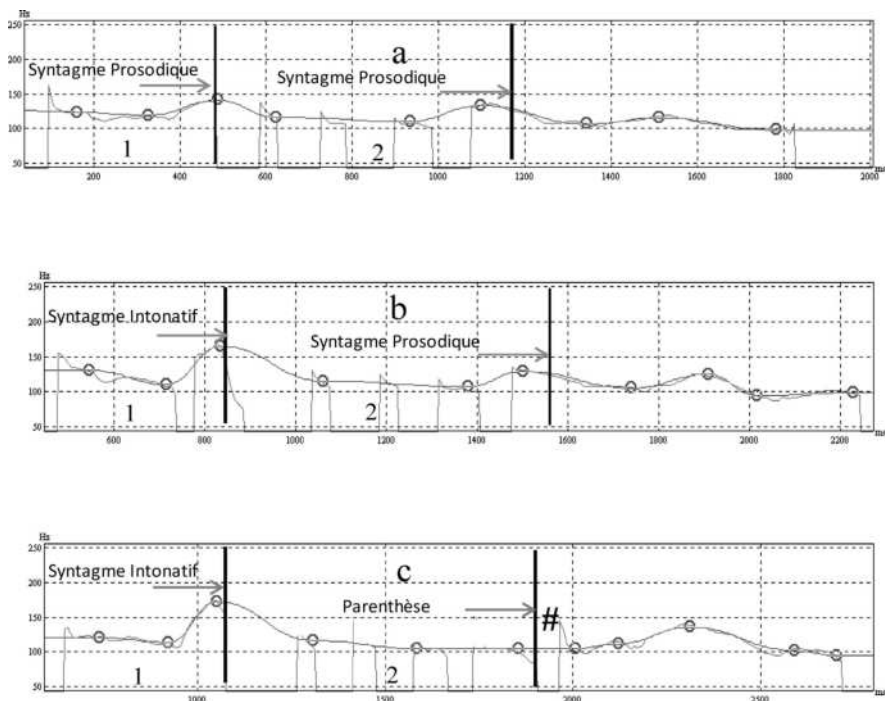


Fig. 75. Courbes de F0 modélisées illustrant trois réalisations de l'énoncé : « Frédérique, sa secrétaire, elle est jamais à l'heure ». Les groupes détachés : « Frédérique » (1) et « sa secrétaire » (2) sont délimités par des traits verticaux.

abord discutable, elle est cependant attestée dans les productions de parole impromptue, où elle dénote simplement une absence d'intention de marquage hiérarchique particulier de la partie détachée (pour des raisons qui seraient à expliciter, en tenant compte du contexte dans lequel est produit cet énoncé). La réalisation illustrée par le document (75b) semble à priori plus logique, dans la mesure où elle met en évidence l'instauration d'une hiérarchie entre les deux éléments qui forment l'expression détachée. Cette hiérarchie conduit à signaler la limite du premier élément « Frédérique » par une frontière de Syntagme Intonatif et celle du second élément « sa secrétaire », par une limite de Syntagme Prosodique, ce qui correspond au parenthésage de l'exemple écrit (90bis), ci-après. Ce dernier montre que l'énoncé est formé d'un Syntagme Intonatif et d'un Syntagme Prosodique qui s'alignent, respectivement, avec l'item de cadrage « Frédérique » et le SN détaché « sa secrétaire ». Il apparaît donc, une fois encore, qu'un thème détaché n'est pas nécessairement séparé de la phrase noyau

(ou du rhème) par une frontière prosodique Majeure, puisqu'il est délimité ici par une frontière de Syntagme Prosodique (notée par}).

(90). (bis) Frédérique] sa secrétaire} elle est jamais à l'heure]

Le document (c) de la figure (75) illustre un cas particulier, où le XP⁷³ « sa secrétaire » (2) est réalisé avec un patron intonatif de type parenthétique, c'est-à-dire sous l'aspect d'une mélodie rectiligne. Cette construction signale un dispositif d'apposition, bien connu des grammairiens (van den Bussche, 1988 ; Caddéo, 2000 ; Neveu, 2000 ; Noailly, 2000). Dans le cas présent, le XP « sa secrétaire » est analysable comme un terme appositif à l'item « Frédérique », ce qui amène à la déduction que, contrairement aux exemples commentés précédemment, « Frédérique » et « sa secrétaire » renvoient à une seule et même personne. Le terme appositif comporte, en sus de sa mélodie plate, un effet d'allongement final, qui lui confère sur le plan phonologique le statut de Syntagme Prosodique. Mais dans le cas présent, ce Syntagme Prosodique introduit une relation de dépendance syntaxique et sémantique vis à vis de l'XP « Frédérique », avec lequel il forme une construction prosodique complexe que nous avons proposé d'appeler (dans notre chapitre sur le phrasé prosodique du français), une Macro-Unité Intonative⁷⁴. Afin de rendre explicite cette construction particulière, nous proposons d'utiliser la notation suivante pour rendre compte de la configuration prosodique illustrée par le document (75c).

(91). Frédérique] sa secrétaire}]]# [elle est jamais à l'heure]

Nous présentons, ci-après, deux autres exemples de constructions détachées à deux termes qui illustrent les notations de parenthésage permettant de distinguer, au sein de ces constructions, un XP appositif (92 b; 93 b) d'un XP lié avec la phrase noyau subséquente (92 a); 93 a).

(92). (a) Mes voisins] ces coquins} ils les ont démasqués]

(92). (b) Mes voisins] ces coquins}]] # [ils les ont démasqués]

73 Nous rappelons que nous utilisons l'expression XP pour désigner tout type de constituant syntaxique.

74 Cette construction, rappelons le, est formée d'Unité Intonative et d'un segment prosodique dépendant de celle-ci. Comme il s'agit présentement d'une dépendance syntaxique, l'exemple est révélateur d'un parallélisme formel entre la construction syntaxique et la construction prosodique.

- (93). (a). Julie] la rousse} elle ne lui donne rien]
 (93). (b). Julie] la rousse}]] # [elle ne lui donne rien]

Dans (92a) et (93a) le second XP de l'expression détachée à la valeur d'un thème repris par un pronom anaphorique dans la phrase noyau. En revanche, dans (92b) et (93b), ce second XP est interprétable comme un terme appositif, dénotant ainsi une valeur attributive que l'on pourrait gloser de la sorte : « mes coquins de voisins » et « la rousse Julie »⁷⁵. Il est clair que dans les exemples dont la construction prosodique est illustrée par (75c), c'est le premier XP qui fait l'objet d'une reprise par le pronom anaphorique dans la phrase noyau.

Les exemples (72 à 76) de la liste écrite présentée plus haut ont en commun d'intégrer un circonstant dans l'expression détachée⁷⁶. Le plus souvent, ce dernier occupe une position initiale dans une expression de ce type (voir : 72, 73, 74 76), cette place étant considérée comme une position-clé pour installer un élément de cadrage utile à l'interprétation des énoncés et du discours (Charolles, 1997). Etant donné sa fonction particulière, il est attendu que l'élément cadratif initial bénéficie d'un statut prosodique différent de celui des autres expressions figurant dans l'expression détachée. Cette distinction lui vaut d'être associé à la construction d'un Syntagme Intonatif Continuatif, alors que les autres membres de l'expression détachée ne sont bornées que par une limite de Syntagme Prosodique, comme l'illustre le parenthésage de (72)

- (94). Ce matin] les enfants} ils ont encore raté le bus]

La construction prosodique de l'expression détachée dans l'exemple écrit (73) suit la même tendance. Toutefois, cette expression connaît deux interprétations possibles, selon que le circonstant de cadrage sélectionné se rapporte à « avant » (qui indique simplement une antériorité de l'action rapportée) ou à « avant Jacques » (i.e. la période qui a précédé la venue de Jacques). Dans la première éventualité, le circonstant « avant » est configuré sous la forme d'un Syntagme Intonatif Continuatif et le XP « Jacques » se voit doté d'une limite de Syntagme Prosodique, qui atteste de son caractère lié avec la phrase noyau (cette ligature étant confirmée en outre par la réalisation d'un enchaînement consonantique : Ja/kil). Dans la seconde éventualité, c'est le groupe « avant Jacques » qui est

⁷⁵ Il a été souligné que les notions d'attribut et d'apposition présentent une parenté fonctionnelle dans la mesure où elles sont interprétables comme la marque d'une prédication seconde voir : Forsgren (2000).

⁷⁶ Pour une étude générale de la prosodie des circonstants en français, voir : Lacheret-Dujour (2003).

associé à la construction du Syntagme Intonatif Continuatif. Cette distinction, qui est illustrée par la figure 76, met en évidence la valeur distinctive potentielle que peut assumer le positionnement de la frontière de ce Syntagme dans le phrasé des énoncés.

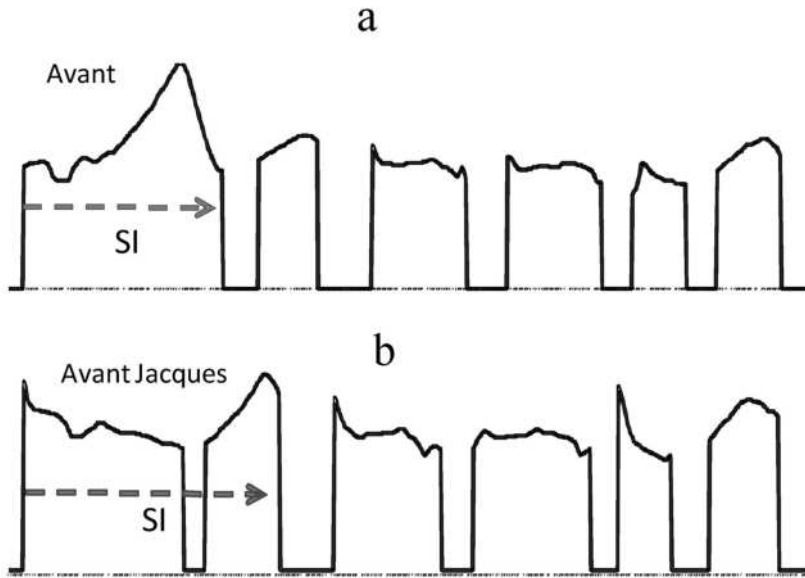


Fig. 76. Tracés de F0 illustrant deux réalisations de l'expression détachée « Avant Jacques » : a) alignement de la frontière d'un Syntagme Intonatif Continuatif avec « Avant », b) alignement de cette frontière avec le groupe « Avant Jacques ». SI : empan du Syntagme Intonatif Continuatif.

Dans l'exemple écrit (74), le circonstant « aujourd'hui » ne se trouve pas en position initiale. Cet exemple, extrait d'un corpus de parole impromptue (en l'occurrence, d'un débat) a été réalisé de la manière qu'illustre la figure (77a). Cette illustration montre que le XP « la grande entreprise » et le circonstant de localisation temporelle « aujourd'hui » sont dotés pareillement d'une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif et suivis d'une pause. Cette double démarcation permet ainsi de bien distinguer ces deux constituants et de les marquer comme deux topiques :

(95). La grande) entreprise] aujourd'hui] ce n'est pas celle qui....

Il en irait autrement si l'expression détachée était « la grande entreprise d'aujourd'hui ». Dans cette éventualité, tous les éléments de l'expression détachée

seraient probablement intégrés en un seul groupement majeur, équivalent à un Syntagme Intonatif Continuatif.:

(96). La grande) entreprise) d'aujourd'hui] ce n'est pas celle qui...

Il est également possible, à propos de l'exemple écrit (74), que le circonstant « aujourd'hui » soit réalisé avec un patron intonatif de type parenthétique (figure 77b), comme c'était le cas du XP « sa secrétaire » de l'exemple écrit (90). Toutefois, l'usage de ce patron ne sert pas, dans ce cas, à marquer un phénomène d'apposition, comme dans l'exemple (90), mais à signaler un contraste (i.e. « aujourd'hui », par opposition à « en d'autres temps »).

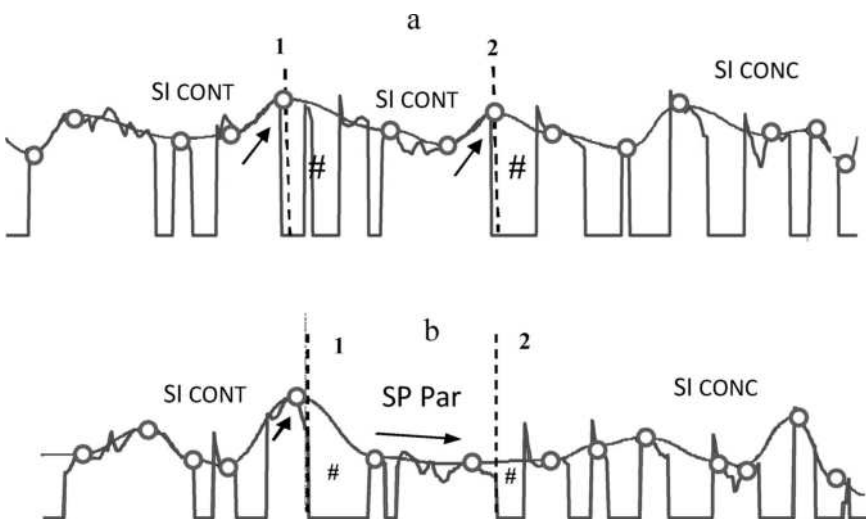


Fig. 77. Courbes de F0 modélisées illustrant les deux réalisations de l'énoncé « La grande entreprise aujourd'hui ce n'est pas celle qui recrute », qui ont été commentées précédemment. Les chiffres 1 et 2 indiquent les limites respectives des expressions « la grande entreprise » et « aujourd'hui ». SI CONT = Syntagme Intonatif Continuatif, SP PAR = Syntagme Prosodique Parenthétique, SI CONC = Syntagme Intonatif Conclusif. Ce dernier exhibe une marque d'emphasis dans (b).

Les exemples écrits (75) à (80) ont la particularité de contenir une expression détachée non liée, qui ne fait pas l'objet d'une reprise anaphorique dans la phrase noyau. Il s'avère que ce type de construction est propice à la mise en

place d'une ou de plusieurs entités de cadrage de contenu variable. C'est ainsi que l'expression « à Marseille » (75) dénote un cadrage spatial, « jeune » (76)⁷⁷, un cadrage temporel, « les tulipes » (80), un cadrage notionnel. Les expressions « Paulette » (77) et « les technocrates » introduisent, pour leur part, un cadrage énonciatif, d'ordre notionnel, par rapport auquel il est pertinent d'énoncer la relation prédicative qui suit⁷⁸. Les expressions détachées qui fonctionnent comme des entités de cadrage tendent à favoriser une séparation plus tranchée avec la phrase noyau qui suit⁷⁹, ce qui revient à dire qu'elles sont délimitées, dans ce cas, par une frontière de Syntagme Intonatif Continuatif accompagnée d'une pause⁸⁰. Il est également à souligner que, selon le contexte communicatif, l'expression « à Marseille » de l'exemple (75) peut être réalisée comme un to-pique cadratif ou comme une assertion. Alors que dans la première éventualité elle est dotée d'un Patron Continuatif montant (figure 78a), elle s'associe à l'implémentation d'un Patron Conclusif descendant, dans la seconde (figure 78b). Dans cette deuxième éventualité, le Patron Conclusif est interprétable comme la marque d'un focus de type contrastif (c'est à Marseille et pas ailleurs que...).

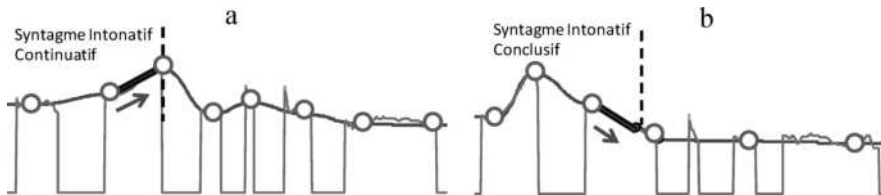


Fig. 78. Courbes de F0 modélisées illustrant deux réalisations de l'expression détachée « à Marseille » dans : « À Marseille, elles s'éclatent les mémés » a) Patron Continuatif, b) Patron Conclusif.

L'exemple (78) de la liste écrite ci-dessus (« Mes voisins, leur fils, le matin, quand il rentre de boîte, je vous dis que ça ! ») illustre le cas typique d'une

⁷⁷ Cette expression détachée peut revêtir deux interprétations : « Quand j'étais jeune », « Quand B.B. était jeune ». En fait, la valeur circonstancielle causale de cette expression est déductible du contexte de la conversation (à ce propos, voir : Havu, 2002).

⁷⁸ Voir : Prevost (2009).

⁷⁹ Il s'agit bien d'une tendance plutôt que d'une règle.

⁸⁰ La pause peut être objective (présence d'un silence) ou subjective, car la présence d'un contour continuatif de forte amplitude induit généralement la perception d'une pause de ce type.

tournure familière exhibant une « dislocation multiple »⁸¹, dont la particularité est qu'aucun des membres de l'expression détachée ne fait l'objet d'un rappel anaphorique et donc d'une thématisation. La phrase noyau a la valeur prédictive d'un jugement de valeur portant sur la situation construite par la juxtaposition des membres formant l'expression détachée. Il est loisible de supposer que dans cet exemple – qui cumule des termes cadratifs notionnels (« mon voisin », « leur fils ») et circonstanciels (« le matin », « quand il rentre de boîte »), sans se plier apparemment à un ordre logique – ces différents termes de cadrage sont tous associés à la construction d'un Syntagme Intonatif Continuatif, dont nous nous avons souligné plus haut la fonction de démarcation majeure.

Les exemples (81) et (82) de la liste écrite ci-dessus évoquent également une tournure courante en français parlé qui se traduit par l'usage de l'expression « Moi, je ». L'association de ces deux pronoms co-référents est souvent regardée, dans les grammaires traditionnelles, comme une marque flagrante d'emphase. Toutefois, cette interprétation a été remise en question par (Lambrecht, 1980, *op.cit.*). En vérité, cette tournure connaît deux usages que nous pourrions qualifier de non marqué et de marqué. Son emploi est si banalisé et si fréquent à l'oral, que l'on peut l'assimiler simplement à l'expression de « je ». Il s'agit là de la forme non marquée sur le plan pragmatique, qui se caractérise par l'absence de démarcation prosodique entre les deux pronoms. La forme marquée pragmatiquement exhibe deux variantes. Dans la première, le pronom tonique s'associe à un Patron de Syntagme Intonatif Continuatif (montant), ce qui indique une opération de topicalisation. Dans la seconde variante, le pronom tonique est doté d'un Patron Intonatif Conclusif (descendant) qui signale, dans ce cas, une marque de focalisation contrastive (pouvant se doubler ou pas d'emphase). Il est à noter que les exemples écrits (82), (83) et (84) illustrent des constructions dans lesquelles une valeur de contraste est explicitement suggérée par le lexique et la syntaxe. Dans tous ces exemples, la tendance est, à nouveau, de doter l'élément topical détaché (« moi », « toi », « lui », « elle », « aux plus jeunes », « aux séniors ») d'un Patron de Syntagme Intonatif Continuatif montant. Dans l'exemple écrit (85) : « Normalement, ils auraient dû te parler de ça », l'expression détachée est représentée par l'adverbe modal « naturellement ». Celui-ci n'introduit pas une relation « d'à propos » avec la proposition subséquente, mais fixe un critère d'interprétation pour cette proposition. Il fournit ainsi un « setting » ou un décor pour la phrase. D'après (Serda, 2009), les adverbiaux détachés en tête de phrase peuvent endosser plusieurs rôles, tels que

81 Voir : Apothéloz (1997).

ceux de « setting », de topique et d'introducteur de cadre. En règle générale, les adverbes initiaux détachés suivent la tendance qui consiste à configurer les introducteurs de cadre sous la forme d'un Syntagme Intonatif Continuatif montant. Toutefois, il est à noter que dans le cas de l'exemple (85), l'adverbe détaché « normalement » peut aussi être réalisé en association avec un Patron Intonatif Conclusif (descendant). Ainsi configuré, il acquiert la valeur d'un adverbe de manière qui fonctionne comme un modificateur du verbe parler (l'énoncé signifie dans ce cas : « Il aurait dû te parler de ça de façon normale »).

Les exemples écrits (86, 87, 88) de la liste présentée plus haut se distinguent des précédents, dans la mesure où ils présentent des expressions détachées dans des énoncés interrogatifs. La question que l'on peut se poser à propos de ces expressions, est de savoir si elles exhibent des configurations prosodiques différentes de celles que nous avons décrites pour les phrases déclaratives. Nous avons déjà donné une réponse partielle à cette question (voir la figure 63b), mais nous apporterons des éléments de réponse plus précis, dans le chapitre 12, qui est dédié à l'étude des patrons intonatifs qui sont employés dans les diverses formes d'interrogation.

La question des usages du patron intonatif Continuatif en français, nous a conduit inévitablement à considérer le cas des expressions détachées à gauche dans cette langue. Au terme de l'analyse détaillée de ces expressions que nous venons d'effectuer, nous sommes en mesure de conclure que, contrairement à l'idée reçue, ces expressions ne sont pas toujours séparées des phrases noyaux subséquentes par une frontière majeure de Syntagme Intonatif. Il arrive fréquemment, en effet, que cette démarcation soit moins marquée et qu'elle se signale alors par une simple limite de Syntagme Prosodique. Les causes qui motivent ces choix sont nombreuses et difficiles à codifier, dans la mesure où elles demandent, non seulement la prise en compte de la nature des différentes catégories d'expressions détachées⁸², mais également celle de critères qui se rapportent au contexte de la communication et au statut des référents discursifs. À l'intérieur même des expressions détachées, il semble que l'emploi de circonstants cadrateurs constitue un facteur qui favorise l'implémentation d'une frontière de Syntagme Intonatif permettant de les démarquer des autres constituants inclus dans ces expressions. Les vocatifs, comme nous le montrons ultérieurement (chapitre 13), se distinguent de tous les autres éléments détachés à gauche, car ils sont pourvus d'un Patron Intonatif qui leur est propre.

82 Dans une étude récente, Velghe (2013) a montré que les marqueurs de thématisation antéposés (tels que : « quant à... », « du point de vue de... », « en ce qui concerne... ») attirent davantage l'implémentation d'une frontière majeure de Syntagme Intonatif que ne le font les circonstants spatio-temporels détachés.

Résumé et conclusions du chapitre 9

Dans le présent chapitre, nous avons illustré et commenté les différentes réalisations et les divers usages des Patrons Intonatifs Continuatifs du français que nous avons recensés. Ce travail nous a conduit à mettre en évidence : (i) un Patron Prototypique, équivalent sur le plan conceptuel à l'intonème de Continuation Majeure de Pierre Delattre, mais sensiblement différent de ce dernier quant à sa réalisation formelle⁸³; (ii) deux variantes de ce Patron Prototypique : le patron descendant et le patron circonflexe ; (iii) des Patrons Continuatifs interprétables comme des clichés mélodiques. Nous avons également précisé, dans ce même chapitre, que nous écartons la distinction de Delattre entre Continuation Mineure et Continuation Majeure (qu'adoptent plusieurs auteurs), au bénéfice d'un modèle de phrasé prosodique, fondé sur l'articulation de trois unités : l'Unité Tonale, le Syntagme Prosodique et le Syntagme Intonatif (voir, à ce sujet, la troisième partie du présent ouvrage, qui traite précisément de la problématique du phrasé prosodique). Si, comme le fait apparaître ce chapitre, nous avons accordé une place importante à la description des constructions auxquelles participent les Syntagmes Intonatifs Continuatifs et au commentaire de leurs usages, c'est pour de multiples raisons. D'une part, parce qu'ils jouent un rôle déterminant vis à vis de l'indication de la structure syntaxique des énoncés, de l'organisation macrosyntaxique et conceptuelle du discours et de la gestion des échanges conversationnels. D'autre part, parce qu'ils sont mis en jeu dans l'expression de certaines relations pragmatiques qui s'avèrent cruciales pour le traitement de l'information (voir en particulier le cas des constructions à détachement). Enfin, parce qu'ils apportent des précisions sur la façon dont les locuteurs élaborent le contenu des messages qu'ils profèrent et qu'ils nous renseignent, ainsi, sur les activités cognitives de planification qui président à l'expression de ces messages.

83 En fait, ainsi que nous l'avons déjà souligné précédemment, nos données ne confirment pas le caractère systématique de la configuration montante concave décrite par cet auteur, ni le fait que la valeur finale de la montée est toujours supérieure à la hauteur des sommets mélodiques environnants.

Chapitre 10.

Les Patrons Intonatifs Conclusifs

Remarques préliminaires

Comme le signifié du mot le suggère, la notion de « conclusif » est liée à celles de complétude, d'achèvement et de terminalité. C'est ainsi que dans les travaux sur la prosodie du français, on relève trois expressions concurrentes pour qualifier les formes intonatives qui contribuent à l'expression de ces contenus sémantiques : celle d'intonation conclusive, celle d'intonation terminale et celle d'intonation de finalité. Alors que l'insertion d'un Patron Intonatif Continuatif dans une séquence de parole correspond généralement à la notation d'une virgule à l'écrit (d'où l'expression anglaise « comma intonation » pour désigner ces patrons), celle d'un Patron Intonatif Conclusif équivaut le plus souvent à la notation d'un point¹. Il est donc permis de considérer globalement ces deux patrons comme des ponctuants, par excellence, de la langue orale². Toutefois, à la différence des Patrons Continuatifs, les Patrons Conclusifs assument, outre la fonction démarcative ou délimitative, une fonction modale relative au statut fonctionnel de la phrase ou de l'énoncé, fonction au moyen de laquelle s'expriment les intentions communicatives des locuteurs³. Un patron Intonatif Conclusif est la marque de la clôture d'une tranche de parole d'extension variable, qui peut correspondre à l'expression d'un acte illocutoire minimal, ou à celle, plus complexe, d'une suite d'énonciations qui participent de la construction d'un programme communicatif. D'autre part, il est important de souligner que le qualificatif Conclusif ne s'applique pas qu'aux patrons des énoncés déclaratifs, mais aussi à ceux des questions par exemple⁴. Afin de décrire les formes des Patrons Conclusifs des énoncés déclaratifs⁵ du français et de commenter leurs usages, nous proposons de distinguer, d'une part, entre ceux qui apparaissent dans une position finale et ceux qui occupent une position interne et, d'autre part, entre les patrons neutres et les patrons emphatiques.

1 Mais ce n'est pas toujours le cas ; voir ci-après les remarques sur la focalisation.

2 À propos de cette notion de ponctuant, voir : Vincent (1983).

3 On retiendra que les corrélats prosodiques de la fonction modale font l'objet d'une maîtrise précoce de la part des enfants ; voir à ce sujet : Maillochon & Bassano (2003).

4 Voir plus loin le chapitre sur les patrons intonatifs de l'interrogation.

5 En général, la modalité déclarative est utilisée pour énoncer une assertion, désigner un objet ou décrire un fait.

1. Les Patrons Conclusifs Neutres en position finale

Indépendamment de leur longueur, les énoncés déclaratifs neutres complets se clôturent par l'usage d'un patron Conclusif qui confère à cet énoncé le statut prosodique de Période⁶. Les Périodes les plus brèves (ou minimales) correspondent à des énoncés déclaratifs constitués d'un seul Syntagme Intonatif Conclusif, lequel peut être fractionné en constituants prosodiques de rang inférieur (tels que les Syntagmes Prosodiques et les Unités Tonales). Les Périodes étendues (ou maximales), que nous avons assimilées à des Paratons,⁷ comportent un nombre théoriquement illimité de Syntagmes Intonatifs. À titre d'exemple de Période étendue, nous reprendrons celui qui est illustré plus haut, par la figure 30 et dont la teneur est la suivante : « Entre autres] il y ce que l'on appelle le quatre-quatre utilitaire] qui sont des véhicules qui sont faits pour transporter de la marchandise] pour se déplacer dans des régions montagneuses difficiles] ou d'autres régions difficiles d'accès par des routes]] »⁸. La figure 79 illustre des cas de Périodes minimales⁹ observables dans l'analyse du discours interactif (ou la conversation).

L'exemple de la vignette 1 : « Peut-être » est une réponse à la question : « Tu penses venir demain ? » ; l'exemple 2 : « La semaine prochaine », une réponse à la question : « Ils partent quand ? » et l'exemple 3 : « La bouchère du marché du village », une réponse à la question : « C'est qui, cette jeune femme ? ». Dans l'exemple 1, Le Patron Conclusif est uniformément descendant, car l'énoncé ne comprend qu'un seul groupe prosodique. Dans l'exemple 2, la partie descendante est précédée par un sommet mélodique (signalant la fin d'une Unité Tonale précédente) et dans l'exemple 3, par deux sommets mélodiques qui signalent, respectivement, la fin d'un Syntagme Prosodique et d'une Unité Tonale). Ces constructions sont conformes à notre conception des propriétés du phrasé prosodique du français que nous avons décrites dans un chapitre précédent. Les deux derniers exemples (3 et 4) permettent d'expliquer pourquoi la tradition grammaticale considère que le schéma prosodique de la phrase française de base est du type montant-descendant (Arrivé et al., 1986) ;

⁶ Voir le Chapitre 5, section 3 : Au-delà du Syntagme Intonatif : la Période et le Paraton.

⁷ Voir, *supra*, le chapitre sur le phrasé prosodique du français.

⁸ Comme nous l'avons vu, ce Paraton comprend cinq Syntagmes Intonatifs : quatre Syntagmes Continuatifs et un Syntagme Conclusif : « ou d'autres régions difficiles d'accès par des routes », qui clôture le Paraton.

⁹ Nous considérons que la Période de plus faible extension appartenant à la catégorie des Périodes minimales, est formée d'un seul groupe prosodique qui est associé à une intonation Conclusive suivie d'un silence.

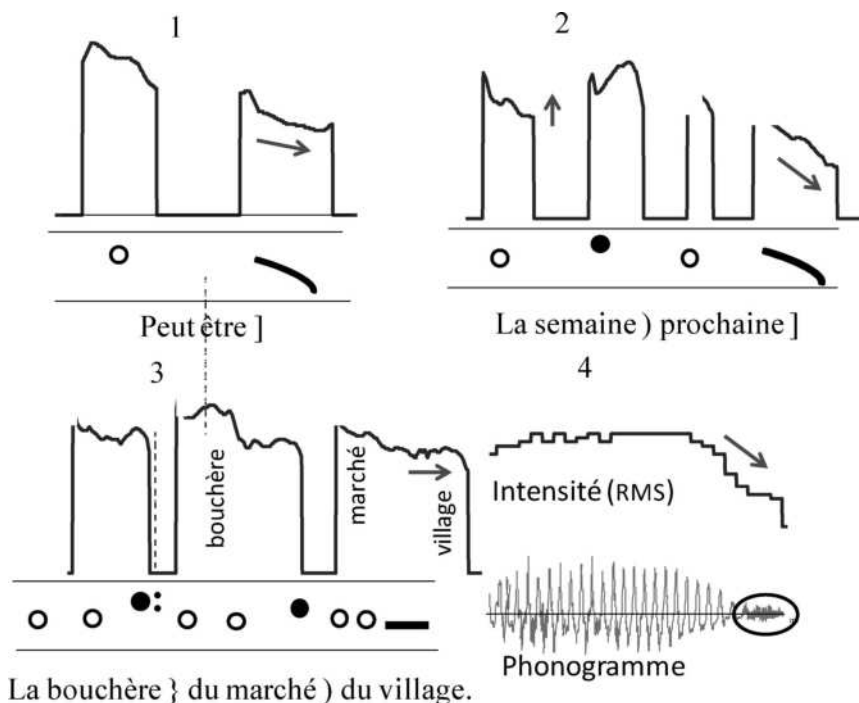


Fig. 79. Tracés de F0 et représentations schématisées illustrant des réalisations de l'intonation conclusive pour des énoncés constitués d'un unique Syntagme Intonatif. La vignette 4 illustre la variation de l'intensité sur la rime de la syllabe finale du mot « village ». La partie cerclée du phonogramme indique la présence d'une désonorisation.

Les exemples 1 et 2 illustrent la réalisation d'un contour mélodique final descendant (signalé par la flèche), ce qui correspond à la description que l'on donne habituellement de l'intonation conclusive¹⁰. En revanche, la présence d'un tel contour n'est pas visible dans l'exemple 3. Cette réalisation n'est pas rare, car il arrive fréquemment qu'un Syntagme Conclusif se termine par un ton bas. Il est permis de considérer le ton bas et la chute comme deux variantes de surface d'un même patron intonatif descendant (justifiant ainsi la seule notation de la fin de ce patron par les symboles L ou B). Dans le cas d'une analyse qui opte pour une interprétation en faveur de la chute finale, il est possible d'invoquer un effet d'interaction perceptive entre la fréquence fondamentale (F0) et l'intensité. Il a été montré, en effet, qu'une variation de l'intensité peut influencer la per-

¹⁰ Ou de l'intonation de Finalité, selon Delattre (1966b).

ception de $F0^{11}$. C'est ainsi que lorsqu'une voyelle tonique associe l'usage d'une $F0$ plate et d'une intensité décroissante (patron d'intensité illustré par la vignette 4), elle tend à être perçue avec une mélodie descendante. Cet effet d'interaction pourrait donc conforter l'idée plusieurs fois mentionnée que la marque subjective du Syntagme Conclusif est bien la présence d'une chute mélodique dans un registre bas. Il est souvent affirmé que cette chute atteint une valeur plancher de la gamme tonale couverte par le locuteur,¹² ce qui s'accompagne fréquemment d'un phénomène de désonorisation ou de laryngalisation. En français actuel, dans la pratique du discours interactif, la production d'un acte déclaratif se conclut souvent par l'emploi de la particule « quoi ». C'est généralement à ce lexème – qui assume une double fonction de ponctuant et d'accommodation de la force illocutoire de l'acte déclaratif assertif¹³ – que se trouve associé la réalisation du contour final ou de la valeur plancher du Syntagme Intonatif Conclusif (voir, par exemple, la figure 80).

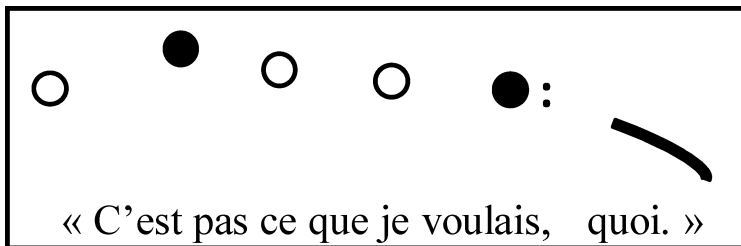


Fig. 80. Représentation schématisée de la mélodie de l'énoncé : « C'est pas ce que je voulais, quoi. »

Les Syntagmes Intonatifs Conclusifs non emphatiques qui clôturent des Périodes étendues (formées de plusieurs Syntagmes Intonatifs consécutifs) ne montrent pas des différences trop marquantes, par rapport à ceux qui sont associés à des Périodes minimales. Ils s'achèvent également par la présence d'un contour final

¹¹ Voir : Rossi (1978).

¹² Cette valeur plancher est notée par B(ottom) dans le système de transcription INTSINT (voir *supra*).

¹³ D'après Morel & Danon-Boileau (1997), les deux ponctuants les plus fréquents en français sont « hein » et « quoi ». Le premier serait utilisé pour attirer l'attention de l'interlocuteur et chercher à établir une convergence de point de vue (voir également : Delomier, 1999). En revanche, l'usage de « quoi » traduirait, pour Morel & Danon-Boileau, une position modale égocentrée non sujette à discussion, qui pourrait être glosée de la sorte : « je me donne comme étant seul à penser ce que je pense ». Toutefois, cette interprétation n'est pas partagée par Chanet (2001), qui voit plutôt dans l'usage du ponctuant « quoi » un appel à l'interlocuteur.

descendant ou d'un ton bas (voir la figure 81, ci-après). Les seules différences notables que l'on peut relever, dans le cadre d'une analyse transversale de différents corpus, menée sur une vaste échelle, se rapportent à d'éventuelles distinctions entre les Syntagmes Conclusifs de Période (ou de Paraton) et les Syntagmes Conclusifs de Paragraphe Prosodique¹⁴. Il apparaît, en effet, que ces derniers ont davantage tendance à se terminer s par la présence d'un ton infra-bas, assorti d'une baisse importante de l'intensité et d'un phénomène de désonorisation.

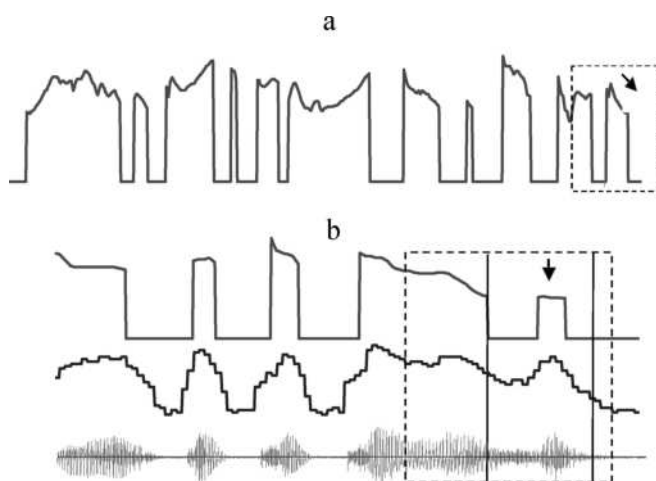


Fig. 81. Tracés de F0 illustrant deux réalisations (chute et ton bas) de la syllabe finale d'un Syntagme Conclusif en clôture de Paraton : a) « La grande entreprise, aujourd'hui, ce n'est pas celle qui recrute », b) « est utilisé », extrait du Paraton : « Oui, parce que je crois que tout ce qui conforte le pouvoir est utilisé ». L'encadrement en pointillés délimite les cadences finales (ensemble prétonique + tonique) des Syntagmes Conclusifs.

Les Syntagmes Conclusifs qui clôturent un Paraton ou un Paragraphe Prosodique s'inscrivent généralement dans un effet global de supra-déclinaison¹⁵, de F0,

¹⁴ On trouvera de précieuses informations sur la notion de paragraphe oral, dans la thèse de Asa Conway (Conway, 2005). Dans leur ouvrage intitulé *Le Ballet et la Musique de la Parole* (Bouvét & Morel, 2002), les auteures utilisent également la notion de Hyper Paragraphe. Mais pour définir cette dernière, elles ont recours à des critères extra-prosodiques, qui se rapportent notamment à des changements de direction de la tête et du regard.

¹⁵ L'effet global de supra-déclinaison est attesté dans tous les styles de parole, avec cependant des différences qualitatives. Voir à ce sujet : (Swerts & Stranger, 1996 ; Blaauw, 1995 ; et Umeda, 1982). On retiendra que l'effet de supra-déclinaison, qui participe d'une sorte d'automatisme

lequel se superpose aux effets de déclinaisons locaux qui sont associés aux syntagmes intonatifs enchâssés dans ces macro-unités prosodiques (figure 82). Les Syntagmes Conclusifs qui clôturent ces macro-unités exhibent souvent un effet de déclinaison qui leur est propre et que l'on désigne alors par les termes d'abaissement final (ang. « final lowering »). Il est probable que l'amorce de cet abaissement final a une valeur prédictive, dans la mesure où il annonce l'arrivée imminente de la clôture du Paraton ou du Paragraphe Intonatif.

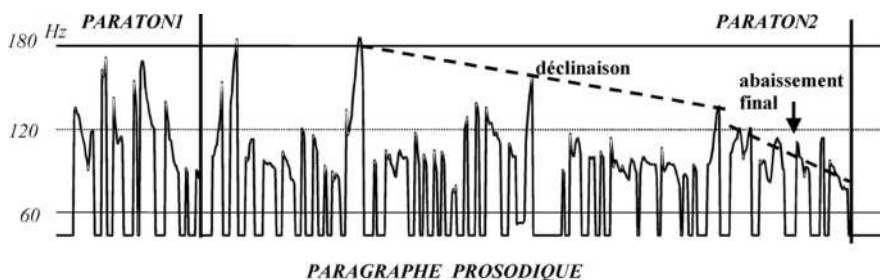


Fig. 82. Tracés de F0 illustrant la réalisation d'un Paragraphe Prosodique de parole impromptue formé de deux Paratons^{a)}. Ce document met en évidence l'effet de supra-déclinaison coextensif au second Paraton et l'effet d'abaissement final qui affecte la réalisation du Syntagme Conclusif clôturant à la fois le second Paraton et le Paragraphe Prosodique. ^{a)}Il s'agit en réalité d'un exemple que nous avons décrit antérieurement et qui est représenté de façon détaillée par la figure 30.

2. Les Patrons Conclusifs Emphatiques en position finale

Les patrons que nous qualifions d'emphatique représentent les formes expressivement marquées des Patrons Conclusifs, qui s'opposent ainsi sur la base des distinctions : non marqué/marqué ou non emphatique-emphatique. La production d'un Patron Conclusif Emphatique en position finale d'énoncé ou de Paraton donne lieu aux trois types de réalisations qui sont illustrées par la figure 83. Dans la première réalisation (a) le contour final aligné avec la syllabe tonique du syntagme qui porte l'accent nucléaire est de forme circonflexe. Dans la seconde réalisation (b et c), la syllabe tonique porte un ton haut et dans la troisième (d et e), c'est une chute qui est associée avec cette syllabe. La réalisation

physiologiquement conditionné (baisse progressive de la pression d'air sousglottique provoquant, *ipso facto*, une diminution graduelle de F0), peut être contrecarré par la mise en oeuvre de commandes linguistiques, lesquelles provoquent des réhaussements de registre qui bloquent, de ce fait, l'effet de déclinaison.

circonflexe est à l'image de ce que Pierre Delattre a appelé l'intonème d'implication¹⁶. Le ton haut des réalisations (b et c) se situe le plus souvent dans un registre extra-haut et c'est généralement à partir de ce registre que démarrent les chutes correspondant aux réalisations de (d et e). Il apparaît également que les syllabes prétoniques peuvent faire l'objet d'un réhaussement, comme c'est notamment le cas des exemples (c, d, e), mais ce réhaussement n'est pas systématique. Lorsque le réhaussement de la prétonique se combine avec une chute sur la tonique, cette association se traduit par la réalisation d'un patron circonflexe qui s'aligne avec la cadence (d, e) et qui se distingue ainsi du patron similaire qui s'aligne pour sa part avec la tonique (a). Nous considérons les trois réalisations que nous venons de décrire comme des variantes qui concourent à exprimer, à des degrés divers, un même type de signification dont nous expliciterons le contenu dans la section consacrée aux usages de l'intonation Conclusives.

Pour ce qui concerne la réalisation circonflexe alignée avec la syllabe tonique (83a), il est apparu à l'écoute que la partie montante était gommée au bénéfice de la saillance subjective de la chute. Il est donc permis de considérer que le schéma acoustique circonflexe et celui de la chute sont perceptivement équivalents¹⁷. En définitive, la marque déterminante de l'intonation Conclusives Emphatique est le recours à un registre extra-haut, soit sous la forme d'un ton statique (comme dans 83b et c), soit en tant que point d'origine d'une chute (comme dans 83d et e) dont le terme est variable. Dans l'alphabet INTSINT (voir *supra*, figure 38), ce niveau extra-haut est noté par le symbole T (Top), qui se différencie de la notation d'un simple ton haut, au moyen du symbole H (Higher). Notre analyse du français rejoint ainsi celle que Ladd a proposée au sujet de l'anglais (Ladd, 1993b). Selon cet auteur, en effet, il est nécessaire, pour rendre compte de certaines significations emphatiques, de prendre en considération un niveau de registre extra-haut, en sus du seul registre haut auquel se réfèrent la plupart des travaux sur l'intonation.

¹⁶ Voir, plus haut, la figure 45 représentant les « dix intonations de base » décrites par cet auteur.

¹⁷ Cette conclusion résulte de l'analyse de plusieurs exemples à propos desquels nous avons modifié les valeurs des points-cibles de la courbe mélodique modélisée et jugé de l'incidence auditive de ces modifications. Nous rappelons (voir chapitre 7, section 3) que le logiciel que nous utilisons (PHONEDIT) permet d'effectuer ce type d'opération, grâce à la fonction de resynthèse dont il est pourvu.

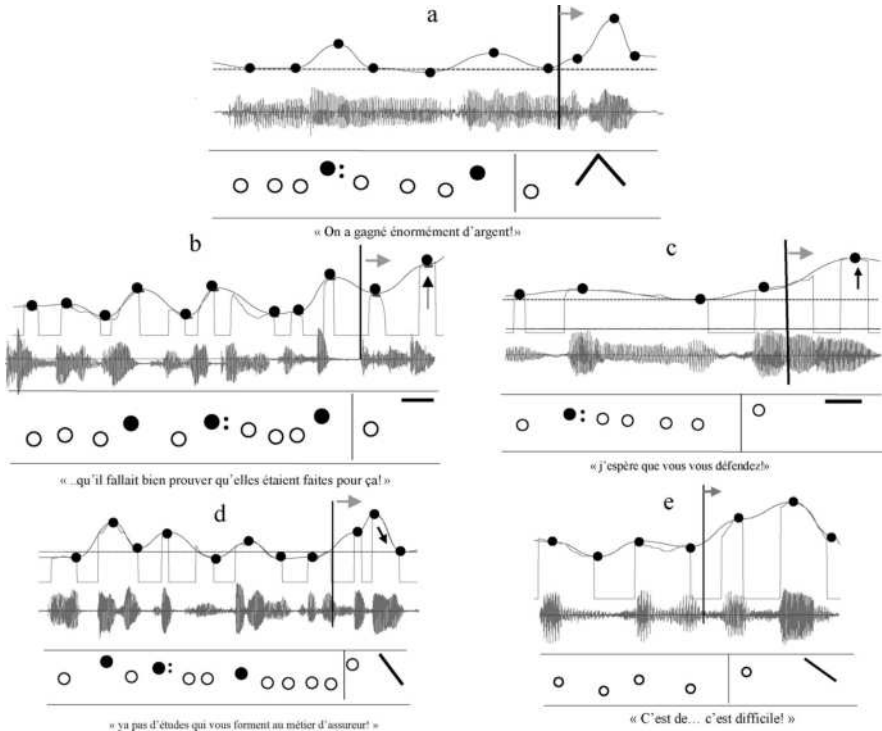
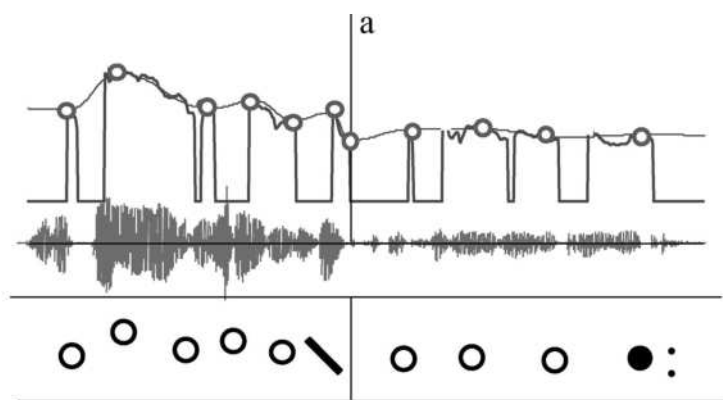


Fig. 83. Courbes de F0 modélisées, phonogrammes et représentations schématisées illustrant les trois réalisations caractéristiques des Syntagmes Conclusifs emphatiques en position finale. Tous ces exemples proviennent de l'analyse de corpus de parole impromptue. On notera que le trait vertical et la flèche orientée vers la droite signalent la cadence des Syntagmes Conclusifs. Nous rappelons que le terme de cadence désigne pour nous l'ensemble prétonique + tonique.

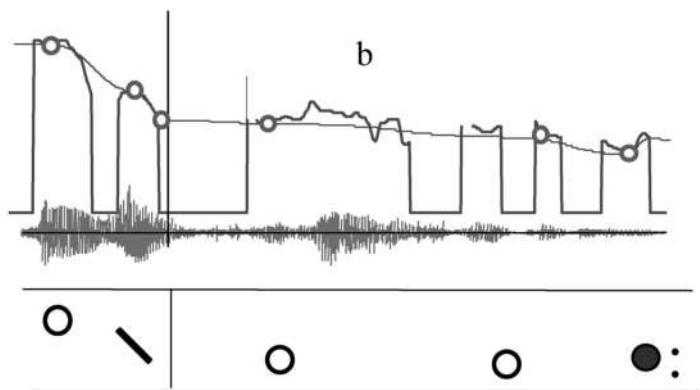
3. Les Patrons Conclusifs Non Emphatiques en position interne

Il est fréquent d'observer, en français parlé, des énoncés dans lesquels les Patrons Conclusifs ne se positionnent pas à leur terme, comme dans les exemples que nous venons d'analyser, mais occupent une position interne. Cette configuration particulière est liée à un déplacement de l'accent nucléaire d'énoncé (appelé aussi « accent de phrase », ang. « sentence accent»). Cet accent constitue, comme nous l'avons montré, le support métrique du contour mélodique qui signale la modalité illocutoire de l'acte de discours porté par l'énoncé. La figure 84 illustre deux exemples de l'emploi d'une intonation Conclusive en

position interne. Dans ce type de construction, le contour qui clôture le Syntagme Conclusif est le plus souvent réalisé sous l'aspect d'une chute qui s'étend d'un niveau moyen à un niveau bas. Il est plus rare d'observer la présence d'un ton infra-bas, comme c'est le cas du Syntagme Conclusif en position finale. Cette différence s'explique probablement par le fait que, dans le cas du Syntagme Conclusif en position finale, le niveau atteint est contraint à la fois par l'influence de l'effet global de déclinaison et par celui de l'abaissement final (voir *supra*).



« C'est pas en agissant de la sorte que tu arriveras à les convaincre. »



« Une gifle, elle a reçu ta fille. »

Fig. 84. Tracés de F0, courbes modélisées, phonogrammes et représentations schématisées illustrant les réalisations de deux énoncés présentant l'occurrence d'une intonation Conclusives neutre (i.e. non emphatique) en position interne. La limite des Syntagmes Conclusifs internes est signalée par un trait vertical.

4. Les Patrons Conclusifs Emphatiques en position interne

La principale caractéristique des patrons Conclusifs Emphatiques en position interne se rapporte (comme c'est le cas des patrons Conclusifs Emphatiques en position finale) à des différences de registre. C'est ce que montre notamment la figure 85. L'observation de la figure 85 permet de constater que les patrons Conclusifs Emphatiques en position interne présentent des configurations identiques à celles des patrons Conclusifs Emphatiques en position finale. Nous retrouvons, en effet, les mêmes types de schèmes mélodiques associés avec la tonique finale, à savoir : le schème circonflexe (85a), le ton statique extra-haut (85b) et la chute issue de ce registre (85c et d). Nous confirmons, d'autre part, le point de vue que le schème circonflexe coextensif à la tonique finale est perçu en réalité comme une chute mélodique¹⁸.

Afin de vérifier que le registre est bien le facteur déterminant de la perception de la variante emphatique du Syntagme Conclusif, nous avons réalisé l'expérience que nous allons décrire. Nous avons d'abord sélectionné un exemple de parole impromptue dans lequel le locuteur a produit spontanément un énoncé comportant un Syntagme Conclusif Neutre en position interne (« Le nouveau patron, il m'a dit de faire groove, maintenant ») et nous avons ensuite modifié les caractéristiques de la chute clôturant ce Syntagme (voir ci-après). Ainsi que le montre la figure 86, dans la version d'origine (86a), la chute part d'un niveau qui s'inscrit dans la ligne de déclinaison des tons hauts (H) précédents. Le changement que nous avons apporté à cette version a consisté à modifier le registre de départ de la chute, en le positionnant nettement au-dessus de la ligne de déclinaison des tons H (86b). Il s'est avéré que cette modification a été suffisante pour que le contenu véhiculé par le Syntagme Conclusif évolue de neutre à emphatique. Ce résultat confirme ainsi les suggestions avancées dans notre analyse précédente à propos de l'incidence du registre dans la perception de la valeur ajoutée d'emphase. Il justifie, du même coup, le recours à une double notation, par H et T, pour rendre compte des effets significatifs de registre en français.

18 Nous estimons que le français est différent sur ce point de l'anglais, où le ton circonflexe (« rise-fall ») est perçu en l'état et constitue une primitive phonologique.

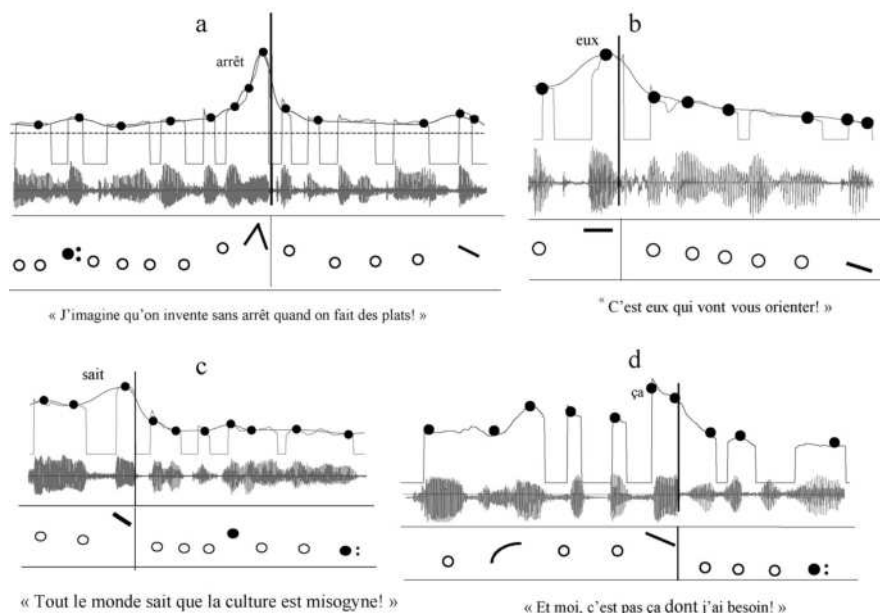


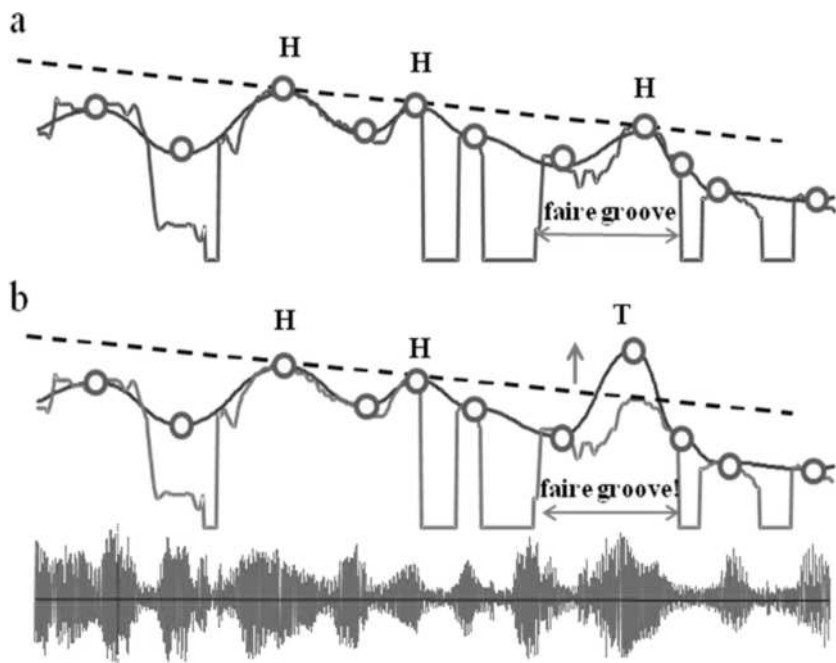
Fig. 85. Courbes de F0 modélisées, phonogrammes et représentations schématisées illustrant quatre énoncés présentant l'occurrence d'une intonation Conclusive Emphatique en position interne. La limite des Syntagmes Conclusifs est signalée par un trait vertical. Nota : tous ces exemples sont tirés de corpus de parole impromptue^{a)}.^{a)} Il s'agit en outre des productions de quatre locuteurs différents.

5. Les usages des Patrons Conclusifs

5.1. Remarques préliminaires

Alors que les Patrons Continuatifs jouent un rôle déterminant dans la structuration des énoncés, du discours et des échanges conversationnels, les patrons Conclusifs sont davantage impliqués dans la mise en forme des messages et, en particulier, dans la gestion de la focalisation¹⁹. Avant d'explicitier ce point de vue à l'aide de nos exemples, il nous a semblé utile d'apporter quelques précisions sur les notions de message, de structure informationnelle (ou de conditionne-

¹⁹ Ce sujet, qui a fait couler et qui continue de faire couler beaucoup d'encre, a donné lieu à des interprétations multiples en fonction, d'une part, de la diversité des perspectives théoriques sous lesquelles il a été appréhendé et, d'autre part, de la pluralité des disciplines concernées (syntaxe, sémantique, pragmatique, prosodie)



« Le nouveau patron il m'a dit de faire groove, maintenant »

Fig. 86. Tracés de F0 et courbes mélodiques modélisés illustrant : a) la réalisation d'un Syntagme Conclusif Neutre (« il m'a dit de faire groove »), en position interne, dans un énoncé extrait d'un corpus de parole imprévue ; b) de la modification apportée à la configuration de ce Syntagme Conclusif (réhaussement de la chute finale dans un niveau extra-haut, noté par T), pour le doter d'une valeur emphatique.

ment informationnel)²⁰ et de focalisation. La teneur de ces précisions, qui est commentée ci-après, se réfère, pour la plupart, à des prises de position théoriques que nous avons déjà exposées dans un article publié en 1999 (Di Cristo, 1999b).

Communiquer, dans le contexte d'un dialogue ou d'une conversation, consiste à échanger des messages qui contribuent, par leur dynamique, à élargir l'environnement cognitif mutuel des partenaires engagés dans cette activité interactive. Le message peut être regardé, du point de vue cognitif, comme une unité fonctionnelle de mise en relation des contenus informationnels qu'il dé-

²⁰ Pour une vue d'ensemble de la notion de structure informationnelle, voir, entre autres : (Krifka, 2007 ; Féry & Krifka, 2008).

livre au regard de l'état des connaissances des interlocuteurs et du contexte dans lequel prend place cette mise en relation²¹.

Entité sémantico-pragmatique²², le message se distingue des unités formelles comme la phrase ou l'énoncé syntaxique²³, qui sont analysables comme des chaînes de mots dont l'agencement linéaire, conforme aux contraintes imposées par la grammaire de la langue, ne permet d'encoder qu'une part de la signification véhiculée par les messages. En effet, seul l'ancrage d'un énoncé dans une situation et un contexte particuliers peut véritablement donner lieu à son interprétation en tant que message. Le conditionnement de l'information²⁴ par lequel s'instaure la structure informationnelle d'un message, a recours à des procédés syntaxiques (ordre des mots), prosodiques et para-verbaux²⁵. Les messages constitués de la sorte véhiculent non seulement des informations conceptuelles (selon la signification usuelle du terme), mais aussi des instructions sur la façon de traiter ces informations²⁶.

Les notions de focus et de focalisation sont liées à la promotion de la saillance informationnelle qui est rendue manifeste par le locuteur et identifiable comme telle par l'interlocuteur. Le focus se présente ainsi comme un centre d'attention qui signale de façon relationnelle la partie du message qui s'avère cruciale, c'est à dire pertinente, pour son interprétation sémantique et pragmatique. La relation du focus avec sa contrepartie est représentée habituellement par l'articulation focus-arrière plan (ou focus-ground)²⁷. L'arrière-plan (ou le fond) représente la partie du message qui ancre l'énoncé dans le discours qui précède, ou dans le monde mental de l'interlocuteur, alors que le focus est regardé comme une contribution apportée au discours et au monde mental de l'interlocuteur (Vallduví & Engdahl, 1996).

Comme nous allons l'illustrer et l'expliciter par la suite, nous proposons de distinguer trois catégories fondamentales de focalisation : la focalisation informationnelle, la focalisation de contraste et la focalisation d'emphase ou d'in-

21 Le contexte se rapporte à un état d'information partagé par les interlocuteurs. Il correspond le plus souvent à ce que l'on appelle le fond commun (ang. « common ground »).

22 Le message est assimilé par certains à « proposition pragmatiquement structurée » ; voir : Lambrecht (1994).

23 En fait, le message et l'énoncé syntaxique relèvent de deux niveaux d'analyse et d'interprétation distincts ; voir à ce sujet : Perrot (1978) ; et Perrot & Louzoun (1974).

24 En ce qui concerne la signification du concept de conditionnement, dont l'usage en linguistique est dû primitivement à Chafe (1976), voir : Vallduví (1992, 1994).

25 Voir: McNeill & Levy (1980).

26 Ces informations sont dites alors « procédurales ».

27 Pour des explications simples sur les fondements de cette distinction, voir l'introduction de Hirst & Di Cristo (1998).

tensification²⁸, qui représentent des variables de la saillance énonciative et de la saillance discursive qui ont été étudiées le plus souvent séparément dans le passé. Le fait de prendre en compte des aspects expressifs de la focalisation nous rapproche de la position de (Bolinger, 1985, 1989), pour qui tout transfert d'information est peu ou prou médiatisé par l'affect. Envisagée dans une perspective plus large que celle de la sémantique traditionnelle (ou vériconditionnelle, qui se base principalement sur l'opposition : focus-présupposition²⁹), la focalisation, telle que nous la concevons, se rapporte à des aspects qui relèvent notamment de la pragmatique énonciative (ou illocutoire) et qui traduisent, à des degrés divers (ou avec plus ou moins de force), la façon dont les locuteurs s'investissent dans l'expression des messages qu'ils profèrent. Dans cette optique, la saillance énonciative fait référence à des concepts tels que ceux d'implication, de communication émotionnelle (voir : Horst & Janney, 1994) et, plus généralement, de contextualisation des attitudes (Selting, 1994). En outre, la focalisation peut être regardée comme une modalité ostensive-inférentielle (Sperber & Wilson, 1986), en ce sens qu'elle participe d'un signalement intentionnel et stratégique, non seulement de la partition de l'information, mais également de l'expression de l'affect, dans le but de captiver et d'orienter l'interprétation de l'allocutaire³⁰.

Plusieurs auteurs considèrent que l'opposition ground-focus et la distinction ancien (« old ») ou connu (« given ») – nouveau (« new ») sont équivalentes (voir : Halliday, 1967). Cette conception revient à admettre que le focus d'un message correspond à une information nouvelle et que, par voie de conséquence, le fond dénote une information ancienne, ou connue, ou présupposée. Un tel point de vue doit être regardé avec circonspection, car sa validité dépend en grande partie des significations que l'on attribue aux notions de connu et de nouveau³¹. Si le concept de donné (ou de connu) sert à désigner, comme c'est souvent le cas, un référent discursif récupérable, soit parce qu'il a déjà été mentionné dans le discours précédent, soit parce qu'il représente une entité

28 En distinguant entre emphase de contraste et emphase d'intensification, nous nous démarquons de l'ancienne conception traditionnelle, qui analyse la focalisation de contraste comme une focalisation d'emphase (voir : Coleman, 1914). Notre analyse n'exclut pas, cependant, qu'une focalisation de contraste puisse aussi être emphatique.

29 La présupposition pouvant être assimilable, pour simplifier, à une supposition préalable.

30 Selon Dezacache et al. (2013 : 221) : « Communication is ostensive if, when we communicate, we not only provide evidence for our intended speaker meaning, but we also make manifest our intension to do so. ».

31 Des précisions éclairantes sur la question ont été apportées par Gundel (1999) et par Gundel & Fretheim (2006), qui ont proposé de distinguer deux types d'articulation connu-nouveau qualifiées, respectivement, de « référentielle » et de « relationnelle ».

supposée être mentalement active dans l'esprit de l'interlocuteur), il s'avère qu'un élément donné défini de la sorte peut faire l'objet d'une focalisation, comme le montre l'exemple (97), ci-après, où le constituant focus est noté en italiques.

- (97). Tu veux du vin ou de la bière ?
 – *De la bière* je voudrais.

Il n'y a donc pas forcément d'équivalence conceptuelle entre un élément focalisé et la valeur nouvelle d'un référent. En réalité, la focalisation exprime l'apport d'une information nouvelle, non pas tant parce que l'élément focalisé est nouveau en soi, mais parce que la relation entre cet élément et le contexte du discours est nouvelle³². Il est concevable, dès lors, que des chercheurs puissent considérer que les distinctions ground-focus et connu-nouveau ne sont pas interchangeables et qu'elles renvoient à deux niveaux d'interprétation différents. D'autre part, l'articulation thème-rhème (ou topique -commentaire) relève, pour certains³³, d'un niveau interprétatif distinct de celui de la structure informationnelle : celui de la structure thématique (pour laquelle la notion centrale n'est pas celle de « pertinence informationnelle », mais celle de « à propos » (ang. « aboutness »).

La plupart des chercheurs qui s'intéressent à l'organisation de l'information conviennent que le focus est un phénomène linguistique et qu'il possède, à ce titre, une sémantique, une pragmatique, ainsi que des caractéristiques phonétiques et phonologiques. En ce qui concerne la manière dont s'établissent les relations entre les modes d'expression de la focalisation et les contenus qu'elle véhicule, il est généralement postulé que le focus est représenté syntaxiquement. C'est ainsi que (Jackendoff, 1972) a proposé d'introduire le trait syntaxique [F] dans la représentation du focus, afin d'établir un lien entre la phonologie et la sémantique du focus. Sur le plan sémantique, le concept de focus est associé à la notion plurielle d'alternatives (Rooth, 1992). Selon ce point de vue, l'expression d'un focus dans un contexte donné dénote le choix de la mise en valeur d'une information particulière, relativement à un ensemble d'alternatives récupérables anaphoriquement à partir du contexte. L'acceptation de ce choix par les interlocuteurs s'ajoute à leur « common ground » en contribuant de la sorte à étoffer les connaissances qu'ils partagent et à opérer une mise à jour du contexte. A titre d'exemple, la valeur sémantique du focus de l'énoncé [*Françoise* |_F adore

³² Voir les commentaires de Lambrecht (1994) sur ce sujet, au chapitre 5.

³³ Voir : Halliday (1994) et Apothéloz (1997).

Michel] est représentée par l'ensemble des propositions alternatives du type « *x* adore Michel », alors que la valeur sémantique du focus de l'énoncé [Françoise adore | *Michel* | _F] est représentée par l'ensemble des propositions du type « Françoise adore *y* ».

L'interprétation du focus en termes d'alternatives présente l'avantage de rendre compte des effets du focus, non seulement dans les paires question-réponse, mais aussi dans une large gamme d'autres contextes. L'expression formelle du focus concerne les moyens structuraux (syntactiques et phonologiques ou prosodiques) à l'aide desquels les significations du focus sont encodées. Les dispositifs phonologiques qui sont le plus souvent mentionnés se rapportent au phrasé prosodique, à la distribution des accents mélodiques et des tons de frontière. Cependant, ces dispositifs sont aussi convoqués pour l'accomplissement de fonctions autres que celles du focus proprement dit. C'est pourquoi il a été argumenté que les catégories informationnelles ne sont pas systématiquement associées à des marques phonologiques invariantes qui leurs seraient propres (Féry, 2007).

Il semble qu'il soit préférable, comme le suggèrent des travaux récents, d'aborder l'analyse de la structure informationnelle et de ses déterminants dans le cadre de l'étude d'une interface entre cette structure et celle du discours (Kruijff-Korbayová & Steedman, 2003 ; Jasinkaya et al., 2004). Une telle approche amène à outrepasser le niveau de la phrase auquel se rapportent, cependant, nombre d'études qui traitent de la structure informationnelle. La perspective discursive (dialogique), à laquelle se rattachent, entre autres, des auteurs comme : (Carlson, 1983 ; Kadmon & Roberts, 1986 ; Ginzburg, 1996), permet d'examiner la gamme des contextes dans lesquels un énoncé doté d'un focus particulier remplit véritablement les conditions de « félicité discursive ». Plus généralement, il s'avère que la structure informationnelle et la structure de discours interagissent à la fois sur le plan de l'interprétation pragmatique et sur celui des ressources prosodiques mises en œuvre (voir : Kruijff-Korbayová & Steedman, 2003).

L'étude de la structure informationnelle invite à se pencher en particulier sur des notions comme celles de topique, de focus, de focus contrastif et de topique contrastif. La notion de topique a déjà fait l'objet d'une discussion et d'illustrations dans les pages précédentes qui étaient consacrées aux Patrons Intonatifs de Continuation. Les valeurs des contenus véhiculées par la focalisation seront examinées dans les sections suivantes, qui traitent principalement de l'interprétation et des usages des Patrons Conclusifs. Pour des raisons de cohérence, nous y aborderons également la problématique des topiques contrastifs, bien que ces derniers ne soient pas concernés par l'emploi des Patrons Conclusifs qui ont été décrits précédemment.

5.2. Interprétation des usages des Patrons Conclusifs

5.2.1. Usages des patrons conclusifs non emphatiques en position finale

Les remarques qui précèdent nous ont permis d'apporter quelques précisions sur la manière dont nous concevons le phénomène de focalisation sous ses différents aspects. Cette mise au point était nécessaire pour au moins deux raisons : à cause de la polysémie manifeste du terme et parce que, comme nous allons le voir, les usages des Patrons Conclusifs que nous avons décrits précédemment sont étroitement liés aux manifestations de la focalisation.

Dans le cas des énoncés déclaratifs, les Patrons Conclusifs réalisent, à leur limite droite, l'association d'une accentuation de type nucléaire avec un contour mélodique à valeur illocutoire d'assertion (Di Cristo, 1999b ; Beyssade et al., 2003). Comme nous l'avons précisé antérieurement (voir le chapitre d'introduction sur l'accentuation), selon la tradition britannique (Crystal, 1969 ; Cruttenden, 1997), l'accent nucléaire est une propriété des Syntagmes Intonatifs (des « Tone Units »), car il désigne la syllabe qui est dotée du niveau de proéminence le plus élevé au sein de cette unité³⁴, une telle promotion étant due, pour l'essentiel, à un changement majeur de la mélodie que l'on qualifie conventionnellement de ton nucléaire, ou de contour nucléaire³⁵. Si l'on se range à cette conception, qui est largement répandue, il est logique de considérer (comme nous l'avons fait précédemment) que la syllabe finale des Syntagmes Intonatifs Continuatifs bénéficie, à l'instar de celle des Syntagmes Intonatifs Conclusifs, d'une accentuation finale de type nucléaire. Toutefois, à la différence de l'accent nucléaire qui clôture un Syntagme Conclusif, celui qui s'aligne avec la borne droite d'un Syntagme Continuatif n'a pas vocation de supporter un ton (ou un contour mélodique) à valeur illocutoire. C'est là une différence essentielle qui s'avère éclairante pour l'interprétation des fonctions structurales de l'intonation, en général et de la focalisation, en particulier.

³⁴ Il s'agit, rappelons-le, de la dernière syllabe accentuée du Syntagme Intonatif, ce qui justifie l'appellation de « Élément Terminal Désigné » pour qualifier l'accent nucléaire.

³⁵ Dans la tradition américaine d'inspiration générativiste, l'accent nucléaire est conçu comme un accent de phrase ou d'énoncé déterminé par la syntaxe, conformément à la règle d'accentuation nucléaire (« Nuclear Stress Rule » de Chomsky & Halle, 1968). Selon cette règle, l'accent nucléaire est attribué automatiquement au mot accentué le plus à droite dans le syntagme, ce qui entraîne une réduction d'un degré de tous les autres accents compris dans cette même unité. Il en résulte que la configuration prosodique du focus ordinaire (i. e. du focus dit informationnel) se trouve être déterminée syntaxiquement. Cette conception a été fortement contestée par Bolinger (1972), qui affirme que la place de l'accent nucléaire n'est pas déterminée par la syntaxe et que l'emplacement du focus varie en fonction des choix du locuteur.

L'usage d'un Patron Conclusif neutre en position finale peut servir, comme on l'a vu, à clôturer un Paraton. Son rôle principal consiste, dans ce cas, à démarquer des unités de discours, comme les topiques et les sous-topiques. Dans la pratique de la conversation ordinaire, les répliques échangées par les intervenants se caractérisent le plus souvent par l'usage d'actes de parole qui se limitent à l'expression d'un unique énoncé plus ou moins étendu. Dans ce cas, l'usage d'un Patron Conclusif neutre en position finale a pour rôle d'indiquer une marque de focalisation par défaut, ou ordinaire. Celle-ci équivaut, selon l'expression consacrée par l'usage, à une focalisation large (ang. « broad focus »), qui est le propre des énoncés dits « tout en focus » (ang. « all-focus »)³⁶. Une telle interprétation découle du fait que le positionnement de l'association {accent nucléaire + contour illocutoire} a pour rôle de signaler la frontière droite du matériau focalisé, sans indiquer, toutefois, l'empan du domaine du focus (ang. « scope of focus ») qu'il délimite à sa gauche. En effet, comme l'a fait observer (Ladd, 1996), une focalisation large est adaptable à plusieurs contextes³⁷. Mais comme le contexte est le plus souvent explicite, l'indication monolatérale du domaine du focus n'engendre pas d'ambiguïté. Cependant, nous estimons que le français utilise la possibilité de délimiter à sa gauche la portée du matériau focalisé, en mettant en œuvre un dispositif syntagmatique de double balisage qui combine, notamment, l'accentuation nucléaire de clôture du Syntagme Conclusif avec l'occurrence d'une prééminence interne à sa gauche. Soit les exemples de question-réponse suivants :

- (98). Que s'est-il passé, alors ?
 – *Ils ont téléphoné à Mireille en arrivant.*
- (99). Quand ont-ils téléphoné à Mireille ?
 – *Ils ont téléphoné à Mireille en arrivant.*

36 Il est le plus souvent suggéré que les énoncés dits « all-focus » ont pour but de résoudre des questions du type : « Qu'est-ce qu'il arrive ? », « Que se passe-t-il ? », etc. En effet, dans les travaux qui portent sur la modélisation du dialogue, il s'avère que l'on utilise régulièrement des paires de question-réponse pour établir des faits de « félicité discursive » ou « d'appropriation contextuelle » (à propos de ces notions voir, entre autres, Marandin, 2005). D'autre part, les propositions qui forment ces énoncés sont dites thétiqes, dans la mesure où c'est la description de la situation qui est assertée de manière globale et où, par conséquent, l'assertion ne porte pas seulement sur une partie de cette description.

37 C'est ainsi que l'énoncé « Josette a acheté un livre sur la cuisine indienne », peut constituer une réponse appropriée à des questions comme : « Quoi de neuf ? », « Qu'a fait Josette ? », « Qu'est-ce qu'elle a acheté ? » et « Quel livre a-t-elle acheté ? ».

Dans l'exemple (98), il s'agit d'une question totale et la réponse adaptée équivaut à un énoncé « all-focus ». En revanche, dans l'exemple (99), nous sommes en présence d'une question partielle et le focus qui résout cette question dans la réponse, se limite au circonstant « *en arrivant* », ce qui dénote l'expression d'une focalisation dite étroite (ang. « narrow focus »)³⁸. Les réalisations prosodiques des deux réponses sont illustrées par la figure 87. Cette figure montre que lorsque le constituant « *en arrivant* » fait l'objet d'une focalisation étroite (87b), sa limite gauche est signalée par une proéminence mélodique (plus précisément de F0, sur la figure), qui est naturellement absente de la réalisation de la réponse correspondant à la focalisation large de l'énoncé « all-focus » (87a).

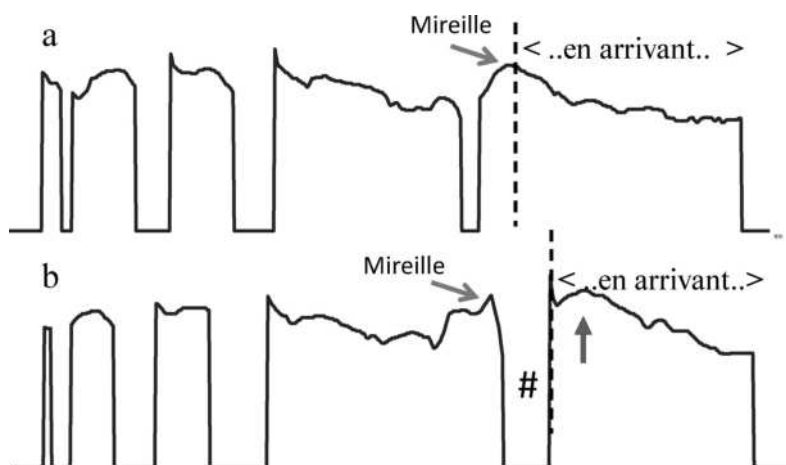


Fig. 87. Tracés de F0 des réponses correspondant aux exemples 98 (document a) et 99 (document b). Les pointillés signalent le début du groupe « en arrivant ». On peut remarquer (i) que dans la réalisation (a), le pic mélodique est aligné avec le mot « Mireille » et que le groupe « en arrivant » s'inscrit dans une chute ; (ii) que dans la réalisation (b), le pic mélodique est aligné avec la syllabe « en » du groupe « en arrivant », qui se détache du matériau syntaxique précédent par la présence d'une pause.

Pour de nombreux auteurs, une focalisation étroite équivaut à une focalisation dite de « contraste ». Avant de discuter ce point de vue (que nous trouvons contestable), il est souhaitable d'ouvrir de nouveau une parenthèse (comme nous l'avons fait précédemment pour expliciter le concept de focus), afin de fournir quelques précisions sur la notion générale de contraste. Cette notion a été abondamment discutée par les linguistes de tout bord et a fait l'objet de

³⁸ La distinction focalisation large/focalisation étroite est due à Ladd (1980).

multiples interprétations sémantiques, pragmatiques et prosodiques. Il n'est évidemment pas question de nous plonger ici au cœur de tous ces débats. C'est pourquoi nous nous limiterons à résumer quelques aspects de la question qui nous paraissent essentiels et qui permettent également de préciser comment nous appréhendons cette notion³⁹. Ces remarques incidentes sont résumées ci-après.

Abondamment utilisé dans la littérature pour désigner le plus souvent un type particulier de focalisation, le terme même de contraste fait problème, dans la mesure où les théories sémantiques admettent que toute forme de focalisation est en définitive contrastive. C'est ainsi qu'en sémantique la focalisation est vue, de manière uniforme, comme l'expression d'un contraste entre un élément dit en focus et un ensemble d'alternatives potentielles (voir *supra* les remarques générales sur la notion de focus). De plus, le focus contrastif est interprété, à l'instar du focus ordinaire, comme la partie de l'énoncé qui représente l'assertion⁴⁰, l'autre partie étant assimilée à une présupposition (Umbach, 2004). Afin d'y voir plus clair, il est donc utile de préciser les critères qui permettent de distinguer éventuellement une focalisation dite contrastive d'une focalisation ordinaire. On notera, à ce propos, que certains auteurs (voir en particulier E. Kiss, 1998) s'efforcent de lever l'ambiguïté en choisissant de nommer le focus contrastif : « focus d'identification », (ang. « identificational focus ») et le focus non contrastif ou informationnel : « focus de présentation » (ang. « presentational focus »)

Bien qu'il soit reconnu que le phénomène auquel renvoie le terme générique de contraste est appelé à jouer un certain rôle dans l'implémentation de la structure informationnelle et de la structure du discours, son assise conceptuelle et sa nature formelle soulèvent plusieurs questions. La plus importante est de savoir si le contraste doit être regardé comme un phénomène proprement grammatical. Cette option est écartée par plusieurs auteurs, notamment par Lambrecht (1994: 290), lorsqu'il déclare :

Given the problem involved in the definition of the notion 'contrastive', I prefer not to think of this notion as a category of grammar. I instead suggest that the impression of constr-

39 Pour les lecteurs qui souhaitent approfondir la question, nous mentionnons ci-après quelques références dont les contenus nous ont semblé particulièrement éclairants : Prévost (1996) ; É. Kiss (1998) ; Umbach (2001) ; Molnár (2001) ; Steube (2003) ; Umbach (2004) ; Zimmermann (2007) ; et Spenader & Maier (2009). On pourra également se reporter au numéro spécial de la *Revue de Sémantique* consacré à la question (vol. 21, issue 2, Helen de Hoop & Peter de Swart, guest editors).

40 Selon Stalnaker (1978) les assertions dénotent des choix effectués parmi des alternatives.

tiveness which we receive when we hear such sentences arise from particular inferences which we draw on the basis of given conversational contexts.

Le rejet de la notion de contraste hors du champ de la grammaire, tient en partie au fait de considérer le contraste comme un phénomène non catégoriel, de nature graduelle. Ce point de vue est défendu, entre autres, par Bolinger (1961 : 87), lorsqu'il écrit :

As the alternatives are narrowed, we get closer to what we think of as a contrastive accent.

Il est également suggéré par plusieurs auteurs (notamment, par Halliday, Rochemont, Rooth, Jacobs, etc.) que le contraste ne constitue pas un phénomène indépendant de la structure informationnelle, mais seulement un trait particulier de la focalisation et de la topicalité, qui concourt ainsi au paramétrage de ces notions. En effet, la contrastivité n'est pas marquée seulement dans le champ du focus, mais également dans celui du topique. C'est l'une des raisons qui peut conduire, par exemple, à séparer purement et simplement la notion de contrastivité de celle de focus (Chafe, 1976). Nous donnons ci-après un exemple de topique contrastif adapté des travaux sur l'anglais qui traitent du sujet en question⁴¹.

(100). A1) Qu'est-ce qu'ils font les enfants de ton voisin ?

B1) Le plus âgé_{TC} il est mécanicien.

A2 Et son frère ?

B2 Il va encore à la Fac_F je crois.⁴²

En choisissant de formuler la réponse B1, le locuteur instaure la marque implicite d'un contraste entre « le plus âgé » et un autre, ou des autres enfants faisant partie d'un même paradigme d'alternatives possibles. L'expression « le plus âgé » est interprétable dans ce contexte comme un topique contrastif (TC), la limite du focus ordinaire (ou informationnel) de l'énoncé étant associée par défaut à « mécanicien ». La réponse B1, ne résout que partiellement la question A 1, ce qui entraîne la question A2. La réponse B2 à cette seconde question peut être interprétée comme l'expression d'un énoncé « all-focus ».

La problématique de la grammaticalité du contraste soulève également la question de savoir s'il existe un accent contrastif, distinct des autres catégories

⁴¹ Voir, notamment : Büring (1997, 2003) ; et Wagner (2012).

⁴² TC = Topique Contrastif ; F = Focus.

d'accent. Cette question, qui a fait l'objet de nombreuses polémiques⁴³, a conduit à dégager des éléments de réponse, qui montrent que ces dernières ne peuvent pas être généralisables, mais qu'elles dépendent, en réalité, des langues considérées. La difficulté de donner une réponse définitive à la question précédente, provient également du caractère hétérogène de la notion de contraste qui se prête en fait à plusieurs interprétations. C'est ainsi que, selon Marandin (2006), ces interprétations mettent en jeu soit (i) une relation de contre-orientation argumentative entre des propositions; soit (ii) le refus par le locuteur d'un énoncé, (d'une partie d'énoncé) qui est actif dans le contexte; soit (iii) un ensemble d'alternatives accessibles dans le contexte; soit (iv) une mise en relief parallèle. Ce sont surtout les interprétations (ii et iii) qui ont fait l'objet d'investigations prenant en compte la prosodie (voir les exemples ci-après)⁴⁴.

Interprétation (ii)

- (101). A) Ginette va faire la vaisselle.
 B) *Marcelle*_{FC} va la faire.
 (102). A) Ginette a fait la vaisselle.
 Ce n'est pas Ginette, c'est *Marcelle*_{FC}
 B') *Marcelle*_{FC} pas Ginette.
 C) José n'a pas acheté trois pommes, il en a acheté *quatre*_{FC}

Interprétations (iii): B et (iv): C

- (103). A) De Pierre et de Michel, qui est le plus sympa ?
 B) *Michel*_{TC} je pense, est le plus sympa.
 C) *Frédéric*_{TC} est parti en Espagne, mais *Paule*_{TC} est allée en Italie.

Dans la littérature spécialisée, les formulations les plus souvent employées pour faire référence à un contraste sont du type : « le nombre de candidats alternatifs à la mise en focus contrastif est restreint », « la phrase exprimant un contraste corrige une hypothèse implicite ou explicite de l'interlocuteur », « le contraste

⁴³ Voir, à ce sujet: Krahmer & Swerts (2001).

⁴⁴ Les exemples (101B), (102 B') et (102 C) illustrent des cas de dénégation et de correction. (103 B) illustre l'usage d'un focus contrastif et (103 C), celui de topiques contrastifs. Il est à noter (a) que la notion de topique est incompatible avec celles de contradiction et de contradiction qui sont associables avec l'expression d'un focus contrastif ; (b) que les exemples les plus évidents de la contrastivité sont ceux pour lesquels un designatum (i.e. chose à laquelle il est référé par une expression linguistique) contredit explicitement une alternative déclarée ou supposée (Lambrecht, 1994, *op. cit.*).

introduit une formulation contraire à une alternative prédite ou déclarée », « le contraste dénote l'identification exhaustive d'un élément », « le contraste est une relation de discours qui implique une comparaison entre deux situations qui sont similaires d'une certaine façon, mais différentes selon une autre », « un focus contrastif marque un contraste entre l'information véhiculée par l'assertion du locuteur et l'état d'attente supposée de l'interlocuteur », etc.

Nous avons évoqué ci-dessus l'hypothèse du caractère non grammatical du contraste que défendent certains auteurs. Cependant, cette idée n'est pas communément admise, car plusieurs chercheurs maintiennent que l'expression d'un contraste relève de la grammaire et qu'elle convoque, à cet effet, un accent spécial (appelé « accent contrastif »), différent des autres accents, en particulier de l'accent qui accompagne l'expression d'un focus informatif ordinaire, ou un contour intonatif spécifique (voir, par exemple : Couper-Kuhlen, 1986 ; Pierrehumbert & Hirschberg, 1990 ; Frota, 2000 ; Molnár, 2001 ; Katz & Selkirk, 2011). Pour d'autres auteurs, il y aurait bien des marques prosodiques propres à l'expression du contraste, mais celles-ci seraient plutôt d'ordre phonétique (ou graduelles), puisqu'il est question, entre autres, de : « prééminence plus marquée » et de « pic mélodique plus élevé » (Ladd, 1983 ; Bartels & Kingston, 1994 ; Féry 1993). En tout cas, ces observations et ces hypothèses sont en contradiction avec l'affirmation de Bolinger (1986 : 342) d'après laquelle un accent contractif n'exhibe pas de caractéristiques mélodiques particulières : « As far as we can tell from the behaviour of pitch, nothing is unlikely contrastive ». En définitive, il est difficile de donner une réponse unificatrice à propos du statut grammatical du contraste et de ses implications phonologiques, pour la bonne raison que le traitement de cette question peut varier selon la langue considérée (voir Krahmer & Swerts, 2001). On retiendra donc l'idée que l'expression prosodique (phonétique et/ou phonologique) d'un contraste sémantique peut être marquée différemment dans les diverses langues, ce qui ne peut que plaider en faveur du statut linguistique de cette entité⁴⁵.

Le point de vue abordé en amont des précédentes remarques incidentes – selon lequel une focalisation étroite serait la marque d'un contraste – mérite d'être débattu, dans la mesure où il s'avère que l'interprétation d'un contraste est le plus souvent dépendante de l'information contextuelle (linguistique et non linguistique) disponible⁴⁶. Par exemple, dans la réponse (99) qu'illustre le do-

⁴⁵ Selon Sperber & Wilson (1986), le contraste n'est pas un phénomène paralinguistique, car il participe d'un mode de fonctionnement différent selon la langue.

⁴⁶ D'après Zimmermann (2007: 148 – 149): « [...] models for diagnosing contrastive foci must be more elaborate, containing not only information on the state of the linguistic and non-linguistic context as such, but also on the background assumptions of speaker and hearer ».

cument (87b): « Ils ont téléphoné à Mireille en arrivant », bien que le constituant « en arrivant » soit l'objet d'une focalisation étroite, il est interprétable comme un simple apport d'information, puisque la question qu'il résout est « Quand ont-ils téléphoné à Mireille ? ». En revanche, il sera interprété comme une focalisation de contraste (FC), si la réponse dans laquelle il s'inscrit constitue la dénégation d'une proposition différente, à propos du moment auquel s'est effectué l'appel téléphonique (ex. « Ils ont téléphoné à Mireille en partant ? ». Dans cette éventualité, il est courant que la réponse soit introduite par l'adverbe de négation *non*.

(104). Non, ils ont téléphoné à Mireille *en arrivant* _{FC}

Bien que le contexte soit décisif pour l'identification du contraste par l'auditeur, il est courant que le locuteur utilise des moyens prosodiques pour le signaler. En ce qui concerne l'exemple (104), ce signalement pourra s'opérer en marquant une pause avant le groupe prépositionnel « en arrivant » et en dotant la syllabe « en » d'un niveau de proéminence mélodique plus marqué que dans la réalisation non contrastive illustrée par la figure (87b). Ce mode de signalement d'une focalisation étroite à valeur contrastive en position finale d'énoncé, peut s'opérer indépendamment de la contrainte qui serait imposée par une question préalable particulière. Il est possible qu'une telle disposition soit simplement motivée par une simple intention dialogique, comme le montre l'exemple suivant :

(105). A) Au fait et ta cousine, son voyage ?

B) Figure-toi qu'elle a rencontré l'âme-sœur, *en Bourgogne* _{FC}

En choisissant de présenter comme un contraste (au moyen d'un double marquage prosodique comparable à celui que l'on vient d'évoquer pour 104) l'expression « en Bourgogne », l'auteur de la réponse (105B) adopte apparemment une stratégie d'amorçage dialogique qui vise à inciter l'interlocuteur à centrer la poursuite éventuelle de sa quête d'information (ou ses commentaires) sur le lieu de la rencontre plutôt que sur l'événement lui-même. L'interlocuteur pourrait ainsi poursuivre le dialogue par une question comme « Ah bon ! Et pourquoi, en Bourgogne ? »

Le marquage d'une focalisation par défaut alignée avec la fin d'un énoncé déclaratif neutre n'interdit pas la mise en valeur sémantique (voir le concept de « highlighting » que Bolinger utilise dans ses travaux) de certaines expressions linguistiques internes à cet énoncé. Il se trouve, de surcroît, que cette mise en

valeur locale peut également prendre place à l'intérieur d'un Syntagme Intonatif Continuatif comme l'illustrent, par exemple, les vignettes (c et d) de la figure 89.

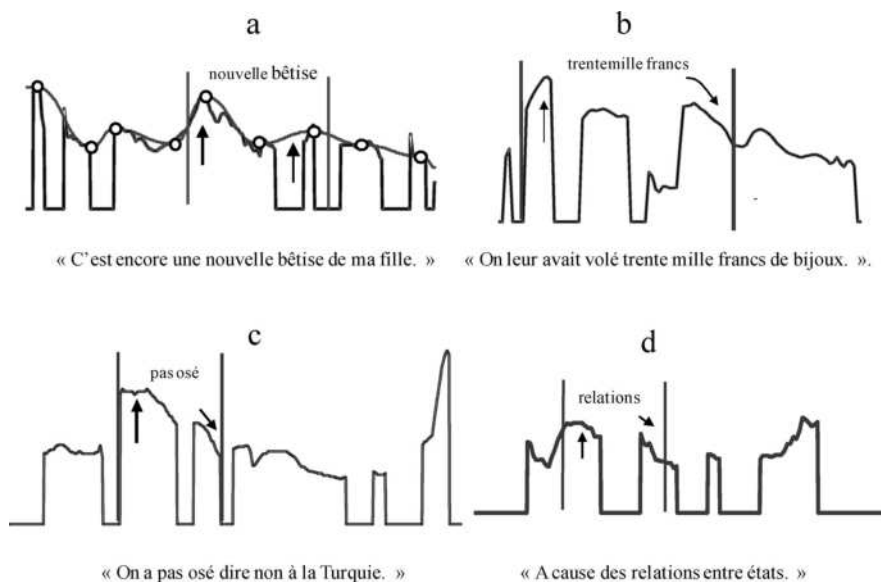


Fig. 89. Courbe de F0 modélisée (a) et simples tracés de F0 (b, c, d) illustrant les réalisations d'énoncés comportant des mises en valeurs de quelques expressions, à l'intérieur de Syntagmes Intonatifs de type Conclusif (a et b) et Continuatif (c et d).

Toutes les expressions mises en valeur qu'illustre la figure 89 font l'objet d'un double balisage initial et final. Dans les exemples (a) et (b), pour lesquels ces expressions s'inscrivent dans la réalisation d'un Syntagme Intonatif Conclusif, le double balisage de l'expression distinguée est marqué par une prééminence initiale et par une prééminence finale dans (a). Dans l'exemple (b), il est signalé par une prééminence initiale et par une chute finale. On observe le même type de configuration doublement balisée dans les exemples (c) et (d), pour lesquels les expressions mises en valeur par ce dispositif s'inscrivent dans la réalisation d'un Syntagme Intonatif Continuatif. Nous rappelons que le dispositif de double balisage prosodique constitue la pierre de touche de notre modèle de la bipolarisation accentuelle en français dont nous avons exposé les fondements dans le chapitre consacré à l'accentuation de cette langue. Selon le point de vue que nous avons exprimé en maintes occasions, ces mises en valeur internes constituent des phénomènes de focalisation subsidiaires, ou des fragments de foca-

lisation, qui participent de la sorte à la construction de ce que nous avons choisi d'appeler « l'échelle focale » des messages⁴⁷.

Le dispositif de double balisage prosodique, dont nous venons de commenter quelques exemples, est particulièrement à l'œuvre dans la production d'énoncés qui comportent l'usage de « particules sensibles au focus »⁴⁸, comme : « seulement », « surtout », « même », etc. (figure 90). On peut constater que dans les documents de la figure 90, le double balisage couvre un empan qui s'étend de la particule (mise en valeur par un accent initial) jusqu'au terme de l'énoncé, qui porte l'accent nucléaire.

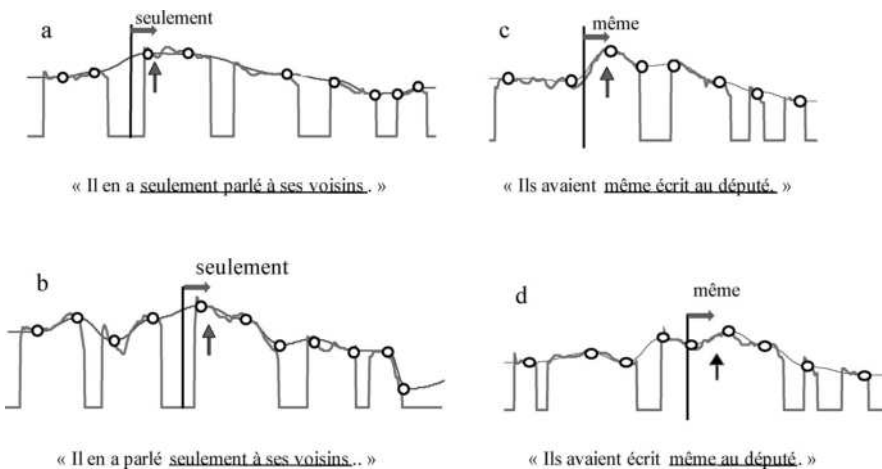


Fig. 90. Courbes de F0 et courbes modélisées illustrant les réalisations d'énoncés comportant des particules sensibles au focus.

5.2.2. Usages des patrons conclusifs non emphatiques en position interne

L'usage d'un Patron Conclusif en position interne dans un énoncé déclaratif se conforme à un déplacement vers la gauche de l'association : {accent nucléaire +

⁴⁷ Nous empruntons cette formule à Sperber & Wilson (1986), mais nous l'utilisons avec une connotation différente, pour avancer l'idée qu'un message peut comporter un focus principal et des marques de focalisation secondaires qui permettent notamment de mettre en valeur une expression ou un item lexical particuliers.

⁴⁸ Pour des précisions sur cette notion et ses usages, on pourra se reporter à Marandin (2006b) et à Portes et al. (2008). On remarquera que, l'analyse prosodique que nous proposons des exemples de la figure 90, revient inclure la particule dans la chaîne focalisée par le double balisage.

contour mélodique à valeur illocutoire d’assertion}. Il s’ensuit que ce mouvement entraîne des changements d’alignement prosodique, qui ont pour effet de modifier le phrasé prosodique des énoncés⁴⁹. Le déplacement de l’accent nucléaire (pris dans la signification de « sentence accent »), relativement à la position qu’il occupe par défaut en fin d’énoncé, est regardé par la tradition comme un indice du marquage d’un focus contrastif (voir par exemple : Chomsky, 1970b). C’est ainsi que l’énoncé déclaratif « Mary voted for John » connaît deux interprétations sémantiques, selon que l’accent nucléaire tombe par défaut sur la dernière syllabe de cet énoncé (version neutre, non contrastive), ou se déplace sur le constituant « Mary » (version marquée contrastive, signifiant : « c’est Mary et pas une autre personne qui a voté pour John »). Il est vrai qu’en français le déplacement de l’accent nucléaire (accompagné d’un contour conclusif) à l’intérieur d’un énoncé à tendance induire l’interprétation d’un contraste. C’est ainsi que dans un énoncé comme :

(106). (106).– Bernadette a téléphoné hier soir à ses parents

tous les syntagmes peuvent faire l’objet d’une focalisation contrastive grâce à la mise en œuvre de ce dispositif de déplacement : (« Bernadette », par opposition à « Julie » ; « a téléphoné » par opposition à « a écrit » ; « hier soir », par opposition à « ce matin »)⁵⁰. Toutefois, à notre avis – et contrairement à l’opinion répandue – un déplacement de l’association {accent nucléaire + contour mélodique à valeur illocutoire d’assertion} n’engendre pas obligatoirement la promotion d’un contraste en français, comme l’illustrent les exemples suivants.

49 Selon Féry (2013), le dispositif d’alignement prosodique, est crucial pour rendre compte de la réalisation du focus, dans la mesure où un domaine focal tend à s’aligner avec la limite droite ou gauche d’un domaine prosodique majeur. Les langues disposent de plusieurs stratégies d’alignement en recourant à des marques morphologiques, à l’organisation syntaxique, à l’insertion de frontières prosodiques et au positionnement de l’accent mélodique (ang. « pitch accent»). Toujours selon Féry, le français se servirait exclusivement du phrasé pour signaler la focalisation, à la différence des langues germaniques qui ont recours à l’accentuation mélodique pour atteindre le même objectif (Féry, 2001). Nous avons suggéré de notre côté (Di Cristo, 1999 b) que le signalement des diverses formes de focalisation en français ne se limite pas à des effets de phrasé. Pour des compléments d’information sur cette question, voir : D’Imperio et al. (2012).

50 Le marquage prosodique d’un contraste attribué à « Bernadette », dans le présent exemple, est équivalent à la construction syntaxique clivée : « C’est Bernadette qui.. », laquelle serait dotée en l’occurrence de la même configuration prosodique qui associe l’accent nucléaire et le contour intonatif de l’assertion.

- (107). A) Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi ces cris ?
 B) *Une gifle* _{FOC} elle vient de recevoir ta fille.
- (108). A) Pourquoi ris-tu ?
 B) *Il y a un moustique* _{FOC} dans ton verre.
- (109). A) Tu as l'air bien joyeux.
 B) *Aux Bahamas* _{FOC} je pars demain.

Dans les trois réponses (B), eu égard à l'information contextuelle qui précède (donnée par la question et par l'assertion), les éléments soulignés bénéficient du déplacement de l'accent nucléaire (et du contour illocutoire assertif qui l'accompagne), sans dénoter un contraste, mais seulement un apport informatif. En vérité, ces exemples sont révélateurs d'une stratégie discursive courante, qui consiste à présenter en priorité (soit, en tête d'énoncé) l'information que le locuteur estime être pertinente dans le contexte de l'échange communicatif. Cependant, dans le cas de l'exemple (108), s'il s'avère conjecturellement que l'énoncé (B), constitue la dénégation d'un énoncé comme « je crois qu'il y a une mouche dans mon verre », il devient clair que (108) entérine l'expression d'un contraste. Dans cette éventualité, la configuration prosodique associée au contraste peut être identique à celle d'une focalisation informative neutre ou comporter une différence, lorsque le locuteur souhaite marquer davantage le caractère contrastif, sans toutefois verser dans l'emphase. Cette différence consiste notamment, comme l'illustre la figure (91b) à rehausser la hauteur de la syllabe initiale de l'item focalisé et à rendre plus abrupte la chute du contour conclusif associé à l'accent nucléaire qui délimite à droite cet item.

Il convient de préciser, en outre, que, contrairement à une autre opinion tout aussi répandue, notamment chez les grammairiens français (et les linguistes étrangers), le français actuel dispose de la capacité de créer un contraste en déplaçant un accent nucléaire sur un pronom réputé atone. C'est le cas, par exemple, des pronoms sujets « il » et « je », dans les exemples écrits ci-après (110 B) et (110 C).

- (110). A) Il faut qu'elle fasse la vaisselle.
 B) Non *il* _{FC} va la faire.
 C) Non *Je* _{FC} vais la faire.

À propos de l'exemple (110), il est intéressant de souligner : (i) que dans la conversation courante, les formes (B) et (C) représentent des alternatives formelles possibles à : « Non, Lui va la faire » et à : « Non, moi je vais la faire » ; (ii) que la configuration prosodique que reçoivent les pronoms « il » et « je » des

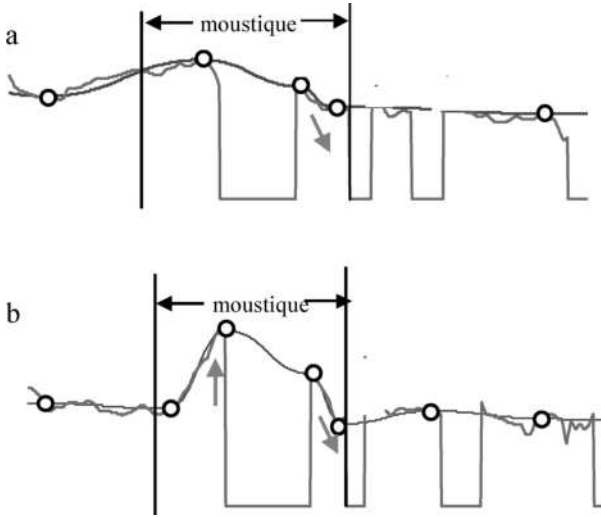


Fig. 91. Tracés de F0 et courbes modélisées illustrant deux réalisations de l'énoncé 108 B : « Il y a un moustique, dans ton verre » : a) sans marque de contraste sur l'item « moustique », b) avec marque de contraste sur cet item.

exemples 110B et 110C⁵¹ est similaire en tout point à celle qui est attribuée à un item lexical comme « Paul », dans « Non, Paul va la faire » (figure 92a et b) ; (iii) que cette configuration prosodique est toutefois distincte de la prééminence que reçoit le pronom « il » (simple ton haut), lorsqu'elle marque la borne gauche d'une focalisation de contraste étendue à la proposition « il va la faire » dans la contre-assertion : « Non, il va la faire_{FC} » (figure 92c).

Lorsque le dispositif prosodique : {accent nucléaire + contour illocutoire assertif est} est déplacé de sa position finale par défaut pour marquer une focalisation de contraste, ou la présentation anticipée d'une information pertinente non contrastive (soit, dans ce cas, l'expression d'une focalisation neutre, ou ordinaire, pour reprendre les termes utilisés par la majorité des auteurs), la partie de l'énoncé qui succède à l'élément focalisé porteur de l'accent nucléaire se singularise par un ensemble de propriétés prosodiques, telles que : la compression de la dynamique tonale, la réduction ou la suppression des proémi-

⁵¹ Cette même configuration prosodique peut être attribuée à un article comme « le » ou « la », dans « C'est le prétendant » ou « C'est la question », pour souligner la valeur exclusive de la sélection.

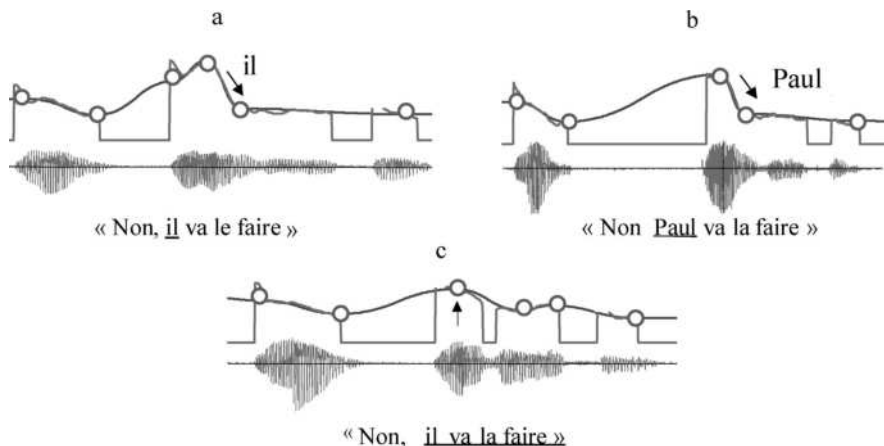


Fig. 92. Tracés de F0, courbes modélisées et phonogrammes illustrant les réalisations de différentes focalisations contrastives portant : sur un item lexical (a et b) et sur l'ensemble d'une proposition (c). L'élément contrasté est souligné.

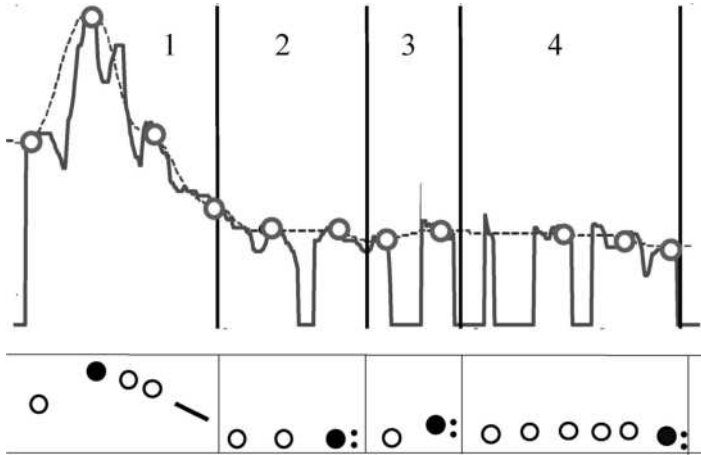
nences mélodiques internes et l'impossibilité de réaliser un autre accent de type nucléaire en son sein (figure 93).

Nous procéderons à une analyse plus fine de ces phénomènes, lorsque nous étudierons les patrons intonatifs des Parenthétiques (car les éléments qui se trouvent en position post-focale sont souvent analysés, à tort ou à raison, comme des expressions parenthétiques).

5.2.3. Usages des patrons conclusifs emphatiques

Les patrons Conclusifs Emphatiques qui se réalisent en position finale (voir la figure 83), ou en position initiale (voir la figure 85) concourent, selon le contexte, soit à l'expression d'une insistance particulière dénuée d'une valeur proprement contrastive, soit au renforcement d'un contraste. Dans la première éventualité, ces patrons assument une fonction impressive-expressive et le degré de puissance de la force illocutoire des énoncés auxquels s'applique cette fonction est comparable à celui d'une phrase exclamative⁵². Dans la seconde éventualité, l'insistance emphatique se surajoute à la valeur de contraste et traduit de la sorte un engagement plus vigoureux du locuteur dans la formulation d'une dénégation ou d'une proposition de correction. Etant entendu que l'expression d'un

⁵² Voir à ce sujet : van Hecke (1998).



Elle joue du violon.(1) ma voisine(2) le soir, (3) quand elle r entre du bureau.(4)

Fig. 93. Tracé de F0, courbe mélodique modélisée (en pointillés), phonogramme et représentation stylisée illustrant la réalisation de l'énoncé : « Elle joue du violon, ma voisine, le soir, quand elle rentre du bureau ». L'expression signalant un focus informatif, non contrastif (1) est soulignée. Les parties notées (2), (3) et (4) correspondent aux syntagmes prosodiques qui forment la partie post-focale de l'énoncé.

contraste est l'indice d'un engagement du locuteur plus ostensif que celui qui est mis en jeu dans l'expression d'un focus ordinaire, il est normal que, dans la conversation courante, la réalisation d'un focus contrastif se double souvent d'une marque d'emphase. Selon notre analyse (Di Cristo, 1999b), la focalisation d'emphase connaît deux variantes principales, que nous proposons de dénommer : « focalisation d'emphase partielle », ou « ponctuelle », et « focalisation d'emphase globale », ou « de cumul ». La focalisation d'emphase ponctuelle est une focalisation étroite, qui consiste à attribuer une proéminence exceptionnelle – et donc un poids sémantique particulier – à un item lexical de la chaîne verbale. Cette mise en valeur peut s'opérer :

- (i) soit par le recours à l'accent dit d'insistance (dont nous avons déjà parlé dans le chapitre sur l'accentuation du français), qui frappe l'initiale des mots polysyllabiques⁵³, ou le mot entier, si celui-ci est monosyllabique (figure 94a), voire une partie des mots polysyllabiques⁵⁴;

⁵³ Nous rappelons que l'accent d'insistance représente une entité prosodique distincte de l'accent initial métrique avec lequel il est parfois confondu. Cette distinction est confirmée par des investigations empiriques qui mettent en évidence des différences significatives concernant

- (ii) soit en attribuant à l'item sémantiquement distingué la configuration : {accent nucléaire + contour descendant} de l'assertion emphatique (figure 94b).

Ce second dispositif est propre à la production d'une focalisation étroite de contraste particulièrement appuyée (ou emphatique) qui dénote, en l'occurrence, une marque de contradiction. La figure 94 correspond à deux versions de l'énoncé « la Bourgogne est très visitée en automne » qui illustrent la distinction dont il vient d'être question.

Dans la réalisation (94a), on remarque que l'adverbe « *très* », sur lequel porte l'insistance emphatique, bénéficie d'un pic de FO, qui est perçu comme une proéminence mélodique fortement détachée de son contexte sonore environnant. Dans la réalisation (94b), qui combine l'expression d'un contraste et d'une emphase, il apparaît que la configuration de FO de l'adverbe « *très* » est similaire à celle que l'on observe dans la production d'un Patron Conclusif Emphatique à l'intérieur d'un énoncé (voir, par exemple, plus haut, la figure 85c).

Une insistance emphatique non contrastive, similaire à celle de « *très* », dans (94a) peut également donner lieu à un effet de saillance mélodique qui s'applique à toutes les syllabes d'un mot plurisyllabique. C'est notamment le cas des adverbes comme « *jamais* » et « *toujours* ». En effet, dans des exemples comme : « Elle ne dit *Jamais* rien, Mathilde ! » et « Il est *toujours* en retard, ton frère ! », les adverbes peuvent être entièrement détachés de leur environnement, à la fois, par un réhaussement important du registre mélodique et par une augmentation tout aussi importante de l'intensité, qui s'appliquent à l'ensemble du mot.

La focalisation que nous avons appelé de « cumul » s'applique à des énoncés qui sont associés à l'usage d'un style dit « emphatique »⁵⁵. Elle se marque par une extra-proéminence finale (figure 95) qui concrétise de la sorte l'aboutissement d'une charge expressive croissante (voir la notion de « climax » en rhétorique). Cette proéminence finale exceptionnelle est réalisée, soit à l'aide d'un ton extra-haut (95a, 95b), soit au moyen d'une chute de grande amplitude dont l'origine se situe également dans un registre extra-haut (95c).

On remarque que, dans l'énoncé illustré par (95a), qui exprime une vive réaction, ainsi que dans l'énoncé illustré par (95b), qui extériorise une affirmation particulièrement insistante, l'expression de l'emphase se marque au

les paramètres phonétiques qui concourent à la réalisation de ces deux catégories d'accentuation (Astesano et al., 1995).

54 Ex. : « Je n'ai pas dit *inductif*, j'ai dit *déductif* ».

55 Voir: Selting (1994).

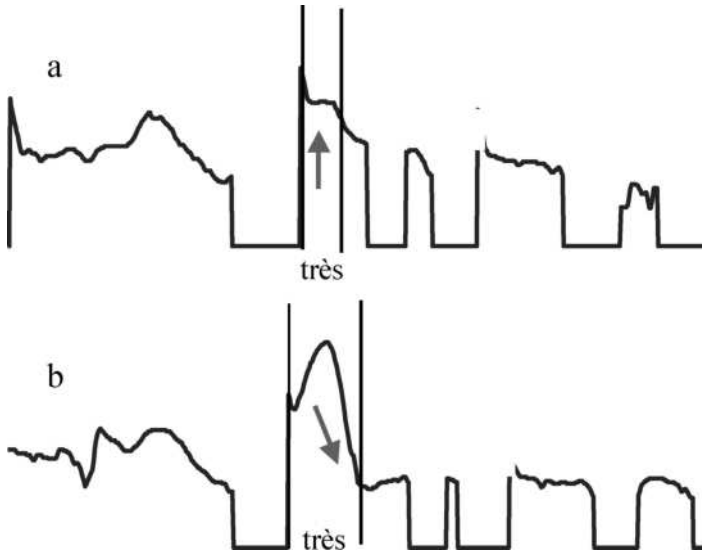


Fig. 94. Tracés de F0 illustrant deux réalisations d'une focalisation emphatique étroite : **a)** focalisation emphatique d'intensification, **b)** focalisation combinant une focalisation de contraste et une focalisation d'emphase.

niveau de l'énoncé, à la fois, par la promotion d'une proéminence initiale et par celle d'une proéminence finale exceptionnelles. Il en résulte que la configuration globale de l'énoncé prend la forme d'un berceau, comme le soulignent les pointillés sur la figure 95.

Une proéminence initiale d'énoncé emphatique peut être assimilée, au regard du registre mélodique, à une clé extra-haute, distincte de la clé haute qui est utilisée dans le discours pour marquer, par exemple, l'amorce d'un nouveau topique (Coulthard & Brazil, 1979). L'énoncé illustré par la figure (95c), qui exprime également un engagement expressif particulièrement intense de la part du locuteur, se clôture par une chute issue d'un registre suraigu. Toute la partie de l'énoncé qui précède cette chute finale s'inscrit dans une configuration mélodique relativement basse et rectiligne (matérialisée par la ligne de pointillés). Ce type de configuration mélodique inscrite dans un registre bas est fréquent dans les énoncés emphatiques, où elle peut être interprétée comme une stratégie de « mise en sourdine » temporaire de la prosodie, dans le but de préparer la réalisation du contour expressif final et de permettre ainsi de valoriser son impact illocutoire. Les exemples que nous venons de commenter sont à prendre comme des réalisations d'une emphase globale qui affecte l'ensemble de l'énoncé. Mais il est également possible, en français, que le passage du style

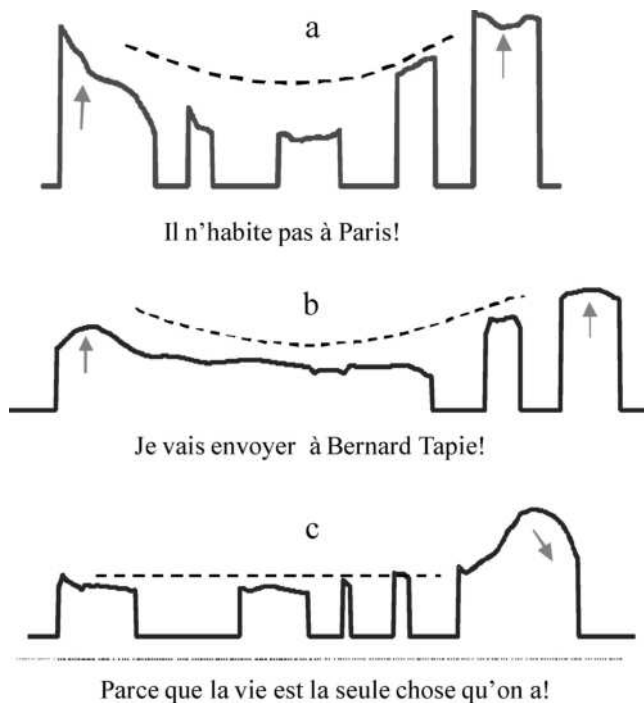


Fig. 95. Tracés de F0 illustrant trois réalisations d'une emphase de cumul extraites de l'analyse instrumentale de corpus de parole imprévue.

normal au style emphatique, ne s'applique qu'avec un empan relativement restreint (figure 96).

Ce mode d'application permet de doter seulement une partie de l'énoncé (figure 96a), et/ou un segment de discours (figure 96b), d'une mise en valeur exceptionnelle. Il est à noter que lorsque l'emphase partielle est marquée bilatéralement (voir 96a), la prééminence initiale qui signale accessoirement le début de l'épisode emphatique, est assimilable à un accent d'insistance, distinct de l'accent initial métrique, lequel est seulement mis en jeu (comme nous l'avons vu) dans les dispositifs de bipolarisation syntagmatique non emphatiques (voir le chapitre sur la métrique du français).

Dans les pages précédentes, nous avons discuté les notions de contraste et d'emphase en relation avec l'expression de la focalisation. Cependant, la contrastivité ne constitue pas une propriété exclusive du focus, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà noté, il est permis de parler tout aussi bien d'un focus contrastif que d'un topique contrastif. Le concept de topique contrastif a été introduit et débattu par (Büring, 1997). Son approche s'inspire à la fois de la

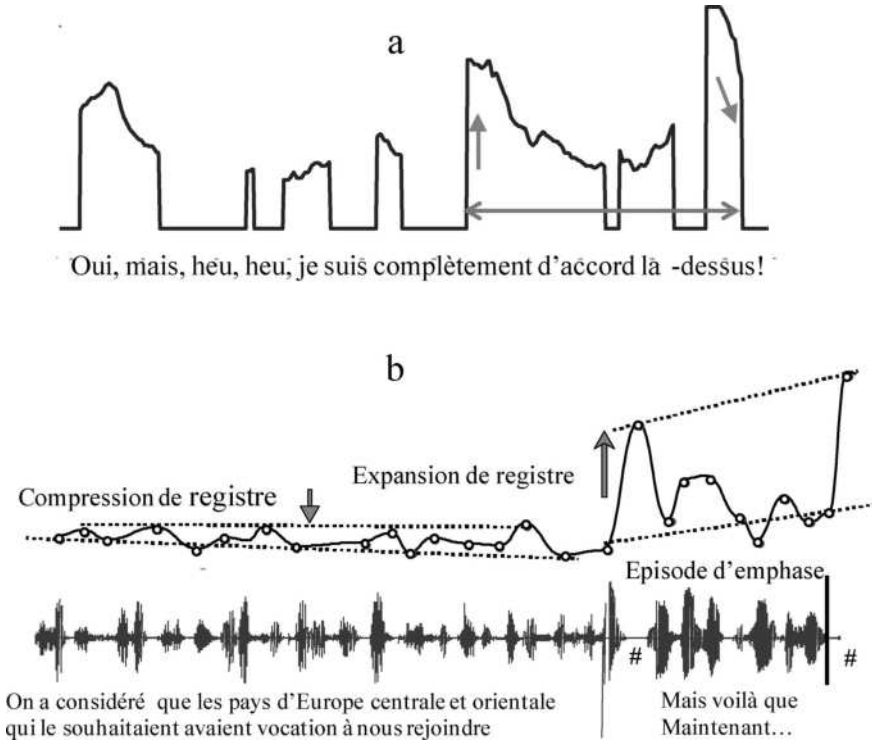


Fig. 96. Tracés de F0 illustrant deux réalisations de la mise en œuvre d'une emphase partielle affectant a) un segment d'énoncé, b) un segment de discours.

théorie sémantique du focus phrastique (« sentence focus »), élaborée par (Rooth, 1992) et de l'interprétation pragmatique de l'accentuation proposée par (Jackendoff, 1972). Nous rappelons que, selon Rooth, un constituant focalisé évoque un ensemble de propositions alternatives qui concourent à définir la valeur sémantique du focus et que, de son côté, Jackendoff propose de distinguer deux types d'accents pragmatiques qu'il appelle, respectivement : Accent A et Accent B. Selon Jackendoff, l'accent A (assimilé à une chute mélodique) est la propriété du Focus Informationnel et l'accent B (assimilé à un contour montant, ou à un contour descendant-montant, en anglais), celle du Topique. Le choix de la combinaison B-A ou A-B dépend du contexte discursif, tel qu'il est représenté, notamment, par la question dite « under discussion » (voir les exemples 110 et 111, ci-après). Pour Büring, un topique contrastif peut être défini comme un « contrastive aboutness topic », lequel évoque un ensemble d'alternatives différent de celui qu'induit un focus. Les exemples les plus souvent repris de l'analyse de Büring dans la littérature sont les suivants.

- (111). A. What about Fred ? What did he eat?
 B. Fred_B ate the beans_A
- (112). A. What about the beans? Who ate them?
 B. Fred_A ate the beans_B

Nous confessons que la nature contrastive du topique dans l'exemple (111) n'est pas évidente à nos yeux. En revanche, elle nous paraît plus manifeste dans les exemples (113–116) que nous avons rassemblés ci-dessous (le Topique Contrastif est signalé par l'abréviation TC et le Focus Contrastif, par FC).

- (113). A) ital. *Io*_{TC} Pago – franç. *Moi*_{TC} je paye
 B) ital. Pago *io*_{FC} – franç. C'est *moi*_{FC} qui paye
- (114). J'ai rencontré Michelle et François hier. *Elle*_{TC} elle m'a dit bonjour, mais *lui*_{TC} il est toujours fâché contre moi.
- (115). A) Tes enfants, ils feront quoi, dimanche ?
 B) *Les plus grands*_{TC} ils iront au stade, mais *les plus petits*_{TC} ils resteront à la maison.
- (116). Les Dupont, *eux*_{TC} ils l'ont achetée la grande télé.
- (117). La soupe aux choux, il la mange, *lui*_{TC}

Les exemples rapportés en (113), concernent l'italien et le français. Ils sont empruntés à (Lambrecht, 1994), qui considère que la différence entre un topique contrastif (TC) et un focus contrastif (FC) est relativement facile à distinguer, lorsque le contraste n'est pas marqué seulement par la prosodie, mais par des moyens morphosyntaxiques. C'est ainsi qu'en (A), les pronoms accentués « *io* » et « *moi* » placés en position préverbale expriment des topiques contrastifs, alors qu'en (B) ils se positionnent différemment et signalent de fait la présence d'un focus contrastif⁵⁶. Dans l'exemple (114), les pronoms accentués « *elle* » et « *lui* » encodent deux référents topicaux qui contrastent l'un avec l'autre, comme permet de l'inférer l'usage de la conjonction « *mais* » qui relie les deux propositions. Le même type de relation structurelle est illustré par l'exemple (115) où « *les plus grands* » et « *les plus petits* » peuvent aussi être interprétés comme des topiques contrastifs. Enfin, dans les exemples (116) et (117), les pronoms accentués « *elle* » et « *lui* », qui ne figurent pas dans le champ du constituant focus (car ils se

⁵⁶ Nous ferons remarquer, à propos de l'exemple (113B) du français, que le marquage du focus contrastif peut également être réalisé sans avoir recours à la forme clivée. Il s'agit dans ce cas d'employer la même structure syntaxique que (113 A) et de doter le pronom « *moi* » du contour descendant (comparable à celui de l'accent B de Jackendoff), qui caractérise, comme on l'a vu, le signalement d'un focus.

trouvent, respectivement, en position pré-focale et en position post-focale), sont également analysables comme des topiques contrastifs⁵⁷.

À la suite de l'ensemble des remarques et des illustrations que nous avons consacrées au phénomène général de contrastivité, il convient de s'interroger sur la pertinence des marques prosodiques qui sont susceptibles de concourir au signalement de ce phénomène en français. Si l'on s'intéresse en premier lieu, au focus contrastif, il est apparu, au cours de nos investigations, que ce type de contraste n'avait pas besoin d'être systématiquement doté d'une configuration prosodique distincte de celle qui s'attache à l'expression d'un focus ordinaire (à savoir, la réalisation d'une chute mélodique à valeur Conclusive). Cette observation peut s'expliquer par le fait que, dans le cadre d'un échange communicatif, l'interprétation d'un focus contrastif est le plus souvent dépendante du contexte et des présuppositions des interlocuteurs. Le rôle décisif de ces facteurs extralinguistiques est tel, qu'il peut même outrepasser celui qu'apporterait une structure formelle propice à l'encodage d'un contraste. Ce qui peut être illustré par les exemples suivants.

- (118). A) Fred a réussi son permis de conduire du premier coup.
B) C'est son père qui va être content.

Selon le contexte de l'échange conversationnel et l'état des connaissances partagées (ou supposées telles) par les interlocuteurs, l'énoncé B pourra être interprété, soit comme une simple assertion, dénuée d'une valeur de contraste (« C'est son père qui va être content_{FOC} »), qui dénote une formule courante en français familier, soit comme l'expression d'un focus contrastif (« C'est son père_{FC} qui va être content »). Dans le cas de l'échange A-B, ci-dessus, l'interprétation de ce contraste sera logiquement inférée, si B suppose qu'il existe un certain nombre de « candidats au bonheur » disponibles dans l'esprit de A. D'un autre côté, l'expression d'un contraste sera explicite si B réplique « Non, c'est son père qui va être content », à une déclaration de A du type : « Fred a réussi son permis de conduire du premier coup. Sa mère va être contente ».

Il découle des remarques précédentes qu'une même forme prosodique peut servir à assumer différentes fonctions. Mais il s'avère également qu'une même fonction peut être actualisée par l'usage de formes prosodiques différentes. C'est en particulier le cas du marquage de la focalisation contrastive qui, en sus des

⁵⁷ Selon Umbach (2001), du fait qu'il se trouve sous la portée d'un Topique, un Topique contrastif fait référence à une entité à propos de laquelle le locuteur désire prédiquer quelque chose. En raison de sa nature contrastive, il indique, en outre, qu'il existe des alternatives au sujet desquelles se rapporte également cette prédication.

indices mélodiques, peut également recourir à des indices temporels, comme le montrent les exemples illustrés par la figure 97, dans lesquels l'élément qui exprime le contraste est doté d'un allongement exceptionnel de la syllabe finale des énoncés concernés. Il s'agit de la syllabe « veste », dans l'exemple (97 a) et de la syllabe « quatre », dans l'exemple (97b).

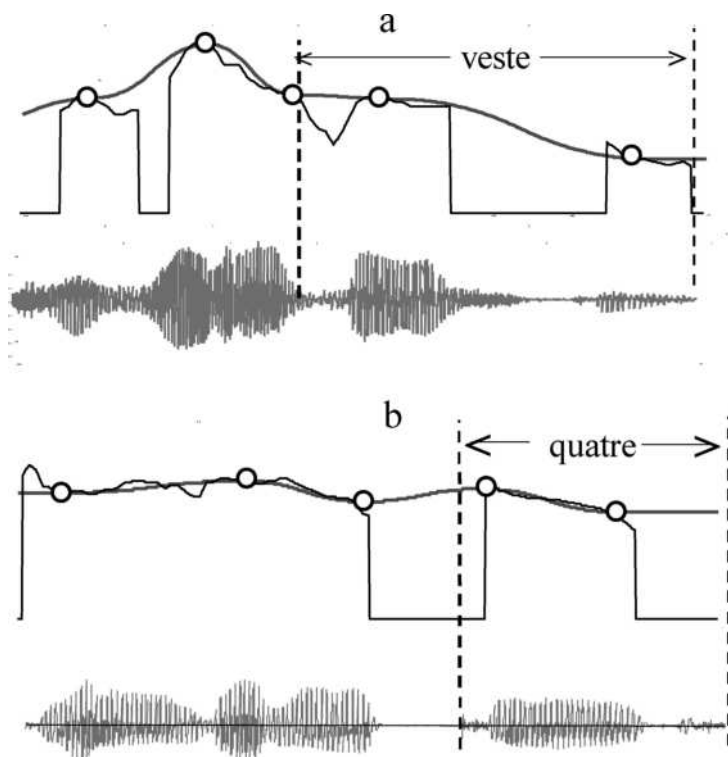


Fig. 97. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et phonogrammes illustrant les réalisations de deux focalisations contrastives marquées par un allongement exceptionnel de la syllabe finale du mot « veste », dans « j'ai dit la *veste* ! » (sous-entendu : « pas le pantalon ») et du mot « quatre », dans « je lui en ai donné *quatre* », extrait de « je ne lui ai pas donné deux euros, je lui en ai donné quatre! ».

Lorsqu'une focalisation contrastive se dote d'un effet d'allongement exceptionnel, comme dans les exemples que l'on vient de mentionner, il s'avère qu'elle est interprétable comme l'expression d'une emphase qui se surajoute à celle d'un contraste. Cet allongement final assume donc un rôle similaire à celui du ton final extra-haut, ou de la chute finale de grande amplitude issue de ce même registre (voir les exemples commentés précédemment). Notre conclusion est

donc que les différences prosodiques que l'on observe entre la réalisation d'un focus ordinaire et celle d'un focus contrastif ne sont pas dues à l'expression d'un contraste à proprement parler, mais à celle de l'emphase qui accompagne le plus souvent l'expression de ce contraste. Dans cette perspective, nous proposons d'interpréter la marque d'emphase comme un phénomène catégoriel (basé sur une opposition des traits -Emphatique/+Emphatique). Bien évidemment une emphase peut se révéler plus ou moins marquée, auquel cas son expression est sujette à la gradation. En ce qui concerne le Topique contrastif, nos analyses nous amènent à conclure qu'en règle générale on n'observe pas la présence d'une forme prosodique particulière qui permettrait de distinguer systématiquement un topique contrastif d'un topique non contrastif. En effet, dans les exemples (114) et (115), les pronoms « elle » et « lui », ainsi que les syntagmes « les plus grands » et les « plus petits » sont dotées de marques prosodiques identiques à celles qui sont attribuées à des topiques non contrastifs. Il s'agit le plus souvent, en l'occurrence, d'un contour montant à valeur démarcative. Toutefois, les exemples (116) et (117) présentent une image différente. C'est ainsi que dans l'exemple (116), l'item contrastif « elle » peut être doté aussi bien d'un contour montant que d'un ton bas, alors que l'item contrastif « lui » ne peut que recevoir un ton bas. Le contour montant, comme nous l'avons vu, n'est pas propre à l'expression du contraste. Il en va de même du ton bas qui peut également s'appliquer aussi bien à un terme en apposition en position pré focale (voir supra), qu'à tout type de segment qui serait postposé à un focus.

La figure 98 présente la réalisation de cinq énoncés provoqués, produits par un même locuteur. L'énoncé (a) : « Elle, elle ne l'a pas reconnu » comporte l'expression d'un contraste potentiel marqué par le pronom accentué en position initiale. L'énoncé (b) : « Eve, elle l'a pas reconnu » comprend un topique non contrastif (« Eve ») intégré dans une construction à détachement classique (voir supra). L'énoncé (c) : « Elle ne l'a pas reconnu » représente une construction liée, sans détachement. L'énoncé (d) : « Eve, elle, elle ne l'a pas reconnu » comprend un topique contrastif (« elle »), explicitement signalé par la construction syntaxique. Enfin, l'énoncé (e) exprime le même type de contraste que (d), mais l'élément contrasté est déporté en position post-focale. L'analyse prosodique de ces exemples appelle les commentaires suivants :

- (i) on remarque, en comparant (a) et (b), que l'élément contrasté « elle » et l'élément non contrasté « Eve » exhibent la même configuration prosodique (contour montant) ;
- (ii) il apparaît que (a) et (b) se distinguent de (c), où l'item « elle » n'est ni contrasté, ni détaché ;

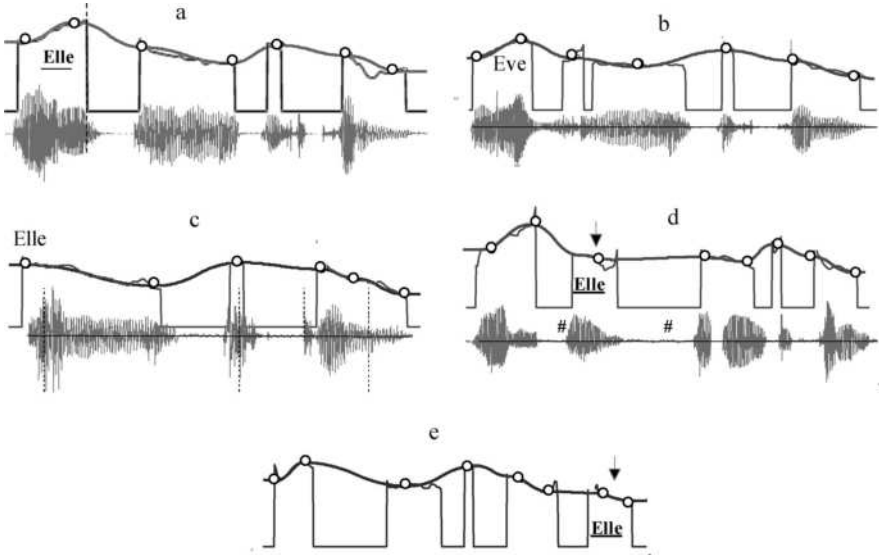


Fig. 98. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et phonogrammes illustrant les réalisations de 5 énoncés produits par le même locuteur : (a) « Elle, elle ne l'a pas reconnu. » ; (b) « Ève, elle ne l'a pas reconnu. » ; (c) « Elle ne l'a pas reconnu » ; (d) « Ève, elle, elle ne l'a pas reconnu » ; (e) « Ève, elle ne l'a pas reconnu, elle ». On notera que, dans la figure, les éléments contrastés sont soulignés.

- (iii) il se trouve que dans la séquence « Eve, elle... » (d), le pronom accentué contrastif « elle » est doublement démarqué par la présence de pauses et se voit doté d'une rupture mélodique matérialisée par un ton bas (signalé par la flèche)⁵⁸;
- (iv) il apparaît de même que le pronom accentué contrastif « elle », en position post focale dans (e): « Eve, elle ne l'a pas reconnu, elle », est disjoint du reste de l'énoncé par la présence d'une pause et se réalise également sous la forme d'un ton bas.

5.2.4. Appendice : analyse de quelques cas particuliers

Nous avons décidé d'ouvrir cette section quelque peu marginale par rapport au contenu des sections précédentes, afin d'y rapporter des exemples de cas particuliers que nous avons relevés au cours de l'analyse de nos différents corpus. Si

⁵⁸ L'effet de rupture mélodique peut se matérialiser aussi bien par une rupture positive que par une rupture négative.

l'on considère que le terme de conclusif se rapporte à la notion d'achèvement, en ce sens que l'acte de parole produit par le locuteur a été physiquement accompli, il s'avère que des actes de parole qui remplissent cette condition matérielle ne se clôturent pas par l'usage d'un patron Intonatif Conclusif prototypique. Parmi les exemples qui relèvent de cette catégorie, il convient de mentionner en premier lieu les réponses d'incertitude, que l'on pourrait assimiler à des « pseudo-assertions ».

Dans l'exemple qu'illustre la figure (99a), « Caracas » est la réponse donnée par un locuteur à la question : « Quelle est la capitale du Venezuela ? » posée lors d'un jeu télévisé. L'image diffusée à la télévision montre clairement que ce locuteur n'est pas certain de la justesse de sa réponse, ce qui se traduit, notamment, par un faible réhaussement de sa tête. Sur le plan prosodique, cette incertitude se marque par la présence d'un ton final faiblement montant, qui se différencie ainsi du contour montant de la question totale et du contour descendant de l'assertion⁵⁹. Cette observation est de nature à corroborer le caractère partiellement iconique de la relation entre la forme mélodique et le sens qu'elle contribue à délivrer. D'autre part, elle tendrait à accréditer l'hypothèse de la présence d'un continuum entre l'expression mélodique d'une assertion et celle d'une question (Kerbrat-Orecchioni, 1991).

L'exemple (99b) illustre une expression usuelle en français parlé familier : « Tu m'étonnes » que les locuteurs utilisent en réalité pour signifier l'opposé de ce que disent les mots (soit : « Je ne suis pas du tout étonné »). Cette signification particulière (illustrée par le document b1) est obtenue en réalisant un ton moyen tenu sur la voyelle finale (la brève chute qui suit au niveau de la consonne [n] n'étant pas perçue comme telle). Si l'on substitue à ce ton moyen la chute mélodique représentée dans le document (b2), par les pointillés, l'énoncé est interprété sans ambiguïté comme une assertion dont le sens est en accord avec ce que signifie littéralement l'expression verbale.

L'exemple représenté par (99c) est extrait de la période suivante : « En gros, les feux rouges en Europe sont normatifs, en Orient, indicatifs et au Moyen-Orient, décoratifs. » Il apparaît que la présence de la légère montée finale au terme du mot « décoratifs » (au lieu de la chute attendue) revêt, dans ce contexte, la valeur indicatrice d'un trait d'humour du locuteur, qui suscite du reste l'hilarité de son interlocutrice. Il est à noter que cette montée n'est pas interprétable comme une montée continuative qui signifierait que l'énoncé produit

⁵⁹ Il a été observé qu'en anglais l'incertitude se marque par la présence d'un contour final descendant-montant (Ward & Hirschberg, 1985).

par ce locuteur est inachevé. Elle traduit en réalité, dans ce contexte, l'expression d'une attitude ironique.

Dans l'exemple (99d) : l'expression « C'est comme ça », qui est également courante en français parlé, est réalisée avec une brève remontée finale (signalée par la flèche). Cette remontée, qui s'avère perceptible en dépit de sa faible amplitude, a pour effet d'atténuer le caractère définitif ou péremptoire de l'assertion, que marquerait la présence d'une simple chute (reproduite sur le document en pointillés).

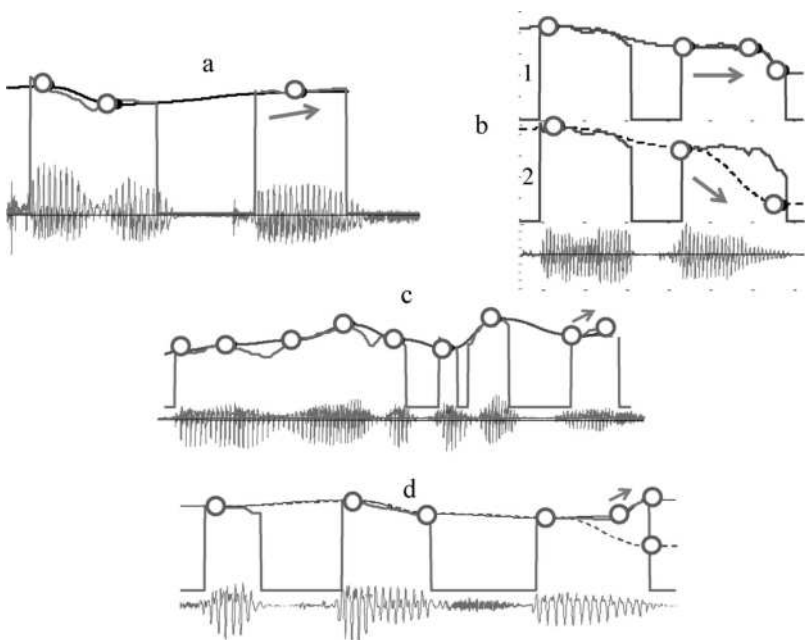


Fig. 99. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et phonogrammes illustrant les réalisations des exemples commentés dans le texte.

Résumé du chapitre 10 et conclusions

Dans ce chapitre, nous nous sommes attaché à commenter les aspects distributionnels, les propriétés formelles et les valeurs sémantico-pragmatiques des Patrons Intonatifs Conclusifs du français actuel. La perspective distributionnelle a consisté à examiner séparément les Patrons Conclusifs situés en position finale d'énoncé et les Patrons Conclusifs attestés en position interne. L'interprétation sémantico-pragmatique de ces Patrons nous a amené naturellement à traiter de la focalisation, en raison du lien rigide qui existe entre ce phénomène et l'emploi

des Patrons Conclusifs solidaires de l'accentuation nucléaire. À propos de la focalisation, nous avons proposé de distinguer trois catégories fonctionnelles se rapportant, respectivement, à la focalisation informationnelle, à la focalisation de contraste et à la focalisation d'emphase. Cette conception multipartite de la focalisation peut être représentée visuellement par les matrices de traits qui occupent la partie gauche de la figure 100. Etant entendu, comme nous l'avons souligné précédemment, que la notion de contraste s'applique également au Topique, nous proposons d'utiliser un même type de représentation matricielle pour spécifier (dans la partie droite de la figure) les traits fonctionnels qui caractérisent les deux versions (contrastive et non contrastive) de ce dernier⁶⁰.

FOCUS				TOPIQUE	
a	b	c	d	a	b
+ Focus	+ Focus	+ Focus	+ Focus	- Focus	- Focus
- Contraste	+ Contraste	+ Contraste	- Contraste	+ Topique	+ Topique
- Emphase	- Emphase	+ Emphase	+ Emphase	+ Contraste	- Contraste

Fig. 100. Matrices de traits fonctionnels représentant les différents types de focus et de topique.

L'analyse formelle des Patrons Conclusifs du français a permis de mettre en évidence un ensemble de patrons prototypiques que nous avons regroupés sous une forme schématique dans la figure 101 et que nous allons commenter brièvement. Les Syntagmes Intonatifs Conclusifs Neutres, en position finale et en position interne, ont en commun la réalisation d'une cadence de type D-L (Abaissé-Bas ; ang. Downstepped-Low). La réalisation D-B (Abaissé-Plancher, ang. Downstepped-Bottom) s'observe plus régulièrement dans le cas d'un Syntagme Conclusif qui clôture un Paragraphe Prosodique, où la valeur finale atteint le plus souvent un niveau infra-bas. La notation D (ang. Downstepped) indique un effet d'abaissement local qui précède la chute finale (issue d'un niveau moyen) ou le ton bas (ou infra-bas) final⁶¹.

⁶⁰ Dans le déroulement de notre exposé, la référence à la notion de contraste nous a poussé inévitablement à parler non seulement du focus contrastif, mais également du topique contrastif, ce qui nous a écarté provisoirement du propos central de l'exposé en cours, qui était d'analyser les relations entre les formes et les fonctions des Patrons Intonatifs Conclusifs. Or, il est clair que ces patrons ne sont pas concernés par l'expression des topiques contrastifs.

⁶¹ On notera que dans le cas d'un Paragraphe Prosodique, c'est généralement le dernier groupe prosodique (et non une syllabe particulière) qui fait l'objet de cet abaissement. Voir, notamment,

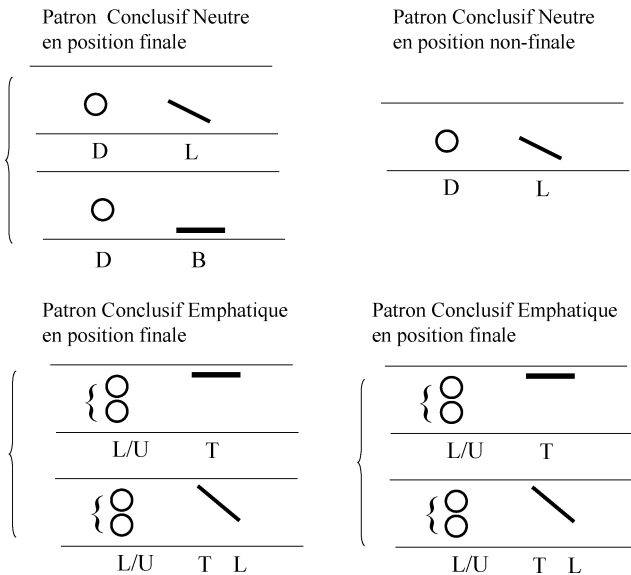


Fig. 101. Représentations schématiques de la cadence (ensemble prétonique + tonique finale) des Patrons Intonatifs Conclusifs prototypiques du français, tels que nous les avons observés dans l'analyse de nos corpus. Rappel : D = Downstepped, L = Lowered, B = Bottom, U = Upstepped, T = Top (symboles empruntés à l'alphabet INTSINT ; voir ci-dessus, la figure 38).

L'abaissement local précédant la chute finale qui est signalé par D et qui se traduit en français par la réalisation d'un court plateau mélodique, paraît constituer une des propriétés formelles du Syntagme Conclusif déclaratif neutre dans cette langue. En effet, il permet de distinguer, notamment la réalisation de ce dernier (figure 102a) de celle d'un syntagme intonatif de type Injonctif⁶² (figure 102b), qui ne présente pas cet effet d'abaissement.

Les Patrons Conclusifs Emphatiques, qu'ils se situent en position finale ou en position interne, connaissent deux types de réalisation, selon que la tonique finale est réalisée sous la forme d'un ton extra-haut (noté par T= Top) ou qu'elle prenne l'aspect d'une chute mélodique de grande amplitude (issue d'un registre

la notion de « final lowering » en anglais, dans Liberman & Pierrehumbert (1984) et dans Arvaniti (2007).

⁶² À propos de cette remarque, on rappellera que, pour les grammairiens (voir, par exemple : Riegel et al., 1994), il est d'usage de distinguer quatre types de phrases de base : le déclaratif, l'interrogatif, l'impératif et l'exclamatif. Dans la théorie des Actes Illocutoires (voir : Searle, 1969) les phrases déclaratives ont la force illocutoire d'affirmer, les interrogatives, celle de poser une question et les impératives ou les injonctives, celle d'ordonner.

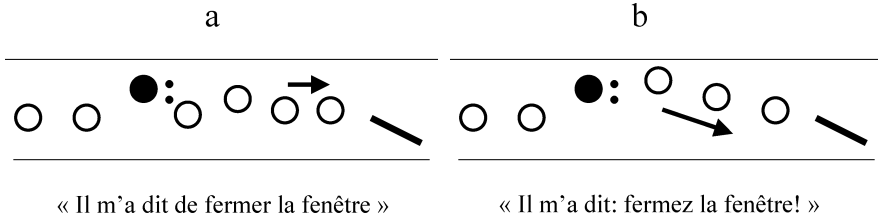


Fig. 102. Représentations mélodiques schématisées illustrant les différences entre la réalisation d'un acte assertif (a) et celle d'un acte injonctif (b).

haut ou extra-haut). La syllabe prétonique peut être réalisée, soit comme un ton bas (L), soit comme un ton réhaussé (noté par U : Upstepped). Dans la seconde éventualité, la cadence acquiert alors une forme circonflexe. La configuration circonflexe réalisable entièrement sur la syllabe finale, qui correspond à ce que Delattre (1966b) appelle l'intonème d'implication, est plus rare. Selon notre interprétation, cette configuration acoustique de type monosyllabique tend à être perçue comme une simple chute, à la différence de l'anglais où elle est perçue comme un patron véritablement circonflexe (qualifié dans ce cas de « rise-fall »). C'est la raison pour laquelle, la configuration circonflexe ne figure pas, en définitive, dans l'inventaire des patrons prototypiques stylisés de la tonique finale que décrit la figure 101.

Les nombreuses données que nous avons analysées tendraient à conforter l'idée que, sur le plan de la représentation formelle, il n'existe pas de différences systématiques entre l'expression prosodique d'une focalisation informationnelle et celle d'une focalisation contrastive. Dans les deux cas, c'est le même type de patron (association de l'Accent Nucléaire et du contour Conclusif) qui est mis en jeu, même lorsque l'élément qui fait l'objet du contraste se déplace au sein de l'énoncé⁶³. À ce sujet, on retiendra que, contrairement à ce qui est souvent déclaré à propos du français, un déplacement interne du patron auquel il vient d'être fait référence, n'entraîne pas obligatoirement l'identification d'un contraste sémantique. Cela tient essentiellement au fait que cette identification est fortement influencée par des facteurs contextuels. D'autre part, le déplacement dont il est question peut être motivé par la décision délibérée du locuteur de mettre en avant l'information qu'il juge pertinente (i.e. « focus first »), au regard de l'arrière-plan du contexte discursif, sans qu'il ait pour autant l'intention

63 De même, l'implémentation d'un topique contrastif ne fait pas usage d'un patron prosodique qui lui serait propre, puisque cette implémentation utilise, comme on l'a vu, soit le contour montant du Topique ordinaire, soit le ton bas que l'on trouve également rattaché aux éléments en apposition.

d'exprimer un contraste. Compte tenu du fait que dans la parole impromptue, la réalisation d'un contraste se double souvent d'une marque d'emphase, l'expression de ce syncrétisme a pour conséquence le recours à l'emploi des Patrons Conclusifs de type Emphatique que nous avons décrits. C'est donc bien l'emphase qui est à l'origine des modifications prosodiques qui sont associées à la focalisation et non l'expression d'un contraste proprement dit.

Si nous comparons nos résultats sur le français avec ceux qui ont été obtenus pour l'anglais, au sujet des distinctions éventuelles entre les marques prosodiques de la focalisation informationnelle et de la focalisation contrastive, il s'avère que nos conclusions se démarquent de celles de Pierrehumbert & Hirschberg (1990), qui font état de différences tangibles et phonologiquement encodables en anglais. En revanche, nos conclusions, à propos du français, se rapprochent, d'une part, de celles de Bolinger (1986), pour qui les accents contrastifs n'exhibent pas en anglais de marques intonatives spécifiques et, d'autre part, de celles de Bartels & Kingston (1994), qui soulignent le caractère « extra high » ou « boosted » de l'accentuation emphatique, laquelle se traduit notamment (également en anglais) par l'usage d'un pic mélodique plus élevé que celui des accents qui ne remplissent pas cette fonction d'insistance particulière. Nous considérons que ces phénomènes, que nous avons également observés en français, ne sont pas attribuables à l'expression du contraste *per se*, mais à celle de l'emphase qui s'y associe le plus souvent. Cependant, nous avons observé que l'emphase peut aussi s'associer à la réalisation d'un patron conclusif, sans dénoter obligatoirement une marque de contraste. Cette possibilité rend compte du choix que nous avons fait d'isoler un trait « emphase », dans la matrice des traits fonctionnels que décrit la figure 100 présentée précédemment.

Chapitre 11.

Les patrons intonatifs de l'interrogation

1. Remarques préliminaires

Les fonctions communicatives de base de la langue parlée qui sont mises en jeu dans les échanges interpersonnels, ont pour objectif d'apporter des éléments de connaissance, de quérir des informations et de formuler des injonctions. L'implémentation de ces trois activités discursives fondamentales s'opère par la formulation de propositions assertives, de propositions interrogatives et de propositions impératives, qui contribuent ainsi à définir la modalité fonctionnelle des phrases dont elles guident l'interprétation sémantique. L'activité illocutoire d'interroger appartient à la catégorie des phénomènes linguistiques que l'on s'accorde à considérer comme universels, bien que les langues utilisent souvent des ressources formelles différentes pour rendre manifeste l'expression de cette activité¹.

Dans les travaux sur l'interrogation, il est d'usage de distinguer entre les structures formelles des questions (on parlera dans ce cas des structures interrogatives) et les valeurs pragmatiques des actes illocutoires que ces structures contribuent à véhiculer (Kerbrat-Orecchioni, 1991b). Le terme de question a fait l'objet de nombreuses définitions, qui varient selon l'angle sous lequel ce phénomène est appréhendé (syntaxique, sémantique, pragmatique, prosodique, philosophique, analyse de la conversation). Une définition simple et plutôt consensuelle consiste à regarder une question comme un énoncé dont la finalité première est d'obtenir un apport d'information. Cependant, une telle définition revient à exclure du champ de la question, certains énoncés qui sont pourtant qualifiés usuellement de questions. Il s'agit notamment (i) des questions rhétoriques, qui sont de «vraies fausses questions», dans la mesure où elles n'attendent pas de réponse et où elles sont plutôt assimilables à des assertions; (ii) des questions d'examen où l'interrogateur connaît d'avance la réponse; (iii) des questions de régulation (ou métadiscursives), comme « et puis? », « pardon? », qui ne sont pas des demandes d'information, mais des demandes de reformulation.

¹ On notera au passage qu'une grande partie de l'activité animale vigile consiste également à rechercher de l'information : « On peut donc dire que les animaux sont de fervents utilisateurs de la question et qu'ils ont mis au point pour cela des stratégies et des formes comportementales précises et spécifiques» (Cosnier, 1991 :163).

Les auteurs qui traitent du questionnement en français au niveau grammatical utilisent souvent, de façon indifférenciée, les termes de question et d'interrogation. En revanche, le phonéticien Pierre Delattre a proposé de distinguer sur le plan prosodique. Dans son article sur les intonations de base du français (Delattre, 1966b), décrit, en effet, deux patrons interrogatifs prototypiques, qu'il appelle, respectivement, l'Intonème de Question et l'Intonème d'Interrogation. Selon cet auteur, le premier est spécifique des questions dites « totales » ou « polaires », qui appellent une réponse Oui/Non (ang. « Yes/No-questions »). Cet intonème est décrit (voir plus haut, la figure 45) comme un patron mélodique montant, du niveau 2 au niveau 4, selon une configuration de type concave dont l'accélération de la montée se situe dans sa partie finale. Toujours selon Delattre, le second patron est propre aux questions dites « partielles » (ang. « Wh-Questions »), qui se singularisent par la présence de morphèmes interrogatifs. D'après Delattre, l'intonème d'Interrogation se caractérise par une configuration mélodique concave, globalement descendante, du niveau 4 au niveau 2, dont l'accélération de la chute se situe dans la partie initiale.

Lorsqu'on considère le phénomène de l'interrogation en général, il s'avère que l'analyse de Delattre est manifestement réductrice, car elle ne tient pas compte de l'étendue du champ sémantico-pragmatique du questionnement, ni de la pluralité des constructions morphosyntaxiques qui sont impliquées dans la formulation des différents actes de question. En effet, si l'on se reporte à des critères d'ordre morphosyntaxique, il est possible de différencier plusieurs catégories de phrases interrogatives, telles que:

- (a) les questions totales : (i) de structure déclarative ; (ii), celles qui comportent une inversion du sujet et du verbe, (iii) celles qui sont introduites par la locution « est-ce que » et (iv), celles qui comprennent la présence d'une négation ;
- (b) les interrogations partielles marquées par l'emploi d'un ou de plusieurs morphèmes interrogatifs, frontaux ou in-situ ;
- (c) les formes questionnantes clivées ;
- (d) les interrogations introduites par l'élément « et » ;
- (e) les questions alternatives ;
- (f) les questions-écho ou de reprises ;
- (g) les questions à appendice (ang. « tag questions ») et
- (h) les structures interrogatives segmentées (extraction syntaxique).

D'un autre côté, si l'on se réfère à des critères fonctionnels et à des considérations d'ordre sémantique, pragmatique ou énonciatif, on est amené à distinguer entre les « vraies questions » (les demandes d'information) et les questions orientées ou les questions biaisées, voire les fausses questions, comme les re-

quêtes de confirmation et les questions rhétoriques (voir, à ce sujet et entre autres, les classifications typologiques présentées dans Purson & Di Cristo, 1998). À l'évidence, le facteur pragmatique est crucial, dans la mesure où l'interprétation d'un énoncé comme un acte de question dépend fortement des informations extra-linguistiques disponibles (notamment des croyances et des connaissances, privées et partagées, dont disposent les locuteurs au fil de la progression de l'échange conversationnel). En définitive, il apparaît que l'interprétation du questionnement se positionne à la croisée de la syntaxe, du module sémantico-pragmatique et de la prosodie. Comme nous l'avons fait précédemment (à propos de l'étude des patrons intonatifs Continuatifs et Conclusifs), nous procéderons en deux temps, en examinant d'abord les caractéristiques prosodiques formelles des Patrons Interrogatifs et en commentant ensuite la fonctionnalité et les valeurs sémantiques et pragmatiques qui s'attachent à l'usage de ces patrons. Pour ce qui concerne la description des propriétés formelles des Patrons Interrogatifs, nous nous référerons à notre cadre d'analyse (Di Cristo, 1976, *op. cit.*), qui consiste, notamment, à distinguer la cadence finale du reste de la configuration globale du patron.

2. Propriétés prosodiques des patrons intonatifs de l'interrogation

2.1. Les questions polaires, dites *totales*

La tradition grammaticale distingue clairement entre deux grandes catégories de questions: les questions totales (dites encore *fermées*), qui n'appellent en principe qu'une réponse par oui ou non et les questions partielles (ou ouvertes, ou catégorielles, ang. « Wh-questions »), qui portent sur une partie de l'énoncé pour laquelle l'interlocuteur interrogé est invité à préciser le contenu. Du point de vue de la syntaxe, les questions polaires sont formulables à l'aide de plusieurs constructions: (i) celle de la phrase déclarative (qui ne comporte aucune marque spécifique de questionnement); (ii) celle qui se signale par une inversion du verbe et du sujet; (iii) celle qui comporte la locution « *est-ce que* ». De plus, chacune de ces constructions admet, à la fois, une forme positive et une forme négative. Enfin, à l'instar des énoncés assertifs, les questions totales peuvent être exprimées en utilisant, soit un énoncé lié, soit un énoncé segmenté (faisant l'objet d'une dislocation syntaxique, qui permet de séparer le thème – ou le topique de la question – du rhème, ou du focus de la question). Ces quelques précisions étant apportées, il convient de s'interroger d'abord sur les marques

prosodiques (principalement intonatives) qui sont associées à la production des questions dites polaires.

Les nombreux exemples de parole impromptue que nous avons analysés nous amènent à conclure que les questions posées au moyen d'une phrase déclarative dénuée de toute marque lexicale d'interrogation exhibent, dans la grande majorité des cas, une mélodie finale montante. Ces résultats confirment ainsi des données statistiques antérieures, qui portent sur plus de 12000 questions et qui attestent que, dans la langue familière, l'interrogation mélodique atteint un pourcentage supérieur à 90% (voir Grundstrom & Léon, 1973). Il est possible, toutefois, que des facteurs situationnels particuliers soient à l'origine d'un infléchissement de cette performance. C'est ainsi que dans l'étude d'un corpus réalisé sur la base d'un « jeu des portraits » (qui consiste à deviner l'identité d'un objet animé ou inanimé, en posant uniquement des questions auxquelles on puisse répondre par oui ou non), Fónagy & Bérard (1973) constatent que les questions à montée finale ne représentent que 58,6% des questions totales. Ils observent, en effet, un nombre relativement important de questions totales dont la cadence comporte un sommet mélodique sur la prétonique suivi d'une chute. Nous avons suggéré (Di Cristo, 1975b.) que cette forme de configuration est une caractéristique du questionnement utilisé dans les jeux de « devinettes » et nous estimons, de surcroît, qu'elle est davantage représentative d'une requête de confirmation (voir ci-après) que d'une simple demande d'information.

La figure 103 illustre deux patrons prototypiques (a et b) de questions totales extraites de corpus de parole impromptue (entretiens, conversations). Les deux patrons correspondent à la promotion d'une seule Unité Intonative. Celle-ci est formée de deux Syntagmes Prosodiques, signalés par : }, en (a) (« Vous n'y accordez pas} une grande importance} » et de trois Syntagmes Prosodiques en (b) (« alors} vous trouvez ça} normal} »). Les deux patrons présentent une configuration prosodique similaire à celle d'un énoncé déclaratif, à l'exception de la tonique finale qui exhibe un contour montant (au lieu d'une chute ou d'un ton bas). Dans tous les cas, on observe, au niveau de la cadence, un abaissement de la prétonique qui précède la montée finale.

À ce stade de l'analyse, il est frappant de constater une similitude entre la forme de la cadence de la Question Totale et celle du Patron Continuatif (i.e.de l'Intonème de Continuation Majeure de Delattre), que nous avons décrit dans le précédent chapitre. Cette observation va donc à l'encontre de la description de Delattre qui oppose, comme on l'a vu, ces deux patrons sur la base de la forme de leur configuration (concave pour la question et convexe pour le continuatif). Nos investigations ne confirment pas cette distinction, qui avait déjà été mise en doute dans des travaux antérieurs (voir Rossi et al., 1981b).

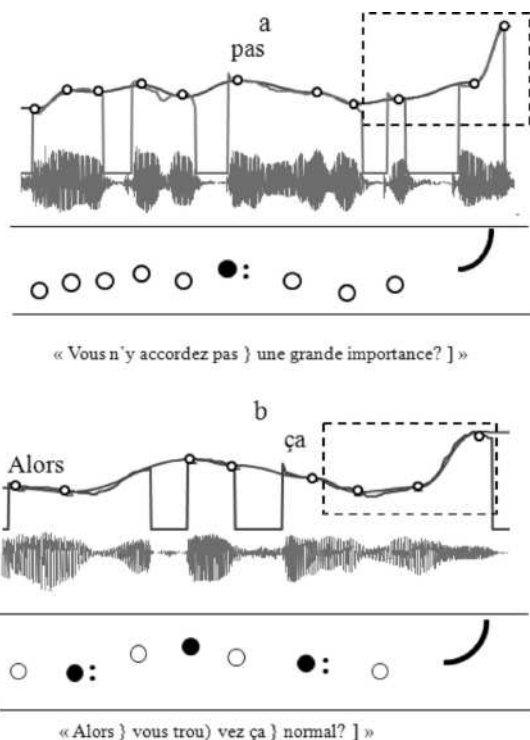


Fig. 103. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et représentations schématisées illustrant deux réalisations de questions totales (exemples de parole impromptue). Les pointillés signalent la cadence.

Bien que les Questions Totales sans marques verbales de questionnement, exhibent généralement un contour final montant (voir également les données présentées par Fontaney, 1991), ce contour ne possède apparemment pas des caractéristiques qui permettraient de le distinguer systématiquement de celui de la Continuation (intonème de Continuation Majeure de Delattre)². L'identité constatée entre le patron intonatif de la Question Totale et celui de la Continuation (comparer, par exemple, la figure 103 et la figure 60) incite à les considérer simplement comme deux « variantes » contextuelles, dont l'une est attestée en position finale d'énoncé (cas de la Question) et l'autre en position non

² En nous référant à l'analyse de Delattre, nous avons d'abord représenté le contour Continuatif par une configuration de type convexe (voir la figure 60), afin de le distinguer de la configuration concave de la Question totale. Par la suite, nos données ont tendu à prouver que cette distinction n'avait pas lieu d'être maintenue, ce que nous avons dès lors mis en pratique.

finale d'énoncé (cas de la Continuation). Dans ces conditions, il est concevable que la langue soit prédisposée à faire l'économie d'un patron particulier pour signaler la Question. Toutefois, cette disposition n'exclut pas la possibilité de marquer prosodiquement la valeur interrogative d'un énoncé déclaratif en français, notamment lorsque la visée communicative du locuteur le demande. Dans cette perspective, les stratégies mises en œuvre consistent, soit à accroître fortement l'écart mélodique entre la prétonique et la valeur finale de la montée du contour nucléaire (Autesserre & Di Cristo, 1972), soit à rehausser le registre de cette montée (Rossi, 1978). Il se trouve que ces deux dispositifs opèrent de façon conjointe dans l'expression de cette variante de la question que représente l'expression de la surprise, comme l'illustre, par exemple, la figure 103 bis. À titre indicatif, on peut noter que, dans cet exemple, l'écart entre la valeur de la prétonique et celle de la fin du contour montant dans le registre extra-haut sur le mot « salaire », est égal ou supérieur à l'octave (voir également le dernier chapitre du présent ouvrage qui traite des Patrons Intonatifs Attitudinaux).

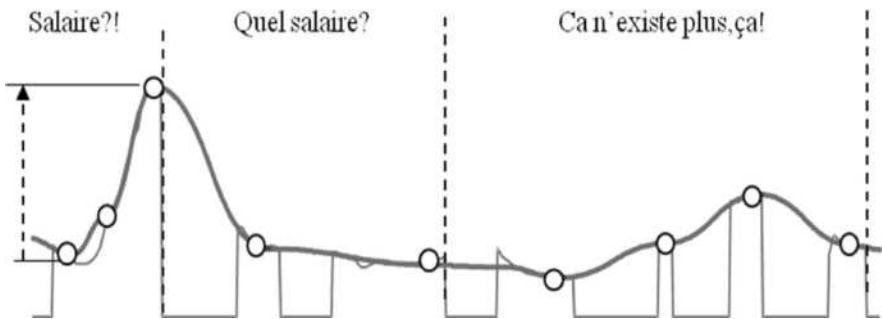


Fig. 103 bis. Tracé de F0 et courbe mélodique modélisée illustrant un extrait de parole impromptue constituée successivement d'une question totale (marquée de surprise), d'une question partielle et d'une assertion emphatique.

Une question totale non signalée par des éléments verbaux peut se réaliser en français, soit au moyen d'une construction liée (figure 104, b et d), soit à l'aide d'une construction segmentée (figure 104, a, c, e, f). Dans les constructions liées, comme celles qui sont illustrées par les documents (b) et (d), le contour montant s'aligne avec la dernière syllabe de l'énoncé portant l'accent nucléaire. La configuration prosodique de la partie qui précède ce contour conserve des marques de phrasé comparables à celles des énoncés déclaratifs de même constitution syntaxique, à une différence près, cependant : les sommets mélodiques qui contribuent à signaler ce phrasé sont moins proéminents. Cette tendance est nettement visible dans le document (d) de la figure (104), où il

apparaît que les sommets des groupes accentuels – ou des Unités Tonales – (« vous avez ») et (« déjà eu ») sont peu marqués par rapport aux syllabes environnantes.

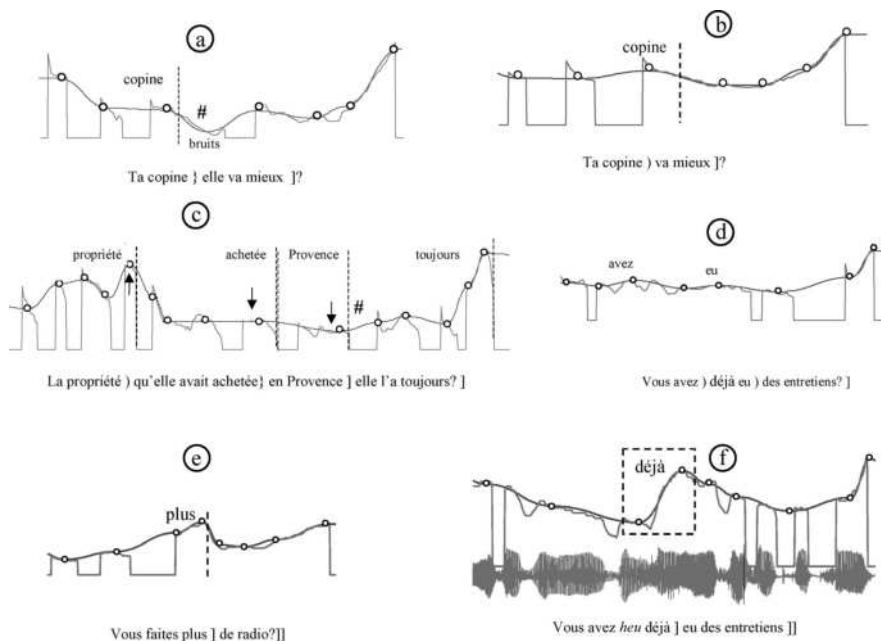


Fig. 104. Illustrations de quelques configurations mélodiques attestées dans des questions totales présentant une structure syntaxique liée (b, d) et une structure syntaxique segmentée (a, c, e, f).

Les constructions segmentées présentent deux cas de figure, selon que l'élément détaché se place à la périphérie gauche (104, a, c) ou à la périphérie droite (104, e, f) de la construction. Dans l'exemple (104, a), l'élément détaché à gauche forme un seul groupe prosodique que nous assimilons ici à un Syntagme Prosodique³. Il s'inscrit dans une configuration mélodique descendante qui se clôture par un ton de niveau moyen (distinct du ton bas du Patron Conclusif) et par un allongement final. Ce schéma est généralisable à l'ensemble des éléments détachés à gauche qui sont coextensifs à des Syntagmes Prosodiques, dans les Questions Totales. Il s'oppose ainsi au schéma montant que l'on rencontre habituellement dans les éléments détachés à gauche des énoncés déclaratifs (voir,

³ Voir notre chapitre sur le phrasé prosodique du français.

ci-dessus, les commentaires sur les configurations prosodiques des éléments détachés à gauche dans les énoncés déclaratifs). Nous rappellerons ici que (Martin, 2004) utilise l'expression « inversion de pente », dans ses travaux sur l'intonation du français, pour évoquer ce phénomène. Il arrive fréquemment que l'élément détaché à gauche dans une Question Totale couvre un plus large empan et présente une plus grande complexité syntaxique. C'est le cas de l'exemple écrit (119), ci-après, où cet élément correspond à la séquence « La propriété qu'elle avait achetée en Provence ».

(119). La propriété) qu'elle avait achetée} en Provence] elle l'a toujours ?]].

Dans cet exemple, il apparaît (voir la figure 104 c) que le premier groupe prosodique : « La propriété » (que nous assimilons à une Unité Tonale)⁴s'inscrit dans une configuration mélodique montante, alors que le reste de l'élément détaché a plutôt la forme d'un schéma légèrement descendant. En réalité, l'organisation prosodique de l'élément détaché peut être variable (voir ci-après, notre analyse de l'énoncé : « La fille que tu m'as présentée le soir du bal de la police, elle était là ? », figure 105). Si nous considérons l'exemple illustré par le document (104c), il se trouve que le locuteur a réalisé une frontière de Syntagme Prosodique après « achetée » et une frontière de Syntagme Intonatif (marquée notamment par la présence d'une pause), après « Provence ». Cette observation justifie ainsi notre décision de coder le phrasé prosodique de cet exemple comme nous l'avons fait plus haut, en (119). En outre, il est prévisible que la version déclarative de cet énoncé pourra donner lieu à une même structure de phrasé.

En définitive, ce qui change dans une question par rapport à un énoncé déclaratif de même structure, ce sont les effets d'abaissement mélodique qui affectent certains constituants de l'élément détaché à gauche. Il est permis de penser que ces effets, dont nous avons signalé l'occurrence dans des travaux antérieurs (Di Cristo & Hirst, 1993 b, Di Cristo, 1998), sont susceptibles d'assumer une fonction de « pré-indication » de la modalité interrogative qui s'applique à l'énoncé concerné⁵.

Avant de compléter notre exposé par l'examen des Questions Totales présentant un détachement à droite sur le plan syntaxique, nous proposons de revenir un instant sur une remarque antérieure. Celle-ci concerne la variabilité du phrasé prosodique des éléments détachés à gauche présentant une structure complexe. Soit l'énoncé de question : « La fille que tu m'as présentée le soir du

⁴ Voir notre chapitre sur le phrasé prosodique du français.

⁵ Fónagy (1981) parle à ce sujet de la fonction « prédictive » de l'intonation.

bal de la police elle était là ? », que nous orthographions à dessein sans marques de ponctuation internes. En fait, cet énoncé peut recevoir deux lectures différentes selon la façon dont le locuteur choisit d'organiser (de conditionner) l'information dans la partie détachée à gauche qui précède la formulation de la question proprement dite. À titre d'exemple, dans la réalisation (a) de la figure 105, la séquence : « La fille que tu m'as présentée le soir du bal de la police » est traitée comme une seule unité de sens qui sert de support à la question : « elle était là ? » En revanche, dans la réalisation (b), « La fille que tu m'as présentée » et « le soir du bal de la police » forment deux groupes de sens distincts et c'est le second de ces groupes qui sert de support à la question « elle était là ? » (i. e. « le soir du bal de la police, elle était là ? ») Ces différences de conditionnement (ou d'empaquetage) de l'information expliquent les différences de phrasé prosodique que l'on observe entre (105a) et (105b) et que nous allons commenter brièvement.

La réalisation (105a) présente la même structure de phrasé prosodique que l'exemple écrit 119, ci-dessus. Une frontière de Syntagme Intonatif (notée par] est insérée après le mot « police », ce qui dénote que l'ensemble du groupe se terminant par ce mot représente le support de la Question. (à l'instar du groupe : « La propriété qu'elle avait achetée en Provence », dans 119). Dans la réalisation (b), le réhaussement de « le soir » (flèche vers le haut) signale le début d'un nouveau Syntagme Intonatif. Ce dernier comprend d'abord un Syntagme prosodique, dont la borne droite est signalée par]. Ce Syntagme délimite, comme nous l'avons précisé plus haut, le groupe syntaxique « le soir du bal de la police » qui sert ici de support à la question « elle était là ? ».

Dans les Questions Totales dont la structure syntaxique comporte un détachement à droite (voir 104e et f), le membre d'énoncé sur lequel porte la question (i. e., le foyer de la question) se trouve placé en tête. Il participe ainsi à la construction d'un Syntagme Intonatif dans lequel la syllabe finale reçoit l'accent nucléaire qui porte le contour montant de la question. La partie détachée à droite s'inscrit dans une configuration mélodique globale qui rappelle celle du membre d'énoncé sur lequel porte la question, mais dont la dynamique est sensiblement réduite par rapport à ce dernier. Nous reviendrons sur les caractéristiques prosodiques de ces éléments détachés à droite, lors de l'étude des patrons intonatifs des Parenthétiques (chapitre 12).

Les exemples (104e) et (104f), qui sont extraits de corpus de parole impromptue, apportent de nouveau des renseignements intéressants sur la façon dont les locuteurs construisent les groupes de sens dans ce type de parole. De ce point de vue, les segmentations en Syntagmes Intonatifs des groupes : « Vous faites plus » et « Vous avez déjà », dans les énoncés auxquels appartiennent ces groupes, pourront paraître mal formées, si l'on se réfère uniquement à des cri-

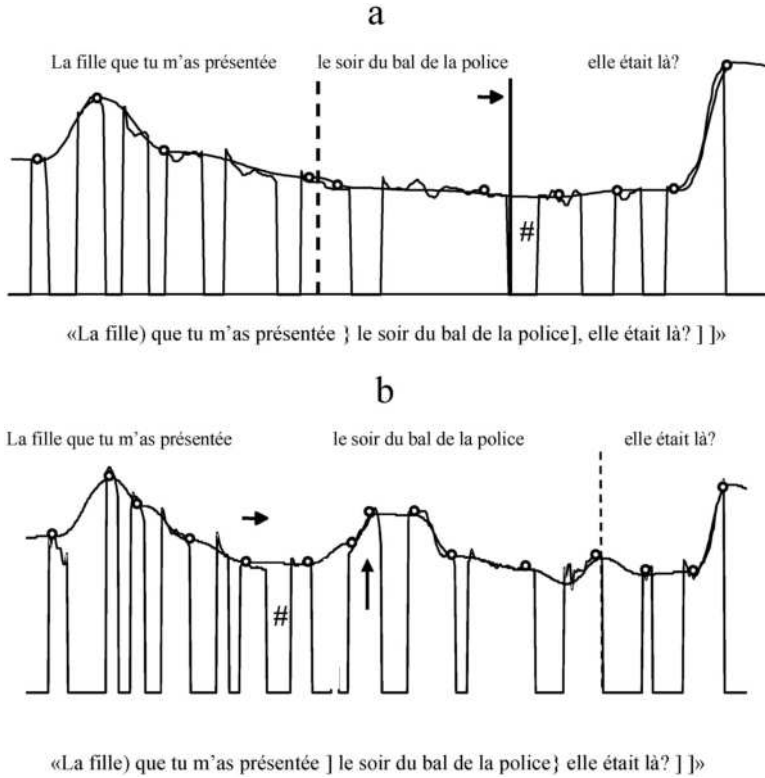


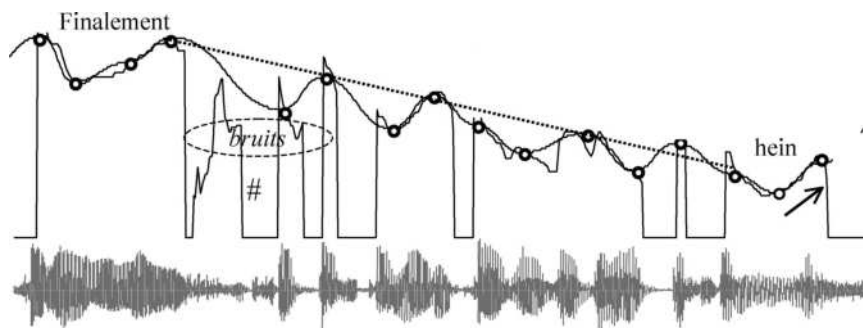
Fig. 105. Illustration des configurations mélodiques et du phrasé prosodique de deux réalisations d'un énoncé comportant un élément détaché à gauche de structure complexe. Ces deux réalisations correspondent à deux conditionnements de l'information différents de la partie détachée.

tères de découpage syntaxique. De toute manière, les segmentations que nous venons de mentionner confirment les remarques générales que nous avons formulées antérieurement, à propos des marges de liberté dont disposent les locuteurs pour « emballer le sens » au moyen de la prosodie⁶. Elles montrent, notamment, que cette « liberté d'expression » ne s'applique pas qu'aux énoncés déclaratifs, mais également aux questions.

Il convient de signaler un emploi particulier du Patron Intonatif de Question, que l'on trouve réalisé, sous une forme réduite, en association avec la particule

⁶ Voir, sur ce point, notre chapitre sur le phrasé prosodique du français.

finale « hein »⁷. La figure 106 illustre un usage de cet emploi dans le cas d'un énoncé provenant d'un corpus de parole impromptue. On remarquera notamment dans cet exemple la présence d'un effet de déclinaison très marqué (indiqué par la ligne de pointillés) qui s'étend à l'ensemble de l'énoncé.



Finalement] ça passe) quand même } par un regard) personnel] hein ?]]

Fig. 106. Illustration d'un Patron Intonatif de Question représenté par la particule ponctuante « hein ».

Dans les différents usages du français parlé, les questions totales peuvent également être construites en convoquant des marques verbales de questionnement, telles que la locution « est-ce que » ou l'inversion du verbe et du sujet. Dans les deux cas, le patron global de base de ces Questions est généralement descendant (figure 107, a, b, c). Ce patron descendant exhibe une attaque haute et se termine ou par un ton bas, ou avec une remontée de la mélodie sur la syllabe finale, inscrite également dans un registre bas. Cette remontée finale de faible amplitude est une caractéristique qui s'observe fréquemment dans la parole impromptue et plus rarement dans la production de phrases lues. La remontée finale de faible amplitude ne doit pas être confondue avec la montée finale de grande amplitude que l'on observe dans les Questions Totales dépourvues de marques verbales d'interrogation (voir *supra*). Néanmoins, les questions qui sont introduites par « est-ce que » ou par une inversion du verbe et du sujet peuvent être également produites avec une montée finale similaire à

7 On notera que cet usage de « hein » doté d'un contour de question réduit, constitue un appel indirect à l'adhésion de l'interlocuteur. Il se distingue ainsi du « hein » destiné à renforcer une question (« Tu viendras, hein ? ») ou de celui qui sert à marquer une surprise (« hein ?! »). Ces trois emplois se distinguent principalement, sur le plan prosodique, par des différences d'amplitude de variation mélodique et de registre.

celles de ces Questions Totales non marquées syntaxiquement, c'est à dire, avec une montée finale qui prend place dans un registre relativement haut (figure 107d).

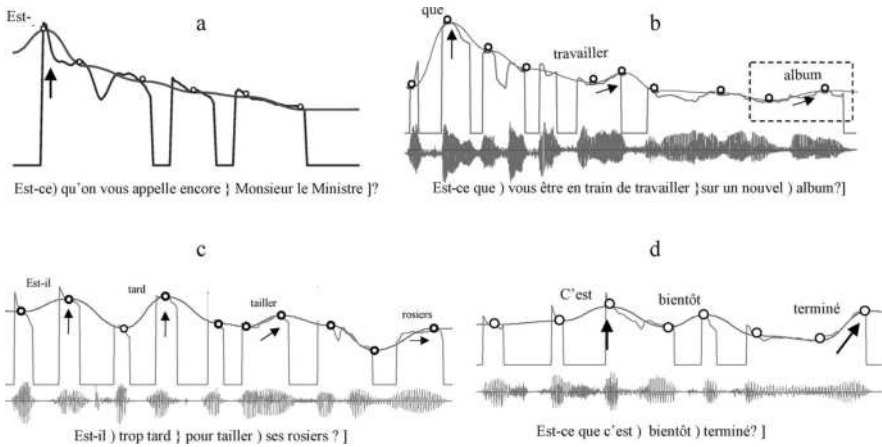


Fig. 107. Illustrations de quelques patrons mélodiques (courbes modélisées) associés à des Questions Totales marquées syntaxiquement.

Dans les Questions Totales introduites par la locution « est-ce que », la position du sommet mélodique est variable. La figure 107 montre, en effet, que ce sommet s'aligne avec « est- » en (a), avec « - que », en (b) et avec « - c'est », en (d). Nous analysons ces sommets mélodiques comme des marques d'accentuation métrique. C'est pourquoi nous interprétons les éléments portant cette marque d'accentuation comme des limites d'Unités Tonales. Dans les Questions Totales comportant une inversion du verbe et du sujet, le sommet mélodique s'aligne, soit avec le pronom sujet (exemple 107 c), soit avec le verbe subséquent, cette mobilité pouvant être illustrée par les exemples écrits réunis en 120, où le symbole) indique une limite d'Unité Tonale.

- (120). Est-il) trop tard..., Est-il *vrai*) que..., Avez-vous) décidé...,
Avez-vous *pris*) une décision... etc.

Les différences d'accentuation et de phrasé prosodique, qu'illustre l'exemple écrit (120), s'expliquent par la mise en œuvre de contraintes métriques, dont la finalité est d'éviter la production de collisions accentuelles (ang. « clashes ») ou

de vides accentuels (ang. « lapses »)⁸. Il est à remarquer que l'alignement de l'accent métrique avec « il », dans l'exemple (107c) déroge au principe d'accentogénéité établi par la tradition grammaticale, qui veut qu'un pronom dit atone soit inaccentuable. Il apparaît donc, comme nous l'avions déjà souligné auparavant, que la règle de construction des unités métriques (que sont également les Unités Tonales) avec la tête à droite, en français, contredit ce principe, en permettant à tout type de clitique positionné en limite d'unité prosodique, de recevoir un accent.

Certaines questions totales disposent de la la propriété d'être construites au moyen d'une négation, comme dans : « Ne vient-elle pas demain ? », « N'est-ce pas regrettable ? ». Elles admettent aussi bien l'usage d'un patron mélodique descendant que celui d'un patron montant, mais il s'avère que les significations qu'elles véhiculent outrepassent celles d'une simple question et que leur interprétation nécessite plus que jamais des références à des données contextuelles (voir ci-après la partie de ce chapitre qui est consacrée à l'interprétation sémantique et pragmatique des questions).

2.2. Les questions dites « partielles » (dotées d'un ou de plusieurs morphèmes interrogatifs)

Les questions dites « partielles », celles qui se distinguent par la présence de morphèmes interrogatifs, présentent une grande variété de formes. Cette variabilité tient à plusieurs facteurs. Le premier facteur, qui a donné lieu à de multiples discussions (s'appliquant à diverses langues) est d'ordre distributionnel. En effet, il est d'usage de distinguer les constructions dans lesquelles l'élément interrogatif occupe la position initiale ou frontale (« Quand pars-tu ? », « Quand tu pars ? ») et celles dans lesquelles cet élément se positionne en queue d'énoncé (« Tu pars quand ? », « Ils font quoi ? »). C'est ainsi que la littérature d'expression anglaise oppose les « fronted Wh-questions » et les « Wh in situ-questions » (Mathieu, 2004; Hamlaoui, 2008). Le second facteur de variabilité concerne la forme même de l'élément interrogatif : morphème monosyllabique (« quand », « où »), polysyllabique (« comment », « pourquoi »), avec préposition (« à qui », « de qui »), combinaison d'un morphème avec la locution « est-ce que » (« Quand est-ce que », « Où est-ce que, etc. »). Le troisième facteur se rapporte à l'usage de constructions clivées (« C'est qui », « C'est quoi », etc.). Le quatrième facteur se rapporte à la construction liée ou segmentée de la phrase interrogative

⁸ Voir, *supra*, le chapitre sur la métrique du français.

(« Pourquoi tu ne lui parle plus ? » vs « Pourquoi / tu ne lui parles plus ? ») Enfin, le dernier facteur concerne la possibilité d'utiliser plusieurs morphèmes interrogatifs dans le même énoncé (« Où part-il et comment ? », « Vous voulez manger quoi et quand ? »). Nous avons vu que, dans le cadre de son approche des intonations de base du français, Delattre (1966b) ne propose qu'un seul Patron Intonatif (descendant du niveau 4 au niveau 1, selon une configuration globale de type concave), pour rendre compte de l'intonation des questions partielles. Étant donné la large variabilité structurelle de ces questions, que nous venons de souligner, on est en droit de s'interroger sur le bien fondé de ce choix unique et de se demander si l'exposé d'une grammaire intonative du français doit s'y conformer. Nous proposons d'apporter des réponses à ces questions dans la suite de notre exposé.

2.2.1. Les questions « partielles » avec frontalisation des morphèmes interrogatifs

La première catégorie de questions partielles que nous proposons d'examiner est celle à laquelle Delattre rattache l'intonème d'Interrogation dans son système des intonations de base. Il s'agit, en l'occurrence, de la question partielle introduite par un morphème interrogatif (nous rappelons que l'exemple proposé par Delattre est « *Qui les vend ?* » ; voir *supra*, figure 45). À partir de l'analyse transversale de nos corpus de parole impromptue et de parole provoquée nous avons pu dégager, comme on va le voir par la suite, un ensemble de généralisations qui permettront, à la fois, de compléter l'analyse de Delattre et de soulever des points de désaccord avec celle-ci.

Les énoncés interrogatifs introduits par un morphème interrogatif monosyllabique (« qui », « quand », « où ») non suivi de la locution « est-ce que », donnent lieu à deux réalisations complémentaires. Dans la première, le sommet mélodique de l'énoncé s'aligne avec le morphème interrogatif (ex. figure 108, a1) tandis que dans la seconde, il se déplace sur le verbe subséquent (ex. figure 108, b1). Lorsque l'énoncé interrogatif commence par un morphème interrogatif bisyllabique (« pourquoi », « comment »), le sommet mélodique s'aligne avec la deuxième syllabe de ce morphème (ex. figure 108, b2). Lorsque le morphème est suivi de la locution « est-ce que » et que la question ne participe pas d'une construction segmentée, c'est sur cette locution que se place le sommet mélodique (ex. figure 108, c1). Dans les exemples qui viennent d'être cités, le morphème interrogatif ou l'association de ce morphème avec la locution « est-ce que » forment une Unité Tonale, signalée par le signe :) et l'énoncé complet est coextensif à un Syntagme Intonatif, noté par :]. Ce type de configuration est le

propre des énoncés interrogatifs qui sont associés à une construction syntaxique liée.

Il se trouve, cependant, que les énoncés introduits par un morphème interrogatifs ou par la suite {morphème + « est-ce que »} peuvent aussi donner lieu à des construction segmentées (ou disloquées), dans lesquelles le morphème interrogatif (ou la suite {morphème + « est-ce que »}) fait l'objet d'un détachement à gauche. Dans ce cas, l'élément détaché ne forme pas un Unité Tonale, mais un Syntagme Intonatif dotée d'un contour montant (figure 108, a2, c3) ou descendant (figure 108, a3, c2). Nous considérons que l'analyse prosodique que nous venons de commenter est généralisable à tous les cas de « frontalisation » des morphèmes interrogatifs et qu'elle permet ainsi de rendre compte des distinctions de phrasé suivantes :

- « A qui)... ? » vs « A QUI]... ? »]]
- « Quelles sont)... ? »] vs « Quelles SONT]... ? »]]
- « Comment est-ce) que ... ? »] vs « Comment EST-ce que]... »?]]

Nous proposerons une interprétation fonctionnelle de ces distinctions dans une section ultérieure, qui est consacrée à la fonctionnalité et au contenu sémantique des questions.

Afin de compléter les analyses précédentes, il convient de mentionner deux types d'énoncés interrogatifs qui recourent également à l'usage de morphèmes interrogatifs en position initiale. Le premier type est représenté par les constructions clivées et le second, par des questions qui comportent plusieurs morphèmes interrogatifs assignés à cette position frontale (voir à ce sujet le concept de « multiple wh-fronting » : Bošković, 2002). Une construction clivée, comme « C'est qui, qui prend les billets ? », adopte la structure prosodique d'une macro-unité intonative du type : « C'est qui] qui prend les billets ? »]], dans laquelle l'élément « C'est qui » peut être réalisé, selon la nature de la question posée (voir ci-après), soit avec une mélodie descendante, soit avec une mélodie montante. Dans les questions doublement marquées, comme « Quand et comment il pense s'en sortir ? », deux constructions prosodiques sont possibles. Selon la première, chaque morphème interrogatif constitue une unité tonale : « Quand) et comment) il pense s'en sortir ? »]. Selon la seconde, les deux morphèmes se regroupent dans une même unité intonative : « Quand) et comment] il pense s'en sortir ? »]] qui peut, ici encore, en fonction de la nature de la question posée, être réalisée avec une mélodie montante ou descendante.

Au terme de cette partie du chapitre consacré aux questions partielles marquées par la présence de morphèmes interrogatifs en position initiale d'énoncé, quelles remarques peut-on formuler par rapport à l'analyse de (Delattre, 1966b) ? Il s'avère que nos résultats ne confirment que partiellement cette

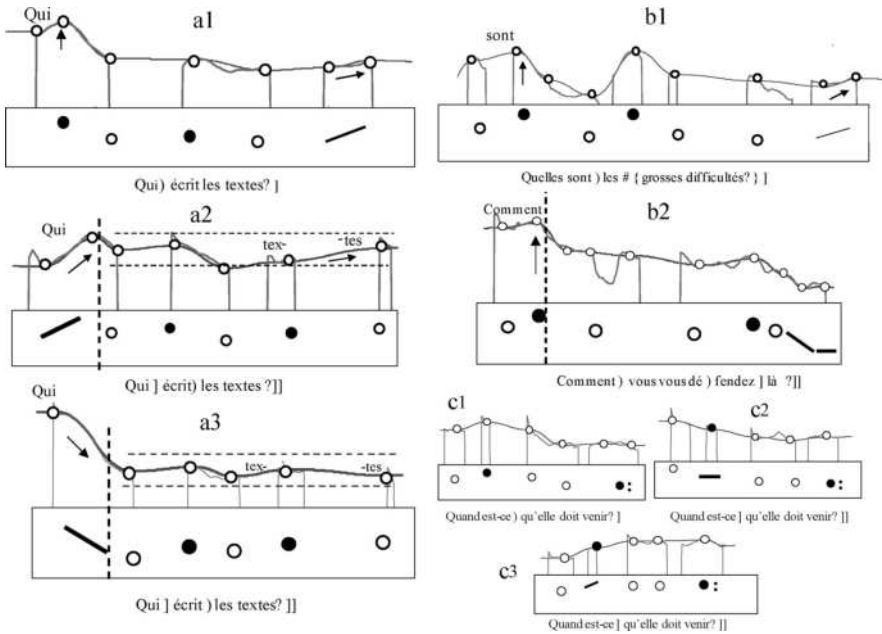


Fig. 108. Illustrations des patrons intonatifs stylisés de questions partielles introduites par un morphème interrogatif, ou par le groupe : {morphème + est-ce que}.

analyse. En effet, l'exemple de la configuration mélodique uniformément descendante que décrit cet auteur ne constitue que l'une des variantes conditionnées par la nature du « dispositif » interrogatif frontalisé. Lorsque l'interrogation partielle est seulement introduite par un morphème interrogatif monosyllabique (« Qui », « Quand », « Où »), il est vrai que nous retrouvons le schéma globalement descendant décrit par Delattre. Néanmoins, nous observons également des différences notables par rapport à l'analyse de cet auteur. En premier lieu, si le pic initial associé au morphème interrogatif correspond bien au niveau de hauteur le plus élevé de l'énoncé, il ne se place pas pour autant dans le registre tonal le plus élevé du locuteur (niveau 4, chez Delattre), ce niveau extrême étant réservé apparemment, selon nous, à l'expression de l'emphase (voir nos remarques antérieures sur ce sujet). En second lieu, le patron uniformément descendant ne s'observe que pour les énoncés très brefs, formés d'un seul groupe prosodique (voir l'exemple donné par Delattre : « Qui les vend ? »). Lorsque l'énoncé interrogatif est plus étendu, il apparaît que sa partition en groupes prosodiques mineurs et majeurs (i. e. en Unités Tonales et en Syntagmes Prosodiques) déroge à la continuité du patron uniformément descendant (ex. « Qui a composé } la musique) de ce film ?]). À cet égard, l'exemple (108, b1), ci-

dessus (« Quelles sont les grosses difficultés ? ») est particulièrement édifiant. D'une part, le sommet mélodique ne coïncide pas avec le morphème interrogatif « Quelles », mais avec l'auxiliaire « sont », ce qui se traduit par un schéma mélodique montant dans la première partie de l'énoncé. D'autre part, la locutrice qui a produit cet énoncé a choisi de détacher le groupe « grosses difficultés », en lui attribuant un accent initial à fort relief. Ce groupe est ainsi promu au rang d'un Syntagme Prosodique focalisé, doublement distingué. Nous rappelons que ce dispositif est fréquemment utilisé dans la parole impromptue et nous en avons déjà donné plusieurs exemples se rapportant à des énoncés déclaratifs. La promotion mélodique du mot « grosses » a pour conséquence que la configuration mélodique globale de (108, b1) n'est pas régulièrement descendante, mais présente un profil en dent de scie.

Aux observations précédentes, il convient d'ajouter deux faits qui conduisent à s'écarter de l'analyse proposée par Delattre. D'une part, la valeur finale du patron descendant de la question partielle n'atteint pas, en général, un niveau extra-bas (niveau 1, pour Delattre), mais s'interrompt à un niveau plus élevé. D'autre part, il est courant d'observer, dans la parole impromptue, une remontée finale de la mélodie de faible amplitude. Cette remontée tend à se généraliser à l'ensemble des questions partielles (ex. 108, a1 ; b1), sans qu'elle se confonde pour autant avec celle de la question totale décrite précédemment.

À la suite des remarques que nous venons de formuler, nous pouvons conclure que le patron intonatif de l'interrogation partielle que décrit Delattre ne peut être regardé comme le patron intonatif prototypique unique de ce type de question. Cette réserve tient essentiellement au fait que l'analyse de Delattre ne prend pas en considération l'incidence des interactions entre la prosodie, la morphosyntaxe et la façon dont les énoncés s'organisent en fonction des groupes de sens qu'ils contiennent. Or, ces interactions multiples sont à l'origine de différences de phrasé prosodique qui ont une incidence directe sur la forme de la configuration mélodique des énoncés interrogatifs.

2.2.2. Les questions partielles comportant des morphèmes interrogatifs « in-situ »

Les études grammaticales des questions partielles en français (voir, par exemple : (Mathieu, 2004) s'accordent le plus souvent à octroyer un statut particulier (notamment sur le plan de l'interprétation sémantique) aux questions pour lesquelles le morphème interrogatif (dit alors « in-situ ») se positionne en fin d'énoncé. Dans le déroulement du discours, les questions de ce type sont formées, soit au moyen d'une construction syntaxique liée : « Tu vas où ? », « Elle mange quoi ? », « Ils vivent comment ? », « Ils l'ont prêté à qui ? », soit au moyen

d'une construction segmentée : « Tu comptes inviter qui, au restau ? », « Elle s'appelle comment, la fille de ton patron ? », « c'est quoi, qu'elle voudrait lui dire ? », « C'est avec qui, qu'ils veulent aller au ciné ? ». Delattre n'ignore pas cette diversité de structures, mais il ne les intègre pas dans la présentation de son modèle des intonations de base. Nous considérons, cependant, que cette intégration s'avère nécessaire dans l'optique d'une approche élargie de la grammaire intonative du français. En particulier si l'objectif de cette grammaire est d'élaborer, à terme, un modèle formel de la prosodie du discours situé. Bien que nous n'ayons pas cette prétention, nous avons néanmoins tenu à présenter, dans cet ouvrage, le résultat de nos observations sur les propriétés prosodiques des questions qui participent de la plus large diversité de construction.

En règle générale, les questions partielles liées simples, qui sont construites avec un morphème interrogatif en position finale et qui correspondent à un seul Syntagme Intonatif se caractérisent, selon la forme mélodique de leur cadence finale, par une configuration mélodique globale montante-descendante ou montante-descendante-montante (voir la figure 109).

L'encadré (a) de la figure 109 illustre les trois types de cadences usuelles. La première (109, a1) se caractérise par un abaissement de la prétonique, suivi d'un ton tenu dans un registre moyen-bas ; la seconde (109, a2), par un abaissement de la prétonique, suivi d'une chute dans niveau grave et la troisième (109, a3), par un abaissement de la prétonique, suivi d'une montée dans un niveau aigu. Il convient de préciser, à propos de ces documents, que seul l'exemple (1) est authentique, car les exemples (2) et (3) ont été obtenus en modifiant les valeurs des points-cibles de la courbe originale. Toutefois, la conformité des énoncés ainsi modifiés avec des productions naturelles équivalentes a fait l'objet d'une validation par des tests d'écoute. Les réalisations (a1) et (a2) sont les formes non marquées les plus usuelles de ce type de question. De plus, la réalisation (a1), qui se termine par un plateau, dans un registre moyen-bas, demeure celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans la parole impromptue (voir également 109, c ; 109 d). Cette réalisation est distincte perceptivement de celle qui comporte une chute finale (108, b2), comparable à celle qui clôture un énoncé déclaratif. Cette distinction est mise en évidence, lorsque l'on compare, par exemple les deux énoncés de (109 f) : « Tu l'as prêté à qui ? » vs. « je l'ai prêté à Guy ».

Les réalisations pour lesquelles le morphème interrogatif s'inscrit dans un contour final montant (109, a3, 109, e) représentent des formes marquées du point de vue sémantique et pragmatique, dont nous discuterons le contenu dans la section à venir sur la fonctionnalité et le sémantisme des questions. Dans les questions multiples que l'on rencontre également assez souvent dans la parole impromptue (Gazdik, 2010), le doublement des morphèmes interrogatifs s'ef-

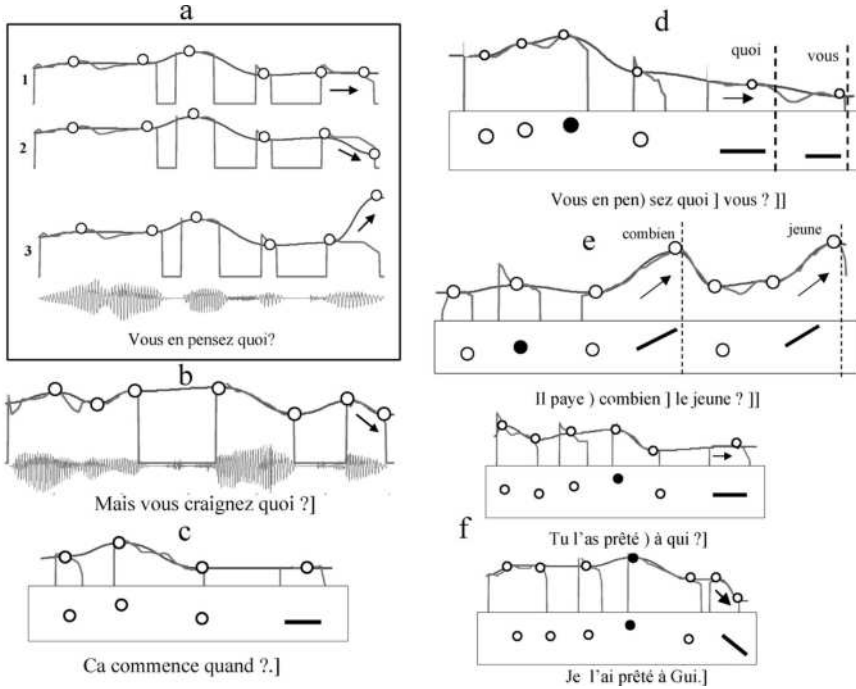


Fig. 109. Illustrations des courbes mélodiques modélisées de questions comportant des morphèmes interrogatifs *in situ*. Noter que seule la seconde vignette de (f) ne correspond pas à une question, mais à une assertion : « Je l'ai prêté à Gui » (retenue ici à des fins de comparaison).

fectue, soit entre un morphème frontalisé et un morphème *in situ*, avec ou sans marque de coordination : « Qui l'a blessé et comment ? » et : « Qui a apporté quoi ? », soit entre deux morphèmes *in situ* (« Ils veulent partir où et quand ? »)⁹. La figure 110 illustre deux exemples de questions multiples. Dans l'exemple (110a) le morphème frontal (« qui ») est doté d'une prépondérance mélodique et constitue à lui seul une Unité Tonale. Le morphème *in situ* (« comment »), qui termine l'énoncé, est réalisé avec une chute similaire à celle qui clôture un Patron Intonatif Conclusif. Le premier membre de la coordination (« Qui l'a blessé ») forme un Syntagme Prosodique enchâssé dans l'unique Syntagme Intonatif que représente l'énoncé. Dans l'exemple (110b), qui illustre le cas d'une coordination

⁹ Il peut arriver qu'une question multiple soit plus complexe encore, comme c'est le cas de l'exemple suivant entendu à la radio, dans la bouche d'un homme politique : « Qui va s'allier avec qui pour faire quoi et comment ? »

entre deux morphèmes in-situ, le premier morphème (« où ») est réalisé avec la montée de la question et le second morphème (« quand »), avec la chute du Patron Intonatif Conclusif. Nous analysons cet exemple comme un énoncé formé de deux Syntagmes Intonatifs.

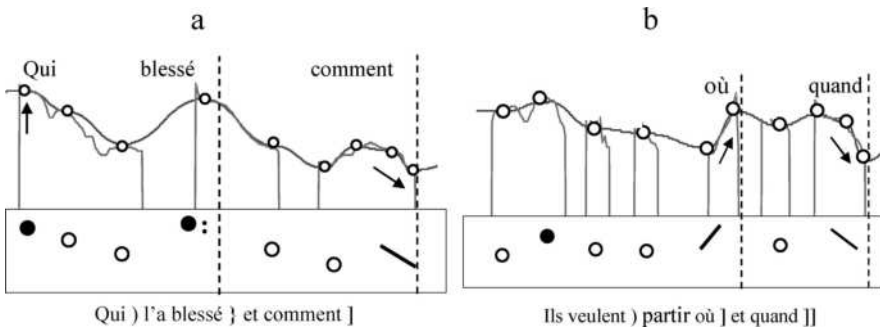


Fig. 110. Illustrations des courbes mélodiques modélisées de questions multiples.

2.3. Les questions dites « alternatives »

Les questions dites « alternatives » correspondent à des énoncés interrogatifs qui sont construits sous la forme de « structures coordonnantes ». La coordination est signalée par la conjonction « ou », qui fonctionne également comme une marque de disjonction : « Tu veux ou tu veux pas ? », « Tu rigoles ou quoi ? », « Vous prendrez du thé ou du café ? », « Demain lundi, vous travaillez ou vous restez chez vous ? », « Il y avait que des bonhommes ou il y avait des filles aussi ? ». Sur le plan de l'analyse formelle, une question cruciale consiste à se demander si les alternatives requièrent l'usage d'une construction prosodique particulière. Si tel est le cas, une question subsidiaire s'impose, qui concerne la compatibilité de cette construction avec le modèle des intonations de base de Delattre (que nous prenons pour référence, bien que l'auteur ne traite pas de ce type de construction).

Les résultats des analyses que nous avons effectuées à partir de différents corpus de lecture et de parole impromptue, tendent à conforter ceux qui ont été obtenus dans une étude menée sur des exemples de parole « provoquée » (Rossi et al., 1981b). Nous commenterons ces résultats en nous référant aux exemples de questions alternatives qui sont illustrés par la figure 111.

En règle générale, nous observons que le premier terme d'une question alternative (qui précède la conjonction « ou ») est réalisé à l'identique du Patron

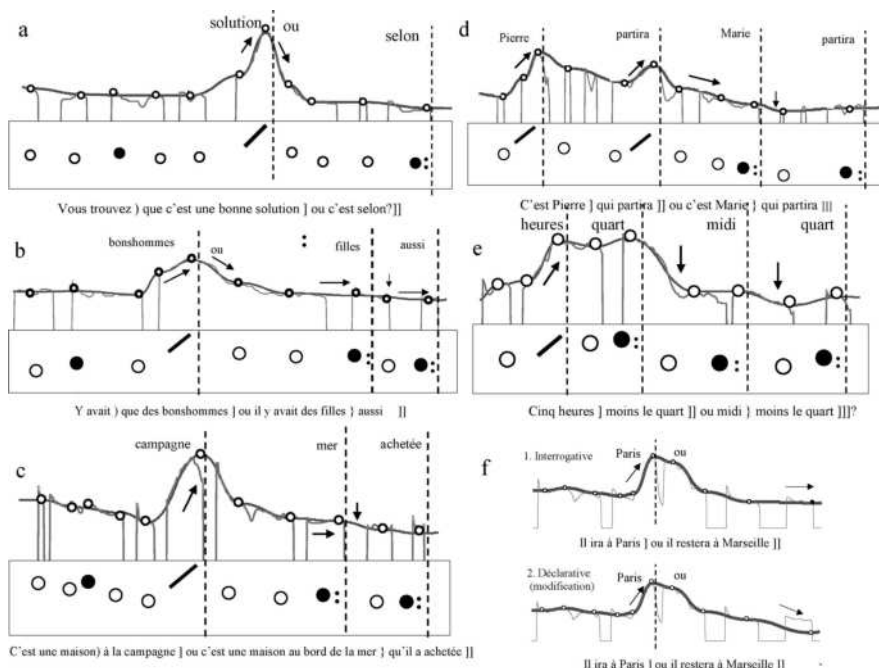


Fig. 111. Illustrations des patrons intonatifs stylisés de questions alternatives.

Intonatif d'une Question Totale se terminant par un contour montant (figure 111 a, b, c, f). Le second terme de l'alternative (qui succède à la conjonction « ou ») se réalise sous l'aspect d'une mélodie uniformément plate, ou faiblement déclinante, dans un registre moyen, ce patron mélodique pouvant être qualifié de « intonation parenthétique médiane ». L'élément coordonnant « ou », qui se trouve à la charnière de la « disjonction prosodique » opérée entre les deux termes de l'alternative peut, soit s'inscrire dans la continuité de la montée réalisée à la fin du premier terme (comme l'ont illustré les documents présentés dans Rossi et al. (1981b), soit correspondre à l'amorce de la chute qui préfigure la mélodie plate du second terme, comme le montrent les documents de la figure 111. Le patron intonatif global de la question alternative, dont nous venons de décrire la configuration des éléments coordonnés qui forment cette question, s'avère particulier, dans la mesure où il se différencie à la fois de celui de la question avec détachement à droite (où l'élément détaché se situe dans un registre haut) et de l'assertion comportant un même type de détachement (où

l'élément détaché se réalise dans un registre bas)¹⁰. Il est opportun de souligner qu'à côté des questions alternatives, il existe également des assertions alternatives, comme le montre l'exemple suivant.

(121). A. Et Pierre, qu'est-ce qu'il fera ?

B. D'après moi, il ira à Paris ou il restera à Marseille.

En tenant compte de cette distinction de modalité, il est intéressant de se demander en quoi ces deux types d'alternatives se différencient-elles sur le plan prosodique. Les recherches que nous avons entreprises pour élucider cette question, nous ont amené à constater que le patron intonatif du premier terme est similaire dans les deux versions. Or, il s'agit potentiellement d'un Patron Continuatif, dans l'assertion et d'un Patron de Question, dans l'interrogation. Ce constat d'identité confirme donc le fait énoncé précédemment qu'il n'y a pas de différence notable entre le Patron Continuatif (i.e. le Patron de Continuation Majeure que décrit Delattre) et celui de la Question Totale. La distinction entre les deux types d'alternatives paraît donc dépendre de la configuration prosodique du second terme. Nous avons pu vérifier cette hypothèse en remplaçant le plateau final de la question alternative par une chute mélodique (voir la figure 11f). Cette modification a eu pour effet immédiat d'opérer une transformation de la question en assertion (comme l'attestent les tests de perception auxquels ont participé plusieurs auditeurs). Il apparaît donc que la différence entre le ton final statique tenu et la chute peut assumer une fonction distinctive dont une grammaire intonative du français se doit de rendre compte. Cette proposition paraît d'autant plus intéressante à valider qu'en anglais, le second terme de la question alternative comporte une chute (Bartels, 1999) et se distingue ainsi de la réalisation du français en plateau que nous venons de décrire.

Les exemples (111d) : « C'est Pierre, qui partira, ou c'est Marie, qui partira ? ») et (111e) : « Cinq heures, moins le quart, ou midi, moins le quart ? ») présentent la particularité d'introduire une relation de contraste dans une question alternative (« Pierre » vs « Marie » et « cinq heures » vs « midi »). Dans ces deux exemples, on observe que l'élément contrasté du premier terme porte le contour montant de la question et que l'élément contrasté du second terme reçoit une mélodie faiblement déclinante (111d) ou plate (111e). Il apparaît que

10 Nous rappelons que dans son modèle des intonations de base du français, Delattre oppose deux types de Patrons Intonatifs « Parenthétiques » : une Parenthèse Haute et une Parenthèse Basse, que l'on trouve associées, respectivement, à l'expression d'une Question Totale et à celle d'une Assertion ou d'une Question Partielle. Le type de construction prosodique que nous décrivons à propos des questions alternatives n'est pas mentionné par cet auteur.

les deux termes de l'alternative représentent des structures segmentées, avec un élément détaché à droite correspondant à la partie non contrastive de la construction. Dans le premier terme de l'alternative (« C'est Pierre, qui partira ? », « Cinq heures moins le quart ? »), l'élément qui est détaché à droite (« qui partira », « moins le quart ») constitue un Syntagme Prosodique dont la configuration mélodique reproduit celle de la question qui est associée à l'élément contrasté (« Pierre », « Cinq heures »), mais dans un registre haut. Dans le second terme de l'alternative « ou c'est Marie, qui partira », « ou midi moins le quart », l'élément détaché à droite (« qui partira », « moins le quart »), se réalise également sous l'aspect d'une mélodie plate, mais décalée vers le bas, par rapport à celle de l'élément contrasté (« Marie », « midi ») dont elle dépend. Nous observons que ce phénomène d'abaissement représente un dispositif qui s'applique de façon itérative à la démarcation des Syntagmes Prosodiques entrant dans la construction des seconds termes des questions alternatives (voir « aussi », par rapport à « filles », dans 111 b et « qu'il a achetée », par rapport à « au bord de la mer », dans 111c). On remarquera sur la figure que, dans ces deux derniers exemples, l'élément abaissé est indiqué par une flèche orientée vers le bas.

2.4. Les questions elliptiques

Faute de mieux, nous avons utilisé le mot elliptique (Di Cristo, 1998) pour désigner certaines questions dont la particularité est d'être introduites par la conjonction « et ». Ce type de question n'est pas pris en compte par Delattre dans son analyse des intonations de base du français. Cependant, nous considérons qu'il joue un rôle non négligeable dans la conduite des discours interactifs (voir ci-après, la section consacrée aux aspects fonctionnels et sémantico-pragmatiques des questions). C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à lui accorder une place dans ce chapitre.

Les questions elliptiques peuvent être formulées de façon indépendante et constituer de la sorte un acte de discours complet (ex. écrit 122B), ou appartenir à des constructions dans lesquelles elles se combinent avec une question totale (ex. écrit 123) ou une question partielle (ex. écrit 124).

- (122). A) Ma nièce a quitté la maison.
 B) Et son frère ?
- (123). Et ton fils, il a réussi ?
- (124). Et toi, qu'est-ce que tu en penses ?

Les questions elliptiques qui constituent des actes de discours indépendants, dans les échanges conversationnels, connaissent deux types de réalisations prosodiques (figure 112), qui se caractérisent par l'usage d'un patron mélodique globalement descendant (112a) et par celui d'un patron montant-descendant (112b). Le patron descendant dispose d'une attaque réhaussée, en raison du fait que le pic mélodique est aligné avec la conjonction « et ». Dans le patron montant-descendant, ce pic est aligné avec une autre syllabe subséquente, comme la syllabe « ce », dans (112b). En règle générale, le patron se termine par un plateau, qui s'aligne avec la syllabe portant l'accent nucléaire de l'énoncé¹¹.

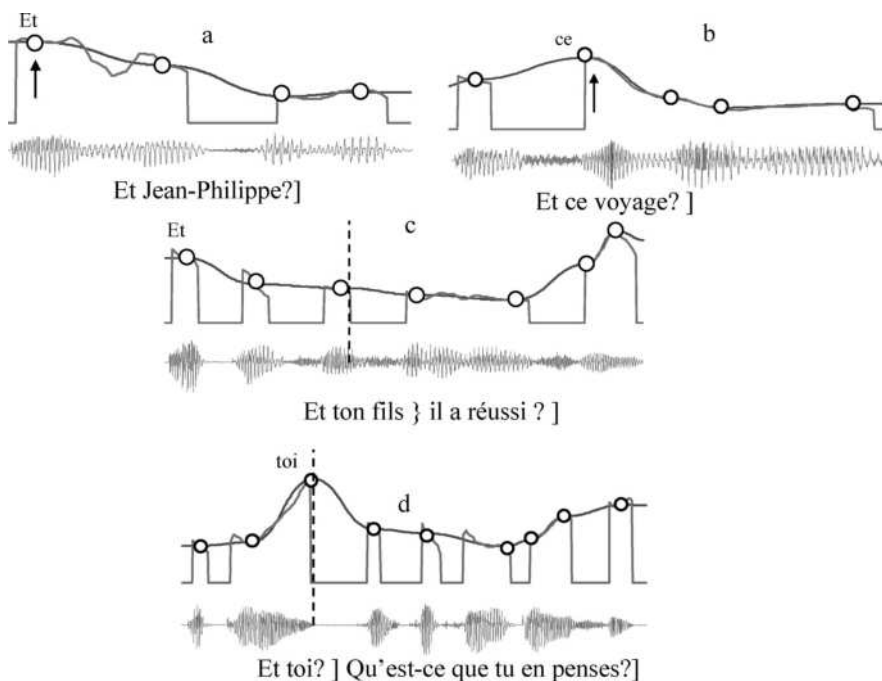


Fig. 112. Illustrations des courbes mélodiques modélisées de questions elliptiques (introduites par « et »).

11 Il est à noter que les patrons intonatifs des questions elliptiques présentent des points communs avec ceux des patrons des questions partielles introduites par un morphème interrogatif (attaque réhaussée ou déplacement du pic mélodique sur une syllabe adjacente et terminaison sous la forme d'un plateau).

Nous analysons ces patrons comme des Syntagmes Intonatifs (ou des Unités Intonatives) à part entière. Il est donc envisageable de considérer que la grammaire intonative du français comprend des patrons intonatifs qui ne se terminent ni par un contour montant, ni par un contour descendant. En effet, si l'on prend pour exemple la séquence « Et ce voyage », il est possible qu'elle soit réalisée en français, à côté du patron se terminant par un plateau (comme dans 112b), avec le patron intonatif descendant d'une assertion (ex. « Il y a eu beaucoup d'événements à la suite. Et ce voyage »: deux actes énonciatifs assertifs enchaînés, produits par un même locuteur), ou avec le patron montant de la question totale (ex. « Et ce voyage ? Ça vous a vraiment plu ? ». La figure 113 illustre ces trois patrons. Il est clair que les patrons (113b) et (113c) expriment à l'unisson une demande d'information. Il convient donc de se demander quelles sont les distinctions de sens qu'ils sont susceptibles d'exprimer par le jeu du changement de direction de la mélodie (descendante vs montante). Cette question sera abordée dans la partie de ce chapitre qui traite de la fonctionnalité et du sémantisme des questions.

Lorsqu'une question elliptique se combine avec une autre question, cette association peut donner lieu à différentes formes de phrasé prosodique. C'est ainsi que dans l'exemple (112c), la question elliptique « Et ton fils ? » forme un Syntagme Prosodique, alors que la question elliptique « Et toi ? » se réalise comme un Syntagme Intonatif, dans (112d).

2.5. Les questions à appendice (*ang.* « tag questions »)

Les questions à appendice bénéficient d'une fréquence d'emploi élevée dans les discours à prédominance interactive (entretien, débat, conversation)¹². Elles se présentent en général comme des constructions parataxiques constituées par la juxtaposition d'un énoncé déclaratif d'ancrage et d'une proposition interrogative réduite (« n'est-ce pas », « oui », « non », « si », « hein »).

(125). Il va venir, n'est-ce pas ?

(126). C'est une réussite, non ?

(127). On doit faire comme ça, hein ?

Dans les questions à appendice en français, l'élément réduit est toujours doté d'un contour mélodique montant, similaire à celui de la question totale (voir la

¹² Voir Culicover (1992).

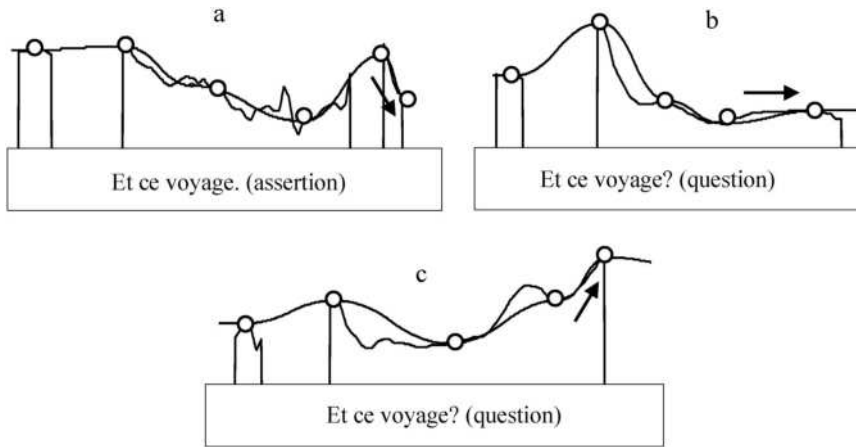


Fig. 113. Illustrations des patrons intonatifs d'un énoncé commençant par « et », qui illustrent : a) une assertion; b) et c) l'expression d'une question elliptique. On notera que l'assertion comporte une marque d'insistance : « Et ce voyage ! », ce qui se traduit par l'importante chute finale que signale la fleche pointant vers le bas (la marque d'insistance sert ici à exprimer le caractère exceptionnel du voyage en question).

figure 114). La proposition d'ancrage se clôture, soit par un ton bas (114a), soit par un ton haut (114b).

L'analyse des questions à appendice soulève un problème d'ordre formel, qui est de savoir si les constructions prosodiques dont elles sont constituées comportent un ou deux Syntagmes Intonatifs. Cette problématique a été soulevée notamment par (Ladd, 1981) à propos de l'anglais, où les questions à appendice (« tag questions ») sont également d'un usage courant. Nous considérons que l'élément réduit constitue en français un Syntagme Intonatif (ou une Unité Intonative) à part entière. En effet, tel qu'il est configuré sur le plan intonatif, cet élément peut être prononcé isolément et constituer de la sorte un acte de discours complet (non ?], oui ?], hein ?]). Nous analysons également la proposition d'ancrage comme un Syntagme Intonatif, dans la mesure elle forme, elle aussi, un acte complet lorsqu'on l'extrait du contexte de la question à appendice. Or, en principe, un acte complet ne peut que se clôturer par une frontière de Syntagme Intonatif. Les remarques précédentes amènent à conclure que les constructions qui supportent les questions à appendice, comme celles qui sont présentées en exemple, sont dotées de deux accents nucléaires, le premier étant assigné à l'énoncé d'ancrage et le second, à l'appendice interrogatif. Si cette analyse est correcte, nous devons admettre que le système des patrons intonatifs du français comporte bien des Syntagmes Intonatifs qui ne se

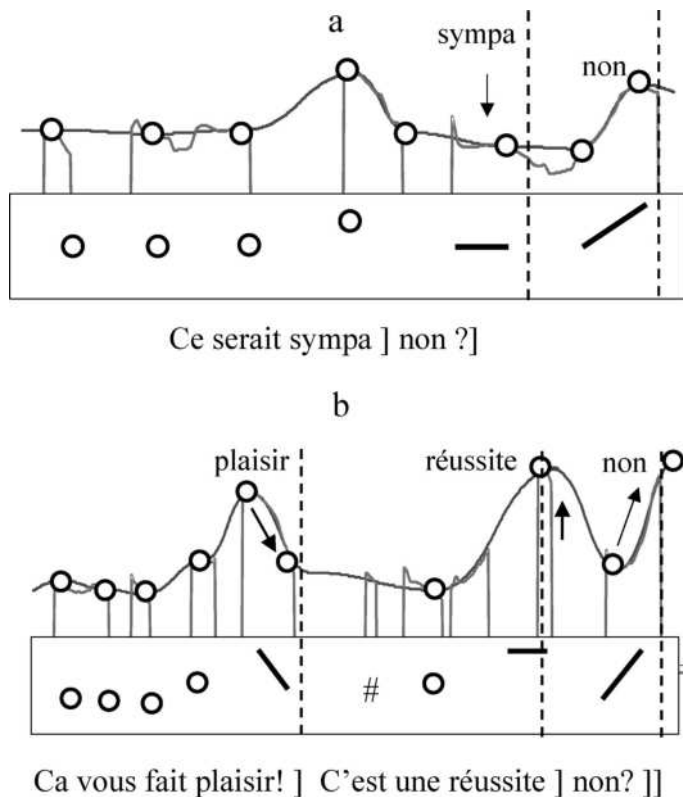


Fig. 114. Illustrations de deux courbes modélisées de questions à appendice.

clôturent pas par un mouvement mélodique (i.e. un contour), mais par un ton bas ou par un ton haut¹³.

2.6. Les questions-écho

Il est assez courant, dans la conversation familière, que tout ou partie d'une déclaration, ou d'une interrogation, formulée par un locuteur donné, soit repris par son interlocuteur sous la forme d'une question. Cette question de reprise,

¹³ Ce point de vue a déjà été avancé précédemment. Il devrait nous inciter à affiner, dans le futur, la définition que nous avons donnée antérieurement de la notion d'Unité Intonative (ou de Syntagme Intonatif).

dont nous allons donner quelques exemples, est qualifiée le plus souvent de « question-écho » dans la littérature qui traite du sujet (Blakemore, 1994).

- (128). A- Je t'ai acheté une montre
 B- Tu m'as acheté une montre ?
 B'- Tu m'as acheté quoi ?
- (129). A- Quand tu penses lui en parler ?
 B- Quand je pense lui en parler ?
- (130). A- Tout compte fait, je ne vais pas le faire.
 B- Comment ça ?
 A – Comment ça, comment ça ?

D'une manière générale, les patrons intonatifs des questions-écho sont dotés d'une montée finale. Il se trouve que cette généralisation vaut aussi bien pour les reprises d'un énoncé déclaratif (voir la figure 115a, illustrant une reprise de « je t'ai acheté une montre » que pour celles d'une question partielle (voir 115b : reprise de « Quand tu penses lui en parler ? »). Il convient cependant de signaler un cas particulier. En effet, il est possible que l'interlocuteur (B) de (129) reprenne l'énoncé de (A) sous la forme d'une question qu'il se pose à lui-même. Il s'agit alors de l'expression d'une question dite « rhétorique » (Han, 2002 ; Lee-Goldman, 2006) dont la réalisation est illustrée par (115c). Cette réalisation montre que le patron intonatif se termine par un plateau tenu de niveau bas. L'effet d'allongement qui accompagne la production de ce plateau constitue un indice important pour l'interprétation de la valeur rhétorique de cette question.

La figure (115 d), qui illustre la question posée par (A) dans l'exemple écrit (130), montre le cas intéressant d'une reprise, qui est également attestée dans la conversation familière. Le locuteur (B) interroge (A) sur le contenu du message qu'il vient de proférer. À son tour, (A) questionne (B), au moyen d'un double questionnement (« Comment ça, comment ça ? »), sur la signification de la question que ce dernier vient de formuler. Dans ce type de double questionnement, le premier terme de reprise adopte un patron descendant, tandis que le second est pourvu d'une mélodie uniformément plate, laquelle est similaire à celle du segment détaché à droite d'une question partielle segmentée commençant par un mot interrogatif. Cette construction prosodique nous invite à représenter le phrasé prosodique de (115d) de la façon suivante : Comment ça] comment ça?}]

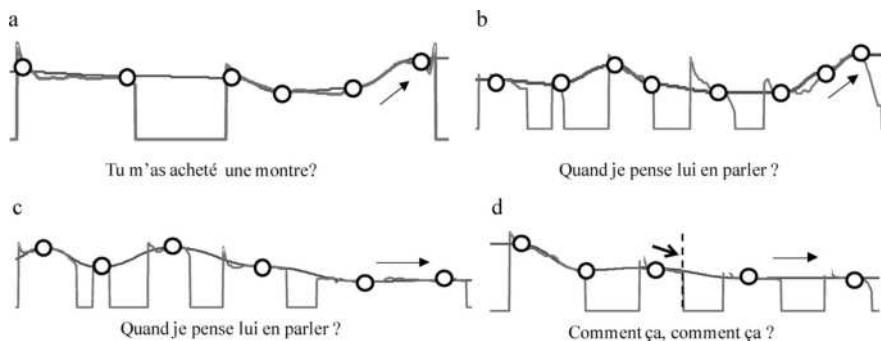


Fig.. 115. Illustrations de quelques courbes modélisées de questions-écho.

2.7. Les requêtes de confirmation

Pour ce qui concerne la disposition mentale des locuteurs en face du questionnement, trois cas de figure peuvent se présenter: soit ils ne savent pas, soit ils croient savoir (mais ils sont en attente d'une confirmation), soit ils savent déjà et la question posée n'en est pas une. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, il est donc nécessaire de distinguer entre les vraies questions, les questions biaisées et les fausses questions. Les requêtes de confirmation sont considérées comme des questions biaisées, ou orientées (Asher & Reese, 2007 ; Reese, 2008), dans la mesure où elles ne requièrent pas une information inconnue du questionneur, mais la confirmation d'une information qu'il suppose connaître. Ce type de question biaisée est d'un emploi très fréquent dans les entretiens où la stratégie des intervieweurs consiste à orienter les réponses des personnes interrogées.

Les requêtes de confirmation ont en commun avec les vraies questions le fait qu'elles attendent des réponses. À titre d'exemple, la requête de confirmation qu'illustre la figure (116a) : « Vous aimez ça, quand même ? » a provoqué la réponse « bien sûr ! ». Les recherches que nous avons menées sur des corpus de parole impromptue nous ont permis d'observer que le patron prototypique de la requête de confirmation est du type montant descendant (ou circonflexe). La partie montante se caractérise par la présence d'un sommet mélodique qui s'aligne avec la syllabe prétonique (voir, par exemple la figure (116b) et la partie descendante s'amorce avec la syllabe tonique qui se termine par une chute (116a) ou par un plateau (116b). La réalisation (116b) est interprétable comme une demande de confirmation impliquant une formule « n'est-ce pas ? » implicite.

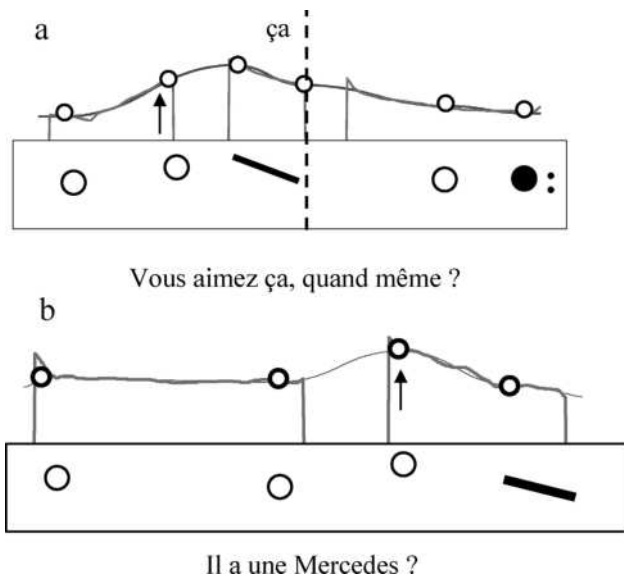


Fig. 116. Illustrations de deux courbes mélodiques modélisées de requête de confirmation.

2.8. Les questions de suggestion

Certains actes de discours combinent la valeur d'un questionnement (car ils attendent une réponse) et d'une suggestion (ou d'une invite). Ces actes sont généralement introduits par la conjonction « si », comme dans les exemples suivants :

(131). Si tu prenais le métro ?

(132). Si on allait au cinéma ?

Il est intéressant de souligner que ce type de construction syntaxique peut avoir, selon le contexte, la valeur d'une ellipse (« Si c'était vrai... ») ou exprimer une simple hypothèse (« Si tu prenais le métro, tu gagnerais du temps »). D'autre part, il est possible de rencontrer une expression introduite par « si » en association :

- (i) avec un patron intonatif Continuatif : « Si tu prenais le métro, tu... » ;
- (ii) un patron intonatif de Question : « Tu penses que tu gagnerais du temps ? Si tu prenais le métro ? » (enchaînement de deux actes de question), ou :

(iii) un patron intonatif de type Conclusif : « Tu gagnerais du temps. Si tu prenais le métro. » (enchaînement de deux actes assertifs).

Ces dernières remarques nous amènent à nous demander si les questions de suggestion, comme celles qui sont illustrées par les exemples écrits (131) et (132), se réalisent en utilisant un Patron Intonatif particulier, distinct de ceux que nous venons d'évoquer. La réponse à cette interrogation est apportée par la figure 117.

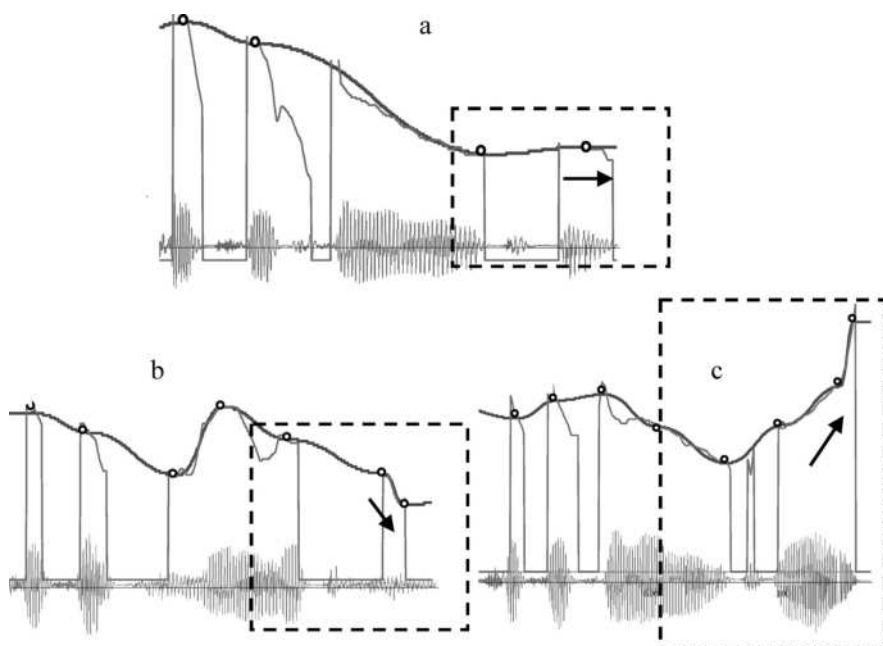


Fig. 117. Illustrations des courbes modélisées des configurations (a) de la question de suggestion, (b) de l'assertion et (c) de la continuation, à propos de l'exemple : « Si tu prenais le métro ». Les cadences de ces configurations sont délimitées par des pointillés.

Cette figure montre que la configuration de la question de suggestion (a) comporte une attaque haute et se termine par un plateau de niveau moyen, alors que celle de l'assertion (b) se termine par une chute et celle de la continuation (c), par une montée.

2.9. Synthèse des propriétés prosodiques des patrons intonatifs de l'interrogation en français

Nous avons souligné, au début de ce chapitre, le caractère minimaliste de la grammaire intonative de Delattre, qui ne retient que deux patrons intonatifs pour rendre compte du questionnement en français : un patron montant et un patron descendant, lesquels se rapportent, respectivement, à l'expression de la question totale et à celle de la question partielle (intonème de question et intonème d'interrogation, selon ses termes). Il importe également de rappeler la valeur distinctive que l'auteur octroie à ces patrons car, d'après son modèle, aucun patron montant ne se confond avec celui de la question, ni aucun patron descendant avec celui de l'interrogation. Une telle analyse revient, d'une part, à affirmer l'existence de patrons intonatifs dédiés à la formulation des questions et, d'autre part, à accrédi-ter l'idée du rôle qu'assume l'intonation dans la distinction des catégories fonctionnelles de phrases et des actes de discours. Comme ce fut le cas pour nos investigations précédentes, l'analyse de Delattre a constitué le point de départ de notre recherche. L'un de nos buts a donc été d'évaluer le bien-fondé des propositions formulées par cet auteur, en interrogeant une large base de données. Un autre objectif a été d'apporter une contribution à l'enrichissement d'une base de connaissances sur l'intonation du français. En gardant à l'esprit cette double perspective, nous proposons de présenter, dans les lignes qui suivent, une synthèse de nos observations relatives à l'intonation des questions.

La formulation des questions totales qui ne comportent pas de marques verbales d'interrogation (morphème ou locution spécifiques), utilise en français des structures syntaxiques liées et des structures segmentées (ou à détachement). Dans le cas des structures liées, ces questions totales se terminent, comme l'avait montré Delattre, par un contour mélodique montant. Toutefois, contrairement à l'analyse de Delattre, il s'avère que cette montée finale ne se distingue pas de celle du patron continuatif prototypique qui exhibe, comme on l'a vu, une cadence identique. Seules les questions qui marquent la surprise se différencient, comme nous le verrons par la suite, de ce patron continuatif, en se terminant par un contour montant qui atteint un registre extra-haut.

Les questions totales liées peuvent également être dotées d'un patron global montant descendant, similaire à celui que Fónagy & Bérard (1973) décrivent dans leur étude. Toutefois, ce type de réalisation paraît véhiculer une signification particulière que nous évoquerons ultérieurement, dans la section consacrée à la fonctionnalité et au sémantisme des questions.

L'étude expérimentale des questions totales (non marquées verbalement) qui participent d'une construction segmentée, avec détachement à gauche ou à

droite, nous a permis d'observer que, dans ces constructions, la partie sur laquelle porte la question se marque également par la présence d'un contour montant. Cette analyse nous a aussi permis de mettre en évidence certaines tendances, qui se rapportent précisément aux segments détachés. C'est ainsi que dans le cas d'un détachement à gauche, on observe que ces segments connaissent des effets syntagmatiques d'abaissement qui ne sont pas attestés dans les énoncés déclaratifs. Pour ce qui concerne les détachements à droite, il est notable, comme l'avait observé Delattre, que la caractéristique essentielle des éléments détachés de la sorte se rapporte à leur positionnement dans un registre haut. Mais, contrairement à ce que montre son analyse, leur configuration mélodique n'est pas nécessairement uniforme¹.

Les questions totales marquées par la présence de la locution « est-ce que » ou de l'inversion verbe-sujet présentent, sur le plan prosodique, une plus grande diversité de formes que celles qui sont dépourvues de ces marques. Leur configuration globale peut être descendante ou montante-descendante, en fonction de la façon dont s'organise leur phrasé. En effet, dans les constructions introduites par « est-ce que », le sommet mélodique qui participe au réhaussement de l'attaque s'aligne, soit avec « est- », soit avec « -que », ce qui donne lieu à la formation de deux Unités Tonales différentes : « est)... » vs « est-ce que)... ». Dans la première éventualité, la configuration globale de la question est d'allure descendante², alors que dans la seconde, elle est montante dans sa partie initiale et descendante par la suite.

La configuration globale est également d'allure montante-descendante pour les questions introduites par une inversion du verbe et du pronom sujet, dans la mesure où le sommet mélodique s'aligne avec ce pronom qui délimite ainsi la borne d'une Unité Tonale : « est-il)... », « avez-vous)... », etc. Dans la parole impromptue, les questions totales introduites par « est-ce que » ou par l'inversion du verbe et du sujet se clôturent le plus souvent par une montée mélodique finale de faible amplitude. Mais il arrive également qu'elles se terminent par un contour montant de grande amplitude, similaire à celui de la question totale dépourvue des marques verbales de l'interrogation.

Les questions partielles, qui se caractérisent par la présence d'un ou de plusieurs morphèmes interrogatifs donnent lieu à deux constructions syntaxi-

1 Nous effectuerons une analyse plus précise de ces éléments détachés à droite, dans notre chapitre sur les patrons intonatifs des parenthétiques.

2 La configuration globalement descendante avec attaque haute correspond au patron prototypique de l'interrogation que décrit Delattre dans son modèle des intonations de base du français.

ques prototypiques, selon que le morphème se positionne au début (position frontale) ou à la fin (position *in situ*) de l'énoncé de question. Dans le cas d'une construction comprenant un morphème interrogatif initial monosyllabique, la configuration globale d'une question formée sur la base d'une structure syntaxique liée, est soit descendante (à partir d'une attaque réhaussée), soit montante-descendante³. La première option signifie que le sommet mélodique s'aligne avec le morphème monosyllabique pour former une Unité Tonale. La seconde signifie que ce sommet se déplace sur le verbe ou le substantif qui suit le morphème pour former également une Unité Tonale. Dans le cas d'un morphème interrogatif polysyllabique, le sommet mélodique s'aligne soit avec la syllabe finale de ce morphème, soit avec la syllabe du mot qui suit pour former une Unité Tonale. Dans les deux éventualités, la configuration globale de l'énoncé de question est montante-descendante.

Lorsque les questions partielles introduites par un morphème interrogatif participent d'une construction syntaxique segmentée, le morphème interrogatif détaché à gauche, qu'il soit de nature monosyllabique (« Quand », « Qui ») ou polysyllabique (« Pourquoi », « Comment ») forme un Syntagme Intonatif à part entière (ex. Qui] va l'acheter ta voiture ?]) Ainsi que nous l'avons déjà précisé, ce type de construction peut donner lieu à deux configurations mélodiques distinctes (figure 118) : chute initiale suivie d'un plateau bas ou montée initiale suivie d'un plateau haut. La chute ou la montée initiale participe de la construction d'un contour nucléaire, qui s'associe avec le morphème interrogatif.

Les questions partielles qui se caractérisent par la présence d'un morphème interrogatif in-situ (voir plus haut la figure 109), exhibent en général une configuration prosodique globale similaire à celle d'un énoncé déclaratif, excepté dans leur partie finale où se positionne le morphème. En effet, ce dernier tend à se réaliser sous l'aspect d'un plateau, plutôt que sous celui d'une chute. La seconde possibilité n'est toutefois pas exclue, mais son choix dénote alors une insistance particulière dans la formulation de l'interrogation. C'est le cas ci-dessus de l'exemple (109b), que l'on peut comparer avec ceux de (109c) et (109d), pour lesquels cette insistance n'est pas de mise. D'autre part, la réalisation avec une chute finale est privilégiée dans les questions multiples où elle accompagne la production du morphème interrogatif in-situ (voir 110, a et b). Il est également possible que le morphème in-situ se réalise avec un schéma montant, similaire à celui de la question totale, mais il s'agit là aussi d'une

³ Il convient de rappeler que les analyses traditionnelles décrivent les interrogations partielles avec un patron mélodique descendant et les questions totales, avec un schéma montant (voir : Delattre 1966b et Léon, 2007).

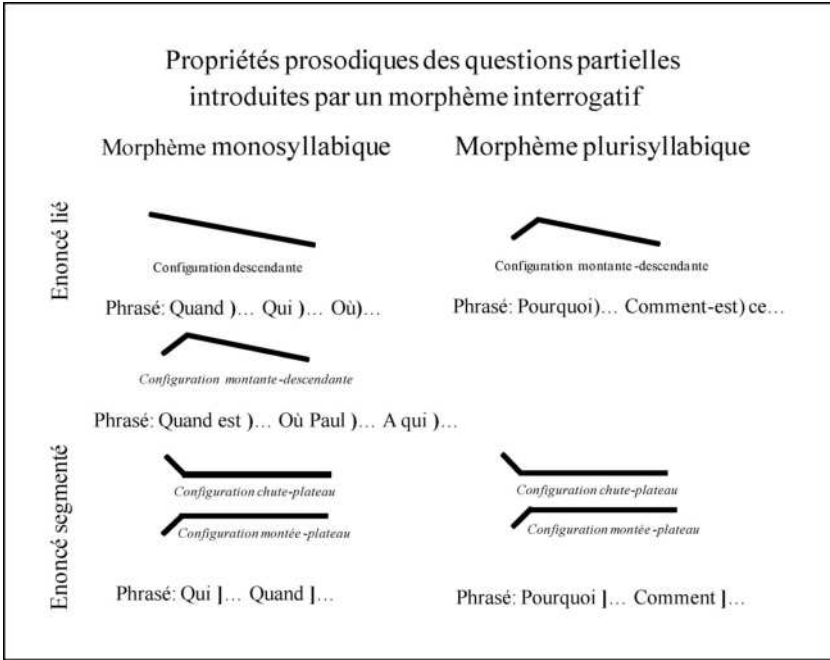


Fig. 118. Récapitulatif des configurations globales et du phrasé prosodique qui sont associés aux questions partielles (liées et segmentées) introduites par un morphème interrogatif.

forme marquée dont nous rendrons compte dans la partie du chapitre traitant de la fonctionnalité et du sémantisme des questions.

Les questions alternatives exhibent, indépendamment de leur structure syntaxique, une configuration prosodique stable. Celle-ci comporte, dans le premier membre de l'alternative, un patron mélodique se terminant par une montée alignée avec la dernière syllabe de ce membre et, dans le second membre, un patron uniformément rectiligne, qui se clôture par un ton de niveau moyen. Nous avons montré que la nature statique de ce ton est décisive pour distinguer une question alternative de l'assertion présentant la même construction. La question s'est posée de savoir si les deux membres de l'alternative interrogative se réalisaient sous la forme de deux Syntagmes Intonatifs juxtaposés. Etant admis que le premier membre de l'alternative constitue bien un Syntagme Intonatif à part entière, cette hypothèse pourra être retenue si l'on se range à l'idée que le second membre de l'alternative possède un statut similaire, ce qui revient à accepter l'idée que, dans la grammaire intonative du français, il

existe des Syntagmes Intonatifs qui se clôturent par l'association d'un accent nucléaire et d'un ton statique.⁴

Une autre analyse est envisageable, qui se distingue de la précédente et qui consiste à supposer qu'une question alternative forme, sur le plan prosodique, une structure complexe, équivalente à ce que nous avons suggéré d'appeler une Macro-Unité Intonative. Cette structure complexe est formée d'un Syntagme Intonatif (premier membre) et d'un segment d'unité intonative (second membre), qui peut comporter un ou plusieurs Syntagmes Prosodiques successifs. L'argument principal en faveur de cette seconde analyse est que le second membre de la question alternative (soit le segment d'unité intonative) ne serait pas borné par la présence d'un accent nucléaire, mais par celle d'un accent de fin de Syntagme Prosodique. Les deux analyses que nous venons de commenter⁵ pourraient être représentées par les structures de phrasé suivantes⁶.

- (133). A.– analyse 1 > [.....]_{SI} [.....] _{SI}]]
 B.– analyse 2 > [.....]_{SI} {...}_{SP} {...}_{SP}]]_{MUI}

Les questions elliptiques (introduites par « et ») exhibent des configurations prosodiques globales comparables à celles des questions partielles introduites par un morphème interrogatif monosyllabique. Cette configuration est, soit descendante (quand le sommet mélodique est aligné avec la conjonction), soit montante-descendante, lorsque ce sommet s'aligne avec un item subséquent (« et ton... ? », « et ce ... ? »). Il est à remarquer que dans les deux cas, la syllabe finale a tendance à se réaliser sous l'aspect d'un ton en forme de plateau. Une question elliptique peut également se clôturer par la présence d'un contour montant similaire à celui de la question totale, cette option dénotant une valeur sémantique particulière.

L'analyse expérimentale des questions à appendice conduit à formuler deux types de généralisations. D'une part, l'appendice sur lequel port la question est toujours représenté par le contour montant de la question totale. D'autre part, la

⁴ L'analyse de Delattre, souvent citée en référence, irait dans ce sens, puisque l'auteur attribue aux patrons intonatifs parenthétiques (non terminés par une chute ou par une montée) le statut d'Intonème, soit un statut linguistique équivalent à celui du Patron Intonatif Conclusif (ou de Finalité, chez cet auteur) et à celui du Patron de Question. Cependant, la description des patrons intonatifs des alternatives ne figure pas dans les travaux de Delattre.

⁵ Nous ne disposons pas actuellement de suffisamment d'éléments pour trancher définitivement en faveur de l'une ou de l'autre analyse. La question reste donc ouverte.

⁶ Rappel : SI = Syntagme Intonatif (ou Un ité Intonative) ; SP = Syntagme Prosodique (domaine de rang inférieurs à SI) et MUI = Macro Unité Intonative (domaine de rang supérieur à SI).

proposition d’ancrage qui précède l’appendice s’inscrit, soit dans la réalisation d’un patron mélodique descendant (voir *supra*, la figure 114a), soit dans celle d’un patron montant (voir *supra*, la figure 114b), ces deux réalisations pouvant être regardées comme l’expression de deux variantes libres.

Les questions-écho ou questions de reprise ont tendance à se réaliser avec un contour final montant, indépendamment de leur structure : déclarative (voir *supra*, l’exemple écrit 128B : « Tu m’as acheté une montre ? ») ou interrogative (voir *supra*, l’exemple écrit 128B’ : « Tu m’as acheté quoi ? » et : 129B : « Quand je pense lui en parler ? »). Toutefois, les questions-échos se terminent par un ton en forme de plateau, lorsqu’elles acquièrent une valeur rhétorique, c’est-à-dire, celle d’une question que le locuteur s’adresse à lui-même.

La configuration prototypique des demandes de confirmation se caractérise par la présence d’un schéma mélodique de type circonflexe, qui ne s’aligne pas avec la syllabe finale, mais avec la cadence de l’unité intonative formant ce type de question (sommet sur la syllabe prétonique et chute sur la syllabe tonique subséquente). Il convient de souligner que l’information fournie par le contexte de la conversation est certainement déterminante pour l’interprétation de la requête de confirmation, dans la mesure où l’on peut rencontrer un patron similaire pour l’expression d’une focalisation de contraste, par exemple. En effet, nous avons constaté que le patron représenté par la figure (116c), qui illustre dans le cas présent, une requête de confirmation (« Il a une Mercedes ? », sous-entendu : « Il a bien une Mercedes, n’est-ce pas ? »), ne se distingue pas de celui marquant un contraste, dans un échange comme : « Ton frère, il a une Audi ? ». « Non, il a une Mercedes »⁷.

3. Fonctionnalité et sémantisme des questions

3.1. Remarques préliminaires

Dans cette troisième partie de notre chapitre sur la prosodie de l’interrogation en français, nous proposons de confronter les résultats de l’analyse formelle des patrons « prétendus interrogatifs » que nous venons de décrire avec une estimation de leur valeur fonctionnelle et du contenu sémantique qu’ils peuvent contribuer à véhiculer. Nous avons employé à dessein la formule « prétendus interrogatifs », car nous n’ignorons pas que la valeur de questionnement des

⁷ Cette similitude tient au fait que dans les deux cas on observe un réhaussement la prétonique qui précède la chute ou le plateau final.

énoncés interrogatifs résulte le plus souvent d'une interaction complexe entre la forme du patron intonatif, la syntaxe et des facteurs discursifs. Parmi les facteurs discursifs, la situation de l'échange, ainsi que l'état des connaissances et des croyances (partagées – ou privées) des interlocuteurs, jouent certainement un rôle décisif. En ce qui concerne la gestion du questionnement dans la pratique du discours, la problématique majeure se ramène à savoir quels sont les critères qui motivent le choix d'un patron intonatif particulier en fonction de la nature du support verbal, des données contextuelles et de la visée de l'acte communicatif du locuteur.

3.2. Les questions totales non marquées syntaxiquement (forme déclarative)

Nous rappelons qu'en français les questions dites totales peuvent être formées en adoptant : (i) une forme déclarative, une inversion du sujet et du verbe, ou la locution « est-ce que »; (ii) une construction syntaxique liée ou segmentée. Dépourvue de toute marque verbale d'interrogation, une question totale liée de structure déclarative se dote généralement d'un patron intonatif se terminant par un contour montant. Cette configuration a lieu d'être lorsque la valeur sémantique de la question se ramène à une demande d'information se rapportant à la valeur de vérité de son contenu propositionnel. D'autre part, selon une conception du dialogue que partagent plusieurs chercheurs, le contenu propositionnel de tout énoncé se double d'un acte d'engagement⁸. Dans cette perspective, il est permis de suggérer, comme le propose Gunlogson (2008), que la valeur d'engagement se rapporte au locuteur, dans le cas d'une déclarative affirmative et à l'allocutaire, dans celui de la question déclarative.

Un acte de discours construit sous l'apparence d'une question totale de forme déclarative a le pouvoir de véhiculer diverses attitudes dialogiques. Pour illustrer ce fait, nous retiendrons trois exemples qui semblent particulièrement significatifs. Le premier concerne l'expression courante « Tu veux que je te dise ? », qui est généralement prononcée avec l'intonation montante de la question, mais qui n'a pas cependant une valeur de vraie question. En effet, en préférant un tel acte, le locuteur n'effectue pas une requête d'information, mais il annonce qu'il détient une information qu'il peut fournir à son interlocuteur si ce dernier le souhaite. Le second exemple se rapporte à des expressions usuelles du type : « Tu me passes les clés ? », qui se prononcent aussi avec l'intonation

⁸ Voir, par exemple, l'explicitation de la notion de « commitment » dans : De Brabanter & Dendale (2008) et dans Beyssade & Marandin (2009).

montante de la question, mais qui possèdent en réalité la valeur d'une injonction. Enfin, le troisième exemple est donné par l'énoncé « Tu veux que je t'apprenne la politesse ? » qui, prononcé avec une intonation montante, ne traduit pas une demande d'information, mais exprime une menace.

Nous avons montré précédemment que les questions totales en français pouvaient être formulées, aussi bien au moyen d'une construction liée que d'une construction segmentée. Comme c'est le cas pour les déclaratives, ces différences de construction sont motivées, dans les questions, par des demandes relatives à la mise en place de la structure informationnelle, cette structure se rapportant, pour l'essentiel, à l'articulation thème/rhème ou arrière-plan/focus des messages véhiculés par les énoncés (Rossi et al., 1981b, 1999 ; Di Cristo, 1998 ; Beysade, 2007 ; Beysade et al., 2007). Il est donc permis d'affirmer avec (Engdahl, 2006) que les déclaratives et les questions sont soumises aux mêmes contraintes « d'empaquetage de l'information ». Dans l'optique d'une telle généralisation, il apparaît que le marquage du focus d'information correspond, pour les déclaratives, à ce qui est asserté et, pour les questions, à ce qui est interrogé. Dans un cas comme dans l'autre, le signalement du focus est supervisé par le placement de « l'accent principal d'énoncé » (ou de l'accent nucléaire qui, rappelons-le, est également qualifié, dans la littérature d'expression anglaise, de « sentence accent » ou de « main stress »). Les exemples qui suivent, dans lesquels la partie en focus est notée par des italiques et le mot qui porte l'accent principal d'énoncé, par des capitales, permettent d'illustrer quelques unes des relations qui s'établissent entre l'accentuation nucléaire et le signalement de la focalisation en français⁹.

(134). *Tu comptes sortir la voiture du GARAGE_F?*

(135). La voiture, du garage, *tu comptes la SORTIR_F?*

(136). *Tu comptes la SORTIR_F* la voiture, du garage ?

(137). La voiture, *tu comptes la SORTIR_F* du garage ?

L'exemple écrit (134) illustre une construction liée pour laquelle l'énoncé entier est en focus, ce qui justifie l'association par défaut de l'accent nucléaire avec la dernière syllabe de cet énoncé. Les autres exemples illustrent des constructions segmentées, avec détachement à gauche (135), détachement à droite (136) et double détachement, à gauche et à droite (137). Il apparaît clairement, dans ces

⁹ Dans ces exemples, le constituant focalisé est orthographié en italiques, le mot portant l'accent nucléaire est écrit en majuscules et la lettre F signale la limite droite du constituant focalisé.

divers exemples de question, que l'accent nucléaire s'aligne systématiquement avec la borne droite du domaine focalisé sur lequel porte l'interrogation et qui reçoit en conséquence le contour montant de la question totale.

3.3. Les questions polaires avec négation

Les questions totales (ou polaires) font l'objet d'une interprétation particulière, lorsqu'elles sont construites à la forme négative, comme dans les exemples suivants : « Est-ce que ce n'est pas déjà décidé ? », « Au fond, n'êtes-vous pas intolérant ? ». Les questions de ce type, que l'on rencontre aussi dans des langues autres que le français (voir : Ladd, 1981 ; Reese, 2006 ; Büring & Gunlogson, 2000 ; Romero & Han, 2004 ; Golka, 2010), sont dites « biaisées », ou affublées d'un « biais épistémique », dans le sens où elles recèlent une certaine forme d'ambiguïté quant à leur réelle valeur illocutoire (Ladd, 1981). À ce sujet, l'exemple authentique que donne Kerbrat-Orecchioni (1991 : 103) nous a paru particulièrement édifiant.

(138).

- A) Si toutes les organisations syndicales se concertaient est-ce que ça n'irait pas mieux ?
- B) C'est vous qui le dites !
- A) Mais je pose la question !

Il se pourrait cependant, à propos de cet exemple, que l'usage d'une intonation finale montante (qu'autorise également cette structure), au lieu d'une intonation descendante, favorise l'interprétation d'une « vraie » question. Mais il ne s'agit que d'une hypothèse qui demanderait à être validée empiriquement. À vrai dire, il semble que la nature du biais épistémique ne puisse être élucidée hors du contexte discursif, ce qui accorde une primauté à l'analyse pragmatique par rapport à l'interprétation sémantique. En effet, au regard de la sémantique logique, les questions totales positives et négatives sont jugées équivalentes, dans la mesure où elles suscitent potentiellement le même type de réponse (Groenendijk & Stokhof, 1997). Cependant, la prise en compte des facteurs dialogiques (que permet l'étude des actes de discours situés), amène à conclure que la signification des questions négatives est pragmatiquement distincte. À cet égard, le biais épistémique des questions négatives provient du fait qu'elles véhiculent une « backgrounded attitude » (Reese, 2006) de la part du questionneur, qui s'attend en fait à ce qu'une réponse soit la bonne. En définitive, les questions biaisées apparaissent comme des actes de discours complexes dans lesquels « le

locuteur s'engage sur un contenu de type question, mais demande à l'interlocuteur de s'engager sur une proposition dont le contenu est indirectement asserté et auquel on demande à l'interlocuteur de se commettre» (Beysade & Marandin, 2006).

3.4. Les questions partielles (*ang. Wh-Questions*)

Ainsi que nous l'avons précisé antérieurement, les questions sont dites partielles, en général, lorsqu'elles sont marquées par la présence d'un ou de plusieurs morphèmes interrogatifs. En anglais, cette présence est signalée par l'abréviation « Wh », en raison du fait que pour la plupart des questions partielles, l'abréviation correspond aux premières lettres de la graphie de ces morphèmes (« When », « What », « Why », etc.). Contrairement aux questions totales, les questions partielles n'expriment pas des propositions complètes. En posant une question partielle, le locuteur formule une proposition incomplète qu'une réponse « appropriée » devrait permettre, en principe, de compléter. Il s'avère néanmoins que, dans les échanges conversationnels, cette convention de « félicité » n'est pas toujours respectée. Par exemple, à la question : « Quand est-ce que tu pars ? », un interlocuteur peut fournir la réponse : « Demain soir », qui satisfait la susdite convention, ou répliquer par : « Pourquoi ? Ça t'intéresse ? » qui est une manière d'y déroger.

L'interprétation des questions partielles, au regard de l'articulation forme/fonction/sens, soulève deux problèmes majeurs qui se rapportent, respectivement, à la position du morphème interrogatif et au marquage de la focalisation. Dans les travaux qui s'intéressent à la typologie des phrases interrogatives, il est souvent avancé que le français bénéficie, à l'instar de l'anglais et du chinois, d'un « système mixte ». Cette suggestion signifie que, dans les questions partielles, le morphème peut se placer aussi bien en position frontale (« À qui tu comptes en parler ? ») qu'en position finale, où il est alors dit « *in situ* » (« Tu comptes en parler à qui ? ». Selon certains auteurs (voir, entre autres : Chang, 1997), Cheng & Rooryck, 2000), Cheng, 2003), ces deux constructions ne sont pas interchangeables, car la construction « *in-situ* » impliquerait, à la différence de la construction frontale, une forte présupposition sémantique. C'est ainsi que la forme « Tu as acheté quoi ? » évoquerait la présupposition que X a acheté quelque chose. Ce point de vue a été contesté notamment par (Mathieu, 2004) et par (Hamlaoui, 2008), qui ont avancé les arguments que les deux formes interrogatives acceptent des réponses comme « rien » ou « personne » et qu'elles ne se distinguent pas en termes de valeurs présuppositionnelles. Elles peuvent également être dotées toutes les deux, comme nous l'avons mentionné précé-

demment, d'une intonation montante ou descendante. L'intonation descendante correspond à l'usage courant de la simple requête d'information, bien que le choix de l'intonation montante soit également possible pour exprimer la même fonction. Contrairement à l'anglais, la forme « *in situ* » peut être employée en français pour formuler une simple demande d'information (Engdahl, 2006). Il s'avère, néanmoins, que dans les échanges conversationnels, l'intonation montante est utilisée de façon régulière pour solliciter la réitération d'une réponse qui n'a pas été comprise par le destinataire ou qui lui paraît surprenante. Cette stratégie discursive peut être illustrée par les exemples écrits (139) et (140).

(139).

A) Finalement, quand est-ce que tu te maries ? (finale descendante).

B) (? réponse incompréhensible).

A) Quand est-ce que tu te maries ? (finale montante).

ou : Tu te maries quand ? (finale montante).

(140).

A) Ton fils, il lit quoi ? (finale descendante).

B) « ... (? réponse incompréhensible)

A) Il lit quoi ? (finale montante).

B) Il lit des bouquins sur les techniques de la broderie.

A) Il lit quoi ? ! (finale montante dans le registre extra-haut marquant une surprise).

Il découle des exemples précédents que le choix du patron intonatif (montant ou descendant) n'est pas conditionné par la forme syntaxique de la construction (morphème interrogatif frontal vs morphème *in-situ*), comme le prétendent à tort Cheng & Rooryck (2000), lorsqu'ils affirment que la question partielle comportant un morphème interrogatif « *in situ* » en français n'est grammaticale que si elle est associée à une intonation montante. En réalité, ce sont des critères d'ordre pragmatique qui décident de ce choix, en fonction principalement des demandes imposées par la nature des échanges inactifs.

Nous avons déjà précisé, à propos des questions totales, que le concept « d'empaquetage informationnel », notamment de l'articulation « focus-arrière plan », pouvait s'appliquer aussi bien aux questions qu'aux énoncés assertifs. Toutefois, la problématique de la définition du focus dans les questions partielles constitue un sujet particulièrement ouvert à la controverse. Sur ce point, le nœud du débat concerne essentiellement le statut informationnel du morphème interrogatif et sa relation avec l'accent principal, au regard de la position qu'il occupe dans l'énoncé de la question.

Plusieurs auteurs ont soutenu que dans les questions partielles, c'est le morphème interrogatif (qu'il soit en position initiale ou finale) qui constitue l'élément focalisé (voir, entre autres : Rochemont, 1986 ; Lambrecht & Michaelis, 1998) ¹⁰. Les partisans de cette interprétation se fondent généralement sur des approches classiques de la sémantique (sémantique présuppositionnelle et sémantique des alternatives), pour stipuler que ce morphème représente la partie non présupposée de la phrase interrogative et qu'il permet, de surcroît, d'introduire un ensemble d'alternatives. À vrai dire, une telle interprétation s'avère problématique si l'on se place dans la perspective, largement partagée, de la théorie FTA (« Focus to Accent ») qui prédit une relation rigide entre l'élément focalisé et l'accent principal ou nucléaire (Ladd, 1996, chap. 5). Or, si l'accent principal (ou nucléaire) est bien associé au mot interrogatif « *in situ* », ce n'est pas toujours le cas pour le mot interrogatif en position frontale¹¹. Ce désaccord a été souligné en particulier par Ladd (1996:170), qui a le mérite de poser clairement le problème :

Various recent works on focus and accent deal uneasily with the accentuation of Wh-words in Wh.Qs. Logic seems to suggest that the Wh-word is the focus of the question, and yet, in English at least, the Wh-word does not normally bear the most prominent accent.

Lambrecht & Michaelis (1998), qui affirment leur attachement à l'idée du statut focal du morphème interrogatif (indépendamment du fait qu'il ne porte pas l'accent principal), ont tenté de contourner le problème, en suggérant que le morphème interrogatif focalisé appartient à une classe d'expressions sémantico-pragmatiques qui ne « suivent pas le principe général d'accentuation » (*sic*). Pour d'autres chercheurs (voir Hamlaoui, 2008), les constructions avec un morphème frontalisé illustrent des cas de focalisation large, tandis que celles qui contiennent un morphème « *in situ* » correspondent à une focalisation étroite, qui distingue de la sorte ce morphème. Selon cette conception, qui est compatible avec la théorie « Focus-to-Accent » mentionnée ci-dessus, il apparaît que le focus d'information de la question partielle n'est pas associé systématiquement au seul mot interrogatif, mais avec le constituant qui reçoit l'accent principal. Il apparaît aussi que le mot interrogatif fait toujours partie du focus de la question, à la fois dans son expression large ou étroite.

Nous proposons d'exposer ci-après une interprétation fonctionnelle des questions partielles, qui s'inscrit aussi dans le cadre de la théorie FTA. Dans

¹⁰ Mais les derniers auteurs cités considèrent que l'idée selon laquelle le morphème interrogatif représente le focus, est potentiellement controversable.

¹¹ Voir cependant, ci-après, le cas des constructions segmentées.

cette optique, nous nous fondons sur les deux types de constructions formelles que nous avons évoquées dans la section précédente : les constructions liées et les constructions segmentées. Les questions partielles qui comportent un morphème interrogatif « *in situ* » (ex. « Tu as invité qui ? », « Elle compte partir quand ? ») se présentent comme des constructions liées, dans lesquelles l'accent principal (ou nucléaire) est attribué par défaut à la dernière syllabe de l'énoncé. En prenant pour modèle les énoncés assertifs, ce placement de l'accent tendrait à signifier que le matériau verbal qui précède fait partie du focus et que, de ce fait, l'énoncé est entièrement en focus (cas d'une focalisation dite large). Mais il est également possible que le morphème interrogatif *in-situ* assume à lui seul la fonction de focus : (ex. « Elle compte partir QUAND ? ») et qu'il contribue ainsi à l'expression d'une marque focalisation étroite. Nous considérons que la construction *in-situ* qui relève d'une focalisation large (« Elle compte partir QUAND ? ») est équivalente, pour le sens, à la construction avec morphème frontal qui est soumise au même type de focalisation large (ex. « Quand compte t-elle PARTIR ? »), tandis que la construction *in-situ* qui dénote une focalisation étroite (« Elle compte partir QUAND ? ») a pour équivalent sémantique la construction avec morphème frontal, qui est soumise au même type de focalisation étroite (ex. « QUAND, compte t-elle partir ? » (voir, ci après, pour davantage de précisions).

Nous considérons, d'autre part, que lorsque le morphème *in-situ* s'associe à une focalisation étroite exprimant une insistance à valeur d'emphase (ex. « Mais ils veulent QUOI ?! », « Et tu comptes aller OU ?! »), il se dote de marques prosodiques particulières. Ces marques se traduisent généralement par l'association d'une chute mélodique importante et d'un renforcement de l'intensité avec le mot interrogatif, ainsi que par la présence d'une courte pause précédant ce mot (ex. « Mais ils veulent # QUOI ?! »).

Les questions partielles qui comportent un morphème interrogatif en position initiale peuvent donner lieu, dans les échanges conversationnels, soit à une construction liée (141), soit à une construction segmentée (142, 143).

(141). *Qui*] *tu as INVITÉ ?*]

(142). *QUI*] *tu as invité ?*]]

(143). *C'est QUI*] *que tu as invité ?*]]

Dans une construction liée, comme celle de l'exemple (141), l'accent principal (ou nucléaire) est attribué à la dernière syllabe de l'énoncé et le matériau qui précède est supposé être entièrement en focus. Dans ce type de construction, le mot interrogatif, ou l'expression interrogative (« qui », « à qui », « de quoi », « pourquoi », etc.) porte un accent de rang inférieur à l'accent principal. Cet

accent de rang inférieur participe à la formation du plus petit domaine prosodique phrasé, qui correspond, dans notre modèle de phrasé, à une Unité Tonale (voir *supra*, le chapitre sur le phrasé prosodique du français).

Dans les constructions segmentées illustrées par (142) et, (143), le mot interrogatif, ou l'expression interrogative, constitue le focus de l'énoncé et il reçoit, à ce titre l'accent principal (ou nucléaire) qui borne la construction d'un Syntagme Intonatif. Le statut fonctionnel du morphème est identique, dans ce cas, à celui de « c'est qui » dans la forme clivée (143). L'accent principal (ou nucléaire) déplacé de la position par défaut (141) à celle du morphème frontal (142, 143), peut être assorti d'un contour descendant ou d'un contour montant, le second étant surtout utilisé pour exprimer une requête d'information insistante ou une demande de confirmation.

Il est à noter que le segment post-focal (qui succède au morphème) est soumis aux mêmes contraintes de rection prosodique que pour les assertions : abaissement dans un registre bas, après le contour descendant et réhaussement global du registre après le contour montant. Le segment post-focal est analysé par nos soins comme un Segment d'Unité Intonative (ou de Syntagme Intonatif), qui peut être formé d'un ou de plusieurs Syntagmes Prosodiques. La première éventualité est représentée par les exemples (142) et (143). La seconde pourrait être illustrée par un exemple comme (143 b) :

(143). (b) « *Qui* } est monté dans ta voiture } hier soir } en sortant du resto ? } } } »

Dans cet exemple, lorsque le morphème « *Qui* », représentant le focus de la question, reçoit une intonation conclusive descendante (comparable à celle de l'assertion), les groupes syntaxiques subséquents forment des Syntagmes Prosodiques qui s'inscrivent dans une série d'abaissements itératifs. Lorsque ce morphème (doté de la même fonction) reçoit une intonation conclusive montante (comparable à celle de la question totale), les groupes syntaxiques subséquents, qui forment également des Syntagmes Prosodiques, adoptent des configurations mélodiques en forme de berceau, qui s'inscrivent consécutivement dans un registre réhaussé. En d'autres termes, les constructions prosodiques de ces énoncés sont identiques à celles que l'on a, respectivement, dans : « *C'est Guy* _F qui est monté dans ta voiture, hier soir, en sortant du resto » et « *C'est Gui* _F qui est monté dans ta voiture, hier soir, en sortant du resto ? ».

3.5. Les questions alternatives

Il est établi depuis longtemps (Bolinger, 1978) que les questions alternatives sont distinctes des questions polaires car, à la différence de ces dernières, elles n'appellent pas une simple réponse par oui ou non. En effet, une construction coordonnante au moyen de la conjonction « ou », dans un énoncé comme « Il veut du vin ou de la bière » peut donner lieu, soit à l'expression d'une simple question polaire, si elle est construite de façon liée et si elle est accompagnée d'une intonation finale montante (et donc attendre une réponse par oui ou non), soit à la formulation d'une question alternative, si elle est dotée du Patron Intonatif « disjonctif » que nous avons décrit antérieurement. Apparemment, c'est donc la forme de l'intonation qui permet de décider de la valeur « alternative » d'une question. Cependant, cette conclusion n'est valable que dans une certaine limite, parce que certaines constructions alternatives peuvent être aussi formées en recourant à des enchaînements de Patrons Intonatifs Continuatifs, que l'on trouve également, comme on l'a vu, dans les énumérations: « Tu veux du vin, ou de la bière, ou autre chose... ? ».

Les interprétations sémantiques des questions alternatives adhèrent généralement à l'idée qu'elles présupposent la vérité de l'une des alternatives posées et qu'elles contraignent, à ce titre, la congruence de la réponse. Toutefois, dans les échanges conversationnels, il est souvent dérogé à cette apparente contrainte, comme le montre l'exemple suivant :

- (144). A) Tu veux du vin ou de la bière?
 B) Un verre d'eau me suffira.

3.6. Les questions elliptiques (et-questions)

Nous avons proposé d'appeler elliptique les questions qui sont introduites par « et ». Ces questions ont la particularité d'interroger sur un sujet sans préciser explicitement la nature exacte de la question, ce qui peut justifier l'emploi du terme « elliptique ». Nous rappelons que sur le plan formel, ces questions présentent une parenté prosodique avec la question partielle (comportant un morphème interrogatif initial), qui se rapporte au réhaussement mélodique de la syllabe d'attaque. Ces questions, que nous avons traitées comme des actes de discours à part entière, peuvent assumer diverses fonctions dialogiques dans le déroulement d'un échange. L'une de ces fonctions, que nous qualifierons de « rétroactive », consiste à poser une question qui établit un lien avec l'échange précédent :

- (145). A) Comment va ta mère ?
 B) Elle va très bien.
 A) Et ton père ?
- (146). A) « Je vais m'installer en Suisse. »
 B) « Et tu pars quand ? »

Une autre fonction des questions elliptiques, que nous appellerons cette fois « proactive », consiste à introduire un nouveau thème de discussion, ainsi que l'illustre l'exemple suivant : « Et ton séjour en Asie ? ». Dans ce cas, soit l'interlocuteur questionné suppose connaître l'information qui est attendue de la part du questionneur et il répondra, en la développant ou pas, par une formule d'assertion comme « Ca s'est très bien passé, etc. » ; soit il rétorquera par une autre question du type : « Quoi, mon séjour ? », pour avoir connaissance de l'information qui est demandée. Enfin, la forme de la question elliptique peut être utilisée, en conjonction avec certains mots, pour exprimer des actes de discours qui manifestent une attitude d'agressivité, comme dans les interjections familières, voire triviales du type : « Et alors !? », « Et après !? », « Et ta sœur !? ».

3.7. Les questions à appendice (ang. tag-questions)

Les questions à appendice sont construites par l'assemblage d'un énoncé d'ancrage déclaratif et d'une expression interrogative réduite (« n'est-ce pas ? », « non ? », « pas vrai ? », « hein » ?). Comme nous l'avons noté précédemment, l'énoncé d'ancrage est réalisé avec une intonation se terminant par un ton haut ou par un ton bas, alors que l'appendice est doté de l'intonation montante de la question totale. Par le fait qu'elles combinent, dans une construction de type paratactique, une forme déclarative et une forme interrogative, les questions à appendice sont généralement interprétées comme des questions biaisées que l'on assimile globalement à des demandes de confirmation. Toutefois, selon Reese & Asher (2004), la forme de l'intonation de la partie d'ancrage introduit une différence de sens. C'est ainsi que l'intonation montante favoriserait l'interprétation d'une demande de confirmation et l'intonation descendante, celle d'une « demande d'aveu » (« request for acknowledgement »).

3.8. Les questions-écho (à reprise)

Les questions-écho ont la particularité de faire référence à un énoncé antérieurement formulé par l'interlocuteur, en reprenant tout ou partie de son expression

littérale. D'où les notions de « littéral reprise » et de « previous move » qui sont mises en avant par (Ginzburg & Sag, 2001), pour caractériser ce type de questions. Ces dernières sont généralement classées en deux grandes catégories, selon qu'elles réitérent un énoncé précédent ou qu'un morphème interrogatif remplace une partie de cet énoncé (voir les exemples 128B et B', ci-dessus). Selon plusieurs chercheurs (Banfield, 1982 ; Noh, 1998 ; Iwata, 2003 ; Sudo, 2007), les questions-écho sont des objets métalinguistiques, en ce sens qu'elles portent sur la forme de l'expression ou le « style » de l'énoncé prononcé par l'interlocuteur et non sur son contenu conceptuel. Cette interprétation a été amendée notamment par (Blakemore, 1994), qui s'appuie sur le concept de pertinence et la notion de « communication ostensive » (Sperber & Wilson, 1986, 1988) pour démontrer que les questions-écho interrogent aussi sur la pensée communiquée¹². Cette ambivalence provient du fait qu'il existe plusieurs façons d'utiliser un énoncé pour en représenter un autre et procéder ainsi à l'usage d'une métareprésentation.

En vérité, la notion de métareprésentation recouvre au moins deux aspects. Il est possible, en effet, de métareprésenter un énoncé en exploitant, soit des ressemblances formelles, soit des ressemblances de contenu. Il s'agit, dans la première éventualité, d'un usage métalinguistique et dans la seconde, d'un usage métaconceptuel¹³. Plus simplement, la fonction de l'acte de discours que représente une question-écho consiste à solliciter la confirmation d'un énoncé dont on n'a pas reconnu certains items, ou pas compris la signification intentionnelle. L'emploi d'une mélodie montante au terme de cet acte de discours lui confère le statut de question adressée à l'interlocuteur¹⁴. L'usage d'une mélodie descendante exprime, en revanche, une forme d'auto-questionnement qui dénote aussi un état de réflexion de la part du locuteur (voir l'exemple 147, ci-après).

- (147). A) Tu devrais téléphoner à Martine.
 B) Je devrais téléphoner à Martine ?
 (mélodie montante : c'est bien ce que tu as dit ?)

12 « The main function of an echo question is to clarify the form or content of the prior utterance », (Noh, 1998 : 603).

13 On trouvera une typologie exhaustive des différentes catégories de métareprésentation dans Carston (1999).

14 Toutefois, la différence entre une simple question et une question-écho tient à ce que la première est une requête d'information nouvelle, alors que la seconde sollicite la répétition d'une information déjà donnée.

B') Je devrais téléphoner à Martine ?
(mélodie descendante : laissez moi réfléchir, pourquoi pas, après tout ?)¹⁵

Selon la forme d'intonation utilisée, il est également possible que la production d'une question-écho se double, dans un contexte communicatif particulier, de l'expression d'une marque d'incrédulité ou de surprise¹⁶.

3.9. Les questions rhétoriques

Avant d'entamer la discussion sur ce type de questionnement, nous rapportons ci-après deux exemples dont la lecture (i.e. l'interprétation) peut donner lieu, en fonction des circonstances qui ont présidé à leur production, à la reconnaissance d'une question rhétorique.

(148). Comment n'y ai-je pas songé plus tôt ?¹⁷

(149). Comment veux-tu qu'il ait levé le petit doigt ?¹⁸

(150). Est-ce que Marie viendra vraiment ?¹⁹

(151). Comment peut-on être persan ?²⁰

Bien qu'elles aient été assez peu étudiées en français (comparativement à l'anglais), les questions qualifiées de rhétorique occupent une place à part et importante dans les travaux qui s'intéressent à la fonctionnalité, ainsi qu'à l'interprétation sémantique et pragmatique des actes de discours, en particulierité des actes de question. Les questions identifiées comme rhétoriques sont considérées généralement comme des actes indirects complexes, dont la singularité est d'introduire une rupture entre la signification littérale qu'elles dénotent (celle d'une question) et la fonction qu'elles assument dans le discours (celle d'une affirmation)²¹. C'est en ce sens qu'elles se différencient des questions ordinai-

15 Dans la réalisation de B', outre la mélodie finale descendante, l'énoncé est généralement produit sur un rythme lent.

16 Voir, ci-après, le chapitre sur le rôle de l'intonation dans l'expression des attitudes expressives.

17 Cet exemple constitue une partie du titre de l'article de Gautier (2009).

18 Beyssade (2006).

19 Borillo (1981).

20 Montesquieu (1771), *Lettres persanes* (lettre 30).

21 Ce qui explique probablement l'usage courant d'un patron intonatif descendant dans la production de ces questions.

res²². Alors qu'une question ordinaire est en quête d'une information ou d'une réponse attendue de l'interlocuteur, une question rhétorique – qu'elle prenne l'apparence d'une question totale ou d'une question partielle – ne vise pas à susciter une réponse, d'où son statut supputé de fausse question²³ (ou d'affirmation détournée)²⁴. En règle générale, une question rhétorique possède la force illocutoire d'une assertion de polarité opposée à ce qui est apparemment demandé. Cela signifie notamment qu'une question rhétorique positive a la force illocutoire d'une assertion négative et qu'une question rhétorique négative a la force illocutoire d'une assertion positive. Considérons à ce propos les exemples proposés par (Han, 2002).

(151). Did I tell you that writing a dissertation was easy ?

(152). Didn't I tell you that writing a dissertation was easy?

Transposés en français, ces exemples donneront, respectivement : (151') « Vous ai-je dit qu'écrire une thèse était facile ? » et (152') : « Ne vous ai-je pas dit qu'écrire une thèse était facile ? ». Dans le cas d'une lecture rhétorique, la question totale affirme en (151) : « je ne vous ai pas dit qu'écrire une thèse était facile » et, en (152) : « je vous ai dit qu'écrire une thèse était facile ». Les analyses traditionnelles considèrent que les questions rhétoriques n'acceptent que des réponses négatives. Cependant, des études portant sur de larges corpus, à l'instar de celle menée par (Rohde, 2006) sur l'anglais, montrent que les questions rhétoriques peuvent admettre en réalité une large gamme de réponses (négatives, positives, non nulles, multiples).

Quels sont les facteurs qui favorisent l'interprétation rhétorique d'une question (en fait, d'une pseudo-question) ? Certains auteurs mettent principalement en avant des facteurs linguistiques, tels que des marques de modalité comme le conditionnel, des verbes modaux (pouvoir, vouloir, etc.). De son côté, Borillo (1981) estime que les verbes d'opinion, comme penser et les adverbes épistémiques (ex. « vraiment », « réellement ») favorisent également l'interprétation rhétorique d'une question. D'autres auteurs considèrent, en revanche, que les facteurs extralinguistiques ont un rôle prépondérant à jouer. En s'appuyant sur la notion de « common ground » (de savoir partagé), telle qu'elle a été définie

²² En outre, Sadock (1971, 1974) a montré que les questions rhétoriques possédaient des propriétés formelles distinctes des questions ordinaires.

²³ Elle est pourtant souvent définie en littérature comme une question oratoire, marquant ainsi une figure de style.

²⁴ Beyssade & Marandin (2006) analysent cet acte de discours comme une « question biaisée », dans la mesure où la question énonce elle-même sa réponse.

par Stalnaker (1978) et par Gunlogson (2001), Rohde (2006) affirme que pour être adaptées à leur contexte de production (et remplir ainsi les conditions de félicité discursive), les questions rhétoriques requièrent que les interlocuteurs partagent un « *commitment* » préalable à des réponses similaires, évidentes ou extrêmes²⁵. Un point de vue similaire est adopté par (Egg, 2007), qui analyse les questions rhétoriques, comme des affirmations emphatiques. Toutefois, ces affirmations particulières ne se présentent pas comme un reflet de l'opinion personnelle du locuteur, mais comme une conséquence du savoir partagé des interlocuteurs, qui permet ainsi de rendre compte de l'effet perversif de ces actes de discours.

Résumé, synthèse et conclusions du chapitre 11

Dans ce chapitre, nous nous sommes efforcé de présenter une vue aussi large que possible (i) des propriétés des *Patrons Intonatifs*²⁶ que la langue française utilise dans la formulation des divers énoncés interprétables comme des questions et (ii) de la fonctionnalité et des aspects sémantiques et pragmatiques des actes de discours que véhiculent ces énoncés. Nous avons parfois utilisé indifféremment les termes d'interrogation et de question, tout en sachant qu'ils relèvent, pour la plupart des auteurs, de deux niveaux d'analyse différents. En effet, le premier de ces termes évoque le plus souvent des aspects structurels et de modalité grammaticale, alors que le second fait généralement référence à un acte de discours interprétable par la sémantique et la pragmatique²⁷. En règle générale, l'étude formelle et fonctionnelle des questions demande que l'on s'applique à distinguer :

- (i) entre les questions directes et les questions indirectes²⁸;

²⁵ Voir l'article rédigé par cette auteure pour une définition de ces termes.

²⁶ Nous rappelons que nous utilisons cette expression dans le sens général de configuration mélodique attestée de façon régulière dans les structures de surface de la langue.

²⁷ Wilson & Sperber (1988) considèrent que pour interpréter la signification des énoncés en contexte, il est nécessaire de distinguer entre ce qu'ils appellent le « *mood* » et la force illocutoire. Le concept de « *mood* » n'est pas pris dans sa signification syntaxique, mais sémantique et il fait référence, dans ce cas, aux propriétés logiques qui participent de la distinction des phrases déclaratives, interrogatives et impératives. La force illocutoire est une catégorie purement pragmatique, c'est-à-dire, une propriété des énoncés en contexte et non des phrases. On peut justifier cette distinction en montrant, par exemple qu'une phrase de modalité impérative peut être utilisée avec la force illocutoire d'une requête, d'un ordre, d'un avis, d'une menace, d'un défi, etc.

²⁸ Exemples de questions indirectes : « J'aimerais savoir où mène cette route », « Je me demande ce que vous allez décider ». Ces questions, qui sont réalisées avec un contour final

- (ii) entre les questions totales et les questions partielles;
- (iii) entre les questions comportant ou pas une négation dans leur forme de surface;
- (iv) entre les questions partielles construites avec un morphème interrogatif frontal ou *in situ*;
- (v) entre les questions construites sur la base d'une structure liée ou d'une structure segmentée;
- (vi) entre les questions ordinaires et les questions particulières (questions alternatives, questions à appendice, questions biaisées, etc.);
- (vii) entre les modalités interrogatives et les forces illocutoires mises en jeu dans les actes de question.

Synthèse des caractéristiques intonatives des questions

Dans les conclusions de ce chapitre, nous proposons de procéder, en premier lieu, à une courte synthèse des propriétés intonatives des différentes catégories de question que nous avons analysées à propos du français. Afin de résumer la nature de ces caractéristiques, nous utiliserons un mode de représentation minimaliste qui consiste à spécifier seulement les valeurs de certains points-clés²⁹ des patrons intonatifs utilisés dans la production de ces questions. L'ensemble de ces informations constitue la base des illustrations rassemblées dans la figure 119.

Les différents points que nous souhaitons commenter à partir de ce document de synthèse sont résumés ci-après.

(i) En règle générale – et contrairement à ce qui a été parfois affirmé – la production d'une question en français ne requiert pas un réhaussement de la valeur de l'attaque, à l'exception, toutefois de certaines questions partielles comportant un morphème interrogatif en position frontale (illustrations 1b et 2.1.a), des questions elliptiques introduites par « et » (illustration. 6) et des questions que nous avons appelé de suggestion (illustration. 10).

(ii) Les questions totales marquées morphosyntaxiquement (i. e. avec « est-ce que » ou une inversion du verbe et du sujet), ainsi que les questions partielles introduites par un morphème interrogatif, exhibent deux types de configurations: descendante (illustrations. 1b et 2.1.a) et montante-descendante (illustrations. 1.c, et 2.1.b). Cette différence est liée à l'incidence de la structure morphosyntaxique sur la construction du phrasé phonologique et au fait que la plus

d'affirmation ou de continuation, ne sont pas prises en compte dans notre étude, en raison du nombre insuffisant des exemples que nous avons pu rassembler.

²⁹ Pour des précisions au sujet de cette notion, voir le chapitre 7, section 4.

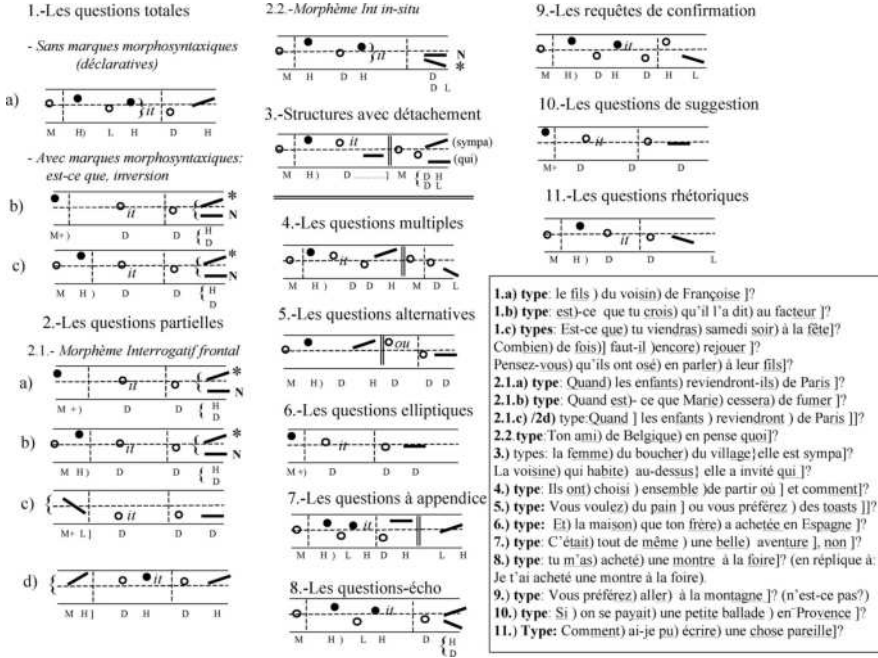


Fig. 119. Représentations schématiques des patrons intonatifs utilisés dans les différentes catégories de questions analysées précédemment. Ces représentations simplifiées précisent (i) la valeur de l'attaque du patron (M ou M+ (attaque rehaussée), délimitée par des pointillés à l'extrémité gauche de chaque patron ; (ii) la configuration de la cadence (ensemble prétonique + tonique finale), délimitée par des pointillés à l'extrémité droite ; (iii) la propriété de l'élément intermédiaire itératif (*it*), compris entre l'attaque et la cadence. On remarquera l'usage répétitif du signe D, pour signaler des phénomènes d'abaissement mélodique. La partie inférieure droite de la figure contient une liste des énoncés-types correspondant aux différentes questions représentées dans cette figure. Il importerait bien sûr de vérifier ultérieurement s'il existe une différence d'ordre phonologique entre les abaissements notés par D et des valeurs basses notées par L. Nous ne tenterons pas de résoudre cette question ici, en raison du niveau d'analyse essentiellement descriptif que nous avons choisi d'adopter dans notre étude.

petite unité de phrasé en français, l'Unité Tonale, se construit avec la tête métrique à droite (ex. *est-ce que*), *veut-elle*), quand *est*)-ce que, *combien*), *pourquoi*), avec *qui*), etc.). Il convient donc de préciser que le patron uniformément descendant, que Delattre présente comme le patron prototypique des questions partielles (sous l'appellation de « Intonème de l'interrogation ») ne représente, en vérité, qu'une variante potentielle.

(iii) Un morphème interrogatif mono ou polysyllabique en position initiale de question partielle peut former, à lui seul, un Syntagme Intonatif et se voir

doté ainsi du patron montant de la question (illustration 2.1.c), ou du patron descendant de l'assertion (illustration 2.1.d), tout en conservant, dans cette deuxième éventualité, la valeur de question à l'énoncé ainsi configuré. Il est clair que lorsque l'usage de ce morphème conduit à la construction d'un Syntagme Intonatif, il représente le focus de ce sur quoi porte de la question³⁰. Dans les énoncés interrogatifs construits de la sorte, la partie qui succède au morphème interrogatif focalisé respecte la règle générale de dépendance prosodique, qui veut que la configuration mélodique d'un segment post-focal (aussi bien dans une question que dans une assertion) soit dépendante de celle qui caractérise le focus. On observe ainsi un abaissement de registre maintenu après un contour descendant (illustration 2.1.c) et un réhaussement de registre, pareillement maintenu, après un contour montant (illustration 2.1.d).

(iv) La plupart des questions admettent une cadence comportant, soit un contour final montant, soit un contour final descendant ou abaissé. Les questions totales non marquées (i.e. de forme déclarative) n'admettent en principe que le contour montant, à l'exception, toutefois, de celles qui sont employées dans des situations particulières comme la pratique du jeu des portraits, ou des devinettes (que nous avons évoquée précédemment). Dans ces usages, il s'avère qu'elles sont dotées d'un contour final descendant et qu'elles acquièrent ainsi le statut d'une requête de confirmation.

(v) Lorsque certaines questions comportant une marque morphosyntaxique d'interrogation (questions totales avec est-ce que ou inversion du verbe et du sujet et question partielles introduites par un morphème interrogatif) sont réalisées avec un contour final montant, ce dernier (signalé par l'astérisque *) dénote l'emploi d'une question insistante (par rapport à une question neutre, notée par N), dont la fonction communicative principale revient, le plus souvent, à solliciter la reformulation d'une réponse qui n'a pas été clairement comprise (illustrations. 1b, 1c, 2.1.a et 2.1.b).

(vi) Les questions comportant un morphème interrogatif in-situ connaissent deux variantes, selon qu'elles se terminent par un ton abaissé ou par une chute (2.2.). La variante avec le ton abaissé, comme dans par exemple : « Vous irez avec qui ? » (notée par N) est la plus courante, alors que la variante avec chute finale (notée par *) s'apparente à une forme marquée de questionnement insistant. Dans cette perspective, le morphème interrogatif est souvent disjoint du reste de

30 Il est à souligner, en passant, qu'un énoncé interrogatif comme : « Qu'en pensez-vous ? » ne se prête pas à ce type de segmentation, en conservant sa signification originelle. En effet, la mise en œuvre d'une telle segmentation entraîne obligatoirement l'interprétation de la question : « Quand pensez-vous ? » (dont le sens est alors équivalent à : « Vous pensez quand ? »).

l'énoncé par la présence d'une pause (ex. « D'accord, il partira, mais en définitive, il partira # quand ?! »).

(vii) Dans les questions multiples qui participent d'une structure coordonnante du type : « Ils nous rejoindront quand et comment ? », la tendance la plus fréquemment observée se rapporte à la construction de deux Syntagmes Intonatifs juxtaposés qui se clôturent, respectivement, par un contour montant et par un contour descendant (voir 4).

(viii) Les questions construites au moyen d'une structure syntaxique à détachement se comportent, sur le plan du phrasé prosodique, comme les assertions construites de la même manière. Toutefois, les segments détachés à droite s'intègrent dans une mélodie basse relativement rectiligne, après une question se terminant par une note basse (configuration identique à celle des assertions). Ils s'intègrent, en revanche, dans une configuration mélodique de registre haut, après une question se terminant par une note haute (configuration différente de celle des assertions). Les groupes syntaxiques détachés à gauche dans les questions connaissent des réalisations différentes de ceux qui se produisent dans les assertions. En effet, l'une des propriétés récurrente de ces groupes concerne la présence d'abaissements itératifs que l'on ne trouve pas dans les assertions. De plus, la dernière syllabe du groupement détaché se réalise également sous la forme d'un ton abaissé, alors qu'elle se réalise sous celle d'un ton montant dans une assertion. Dans les deux cas, le segment détaché se clôture généralement par des marques prosodiques tonales et temporelles qui signalent une limite de Syntagme Prosodique (voir l'illustration représentée en (3) et les exemples-types afférents qui sont orthographiés dans la vignette de droite).

(ix) Certaines questions qui n'incluent pas la présence d'un morphème interrogatif dans leur structure de surface se comportent néanmoins, sur le plan prosodique, comme des questions qui sont introduites par ce type de morphème, en exhibant à l'identique un réhaussement de l'attaque. Il s'agit notamment des questions elliptiques (6) et des questions de suggestion (10).

(x) Enfin, il existe des questions qui sont dotées d'un profil mélodique qui leur est propre. Nous proposons de ranger dans cette catégorie trois types de question : (i) les questions alternatives à deux termes, dont le premier terme s'inscrit dans la réalisation d'un patron mélodique à finale montante et le second, dans celle d'un patron mélodique rectiligne de niveau moyen (illustration 5) ; (ii) les questions à appendice, dans lesquelles, d'une part, l'élément appendice est toujours réalisé sous la forme d'une montée, tandis que l'énoncé d'ancrage se termine, soit par un ton haut (illustration 7), soit par un ton bas (voir, ci-dessus le texte du paragraphe 2.5.) ; (iii) les requêtes de confirmation (voir l'illustration 9), qui se clôturent par une chute, mais qui ont la particularité

de présenter un réhaussement de la syllabe prétonique, ce qui confère à leur cadence une configuration de type (H L).

Synthèse sur les propriétés fonctionnelles et les aspects sémantiques et pragmatiques des questions

L'interprétation de la fonctionnalité des questions et celle des valeurs sémantiques et pragmatiques que sont susceptibles de véhiculer les différentes catégories de question se présentent comme des sujets particulièrement complexes, qui ont donné lieu dans le passé à de multiples débats (impliquant à la fois des points de vue d'ordre linguistique, logique et philosophique). Pour des précisions relatives à la teneur de ces débats, nous engageons le lecteur à se reporter à quelques travaux particulièrement édifiants dont nous citons les auteurs ci-après : Hamblin, (1958) ; Hintikaka1 (1976) ; Karttunen (1977) ; Russel (1978) ; Ginzburg (1996b) ; et Groenendijk & Stokhof (1997). Krifka (2001) rapporte que plusieurs cadres théoriques ont été élaborés pour traiter de la signification des questions. Il précise, cependant, que les deux approches les plus prisées des sémanticiens sont l'approche propositionnelle (« propositional set approach ») et l'approche de la signification structurée (« structured meaning approach »). Il accorde sa préférence à la seconde qui permet, selon lui, de solutionner des problèmes que la première ne permet pas de résoudre (notamment, celui de la distinction entre question polaire et question alternative et celui des questions multiples). L'idée centrale de cette seconde approche est formulée de la sorte: «Question meanings are functions that, when applied to the meaning of the answer, yield a proposition.» (Krifka, 2001 : 288).

En règle générale, il ressort que toutes les théories sémantiques du questionnement partagent la conviction que l'objet sémantique dénoté par une interrogation doit rendre compte des réponses que cette interrogation permet de susciter (Hamblin, 1958). D'autre part, selon Sperber & Wilson (1986), il s'avère qu'en posant une question, un locuteur donne une information sur la pertinence attendue de la réponse. Cette idée est reprise et formulée de la manière suivante par Blakemore (1994): « An interrogative utterance achieves relevance by representing its answer as desirable or, in other words, relevant ».

Afin de compléter les remarques précédentes, nous proposons, pour parachever ce chapitre, de mettre en évidence quelques lignes de forces essentielles, qui résument et complètent la discussion des points de débat évoqués dans le cours de ce chapitre.

(i) Dans l'introduction de l'imposant chapitre qu'ils consacrent au phénomène « question », Groenendijk & Stokhof (1997) mettent en avant l'idée que le terme même de question peut revêtir trois significations différentes. D'abord, il sert à désigner un certain type de phrases qui se caractérisent par un ordre des

mots particulier, la présence de morphèmes interrogatifs ou d'autres marques morphosyntaxiques. Ces phrases sont usuellement dénommées phrases interrogatives, ou simplement interrogatives (par opposition aux phrases dites indicatives ou déclaratives). En second lieu, le terme question fait référence à l'acte de discours qui est accompli en prononçant une phrase interrogative. Enfin, ce terme renvoie à la « chose » qui est questionnée et à laquelle on doit apporter une réponse. Cet objet peut être regardé comme la valeur sémantique ou le sens d'une interrogative. À des fins de clarification, il est utile de distinguer plus nettement entre la notion de phrase interrogative et celle de question, pour deux raisons principales. La première est que l'étude des phrases interrogatives relève du domaine syntaxique de la linguistique, alors que celle des questions, ou des actes interrogatifs, relève davantage de celui de la pragmatique. La seconde raison est que, si les phrases interrogatives ne correspondent pas toujours à un acte de question, l'expression des actes de question ne se fonde pas systématiquement sur l'emploi d'une structure de phrase interrogative³¹.

(ii) Nous rappelons que, sur le plan formel, la mise en œuvre du questionnement convoque, à la fois, des marques morphosyntaxiques et prosodiques³². Les choix qui président à la sélection de ces marques et à la manière de les combiner, ont un rôle à jouer dans la définition du statut fonctionnel et dans l'interprétation du sens véhiculé par les questions. Il n'en demeure pas moins que l'interprétation des questions, dans le discours situé, se fonde à la fois sur la prise en considération de ces indices formels et sur des inférences activées par des données contextuelles³³. Mais il est également vrai que l'impact respectif de ces sources d'informations peut varier en fonction du type de question considéré. En définitive, il apparaît que le questionnement ne peut être interprété valablement en dehors de la contingence des rapports qui s'établissent entre les locuteurs et les interlocuteurs au cours des diverses situations discursives³⁴, ce

31 Asher & Reese (2007) rappellent, à ce propos, que les questions sont fonctionnellement des « speech acts », alors que les interrogatives sont des formes linguistiques qui peuvent non seulement exprimer des questions, mais aussi d'autres types d'actes de discours.

32 En plus de ces marques formelles, l'expression des questions dans le discours s'associe le plus souvent à des activités mimogestuelles. Ces activités acquièrent également la valeur d'indices qui concourent à l'interprétation de la valeur sémantique et pragmatique de ces actes de discours (voir, entre autres : Loehr, 2004).

33 Selon Fónagy & Bérard (1973 :72, *op. cit.*), « texte, prosodie et contexte se déterminent réciproquement et leurs interférences sont indispensables à la transmission intégrale du message».

34 Il convient de citer en particulier ici les travaux de Ginzburg (voir : Ginzburg, 1995), qui a développé une théorie du questionnement qui s'inscrit dans le cadre général d'une théorie de la situation et qui se distingue radicalement de celles proposées par la sémantique traditionnelle.

qui permet d'affirmer que le dialogue et la conversation constituent des activités langagières privilégiées pour l'étude de la fonctionnalité et du sens des questions. Le questionnement est d'abord un fait de discours. Dans cette perspective, il s'avère que les chercheurs se réfèrent le plus souvent à des facteurs pragmatiques³⁵ afférents à l'état informatif des interlocuteurs, pour rendre compte des contenus véhiculés par les questions. Parmi ces facteurs, sont souvent invoquées les notions de *commitment*³⁶, de *background*³⁷, de *common ground*³⁸, de « *shared ground* » et, plus généralement, celle d'attitude dialogique³⁹.

(iii) Le champ sémantico-pragmatique du questionnement participe d'une échelle de valeurs aux extrémités de laquelle se placent les vraies questions et les fausses questions. À l'intérieur de cette échelle se rangent notamment les questions totales et les questions partielles, les questions alternatives, les questions elliptiques, les questions de relance, les questions biaisées, les questions rhétoriques et les questions réactives, qui expriment certaines attitudes expressives du locuteur, comme la surprise, le doute et l'incrédulité⁴⁰. Freed (1994) défend un point de vue comparable, lorsqu'elle évoque une typologie des questions dont les éléments constitutifs varient selon un continuum informatif. Au sommet de ce continuum se trouvent les questions en quête d'une infor-

35 On notera, à ce propos, que la valeur sémantique d'une question est souvent regardée comme une demande d'information se rapportant à la valeur de vérité de son contenu propositionnel, alors que son interprétation pragmatique concerne davantage la valeur d'engagement que l'on sollicite de la part de l'interlocuteur questionné. Selon une idée qui se rattache aux principes de la sémantique logique, il n'y aurait pas de différence de contenu sémantique entre interrogatives et indicatives et les distinctions de sens entre ces dernières ne pourraient être mises en évidence qu'au niveau pragmatique, se rapportant à leurs usages. Toutefois, pour certains auteurs, il existe bien des différences d'ordre sémantique entre interrogatives et indicatives, dont il importe de rendre compte, un tel projet étant envisageable principalement dans le cadre l'approche de la sémantique dynamique. Selon cette approche, ce ne sont plus les conditions de vérité, mais les potentialités de progression de l'information, qui constituent les notions centrales de la sémantique. Voir : Krifka (2001), pour une discussion de cette problématique.

36 Voir, par exemple : Gunlogson (2001).

37 Voir, par exemple : Krifka (2001). Selon Krifka (*op. cit.*) le cadre de l'approche de la signification structurée (voir *supra*) des questions suppose une représentation du focus qui implique une relation de partition du matériau sémantique en focus et background. Dans le cas d'une application de cette représentation aux paires question-réponse, la congruence de cette relation stipule que le background de la question et de la réponse doivent être le même et que le focus de la réponse doit correspondre à un élément du background de la question.

38 Voir: Stalnaker (2002).

39 Voir, par exemple : Beyssade & Marandin (2009).

40 Nous traiterons de ce questionnement expressif dans le dernier chapitre de cet ouvrage, qui concerne l'analyse de quelques patrons intonatifs attitudeux.

mation factuelle et à sa base, des questions qui dénotent davantage des choix expressifs de la part de ceux qui les formulent. Toujours d'après Freed, la nature de l'information évolue le long de ce continuum, selon un parcours qui va de l'information nouvelle du domaine public, à l'information partagée, à l'information phatique et à l'information rhétorique. Il est clair qu'une telle analyse ne peut se concevoir que dans le cadre d'une conception particulièrement riche de la fonctionnalité du questionnement. Nous rappelons, à ce propos, que pour rendre compte de cette richesse, Freed (1994) propose de considérer pas moins de seize catégories fonctionnelles !

(iv) La tradition des travaux sur le questionnement distingue habituellement les questions totales (dites aussi questions oui/non, ou polaires) et les questions partielles (comportant la présence d'un morphème interrogatif). Alors que dans les questions totales l'information demandée concerne essentiellement la valeur de vérité de son contenu propositionnel, la requête d'information, dans une question partielle, se rapporte à la valeur d'une variable. C'est ainsi, par exemple, que dans la question « Tu pars quand ? », la variable correspond à une information d'ordre temporel (Ginzburg & Sag, 2001, *op.cit.*). Certaines questions qui, sur le plan de la réalisation, se conforment à celle d'une question partielle ordinaire, possèdent un statut fonctionnel particulier, dans la mesure où le locuteur qui pose la question connaît la réponse et cherche simplement à vérifier si le sujet interrogé la connaît aussi. Un exemple typique de ce type de questionnement est illustré par les questions d'examen, du type : « Quelle est la capitale du Pérou ? » Les questions partielles multiples ou à constituance multiple (voir, par exemple, Kuno & Robinson, 1972) se subdivisent, selon Krifka (2001, *op. cit.*) en deux grandes catégories que l'auteur appelle : (a) les « matching questions » (ex. « Qui a dit quoi ? »), qui présupposent une réponse en terme de liste et qui sont dites « discourse-linked »⁴¹ et : (b) les « conjoined questions » (ex. Qui compte partir et comment ? »), qui comportent la présence d'une conjonction de coordination et qui donnent lieu à la construction de deux Syntagmes Intonatifs consécutifs⁴². Bien que la présence d'un contour final montant constitue en français une marque régulière des questions totales qui sont dépourvues d'informations verbales propres à l'interrogation⁴³, il peut arriver que des énoncés disposant d'une syntaxe déclarative se prêtent aussi à être interprétés comme des questions, en dépit du fait qu'ils ne possèdent pas cette

41 Pour des précisions sur cette construction, voir : Frazier & Clifton Jr (2002).

42 Selon notre analyse. Cependant une construction prosodique similaire a été observée en polonais par Wachowicz (1974).

43 Voir : Fontaney (1991).

marque intonative identificatrice⁴⁴. C'est le cas par exemple d'un énoncé comme « Tu te sens pas bien » qu'un locuteur adresse à une personne dont il perçoit les signes d'un malaise.

(v) Contrairement à ce qui a été parfois déclaré, les questions-alternatives ne constituent pas une sous-catégorie des questions totales, car elles disposent d'une structure prosodique propre et elles font l'objet d'une interprétation sémantique différente de ces dernières. Il est d'usage de distinguer entre une question alternative totale : « Tu veux ou pas ? » et une question alternative partielle : « ils resteront ou ils partiront ? ». La réalisation d'une question-alternative implique une marque de disjonction forte, qui sépare ainsi les deux termes constitutifs de l'alternative : « Tu veux du thé] ou du café ?]]. Sans cette marque de disjonction forte : « Tu veux du thé] ou du café ?], la question signifiera simplement : « Veux-tu boire quelque chose ? ». Il est à noter que les deux exemples que nous venons de présenter se différencient, sur le plan phonologique, par leur accentuation et leur structure de phrasé.

(vi) La présence d'une négation dans certaines phrases interrogatives conduit à les traiter comme des questions biaisées, bien que le type particulier de biais dont elles sont affublées doive être inféré du contexte dans lequel elles sont produites. Sont également traités comme des questions biaisées, les questions à appendice et les requêtes de confirmation. Une des particularités communes des questions biaisées se rapporte au fait que le questionneur connaît d'avance ou pense connaître la réponse de son interlocuteur.

(vii) Les questions dites rhétoriques ne visent pas à susciter une réponse d'autrui et n'invitent pas à un changement de tour de parole, comme le font les questions ordinaires. Bien qu'elles utilisent le support verbal de ces dernières, elles ne constituent pas des actes interrogatifs à proprement parler, mais des actes assertifs. Elles peuvent être employées notamment pour répondre à une question (ex. 153) ou pour anticiper une explication (ex. 154).

- (153). A) Tu comptes t'acheter un i-pad ?
 B) Qu'est-ce que tu veux que je fasse de ce truc ?
- (154). A) Quels sont les points faibles de cette loi ?
 Et bien, je vais vous le dire⁴⁵.

⁴⁴ Voir, à ce sujet : Geluykens (1988).

⁴⁵ On notera que cette stratégie est fréquemment utilisée dans le discours didactique et le discours politique.

(vii) Parmi les nombreuses problématiques que soulève l'interprétation du questionnement, celle qui se rapporte à l'organisation informationnelle et à la focalisation occupe une place importante. Ainsi que l'a fait observer Engdhal (2006, *op. cit.*), l'intérêt porté à cette problématique est relativement récent, car peu de chercheurs se sont penchés, dans le passé, sur l'étude de la façon dont les questions sont structurées informationnellement, en donnant ainsi à penser que l'organisation informationnelle était une propriété des énoncés déclaratifs. Or il est permis d'affirmer aujourd'hui que le conditionnement informationnel des questions obéit aux mêmes principes que celui des assertions et qu'il reflète pareillement l'état informatif des locuteurs en fonction du contexte.

La mise en place de la structure informationnelle et le marquage du focus sont responsables de la construction des questions segmentées, comme elles le sont de la construction des assertions segmentées. Cette généralisation est illustrée par les exemples suivants, où la borne droite du *focus* est signalée par un F, à la fois pour des assertions (a) et pour des questions (q).

- (155). a.1) *Marie-France a mangé des pommes dans le jardin.*]_F
 a.2) *Marie-France a mangé des pommes*] _F dans le jardin.
 a.3) *Marie-France*] _F a mangé des pommes dans le jardin.

- q.1) *Marie-France a mangé des pommes dans le jardin ?*] _F
 q.2) *Marie-France a mangé des pommes*] _F dans le jardin ?
 q.3) *Marie-France*] _F a mangé des pommes dans le jardin ?
 q.4) *Qui a mangé des pommes dans le jardin ?*] _F
 q.5) *Qui a mangé des pommes*] _F dans le jardin ?
 q.6) *Qui*] _F a mangé des pommes dans le jardin ?

L'un des thèmes de discussion relatif l'organisation informationnelle des questions, concerne les questions partielles et la distinction potentielle de statut entre les questions comportant un morphème interrogatif frontal et les questions dotées d'un morphème du même type *in-situ*. Il s'avère, en effet, que les discussions sur ce sujet ont donné lieu à deux interprétations opposées. Selon la première, les morphèmes frontaux et *in situ* possèdent un même statut informationnel et sont interprétables à l'unisson comme des éléments focalisés. Cette interprétation, qui se fonde à la fois sur des préceptes de la sémantique vériditionnelle et de la sémantique des alternatives, considère que les morphèmes interrogatifs, indépendamment de leur distribution, représentent la partie non présupposée de la phrase qui les accueille et introduisent des ensembles d'alternatives. Selon Rochemont (1986), toutes les questions partielles contiennent un focus étroit : le mot *W-h*, défini fonctionnellement de la sorte par rapport

à une fonction propositionnelle présupposée attachée au reste de la phrase. Cette interprétation admet explicitement ou implicitement qu'il n'y a pas de différence d'ordre présuppositionnel entre les deux constructions, celle avec un morphème frontal ou celle avec un morphème *in situ* (Mathieu, 2004 ; Hamlaoui, 2008).

Une autre interprétation, qui s'oppose à celle que nous venons de commenter, stipule que le mot interrogatif frontalisé n'est qu'une partie du constituant qui porte l'accent nucléaire délimitant la borne droite d'un focus large (Ladd, 1980). En revanche, le mot interrogatif *in situ*, qui porte l'accent nucléaire, représente l'élément focalisé de la question, illustrant de la sorte un cas de focalisation étroite (Vergnaud & Zubizarreta, 2005)⁴⁶. Cette seconde interprétation s'inscrit dans l'hypothèse d'un dispositif général qui opère à la fois dans les assertions et les questions. Ce dispositif a été perçu comme l'illustration d'un mécanisme de dominance, qui conduit à distinguer certains constituants (Erteshik-Shik, 1986). Dans l'esprit de cette approche, le focus d'une question partielle n'est pas nécessairement assimilé au mot interrogatif, mais au constituant dominant qui porte l'accent nucléaire. L'interprétation défendue par Rochemont repose sur la présupposition qu'un élément focal ne porte pas obligatoirement un accent nucléaire, ce qui déroge à l'idée de base de la théorie FTA (Focus-to-Accent) qui stipule, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'existence d'une relation de cause à effet entre la focalisation et le placement de l'accent nucléaire. Nous avons défendu l'idée qu'un morphème intonatif en position frontale peut être interprété, selon la configuration mélodique dont il est solidaire, soit comme un élément faisant partie d'un focus large, soit comme la marque d'une focalisation étroite. Dans la première éventualité ce morphème est associé à la construction d'une Unité Tonale, alors qu'il est lié à celle d'un Syntagme Intonatif, dans la seconde. Il est probable que cette seconde construction est à mettre au compte d'une focalisation d'emphase⁴⁷. Nous supposons aussi que les morphèmes interrogatifs *in-situ* peuvent également bénéficier d'une marque de focalisation d'emphase. À vrai dire, ces deux dernières remarques ne sont que des hypothèses, qui ont besoin d'être validées empiriquement. Il est vrai que l'usage du style emphatique dans les questions n'a pas encore fait, à notre connaissance, l'objet d'investigations approfondies.

⁴⁶ Selon Vergnaud & Zubizarreta (2005) ce type de focalisation étroite est hautement informatif et signale la marque d'un contraste. On notera que les questions qui sont construites à partir d'une forme clivée peuvent également être regardées comme des exemples de focalisation étroite (ex. « Dis, c'est QUI, cet ostrogot ? »).

⁴⁷ Voir *supra* les commentaires au sujet de notre conception tripartite de la focalisation (informationnelle, de contraste et d'emphase).

Chapitre 12.

Les patrons intonatifs des expressions parenthétiques

1. Remarques préliminaires

Dans son article sur les intonations de base du français Delattre (1966b) utilise le terme de « parenthèse», pour désigner deux Intonèmes (i.e., deux Patrons Intonatifs) dénommés, respectivement, Parenthèse Basse et Parenthèse Haute (ou écho). Tels que Delattre les décrit, ces deux patrons se démarquent des autres Intonèmes inclus dans sa grammaire de l'intonation, par le caractère «rectiligne» de la configuration mélodique qui les actualise (voir, ci-dessus, la figure 45, qui illustre les dix intonations de base analysés par cet auteur). Représentée chez Delattre par une mélodie uniforme dans le registre grave, ou le niveau 1, la Parenthèse Basse se rencontre à la suite des Intonèmes de Finalité, d'Interrogation (question partielle), d'Implication et d'Ordre, qui ont en commun de se clôturer à un à un niveau bas. Représentée chez ce même auteur par une mélodie uniforme dans le registre haut, ou le niveau 4, la Parenthèse Haute (ou Echo) apparaît après l'Intonème de Question dont la valeur finale se positionne dans ce même registre haut. Comme il apparaît dans l'analyse de Delattre, et dans celle des auteurs qui ont adopté son système (Rossi et al., 1981 ; Rossi, 1999), les termes de « parenthèse» et de « parenthétique » sont donc employés pour signaler des formes prosodiques particulières, alors que d'autres chercheurs préférèrent parler à ce sujet « d'incidence » (Bonami & Godard, 2008).¹

Il se trouve que la tradition grammaticale utilise aussi les termes de « parenthétique » et/ou « d'incidence», afin de regrouper, à l'intérieur d'un paradigme hétérogène, des classes d'expressions verbales dont l'inventaire comprend notamment : les vocatifs (ex. 156), les adverbes incidents, les locutions adverbiales et les propositions adverbiales incisives (ex.157a, b, c, d), les SN en apposition (ex. 158), les pronoms topiques (ex. 159), les syntagmes dits extraposés (ex. 160a, b, c), les propositions à fonction de commentaire : « je pense »², « tu

1 « On appelle incidence une propriété prosodique de certaines occurrences de constituants.» (Bonami & Godard, 2008). Ces auteurs utilisent aussi le terme d'incise pour désigner une propriété syntaxique se rapportant à l'enchâssement d'un élément, quel qu'il soit. Beyssade (2012) emploie ce terme dans le même sens, que les auteurs précédemment cités, mais elle réserve celui d'incidente pour qualifier la nature sémantique particulière d'une proposition.

2 Nous ne tiendrons pas compte des cas où les expressions « je pense » et « je crois » se présentent en position initiale, dans des tournures comme « je pense que » et « je crois que »,

vois », « vous savez », « il me semble », « je trouve », etc. (ex.161a, b, c), les propositions relatives non restrictives, ou appositives (ex. 162) et divers types de constructions parataxiques plus ou moins complexes (ex. 163a, b)³.

- (156). <Marie-Jeanne, > tu veux bien me passer le fromage?
 (157). (a). Les enfants, < habituellement, > ils prennent le bus de huit heures.
 (157). (b). Ça ne fonctionne pas, < apparemment>.
 (157). (c). < En principe, > je ne bois jamais de vin le soir
 (157). (d). Mon idée, < si tu veux le savoir, > c'est qu'il vaudrait mieux ne rien lui dire.
 (158). Son frère, <l'étudiant, > il écrit des poèmes.
 (159). Elisabeth, < elle, > elle aura sûrement fini ce soir.
 (160). (a) Ça commence à faire, < cette histoire >.
 (160). (b) < En parler, > ça faciliterait peut être les choses.
 (160). (c) C'est pas lui, < qui a téléphoné à la banque >.
 (161). (a) Le camping, < tu vois, > c'est autre chose.
 (161). (b) Ce projet, < il me semble, > manque vraiment d'envergure.
 (161). (c) Elle doit arriver vendredi soir, < je suppose >.
 (162). Les gamins, < qui n'avaient pas froid aux yeux, > ont plongé sans hésiter.
 (163). (a). Lundi prochain, < elle m'a dit Nicole, > c'est l'anniversaire de ton frère.
 (163). (b). Le patron, < c'est pas toi qui va me contredire, > a bien dans l'idée de fermer la boutique.

Le critère qui est le plus souvent retenu pour distinguer les expressions parenthétiques est de nature syntaxique. Il stipule que ces expressions constituent des objets autonomes qui ne sont pas rattachés syntaxiquement à la phrase-racine représentant « l'hôte » qui les héberge occasionnellement.⁴ Ainsi regardées, ces expressions ne font donc pas partie de la structure constituante de cette phrase. C'est pourquoi on les qualifie souvent de « extra-phrastiques » (Astruc, 2005), ou encore, de « orphelins syntaxiques » (Haegeman, 1988 ; Burton-Roberts, 1999). L'une des propriétés subsidiaires que l'on attribue à ces expressions se rapporte à leur caractère optionnel, qui fait que l'on peut les supprimer sans que cela

dans la mesure où, de par leur position, ces expressions remplissent diverses fonctions (proposition principale, adverbe épistémique, marqueur discursif) et ne sont interprétées comme des parenthétiques que de façon accessoire. Voir à ce sujet : Dehé & Wichmann (2010).

³ Dans les exemples ci-après les éléments parenthétiques (selon la conception large) sont délimités par les signes < et >.

⁴ Voir : Marandin (1998).

altère la valeur grammaticale des énoncés auxquels elles sont ancrées (Huddleston & Pullum, 2002). Eu égard aux dénominations d'exclusion dont on les affuble (voir *supra*), le problème est de savoir si ces expressions font néanmoins partie de la grammaire de la langue et si c'est le cas, quelle est la meilleure façon de les représenter. Parmi les réponses apportées à ces questions, il a été suggéré, notamment, de réviser les représentations syntaxiques classiques, afin qu'elles puissent intégrer celles des constituants disjoints et des structures multidimensionnelles (McCawley, 1982 ; Espinal, 1991). D'autres auteurs se sont employés à démontrer que les parenthétiques ne sont pas toujours dénuées de liens syntaxiques avec les phrases/énoncés-hôtes qui les accueillent (Marandin, 1998 ; Astruc, 2005). En suivant ce point de vue, il a été suggéré que l'intégration grammaticale des parenthétiques pouvait s'inscrire dans le cadre d'une classification hiérarchique :

[...] it seems reasonable to regard ESEs [extra-sentential elements] as ordered in a hierarchy of grammatical integration, with adverbs and dislocated phrases at the top of the list, since they are integrated in the syntactic structure, followed by non-restrictive relatives, and by parentheses, appositions, and epithets, which are integrated in the semantic but not in the syntactic structure, and finally, by quotations markers, and vocatives, which are strictly pragmatic in nature. (Astruc, 2005 :12)

En définitive, il s'avère que si le traitement des expressions parenthétiques pose des problèmes au regard de la perspective de la syntaxe traditionnelle (i. e., de la syntaxe dite rectionnelle), ce traitement trouve un terrain plus favorable, dans le cadre des approches récentes de la macrosyntaxe, qui s'inscrivent dans une triple orientation, formelle, fonctionnelle et pragmatique⁵. Selon le modèle d'analyse développé par Blanche-Benveniste et ses collaborateurs à l'Université de Provence, une unité grammaticale de type macrosyntaxique est formée d'un élément noyau (à la fois central et obligatoire) et d'éléments périphériques facultatifs, qui sont qualifiés par les termes de préfixe et de postfixe. En outre, une construction macrosyntaxique peut contenir des éléments enchâssés, ou des infixes, à l'intérieur du constituant noyau dont ils interrompent momentanément le déroulement linéaire. Parallèlement à l'approche aixoise, celle que revendique (Berrendonner, 1990) propose, comme on l'a précisé antérieurement, d'établir un lien entre formes et fonctions, en envisageant davantage la macrosyntaxe comme une syntaxe des énonciations. Or, il devient évident que les expressions par-

5 À propos de ces orientations et de leurs applications, voir : Blanche Benveniste (1990) ; Berrendonner (1990) ; Sabio (1995, 1996) ; Blanche-Benveniste (1997), Sabio & Benzitoun (2003) ; Deulofeu (2003).

enthétiques ont un rôle important à jouer, lorsqu'on se positionne dans cette perspective interactive, qui s'ouvre sur l'analyse du discours et de la conversation. En marge des propositions que nous venons d'évoquer et qui s'avèrent plutôt conciliantes vis-à-vis du traitement des expressions parenthétiques sous l'angle de la linguistique, il se trouve que des chercheurs ont opté pour une conception moins « favorable » de ces expressions en les regardant comme des marques de disflue qui seraient propres au discours spontané non planifié (Wichmann, 2001) ⁶.

Il convient, pour parachever ces remarques préliminaires, de rappeler que certains auteurs ont adopté une conception large des expressions parenthétiques (ou des constituants incidents), qui inclut notamment les syntagmes topicalisés, les syntagmes disloqués, les vocatifs, les propositions interpolées, les appositions et certaines réalisations de compléments (Bonami et al., 2004 ; Astruc, 2005). Cependant, d'autres chercheurs se rangent à l'idée d'un inventaire plus restreint, qui comprend uniquement des éléments qui s'enchaînent à l'intérieur des énoncés, tels que les relatives non restrictives, les appositions nominales, les adverbes de phrase internes et des marqueurs discursifs (comme « after all », en anglais) ⁷. Enfin, il convient également de souligner que, indépendamment des questions touchant à leur statut syntaxique, les expressions parenthétiques ont été abondamment jugées sous les éclairages de la sémantique, de la pragmatique et de l'analyse du discours. Nous aborderons ultérieurement cette problématique, après avoir examiné, dans les sections suivantes, les propriétés prosodiques des expressions parenthétiques en français actuel.

2. Propriétés prosodiques des expressions parenthétiques en français

À la suite des remarques précédentes, il apparaît que le concept de « parenthétique » peut faire référence, en linguistique, aussi bien à une figure prosodique (comme chez Delattre), qu'à une classe hétérogène d'expressions verbales, dont le statut grammatical est encore sujet à controverse. En dehors de ce débat, la question principale qui nous intéresse, dans le cadre du présent chapitre, se ramène à savoir si les expressions parenthétiques sont toujours dotées des mêmes traits prosodiques et d'un même patron intonatif prototypique, ce qui

⁶ On pourra se reporter à Blakemore (2006 et 2008), pour une discussion de cette interprétation.

⁷ Voir : Blakemore (2006).

permettrait de conforter, s'il en était ainsi, le bienfondé des dénominations de « prosodie parenthétique » et de « intonation parenthétique », que l'on rencontre fréquemment dans la littérature.

En vérité, l'examen des propriétés prosodiques des expressions parenthétiques demande que l'on prenne en compte deux facteurs essentiels : leur distribution et leur empan. Le facteur distributionnel se rapporte à l'emplacement que les expressions parenthétiques occupent vis-à-vis des énoncés auxquels elles se raccrochent. À ce sujet, il importe de distinguer entre les expressions parenthétiques périphériques qui se placent en tête ou en queue de l'hôte et les expressions parenthétiques qui s'insèrent au sein de cette structure d'accueil, ces dernières étant le plus souvent dénommées des incises⁸. À propos de leur empan, il apparaît que les expressions parenthétiques peuvent, comme l'illustrent en partie les exemples écrits précédents (156 et suivants), se limiter à un item lexical, comporter une ou plusieurs propositions, ou encore s'étendre à la dimension d'un énoncé complet, voire d'un fragment de discours.

2.1. Les expressions parenthétiques périphériques de la périphérie gauche

Les expressions parenthétiques périphériques de la périphérie gauche (qui précèdent la production de la phrase-noyau) s'insèrent dans la construction des énoncés dits segmentés, qui exhibent une structure de dislocation. Dans le cadre d'une conception élargie de l'inventaire des expressions parenthétiques ou incidentes (voir supra), celles qui se positionnent à la périphérie gauche de la phrase-noyau se rapportent principalement à des adverbes (*adv*), à des appositions (*app*) et à des vocatifs (*voc*). Exemples : « Marc, apparemment, *adv* il a perdu la tête », « Louise, sa femme, *app* elle a loupé son permis », « Bernadette, *voc* il est arrivé, ton frère ». Mis à part les vocatifs, que nous analyserons dans le prochain chapitre, nous avons déjà décrit les caractéristiques prosodiques des constituants détachés à la périphérie gauche, dans le cours du chapitre 9, qui porte sur les patrons intonatifs Continuatifs. En conséquence, nous nous limiterons à rappeler les principaux résultats de cette analyse, tout en précisant que

⁸ Pour certains auteurs, l'inventaire des expressions parenthétiques inclut notamment les vocatifs, qui peuvent apparaître à la périphérie gauche ou droite des énoncés, ainsi qu'en leur milieu (ex. « Jean-Marie *voc*, il faudrait que tu lui parles », « Il faudrait, Jean-Marie *voc*, que tu lui parles », « Il faudrait que tu lui parles, Jean-Marie *voc* ». Nous considérons que les vocatifs constituent un type d'expression particulier que nous n'analyserons pas dans le présent chapitre, mais dans le chapitre suivant.

nous écartons les topiques et les adverbes de phrase à valeur cadrative de la liste des expressions parenthétiques.

(i) Les expressions topicales de la périphérie gauche se clôturent soit par un contour montant, soit par un contour descendant, la seconde configuration étant le plus souvent associée aux topiques dans les questions (ex. « La femme de Jean, elle pense que c'est bien » vs « La femme de Jean, elle pense que c'est bien ? » et « La femme de Jean, qu'est-ce qu'elle en pense ? »)

(ii) Les expressions topicales de la périphérie gauche se clôturent, – en fonction du niveau de démarcation qui les sépare de la phrase noyau subséquente – soit par une limite de Syntagme Prosodique (notée par}) soit par une limite de Syntagme Intonatif (notée par|).

(iii) Les adverbes de phrase de la périphérie gauche ont tendance à se démarquer des phrases subséquentes auxquelles ils se rapportent par la présence d'une frontière de Syntagme Intonatif (ex. « Décidément| ils n'ont pas eu cette chance, eux »).

(iv) Des constituants qui sont détachés à la périphérie gauche peuvent fonctionner à la fois comme des thèmes (ou des topiques) et comme des éléments focalisés. Dans la première éventualité ils sont dotés d'un contour final montant, alors que dans la seconde, ils adoptent, en guise de clôture, le contour descendant propre au Syntagme Intonatif Conclusif. Par exemple, un énoncé comme « À sa femme, il a offert des fleurs », est réalisable selon ces deux versions – la seconde attribuant une valeur de contraste au constituant « À sa femme ». Vis-à-vis des topiques auxquels elles s'agglutinent et des énoncés-noyaux subséquents, les expressions parenthétiques de la périphérie gauche s'apparentent à des incisives. C'est la raison pour laquelle nous les examinerons dans la section 2.3., qui traite en particulier de ces dernières.

2.2. Les expressions parenthétiques périphériques de la périphérie droite

Les expressions parenthétiques qui se positionnent à la périphérie droite des énoncés (assertifs et interrogatifs) sont identifiées, dans la littérature, par les termes de post-rhème, antitopique, affixe, postfixe, appendice, rajout, queue etc. Sans nous attarder davantage sur cette diversité terminologique (qui reflète à la fois des postures d'école et des divergences d'interprétation), nous nous limiterons à examiner dans ce chapitre:

(a) le cas des constituants qui fonctionnent comme des thèmes postposés ou des entités d'arrière-plan, dans le cadre de distinctions du type rhème/thème, focus/ground et apport/report

- (b) celui des « marqueurs pragmatiques » (Brinton, 2008 ; Bolly, 2010), qui sont représentés par des expressions comme: « je pense », « tu vois », etc., que l'on qualifie aussi de « marqueurs discursifs », de « marqueurs pragmatiques »⁹, de « comment clauses » et de « parenthèses épistémiques » (Dehé & Wichmann, 2010).

L'analyse des corpus qui forment notre base de données (parole impromptue et parole provoquée) nous a conduit à dégager, pour les expressions parenthétiques de la périphérie droite, un ensemble de régularités que nous allons illustrer et commenter dans les pages qui suivent.

Si nous considérons en premier lieu les énoncés déclaratifs (neutres et emphatiques), il apparaît qu'en règle générale la configuration mélodique globale des parenthétiques de la périphérie droite se réalise entièrement dans un registre relativement bas (voir les illustrations de la figure 120). Cette observation vaut également pour les parenthétiques de la périphérie droite des questions qui comportent un mot interrogatif en position initiale ou finale et dont la configuration mélodique est globalement descendante (figure 120e).

Pour les questions totales et les questions partielles qui se terminent par une montée finale, on constate le plus souvent que l'élément parenthétique qui leur est adjoint à leur droite s'inscrit dans un registre relativement haut (figure 121, a, b, c et d). À première vue, ces observations tendent à confirmer la façon dont Delattre interprète la distinction entre parenthèse basse et parenthèse haute (voir *supra* la figure 45). Nous rappelons que Delattre décrit également ces éléments parenthétiques de la périphérie droite sous la forme de configurations mélodiques rectilignes, ce qui peut être regardé comme une schématisation poussée à l'extrême. Il est vrai que les expressions parenthétiques courtes de la périphérie droite peuvent être réalisées sous l'aspect d'une trajectoire mélodique rectiligne, que les chercheurs assimilent alors à un « plateau ». C'est du reste à ce type de prosodie relativement monocorde que se réfèrent de nombreux auteurs, lorsqu'ils décrivent l'intonation du français : (Di Cristo, 1998 ; Rossi, 1999 ; Martin, 1981 ; Jun & Fougeron, 2000 ; Le Gac & Hi-Yon, 2002 ; Beyssade et al., 2005 ; Delais-Roussarie, 2006). En revanche, les expressions parenthétiques de la périphérie droite qui se raccrochent à des hôtes se terminant par un contour montant sont loin d'adopter systématiquement une mélodie rectiligne. Elles se caractérisent davantage par une configuration en forme de berceau, qui copie en

⁹ Selon Brinton (2008 : 1) : « A pragmatic marker is defined as a phonologically short item that is not syntactically connected to the rest of the clause (i.e. is parenthetical), and has little or no referential meaning but serves pragmatic or procedural purposes».

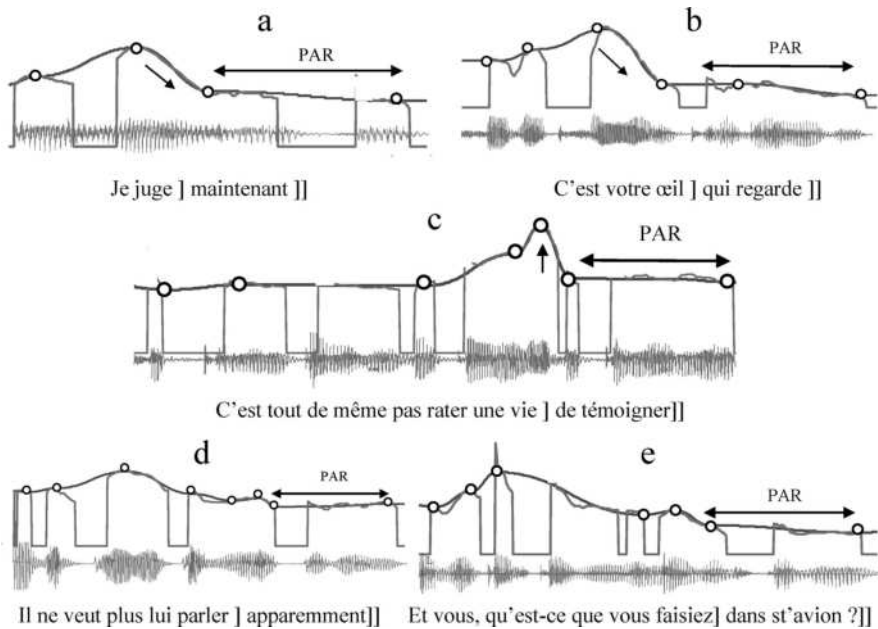


Fig. 120. Courbes modélisées illustrant les réalisations d'expressions parenthétiques (signalées par PAR) de la périphérie droite.

quelque sorte le schéma mélodique de l'hôte dans un registre haut (voir en particulier les illustrations 121a et 120b). Cette particularité n'a point échappé à Delattre (1966b) qui utilise le terme d'Echo pour qualifier ces expressions parenthétiques particulières.

Si nous nous centrons momentanément sur l'analyse des expressions parenthétiques de la périphérie droite *qui se positionnent dans un registre bas*, nous sommes en mesure de formuler plusieurs remarques, que nous proposons de résumer dans les lignes qui suivent.

(i) La configuration mélodique des expressions parenthétiques courtes a parfois tendance à s'inscrire dans un profil global de déclinaison (voir 120a, b et d). Mais cet effet est lié à une contrainte de bas niveau et il n'a donc pas de valeur distinctive au niveau phonologique¹⁰, ce qui serait de nature à conforter la représentation rectiligne adoptée par Delattre.

(ii) Toutefois, les expressions parenthétiques dont l'étendue dépasse celui des groupes prosodiques minimaux, ont tendance à exhiber une structure de

¹⁰ Pour une discussion de ce phénomène, voir : Di Cristo (2013).

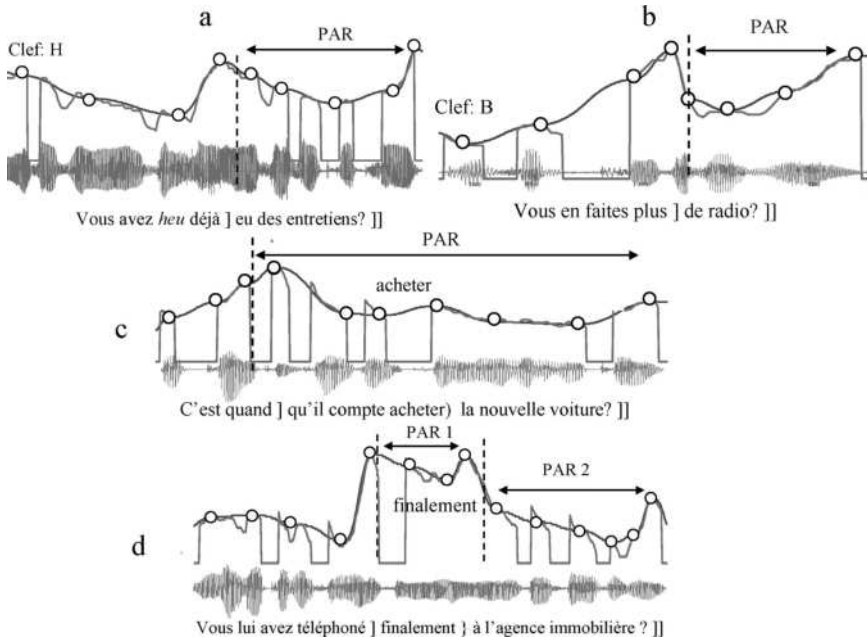


Fig. 121. Courbes modélisées illustrant les réalisations d'expressions parenthétiques de la périphérie droite (signalées par PAR), dans les questions se terminant par une montée finale.

phrasé marquée à la fois par des variations de durée et de mélodie. Les exemples de la figure 122 permettent d'illustrer ce phénomène.

On peut constater que l'expression parenthétique « qui joue comme moi » (122a) comporte un pic mélodique de faible amplitude aligné avec la syllabe « joue ». Ce pic indique la présence d'un accent qui marque la limite d'une Unité Tonale (i.e. d'un groupe prosodique mineur). On remarque également que l'expression parenthétique « d'ailleurs, ce livre » (122b) présente, sur la syllabe finale du mot « d'ailleurs », la réalisation d'un pic mélodique qui s'accompagne d'une marque d'allongement. La conjugaison de ces deux indices prosodiques signale, dans ce cas, l'occurrence d'une limite de Syntagme Prosodique (i.e., d'une unité de phrasé intermédiaire entre l'Unité Tonale et le Syntagme Intonatif)¹¹. Enfin, il apparaît que, dans l'expression parenthétique « à la secrétaire du Principal » (122c), l'accent initial et l'accent final du mot « secrétaire », ainsi que l'accent initial du mot « Principal » sont signalés par des pics mélodiques,

¹¹ Nous rappelons que, selon notre modèle de phrasé prosodique, la hiérarchie de ses unités constitutives s'établit de la sorte : Unité Tonale < Syntagme Prosodique < Syntagme Intonatif.

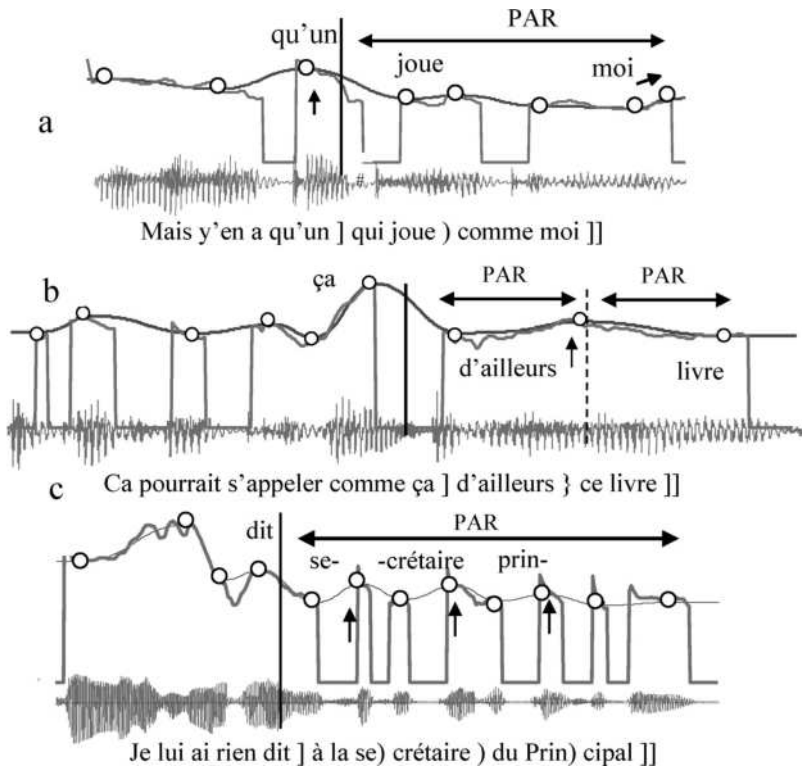


Fig. 122. Courbes modélisées illustrant les réalisations d'expressions parenthétiques de la périphérie droite (signalées par PAR) qui exhibent une structure de phrasé prosodique.

qui contribuent ainsi à segmenter cette expression en plusieurs Unités Tonales consécutives.

(iii) Les exemples que nous venons de commenter montrent que les locuteurs planifient l'occurrence de pics mélodiques et de phénomènes locaux d'allongement pour découper les expressions parenthétiques de la périphérie droite en Unités Tonales et en Syntagmes Prosodiques (l'usage d'une frontière de Syntagme Intonatif étant réservé, en principe, pour démarquer l'énoncé noyau ou l'hôte de l'expression parenthétique subséquente).

Nos investigations nous ont également permis de mettre en évidence un autre dispositif de structuration prosodique des expressions parenthétiques de la périphérie droite. Ce dispositif consiste à mettre en œuvre des effets d'abaissement (ou de « downstep »). L'observation de la figure (123a), ci-après, montre que le locuteur a choisi de découper l'expression parenthétique « qu'il faudrait montrer » en deux parties. Chacune de ces parties, qui est traitée comme un

Syntagme Prosodique¹², bénéficie d'un allongement final. De plus, le second Syntagme Prosodique est doté d'un abaissement tonal fortement marqué par rapport au précédent. Dans l'exemple (123b), qui est extrait d'un débat sur le trou de mémoire éprouvé par les acteurs, l'expression parenthétique comporte trois Syntagmes, chacun de ces derniers se trouvant également démarqué du précédent par un effet d'abaissement. Il est intéressant de constater que l'effet d'abaissement comme moyen de démarcation (et donc, de structuration) dans les expressions parenthétiques de la périphérie droite¹³, s'applique également à celles qui succèdent à un contour montant et qui se réalisent, en conséquence, dans un registre haut. Un exemple particulièrement édifiant de ce type est offert par la figure (121d), où il apparaît que la configuration mélodique du syntagme propositionnel « à l'agence immobilière » se trouve nettement abaissé par rapport à celle du syntagme adverbial « finalement » qui précède.

(iv) En sus des effets globaux d'abaissement et de réhaussement de registre, qui caractérisent, comme on l'a vu, la réalisation des expressions parenthétiques de la périphérie droite, ces dernières se singularisent également par d'autres propriétés prosodiques. La plus couramment observée se rapporte à une compression de la dynamique tonale, qui se traduit notamment par une réduction de l'amplitude des pics mélodiques marquant les limites des Unités Tonales et des Syntagmes Prosodiques (voir la figure 122). D'autre part, la réalisation de ces expressions parenthétiques peut s'accompagner d'une baisse globale de l'intensité et de changements de tempo, par rapport à l'hôte auquel elles se rattachent¹⁴. Mais ces variations paramétriques ne présentent pas un caractère systématique.

(v) Puisqu'il est manifeste que les expressions parenthétiques de la périphérie droite ont la capacité de disposer d'un phrasé prosodique, il nous a semblé intéressant de nous demander si des différences de phrasé pouvaient être mises en œuvre pour lever des ambiguïtés potentielles au sein de ces expressions. Cette question n'est pas futile, dans la mesure où l'on connaît les contraintes qui affectent les variations mélodiques des expressions parenthétiques

12 Ce type de segmentation pourra sembler de prime abord surprenant. Il n'en demeure pas moins qu'il est attesté dans la parole spontanée, où les locuteurs optent souvent pour des découpages qui dérogent à une congruence entre la structuration syntaxique et la structuration prosodique (voir, à ce sujet, notre chapitre sur le phrasé prosodique du français).

13 Le dispositif d'abaissement itératif dans les expressions parenthétiques de la périphérie droite, qui rappelle les phénomènes de terrasses dans les langues à tons, a été rapporté par Di Cristo & Jankowski (1999).

14 Pour un résumé du rôle joué par ces paramètres dans l'expression des parenthétiques, en général, voir : Döring (2007).

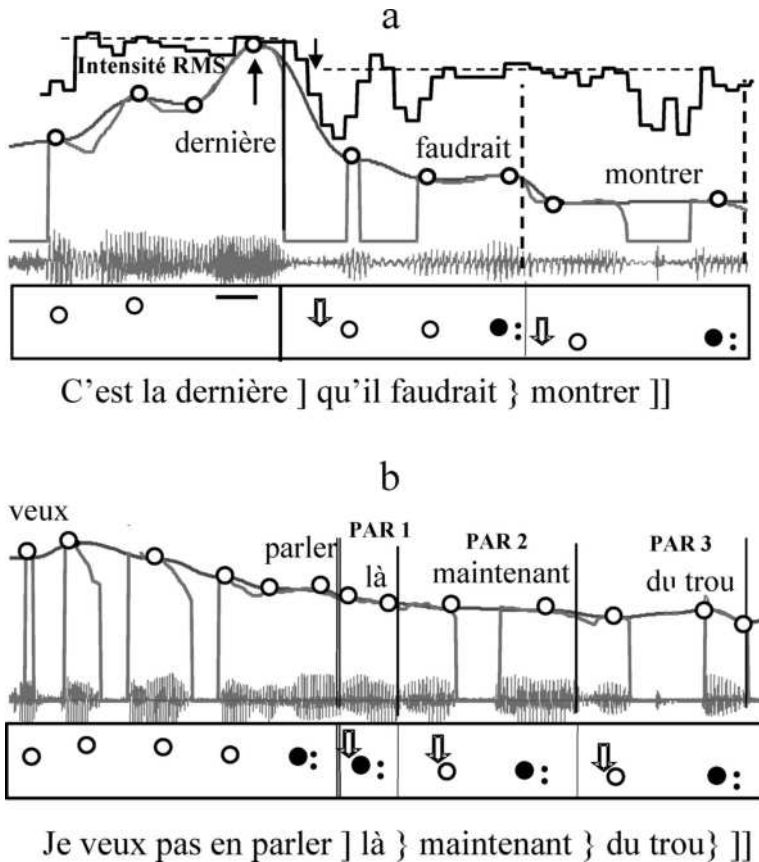


Fig. 123. Illustration des phénomènes d'abaissement tonal (signalés par les grandes flèches pointant vers le bas) dans les expressions parenthétiques de la périphérie droite. On remarquera dans (a) que la réalisation de l'expression parenthétique s'accompagne d'une baisse générale de l'intensité vocale. Toutefois, ce phénomène de réduction de l'intensité n'est pas observé de façon systématique dans la réalisation des parenthétiques.

qui sont assignées à cette position. Nous n'avons pas entrepris des investigations approfondies pour élucider cette question et nous avons seulement analysé quelques exemples empruntés à un corpus de parole provoquée procédant d'une mise en situation. En conséquence, nous nous limiterons à commenter les exemples de la figure 124. Les locuteurs qui ont pris part à l'expérience ont été informés que dans le contexte d'une première situation, la personne nommée Marie a appelé ses amis depuis Marseille, alors que dans le contexte de la seconde, cette même personne a appelé ses amis marseillais. Sur le document (124a), qui correspond à la première situation (les copains ont été appelés depuis

Marseille), il apparaît que la syllabe finale du groupe « ses copains » est allongée et que ce groupe est séparé du groupe suivant (« de Marseille ») par la présence d'une pause. Ces marques prosodiques contribuent de la sorte à promouvoir le groupe « ses copains » comme un Syntagme Prosodique. L'examen du document (124b) montre que le groupe « ses copains » ne comporte pas une marque d'allongement final, ni la présence d'une pause subséquente, mais qu'il se clôture en revanche par un sommet mélodique de faible amplitude. L'absence d'allongement et la présence d'un sommet mélodique indiquent que ce groupe n'est pas réalisé comme un Syntagme Prosodique, mais comme une Unité Tonale. Étant donné que des tests de perception révèlent que des informateurs perçoivent la distinction de sens attendue, il est permis de conclure que cette fonction distinctive est assurée par les différences de phrasé prosodique que nous venons de rapporter. On retiendra, à ce propos, que le signalement de la limite d'un Syntagme Prosodique dans la réalisation (124a), est marqué seulement par des phénomènes de nature temporelle (l'allongement et la pause).

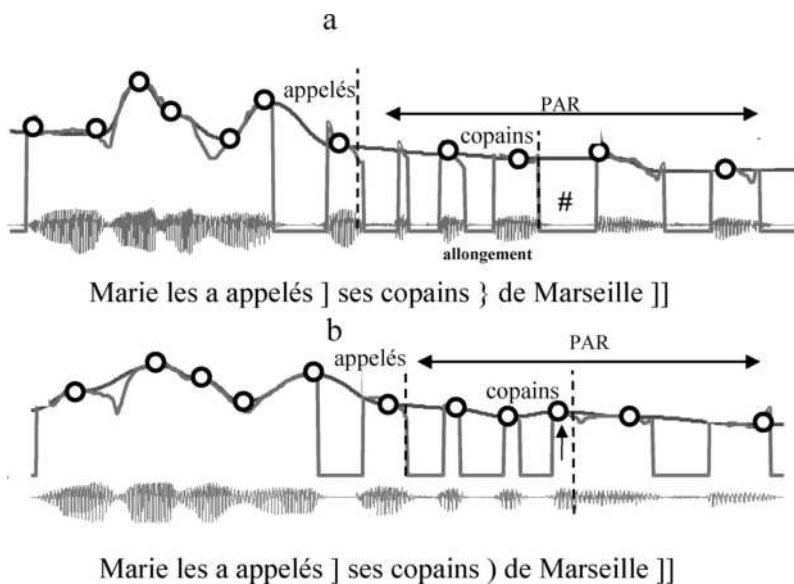


Fig. 124. Exemples illustrant la contribution des indices prosodiques mis en jeu afin de lever une ambiguïté potentielle dans l'interprétation du contenu véhiculé par une expression parenthétique de la périphérie droite.

(vi) Les exemples d'expressions parenthétiques de la périphérie droite que nous avons analysés ont permis de mettre en évidence des phénomènes que nous n'avons pas commentés jusqu'à présent. Il s'agit, d'une part, de la présence

d'une montée finale (documents 122a, et 124) et, d'autre part, de celle d'une chute (document 123b) de faible amplitude, au terme de l'expression parenthétique de la périphérie droite. La présence d'une telle chute a été mentionnée antérieurement par d'autres chercheurs (Rossi, 1999 ; Delais-Roussarie, 2006). Elle a conduit le premier des auteurs cités à introduire, dans le système intonatif du français, un Intonème supplémentaire (par rapport à l'inventaire de Delattre), qu'il qualifie de Conclusif Mineur et auquel il fait référence par le sigle (Cc). Selon notre point de vue, cette chute finale serait à considérer plutôt comme un détail phonétique d'abaissement final, dénué de valeur distinctive¹⁵. Cette hypothèse tend à être confirmée par le fait que la suppression de cette chute et son remplacement par un ton statique dans le même registre¹⁶, n'entraîne pas la perception d'un effet de sens significativement différent. Il conviendrait, cependant, de mener des investigations plus poussées pour valider définitivement cette hypothèse.

La présence d'une montée finale de faible amplitude au terme d'une expression parenthétique de la périphérie droite s'observe assez fréquemment, dans les productions de parole impromptue, comme celles qui alimentent la conversation ordinaire. Ce type particulier de réalisation est illustré par deux exemples : celui du document (122a, ci-dessus) et celui du document 125, ci-après)¹⁷. Dans le premier exemple, la montée s'effectue au terme du syntagme « comme moi » et, dans le second exemple, au terme du syntagme « ce que vous amenez ». Il s'avère à l'écoute que cette montée finale est audible. Toutefois, il nous est difficile, pour l'instant, de définir le rôle qu'elle est susceptible de jouer. Nous supposons néanmoins qu'elle assume principalement une fonction interactionnelle, par laquelle le locuteur s'emploie à signaler qu'il n'a pas l'intention de céder son tour de parole au terme de l'assertion qu'il vient de formuler.

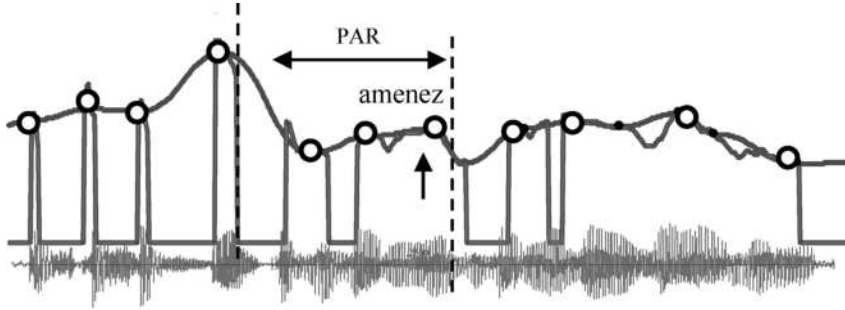
Certaines expressions parenthétiques, qui peuvent se produire aussi bien à la périphérie droite qu'à l'intérieur de l'hôte, sont analysées comme des marqueurs discursifs particuliers, que l'on qualifie habituellement de « clauses de commentaires » (ang. « comment clauses »)¹⁸. Les exemples qui relèvent de cette catégorie de parenthétiques sont représentées principalement dans nos corpus par les expressions : « je pense », « je trouve » et « tu vois ». La réalisation

15 Ce qui revient à l'interpréter comme une variante phonique et non comme l'expression d'un Intonème à part entière.

16 Cette opération est réalisable grâce à la fonction de resynthèse dont bénéficie le logiciel de traitement de parole (Phonedit) que nous utilisons pour analyser notre base de données.

17 Cette montée finale au terme d'une expression parenthétique de la périphérie droite a également été observée par Avanzi (2009 b).

18 Voir : Dehé & Wichman (2010).



Parce que c'est fou] ce que vous amenez]] Vous amenez les gens } à l'heure]

Fig. 125. Document illustrant la présence d'une montée mélodique au terme d'une expression parenthétique (« ce que vous amenez ») de la périphérie droite.

prosodique de ces clauses de commentaires se trouve être conforme à la tendance générale qui montre que les expressions parenthétiques ancrées à des assertions se positionnent dans un registre bas, soit sous la forme d'un plateau (« je pense », figure 126a), soit sous celle d'une chute (« tu vois, figure 127a). Cette chute, qui n'est pas signifiante selon nous, ne représente en réalité (comme nous l'avons suggéré antérieurement) qu'une simple variante libre. En tout cas, elle ne saurait être confondue avec la chute plus accusée du « je pense » de l'exemple (126b), qui introduit de fait une nouvelle assertion ne pouvant être assimilée à une parenthétique (on notera également la présence d'une pause silencieuse entre les deux assertions consécutives).

Les exemples que nous avons étudiés montrent également qu'une expression parenthétique particulièrement fréquente dans les échanges conversationnels, comme « tu vois », peut se réaliser aussi bien sous l'aspect d'un plateau de registre bas que sous celui d'une montée (figure 127). Cette seconde réalisation exprime une valeur pragmatique sur laquelle nous reviendrons dans la section consacrée à l'interprétation fonctionnelle des expressions pragmatiques.

2.3 Les expressions parenthétiques internes

Parmi les expressions que les analyses grammaticales traditionnelles traitent comme des éléments « extra-phrastiques », certaines se positionnent, comme on l'a vu, à la périphérie droite ou gauche des phrases-noyau (ou des phrases-matrices) auxquelles elles sont adjointes. D'autres (qualifiées le plus souvent d'incises) ont la particularité de s'insérer dans des phrases ou des propositions-

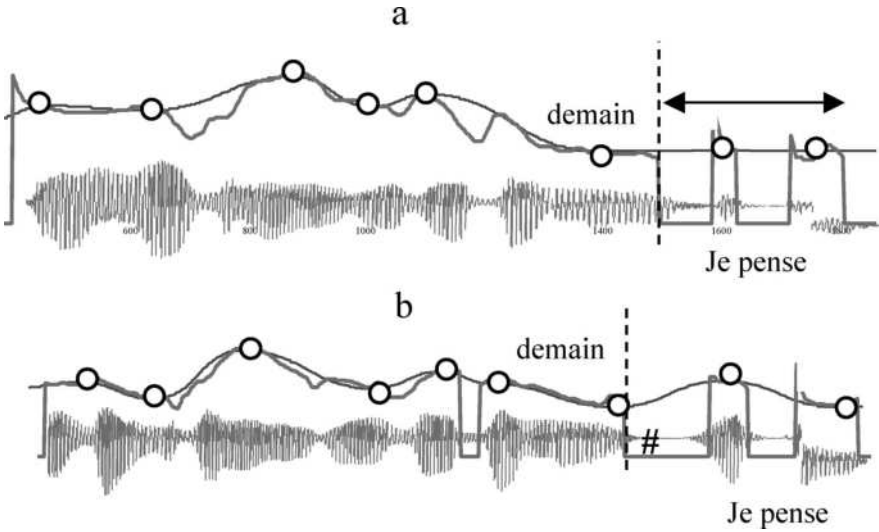


Fig. 126. Documents (courbes modélisées) illustrant : a) la réalisation d'une clause de commentaire ancrée à la périphérie droite d'une assertion et : b) la réalisation de deux assertions consécutives.

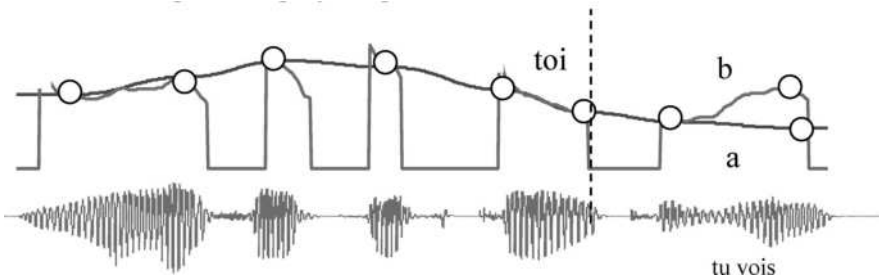


Fig. 127. Document (courbe modélisé) illustrant deux réalisations (a et b) de l'expression « tu vois », dans la production de l'énoncé : « Je l'ai fait pour toi, tu vois ».

noyaux dont elles interrompent momentanément le déroulement continu, en provoquant ainsi des « discontinuités syntagmatiques ». Dans les échanges impromptus, notamment dans le dialogue et la conversation, les expressions incises, qui interrompent le déroulement d'une « construction de tour de parole » (Mazeland, 2007) assument une large gamme de fonctions (Dehé & Wichmann, 2010) et couvrent des domaines très variables, qui s'étendent du syntagme minimal à la proposition, voire à plusieurs propositions consécutives. Les quelques exemples que nous rapportons ci-après (164 à 174) donneront un

aperçu sommaire de l'éventail des constituants qui peuvent être convoqués pour former une incise et de « l'élasticité » de l'espace que ces expressions ont la capacité d'occuper dans le déroulement du discours (dans les exemples ci-après, les expressions incisives sont délimitées par la signes < et >.

- (164). La semaine dernière, < Emmanuel >, il a séché les cours, cet imbécile.
 (165). Le sentier de gauche, < apparemment >, il doit mener au village, non ?
 (166). Elle devrait, < Marie-Louise >, faire plus attention à ce qu'elle dit.
 (167). Ça a été, < je pense >, une période bien difficile, hein ?
 (168). Moins je marche, < tu vois >, plus j'ai mal au dos.
 (169). Leur fils, < j'en ai bien peur >, n'aura encore pas son bac, cette année.
 (170). Mon idée, < si tu veux le savoir >, c'est qu'elle s'est encore trompée de touche.
 (171). Il est, < paraît-il >, < comme Jeanne me l'a dit >, super fortiche en maths.
 (172). La semaine prochaine, < elle me l'a encore répété Nicole >, c'est l'anniversaire de François.
 (173). Ça été un mélange de plaisir extrême, < j'ai eu une centaine de lettres de toutes sortes de gens qui ont aimé le livre >, et une considérable irritation à cause des constants interviewes. (Wichmann, 2001)
 (174). À l'université, il faut, < si possible >, < et si on a les moyens >, < ya beaucoup d'autres raisons >, aller jusqu'à la maîtrise.

On notera, dès à présent, que les exemples (164), (165) et (166) se prêtent à plusieurs interprétations, selon la configuration prosodique qui est attribuée au constituant formant une incise. En effet, en fonction de cette configuration, le syntagme « Emmanuel », dans (164), peut être interprété comme un topique, une incise (ou une incidente), ou un vocatif. Pour sa part, l'adverbe « apparemment », dans (165) peut endosser le statut d'élément cadrateur¹⁹ ou celui d'incise²⁰. Enfin, « Marie-Louise » peut assumer, dans l'énoncé représenté par (166), la fonction d'une incise ou d'un vocatif, mais pas celle d'un topique. L'examen de la figure 128, conduit à mettre en évidence le fait:

(i) qu'une expression incise de court empan se réalise, soit sous la forme d'un plateau décalé dans un registre bas (128a et c), soit sous celle d'une montée de faible amplitude également située dans un registre bas (128e et f) ;

19 À propos de ce terme, on se reportera au chapitre 9, qui traite notamment des topiques, des adverbes cadres et, plus généralement, du détachement à gauche.

20 Ce point sera repris et développé dans la section portant sur le résumé et la discussion des propriétés prosodiques des expressions parenthétiques (voir, ci-après, section 2.4).

(ii) que la configuration en plateau permet, toutes choses égales par ailleurs, de distinguer l'expression d'une incise de celle d'un topique (128a vs 128b) ou d'un vocatif (128c vs 128d). Nous décrivons les propriétés prosodiques des vocatifs dans le chapitre suivant, intitulé : les patrons intonatifs des expressions vocatives injonctives et exclamatives.

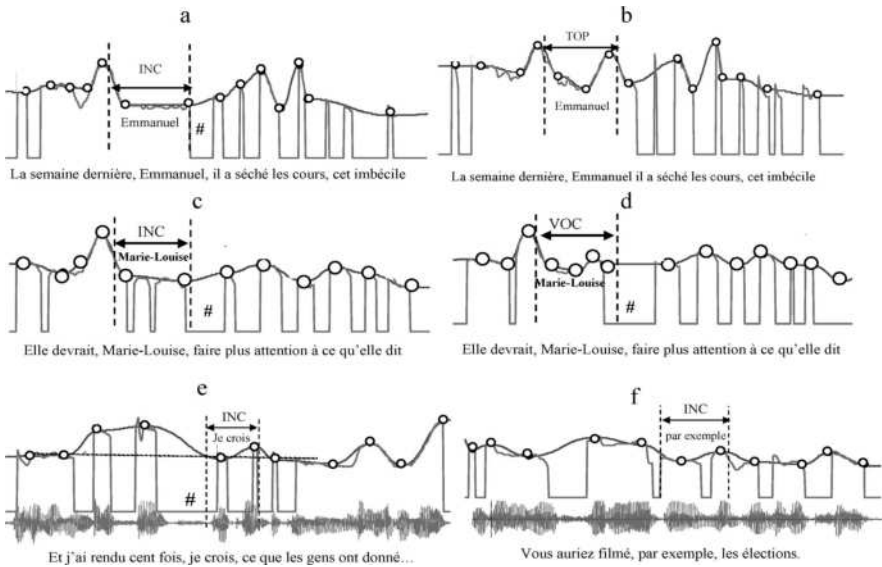


Fig. 128. Documents illustrant des distinctions de configurations mélodiques entre les réalisations d'expressions incises (INC) : a, c, e, f, et celles d'un topique (TOP) : b, ou d'un vocatif (VOC) : d.

En guise de conclusions partielles, les observations que nous avons effectuées, nous amènent à formuler les généralisations suivantes. Ces généralisations concernent, successivement, les parenthétiques incises de faible empan et celles qui sont plus étendues.

(i) Les expressions parenthétiques incises de *faible expansion* (qui sont formées d'un unique syntagme et qui incluent, notamment, les clauses de commentaires), donnent lieu à deux types de réalisations prosodiques. En effet, elles ont la forme soit d'un plateau inscrit dans un registre bas, soit d'une montée qui prend place dans le même registre. Les clauses de commentaires comme « je pense », « je trouve », « je crois », « tu vois » et les connecteurs discursifs, comme « par exemple », admettent ces deux configurations. En revanche, d'autres expressions incises de faible empan ne peuvent recevoir, dans certains cas, que la configuration en plateau, lorsqu'elles s'ancrent à des con-

structions macrosyntaxiques particulières. Nous pensons que cette contrainte sur la forme de l'expression incise s'exerce principalement dans le but d'éviter l'émergence d'une ambiguïté (concernant, d'une part, la distinction entre incise et topique et, d'autre part, la distinction entre incise et vocatif).

(ii) Dans tous les cas que nous avons examinés, les *incises brèves* forment des Syntagmes Prosodiques, qui se clôturent par un allongement final. Ces syntagmes se démarquent du groupe prosodique précédent par la présence d'une rupture de la continuité mélodique. Cette rupture se traduit régulièrement par un changement de registre qui conduit, comme on l'a vu, à placer le début de l'incise dans un registre bas. Cette discontinuité est parfois renforcée par la réalisation d'une pause, qui précède l'attaque de l'incise (voir, par exemple, 128e). La présence d'une pause est également attestée dans de nombreux cas, entre l'expression incise et le groupe subséquent, qui reprend le développement de l'hôte (voir 128a et 128c). A ce propos, il est intéressant de souligner que la reprise de l'hôte s'effectue comme s'il n'y avait pas eu d'interruption provoquée par une incise²¹. Lorsqu'on supprime l'incise et que l'on raccorde les deux parties de l'hôte qui ont été disjointes, on constate que l'énoncé obtenu de la sorte est tout à fait acceptable, à la fois sur le plan formel et sur celui du contenu qu'il véhicule.

(iii) Les expressions parenthétiques *incises de large empan* bénéficient également d'une fréquence d'emploi élevée dans la pratique des différents types de discours. Le fait qu'elles exhibent différents degrés de complexité syntaxique, permet d'expliquer en partie pourquoi elles s'associent à des constructions prosodiques diversifiées. Quelques exemples de parenthétiques incises qui illustrent cette diversité ont été rassemblés dans la figure 129. Dans l'exemple (129a), l'expression incise « et c'est pour ça que cette fonction marche » constitue un Syntagme Intonatif (ou une Unité Intonative) à part entière, qui s'insère entre les Syntagmes Intonatifs « d'abord » et « et qui rapportent aussi aux commerciaux ». Il est à remarquer : (a) que cette incise s'inscrit dans une configuration mélodique déclinante ; (b) qu'elle se démarque du Syntagme Intonatif précédent par une rupture de son attaque dans un registre bas, (c) mais qu'aucune pause ne la sépare du Syntagme Intonatif précédent et du Syntagme Intonatif suivant.

Dans l'exemple (129b), l'expression incise, qui prend place après une marque d'hésitation, se décline comme un acte illocutoire, en l'occurrence, comme une question rhétorique (« comme on appelle ? »), par laquelle le locuteur s'interroge sur l'identité d'un objet qui fait momentanément défaut à sa mémoire. Dans l'exemple (129c), l'expression incise (« c'est fou, ct'histoire ! ») se

21 Voir à ce sujet, pour l'anglais : Local (1992) ; et pour le français : Bacqué (1998).

présente comme un énoncé disloqué formé d'un constituant focalisé (focalisation assertive d'emphase) et d'un appendice qui représente le support de la focalisation. Cet appendice est configuré sous la forme d'une parenthèse basse, telle que la représente Delattre (1966b). À l'image de l'exemple précédent, l'attaque de l'expression incise se décale dans un registre bas. D'autre part, elle est suivie d'une pause, sans qu'une marque de ce type ne la précède. Enfin, l'exemple (129d) comprend trois expressions incises consécutives, qui correspondent à trois actes assertifs se clôturant par un contour mélodique descendant de type conclusif. La première expression incise « si possible » est encadrée par deux pauses, tandis que seule la limite droite de la seconde est séparée de la reprise de l'hôte par une pause. Il est à noter que, à la différence de ce que nous avons observé précédemment, l'attaque de la première incise ne fait pas l'objet d'un abaissement, mais d'un réhaussement de registre.

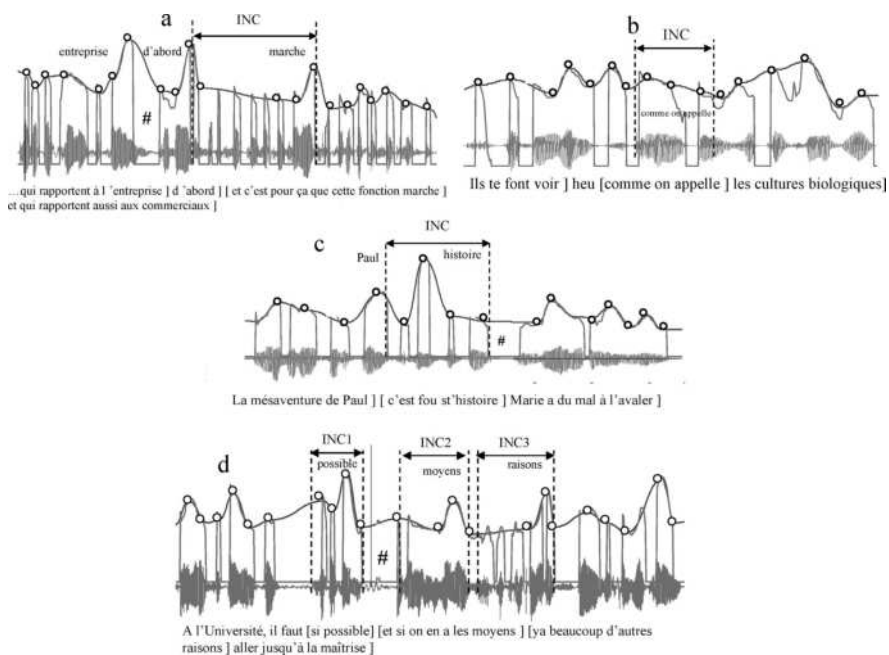


Fig. 129. Documents illustrant les réalisations de quelques expressions parenthétiques internes ou incises (INC) qui exhibent un empan étendu.

2.4. Bilan sur les propriétés prosodiques des expressions parenthétiques et discussion au sujet de leur prétendue autonomie

L'un des facteurs déterminants pour ce qui concerne la configuration prosodique des expressions parenthétiques, se rapporte à leur distribution vis-à-vis de l'hôte d'accueil. Nous rappelons que, sur la base de ce critère, il a été proposé, dans le passé, de distinguer trois grandes classes de parenthétiques: les expressions parenthétiques ancrées à la périphérie gauche, les expressions parenthétiques de la périphérie droite et les expressions parenthétiques internes, qui sont le plus souvent qualifiées d'incises. Toutefois, des expressions incises peuvent aussi prendre place à l'intérieur d'une construction de la périphérie gauche, comme c'est le cas notamment des appositions et de certains syntagmes adverbiaux. Avant de poursuivre la discussion, il convient également de rappeler que, pour la plupart des auteurs, le terme parenthétique désigne un constituant syntaxique disjoint, capable d'assumer diverses fonctions sémantiques et pragmatiques, alors que pour d'autres, il fait expressément référence à une configuration prosodique particulière. Il est donc légitime de s'interroger sur la nature des liens qui pourraient exister entre cette configuration prosodique et les valeurs sémantiques et pragmatiques éventuelles des expressions parenthétiques. Sur le plan de l'analyse de la forme, celle des expressions parenthétiques soulève deux questions complémentaires :

(a) dans quelle mesure la variabilité distributionnelle des expressions parenthétiques et celle de leur empan peuvent-elles être compatibles avec l'idée de la stabilité d'un unique patron prosodique prototypique ?

(b) Vis-à-vis de l'hôte qui les accueille, les propriétés prosodiques des expressions parenthétiques plaident-elles en faveur de leur intégration ou de leur autonomie?²²

²² Nous précisons que nous parlons ici d'autonomie sur le plan prosodique, alors que la question se pose également au niveau syntaxique. À ce sujet, précisons qu'une parenthétique se définit syntaxiquement comme une tournure qui apparaît dans l'ordre linéaire d'une autre expression syntaxique (phrase, proposition), mais qui n'assume pas de fonction syntaxique (sujet, prédicat, attribut) au sein de cette unité : « Parentheticals are said to be parentheticals because they are identified [...] as independent syntactic structures within another syntactic structure » (Espinal, 1991, *op. cit.*). Il importe de rappeler que plusieurs auteurs considèrent les expressions parenthétiques comme des unités syntaxiquement indépendantes (conception des constituants « orphelins », dont il a été question plus haut), alors que d'autres admettent qu'il peut exister des liens syntaxiques plus ou moins étroits entre certaines expressions parenthétiques et les hôtes qui les accueillent. Marandin (1998, *op. cit.*), après avoir relevé que les expressions incidentes sont dotées d'une grande mobilité (puisque'elles peuvent se montrer dans trois positions : en tête, en queue, ou au milieu de l'hôte), affirme que ce placement est soumis à

C'est principalement à ces questions que nous nous efforcerons de répondre dans ce résumé et dans la discussion qui l'accompagne. Avant de proposer des éléments de réponse à cette double interrogation, il nous a paru nécessaire de fournir des précisions sur les significations que l'on peut donner aux termes « autonomie », indépendance », « intégration » et subordination, lorsqu'il s'agit de la prosodie. Si l'on se réfère au modèle standard de la phonologie prosodique, d'inspiration générativiste (tel qu'il est représenté par des linguistes que nous avons déjà cités comme Nespor & Vogel, 1986 ; Selkirk, 1984 ; et Truckenbrodt, 1995), il s'avère que les adeptes de ce modèle analysent les expressions parenthétiques – en particulier les expressions incidentes – comme des unités prosodiquement indépendantes ou, plus précisément, comme des unités mélodiquement indépendantes (« autonomous tonal units »). Au regard du modèle standard de la phonologie prosodique, une telle généralisation signifie, en réalité, que les expressions incidentes sont phrasées comme des Unités Intonatives ou des Syntagmes Intonatifs (« Intonational Phrase ») à part entière. Dans le modèle en question ces unités représentent, comme on l'a précisé antérieurement (chapitre 5), un domaine de rang immédiatement inférieur à celui de l'Énoncé Phonologique, qui coiffe la hiérarchie de la constituance prosodique.

En s'appuyant sur les remarques précédentes, on serait donc porté à conclure que les expressions parenthétiques incidentes qui ne sont pas construites sous la forme d'un Syntagme Intonatif²³, ne bénéficient pas d'une véritable autonomie prosodique²⁴. Elles constitueraient, dans ce cas, des groupes prosodiques non autonomes, qui seraient voués à s'intégrer à des domaines de rang supérieur, tels que les Syntagmes Intonatifs. Les chercheurs qui penchent en faveur de l'autonomie des expressions parenthétiques ont également avancé l'idée que ces expressions se démarquent du matériau linguistique environnant par des frontières majeures²⁵, ces dernières étant signalées notamment par la présence de pauses (Astruc, 2005). En réalité, la question relative à la façon dont les expressions parenthétiques se raccordent à leurs hôtes (intégration proso-

diverses contraintes, notamment d'ordre syntaxique. Pour cet auteur, l'incidence est un phénomène réglé syntaxiquement qui doit, à ce titre, être modélisé par la grammaire de la langue.

23 Nous rappelons qu'un Syntagme Intonatif se caractérise par la présence d'un accent nucléaire, qui marque sa limite droite. Cette accentuation nucléaire est solidaire de la réalisation du contour mélodique qui détermine l'identité du Syntagme Intonatif (Continuatif, Conclusif, etc.).

24 Selon Potts (2002), les incidentes incisives sont agrammaticales, si elles sont prononcées sans une rupture mélodique qui précède leur attaque et une pause qui succède à leur coda.

25 Voir, pour le français : Faygal (2002) et Mertens (2008).

dique ou pas), a suscité récemment des discussions qui ne permettent pas de conclure en faveur d'un consensus définitif²⁶. Pour Peters (2006), les expressions parenthétiques médianes, en allemand parlé, se rattachent à leur hôte selon les quatre dispositifs suivants²⁷:

- a) Parataxe prosodique {...} {...} {...}
- b) Incorporation prosodique {...}
- c) Parenthèse prosodique {... {...} ...}
- d) Type mixte {... {...} {...}

D'après cette typologie, on obtient les généralisations suivantes : (i) les expressions parenthétiques constituent un Syntagme Intonatif à part entière, lorsqu'elle entrent dans des constructions parataxiques où elles sont précédées et suivies par des Syntagmes Intonatifs distincts qui sont constitutifs de la proposition d'accueil ; (ii) dans le cas d'une incorporation prosodique, les expressions parenthétiques sont nécessairement incluses dans le Syntagme Intonatif de la proposition d'accueil : (iii) Dans la construction appelée parenthèse prosodique, elles sont accentuées au sein d'une unité intonative qui leur est propre, mais le matériau de l'hôte, après l'expression parenthétique, s'inscrit dans la continuité du Syntagme Intonatif précédent de cet hôte. Cette construction signifie, de surcroît, que les Syntagmes Intonatifs peuvent s'enchâsser de façon récursive, comme cela a été proposé à l'origine par Ladd (1986); (iv) enfin, dans le cas d'une construction dite mixte, l'expression parenthétique dispose de son propre Syntagme Intonatif, mais elle est précédée par un Syntagme Intonatif incomplet et suivie par un Syntagme Intonatif complet.

De son côté, Dehé (2009), affirme, dans une étude sur les caractéristiques prosodiques des « comment clauses » en anglais, que ces expressions peuvent se combiner avec leurs hôtes de cinq manières différentes, comme cela est illustré dans le schéma ci-après.

- a) ...SI[...]SI SI[cc]SI SI[...]SI ...
- b) ...SI[... SI[cc]SI ...]SI ...
- c) ...SI[...]SI I SI[... cc]SI SI[...]SI ...
- d) ...SI[...]SI SI[cc...]SI SI[...]SI ...
- e) ...SI[...]SI SI[... cc ...]SI SI[...]SI²⁸

²⁶ Pour une synthèse de cette problématique, voir : Hedberg & Elouazizi (2014).

²⁷ On retiendra que cette classification est potentiellement applicable à d'autres langues. D'autre part, c'est le signe de l'accolade, qui est retenu ici pour marquer les limites de Syntagme Intonatif, alors que nous employons pour notre part le signe du crochet.

²⁸ Cette présentation, ainsi que la précédente sont empruntées à Hedberg & Elouazizi (2014). SI = Syntagme Intonatif ; CC= Comment Clause.

Les constructions a, b et c correspondent, respectivement, à la parataxe prosodique, à la parenthèse prosodique et à l'incorporation prosodique de la précédente classification. Dans les constructions (a) et (b), l'expression parenthétique incidente reçoit nécessairement un accent nucléaire. Dans la construction (c), elle peut porter cet accent ou être désaccentuée. Enfin, dans les constructions (d), et (e), elle peut porter un accent nucléaire, un autre accent, ou être désaccentuée.

Gachet & Avanzi (2010) proposent de distinguer quatre types de constructions prosodiques possibles, dans les échantillons de parole spontanée, qui incluent des expressions parenthétiques (GI_p) en français :

- a) [GI1] [GI_p] [GI2]
- b) [GI1 GI_p] [GI2]
- c) [GI1] [GI_p GI2]
- d) [GI1 GI_p GI2]

Dans la construction (a), l'expression parenthétique constitue un Groupe Intonatif (GI), qui est séparé du Groupes Intonatif précédent et du Groupe Intonatif suivant par des frontières prosodiques majeures. Dans la construction (b), l'expression parenthétique, qui est rattachée au groupement majeur qui précède, se démarque cependant de celui qui suit. Dans la construction (c) l'expression parenthétique, qui est séparée du matériau précédent par une frontière prosodique majeure, se rattache au groupement formé par le matériau qui suit. Dans la construction (d), l'expression parenthétique forme un Groupe Intonatif annexé aux Groupes Intonatifs qui suivent et qui précèdent.

L'analyse présentée par Gachet et Avanzi, en dépit de l'intérêt qu'elle présente sur le plan typologique, soulève à nos yeux un problème d'interprétation, qui a trait à l'emploi que ces auteurs font de la notion de Groupe Intonatif. En effet, comme nous l'avons souligné à diverses reprises, le Groupe Intonatif est équivalent (pour la plupart des chercheurs qui travaillent sur diverses langues) à l'Unité Intonative ou au Syntagme Intonatif (appelés aussi, rappelons-le, Tone Unit ou Tone Group, dans la tradition britannique). Cependant, nous pouvons lire dans une note antérieure rédigée par (Gachet et Avanzi, 2009 :176) :

Ce que nous appelons ici groupe intonatif (désormais GI) correspond à un groupe ponctué par la présence effective (c'est-à-dire perceptible) d'une proéminence accentuelle sur la dernière syllabe pleine d'un mot (ou d'un groupe de mots). Il s'agit de ce que d'autres nomment « syntagme accentuel » (Jun & Fougeron, 2002) ou « mot prosodique » (Martin, 1987).

Or, il est généralement admis, dans les travaux sur la prosodie du français, que le Syntagme Accentuel et le Mot Prosodique représentent des domaines de rang

inférieur à celui du Groupe Intonatif (ou du Syntagme Intonatif, ou encore de l'Unité Intonative)²⁹. Il nous semble donc, au regard du consensus partagé par ces travaux, que l'emploi de l'expression Groupe Intonatif par les auteurs de la note rapportée ci-dessus est inapproprié et qu'elle est, de ce fait, susceptible d'être une source de confusion pour le lecteur. En réalité, Gachet et Avanzi estiment que l'unité de rang supérieur à celle de Groupe Intonatif équivaut, dans leur classement hiérarchique, à ce qu'ils appellent une Unité Prosodique Majeure (UPM). Cette unité est démarquée par une rupture forte correspondant à la présence d'une pause silencieuse, couplée à la réalisation d'un contour mélodique de grande amplitude³⁰. Il se trouve que dans la description des constructions prosodiques que proposent Gachet & Avanzi, la limite de ce qu'ils nomment un Groupe Intonatif (GI) – voir les remarques ci-dessus – peut s'aligner ou pas avec celle d'une UPM. C'est ainsi que dans la construction (a), ci-dessus, chaque GI équivaut à une UPM. Dans la construction (b), l'expression parenthétique (GIp) se rattache à l'UPM qui précède, mais pas à la suivante. Dans la construction (c), l'expression parenthétique se démarque du matériau qui précède par la présence d'une frontière prosodique majeure, tout en s'intégrant dans la même UPM que le matériau qui suit. Enfin, dans la construction (d), les trois GI sont regroupés au sein d'une seule UPM.

Dans la problématique ouverte des relations prosodiques qu'entretiennent les expressions parenthétiques avec leurs hôtes d'accueil (et dont nous venons de donner un aperçu sur la manière dont elle est appréhendée par divers chercheurs), il peut s'avérer profitable, pour y voir plus clair, de prendre en considération les trois phases qui déterminent la mise en place de ces expressions, soit : la phase d'initialisation ou d'attaque, la phase de tenue ou de maintien et la phase de retour à l'hôte d'accueil ou de coda (voir sur ce point : Mazeland, 2007). De toute façon, seule une étude menée sur un large échantillon de parole impromptue, comportant à la fois des exemples de plusieurs styles de parole et de nombreux locuteurs, devrait permettre de vérifier dans quelle mesure les stratégies d'encodage prosodique des expressions parenthétiques que décrivent les auteurs que nous venons de citer sont à retenir comme des figures prototypiques ou pas. Etant donné que nous n'avons pas entrepris une telle recherche, nos commentaires de synthèse porteront uniquement sur la centaine d'exemples que nous avons analysés et dont certains ont été illustrés dans la première partie du présent chapitre.

²⁹ Voir les chapitres 5 et 6, sur les domaines, la constituance et le phrasé prosodiques.

³⁰ Il se trouve que ces indices que rapportent les auteurs cités, correspondent également à ceux que la littérature attribue à l'Unité Intonative (ou au Syntagme Intonatif).

Les constructions segmentées qui exhibent un détachement à gauche peuvent renfermer des expressions parenthétiques qui correspondent à des syntagmes en apposition, à des « comment clauses », à des adverbes incidents, à des marqueurs discursifs et à des subordonnées relatives appositives (ex. « Paulette, < sa fille >, elle ne mange rien », « les températures, < je pense >, elles devraient plutôt chuter cette nuit », « les chasseurs, < apparemment >, ils sont encore rentrés bredouilles », « mon frère, < par exemple >, c'est la montagne qui l'intéresse », « les français, < qui boivent du vin rouge >, il paraît qu'ils connaissent moins de maladies cardiaques »). Nous rappelons que l'analyse expérimentale des expressions parenthétiques de faible empan (type : « je pense », « je crois », « je suppose », « à mon avis », etc.) qui font partie du matériau détaché à gauche, nous a conduit à mettre en évidence deux patrons mélodiques de base³¹ : soit un patron en forme de plateau et un patron se terminant par une montée finale. Nous précisons que cette remarque est valable pour l'ensemble des expressions parenthétiques de faible empan mentionnées ci-dessus (syntagmes en apposition, clauses de commentaires, adverbes incidents et marqueurs discursifs). Nous précisons également que cette observation s'applique aussi aux expressions parenthétiques médianes qui ne sont pas enchâssées dans des éléments détachés à gauche (ex. figure 129a et b ; voir également plus haut la figure 128). Outre les deux patrons de base mentionnés ci-dessus, il est possible de relever, dans les débats et les conversations animés, l'occurrence de deux autres patrons, qui se caractérisent par un saut ou une chute de registre important accompagnant la production de l'expression parenthétique (ex. figure 129, c et d). Il s'avère que ces deux configurations prosodiques dénotent pareillement un emploi emphatique de l'expression parenthétique.

Toutes les observations qui précèdent se rapportent à la configuration mélodique du corps des expressions parenthétiques. Il s'agit maintenant, en se référant aux dispositifs d'encodage des expressions parenthétiques évoqué plus haut, de préciser comment ces expressions sont initialisées et comment s'effectue, à leur terme, le retour à l'hôte d'accueil. La phase d'initialisation d'une parenthétique se définit par rapport au matériau qui précède. Ce dernier peut être réalisé, soit comme un Syntagme Prosodique (ex. 130b, c, d) soit comme un Syntagme Intonatif (ex. 130a)³².

Dans la quasi totalité des exemples que nous avons analysés, l'amorce de l'expression parenthétique s'inscrit dans un abaissement du registre mélodique

³¹ C'est-à-dire, les plus fréquemment observés.

³² Comme nous l'avons montré, dans le chapitre sur le phrasé prosodique du français, ces deux constituants prosodiques sont les configurations typiques des segments détachés à gauche en français.

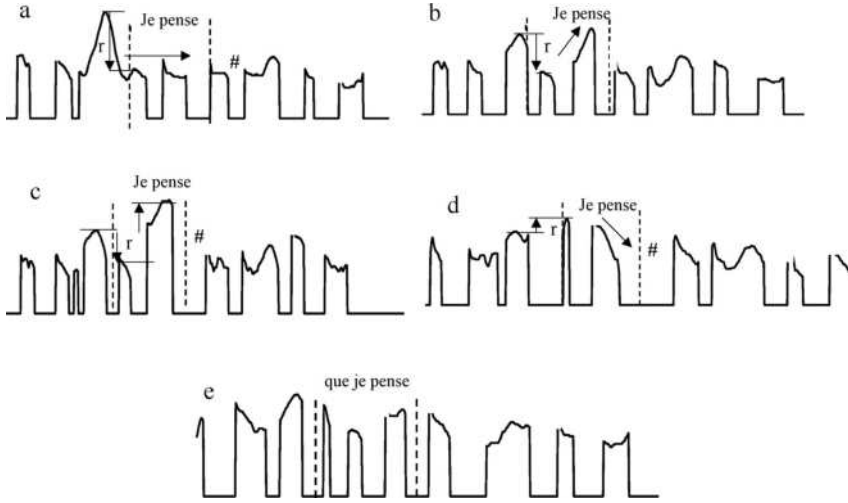


Fig. 130. Tracés de F0 illustrant diverses réalisations de l'expression parenthétique « je pense » dans l'énoncé : « Il faudrait, je pense, en parler à son frère ». (a,b, c, d). Le document (e) comprend également l'expression « je pense », mais celle-ci ne peut être analysée comme parenthétique, car elle appartient à l'énoncé : « Il faudrait que je pense en parler à son frère » (voir, les commentaires ci-après).

(noté par r sur les documents de la figure 130), qui est interprétable comme une marque de disjonction³³. La disjonction peut également être signalée par l'insertion d'une pause silencieuse (voir par exemple 128e), mais celle-ci n'est pas présente de façon systématique.

L'analyse expérimentale a également permis de mettre en évidence des productions dans lesquelles l'amorce de l'expression parenthétique ne se traduit pas par une baisse mais par un réhaussement de registre (130d). Toutefois ce type de configuration correspond généralement à la manifestation d'une réalisation insistante ou emphatique. Toutes les expressions parenthétiques que nous avons analysées comportent une marque d'allongement final, qui signale ainsi la limite d'un domaine prosodique supérieur à l'Unité Tonale. En nous référant à notre modèle de phrasé prosodique (voir le chapitre sur le phrasé prosodique du français), il apparaît qu'un domaine dont la borne est signalée de la sorte peut correspondre, soit à un Syntagme Prosodique, soit à un Syntagme Intonatif.

³³ Cet abaissement de registre vis-à-vis du matériau précédent est signalé comme l'un des traits prosodiques caractéristique des expressions parenthétiques dans la plupart des langues.

La borne droite d'une expression parenthétique de faible empan qui préfigure un retour à l'hôte d'accueil comporte soit un ton bas (cas de la réalisation en forme de plateau), soit une montée finale, soit enfin une chute. L'amplitude de la montée finale et de l'expansion de registre qui en résultent sont variables. Une montée de forte amplitude est l'indice d'une limite de Syntagme Intonatif (voir 130b). Un réhaussement exceptionnel de registre actualise le signalement d'une réalisation de type emphatique (voir 130c). Dans les deux derniers cas que nous venons de signaler, la rupture mélodique avec le matériau subséquent est importante et elle signale, elle aussi, une marque de disjonction. Cette disjonction peut être renforcée, ou pas, par la présence d'une pause silencieuse (cette pause étant systématiquement présente dans les réalisations emphatiques comme 129c et d), ou par l'occurrence d'une pause subjective (Duez, 1993). Il a été prouvé qu'une variation mélodique de forte amplitude tend à être perçue comme l'expression d'une pause subjective³⁴.

À la suite de ce résumé sur les propriétés prosodiques des expressions parenthétiques de faible étendue, la question de l'intégration ou de l'autonomie de ces expressions s'impose comme une problématique incontournable. Ce sujet, comme l'atteste la littérature qui le concerne, a provoqué, dans le passé, et continue de susciter, aujourd'hui encore, de nombreux débats³⁵. Nous estimons que les réponses apportées à ce questionnement dépendent en grande partie de la conception du phrasé prosodique retenue par les chercheurs. Selon notre point de vue, l'organisation du phrasé prosodique des constructions incluant une expression parenthétique de faible empan semble plutôt favorable à une interprétation de l'autonomie de ces dernières. Cette conclusion mérite cependant d'être nuancée, d'une part en raison d'une dissymétrie formelle possible, qui fait que le retour à l'hôte peut parfois s'inscrire davantage dans un dispositif de liage que dans celui d'une rupture et, d'autre part, en fonction de la nature même de l'expression parenthétique. En ce qui concerne la première raison, nous pensons que le dispositif de rupture est consubstantiel à l'expression d'un segment parenthétique³⁶ et que les liages apparents³⁷, qui dérogent à cette ten-

34 Un autre indice de disjonction peut être fourni par la neutralisation d'un enchaînement consonantique entre l'expression parenthétique et le matériau subséquent (ici entre la consonne finale de « je pense » et la voyelle nasale de la préposition « en »). Cependant, ce critère ne nous a pas paru fiable, dans la mesure où l'enchaînement peut transgresser la frontière de deux Syntagmes Intonatifs contigus.

35 Voir, pour le français : Delais-Roussarie (2006), et Gachet & Avanzi (2010).

36 Il relève, en conséquence, de la représentation phonologique de ce segment.

37 Nous parlons d'un liage apparent, lorsque l'expression parenthétique se réalise sous la forme d'un Syntagme Prosodique rattaché au Syntagme Intonatif subséquent. Cependant le

dance, sont principalement dus à des facteurs externes, tels que les variations du débit de parole, des manifestations idiosyncrasiques et des effets variés inhérents au discours³⁸. À propos de la seconde raison, nous supposons que certaines expressions incidentes (notamment, les clauses de commentaire et les adverbes incidents) sont plus enclines à s’inscrire dans une configuration d’autonomie que d’autres. Par ailleurs, ainsi que nous l’avons noté précédemment, certaines constructions peuvent recéler une ambiguïté potentielle que le choix du phrasé prosodique peut aider à résoudre. Afin d’illustrer cette remarque, nous proposons de reprendre l’exemple de l’énoncé « La semaine dernière Emmanuel il a séché les cours cet imbécile » (que nous avons volontairement orthographié ici sans marques de ponctuation). La production de cet énoncé donne lieu à la construction d’une Période, dont nous représentons, ci-après, deux versions possibles (figure 131).

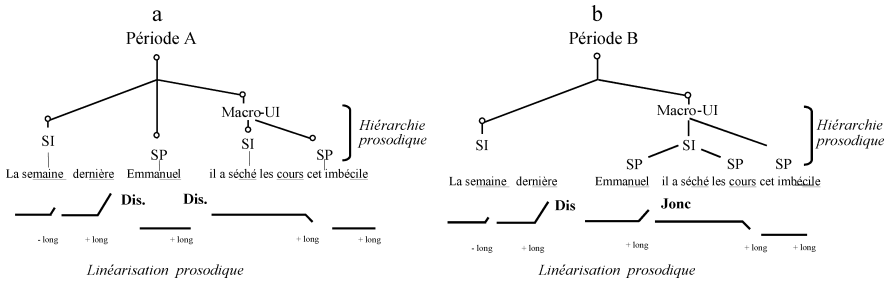


Fig. 131. Représentation de la structure prosodique de deux Périodes illustrant deux versions du phrasé de l’énoncé : « La semaine dernière Emmanuel il a séché les cours cet imbécile ». La notation orthographique de ces deux versions pourrait être figurée de la sorte : A : « La semaine dernière, Emmanuel, il a séché les cours, cet imbécile » et B : « La semaine dernière, Emmanuel il a séché les cours, cet imbécile ». Dis = relation de disjonction ; Jonc = relation de jonction. SI = Syntagme Intonatif, SP = Syntagme Prosodique, Macro-UI = Macro-Unité Intonative.

Dans la version représentée par la Période A, le syntagme nominal « Emmanuel » remplit le rôle d’une expression parenthétique. De ce fait, il se présente comme un constituant prosodique doublement disjoint, par rapport au matériau qui précède et à celui qui suit. Ce constituant comporte un accent final de type

liage n’est pas aussi effectif que lorsque le groupe prosodique prétendu rattaché forme seulement une Unité Tonale, come c’est le cas pour « que je pense » dans l’exemple (129 e). La notion de liage paraît donc soumise à des effets de gradation.

38 Gachet & Avanzi (*op. cit.*) ont avancé une hypothèse intéressante, selon laquelle, la tendance au liage plus marquée lors du retour à l’hôte serait due au fait que cette partie de l’hôte exprime le focus de l’énoncé et que la portée de la valeur épistémique de la parenthèse affecte ce dernier.

non nucléaire et une marque conjointe d'allongement, qui incitent à l'analyser comme un Syntagme Prosodique (SP). Le matériau placé à sa gauche est réalisé comme un syntagme Intonatif (Continuatif) formé de deux Unités Tonales. Le matériau de droite comprend un Syntagme Intonatif (Conclusif) et un Syntagme Prosodique adjoint. Cette configuration prosodique particulière correspond à ce que nous avons proposé d'appeler une Macro-Unité Intonative (voir notre chapitre sur le phrasé prosodique du français). Le document illustré par (131a) montre en définitive que, contrairement à ce qu'affirme la tradition (voir supra), un segment autonome n'est pas nécessairement représenté par un Syntagme Intonatif.

Dans la Période B, le SN « Emmanuel » est également disjoint du Syntagme Intonatif qui précède. Cependant, il n'est pas réalisé comme un Syntagme Prosodique parenthétique, mais comme un Syntagme Prosodique rattaché au matériau subséquent qui forme une Macro-Unité Intonative. Au regard de cette construction, il apparaît que le SN « Emmanuel » acquiert le statut fonctionnel de Topique. L'analyse que nous venons de présenter³⁹ se fonde sur la mise en œuvre d'un modèle de phrasé prosodique dont nous rappelons que l'ordre hiérarchique est le suivant : Période > Macro-Unité Intonative > Syntagme Intonatif > Syntagme Prosodique > Unité Tonale.

Les expressions parenthétiques incisives de court empan sont également attestées dans les questions. La figure 132 illustre la façon dont une clause de commentaire comme « tu penses » s'emboîte dans un énoncé possédant cette modalité. La figure montre que l'expression parenthétique (a) se réalise sous la forme d'un Syntagme Prosodique doté d'un allongement final et d'un contour montant dans un registre haut. Elle se démarque doublement, du matériau précédent, par la présence d'une pause et d'une forte rupture mélodique et, du matériau suivant, par une rupture de même nature. Dans le document (b), « tu penses », qui ne correspond pas à une parenthétique, ne comporte pas de ruptures, ni de montée finale. La séquence « que tu penses » est réalisée ici comme une Unité Tonale liée prosodiquement avec le matériau suivant.

Comme nous l'avons montré dans la première partie de ce chapitre, les expressions parenthétiques incisives de large empan, du fait de la grande variabilité des constituants syntaxiques qu'elles peuvent contenir et de la richesse des

39 Une analyse similaire pourrait être effectuée à propos de l'énoncé : « François son frère il est pharmacien », où le syntagme « son frère » endosse, selon le phrasé prosodique construit, le statut de Parenthétique Appositive (Période type A), ou celui de Topique (Période type B). Voir également plus haut les remarques au sujet de l'énoncé : « Frédérique sa secrétaire elle est jamais à l'heure ».

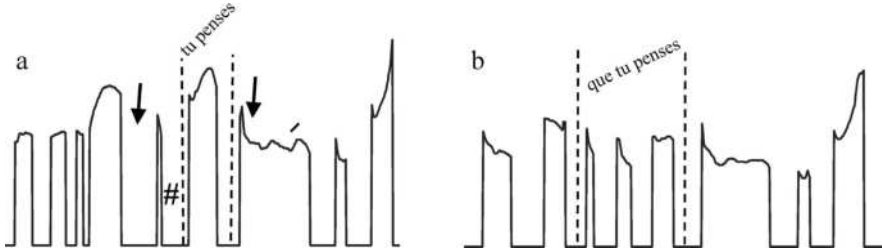


Fig. 132. Tracés de F0 illustrant les réalisations (a) de l'expression parenthétique « tu penses » dans la question : « Ils voudront, tu penses, arriver plus tôt ? » ; (b) de l'énoncé : « Il croit que tu penses arriver plus tôt ? », où « tu penses » n'est pas interprétable comme une expression parenthétique incise.

constructions qui en découle⁴⁰, se prêtent à l'usage d'une grande diversité de configurations prosodiques. C'est ainsi, par exemple, qu'une expression parenthétique incise, comme la proposition relative appositive dans : « les français, < qui boivent du vin rouge >, il paraît qu'ils connaissent moins de maladies cardiaques », peut se réaliser, soit comme une mélodie quasiment uniforme, décalée dans un registre bas, soit sous l'aspect d'un Syntagme Intonatif Continuatif se terminant par un contour montant et disposant d'une attaque qui est abaissée ou rehaussée, par rapport au matériau précédent (figure 133). Lorsque la proposition « qui boivent du vin rouge » équivaut à une relative déterminative (ou restrictive), elle n'est pas réalisée prosodiquement comme une incise, mais comme un Syntagme Intonatif, sans décrochement de l'attaque (figure 133b).

D'une manière générale, nous avons constaté que les expressions parenthétiques incises de large empan se réalisent, soit sous la forme d'un Syntagme Intonatif complet (voir figure 129a, b), qui peut éventuellement être constitué de plusieurs Syntagmes Prosodiques et/ou de plusieurs Unités Tonales, soit sous la forme d'une suite non limitée de Syntagmes Intonatifs⁴¹ se terminant par un contour montant ou par un contour descendant (voir supra, la figure 129b). Une expression parenthétique de large étendue peut aussi incorporer des segments parenthétiques de faible empan qui fonctionnent comme des clauses de commentaire incises (ex. « L'histoire que tu m'as racontée, il faudrait, < je crois >, que tu en parles d'abord à ton frère, m'a beaucoup touché. » ou comme des ajouts (ex. « La mésaventure de Paul, < c'est fou, cette histoire >, Marie a du mal à

⁴⁰ Voir : Marandin (1998) et Bonami & Godard (2008).

⁴¹ C'est le cas d'une structure énumérative, par exemple, ou celui d'une construction de type parataxique. Pour une étude expérimentale des expressions parenthétiques complexes en français, voir Wunderli (1983).

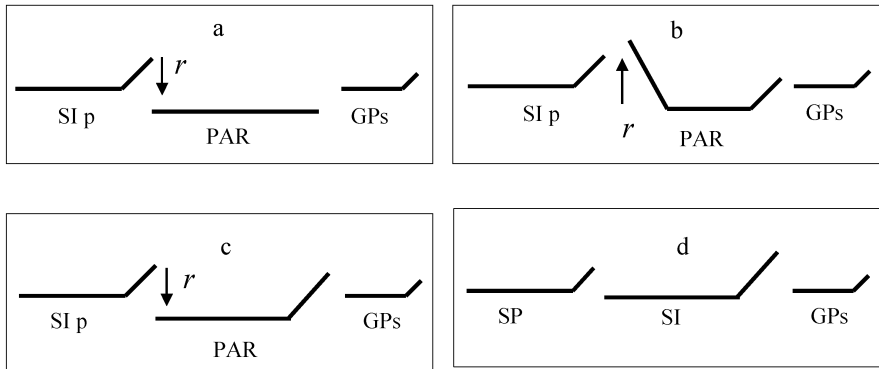


Fig. 133. Représentations schématiques des constructions prosodiques de la séquence : « les français qui boivent du vin rouge, il paraît... » ; a, b, c : cas d'une relative appositive incise, d : cas d'une relative déterminative ou restrictive (i. e., non incise); r = rupture, PAR = parenthèse, SIp = Syntagme Intonatif précédent, SI = Syntagme Intonatif, SP = Syntagme Prosodique, GPs = Groupe Prosodique suivant.

l'avalier » ; voir la figure 129d). À l'instar des parenthétiques de faible empan, les parenthétiques de large empan se démarquent du matériau qui précède et du matériau qui suit par la présence de pauses (non obligatoires)⁴² et de ruptures mélodiques bilatérales. Ces dernières actualisent les changements de registre (abaissement, réhaussement), qui constituent l'une des propriétés majeures reconnues de la réalisation des expressions parenthétiques en général. Il est possible que d'autres marques phoniques participent également à l'individualisation des expressions parenthétiques incises. Nous pensons en particulier à des changements de tempo et de volume sonore, ainsi qu'à des réductions de la dynamique tonale, qui sont attestés dans la majorité des langues décrites⁴³.

En ce qui concerne la question du statut de dépendance ou d'autonomie prosodique des expressions parenthétiques incises (brèves et étendues), nous nous prononçons en faveur de la prévalence statistique de l'autonomie. Mais

⁴² Voir, à ce sujet : Faygal (2002).

⁴³ À propos de l'anglais, Local (1992) rapporte les caractéristiques suivantes : (i) mélodie descendante-montante à la fin de la partie qui précède l'expression parenthétique incise ; (ii) tempo plus rapide de la parenthétique ; (iii) abaissement de la hauteur et niveau sonore plus bas au cours de la parenthétique ; (iv) réhaussement mélodique dans la partie qui succède à la parenthétique ; (v) montée mélodique au terme de l'expression parenthétique ; (vi) reprise d'un niveau mélodique dans la partie qui succède à la parenthétique, en continuité avec celui de la partie qui précède celle-ci. Ces caractéristiques, qui s'appliquent également au français, semblent être communes à l'ensemble des langues. Voir, entre autres, pour l'allemand : Selting (1995); pour le russe : Lenore (2004) et pour le japonais : Makoto (2004).

cela ne signifie pas pour autant que nous nous rangeons à l'idée, largement répandue, que l'autonomie d'une expression parenthétique est complètement tributaire de sa production en tant que Syntagme Intonatif séparé, bien que cette option ait été largement vérifiée, récemment encore, par des études empiriques menées dans diverses langues (voir, entre autres : Faygal, 2002 ; Ott, 2004 ; et-Truckenbrodt, 2013). La plupart des auteurs (en particulier ceux qui ont analysé de l'anglais parlé), considèrent qu'une expression parenthétique incise ne forme pas une unité prosodiquement autonome si elle ne porte pas un accent et si elle n'est pas phrasée comme un Syntagme Intonatif⁴⁴. Ce qui revient à dire que toute expression incise correspondant à un domaine prosodique de rang hiérarchique inférieur à celui du Syntagme Intonatif, ne peut prétendre à un statut d'autonomie. Pour ce qui concerne le français, nous pensons avoir montré qu'une expression parenthétique de bref empan (ex. « Je pense », « je trouve », « je crois », « à mon avis », « par exemple », « en principe », etc.), qui se réalise sous l'aspect d'un Syntagme Prosodique⁴⁵, doté à la fois d'un accent final, d'une mélodie plate et d'un allongement final perceptible, se comporte comme un segment autonome détaché de la structure prosodique de l'énoncé qui l'accueille. Nous avons également noté le fait que certaines expressions parenthétiques médianes de faible empan (voir les exemples ci-dessus.) n'adoptaient pas la configuration de la mélodie plate et comportaient une montée finale. Cette montée peut être représentée par un contour mélodique de grande amplitude ou d'amplitude plus restreinte. Le contour mélodique de grande amplitude, souvent associé à la réalisation d'une pause subséquente, signale la limite d'un Syntagme Intonatif, alors que la montée d'amplitude moindre (ou la présence d'un ton haut allongé), qui peut, elle aussi, être suivie d'une pause, signale celle d'un Syntagme Prosodique. Selon notre interprétation (fondée sur notre modèle de phrasé), lorsque ces deux réalisations sont associées à un abaissement de registre, elles actualisent un dispositif de disjonction, qui détache prosodiquement l'expression parenthétique de l'hôte d'accueil. Il est clair, toutefois, que l'importance de la disjonction est plus grande dans le premier cas que dans le second. Cela peut signifier que le lien prosodique entre l'expression parenthétique et son hôte ne s'établit pas sur la base d'un « tout ou rien », mais sur celle d'une gradation. Dans cette perspective, nous pensons qu'il est permis d'admettre que l'intégration du segment parenthétique à la partie de l'hôte qui lui succède est effective, lorsque ce segment est phrasé sous la forme d'une Unité

⁴⁴ Ces expressions sont alors regardées comme étant liées avec le matériau de gauche ou avec le matériau de droite ; voir : Kaltenböck (2008) et Hedberg & Elouazizi (2014).

⁴⁵ Et non sous l'aspect d'un Syntagme Intonatif proprement dit.

Tonale (i.e. d'un pic mélodique sans marque d'allongement) dont l'emploi signale une marque de liage prosodique et non un fait de disjonction.

Nous avons vu précédemment que les expressions parenthétiques de la périphérie droite (ou les postfixes, si l'on se réfère à la terminologie utilisée dans les études macrosyntaxiques ; voir *supra*) pouvaient également exhiber un empan court (« je pense », « tu penses », je crois », « tu crois », « tu vois », « demain », « ma voisine », etc.), ou un empan long, voire très long, comme dans l'exemple suivant : « Elle est encore encore en panne, < la voiture que Jacques a acheté pas cher, la semaine dernière, en croyant faire une affaire, comme le pensait aussi, en se trompant, bien sûr, sa sœur Michelle > ».

En ce qui concerne les expressions parenthétiques de la périphérie droite qui sont dotées d'un *empan court*, nos observations ont confirmé en partie les travaux antérieurs, notamment l'étude de Delattre (1966b), qui analyse ces expressions comme des configurations relativement peu modulées et décalées dans un registre bas ou dans un registre haut, en fonction de la nature du Syntagme Intonatif auquel elles sont adjointes (voir *supra*, la figure 122, qui illustre des exemples de parole impromptue comportant des expressions parenthétiques brèves détachées à droite (des postfixes de faible empan, dans des >constructions déclaratives). Quelques réalisations de parenthétiques de faible empan détachées à droite, dans des énoncés assertifs, ont montré la présence d'une montée finale de faible amplitude, mais néanmoins perceptible (voir *supra*, les figures 123a et 126), ce qui déroge, de toute évidence, à la représentation traditionnelle de la mélodie rectiligne prototypique, telle que la représentent Delattre et de nombreux autres auteurs. Nous avons proposé d'interpréter ce phénomène comme la marque d'une indication d'ordre interactionnelle (i.e. comme un signal envoyé à l'interlocuteur). Cette montée finale est souvent associée à l'expression comme « tu vois », détachée à droite (en concurrence avec l'usage d'une mélodie plate), où elle semble dénoter une forme d'appel adressé à l'interlocuteur. Lorsqu'elle prend place à la suite d'un Syntagme Intonatif se terminant par une montée finale (comme c'est notamment le cas des questions totales), il s'avère que la configuration des parenthétiques de faible empan n'adopte une mélodie plate que de façon occasionnelle. En effet, elle tend généralement à se réaliser sous l'aspect d'une mélodie en forme de berceau, inscrite dans un registre haut (voir *supra*, la figure 122 et ci-après, la figure 134).

L'analyse expérimentale des expressions parenthétiques *de large empan*, détachées à droite, nous a permis de mettre à jour trois tendances prégnantes.

(i) D'une part, ces expressions admettent la présence de toutes les constructions prosodiques possibles (intégrant la formation de Syntagmes Intonatifs, de Macro-Unités Intonatives et de Périodes).

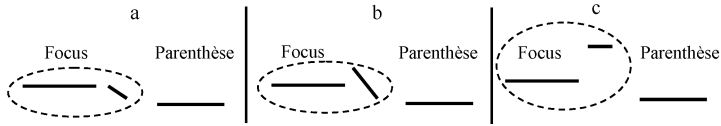


Fig. 134. Représentations schématiques des réalisations : Focus + Parenthèse en français.

(ii) D'autre part, en fonction de la remarque précédente, et contrairement à ce qui a été souvent affirmé, ces expressions parenthétiques ne sont pas prosodiquement amorphes, car elles peuvent bénéficier d'un phrasé comparable à celui des séquences non parenthétiques (telles que les phrases/énoncés-noyaux). Toutefois le phrasé des parenthétiques se caractérise notamment par une compression de la dynamique tonale des proéminences mélodiques qui sont associées aux différents niveaux d'accentuation. L'une des conséquences de cette compression de la gamme tonale se traduit par le rôle plus important qu'acquière les effets d'allongement final, en tant qu'indicateurs des bornes des Syntagmes Prosodiques qui participent à la structuration des expressions parenthétiques de large empan (Di Cristo & Jankowsky, 1999, *op. cit.*).

(iii) Enfin, la construction du phrasé des expressions de la périphérie droite met en œuvre des phénomènes d'abaissement itératifs (*ibid*) qui contribuent également à délimiter les Syntagmes Prosodiques inclus dans ces expressions, aussi bien dans les assertions que dans les questions (voir *supra* : la figure 123 et la figure 121d).

Les expressions parenthétiques de la périphérie droite, qu'elles soient *de faible ou de large empan*, sont généralement décrites comme des segments prosodiquement non autonomes, en ce sens que leur prosodie est subordonnée à celle de l'hôte auquel elles s'ancrent. L'argumentation en faveur de cette interprétation, invoque en particulier des phénomènes de subordination tonale. De ce point de vue, elle s'appuie sur des observations selon lesquelles une expression parenthétique s'inscrit dans un registre bas, à la suite d'un hôte se terminant par un ton bas et dans un registre haut, après un hôte s'achevant par un ton haut. L'argumentation en faveur de la subordination tire également partie du fait que la configuration mélodique globale de l'expression parenthétique a tendance à se réaliser comme une sorte de copie réduite de celle de l'hôte de rattachement. Bien qu'elle soit souvent mise en avant, la référence au phénomène de copie demande cependant à être discutée. Il est apparu, en effet, que ce dispositif était surtout vérifiable dans le cas des expressions parenthétiques postérieures à un hôte se concluant par un contour montant (principalement dans les questions). En revanche, il paraît moins légitime de parler de copie à propos de la configuration prosodique d'une expression parenthétique consé-

cutive à un hôte se concluant par un ton bas. À moins de se ranger à l'idée de Rossi (1999), pour qui cette expression parenthétique est représentée par une intonation Conclusive mineure (notée Cc ; voir *supra*, pour une discussion sur ce point), que l'on pourrait assimiler, alors, à une copie réduite de l'intonation Conclusive majeure par laquelle se clôture l'hôte⁴⁶. D'autre part, il est permis de mettre en cause les notions de copie et de subordination tonale, si l'on tient compte de l'observation que nous rapportons ci-après. Dans les énoncés assertifs qui sont construits suivant la modalité : Focus + Parenthèse (ex. « Je l'ai bien reçue, la convocation »), le focus peut être exprimé de manière neutre ou de manière emphatique. Dans la forme neutre le focus se clôture habituellement par un contour descendant issu d'un niveau mélodique moyen (figure 134a). Dans la forme emphatique, il se clôture soit par une chute issue d'un registre haut, soit par un ton extra-haut (figure 134b et c)⁴⁷.

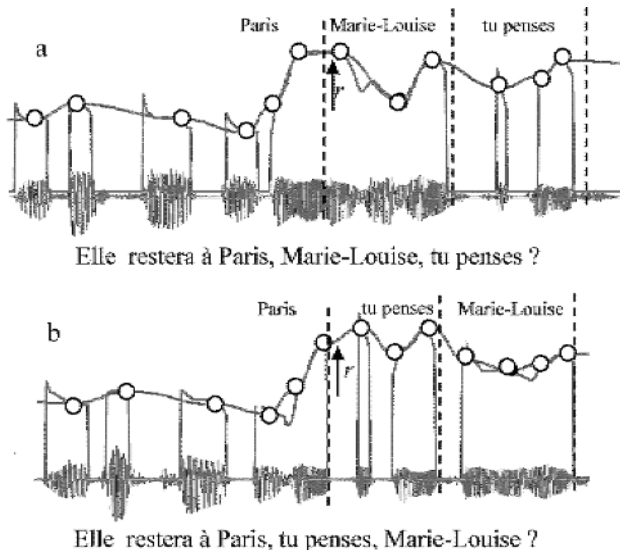


Fig. 134 bis. Courbes mélodiques modélisées illustrant la réalisation de deux expressions parenthétiques de la périphérie droite : « tu penses » et « Marie-Louise », dans une question.

⁴⁶ Précisons que la mention du dispositif de copie peut se référer à la forme de la configuration mélodique globale de l'hôte ou, plus simplement, à celle du ton final de cette dernière. Voir, à ce sujet : Di Cristo & Hirst (1996).

⁴⁷ Voir, ci-dessus, les figures 85a et 85b.

Alors que les réalisations (a) et (b) sont de nature à conforter l'idée d'un dispositif de subordination tonale (qui veut que la mélodie de l'expression parenthétique de la périphérie droite recopie le niveau du ton final de l'hôte auquel elle se rattache), la réalisation illustrée par (85b) y déroge de toute évidence, dans la mesure où elle fait apparaître qu'une expression parenthétique de la périphérie droite réalisée dans un registre uniformément bas, peut être ad-jointe à un hôte se terminant par un ton haut. À dire vrai, nous n'avons pas d'explication à donner à ce type de construction intonative qui a été observé aussi par Berrendonner (2008) et par Avanzi (2009). Nous précisons, en outre que la même construction disjonctive (impliquant un patron montant suivi d'une parenthèse basse) se rencontre en français dans des énoncés comme : « Je m'en vais, elle arrive » ou « il n'est pas venu, il était malade », dans lesquels les deux propositions juxtaposées (P1 et P2) se trouvent liées par une relation subordonnante de causalité : (i.e. « je m'en vais, puisqu'elle arrive » et : « il n'est pas venu, puisqu'il était malade »). La vignette (a) de la figure 135 illustre le dispositif prosodique qui est employé pour marquer ce type de relation. Selon ce dispositif, la mélodie plate et basse de P2 (similaire à la parenthèse basse de Delattre) est raccordée à celle de P1, qui se termine par un ton haut. Il est intéressant de noter que la construction prosodique qu'illustre la vignette (b) présente une image en miroir de celle de (a). L'usage de cette disposition prosodique a pour effet d'entraîner une inversion de la relation de subordination, l'énoncé ainsi configuré signifiant dans ce cas : « elle arrive puisque je m'en vais ».

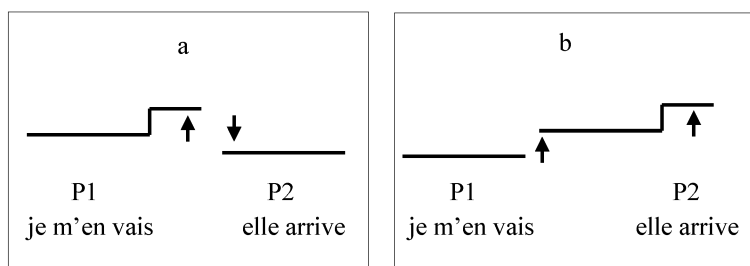


Fig. 135. Configurations mélodiques stylisées illustrant le rôle de l'usage des parenthétiques prosodiques comme indicateurs de relations de subordination, en l'absence de marquages syntaxiques

La question de l'autonomie formelle des expressions de la périphérie droite des énoncés segmentés se pose à la fois au niveau de la syntaxe et à celui de la prosodie. Nous avons rappelé antérieurement, dans ce chapitre, que la tradition

grammaticale les considère d'ordinaire comme des expressions externes à la structure syntaxique de l'énoncé-noyau auquel elles se raccordent. Cependant, cette externalité n'exclut pas toute possibilité de liage syntaxique⁴⁸, ce qui inciterait à mettre en question leur statut d'autonomie. En effet, certaines expressions parenthétiques de la périphérie droite peuvent être reliées à l'énoncé-noyau par des marques de coindexation et de coréférencialité (Prévost, 2003). Selon Apothéloz (1997), les éléments parenthétiques de la périphérie droite sont soumis, à l'instar de ceux de la périphérie gauche, à des contraintes d'ordre morphosyntaxique. À titre d'exemple, lorsque le complément détaché à droite assume une fonction de complément prépositionnel par rapport au verbe de l'énoncé-noyau (comme dans : « je lui donnerais volontiers une baffe, à cette idiote »), il comporte toujours la préposition (Lambrecht, 1994 ; Blasco, 1995), ce qui paraît attester l'existence d'un lien de rection entre l'énoncé-noyau et l'expression parenthétique qui lui est adjointe (Apothéloz & Grobet, 2005). Toutefois, Il convient de distinguer les parenthétiques adjointes et certaines « comment clauses finales » (« je pense », « je crois », « je trouve »), qui fonctionnent comme des énonciations autonomes formulées après coup et qui n'ont pas de lien syntaxique avec la phrase qui les précède (voir Ziv, 1994). En définitive, les liens syntaxiques entre les parenthétiques de la périphérie droite et l'énoncé-noyau, ne sont pas toujours explicites et demeurent complexes. Le cadre d'analyse développé par les approches macrosyntaxiques est certainement celui qui permettra le mieux de rendre compte de la nature de ces relations.

Les expressions parenthétiques de la périphérie droite sont-elles des expressions prosodiquement autonomes ? Si l'on admet que le statut de l'autonomie prosodique s'évalue en fonction de la capacité qu'ont ces expressions à former des Syntagmes Intonatifs à part entière, la réponse à la précédente question aura forcément tendance à être négative, car nous avons vu que ces expressions ne sont pas toujours construites de la sorte. En réalité, il existe deux façons d'interpréter, sur le plan de la prosodie, une construction du type : [énoncé-noyau + postfixe] dans le cas d'une assertion comme : « Elle a fait la malle, Marinette ». La première, qui a été retenue par Ladd (1996), consiste à analyser l'énoncé-noyau (porteur du focus) comme un Syntagme Intermédiaire. Selon cette interprétation, L'ensemble [énoncé-noyau + postfixe] forme alors un seul Syntagme Intonatif. La seconde interprétation, celle que nous avons proposée, revient à traiter l'énoncé-noyau dans son ensemble comme un Syntagme Intonatif (ou une Unité Intonative) et la partie postfixée, comme un Segment de Syntagme Intonatif. L'ensemble constitué par le Syntagme Intonatif et le Seg-

⁴⁸ Voir, à ce sujet : Marandin (1998).

ment de Syntagme Intonatif subséquent constitue ce que nous avons proposé d'appeler une Macro-Unité Intonative⁴⁹. Il convient de préciser que les deux interprétations que nous venons d'évoquer prédisent également que l'élément postfixé ne constitue pas un Syntagme Intonatif à part entière et que sa forme mélodique est dépendante de celle de l'énoncé-noyau précédent (voir, ci-dessus, ce qui est dit à propos du dispositif de copie). Il est donc clair que les deux interprétations que nous venons de résumer ne sont pas de nature à conforter le statut d'autonomie des éléments postfixés parenthétiques. Nous rappelons aussi que, selon notre analyse, ces éléments postfixés peuvent contenir plusieurs Syntagmes Prosodiques consécutifs dont la délimitation prend en compte, à la fois, des effets temporels d'allongement final et des dispositifs itératifs de *downstep* (ou d'abaissement mélodique). L'exemple donné ci-après illustre une construction comportant, en qualité de postfixe, un Segment d'Unité Intonative formé de plusieurs Syntagmes Prosodiques consécutifs: « Elle n'a pas pris le train, Marie-Jeanne, ce matin, je pense, avec son frère, pour aller au bureau ».

Le caractère non autonome des expressions périphériques postfixées ressort bien d'une comparaison entre des énoncés assertifs ou interrogatifs qui les contiennent et des constructions, de même composition lexicale, mais qui expriment une double question ou une double assertion (figure 136). Il est à noter, à propos de ces exemples, que le syntagme « ce matin » postfixé (en a et en c) représente un Syntagme Prosodique dont la configuration mélodique – mélodie plate dans un registre bas pour (a) et mélodie réhaussée et montante dans un registre haut pour (c) – est dépendante de celle de l'énoncé-noyau. En revanche, lorsque ce même syntagme endosse le statut d'une assertion (b, d), il est réalisé comme un Syntagme Intonatif intégral, attestant par la même de son autonomie sur le plan prosodique.

À l'issue des analyses empiriques que nous avons effectuées, il apparaît que les expressions parenthétiques en français peuvent se présenter, sur le plan de la prosodie, soit comme des objets autonomes, soit comme des objets soumis à une certaine forme de dépendance. Nous proposons de dresser le bilan de cette variabilité dans les conclusions qui suivent.

(i) Les expressions parenthétiques *médianes de faible empan*, quelles soient enchâssées dans les segments détachés de la périphérie gauche ou à l'intérieur des énoncés-noyaux, donnent lieu la réalisation de trois patrons prosodiques distincts : un patron en forme de plateau, qui actualise un Syntagme Prosodique autonome, doublement disjoint de son environnement immédiat et deux patrons qui se terminent par une montée, tout en présentant également un décroché de

49 Voir, à ce sujet, notre chapitre sur le phrasé prosodique du français.

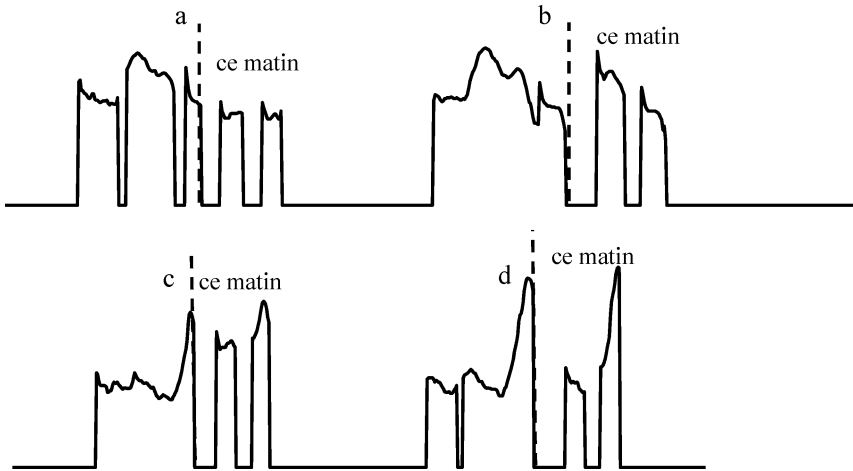


Fig. 136. Tracés de F0 permettant de comparer les réalisations d'un énoncé de structure [focus + postfixé] : « Elle a bien mangé, ce matin », dans une assertion (a) et dans une question (c), avec des constructions formées de deux assertions : (b) : « Elle a bien mangé. Ce matin », ou de deux questions (d) : « Elle a bien mangé ? Ce matin ? »

registre à leur début. Le premier patron montant, qui se termine par une montée de grande amplitude, acquiert le statut de Syntagme Intonatif et il constitue, de ce fait, une unité prosodiquement disjointe. Le second patron montant exhibe une montée de moindre amplitude et s'accompagne d'un allongement final. Il actualise un Syntagme Prosodique dont l'autonomie, par rapport au matériau subséquent, est confortée par la présence d'une pause silencieuse. Lorsque l'expression parenthétique se termine par un ton haut qui ne s'accompagne pas d'une marque d'allongement, elle correspond à une Unité Tonale, qui s'intègre au matériau subséquent par liage et elle n'est donc pas analysable comme une unité prosodiquement autonome. D'une manière générale, il est crucial de prendre en considération tous les indices qui participent à la construction du phrasé, pour décider si un élément donné constitue une unité prosodique autonome ou pas. L'exemple illustré par la figure 137 permet d'observer deux réalisations de l'énoncé « Ça sera un bel ensemble je pense que ça sera ».

Dans la première réalisation (a), la partie postfixée comprend deux Syntagmes Prosodiques parenthétiques consécutifs. Le premier (« je pense ») est détaché de son contexte immédiat, à la fois, par des marques de registre (double rupture), par une configuration mélodique globale particulière et par des pauses. Dans la réalisation (b), la partie postfixée, qui est séparée du matériau à sa gauche par l'insertion d'une pause, forme un seul Syntagme Prosodique parenthétique, en raison du liage de « je pense » avec le matériau subséquent. Il est

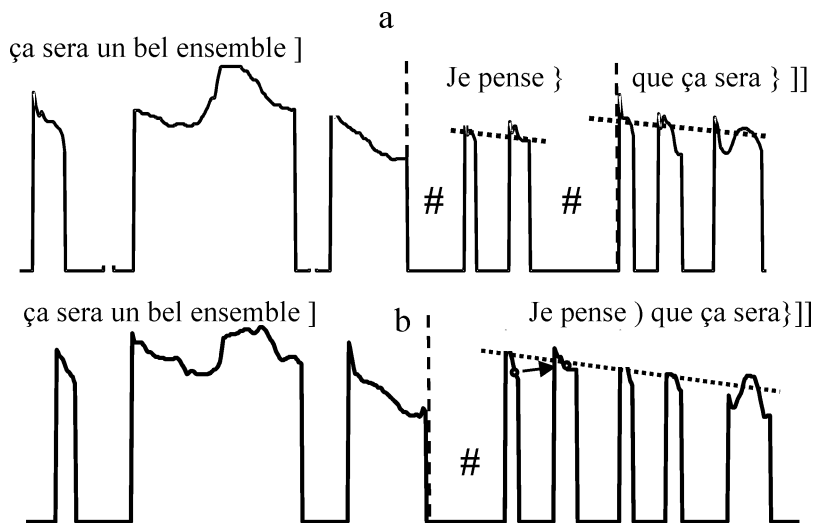


Fig. 137. Tracés de F0 illustrant deux réalisations de l'énoncé : « Ça sera un bel ensemble, je pense que ça sera ». En (a) « je pense » et « que ça sera » constituent deux éléments parenthétiques distincts. En revanche, dans (b), « je pense que ça sera » est configuré sous la forme d'un unique segment parenthétique. On remarque la faible montée sur « pense », qui marque la limite d'une Unité Tonale en (b).

clair que, dans cette seconde réalisation, « je pense », qui participe de la construction d'une Unité Tonale, ne constitue plus une expression parenthétique à proprement parler.

(ii) Les expressions parenthétiques *médianes* (ou *incises*) de large empan comprennent généralement un décroché de registre (négatif ou positif) à leur début et une montée mélodique de forte amplitude à leur terme (accompagnée ou non d'une pause silencieuse). Ces parenthétiques de large empan sont insérées dans le déroulement du discours comme des unités prosodiquement autonomes, simples (un seul Syntagme Intonatif), ou complexes (plusieurs Syntagmes Intonatifs, ou construction d'une Macro Unité Intonative). Elles exhibent un phrasé similaire à celui des séquences non parenthétiques, mais ce phrasé est sensible aux changements de tempo qui accompagnent également la mise en place des expressions parenthétiques (les parenthétiques peuvent en effet être réalisées avec un tempo plus rapide ou plus lent, par rapport à leur matériau attendant).

(iii) Les expressions parenthétiques de la *périphérie droite*, qui présentent des structures syntaxiques variées et qui assument diverses fonctions (voir ci-après), se démarquent régulièrement du matériau qui précède (i.e. de l'énoncé-noyau)

par des effets de registre (i.e. d'abaissement de réhaussement et de compression)⁵⁰. Les expressions parenthétiques de la *périphérie droite disposant d'un faible empan* (ex. « Je crois », « je trouve », « la semaine prochaine », « en attendant », etc.), qui succèdent à un énoncé-noyau se terminant par un ton bas, tendent à se réaliser sous l'apparence d'une mélodie plate et faiblement déclinante, inscrite dans un registre bas. Lorsqu'une expression parenthétique de faible empan se positionne après un énoncé-noyau se terminant par un contour montant (comme pour une question totale), elle se réalise, soit comme une mélodie plate inscrite dans un registre haut, soit sous l'aspect d'une configuration en forme de berceau, également inscrite dans un registre haut. Les expressions *parenthétiques de large empan* de la périphérie droite se réalisent entièrement dans un registre bas ou haut, en fonction du niveau mélodique atteint au terme de l'énoncé-noyau auquel elles s'ancrent. Elles exhibent cependant un phrasé prosodique, qui permet notamment de mettre en relief, mais au prix d'une dynamique réduite, les limites des Unités Tonales et des Syntagmes Prosodiques qui structurent prosodiquement ces expressions. Compte tenu de la compression de la gamme tonale qui résulte de la réduction de la dynamique mélodique, les effets d'allongement final et les pauses sont amenés à jouer un rôle plus important, voire déterminant, dans la mise en œuvre de cette fonction de structuration. Les expressions parenthétiques de la périphérie droite sont liées, comme on l'a vu, par une la relation de subordination prosodique qu'elles entretiennent avec l'hôte d'ancrage. Elles ne sont interprétables qu'en fonction de cette relation et, de ce fait, elles ne peuvent exister de façon indépendante.

(iv) Les données empiriques concourent à mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas en français un patron unique ou prototypique, qui serait le seul représentant du statut prosodique de parenthétique. Il n'en demeure pas moins que le patron illustré par une mélodie rectiligne de niveau bas connaît une fréquence d'usage élevée dans les divers styles de discours, principalement quand il s'agit de produire des expressions parenthétiques de faible empan. De plus, ce patron se rencontre aussi bien dans les expressions parenthétiques incisives médianes (qu'elles s'insèrent dans les segments détachés à gauche ou dans les énoncés-noyaux), que dans les constructions postfixées. Nous présentons ci-après (figure 138) une illustration de cette tendance, en reproduisant un

50 Le facteur registre est un élément essentiel pour l'identification des expressions parenthétiques. Il constitue, vis-à-vis de la séquence linéaire des tons hauts et bas, un composant orthogonal de l'organisation mélodique qui se rapporte à deux dimensions : le niveau et la gamme (appelés respectivement en anglais « register » et « span ». À ce sujet, voir : Ladd (1993), Patterson (2000), et Portes & Di Cristo (2003).

énoncé que nous avons enregistré en laissant traîner notre oreille du côté de Marseille.

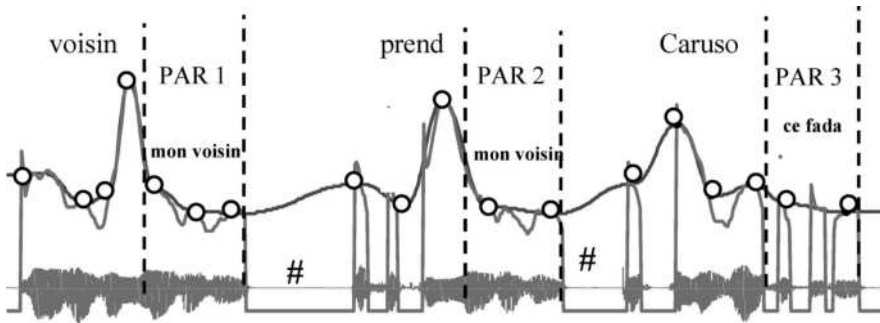


Fig. 138. Courbe mélodique modélisée de l'énoncé : « Mon voisin, mon voisin, il se prend, mon voisin, pour Caruso, ce fada ».

(v) Malgré la fréquence d'emploi élevée des expressions parenthétiques médianes qui se réalisent sous la forme d'un plateau en plage basse, cette configuration est évitée dans certains cas, en fonction du contenu sémantique véhiculé par ces expressions (voir ci-après). Considérons les exemples suivants : a) « Sa sœur, < la plus grande >, a encore échoué au bac » ; (b) « Pierre, < en attendant >, sa voiture il la bichonne », (c) ; « Mon père, < qui est sourd >, écoute la télé à fond » ; (d) « Les olympiens, < probablement >, joueront davantage la défense » ; (e) « Jean-Marc, < j'hallucine >, vient encore de gagner au loto » ; (f) « Sa grand-mère, < je te jure que c'est vrai >, s'est encore baignée pour Noël ». Nous pouvons supposer que :

- dans les exemples (a, b, c) les expressions parenthétiques délimitées par < et > accepteront aussi bien la réalisation en plateau que la réalisation avec montée finale ;
- dans l'exemple (d), c'est la réalisation avec montée finale qui sera sélectionnée et
- dans les exemples (e) et (f), la réalisation en plateau n'aura pas droit de cité (car, dans ces deux derniers cas, l'élément parenthétique correspond à un acte illocutoire de type expressif).

3. Fonctionnalité, valeurs sémantiques et pragmatiques des expressions parenthétiques

Il est convenu que les expressions dites parenthétiques assument de multiples fonctions, qui s'exercent dans la construction des énoncés, des tours de parole et, plus généralement, dans la pratique des diverses formes de discours. Cette richesse fonctionnelle se traduit, notamment, par la palette des termes qui sont utilisés nommer ces expressions : incidentes, incisives, clauses de commentaires, suppléments, ajouts, syntagmes épistémiques, etc. Pour s'en tenir à un niveau très général, nous dirons que la fonctionnalité des parenthétiques se rapporte au choix délibéré des locuteurs d'insérer un segment de longueur variable, à l'intérieur d'un énoncé, d'un acte de discours ou d'un tour de parole, afin d'apporter un complément d'information, une explication, un commentaire, une reformulation, une glose, une opinion, etc.⁵¹

Il est parfois déclaré que l'insertion des expressions parenthétiques intéresse moins le contenu de l'énoncé qu'elle interrompt momentanément que la manière dont cet énoncé est présenté par celui qui le profère (Dessaintes, 1960), ce qui incite à s'interroger sur le statut sémantique et pragmatique de ces expressions. Cette démarche est d'autant plus fondée que la plupart des auteurs s'accordent sur le fait que l'interprétation des relations que les expressions parenthétiques entretiennent avec leurs hôtes, dépasse largement le cadre d'analyse de la phrase et se place au niveau de celui du discours (Burton-Roberts, 2005). Dans cette perspective, il apparaît que la problématique, au demeurant centrale, de l'intégration et de l'autonomie des parenthétiques interpelle à la fois la macrosyntaxe, la prosodie, la sémantique et la pragmatique.

La question du contenu sémantique des expressions parenthétiques a été maintes fois abordée sous l'éclairage de la sémantique dite vériconditionnelle. Dans l'optique de cette orientation, il a été affirmé que certaines de ces expressions ne participent pas au contenu des énoncés auxquels elles s'ancrent, car elles ne modifient pas les conditions de vérité qu'ils dénotent⁵². Comme en

51 Par exemple, on attribue généralement plusieurs fonctions aux incisives, telles que le cadrage, la modélisation, la restriction quantitative, l'identification qualitative, etc. (Morel & Danon-Boileau, 1998).

52 D'après Potts (2008), les expressions parenthétiques, telles que les termes en apposition, ne contribuent pas au contenu vériconditionnel des énoncés d'accueil, mais elles modifient cependant leur contexte d'interprétation (ce qui atteste de leur rôle potentiel sur le plan de l'interprétation pragmatique). Selon Post (*op.cit.*), les parenthétiques peuvent posséder des conditions de vérité qui leurs sont propres et indépendantes de celles de l'hôte. C'est le cas, par exemple de la parenthétique adverbiale dans : « C'est, comme tu le sais, une bien triste histoire ».

général les expressions parenthétiques ne sont pas vides de sens, il a été suggéré que celles qui sont représentées, en particulier, par des termes en apposition, véhiculent le contenu d'une proposition supplémentaire, laquelle est assertée en sus de l'assertion principale qu'exprime l'hôte d'accueil. Leur fonction sémantique première serait donc de marquer une prédication seconde (Caddéo, 2000 ; Forsgren, 2000 ; Muller, 2000 ; Apothéloz & Grobet, 2005 ; Havu & Pierrard, 2008). Pour Potts (2005, 2007), ainsi que pour Jayez & Rossari (2004), les incises appositives nominales sont interprétables comme des ajouts qui induisent une implicature⁵³ supplémentant l'assertion primaire qu'exprime l'hôte. En vérité, on doit distinguer plusieurs types d'apposition : les appositions ordinaires, ou de spécification (type : « Françoise, < ma sœur >, elle vit en Argentine », celles qui possèdent une valeur prédicative explicite, du type : « Paul, < mon meilleur ami >, vient d'avoir un nouveau malaise » (Ott, 2004) et celles (cas des incises dites qualitatives) qui expriment un jugement de valeur de la part du locuteur : « Mireille, < cette imbécile >, elle a encore raté le bus ». Alors qu'une apposition ordinaire est interprétable comme une incidente prédicative vis-à-vis du SN dont elle contribue à préciser l'identité, une incise qualitative est vue davantage comme une incidente prédicative relativement à la phrase d'accueil (Marandin, 1998).

L'idée selon laquelle les expressions parenthétiques n'affectent pas les conditions de vérité de leur hôte, a été discutée en particulier par Blakemore (2009). D'après cette auteure, toutes les expressions parenthétiques ne sont pas complètement étrangères au contenu de leur hôte, quant à leur interprétation pragmatique. En effet, certaines expressions parenthétiques (telles que les « Et-P » et les « C'est-à-dire-P ») tirent leur pertinence de l'information qu'elles communiquent au sujet du contenu vériconditionnel explicite de leur hôte ou, en d'autres termes, du rôle qu'elles jouent pour l'identification du contenu conceptuel de celui-ci. Pour comprendre l'argumentation de Blakemore, il convient de clarifier les critères d'interprétation auxquels elle se réfère, comme nous le faisons ci-après. Si par « conditions de vérité », on entend celles qui sont déterminées par la signification codée des mots qui constituent l'hôte, ou par son sens littéral, il n'est pas légitime de dire que les parenthétiques affectent les conditions de vérité de leur hôte. En revanche, si par « condition de vérité » on entend celles qui se rapportent à la pensée communiquée par l'hôte, il est permis

53 La notion d'implicature, qui a été introduite par Grice (1975), est fondée sur une distinction fondamentale entre ce qui est dit et ce qui est implicite. Le contenu d'un énoncé sur le mode du dit correspond à son contenu logique, soit à son aspect vériconditionnel. Ce qui est implicite correspond à ce qui est communiqué, moins ce qui est dit. Les implicatures concernent donc les aspects non vériconditionnels des énoncés.

d'envisager positivement la proposition précédente. Selon les conclusions de Blakemore, les parenthétiques contribuent, en définitive, à la spécification des conditions de vérité de leurs hôtes, seulement dans le sens où elles communiquent des propositions se rapportant à ces conditions.

Blakemore (2006) a proposé de distinguer deux grandes catégories d'expressions parenthétiques, soit, respectivement, les expressions parenthétiques grammaticales (comme les parenthétiques appositives) et les parenthétiques discursives. Parmi ces dernières, celles qu'il est convenu d'appeler des « comment clauses », des verbes recteurs faibles, ou encore des « epistemic stance markers » (ex. « je « pense », « je crois », « je trouve », etc.), ont été les plus analysées au niveau prosodique, et les plus commentées sur le plan des analyses fonctionnelles, sémantiques et pragmatiques. D'une manière générale, ces expressions sont interprétées sémantiquement comme des syntagmes épistémiques, dans la mesure où elles entretiennent une relation modale avec le contenu propositionnel de l'hôte qu'elles modifient, en limitant sa valeur de vérité (Aijmer, 1997 ; Precht, 2003). En réalité, elles modulent la force épistémique d'un énoncé, ou d'une partie de celui-ci⁵⁴, en leur apportant une modification qui peut correspondre, par exemple, à une valeur d'atténuation (d'où le terme de « mitigator », qui est employé pour qualifier ces expressions). Pour (Borillo, 2004), les « comment clauses », *telles que* : « selon moi », « à mes yeux », « à mon avis », sont assimilables à des adverbes d'opinion forte, qui expriment un point de vue subjectif et qui font référence à l'univers de pensée du locuteur, plus particulièrement, à sa connaissance, à ses croyances et à son jugement. Selon Borillo (*ibid.*), le rôle de l'élément de première personne est essentiel pour que ce type d'adverbe soit interprété comme un marqueur épistémique d'usage direct, ce qui lui permet de remplir une double fonction : la fonction sémantique d'adverbe épistémique et la fonction pragmatique d'atténuation (ang. de « mitigation »)⁵⁵. Pour Dehé & Wichmann (2010), seules les « comment clauses » accentuées formant des Unités Intonatives séparées, peuvent bénéficier de la force sémantique d'un « mitigator » épistémique. En revanche, les « comment clauses » qui sont intégrées à une Unité Intonative (voir supra) et désaccentuées, n'ont qu'un rôle de type interactionnel. Elles perdent ainsi leur signification première et tendent à être pragmatisées pour devenir des marqueurs discursifs qui assument une fonction de cohésion ou une fonction interpersonnelle,

⁵⁴ Dehé & Wichmann (2010), Schneider (2007).

⁵⁵ Précisons que, en sus de la fonction de mitigation (ou de modulation du contenu propositionnel de l'hôte), certaines expressions parenthétiques, notamment celles qui bénéficient d'un empan étendu, ont la faculté d'introduire un ou plusieurs autres actes de parole, par rapport à celui que véhicule l'hôte d'accueil.

fonctions dans lesquelles la valeur épistémique se trouve fortement restreinte. À la limite, selon Dehé & Wichmann, ces « comment clauses » désaccentuées peuvent se réduire à de simples « verbal fillers », c'est-à-dire, à des expressions sonores par l'usage desquelles les locuteurs signalent qu'ils marquent une pause, mais qu'ils n'ont pas fini de parler.

Schneider (2007), qui a réalisé une étude comparative des clauses de commentaire en français, en italien et en espagnol, a proposé de classer ces clauses en plusieurs catégories. Il distingue notamment les clauses qui modulent (ang. « mitigate ») le contenu propositionnel de l'énoncé et celles qui ont une incidence sur l'acte illocutoire proféré et qui modulent ainsi la valeur d'engagement du locuteur. Cet « illocutionary commitment » (Hand, 1993) n'assume aucune fonction descriptive, mais apporte une information d'ordre procédurale⁵⁶, laquelle contribue à guider l'interprétation de la signification de l'énoncé, qui est inférable par l'interlocuteur. Dans leur usage épistémique de « stance adverbial » (Dehé & Wichmann, 2010), les clauses de commentaire sont parfois assimilables à des « prédicats mentaux » – ang. « mental state predicates - (van Bogaert, 2011) donnant lieu à des évaluations subjectives dont le locuteur assume seul la responsabilité. Ces expressions parenthétiques sont donc ouvertes à la manifestation d'attitudes, telles que l'incertitude ou la conviction, par exemple. Il est permis de supposer que, selon l'attitude déclarée, une expression parenthétique comme « je pense », pourra s'associer avec des patrons prosodiques différents, dans les limites de variabilité qu'autorise le statut particulier de cette expression. On peut également supposer que les parenthétiques qui se doublent de cette fonction attitudinale auront davantage tendance à être réalisées comme des Syntagmes Intonatifs autonomes. Précisons toutefois que les précédentes remarques ne dépassent pas le stade des hypothèses, car nous n'avons pas vraiment exploré les cas auxquels nous venons de faire allusion. Il est probable qu'ils constituent, néanmoins, l'un des facteurs qui conditionne la variabilité prosodique des parenthétiques que l'on observe dans le discours et la conversation.

Sous les auspices de l'analyse du discours et de la conversation, les expressions parenthétiques ont fait l'objet de plusieurs interprétations, qui concourent à préciser leur rôle sémantique et pragmatique, à travers une fenêtre d'observation qui dépasse largement celle de la phrase. Dans cette perspective, il est fréquent d'analyser le contenu du segment inséré comme un commentaire ou

56 Une information est dite procédurale, lorsqu'elle ne contribue pas directement à la signification propositionnelle (conceptuelle) d'un énoncé, mais à la façon de traiter celle-ci. Voir : Blakemore (1987).

une information de second plan que le locuteur prend à son compte, mais ne demande pas à son interlocuteur de partager (Beysade, 2012). D'une manière générale, il a été noté que l'insertion d'une parenthétique apporte un éclairage sur le déroulement du discours en train de se construire, de se reprendre et de se modifier, le discours étant alors perçu davantage comme une activité que comme un objet fini (Zay, 1995). De surcroît, cette insertion contribue à marquer un contraste entre la séquence insérante et la séquence insérée, qui joue un rôle de premier plan dans l'interprétation du contenu délivré par la progression du discours (Mondada & Zay, 1999). Selon Beysade (2012), certaines propositions enchâssées présentent la particularité d'être sensibles à une flexibilité de la modalité énonciative, en ce sens qu'elles peuvent recevoir une modalité assertive, interrogative ou jussive (ex. « L'année dernière, < tu t'en souviens >, on était en Afrique », « Jean, < personne ne le sait >, a une maladie incurable »). À la suite de quoi, l'auteure suggère de réserver le terme d'incidente pour qualifier les expressions enchâssées qui offrent cette possibilité et celui d'incise, pour nommer celles qui n'en bénéficient pas (ex. « C'est par là, < je crois >, qu'il faudrait commencer »). Nous rappelons que nous n'avons pas tenu compte de cette distinction dans notre travail, en utilisant simplement les termes de parenthétique et de parenthèse.

L'analyse du discours pose, comme on l'a évoqué, des problèmes à l'approche de la syntaxe traditionnelle, qui a cédé sur ce plan la place à celle de la macrosyntaxe, envisageable pour sa part comme une syntaxe de l'énonciation (Berrendonner, 1990). Dans ce cadre d'analyse, Kahane & Pietrandrea (2013) ont suggéré d'interpréter les clauses de commentaire apparaissant en position post-nucléaire comme des « Unités Illocutoires Associées ». Considérons les exemples suivants : « Il s'en fiche, < je crois > », « Ils sont plutôt sympas, < je trouve > ». Dans ces exemples, les clauses de commentaires finales et les hôtes auxquels elles s'ancrent constituent deux unités rectionnelles distinctes, qui entretiennent une relation d'ordre macrosyntaxique. Les hôtes représentent, comme cela a été précisé, des noyaux macrosyntaxiques qui sont porteurs d'une force illocutoire et qui peuvent, à ce titre, recevoir des modalités d'énonciation. Les expressions parenthétiques qui se raccordent aux phrases-noyaux, comme dans les exemples précédents, ne sont pas porteuses d'une force illocutoire à proprement parler, mais elles forment des Unités Illocutoires Associées, qui se placent dans la portée sémantique⁵⁷ de la force illocutoire des phrases-noyaux. Ce rôle est signalé par l'emploi d'une mélodie plate réalisée dans une plage basse, comme

57 Pour ce qui concerne la question de la portée des expressions parenthétiques, voir : Heider (2005), Kaltenböck (2007) et Kärkkäinen (2010).

c'est le cas dans les exemples ci-dessus, ou par celui d'une mélodie plate, réalisée dans une plage haute, comme dans la question : « Ils sont plutôt sympas, tu trouves ? ». Nous rappelons que les expressions détachées à droite qui sont constituées par des verbes recteurs faibles, peuvent aussi être réalisées comme des unités illocutoires à part entière en perdant ainsi leur statut de parenthétique (ce qui peut être noté orthographiquement de la sorte : « Ils sont plutôt sympas. Je trouve » et « Ils sont plutôt sympas ? Tu trouves ? »). Eu égard à leur emploi en tant qu'acte illocutoire indépendant, ces expressions sont alors dotées d'un patron intonatif d'assertion ou de question, identique à celui que peut recevoir une phrase-noyau.

À la différence des expressions comme « je pense », « je trouve », « je crois », qui se réalisent systématiquement par une mélodie plate en plage basse, lorsqu'elles se situent en position postnucléaire, en endossant le statut d'unité illocutoire associée (voir ci-dessus), l'expression « tu vois » qui occupe la même position et qui dispose du même statut, connaît deux réalisations prosodiques : celle qui se traduit par une mélodie plate en plage basse et celle qui comporte une montée finale de faible amplitude (voir la figure 127). Il a été suggéré⁵⁸ que les constructions incluant « tu vois » ont connu un déplacement sémantique allant de leur acception concrète, référentielle, conceptuelle (de perception visuelle) vers un emploi plus abstrait, d'ordre pragmatique ou interactionnel. En nous référant à ce point de vue, nous considérons que l'expression finale « *tu vois* » dotée d'un contour faiblement montant acquiert, outre sa fonction de ponctuant, une valeur intersubjective d'appel à l'interlocuteur. Il convient de rappeler que ce contour faiblement montant est distinct de celui de la question totale. L'attribution de ce dernier à l'expression finale « *tu vois* » aurait pour effet de donner à cette expression, comme nous l'avons précisé ci-dessus, le statut d'un acte illocutoire indépendant dont la fonction est distincte de celle d'unité illocutoire associée.

Nous reprendrons ultérieurement la discussion concernant la fonctionnalité des expressions parenthétiques de la périphérie droite. En attendant, nous apporterons quelques précisions complémentaires sur les rôles que les diverses approches ont attribué aux expressions parenthétiques internes (incises et incidentes), à propos de l'organisation du discours et de la conversation. Dans l'optique de l'approche de la structuration informationnelle, il a été suggéré que ces expressions parenthétiques remplissaient une fonction de partition de l'information, en contribuant à dissocier le thème de l'apport d'information. Par ailleurs, il a été suggéré, dans le cadre de la théorie de la pertinence, que les

⁵⁸ Voir, pour une discussion sur le sujet: Traugott (2010), Bolly (2010) et Bolly (2012).

expressions parenthétiques étaient insérées dans le discours, afin d'accomplir une pertinence optimale (Ifantidou-Trouki, 1993 ; Blakemore, 2006). Dans cette perspective, l'ajout de ces expressions contribue à réduire l'effort de mémoire au cours du traitement de la parole. Il aide ainsi l'auditeur à interpréter l'information délivrée intentionnellement par le locuteur et à dériver, par inférence, les effets cognitifs voulus par ce dernier. Selon Blakemore (2006), certaines expressions parenthétiques peuvent susciter des effets cognitifs, par elles-mêmes, alors que d'autres contribuent seulement à l'interprétation globale de l'hôte d'ancrage.

Les chercheurs qui analysent la conversation dans une perspective interactionniste se sont particulièrement intéressés à ce qu'ils ont retenu d'appeler des « *parenthetical sequences* »⁵⁹. L'un des thèmes privilégiés de la mouvance interactionniste se rapporte à l'organisation des tours de parole, avec une mise au premier plan de l'unité appelée « *Turn Constructional Unit* » (TCU)⁶⁰. D'après les interactionnistes, les expressions parenthétiques apportent, via un mode de type métacommunicatif, des renseignements sur la manière dont le tour de parole en cours de développement, ou une partie de ce dernier, doit être interprété. Ces expressions parenthétiques fournissent ainsi des informations d'arrière-plan qui s'avèrent cruciales pour comprendre ce que le discours signifie. De plus, ces expressions parenthétiques ne sont pas insérées de façon aléatoire dans les unités de construction des tours de parole, mais en des positions qui sont susceptibles de ménager une intervention de l'interlocuteur, ce qui est favorisé par la présence d'une pause au terme de l'expression parenthétique (Mazeland, 2007).

Après avoir rappelé sommairement comment les diverses approches pragmatiques du discours et de la conversation traitent la question du rôle joué par les expressions parenthétiques médianes, nous proposons de reprendre l'analyse des fonctions assumées par les expressions parenthétiques de la périphérie droite que nous avons abordée précédemment, en examinant le cas des clauses de commentaires en position postnucléaire.

Nous rappellerons d'abord que les expressions parenthétiques de la périphérie droite ont été diversement répertoriées au moyen des termes de : report (Perrot, 1978), antitopique (Chafe, 1976 ; Lambrecht, 1981), post-rhème (Morel & Danon-Boileau, 1998), tail (Vallduvi, 1992) et appendice (Apothéloz & Grobet,

⁵⁹ Schegloff (2007). On retiendra que Schegloff distingue entre « *parenthetical sequences* » et « *incidental sequences* », ces dernières qualifient les séquences « accidentelles » que déclenchent les recherches de mots.

⁶⁰ Pour une définition de cette unité et de ses liens avec la syntaxe et la prosodie, voir : Selting (1996).

2005). La définition du statut grammatical et fonctionnel des expressions de la périphérie droite, distinctes des clauses de commentaire (dont nous avons parlé précédemment) et des vocatifs (que nous traiterons dans le prochain chapitre), a fait l'objet de débats qui mettent en évidence de nombreux désaccords. En ce qui concerne l'aspect grammatical, la question est de savoir si ces expressions sont grammaticalisées (et construites dans cette perspective par le locuteur) ou bien si elles se rapportent, comme l'affirment plusieurs auteurs, à des avatars de la formulation, qui engendrent, au niveau de la structure de surface, des retouches à posteriori, des reformulations réparatrices, etc. Il se trouve, en vérité, que la périphérie droite admet les deux alternatives et certains chercheurs estiment qu'il convient de les distinguer sur le plan fonctionnel. C'est dans cette perspective que (Apothéloz & Grobet, 2005) proposent de réserver le terme « appendice » pour désigner les expressions grammaticalisées, qui ont la propriété de dénoter des relations de coréférencialité et diverses sortes d'opérations référentielles – telles que la redénomination, le retypeage, la désambiguïsation – et dont l'analyse relève de l'approche macrosyntaxique de la structure du discours.

Selon notre point de vue, il ne semble pas que toutes les expressions qui expriment des reformulations ou des corrections doivent être exclues de l'analyse grammaticale, ne serait-ce que parce qu'elles sont prosodiquement structurées. C'est ainsi que dans l'exemple ci-après :

(175). « J'ai vu Michel] hier]] Jeannot] je veux dire »]]

l'expression de la reformulation/correction, qui introduit un nouvel acte de discours, bénéficie de la même structuration prosodique que celle de la construction avec appendice qui précède.

Sur le plan fonctionnel, il s'avère que la position la plus « courante » consiste à regarder les expressions détachées de la périphérie droite (qui ne sont représentées, ni par des « comment clauses », ni par des vocatifs, ni par des reformulations), comme une sorte d'image en miroir d'un thème antéposé ou du détachement à gauche que réalise la topicalisation. Cette conception, qui s'inscrit dans la perspective de l'étude de la structure informationnelle des énoncés, atteste ainsi d'une symétrie que conforte l'usage des termes de « thème postposé » ou de « topique post-rhématique ». Toutefois, pour certains auteurs, l'idée de la symétrie est contestable à plus d'un titre. D'une part elle est mise en question par la prosodie, dans la mesure où, comme on l'a vu, les patrons prosodiques de la périphérie droite sont différents de ceux de la périphérie gauche. D'autre part, il n'est pas certain qu'il soit légitime de parler de topicalisation à propos des constructions détachées à droite, car si le rôle des expressions détachées à gauche est d'instaurer un topique, celui des expressions

détachées à droite revient, au contraire, à signaler le maintien ou la continuation d'une relation topicale déjà établie (Givón, 1984 ; Prévost, 2003). En effet, si l'expression détachée à droite peut apporter un complément informatif, elle présuppose un référent discursif actif ou accessible (Chafe, 1976), c'est-à-dire un référent qui a déjà été évoqué ou qui est présent dans la mémoire discursive des interlocuteurs. C'est pourquoi Lambrecht (1994) considère que ce type d'expression ne peut donner lieu, contrairement au détachement topical à gauche, ni à la création (« topic-creating »), ni à un changement (« topic-shifting ») de topique, ce qui explique le choix du terme « antitopique » qu'il utilise, à la suite de Chafe (1976), pour marquer cette différence fonctionnelle. Cette interprétation de Lambrecht n'est pas acceptée par d'autres chercheurs (Ashby, 1988 ; Horlacher & Müller, 2005), qui estiment que les fonctions de création et de changement de topiques sont également possibles pour les expressions détachées à droite. Toutefois, ces fonctions semblent être activées surtout dans les échanges conversationnels et la gestion des tours de parole. À ce propos, (Horlacher & Müller, 2005) avancent l'idée que, outre la fonction informationnelle qui est habituellement mise en avant, les expressions détachées à droite endossent aussi des fonctions interactionnelles. Ces auteurs citent le cas où la phrase-noyau comporte des termes axiologiques, comme dans « Il n'est pas beau, ton lavabo » ou « Il est nul, ton copain ». Dans ces exemples, les expressions détachées à droite seraient utilisées comme des ressources interactionnelles, en participant à l'expression d'un désaccord. Il est intéressant de remarquer que, dans la conversation, les expressions détachées à droite sont fréquemment associées à la formulation de jugements axiologiques. C'est ainsi que dans un exemple comme : « Ils ont tout bouffé, ces salauds ! », le constituant détaché contribue à exprimer une évaluation subjective sous la forme d'une exclamation (Apothéloz & Grobet, 2005).

Une expression détachée à droite peut se limiter à l'emploi d'un seul pronom tonique (ex.» Ils n'ont pas hésité à le faire, eux », « Tu t'es mal comporté, toi »). Comme c'est le cas pour une expression de la périphérie gauche (« Mes voisins, eux, ils n'ont pas hésité à le faire »), le pronom disjoint à droite (qui est doté du même patron prosodique d'abaissement), à la propriété de signaler un contraste, c'est-à-dire, une mise en compétition du référent de ce pronom avec un paradigme d'autres référents (Nølke, 1997). Ainsi que l'ont fait remarquer (Apothéloz & Grobet, 2005), ce dispositif peut servir divers objectifs argumentatifs, comme, par exemple, l'expression d'une réfutation implicite.

Résumé et conclusions du chapitre 12

Au cours de ce chapitre, nous avons décrit, dans un premier temps, les caractéristiques prosodiques (principalement intonatives) des expressions dites parenthétiques en français et nous avons ensuite commenté les fonctions sémantiques et pragmatiques que ces expressions assument dans la construction des énoncés, ainsi que dans l'organisation du discours et dans la gestion de la conversation. Les expressions parenthétiques que nous avons analysées et interprétées se rapportent à deux grandes catégories : les *parenthétiques médianes* ou *incises*, qui sont enchâssées dans les segments préfixés de la périphérie gauche, ou à l'intérieur des énoncés-noyaux et les *parenthétiques de la périphérie droite*, qui sont adjoindues aux énoncés-noyaux. Les parenthétiques médianes de faible empan, telles que les clauses de commentaire comme : « je pense », « je crois », « je trouve », sont le plus souvent réalisées sous la forme d'un patron mélodique : « abaissé-tenu » ou « abaissé-montant », l'abaissement dénotant un effet de registre qui constitue une marque régulière de la production d'une expression parenthétique. Les expressions *parenthétiques médianes de faible empan* correspondent généralement à des Syntagmes Prosodiques autonomes, doublement disjoints du matériau verbal qui précède et de celui qui suit (la disjonction pouvant éventuellement être renforcée par la présence de pauses). Les expressions parenthétiques médianes de faible empan peuvent également former des Syntagmes Intonatifs autonomes dotés d'un contour final montant ou descendant, lorsqu'elles contribuent notamment à manifester un engagement fortement marqué du locuteur ou une attitude particulière. *Les expressions parenthétiques médianes de large empan*, – les « *parenthetical sequences* » – sont implémentées, soit sous la forme d'un Syntagme Intonatif Continuatif, comportant un ou plusieurs Syntagmes Prosodiques consécutifs, soit sous celle d'une suite théoriquement illimitée de Syntagmes Intonatifs Continuatifs et Conclusifs, qui participent alors de constructions de type parataxiques.

Les expressions *parenthétiques de la périphérie droite* (ou postfixées) exhibent également (à l'instar des parenthétiques médianes) un empan limité ou étendu. Dans la première éventualité, elles se réalisent avec une mélodie uniforme, qui s'inscrit dans un registre bas ou dans un registre haut, selon les caractéristiques de l'hôte auquel elles s'ancrent. Dans la seconde éventualité, les mêmes effets de registre (abaissement vs réhaussement) peuvent être observés. En dépit de ces effets, qui dénotent également une subordination prosodique à l'hôte, les expressions parenthétiques étendues bénéficient d'un phrasé interne qui s'avère similaire à celui des segments non parenthétiques. Toutefois, ce phrasé fait montre d'une articulation moins marquée, en raison principalement de la compression de la dynamique tonale qui affecte régulièrement la réalisation de ces expressions.

Dans le cours de ce chapitre, nous avons également abordé la question de l'autonomie – ou de la dépendance – des expressions parenthétiques vis-à-vis des hôtes d'accueil. Cette question, qui s'est avérée centrale dans les travaux traitant du sujet, a surtout été envisagée dans le passé sous l'angle de la syntaxe. Or, il est apparu qu'elle concernait aussi la prosodie, la sémantique et la pragmatique. En ce qui concerne la prosodie, nous avons suggéré que le débat sur l'autonomie ou la non-autonomie des parenthétiques restait ouvert, car les conclusions auxquelles il aboutit dépendent en partie du modèle de constituance prosodique auquel on se réfère. Le problème du statut syntaxique des parenthétiques vis-à-vis de l'hôte d'accueil a été apparemment résolu en prenant comme fenêtre d'analyse, non plus la syntaxe rectionnelle classique, mais la macrosyntaxe, qui se révèle mieux adaptée à l'étude du discours situé et de la conversation. Enfin, nous avons montré (sans prétendre à l'exhaustivité sur le sujet) que, sur la plan de l'interprétation sémantique et pragmatique, les expressions parenthétiques assumaient diverses fonctions, certaines étant communes aux expressions parenthétiques médianes et périphériques et d'autres, plus spécifiques à chacune de ces catégories distributionnelles.

Chapitre 13.

Les patrons intonatifs des expressions vocatives, injonctives et exclamatives

1. Les patrons intonatif des expressions vocatives

1.1. Remarques préliminaires

Dans son article sur les intonations de base du français, auquel nous nous sommes souvent référé dans le présent ouvrage, Delattre (1966b) décrit les propriétés intonatives de l'ordre (intonème de commandement) et des phrases exclamatives (intonème d'exclamation), mais il ne fait pas état de celles du vocatif. Compte tenu du rendement élevé des expressions vocatives dans les usages du discours interactif, nous considérons, pour notre part, qu'il est souhaitable de prendre en considération les propriétés prosodiques de ces expressions, notamment lorsqu'on envisage l'élaboration, à plus ou moins long terme, d'une grammaire intonative du français parlé. Selon son acception moderne, le vocatif est généralement défini comme l'usage que l'on fait d'une forme nominale simple (« Jean ! », « Mademoiselle ! »), ou plus complexe (« Les enfant ! », « Monsieur l'agent ! »)¹, dans le but d'attirer l'attention d'une ou de plusieurs personnes en les nommant, ou de maintenir ou de renforcer le contact avec la (les) personne(s) nommée(s), lors d'un échange verbal interactif dit de « face à face »². Les expressions vocatives ont la faculté d'occuper différentes places dans la construction des énoncés auxquelles elles participent. Elles peuvent ainsi se positionner à la périphérie gauche : « Chérie, j'ai rétréci les gosses », à la périphérie droite : « J'ai rétréci les gosses, chérie », ou en position médiane : « Je voulais te dire, chérie, que j'ai rétréci les gosses ».

Les chercheurs reconnaissent que l'étude des vocatifs fait partie des sujets qui ont été négligés dans le passé par la linguistique. En compensation, il se trouve qu'ils ont été abondamment analysés récemment, dans différentes langues et sous des angles divers : syntaxique, sémantique et pragmatique (Portner, 2004 ; Ahmed, 2007 ; Shiina, 2007 ; Corver, 2008 ; Hill, 2007 ; d'Hulst et al.,

¹ Plus généralement, une expression vocative peut correspondre à un nom commun (« Garçon ! »), à un nom propre (« Ginette ! »), à un adjectif (« Chérie ! »), à un titre (« Professeur ! »), à un pronom (« toi » « vous » !), ou encore, à une interjection (« hé ! », « oh ! »).

² La notion intuitive du vocatif en tant qu'expression d'un appel, est présente dans l'étymologie du terme vocatif comme forme d'appel.

2007 ; Schaden, 2010). En raison de leur nature syntaxique externe, vis-à-vis de la proposition-noyau de l'énoncé à laquelle ils sont parfois associés sur le plan sémantique, les vocatifs ont été comparés notamment avec les topiques (Zwicky, 1974 ; Lambrecht, 1998 ; Portner, 2004). C'est ainsi que Lambrecht (1998) a longuement développé une argumentation montrant que la grammaire des vocatifs ressemble à celle des SN topiques détachés à gauche et à droite des propositions noyaux. Cette similitude formelle peut être illustrée par les exemples écrits ci-après, dans lesquels le syntagme « Raphaël » peut être interprété, en (176) comme un vocatif ou comme un topique et en (177), comme un vocatif ou comme un anti-topique (selon la terminologie de Lambrecht).

(176). « Raphaël, il m'a dit qu'il partait en Italie. »

(177). « Il m'a dit qu'il partait en Italie, Raphaël. »

En réalité, le parallélisme formel entre topiques et vocatifs se révèle le plus manifeste, lorsqu'on se réfère à des constructions dans lesquelles les SN topiques ne sont pas liés anaphoriquement à un quelconque argument, comme dans (178) où le SN peut être réalisé comme un topique ou comme un vocatif.

(178). « Les enfants, bonjour l'ambiance ! »

D'autre part, compte tenu du fait qu'ils peuvent apparaître isolément (i .e. sans être accompagnés d'une proposition-noyau subséquente) et qu'ils constituent de ce fait des énoncés autonomes, les vocatifs ont également été comparés à des exclamatives ou des impératives (Jakobson, 1957 ; Downing, 1969 ; Portner, 2004 ; Hill, 2007 ; Shiina, 2007).

1.2. Description des patrons intonatifs des expressions vocatives

La figure 139 représente les configurations acoustiques (tracés de F0) de quelques vocatifs réalisés par un même locuteur. Les documents (a) et (c) illustrent deux vocatifs exprimant un appel proche et les documents (b) et (d), deux vocatifs exprimant un appel à distance ou insistant³. Le document (e) représente la réalisation d'un vocatif de proximité (« Jean-Jacques ») prononcé avec une attitude de bienveillance (appel adressé convivialement à un enfant, par ex-

³ Les différences de réalisation entre un appel de proximité et un appel distant, ou insistant, ont été décrites, notamment, pour le catalan, par Borràs-Comes et al. (2013).

emple, pour attirer son attention sans aucune marque de brusquerie) et le document (f), un appel dénotant une attitude de réprobation amicale (« Jean-Jacques », dans « Jean-Jacques, voyons ! »).

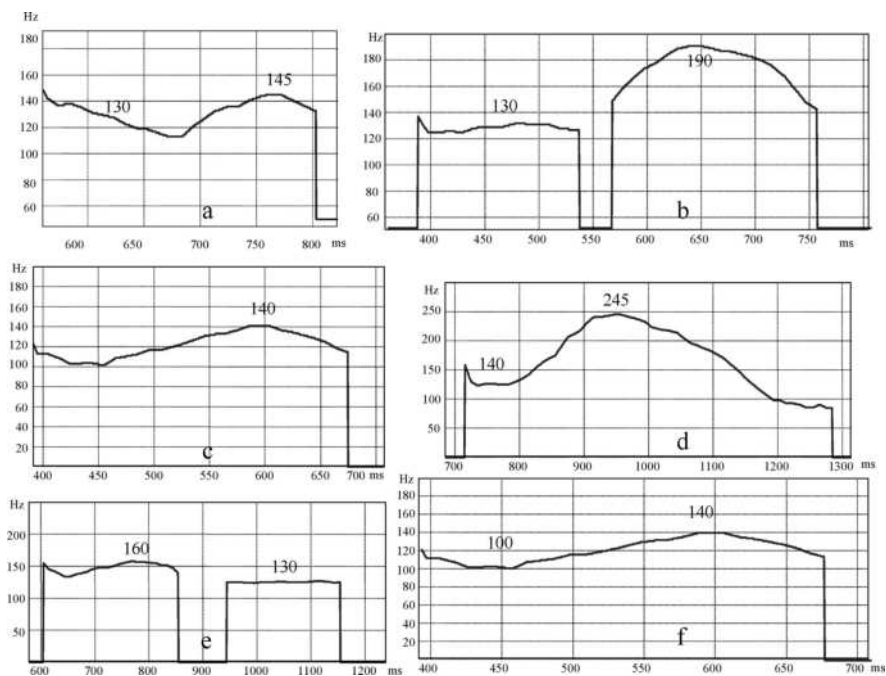


Fig. 139. Tracés de F0 illustrant diverses réalisations de vocatifs : **a**) « Jean-jacques ! » (appel proche) ; **b**) « Jean-Jacques ! » (appel distant ou insistant) ; **c**) « Solange ! » (appel proche) ; **d**) « Solange ! » (appel disant ou insistant) ; **e**) « Jean-Jacques ! » (cliché mélodique) ; **f**) « Jean-Jacques ! » (ton de réprimande, dans : « Jean-Jacques, voyons ! »).

À l'exception du cliché mélodique illustré par (e), toutes les autres réalisations des vocatifs se caractérisent par la présence d'une configuration acoustique montante-descendante alignée avec la syllabe tonique finale. Cette configuration se déploie avec un empan plus large lorsque la syllabe est longue (c) vs (a) et (d) vs. (b). D'autre part, l'écart mélodique (corrélé à l'écart de F0) entre la syllabe prétonique et la syllabe tonique finale augmente de façon significative pour un appel à distance, ou un appel insistant (b) vs (a) et (d) vs (c). La réalisation « chantonnée » de l'appel exprimant un « cliché mélodique » (e)⁴ s'effectue sous l'aspect de deux plateaux de F0 consécutifs, le second étant abaissé par rapport

⁴ En ce qui concerne la notion de cliché mélodique, notion, voir Fónagy & Bérard (1983).

au premier. Enfin, l'appel traduisant une forme aténuée de réprobation (celle que l'on utilise, par exemple, pour gronder gentiment le destinataire de cet acte de parole), se caractérise par un allongement exceptionnel de la syllabe tonique, qui se déploie dans un registre de hauteur moyen (comparer, par exemple, f avec b et d).

Nous avons montré dans une étude antérieure (Di Cristo, 1976b), en utilisant différentes techniques instrumentales, que la configuration montante-descendante du contour acoustique final des vocatifs qui ne sont pas réalisés comme des clichés mélodiques, équivaut, sur la plan de la perception, à un contour mélodique complexe formé d'un plateau suivi d'une chute (figure 140). Sur la base de cette observation, nous pensons être en mesure de préciser la nature des indices prosodiques perceptifs qui permettent de distinguer notamment un vocatif d'une assertion de type emphatique. Nous avons affirmé antérieurement (voir le chapitre sur les Patrons Conclusifs) que, dans le cas d'une assertion de type emphatique, la configuration acoustique circonflexe du contour (2a) était perçue en réalité comme une grande chute (2b), issue d'un registre haut, ceci en raison d'un effet de masquage auditif rétroactif de la partie montante par la partie descendante⁵. Dans le cas du vocatif, les tests psychoacoustiques que nous avons effectués (Di Cristo, 1976 b) ont montré que la partie initiale du contour, correspondant à une montée étalée dans le temps (1a), était perçue comme un plateau précédant la chute de grande amplitude (1b). C'est donc l'ancrage perceptif de ce plateau qui représente, selon nous, le trait distinctif permettant de distinguer un vocatif d'une assertion emphatique.

Dans ce qui précède, nous avons décrit les caractéristiques mélodiques des vocatifs réalisés seuls (i. e. sans la présence d'un acte de discours conjoint). Or, il se trouve que les vocatifs font également partie de constructions macrosyntaxiques où ils peuvent occuper, comme nous l'avons mentionné plus haut, une position initiale, médiane, ou finale, soit des places qu'ils partagent, en définitive, avec des topiques, des incisives et des antitopiques. Les analyses que nous avons effectuées montrent que, d'une manière générale, les expressions vocatives exhibent, à l'intérieur de ces constructions, une configuration mélodique typique, qui permet de les identifier comme telles et de les distinguer ainsi des autres expressions avec lesquelles elles sont potentiellement concurrentes. Toutefois, il s'avère que cette configuration prototypique peut être neutralisée

⁵ Les effets de masquage fréquentiel dans le traitement perceptif de la parole, en particulier pour ce qui concerne les transitions des formants acoustiques (i.e. des variations rapides de fréquence), sont bien connus des psycholinguistes. Voir, notamment : Massaro (1975).

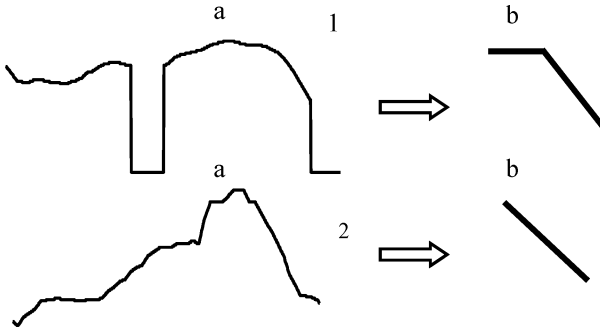


Fig. 140. Équivalences : (1) entre : la configuration acoustique du contour d'un vocatif (a) et sa perception (b) ; (2) entre la configuration acoustique du contour d'une assertion de type emphatique (a) et sa perception (b).

dans certains contextes, à la condition qu'elle ne donne pas naissance à une ambiguïté.

La figure 141 illustre les configurations de F0 des topiques/anti-topiques et des vocatifs en position périphérique, dans des assertions et des questions. L'examen des exemples (a) et (b), qui illustre l'opposition : topique-vocatif en périphérie gauche d'une assertion, montre clairement que le second se distingue du premier par la présence du contour circonflexe que nous avons décrit précédemment (perçu, en réalité, comme un plateau suivi d'une chute). Dans le cas de la question, le topique « Jean-Marc » en position initiale (c) présente une configuration descendante (ce que nous avons déjà notée antérieurement), alors que le vocatif (d) exhibe la même configuration (avec chute finale) que dans le cas de l'assertion (b). On retrouve l'occurrence du contour prototypique du vocatif (avec chute finale), lorsqu'il se positionne à la périphérie droite d'une assertion (f). Toutefois, ce contour se réalise sous une forme réduite (avec une compression de la dynamique mélodique) dans cette position, par rapport à la position initiale (b). On peut observer également que l'anti-topique (e) se réalise avec la configuration plate caractéristique de ce que Delattre (1966b) appelle une Parenthèse Basse.

En *position interne*, un vocatif peut entrer en concurrence avec l'expression d'une incise, comme l'illustre, par exemple, la figure 142, ci-après. Il apparaît sur cette figure que le vocatif (b) conserve sa configuration prototypique dans cette position médiane et se distingue aussi de l'incise, qui se réalise sous l'aspect d'une configuration plate dans un registre bas (a). La configuration prototypique du vocatif peut être neutralisée, en périphérie droite et se confondre alors avec celle d'une parenthèse basse, lorsque l'énoncé ne peut prêter à une ambiguïté. Ce serait le cas par, exemple, d'un énoncé comme « Qu'est-ce qu'on va manger,

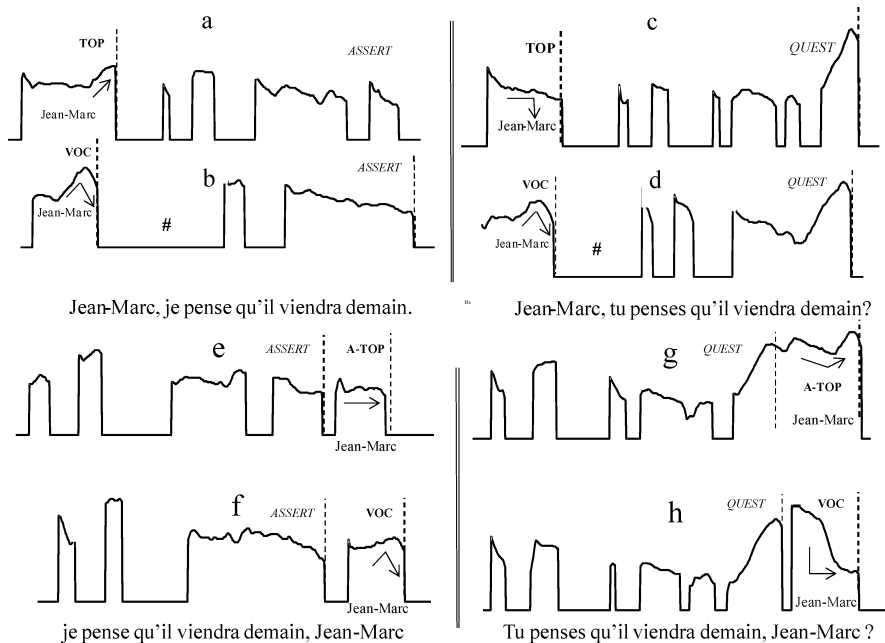


Fig. 141. Tracés de F0 permettant de comparer les configurations des topiques /anti-topiques et des vocatifs en position périphérique : **a** « Jean-Marc (TOP), je pense qu'il viendra demain. » ; **b** « Jean-Marc (VOC), je pense qu'il viendra demain.» ; **c** « Jean-Marc (TOP), tu penses qu'il viendra demain ? » ; **d** « Jean-Marc (VOC), tu penses qu'il viendra demain ? » ; **e** « Je pense qu'il viendra demain, Jean-Marc. » (A-TOP) » ; **f** « Je pense qu'il viendra demain, Jean-Marc. » (VOC) ; **g** « Tu penses qu'il viendra demain, Jean-Marc ? » (A-TOP) » ; **h** « Tu penses qu'il viendra demain, Jean-Marc ? » (VOC).

maman ?»⁶. C'est d'ailleurs un exemple de ce type propose Delattre, ce qui explique peut-être pourquoi il n'a pas jugé utile d'inclure un patron intonatif propre au vocatif dans son système des intonations de base du français.

En résumé, il est permis de conclure que les vocatifs, dans leur emploi courant, se caractérisent, sur le plan perceptif, par la prégnance d'une configuration mélodique particulière, qui est représentée par un contour final formé d'un ton haut en plateau, ou d'un ton moyen en plateau, suivi d'une chute. Ce

6 Dans un énoncé comme : « Voulez-vous un café, Madame ? », qui n'admet qu'une lecture, l'usage du contour prototypique du vocatif n'est pas obligatoire et peut être suppléé par celui de la parenthèse haute. En revanche, dans « Elle a pris un café, Madame ? », qui autorise deux interprétations de « Madame », comme anti-topique, ou comme vocatif, le contour spécifique de ce dernier est requis pour signaler qu'il s'agit bien d'un appel.

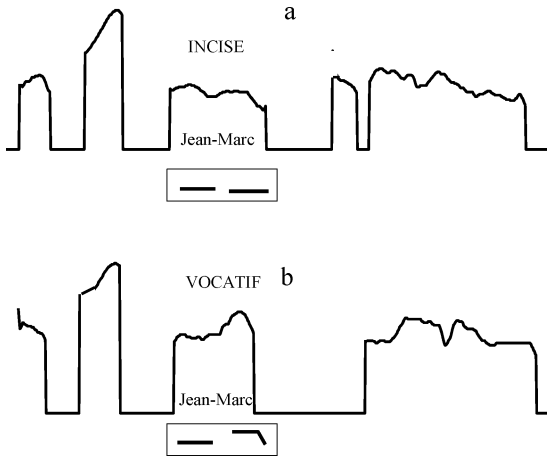


Fig. 142. Tracés de F0 permettant de comparer – à propos de l'énoncé (« Je pense, Jean-Marc, qu'il viendra demain ») – la réalisation d'une incise (a) à celle d'un vocatif (b). Les schémas inclus dans les rectangles représentent la façon dont ces réalisations sont perçues.

contour est réalisé sous sa forme pleine, en position initiale et sous une forme réduite, en position médiane ainsi qu'en position finale. L'effet de réduction concerne principalement la dynamique mélodique qui se trouve compressée lorsque les vocatifs occupent les deux dernières places que l'on vient de mentionner.

La forme prototypique du contour du vocatif a une valeur distinctive au niveau phonologique, dans la mesure où elle s'oppose, à la fois (i) en position initiale, à celle du patron Continuatif (qui signale la présence d'un topique) ; (ii) en position médiane, à celle du patron de l'incise et (iii) en position finale, à celles du patron de Parenthèse basse, ainsi qu'à celles des patrons Conclusifs, neutre et emphatique qui occupent la même place. Par exemple :

(a) dans « Il viendra demain, Jean-Marc », le SN final peut être réalisé comme un vocatif (contour spécifique du vocatif), comme un anti-topique (contour parenthétique), ou encore, comme une assertion neutre (contour conclusif) s'ajoutant à l'assertion de la proposition principale ;

(b) dans « Jean-Marc, va fermer la porte », le SN initial est interprétable soit, comme un vocatif (contour du vocatif), soit comme une assertion neutre (contour conclusif, marquant un contraste, avec la signification : « C'est Jean-Marc, qui va fermer la porte. Pas son frère. »), soit encore comme une assertion emphatique (contour conclusif emphatique, marquant un contraste insistant, avec la signification : « C'est Jean-Marc qui va fermer la porte !! Pas son frère !! »)

1.3. Fonctionnalité, sémantisme et valeurs pragmatiques des vocatifs

De prime abord, l'usage des expressions vocatives paraît voué à accomplir une simple fonction perlocutoire d'appel, qui consiste à attirer l'attention d'une ou de plusieurs personnes (voire d'un animal domestique) en les nommant. C'est ainsi que pour (Bally, 1950 : 63) un vocatif est « destiné à attirer l'attention de l'entendeur sur l'énonciation qui va lui être communiquée »⁷. Selon le modèle classique des fonctions du langage exposé par (Bühler, 1934), l'usage des vocatifs relève de la fonction dite appellative, qui se distingue, pour cet auteur, de la fonction expressive et de la fonction représentationnelle.

Au regard de la sémantique traditionnelle, il apparaît que les vocatifs disposent d'un contenu propositionnel qui leur est propre et que leur caractère périphérique a pour effet qu'ils ne contribuent pas au contenu véridictionnel de la proposition à laquelle ils sont associés (Yule, 1996). Selon Portner (2004): « A sentence with a vocative is truth-conditionally equivalent to the corresponding sentence without vocative ». C'est donc en se référant principalement à la pragmatique, ainsi qu'à l'analyse du discours et de la conversation, qu'il est loisible de mettre en évidence la fonctionnalité particulière des vocatifs. Le parallélisme formel entre les topiques et les vocatifs, que soulignent plusieurs auteurs (voir *supra*) peut être vu comme la manifestation d'une relation fonctionnelle profonde entre les deux catégories. C'est ainsi que, d'après Lambrecht (1996), elles encodent pareillement un référent (accessible à partir de la situation de communication ou du contexte linguistique) qui est associé à l'expression d'une phrase⁸, via un lien pragmatique de pertinence. Un référent topique est établi dans le discours, quand il s'agit de communiquer à un interlocuteur une information pertinente à propos de ce référent. De même, on attire l'attention d'un interlocuteur quand on estime que ce que l'on a à lui dire est pertinent à ses yeux.

Toujours selon Lambrecht (1996), la valeur déictique des vocatifs a pour conséquence que les syntagmes fonctionnant comme des vocatifs doivent être supposés identifiables (i. e. connus pour l'interlocuteur). Cependant, pour qu'un syntagme remplissant la fonction de vocatif soit employé de façon appropriée, il ne suffit pas que son référent soit identifiable. Encore faut-il qu'il bénéficie d'un certain degré d'accessibilité pragmatique. Pour appeler quelqu'un, on doit savoir qui on appelle, mais il faut aussi que la personne appelée puisse entendre qui

⁷ Bally (1944/1950).

⁸ En réalité, l'association se fait avec un acte illocutoire. Il est à souligner qu'un vocatif peut être associé à divers types d'actes illocutoires, tels que les assertions, les questions et les ordres.

l'appelle. Bien que les contraintes discursives d'identifiabilité et d'accessibilité soient communes aux topiques et aux vocatifs, on ne doit pas considérer, pour autant, qu'ils représentent deux catégories identiques du point de vue cognitif et pragmatique.

À la suite de la proposition formulée par Schegloff (1968), on admet qu'au regard des fonctions pragmatiques accomplies, les vocatifs se rangent en deux catégories, qualifiées respectivement, en anglais, de « calls » (ou « summonses ») et de « addresses ». Il est également convenu que la première catégorie concerne principalement les vocatifs apparaissant en position initiale et la seconde, les vocatifs qui se placent en position médiane et finale. Il existe donc un lien étroit entre la propriété distributionnelle du vocatif et la valeur pragmatique qu'il exprime. En position initiale, la fonction prédominante d'appel du vocatif consiste à attirer l'attention d'un destinataire (ou de plusieurs), tandis que dans les autres positions, l'usage du vocatif sert surtout à maintenir et à renforcer le contact entre les locuteurs et leurs interlocuteurs. Selon Biber & al (1999), l'usage d'un vocatif en position de postfixe représente davantage un dispositif qui contribue à réguler les relations interpersonnelles et à nuancer la force illocutoire, qu'un dispositif destiné à gérer l'organisation de l'information. Outre les fonctions consistant à attirer l'attention des destinataires (acte illocutoire d'appel) et les fonctions de régulation interactionnelles, les vocatifs assument aussi une fonction d'indexation (ou d'identification), au moyen de laquelle une personne est sélectionnée dans un ensemble contextuellement donné de destinataires potentiels (Schaden, 2010). Shiina (2007) a proposé de classer les fonctions pragmatiques des vocatifs en quatre catégories, qualifiées, respectivement, de (i) fonction interpersonnelle, (ii) fonction de régulation de la conversation, (iii) fonction de gestion de l'information, (iv) fonction de régulation de la force illocutoire. Sans entrer dans les détails, nous proposons d'effectuer quelques commentaires se rapportant à ces diverses fonctions.

En ce qui concerne la régulation de la conversation et de l'information, il apparaît que les vocatifs servent notamment à attirer l'attention sur des phases de déroulement d'un tour de parole en cours et à signaler le début ou la fin d'une prise de parole. En *position finale*, ils contribuent à signaler que le locuteur est prêt à céder la parole à l'interlocuteur qu'il vient de nommer. En *position initiale*, ils préfigurent souvent l'amorce d'une information nouvelle, alors qu'en *position médiane*, ils participent à la régulation du flux informatif que supervise le déroulement de la parole. L'insertion d'un vocatif est, dans ce sens, comparable à celle d'une courte pause dont le rôle est de faciliter, pour le locuteur, la planification de son dire et, pour l'interlocuteur, le traitement de ce qui est dit.

En ce qui concerne l'aspect illocutoire, les vocatifs sont interprétables comme des entités conceptuelles dotées d'une force qui leur est propre : celle de

l'appel. Cette force, qui est à priori indépendante de celle de l'acte de discours accompagnant l'expression de l'appel, peut cependant revêtir différents degrés et affecter ainsi le degré de la force illocutoire de l'acte associé. Par exemple, le placement en tête ou en queue d'une impérative, d'un vocatif doté d'une signification lexicale particulière, contribue à renforcer ou à atténuer le degré de la force illocutoire de l'acte impératif. Que l'on compare, par exemple : « Mon cœur, ferme la fenêtre ! » et « Abruti, ferme la fenêtre ! ».

En ce qui concerne la fonctionnalité interpersonnelle des vocatifs, elle est fortement liée à leur valeur de prédication, qui attribue une certaine propriété à un destinataire (ou à un ensemble de destinataires). De ce fait, l'expression d'un vocatif s'accompagne souvent de la manifestation d'une attitude qui dénote la nature de la relation sociale que le locuteur entretient avec son interlocuteur (ou ses interlocuteurs). Cette fonction attitudinale (voir le chapitre suivant) est fortement conditionnée par le choix de la forme lexicale du vocatif, qui peut véhiculer aussi bien une marque de civilité, de familiarité, de politesse ou d'affection, qu'une marque d'irrespect ou d'agressivité plus ou moins insultante (« Professeur, je voudrais vous poser une question », « On vous demande au téléphone, votre Excellence », « Minou, est-ce que je peux avoir un café ? », « Tête de nœud, écarte-toi de mon chemin ! », « Casse-toi, pauvre con ! ». Outre le choix lexical, celui de la forme prosodique du vocatif exerce aussi une influence sur l'attitude adoptée par le locuteur. C'est ainsi qu'une forme chantonnée, comme celle qu'illustre la figure (139e), dénote une attitude bienveillante envers un proche, alors que la variante insistante peut signifier une attitude péremptoire de rappel à l'ordre du destinataire. La configuration dilatée à l'extrême sur l'axe temporel du contour du vocatif est utilisée pour marquer une attitude de réprobation ou de reproche, comme celle que l'on adopte, par exemple, pour gronder un enfant qui vient de commettre une bêtise. Il est probable que, dans la conversation familière, les intervenants utilisent davantage de variantes prosodiques pour signaler des nuances subtiles et graduelles se rapportant aux attitudes qu'ils entendent manifester, en utilisant, à cet effet, des expressions vocatives. Toutefois, il est patent que nous ne disposons pas encore de suffisamment de données exploitables sur le sujet.

2. Les patrons intonatifs et la fonctionnalité des expressions injonctives⁹

2.1. Remarques préliminaires

Les philosophes du langage reconnaissent en général l'existence de deux mondes distincts : celui des pensées et celui des actes. Dans les diverses situations de communication qui mettent en œuvre l'usage du langage, les locuteurs procèdent de la représentation mentale de pensées pour accomplir des actions, via des actes de discours (ang. « speech acts ») qui ont forcément des retombées sur la nature des relations sociales qu'entretiennent les individus concernés par ces actes¹⁰. Les associations entre les pensées (en termes de propositions) et les actes de discours qui les traduisent, sont médiatisées par des opérateurs illocutoires, équivalents à des marqueurs de la modalité (« ang. « mood ») des différentes catégories de phrases (Krifka, 2004). Pour sa part, la tradition grammaticale reconnaît l'existence de quatre types fondamentaux d'actes de discours, que représentent formellement quatre catégories de phrases syntaxiques : les actes de déclaration (phrases déclaratives), les actes de questionnement (phrases interrogatives), les actes d'interpellation (appels) et les actes d'injonction (phrases impératives).

À la différence des phrases déclaratives, les phrases impératives sont dotées d'une force directive. En effet, il est souvent affirmé que ce qui distingue une proposition impérative des autres types de propositions, c'est la force directive par laquelle un locuteur prescrit une action que doit accomplir un destinataire. Bien que cette interprétation s'impose naturellement pour qualifier des impératives telles que les ordres ou les commandements, elle paraît être moins appropriée pour désigner des injonctives qui expriment une suggestion, une supplique, ou une permission. Parmi les marques modales qui caractérisent les injonctives en général, il convient de mentionner les formes verbales impératives (formes impératives avec ou sans négation) et l'usage d'une intonation particulière. Il est intéressant de noter que la forme verbale impérative n'est pas obligatoire pour signaler une injonctive. En effet, les deux énoncés suivants : « Il accompagnera sa mère » et « Il n'accompagnera pas sa mère », peuvent être

⁹ Nous utilisons le terme « injonctive » comme un terme général permettant de regrouper un ensemble d'actes de discours, tels que les ordres, les requêtes, les invites, etc. Nous préférons réserver le terme « impérative » pour qualifier les ordres, bien que ce terme soit employé comme un terme générique par la plupart des auteurs.

¹⁰ Pour les théories relatives aux actes de discours se reporter, entre autres, à : Austin (1962), Searle (1969), Vanderveken (1990), Krifka (2004).

interprétés aussi bien comme des déclaratives que comme des impératives. Il paraît évident que cette différence d'interprétation repose à la fois sur des données fournies par la situation et sur des informations non verbales, telles que celles que délivrent l'intonation et la mimo-gestualité.

2.2. Les patrons intonatifs des injonctives

Nous proposons, dans un premier temps, de reprendre les exemples donnés au terme de la précédente section pour mettre en évidence les particularités du patron intonatif d'une impérative de force directive (figure 143).

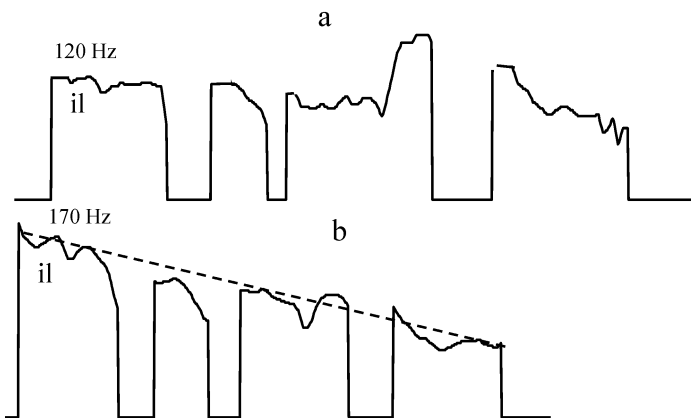


Fig. 143. Tracés de F0 permettant de comparer deux réalisations de l'énoncé : « Il accompagnera sa mère » : a) sous la forme d'une phrase déclarative ; b) sous la forme d'une phrase impérative.

L'examen de la figure 143 montre que l'impérative (b) se distingue de la déclarative (a), à la fois par un réhaussement du registre de l'attaque, par l'inscription de la configuration globale de F0 dans une forte pente (signalée par les pointillés) et par un débit d'élocution plus rapide. Il en résulte qu'une impérative se réalise généralement avec une durée totale plus courte que celle de la déclarative correspondante. L'observation relative à la pente accusée de F0 confirme l'analyse de Delattre, qui représente le patron mélodique de l'intonème de commandement sous l'aspect stylisé d'une droite issue du niveau 4 pour atteindre le niveau 1 (voir, ci-dessus, la figure 45). Toutefois, nous précisons que, contrairement à ce qu'affirme cet auteur, le niveau d'attaque de ce patron ne se place pas obligatoirement dans le registre le plus élevé du locuteur. Il varie, en effet, en fonction de la distance matérielle entre l'interlocuteur et le locuteur et

de l'insistance avec laquelle l'ordre est formulé (soit des facteurs qui rendent également compte d'une partie de la variabilité des vocatifs, voir *supra*).

À côté des impératives qui servent à exprimer un ordre direct, on peut relever des injonctives qui sont dotées d'une force illocutoire différente (ou d'un degré de force différent) et dont la visée s'apparente davantage à l'expression d'une requête, d'un souhait ou d'une suggestion. L'actualisation de ces significations convoque des marques prosodiques diversifiées (catégorielles et graduelles), qui dépendent de la situation de communication, de la nature des relations qu'entretiennent les interlocuteurs impliqués dans cette situation et des intentions des locuteurs. À notre connaissance, ces diverses marques n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cas du français. C'est pourquoi nous nous bornerons à décrire ici seulement les trois patrons qui nous paraissent les plus représentatifs de la variété des des injonctives employées couramment.

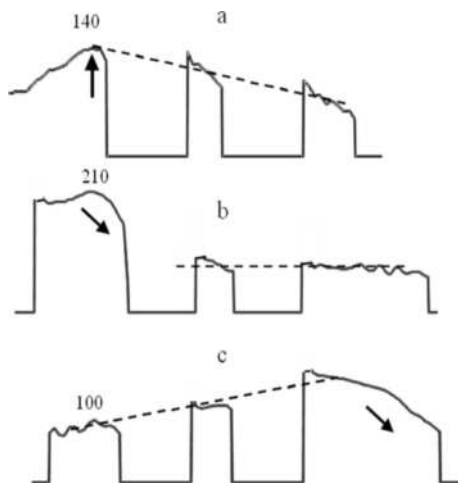


Fig. 144. Tracés de F0 illustrant les réalisations de trois types d'injonctives en français (énoncé commun: « Mange ta soupe ! »).

L'exemple (144a) représente la configuration de F0 globale d'un ordre, similaire à celui qui est représenté par (143b). L'exemple (144b) illustre la réalisation d'une requête telle que celle que l'on adresse à un enfant pour l'inciter gentiment à accomplir une action (i.e.: « Sois gentil, mange ta soupe ! »). La configuration de F0 globale de cette réalisation se distingue de celle de (144a) : (i) par une attaque haute accompagnée d'une chute ; (ii) par la présence d'une configuration plate

sur le reste du patron ; (iii) par un ralentissement du tempo, qui se traduit notamment par un allongement très marqué de la syllabe tonique finale.

L'exemple (144c), qui exprime une forte valeur incitative, illustre la combinaison de la forme syntaxique d'une impérative avec une configuration prosodique qui rappelle celle d'une assertion emphatique (voir *supra*). Le tracé de FO de cette réalisation se caractérise par un abaissement de l'attaque et par une chute finale de grande amplitude, issue d'un registre haut. Nous proposons de prendre un dernier exemple, en rappelant le cas du patron intonatif que nous avons qualifié de « question de suggestion » (voir, ci-dessus, le chapitre sur les patrons intonatifs de l'interrogation en français). Ce patron s'applique à des énoncés qui paraissent combiner, sur le plan du contenu, les valeurs illocutoires du questionnement et de l'injonction (l'injonction dénotant, en l'occurrence, une invite). Il correspond généralement à des énoncés qui sont introduits par la conjonction « si », comme c'est le cas, par exemple, dans : « Si on allait voir ta mère ». La figure (145a) illustre la configuration de FO de cet énoncé, que l'on peut comparer avec celle de (145b), qui représente la réalisation du patron intonatif Continuatif « Si on allait voir ta mère... » (dans l'énoncé : « Si on allait voir ta mère, ça lui ferait surement plaisir »). On constate, d'une part, que la configuration de la question de suggestion se caractérise par une attaque haute, comme dans la réalisation de l'ordre (144a) et, d'autre part, qu'elle se clôture par un plateau de niveau moyen, comme dans (144b)¹¹. Il est probable que la présence de ce plateau et l'absence d'une chute finale dans un registre grave, ont pour effet d'atténuer le poids de la force injonctante avec laquelle les énoncés (144b) et (145a) sont réalisés.

Les exemples que nous venons de commenter montrent que la réalisation des patrons intonatifs qui sont mis en jeu dans l'expression des injonctives, utilise à la fois des traits locaux (valeurs de l'attaque et de la tonique finale) et globaux (allure générale de la configuration). L'expression des injonctives se fonde aussi sur le recours à des phénomènes temporels qui peuvent s'appliquer à une partie de l'énoncé (par exemple, l'allongement de la tonique finale), ou à la totalité de ce dernier (variation globale du tempo). Ces marques prosodiques, qui sont principalement de nature catégorielle (présence vs absence d'une marque donnée), se montrent également ouvertes à des effets de gradation peu connus qui ont, cependant, une incidence probable sur l'interprétation des degrés de la force illocutoire des actes de discours injonctifs préférés.

¹¹ On pourra également se reporter à la figure 117, ci-dessus.

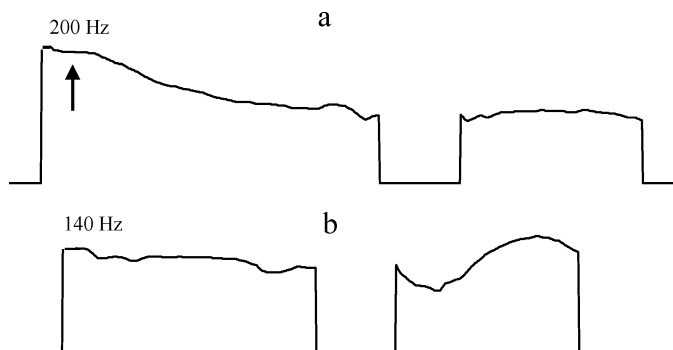


Fig. 145. Tracés de F0 illustrant la configuration: (a) d'une Question de suggestion ; (b) d'un Syntagme Continuatif, pour une même suite verbale : « Si on allait voir ta mère ».

2.3. Fonctionnalité des injonctives

Dans la majorité des langues parlées, les différents usages que l'on fait des injonctives attestent d'une large hétérogénéité fonctionnelle, qui tient à ce que les injonctives participent de l'expression d'une gamme étendue d'actes de discours (ordres, requêtes, suppliques, souhaits, avis, mises en garde, autorisations, etc.). Compte tenu de cette pluralité fonctionnelle, il est concevable que l'interprétation des injonctives ait été abordée sous les éclairages des diverses approches de la logique, de la sémantique et de la pragmatique, ou encore sous ceux de l'interface associant ces deux dernières disciplines¹². À la lecture des travaux qui émanent de ces recherches, il apparaît que les injonctives soulèvent des problèmes d'interprétation particulièrement épineux,¹³ ce qui explique peut être pourquoi elles ont été en partie négligées par les linguistiques et pourquoi elles ont donné lieu à des prises de positions théoriques souvent conflictuelles. Il n'est pas dans notre intention d'aborder ici ces problématiques, dont le lecteur pourra avoir connaissance en consultant les études citées en référence dans la note 12. C'est pourquoi nous nous limiterons à exposer quelques remarques d'ordre général.

De nombreuses analyses se réfèrent (ne serait-ce que de façon provisoire) à la théorie de Austin (Austin, 1962), pour invoquer une distinction (remise en

¹² Pour des synthèses récentes sur le sujet, voir : Lascarides & Asher (2003), Kaufmann(2012), Medeiros (2013), Portner (2013), Charlow (2014), Jary & Kissine (2014).

¹³ «Imperative are hard – they seem to challenge ordinary ways of thinking about linguistic meaning» (Charlow, 2014: 617).

questions par Austin par la suite) qui consiste à opposer les énoncés constatifs et les énoncés performatifs. Alors que les premiers servent à décrire le monde, les seconds ont pour objectifs d'agir sur le monde et de produire ainsi une action, en cherchant à transformer les choses. Les énoncés constatifs qui, par le truchement de l'assertion, peuvent être jugés vrais ou faux, sont concernés par la contrainte de « vériconditionnalité », mise en avant par les philosophes du langage. En revanche, les énoncés performatifs sont davantage redevables de la contrainte dite de « félicité » ou de réussite, d'après laquelle l'énoncé doit effectivement satisfaire l'acte auquel il est destiné. L'énoncé sera réussi si le destinataire reconnaît l'intention qui est conventionnellement associée à son énonciation. À la suite des remarques précédentes, il apparaîtra clairement que les injonctives appartiennent à la catégorie des énoncés performatifs, comme c'est également le cas des énoncés interrogatifs, par exemple. Elles se distinguent, toutefois, de ces derniers par la valeur particulière des degrés de force illocutoire qu'elles expriment (voir ci-après). En vérité, l'interprétation des injonctives soulève deux questions principales. La première s'adresse à la distinctivité grammaticale des injonctives : dans quelle mesure les énoncés injonctifs sont-ils grammaticalement distinctifs ? La seconde se rapporte à la nature des phénomènes sémantiques et pragmatiques qui sont associés à la valeur illocutoire des injonctives.

L'approche qualifiée de modale (voir par exemple : Schwager, 2005 et Kaufmann, 2012), admet que les propositions que dénotent les injonctives appartiennent à une catégorie sémantique majeure, dont font également partie les propositions qui participent à la formulation des déclaratives et des interrogatives. La distinctivité grammaticale des injonctives serait liée à la présence d'opérateurs de modalité, tels que l'absence de sujet phonologiquement réalisé (« null-subject property »), l'emploi de constructions averbales (ex : « la porte ! ») et le choix des formes verbales qui sont convoquées : (impératif : « Sortez tout de suite ! », « Allons à la plage ! » ; subjonctif : « Qu'elle s'en aille ! » et infinitif : « Tourner à gauche ! »). Les partisans de l'approche modale prétendent que c'est sur la base de ces opérateurs de modalité que repose le caractère performatif (et non descriptif) des injonctives. D'autre part, ils estiment que cette approche permet de rendre compte de la diversité des fonctions pragmatiques assumées par les injonctives (ordre, suggestion, avis, etc.)¹⁴. Plusieurs auteurs contestent cependant le bien-fondé de l'approche modale, en affirmant que la valeur de la performativité n'est pas nécessairement liée à l'efficacité d'un

¹⁴ Il est remarquable que cette diversité est particulièrement bien représentée en anglais par le choix des auxiliaires modaux, tels que « should », « could », « must », « have to », etc. ».

opérateur modal (Portner, 2007). En effet, il est constaté que les phrases injonctives ne renferment pas toujours la présence d'un opérateur modal distinctif. Encore faut-il préciser : d'un opérateur modal de type « verbal » car, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est souvent la prosodie (en particulier, l'intonation) qui remplit cette fonction modale¹⁵. D'autre part, la variabilité syntaxique des phrases injonctives montre qu'il n'y a pas une corrélation simple entre la forme grammaticale des phrases et un type d'acte injonctif.

Si l'interprétation des injonctives pose des problèmes lorsqu'on l'envisage dans l'optique de l'approche modale, il en va de même quand on l'aborde sous l'angle de la sémantique traditionnelle de type vériconditionnelle. En effet, une interprétation uniquement fondée sur les conditions de vérité que dénotent les propositions élémentaires des énoncés simples, ne permet pas de rendre compte des propriétés sémantiques des injonctives, car ces dernières dénotent des objets autres que des propositions vériconditionnelles¹⁶. Il s'agit en particulier d'instructions, qui se rapportent à un autre type de proposition sémantique. Dans les traitements sémantiques des injonctives qui adhèrent à cette conception, les instructions sont généralement formalisées en postulant une « To-Do List » (littéralement : « liste des choses à effectuer »), qui définit, de la sorte, un paradigme d'activités alternatives potentielles, effectuables par le récipiendaire de l'acte injonctif (Mastop, 2005).

À côté des théories qui traitent de la signification des injonctives, en s'appuyant sur des critères relatifs à la modalité (« mood ») ou à des critères de vériconditionnalité, se positionnent celles qui tentent d'expliquer les propriétés de ces actes de discours, en avançant l'idée que ces propriétés procèdent d'une fonction de mise à jour spécifique (Portner, 2013). Cette fonction peut être explicitée en prenant pour modèle l'approche de la sémantique dite « dynamique » (Veltman, 1996). Il convient de rappeler que cette approche s'attache, avant tout, à spécifier la manière dont la signification des propositions qui constituent la base sémantique des actes de parole, modifie (i.e., met à jour) le contexte du discours en cours de déroulement. Quelques précisions s'imposent, afin d'explicitier la remarque précédente. Les injonctives appartiennent, avec les interrogatives, à la catégorie des phrases non déclaratives. Selon l'approche de

¹⁵ Il est intéressant de noter en passant que le rôle de la prosodie est peu mis en avant dans les analyses sémantiques et pragmatiques des injonctives.

¹⁶ Selon Portner (2004b), les injonctives (i.e. pour cet auteur, les impératives) dénotent des propriétés qui ne peuvent être vraies que du destinataire. D'autre part, il semble que le critère de vériconditionnalité ne doive pas être entièrement exclu de l'interprétation des impératives. Voir, à ce sujet, l'article « vériconditionnel » rédigé par Claire Beyssade (Beyssade, 2006b), dans le dictionnaire de sémantique *Sémanticlopédie* (disponible sur le web).

la représentation de l'information dans le discours, développée à l'origine par Stalnaker (Stalnaker, 1974, 1978), les phrases déclaratives sont formées d'une présupposition et d'une assertion qui atteste de leur modalité ou de leur force illocutoire propre. L'assertion a pour fonction d'ajouter le contenu de la proposition que ces phrases expriment au composant discursif que constitue le fond commun (ang. « Common Ground »), ce dernier représentant l'ensemble des présuppositions mutuelles des participants à la conversation.

De leur côté, les interrogatives sont interprétées par référence à un second composant discursif, que Ginzburg (1995) a proposé d'appeler « Questions Under Discussion Stack » (liste des questions en discussion). Parallèlement à ces analyses – et sans sortir du cadre de la sémanique dynamique – (Portner, 2004) a proposé d'interpréter les injonctives comme des contributions à la « To-Do List » des récipiendaires, laquelle se rapporte aux alternatives des actions à accomplir, ou que l'on engage quelqu'un à accomplir. On suppose l'existence d'une interaction étroite entre le « Common Ground » et la « To-Do list », dans la mesure où la dernière impose un ordre strict sur l'ensemble des mondes compatibles avec le premier, cet ordre déterminant quelles actions un agent est engagé à entreprendre. En définitive, la fonction principale des injonctives est donc de mettre à jour une « To-Do list ». Il convient cependant de préciser qu'une « To-Do list » est fractionnable en sous-listes et que cette subdivision permet de rendre compte des différents types d'injonctives. À titre d'exemple, si une injonctive concerne la mise à jour d'une sous-liste se rapportant à l'autorité affirmée du locuteur qui profère cet acte, le résultat est l'expression d'un ordre. En revanche, si elle concerne seulement la mise à jour d'une sous-liste se rapportant à des buts du destinataire, le résultat est l'expression d'une suggestion. Toutes les injonctives partagent la force illocutoire directive d'exprimer une exigence (« requiring »), car elles ont en commun d'ajouter une propriété à la « To-Do list » du récipiendaire. Les différences concernant cette force sont régies par les contraintes pragmatiques et sociales qui motivent l'intention du locuteur quant au choix de cette propriété (ordre poli, péremptoire, suggestion, permission, marque de politesse, etc).

3. Les patrons intonatifs et la fonctionnalité des expressions exclamatives

3.1. Remarques préalables sur les aspects formels des expressions exclamatives

Certains travaux qui portent sur l'anglais (voir, par exemple : Huddleston & Pullum, 2002 ; Rett, 2011) proposent de distinguer entre les « exclamatives » (ex. « What delicious desserts John bakes ! ») et les « sentence exclamations » (ex. « Wow, John bakes delicious desserts ! »). Il apparaît, à l'examen des exemples précédents, que la première catégorie correspond à des énoncés qui sont marqués par la présence, à leur périphérie gauche, d'un morphème particulier (généralement qualifié en anglais de mot-Wh, tel que « what » ou « how »), alors que la seconde se rapporte à des énoncés dont la structure syntaxique est de type déclarative. Il est à noter que cette opposition recoupe en partie celle (fréquemment mise en avant dans la littérature) qui distingue les exclamatives scalaires, qui dénotent une marque de gradation (« degree exclamative constructions ») – soit les exclamatives introduites par un mot-Wh en anglais, ou par un morphème comparable en français ; voir ci-après – et celles qui ne possèdent pas cette propriété de construction (« non-degree exclamative constructions »). Une telle distinction revient à opposer en français, par exemple : « Qu'il est fort ! » (exclamative dénotant une gradation) et « Il est fort ! » (« sentence exclamation » dépourvue d'une marque lexicale de degré). À propos de ces distinctions de terminologie qui peuvent se révéler confondantes, nous pensons qu'il conviendrait, peut être, d'utiliser en français l'expression « phrase exclamative », pour désigner un certain type de phrase de base, ou de proposition (à l'égal de la phrase déclarative, de la phrase interrogative et de la phrase impérative)¹⁷ et le terme « exclamation » (à l'instar de ceux d'assertion, d'interrogation et d'ordre), pour nommer, cette fois, un acte de discours destiné à accomplir une fonction communicative particulière. Néanmoins, pour simplifier, nous utiliserons le plus souvent par la suite, dans ce chapitre, le seul terme « exclamative », que nous assimilerons, dans ce cas, à un terme générique. Avant de poursuivre, il nous a paru utile de donner ci-après une liste d'exemples illustrant les différents types d'exclamatives qui sont attestées en français.

¹⁷ Le dictionnaire en ligne de Cambridge distingue quatre types de proposition de base (ang. clause) : les déclaratives, les interrogatives, les impératives et les exclamatives.

- (179). « Que de monde ! »
 (180). « Quelle aventure ! »
 (181). « Qu'il est marrant ! »
 (182). « Qu'elle est grande ! »
 (183). « Quest-ce qu'il est intéressant ! »
 (184). « Comme c'est gentil ! »
 (185). « Que d'erreurs, tu as pu commettre ! »
 (186). « Qu'est-ce qu'elle a trimé, pour se payer des vacances ! »
 (187). « Quelle sauvagerie que cet affrontement ! »
 (188). « C'est si important ! »
 (189). « Elle a une telle force de caractère ! »
 (190). « Ils sont tellement amusants ! »
 (191). « J'ai tant attendu ! »
 (192). « J'ai une de ces migraines ! »
 (193). « C'est vachement attirant ! »
 (194). « C'est un super spectacle ! »
 (195). « Magnifique, ton dessin ! »
 (196). « La somme que j'ai dû investir ! »
 (197). « N'est-elle pas stupide ! »
 (198). « L'imbécile ! »
 (199). « N'importe quoi ! »
 (200). « C'est du joli ! »

Ces exemples montrent que les exclamatives du français peuvent être réalisées au moyen d'au moins huit types de constructions de base. Le premier type comporte à sa périphérie gauche un mot-Wh¹⁸ (179, 180, 181, 182, 186), suivi ou pas d'un complémentiseur comme « que » (187), l'expression « qu'est-ce que » (183, 185), ou l'adverbe « comme » (184). Le second type de construction recourt à l'usage d'un adverbe d'intensité et se définit souvent comme une consécutive tronquée (188, 189, 190, 191). Le troisième type exploite le sémantisme d'un déterminant come « un » ou « une » en association avec un syntagme intensif (192). Le quatrième utilise une structure déclarative comportant une relative (196). Le cinquième fait appel à un adverbe ou à un adjectif d'intensification (193, 194, 195). Le sixième s'appuie sur une inversion du sujet et du verbe (197).

18 Nous utilisons, dans un but d'harmonisation l'expression « mot-Wh », qui est empruntée aux travaux sur l'interrogation en anglais et qui est d'un emploi courant dans ces derniers. Nous pensons, cependant, que les termes : « mot-Qu » et « mot-exclamatif » seraient plus appropriés pour le français, si l'on veut rendre compte à la fois des aspects formels et fonctionnels des exclamatives.

Le septième type de construction s'identifie à un énoncé nominal (198). Enfin le huitième et dernier type se rapporte à des tournures ou à des figures de style telles que celles qui sont illustrées par les exemples (199) et (200).

Les exemples précédents montrent également que les exclamatives peuvent participer à des constructions segmentées (186,187) formées d'une proposition noyau et d'un suffixe. Comme on peut le constater, au vu de ces exemples, l'usage des exclamatives convoque une gamme étendue de constructions ce qui, à première vue, ne plaide pas en faveur de la singularité d'une structure syntaxique prototypique, ni à l'existence d'une relation terme à terme entre une forme grammaticale et une fonction particulière. Dès lors, il est concevable que l'une des questions récurrentes qui est abordée dans la littérature se ramène à savoir si les exclamatives exhibent, sur le plan formel, des structures grammaticales qui leurs sont propres et qui correspondraient ainsi à l'actualisation de clauses¹⁹ spécifiques. Cette question est particulièrement complexe et ouverte à la controverse. Pour obtenir des éléments de réponse, on pourra se reporter :

(i) à des grammaires du français récentes, entre autres : (Le Goffic, 1994 ; Béchade, 1994 ; Frontier, 1997 ; Wilmet, 1998).

(ii) à des travaux particulièrement éclairants : (Culioli, 1974 ; Elliot, 1974 ; Gérard, 1980 ; Michaelis & Lambrecht, 1996 ; Bacha, 2000 ; Zanuttini & Portner, 2003 ; Collins, 2005 ; Marandin, 2008 ; Villalba, 2008 ; Zevakhina, 2013).

L'inventaire des exemples écrits répertoriés plus haut illustre une conception élargie de la classe des exclamatives, celle que retient notamment (Moutaouakil, 2005), lorsqu'il aborde le sujet en se positionnant dans le cadre d'analyse de la Grammaire Fonctionnelle du Discours (Hengeveld & Lachlan MacKenzie, 2008). Cependant, de nombreux auteurs choisissent de ne prendre en compte que les exclamatives dont les constructions sont lexicalement marquées. Il s'agit dans ce cas des exclamatives en *Qu*, en *Comme/comment-*, en *si-* et en *tellement-* (Michaelis, 2001 ; Collins, 2005 ; Castroviejo, 2006 ; Marandin, 2008 ; Olbertz, 2012). Dans cette perspective plus restreinte, il a été souvent constaté que les exclamatives partagent des marques formelles avec les interrogatives (Grimshaw, 1974 ; D'Avis, 2002 ; Zanuttini & Portner, 2003 ; Castroviejo, 2006). En effet, les exclamatives lexicalement marquées possèdent en position frontale des morphèmes que l'on trouve également présents dans les interrogations dites partielles²⁰ et cela est vrai aussi bien pour l'anglais (morphèmes « what » et « how ») que pour le français (par exemple : « que », « quelle », « comme »,

¹⁹ La clause est généralement définie comme une unité grammaticale qui inclut au moins un prédicat et un sujet implicite ou explicite et qui exprime une proposition.

²⁰ Voir à ce sujet notre chapitre sur les interrogatives en français.

« comment »)²¹. Les chercheurs attirent cependant l'attention sur des points de détail, qui contribuent à distinguer les exclamatives des interrogatives. C'est ainsi qu'en français certains mots-Wh (« qui », « où », « quand », « pourquoi ») ne sont pas utilisés pour construire des exclamatives, la raison invoquée étant qu'ils ne peuvent contribuer à l'expression d'une marque de degré²² que l'on considère comme une propriété sémantique des exclamatives. Selon Moline (2008), les mots « comme » et « comment » constituent, dans leur emploi exclamatif, deux réalisations de la proforme *que-* de manière, avec une valeur quantifiante. De prime abord, il semblerait que « comme » soit propre aux constructions exclamatives et « comment », aux constructions interrogatives. Or, il se trouve qu'en français parlé actuel, « comme » s'utilise aussi dans les interrogatives et « comment », dans les exclamatives (« Comme ça marche ? », « Comment c'est bon, ce truc ! »)²³. D'autre part, il s'avère qu'à la différence des interrogatives, les exclamatives ne peuvent être formées en employant un mot-Wh *in situ*.

En dépit de ces différences, il n'en demeure pas moins que des constructions lexicalement marquées peuvent être ambiguës en se prêtant à une double lecture (« Quelle voiture, il a achetée ! » vs « Quelle voiture il a achetée ? », « Comme ça marche ! » vs « Comme ça marche ? », etc. Il en va de même de la plupart des exclamatives qui ne disposent pas de marques lexicales spécifiques et dont les constructions s'apparentent à celles des déclaratives (« Ils sont fous ! » vs « Ils sont fous. » ; « Il m'a prêté une de ces cravattes ! » vs « Il m'a prêté une de ces cravattes. », « La somme que j'ai dû investir ! » vs « La somme que j'ai dû investir. », etc. Compte tenu des remarques précédentes, il est concevable que plusieurs auteurs en arrivent à conclure que les exclamatives ne constituent pas une catégorie grammaticale (syntaxique) particulière et qu'il n'existe pas un type de clause proprement exclamatif (d'Avis, 2005 ; Abels, 2005). Cependant, cette conclusion a été contestée, notamment par (Marandin, 2008), qui s'est employé à définir un ensemble de critères permettant précisément d'introduire un type de proposition exclamative dans la grammaire du français. Il est vrai que c'est en s'appuyant essentiellement sur des considérations relatives au contenu véhiculé par les exclamatives et sur des aspects dialogiques que l'auteur s'attache à démontrer l'existence d'un type de clause exclamatif. Comme nous allons le voir

²¹ L'emploi de mots -Wh en position frontale constitue une stratégie syntaxique largement attestée dans des langues appartenant à des familles linguistiques différentes, comme le français, l'anglais, le basque, le hongrois et le turc (voir : Zevakhina, 2013).

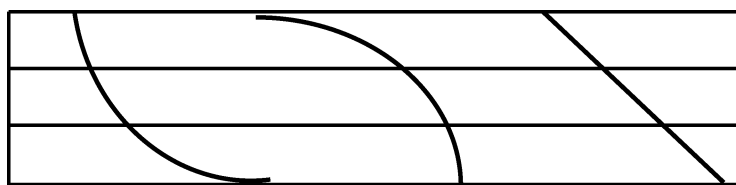
²² Voir, ci-après, des précisions sur le rôle essentiel que joue cette notion de degré à propos des exclamatives.

²³ Exemples empruntés à l'auteure précédemment citée (Moline, 2008).

dans les sections suivantes, ce sont principalement des critères d'ordre prosodique (sur le plan formel) et des critères d'ordre sémantique, pragmatique et discursif (sur le plan fonctionnel), qui permettent de distinguer les exclamatives des autres catégories de phrase.

3.2. Les patrons intonatifs des exclamatives

Parmi les travaux qui portent sur le français, on relève très peu d'études qui se consacrent à une analyse détaillée de la prosodie des exclamatives (voir cependant Morel, 1995 et Marandin et al., 2010). Dans sa présentation des intonations de base du français, Delattre (1966b) fait état d'un Intonème dit d'exclamation qu'il oppose à ceux de l'interrogation et de l'ordre. Ainsi que le montre la figure 146, l'exclamation partage (dans le système de Delattre) les traits de niveau avec l'interrogation et l'ordre, dans la mesure où ces trois patrons intonatifs descendants sont issus du même niveau de hauteur (le plus élevé, dans ce système de représentation) et aboutissent au même niveau bas (le plus bas, dans ce système de représentation). Selon Delattre, les trois patrons intonatifs se distinguent uniquement par la forme globale de leur configuration mélodique : concave pour l'interrogation, convexe pour l'exclamation et directe pour l'ordre (figure 146).



- a) Interrogation b) Exclamation c) ordre
 « Qui les vend? » « Allons donc! » « Prouve-le moi »

Fig. 146. Courbes mélodiques stylisées illustrant l'opposition entre l'interrogation, l'exclamation et l'ordre (d'après Delattre, 1966b).

Nous avons procédé à l'enregistrement (provoqué, en créant une situation propice à la production des énoncés voulus) et à l'analyse expérimentale d'un ensemble d'exclamatives. Cette analyse nous a conduit à mettre en évidence un patron intonatif récurrent pour les exclamatives dotées d'un mot-Wh à leur périphérie gauche, comme l'illustre la figure 147. On remarquera que ce patron est

différent de celui que propose Delattre et que nos analyses n'ont pas permis de mettre à jour de façon convainquante²⁴.

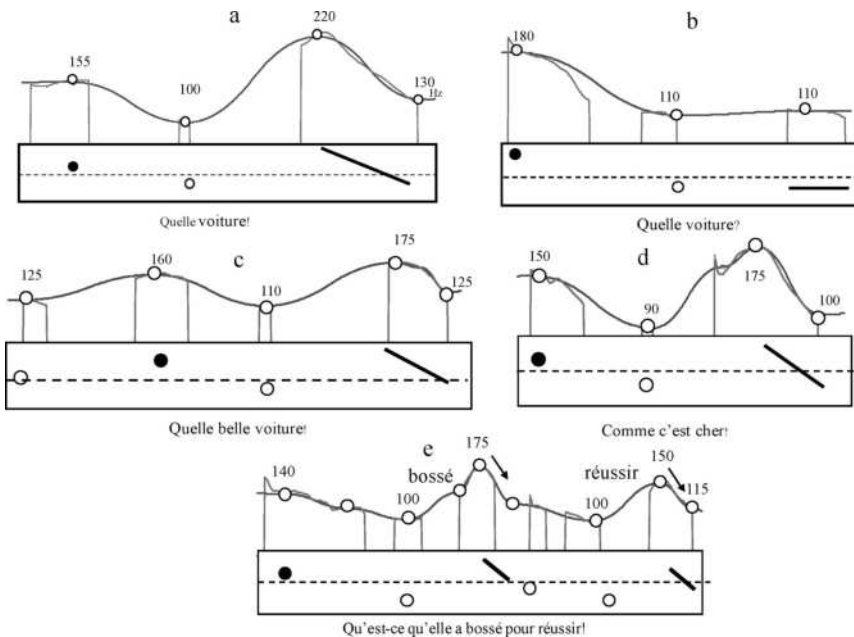


Fig. 147. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et représentations stylisées de quelques exclamatives introduites par un mot-Wh (a, c, d, e) et d'une phrase interrogative introduite par un morphème similaire (b). Les valeurs qui figurent au-dessus de la courbe modélisées sont exprimées en Hertz (Hz).

L'examen de ces exemples montre que le profil mélodique global des exclamatives est, soit du type : descendant-montant-descendant (147, a, d, e), soit du type : montant-descendant-montant-descendant (147c). Le premier profil s'observe lorsque l'élément modifié est un nom qui succède directement à l'élément modifieur frontal (le mot-Wh). Le second type, se rencontre lorsque l'élément modifié est un adjectif qualifiant un nom subséquent. Dans ce cas, l'adjectif porte un sommet mélodique (ex. de « belle », dans 147c). Dans la grande majorité des cas la syllabe d'attaque de l'exclamative se place dans un registre mélodique de niveau moyen, soit à un niveau inférieur à celui d'une phrase interrogative introduite par un morphème-Wh (comparer, par exemple, 147 a et 147 b). Si-

²⁴ Nous pensons que le patron intonatif que propose Delattre est davantage à mettre en relation avec certaines interjections.

gnalons que ce phénomène a également été observé par Marandin et al. dans leur étude des exclamatives en français (Marandin et al., 2011). Le second fait remarquable concerne l'abaissement de la syllabe prétonique précédant la rupture vers le haut qui accompagne le début de la syllabe tonique. La configuration acoustique (F0) de cette syllabe tonique a souvent une forme en cloche. Mais ce qu'il importe de retenir, c'est que cette configuration acoustique est perçue en réalité comme une grande chute mélodique issue d'un registre haut. Cette chute s'accompagne également d'un allongement notable de la durée de la syllabe finale. D'autre part, nous avons remarqué que dans une construction segmentée comme celle de l'exemple (147 e) les deux groupes dont elle est formée « Qu'est-ce qu'elle a bossé » et « pour réussir » comportent pareillement une chute finale de forte amplitude. Cependant la chute du second groupe s'avère moins ample et son niveau d'origine est moins élevé que celui de la chute qui clotûre le premier groupe. Cette observation nous semble intéressante, dans la mesure où l'on peut interpréter « pour réussir » comme le support de l'exclamation « Qu'est-ce qu'elle a bossé ! ». Nous avons vu, dans des précédents chapitres, que le support d'une assertion (ex. : « pour réussir » dans « Elle a bossé, pour réussir ») se réalisait sous l'aspect d'une mélodie rectiligne, développée dans un registre grave et que le support d'une question totale (« Elle a bossé, pour réussir ? ») prenait la forme d'une copie de la configuration mélodique de la question, décalée dans un registre haut. Il apparaît donc que le support d'une exclamative se dote d'une configuration mélodique particulière, qui paraît se présenter comme une copie réduite de celle de l'exclamation qu'elle complète. Il importera cependant de vérifier si cette observation est généralisable.

Nous avons mentionné plus haut que certains auteurs considèrent comme des exclamatives des phrases qui présentent une construction déclarative (i.e. « C'est bien ça ! », « N'importe quoi ! », « Il fait chaud ! », alors que d'autres analysent ces phrases comme des assertions emphatiques (voir le chapitre 10, sur les patrons intonatifs conclusifs) ou, selon leur contenu, comme des interjections, ex : « Tiens ! », « Ça alors ! », « Merde ! » (Ameka, 1992 ; Wierzbicka, 1992 ; Olivier, 1994), qui se marquent à l'écrit par la présence du point d'exclamation. Nous ne disposons pas d'un nombre suffisant d'actes interjectifs dans nos corpus pour nous livrer à des commentaires à leur sujet. En revanche, nous disposons d'un nombre conséquent d'actes assertifs emphatiques dont l'analyse prosodique permet de tirer des conclusions généralisables. La figure 148 illustre deux exemples de patrons intonatifs associés à des assertions emphatiques (voir, le chapitre 10, sections 2 et 3).

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre 10, un énoncé assertif emphatique se caractérise principalement par la présence d'une chute finale de

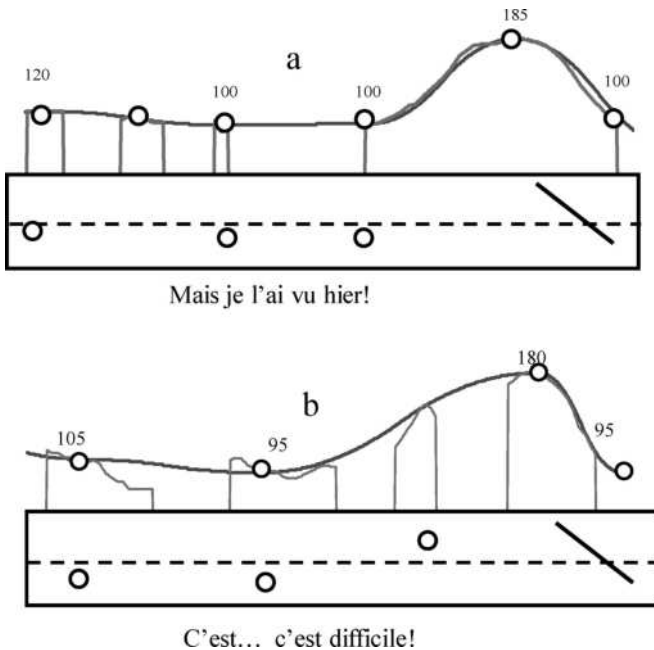


Fig. 148. Tracés de F0, courbes mélodiques modélisées et représentations stylisées de deux assertions emphatiques (produites par deux locuteurs différents).

grande amplitude issue d'un registre haut. La syllabe prétonique peut être basse, comme dans (a) ou rehaussée, comme dans (b). Il apparaît donc que la configuration mélodique de (a) est similaire à celle que l'on trouve dans les exclamatives introduites par un mot-Wh (cf. figure 147). Le principal trait commun entre ces exclamatives et les assertions emphatiques se rapporte donc aux propriétés du contour mélodique final.

En définitive, nous estimons que l'analyse des caractéristiques formelles qui contribuent à l'identification des exclamatives marquées grammaticalement, doit prendre en considération les interactions qui s'opèrent entre la morphosyntaxe et la prosodie. Ces exclamatives sont construites par l'association d'une structure grammaticale disposant d'un morphème-Wh en périphérie gauche, avec la configuration mélodique d'une assertion emphatique²⁵. Il est possible de

²⁵ La combinaison de ces marques formelles paraît constituer un critère déterminant pour distinguer, en particulier, les exclamatives des interrogatives qui comportent également la présence d'un morphème-Wh à leur périphérie gauche.

rendre compte de cette association sur le plan fonctionnel, en se référant à des facteurs d'ordre sémantique et pragmatique qui sont propres aux exclamatives.

3.3. Fonctionnalité, sémantisme et pragmatique des exclamatives

Les questions relatives à la fonctionnalité et aux significations véhiculées par les exclamatives ont donné lieu à de multiples interprétations, souvent divergentes. Nous ne retiendrons que celles autour desquelles il a paru s'établir une certaine forme de consensus.

Les chercheurs qui s'interrogent sur la fonctionnalité des exclamatives évoquent fréquemment leur nature expressive ou émotionnelle, qu'elles partageraient avec les interjections (voir, par exemple : Makkai, 1985). C'est ainsi que selon (Morel, 1995 : 63) : « L'exclamation est généralement définie comme la manifestation linguistique d'un état émotionnel de l'énonciateur ». Dans cette perspective, il est également souligné que les exclamatives ont pour rôle d'exprimer une évaluation (laudative ou dépréciative)²⁶ du locuteur, à propos de quelque chose qu'il perçoit physiquement, ou qu'il a à l'esprit au moment où il formule ce jugement. En sus des appréciations de cette nature, qui s'avèrent pour la plupart subjectives, on relève des propositions qui s'attachent plus précisément à définir quelles sont les véritables propriétés sémantico-pragmatiques des exclamatives (voir, entre autres : Guitierrez-Rexach, 1996 ; Bacha, 2000 ; Zanuttini & Portner, 2003 ; Marandin, 2008 ; Rett, 2011 ; Saebø, 2010 ; Chernilovskaya, 2012). Nous proposons de résumer ces propriétés en nous référant aux notions : (i) de factivité, (ii) de scalarité (et de gradation), (iii), d'égo-évidentialité et (v) d'expressivité.

(i) Il est souvent prétendu que les exclamatives marquées lexicalement par la présence d'un mot exclamatif véhiculent une présupposition de factivité (Grimshaw, 1979 ; Zanuttini & Portner, 2003 ; Abels, 2009). Cela signifie que le contenu propositionnel de ces exclamatives est intrinsèquement présupposé²⁷ et qu'il dénote une proposition vraie. Dans ce sens, pour qu'une exclamative soit employée de façon appropriée, il faut que la proposition qui lui correspond soit supposée être vraie. Par exemple une exclamative comme « Que Marcel est avare ! » présuppose nécessairement que la personne nommée est avare. En

²⁶ Par exemple, une exclamative comme : « Annelise travaille d'une façon ! » se prête à ces deux évaluations de sens opposés.

²⁷ Cette analyse a été cependant contestée par Rett (2011). Elle argumente que le contenu d'une exclamative peut être dénié de façon indirecte (en utilisant, par exemple, l'expression « pas vraiment »), alors qu'une présupposition ne peut être déniée.

substance, le contenu exclamatif appartenant au « veridical content » est celui sur lequel le locuteur s'engage au regard de sa vérité, sans réclamer de l'interlocuteur qu'il l'accepte comme une information partagée (ou un « common ground »)²⁸. Par ailleurs, en raison de leur contenu présupposé, les exclamatives ne peuvent fonctionner comme des assertions ou comme des questions.

(ii) Mis à part le fait qu'il est présupposé, le contenu propositionnel d'une exclamative disposant d'un marqueur lexical représenté par un mot exclamatif est dit « scalaire » (Zanuttini & Portner, 2000 ; Marandin, 2008 ; Rett, 2011)²⁹. L'idée qui sous-tend cette affirmation est que les valeurs d'un attribut contextuellement déterminé (ex. taille, poids, beauté, etc.) peuvent être représentées sémantiquement par des degrés, qui sont ordonnés depuis ceux qui sont attendus du locuteur jusqu'à ceux auxquels il ne s'attendait pas (« [...] a scalar degree of an attribute of a particular object or situation is higher than the speaker has expected » (Zevakhina, 2013 : 162). Par exemple, l'exclamative « quelle grande maison tu as louée ! » dénote une implicature scalaire qui signifie que le degré de grandeur observé par le locuteur est plus élevé que celui auquel il s'attendait avant de découvrir la taille de la maison en question. Bien que le degré ne soit pas spécifié de manière explicite, il s'agit conventionnellement d'un haut degré, non canonique ou inusuel, en tout cas d'un degré suffisamment élevé pour provoquer « une réaction émotive » chez le locuteur³⁰.

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, la construction d'une exclamative requiert la présence d'un modifieur de degré (un mot exclamatif ou un adverbe de degré, comme « si », « tellement ») et un constituant (un prédicat) modifié qui s'avère potentiellement gradable (i.e. pouvant exprimer différents degrés sur une échelle de qualité)³¹. Par exemple dans l'énoncé : « Qu'est-ce que Marie a bu pour calmer sa soif ! », l'élément modifieur est « qu'est-ce que » et l'élément modifié « bu ». Il se trouve que l'élément modifié est sémantiquement préminent, ce qui paraît justifier le statut intonatif particulier qui lui est attribué (voir, ci-dessus, section 3.2.)³². Dans le même orde d'idée, il est avancé que

28 Il s'agit dans ce cas d'une attitude dialogique qualifiable de « speaker only commitment », qui se distingue de celle de « interactive commitment », laquelle dénote un engagement partagé.

29 Voir, ci-dessus, ci-dessus les remarques concernant la distinction entre exclamatives scalaires et exclamations non scalaires.

30 Voir, ci-après, la partie consacrée à la valeur expressive des exclamatives.

31 Voir : Marandin (2010) et Kennedy & McNally (2005).

32 On notera que dans l'usage de l'énoncé interrogatif de même composition : « Qu'est-ce que Marie a bu pour calmer sa soif ? », l'expression « qu'est-ce que » n'implique pas une valeur de modifieur, mais d'identification.

l'un des critères qui contribuent à distinguer les exclamatives des interrogatives (avec lesquelles elles partagent des propriétés constructionnelles) se rapporte au fait que les premières sont nanties d'une « sentential force » différente, que l'on précise en invoquant un opérateur d'élargissement qualifié en anglais par le terme de « widening »³³. Dans cette optique, il est avancé que les exclamatives ne sont sémantiquement cohérentes que si elles incluent un opérateur d'élargissement. Celui-ci implique que le domaine de modification est particulièrement large (Rett, 2011, *op. cit.*). Il en résulte que ce « widening » représente une façon de mettre à jour le contexte du discours, qui est différente de celle de l'assertion, de l'interrogation et de l'injonction. En effet, cette mise à jour consiste à modifier le « common ground » en élargissant l'ensemble des propositions qui sont présupposées être vraies.

(iii) Plusieurs auteurs affirment que le contenu des exclamatives est marqué de façon égo-évidentielle (voir, entre autres, Marandin, 2008). L'évidentialité est considérée par certains chercheurs comme une sous-catégorie de la modalité épistémique, que l'on peut définir comme la « modalité dans laquelle ce qui est dit est caractérisé comme ce que sait celui qui le dit » (Groussier & Rivière, 1996 :70). Pour d'autres chercheurs, l'évidentialité, ou le fait de marquer une source d'information comme évidente dans l'énoncé proféré par le locuteur, est distincte de la modalité épistémique, qui marque le degré de confiance que le locuteur accorde à l'assertion³⁴. En outre, selon (de Haan, 2005), l'évidentialité asserte une preuve, alors que la modalité épistémique l'évalue. Ainsi, l'évidentialité se rapprocherait davantage d'une catégorie déictique marquant une relation entre le locuteur et des événements ou des actions. L'attribution du caractère égo-évidentiel à une exclamative évoque l'idée d'une déixis personnelle (d'une sorte d'auto-évaluation ciblée) impliquant que le locuteur qui profère un tel acte est le juge par défaut de ce qui est proféré (d'où le terme « égo »), le rôle de l'interlocuteur se réduisant alors à subir le poids de l'information communiquée comme une évidence de la part du locuteur³⁵. On retiendra également que l'emploi d'un marqueur d'évidentialité n'affecte pas les conditions de vérité de l'énoncé auquel ce marqueur est attribué.

(iv) Le poids du facteur égo-évidentiel et la contrainte inhérente de marquage d'un haut degré, contribuent à promouvoir les exclamatives comme des

33 Il est à noter que Zanuttini & Portner (2003) proposent de distinguer entre « illocutionary force » et « sentential force », la seconde étant définie au regard de l'interface syntaxe/sémantique et non à celui de l'interprétation pragmatique.

34 A propos de la notion d'évidentialité, voir, entre autres : Aikhenvald & Dixon (2003) ; et Aikhenvald (2011).

35 D'après Milner (1978 : 347) « l'interlocuteur est un témoin passif de l'exclamation ».

actes expressifs. En vérité, le sens des exclamatives procède de la combinaison d'un contenu descriptif avec un contenu expressif³⁶. Le contenu expressif se rapporte à l'attitude affective que le locuteur manifeste envers le contenu descriptif de l'énoncé qu'il profère. Par exemple, dans la réalisation d'une exclamative comme « Que cette jeune fille est belle ! », le contenu descriptif est « cette jeune fille est belle » et le contenu expressif corespond à l'attitude que manifeste le locuteur envers la beauté de la personne en question. Il est souvent déclaré que le contenu expressif des exclamatives dénote une attitude de surprise, ce qui a conduit à les assimiler à des « miratives »³⁷, ces dernières étant regardées comme une catégorie grammaticale qui encode la surprise du locuteur (Delaney, 2001). Une analyse étendue des exclamatives situées, dans l'effectuation du discours, montre que la surprise n'est pas la seule attitude que peut véhiculer une exclamative, mais il s'agit toujours apparemment d'une attitude propre à exprimer une marque d'affect, ce qui nous invite à établir un lien étroit entre ce type d'acte et la manifestation de ce qu'il a été convenu d'appeler le « style emphatique » (Selting, 1994).

Résumé et conclusions du chapitre 13

Dans ce chapitre, nous nous sommes attaché, d'une part, à décrire les propriétés des patrons intonatifs des expressions vocatives, injonctives et exclamatives en français et, d'autre part, à discuter la fonctionnalité, ainsi que les valeurs sémantiques et pragmatiques de ces actes de discours.

Les expressions vocatives sont dotées d'un patron distinctif prototypique, qui est représenté par un plateau plus ou moins long, suivi d'une chute. Ce patron connaît deux variantes, en fonction, d'une part, de l'éloignement de la personne à laquelle s'adresse l'appel (dynamique mélodique accrue avec l'éloignement) et, d'autre part, de la place de l'expression vocative dans la construction à laquelle il s'intègre : (dynamique réduite en position médiane et en position finale). La distinctivité du patron prototypique du vocatif peut être mise en évidence le comparant :

(i) avec celui qui est associé à des topiques, qui partagent comme on l'a vu des propriétés distributionnelles avec les vocatifs, à la fois dans des énoncés

³⁶ Il est établi que les exclamatives partagent les propriétés que l'on attribue au sens expressif. Voir, à ce sujet : Potts (2007b).

³⁷ Le concept de mirativité est surtout utilisé dans la Grammaire Fonctionnelle du Discours (Hengeveld & Lachlan McKenzie, 2008), où il se substitue à celui d'exclamative. Or, il est possible de relèver des arguments qui ne plaident pas en faveur de cette similarité (voir, pour une discussion : Olbertz, 2012).

déclaratifs et dans des questions (c'est ainsi que, dans les exemples suivants, le SN « Marie-Jeanne » peut fonctionner aussi bien comme un topique (le terme étant pris dans un sens large) que comme un vocatif : a) « Marie-Jeanne, il faudrait qu'elle soit plus compréhensive », b) « Il faudrait, Marie-Jeanne, qu'elle soit plus compréhensive », c) « Il faudrait qu'elle soit plus compréhensive, Marie-Jeanne » , « Il faudrait qu'elle soit plus compréhensive, Marie-Jeanne ? »

(ii) avec celui d'un SN configuré comme une assertion emphatique (ex. « Marie-Jeanne ! », signifiant « Marie-Jeanne, bien sûr ! »). Comme nous l'avons montré précédemment, le Patron Intonatif de l'assertion emphatique se caractérise par une chute finale de grande amplitude issue d'un registre haut. La présence d'un plateau précédant une chute du même type paraît donc constituer le trait qui permet de distinguer un vocatif d'une assertion emphatique (voir. supra, figure 140). Les expressions injonctives dotées d'un verbe à l'impératif donnent lieu à la construction de trois patrons intonatifs de base (voir supra, figure 144).

(a) Le premier, qui représente la configuration canonique de ce type d'expression, lorsqu'elle dénote un ordre, se caractérise par une attaque haute, suivie d'une chute progressive et rapide jusqu'à la dernière syllabe de l'énoncé supportant la réalisation de l'injonctive.

(b) Le second, que l'on trouve généralement associé à l'expression d'une requête en forme de supplice, se distingue du précédent par la présence d'une chute mélodique accompagnant une syllabe initiale particulièrement haute et par celle d'une configuration subséquente relativement plate jusqu'au terme de l'injonction.

(c) Le troisième, qui concrétise l'association d'une structure impérative avec un patron intonatif d'emphase (réhaussement de la prétonique et chute finale de forte amplitude issue d'un registre haut), dénote une forme d'injonction particulièrement insistante. On retiendra également que les deux dernières réalisations que l'on vient de commenter se caractérisent par un allongement très accusé de leur syllabe finale.

Les exclamatives lexicalement marquées par la présence d'un mot-Wh ou d'un modifieur du type : « comme », « si », « tellement », se réalisent généralement sous la forme d'un patron intonatif prototypique, dont les caractéristiques principales sont le réhaussement de la syllabe initiale, un abaissement de la prétonique et la présence d'une chute finale de grande amplitude issue d'un registre haut. Il s'agit en vérité du même type de chute que celle que l'on observe à la finale des assertions emphatiques. Ces dernières sont parfois assimilées à des exclamatives par certains auteurs, alors que d'autres préfèrent réserver cette nomination aux énoncés lexicalement marqués, comme ceux qui sont évoqués au début de ce paragraphe. En ce qui concerne les aspects qui se rapportent à la fonctionnalité et aux valeurs sémantiques et pragmatiques des actes vocatifs,

injonctifs et exclamatifs, nous avons rapporté que leur interprétation avait donné lieu à de multiples prises de position théoriques. Etant donné que l'exposé de ces aspects a fait l'objet de sections dédiées dans le cours du présent chapitre, nous ne résumerons pas ici leurs tenants et aboutissants, afin d'éviter de trop nombreuses redites.

Chapitre 14.

Les patrons intonatifs attitudinaux du français

1. Remarques préliminaires

Bien que les linguistes qui s'intéressent à la prosodie des langues semblent convenir (dans la lignée du linguiste américain Bolinger, 1962) que l'une des fonctions universelles fondamentales de l'intonation se rapporte à l'expression des attitudes, force est de constater que nous ne disposons, aujourd'hui encore, que de peu de données sur le sujet. Cette carence a des causes diverses que nous commenterons brièvement dans ce qui suit. Mais avant d'aller plus loin, nous souhaitons apporter quelques précisions sur la notion d'attitude, car elle peut revêtir plusieurs significations selon le qualificatif auquel elle est associée (propositionnelle, dialogique, affective).

Les notions d'attitude propositionnelle et de rapport d'attitude propositionnelle¹ se rencontrent principalement dans les écrits qui traitent des apports de la logique et de la psychologie ordinaire pour décrire, expliquer, ou prédire, des choix langagiers qu'effectuent les locuteurs pour alimenter le contenu propositionnel des énoncés. Dans cette perspective, il est admis que le noyau du sens apporté par un énoncé est constitué par un contenu propositionnel accompagné d'une attitude propositionnelle. L'attitude propositionnelle procède d'un état mental du locuteur qui dénote son rapport (i.e., son attitude) à l'égard de la proposition formulée². Cette relation modale permet ainsi d'exprimer notamment des croyances, des désirs, des intentions, qui représentent des exemples typiques d'attitudes propositionnelles. Un cas courant de formulation d'attitude propositionnelle peut être illustré par l'exemple suivant : « Marie croit que son frère est un grand musicien ».

Le concept d'attitude dialogique est utilisé dans les travaux qui portent sur la modélisation du dialogue. Il accorde une place centrale à la notion de « *commitment* », qui a été introduite dans les approches formelles du dialogue et de l'argumentation par (Hamblin, 1971). Cette notion se réfère prioritairement à l'activité des participants au dialogue, notamment à la manière dont ils s'engagent personnellement et prennent en charge les actes qu'ils préfèrent (Beysade & Marandin, 2009). Les chercheurs qui se réfèrent à la notion d'attitude

¹ Il est préconisé de distinguer entre attitude propositionnelle et rapport d'attitude propositionnelle, dans la mesure où la première se rapporte à un état mental du locuteur et le second aux objets linguistiques (aux mots) qu'il utilise.

² Voir, entre autres : Nølke (1994).

dialogique prétendent que lorsqu'un participant au dialogue profère une assertion, il se commet au contenu de cette assertion et il est prêt à assumer les conséquences de cet engagement (c'est-à-dire à en justifier le contenu). L'adhésion à ce cadre théorique a conduit des chercheurs qui travaillent sur le dialogue à supposer que le choix des contours intonatifs de base du français (montants, descendants) n'est pas motivé par des contraintes d'ordre illocutoire, comme l'affirme généralement la tradition, mais par l'attitude dialogique des locuteurs, en fonction des croyances qu'ils estiment être compatibles ou conflictuelles avec celles de leurs interlocuteurs (Beysade et al., 2004 ; Portes et al., 2014)³.

La notion d'attitude affective, prise dans une acception large, se distingue de celles que l'on vient d'évoquer. En effet, elle se rapporte plus précisément à la fonction expressive du langage, qui concerne les façons dont les individus manifestent vocalement (et mimogestuellement) des sentiments et des émotions, en réagissant à des sollicitations externes de toute sorte. Selon leur inflexibilité, les attitudes affectives peuvent être regardées comme étant prioritairement, soit « égo-centrées », lorsque l'on parle à soi-même, soit « alter-centrées », ou « orientés audience » – quand elles visent davantage à atteindre un auditoire)⁴.

L'expression de l'affect revêt une double face qui se rapporte à deux types de fonctions expressives, que nous appellerons la fonction attitudinale et la fonction émotionnelle (voir ci-après). Afin de clarifier cette distinction, nous nous référerons, dans un premier temps, au modèle global de la communication présenté par (Arndt & Janney, 1991). Ces auteurs proposent d'établir une distinction entre « communication émotionnelle » et « communication émotive ». D'après cette dichotomie, la communication émotionnelle correspond à une extériorisation spontanée, non planifiée et instinctive, des affects internes. Elle traduit de la sorte une réaction affective exprimant un ressenti qui n'est pas originellement destiné à communiquer quelque chose à quelqu'un, mais qui dénote une réponse instinctive de l'organisme à un événement provoquant le

3 Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la Théorie de l'Esprit, qui occupe une place importante dans les Sciences Cognitives. D'une façon générale, cette théorie s'attache à formuler des hypothèses dans le but de comprendre ou de prédire des conduites, en se basant sur des inférences d'états mentaux.

4 Voir, entre autres : Werner (1955), Brown (1994), Foolen (1997), Paulin (2007). On notera qu'Anne Wichmann (Wichmann, 2000) propose de distinguer entre « expressive intonation » et « attitudinal intonation ». D'après cette distinction (qui diffère, comme on peut le constater, de notre classification tripartite), la première catégorie concerne l'expression des émotions et celle des attitudes propositionnelles et la seconde, l'expression du comportement des locuteurs.

déclenchement de désordres physiologiques. Une attitude émotionnelle de ce type est particulièrement bien illustrée par l'émoi de Phèdre à la vue d'Hippolyte (dans la tragédie de Racine : Phèdre, Acte 1, Scène 3), lorsqu'elle déclare, par exemple : « Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue. Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue. Mes yeux ne voyaient plus. Je ne pouvais marcher. Je sentis tout mon corps et transir et brûler ».

Toujours selon le modèle d'Arndt & Janney (*op. cit.*), la « communication émotive » se distingue de la « communication émotionnelle » par le fait qu'elle utilise des moyens conventionnels, propres à une communauté donnée, pour signaler des aspects de l'affect qui dénotent des attitudes intentionnelles et stratégiques, principalement basées sur la mise en oeuvre de codes sociaux interpersonnels. Nous proposons de prendre appui sur cette distinction pour différencier deux types de significations affectives que nous nommerons : « signification émotionnelle » (« emotional meaning ») et « signification attitudinale » (« attitudinal meaning »)⁵. Dans notre esprit, la signification attitudinale relève de ce que les auteurs précédemment cités appellent la communication émotive, mais nous préférons éviter de réutiliser l'opposition entre « émotionnelle » et « émotive », qui nous a paru perturbante au regard de la terminologie utilisée. Notons, dès à présent, que la signification attitudinale, telle que nous l'entendons, constitue pour certains linguistes le domaine de prédilection de la sémantique de l'intonation⁶. On peut voir dans cette conception une prise de position qui se démarque de celle des chercheurs qui considèrent que les significations véhiculées par l'intonation sont essentiellement d'ordre grammatical. A vrai dire, les deux points de vue ne devraient pas s'opposer de la sorte, dans la mesure où les actes de parole qui forment la trame des échanges conversationnels sont à la fois dotés d'une structure grammaticale signifiante et empreints d'une part variable d'affectivité également porteuse de signification. En conséquence, il s'avère souvent difficile de dissocier la part qui revient à la prosodie grammaticale (ou linguistique) de celle qui incombe à la prosodie affective (ou paralinguistique). Qui plus est, il se trouve que dans la vie quotidienne « les éprouvés affectifs sont une source permanente d'induction d'idées, de comportements et sont indispensables à la gestion des relations interindividuelles » (Cosnier, 1998 : 55).

5 On retiendra que l'expression « attitudinal meaning », dans le sens que nous lui prêtons, est celle qui est adoptée par les linguistes britanniques, notamment lorsqu'ils traitent des relations entre la prosodie et les expressions de l'affect ; voir, par exemple : Uldall (1960) et Wichmann (2000).

6 Voir en particulier, à ce sujet: Crystal (1969).

Tenue à l'écart pendant de nombreuses années par les linguistiques⁷ (au prétexte qu'elle pouvait être à l'origine d'une « dérive psychologisante »), la problématique de la fonction expressive du langage (et du rôle joué par l'affect dans le comportement humain) a connu récemment un regain d'intérêt, à la fois dans la linguistique et dans les disciplines parentes, comme la psycholinguistique et la neurolinguistique). C'est ce que révèlent, par exemple, la publication des numéros spéciaux de deux revues internationales de renom⁸ et celle d'un important ouvrage de plus de 1200 pages dédié aux « sciences de l'affect » (Davidson et al., 2009). C'est surtout l'étude des émotions (en particulier, de leur substrat cognitif et de leurs modes d'expression et de perception)⁹ qui a suscité la curiosité conjointe des linguistes, des psycholinguistes et des neurolinguistes au cours des dernières années¹⁰ et qui a donné lieu, du même coup, à la soutenance de plusieurs thèses (Chung, 2000 ; Bänziger, 2004 ; Audibert, 2008). Il est indubitable que cet attrait est dû en grande partie à une façon nouvelle d'envisager, au sein des sciences cognitives, les relations qu'entretiennent la cognition et les émotions (Pessoa, 2008). Alors qu'une tradition cartésienne séculaire¹¹ estimait que les émotions se trouvaient hors du champ de la cognition – celle-ci étant considérée alors comme le centre par excellence du traitement des processus intellectuels de la pensée – il se trouve que des données empiriques récentes (Damasio, 2006) ont contribué fortement à remettre en question cette conception sélective, en montrant notamment que les émotions et le raisonnement entretenaient des liens étroits et que, par conséquent, les émotions ne pouvaient être exclues délibérément de l'emprise de la cognition.

Les recherches sur l'affect transmis par la parole, qu'il soit de type émotionnel ou attitudinal, soulèvent de nombreux problèmes dont le principal concerne l'authenticité du matériau à analyser. Il est difficile, en effet, de se

7 Pour une synthèse récente du rôle attribué à l'expressivité et aux attitudes subjectives dans la linguistique contemporaine, voir : Legallois (2012) et Legallois & François (2012).

8 Revue *Text* (1989), 9 (1) : *The Pragmatics of affect*, edited by Eleonor Ochs et al. Voir également : *Involvement in language, Journal of Pragmatics*, Special Issue (1994, 22, 34), edited by Claudia Caffi & Richard Janney.

9 En ce qui concerne, l'expression des émotions, voir par exemple : a) les études anciennes de Darwin (1872) et de Davis (1988) et : b) les travaux plus récents de Mozziconacci (1998) et de Scherer (2003).

10 Nous en voulons pour preuve, le workshop international pluridisciplinaire de l'ISCA « On Speech an Emotion », qui s'est tenu en 2000 : *Speech and Emotion, ISCA Tutorial and Research Workshop* (ITRW), Newcastle, Northern Ireland, UK, ISCA Archive, September 5 – 7, 2000; http://www.isca-speech.org/archive_open/speech_emotion.

11 On peut évoquer à ce propos la phrase célèbre de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas ».

procurer des enregistrements de parole impromptue ou spontanée qui contiennent des exemples d'un type particulier d'émotion ou d'attitude expressive en nombre suffisant pour qu'on puisse envisager de les soumettre à des investigations systématiques. C'est pourquoi de nombreuses recherches ont eu recours à de la parole simulée, cette démarche ne représentant en fait qu'un pis aller. Une autre source de difficulté se rapporte inévitablement à des questions de terminologie. Il est vrai que ce problème se pose de façon moindre pour ce qui concerne les émotions, dans le sens où la plupart des chercheurs s'accordent à reconnaître une liste de base, qui comprend la joie, la peur, la tristesse et la colère. Néanmoins, cet inventaire ne fait pas l'unanimité et d'autres auteurs sont parfois enclins à l'étoffer, en élargissant le nombre des émotions de base à huit ou dix (Eckman, 1999, Cornelius, 2000). Il est probable que cette variabilité reflète une certaine incertitude au regard des limites qui permettraient de séparer nettement, sur le plan conceptuel, les attitudes, les sentiments et les émotions proprement dites.

L'étude de la fonction attitudinale du langage (distincte pour nous, comme nous l'avons précisé plus haut, de la fonction émotionnelle) se heurte en particulier à de sérieux problèmes terminologiques, car il est extrêmement difficile de dresser une liste exhaustive des attitudes possibles et de les définir distinctement. On rencontre ainsi dans la littérature des inventaires pléthoriques qui se réfèrent à des attitudes comme : la réserve, la déférence, la sympathie, la politesse, la conviction, la désapprobation, la déception, la modération, l'incertitude, l'impatience, etc. De son côté, Crystal (1969), qui a consacré de nombreuses pages de son livre à la problématique des attitudes, utilise un classement qui comporte notamment les termes suivants : plaisant, vexé, irrité, conspiratif, impatient, satisfait, excité, amusé, inquiet, sardonique, consterné, arrogant, etc. Il apparaît, dès lors, que l'on dispose d'un nombre impressionnant d'étiquettes dont on peut légitimement supposer qu'il sera très difficile, pour la recherche, d'en préciser à la fois les contenus et les marques prosodiques sur lesquelles repose leur identification¹².

La question des indices par lesquels se manifestent – et sur la base desquels se reconnaissent – les attitudes expressives et les émotions demeure un sujet particulièrement épineux, pour diverses raisons. Il est établi notamment que la mise en jeu des émotions fait la part belle à la multimodalité. Cela signifie que,

¹² On fera remarquer, à ce propos, que les individus sont parfaitement capables de reconnaître les attitudes et les émotions que leur transmettent leurs semblables, lors des échanges interactifs quotidiens. Cette aptitude s'exerce notamment dans le traitement des actes de communication phatiques minimaux, comme « allo », « salut », « bonjour », qui ont la capacité d'exprimer une large gamme d'attitudes.

outre l'emploi de certaines formes verbales, la prosodie et la mimogestualité ont un rôle de premier plan à jouer dans l'expression et la reconnaissance des émotions¹³. Pour ce qui concerne la mimogestualité, des investigations ont montré qu'il convient d'accorder une place de choix aux mimiques faciales (Eckman, 1972 ; Mondillon & Tcherkassof, 2009), dont on observe des formes souvent comparables dans les diverses langues¹⁴. Il s'avère que le composant mimogestuel constitue aussi une source d'information importante pour l'identification des attitudes dans la plupart des langues, ce qui apporte une preuve supplémentaire du caractère multimodal de l'expression de l'affect sous ces divers aspects (Rilliard et al., 2009). Afin d'illustrer brièvement le rôle que le composant mimogestuel est susceptible de jouer dans l'identification d'une attitude expressive, nous reprendrons un exemple donné plus haut : « Annelise travaille d'une façon ! ». Il est clair que l'appréciation portée par l'auteur de cet énoncé peut avoir, selon l'attitude qu'il adopte, une valeur laudative ou dépréciative. D'après les analyses que nous avons effectuées, il est apparu que la prosodie ne permettait pas de lever systématiquement l'ambiguïté potentielle que cet énoncé recèle. Nous en concluons provisoirement que c'est l'information mimogestuelle qui doit être à même de remplir cette fonction, lors des échanges interactifs de face à face.

En dépit de la remarque précédente, il est certain que l'un des composants les plus efficaces, au regard de l'expression et de la reconnaissance des attitudes expressives et des émotions, se rapporte à la prosodie. C'est ainsi que tous les déterminants de la prosodie, qu'ils soient d'ordre temporel, dynamique, ou mélodique, sont convoqués pour l'expression des émotions, comme le montre notamment la synthèse des résultats empiriques relatifs aux effets de l'émotion qu'a réalisée récemment Scherer (Scherer, 2003). À ces phénomènes proprement prosodiques, il convient d'ajouter ceux qui concernent des changements de la qualité de la voix¹⁵ et qui interviennent régulièrement, lors de l'expression des

13 Selon Léon (1993), les émotions sont mieux décodées que les attitudes par des auditeurs d'origine culturelle différente.

14 Ces observations plaident en faveur de la nature universelle des émotions, tant du point de vue de leurs contenus que de leurs modes d'expression. De ce point de vue, il est établi depuis longtemps que des similitudes de comportement s'observent également entre les humains et les animaux (voir : Darwin, 1872 et Mehu et al., 2009).

15 Nous traitons séparément les faits prosodiques, relatifs aux variations de la durée, de l'intensité et de la fréquence fondamentale (FO) et les faits se rapportant aux modifications de la qualité de la voix. Ces dernières sont liés à des changements de mode phonatoire donnant lieu, par exemple, à la production de la voix grincée (« creaky voice »), de la voix soufflée (« breathy voice »), etc. Cependant, d'autres auteurs considèrent la qualité de la voix comme une quatrième dimension prosodique (Campbell & Mokhtari, 2003).

émotions de base dont il a été question plus haut¹⁶. L'expression des attitudes affectives non émotionnelles fait également intervenir des effets de changement de la qualité de la voix, mais ce sont surtout des phénomènes prosodiques qui sont mis en jeu pour promouvoir ces formes expressives. Parmi les paramètres prosodiques qui participent à cette promotion, les variations de la fréquence fondamentale : F0 (qui, rappelons-le, sont perçues comme des changements de la mélodie) remplissent un rôle majeur. De plus, il est apparu que ces variations présentaient des tendances similaires dans les diverses langues. Il en est ainsi parce qu'elles sont probablement l'émanation de codes biologiques universels que les humains partagent en partie avec le monde animal, notamment avec les espèces dotées de la capacité de vocalisation (Ohala, 1984). À cet égard, le code de fréquence représente un exemple probant de cette parenté qui dépasse le clivage des espèces. Chez les animaux on relève un lien entre leur taille et leur fréquence fondamentale. Plus les animaux sont grands et plus leur fréquence fondamentale est basse. Ainsi une fréquence basse dénote un signe de domination, alors qu'une fréquence haute suggère la soumission et la vulnérabilité. Par analogie, l'usage d'une fréquence fondamentale basse chez les humains tend à être interprété comme une marque d'assurance et d'autorité et une fréquence fondamentale haute, comme celle de la politesse et de la déférence. En outre, un registre vocal haut suggère la gaieté et la légèreté, alors qu'un registre bas évoque plutôt la tristesse ou un état dépressif. Ces remarques tendent ainsi à conforter l'emprise de la valeur iconique¹⁷ des variations de la fréquence fondamentale dans la manifestation des significations d'ordre paralinguistique qui s'attachent à l'expression des attitudes, des sentiments et des émotions¹⁸.

2. Les patrons intonatifs attitudeux du français

Dans cette section, nous n'avons pas l'ambition de donner une description complète des patrons intonatifs attitudeux du français. Personne ne s'étant

¹⁶ Pour des précisions relatives aux incidences des émotions sur la qualité de la voix, voir notamment : Gobl & Ní Chasaide (2003), Gendrot (2004) et Cristina Viola & Madureira (2007).

¹⁷ En ce qui concerne la prosodie, l'iconicité implique une relation de ressemblance (non arbitraire) entre le signifiant prosodique et le contenu qu'il contribue à véhiculer. À titre d'exemple, l'accentuation finale des mots en français représente un fait arbitraire, alors que l'augmentation graduelle de l'intensité avec laquelle est prononcé un mot pour traduire divers degrés d'insistance, possède une valeur iconique.

¹⁸ À ce sujet, voir : Léon (1971). On retiendra que, pour cet auteur, l'étude des aspects prosodiques liés à l'expression des attitudes relève d'une discipline qu'il appelle, à la suite de Troubetzkoy (1939), la Phonostylistique.

lancé jusqu'à présent – à notre connaissance – dans une pareille entreprise. C'est pourquoi nous nous limiterons à décrire quelques patrons qui illustrent des attitudes expressives de base. Cette analyse nous permettra d'observer les principales stratégies prosodiques qui sont mises en œuvre pour construire ces patrons.

Nous proposons de décrire en premier lieu la façon dont la prosodie contribue à signaler une opposition fondamentale entre deux attitudes diamétralement opposées, comme l'expression de l'incertitude et celle de la certitude (ou de la conviction). Nous accordons une certaine préséance à ces attitudes, car elles sont regardées comme des aspects du comportement des locuteurs dont la manifestation occupe une place importante dans la pratique des divers échanges de face à face qui sont portés par l'usage de la parole¹⁹. Parmi les questions posées au sujet de l'expression orale de l'incertitude et de la certitude, celle qui s'impose comme essentielle se rapporte à l'identité des indices qu'utilisent les interlocuteurs pour produire et reconnaître ces attitudes. Dans ce qui suit, nous intéresserons uniquement aux indices prosodiques qu'utilisent des locuteurs français (car nous ne disposons pas pour l'instant de données relatives aux informations mimogestuelles suffisantes sur le sujet). Pour ce faire, nous commencerons par analyser les deux paires d'exemples qui sont réunies dans la figure 149. Les documents (149a) et (149b), qui forment la première paire d'exemples illustrés par cette figure, ont été obtenus à partir de l'analyse de réponses fournies lors de l'enregistrement d'un jeu de questions/réponses. Dans le cas présent, la question posée aux participants était : « Quelle est la capitale du Venezuela ? »

La réponse illustrée par la figure (149a) dénote l'expression d'une incertitude de la part du locuteur interrogé, qui avance le nom de « Caracas » sans être persuadé, toutefois, qu'il s'agit d'une réponse correcte. La configuration mélodique qui accompagne cette réponse est peu modulée et se termine par une montée de très faible amplitude (d'environ 1,3 demi-ton). La réponse (148b) illustre en revanche l'expression d'une certitude sans réserve : le locuteur est totalement convaincu de la justesse de sa réponse. La configuration mélodique qu'il utilise pour marquer sa conviction se caractérise par une montée progressive qui culmine en s'inscrivant dans un registre haut (l'écart entre ce point culminant et la valeur de la syllabe prétonique est proche de 8 demi-tons). Cette configuration rappelle celle que nous avons observée antérieurement (voir le

19 Voir : Zuczkowsky & Caronia (2014). Il convient de souligner que le signalement de l'opposition incertitude/certitude constitue un thème qui préoccupe également au plus haut point les chercheurs qui s'intéressent au fonctionnement du dialogue homme-machine. Voir, à ce sujet : Wollermann et al. (2014).

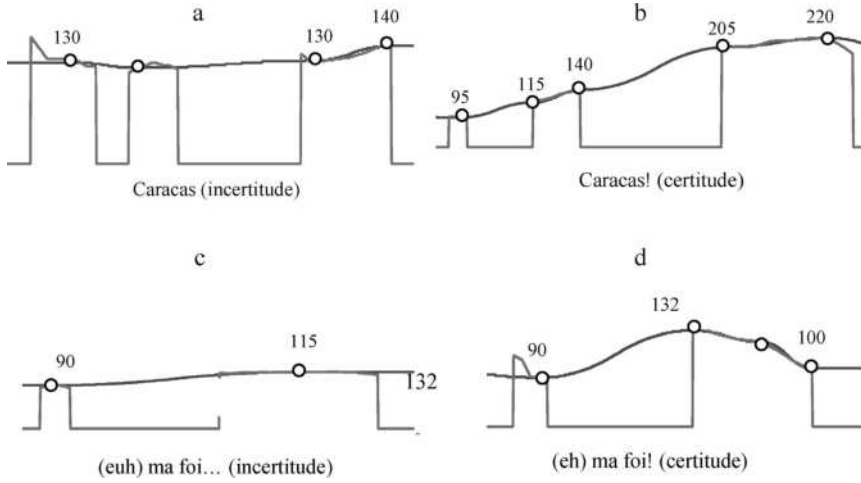


Fig. 149. Tracés de F0 et courbes mélodiques modélisées illustrant des distinctions entre l'expression de l'incertitude (a et c) de la certitude (b et d). Les chiffres qui figurent au-dessus des tracés indiquent des valeurs de F0 en Hertz.

chapitre sur les patrons intonatifs conclusifs), lorsque nous avons décrit les caractéristiques prosodiques des énoncés assertifs emphatiques. Les documents (149 c) et (149 d) illustrent également une opposition entre l'expression d'une incertitude et celle d'une certitude. Cependant cette distinction est actualisée en ayant recours, sur le plan verbal à la tournure « Ma foi », qui est fréquemment utilisée dans la conversation familière. L'expression de l'incertitude (149c) se traduit par l'usage d'une faible montée qui s'achève par un ton relativement bas et quasi-statique. Ce ton s'étale sur une longue durée qui s'adapte à l'allongement très marqué de la syllabe finale de cette réalisation. L'expression de la certitude qu'illustre (149d) est la manifestation d'une profonde conviction du locuteur qui affirme ce qu'il considère être une évidence. La principale caractéristique de la configuration mélodique de cette réalisation est représentée par une chute finale qui s'étend d'un niveau moyen à un niveau bas. L'amplitude de la chute est d'environ 6,5 demi-tons, soit une valeur sensiblement équivalente à celle du rapport entre le niveau de la syllabe initiale et celui du point de départ de la chute finale. Il est à noter que cette réalisation n'est pas perçue comme la production d'un énoncé emphatique.

Une des variantes de l'incertitude est représentée par l'indécision. Dans le cas d'un échange de face à face, un locuteur peut exprimer son indécision ou son irrésolution de différentes manières. Dans les exemples que nous avons retenus et qu'illustre la figure 150, cette attitude se présente comme une réaction

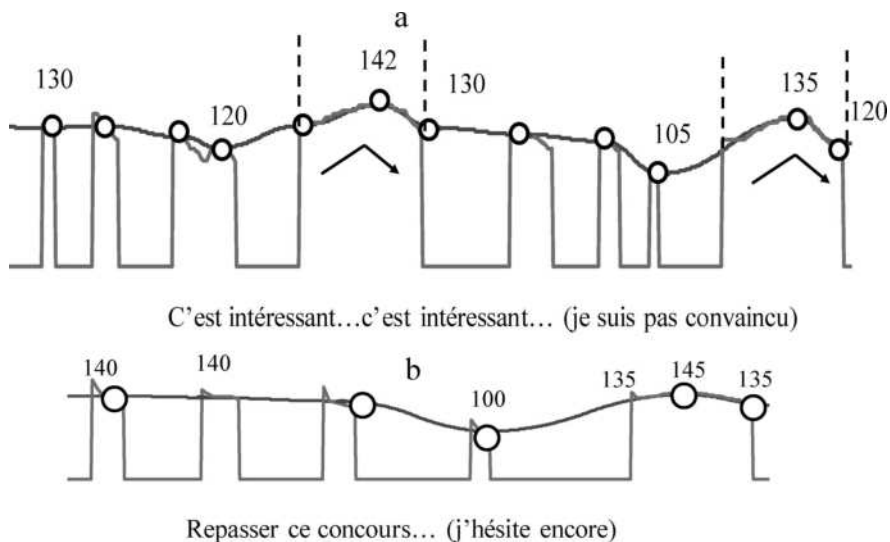


Fig. 150. Tracés de F0 et courbes mélodiques modélisées illustrant des expressions de l'indécision.

du locuteur à une affirmation de son interlocuteur qu'il ne partage pas (150a) ou à une suggestion de ce dernier qui suscite sa perplexité (150b).

L'exemple (150a) illustre une façon assez usuelle de manifester une indécision au moyen d'une structure répétitive. Il apparaît sur la figure que chaque élément réitéré est réalisé sous la forme d'une configuration mélodique qui est semblable à celle d'une assertion dans sa partie initiale, mais qui se termine par un contour de type circonflexe inscrit dans un registre moyen. Le même type de contour s'observe dans l'exemple (150b), où il se réalise en position finale. On peut voir dans la forme de ce contour circonflexe positionné dans un registre moyen, l'expression iconique d'un balancement entre un choix positif et un choix négatif. Une configuration comparable est également attestée dans un exemple comme celui que représente la figure 151. Cet exemple illustre en fait l'expression d'un « tâtonnement » ou d'une « tergiversation » au sujet d'une décision à prendre. Cette attitude se manifeste sous l'aspect d'un questionnement rhétorique que le locuteur adresse à lui-même. À la différence des exemples précédents, l'exemple (151) se caractérise par le fait que la configuration montante descendante ne se limite pas au contour final, mais se déploie sur l'ensemble de l'énoncé. Nous pouvons, cette fois encore, souligner la valeur iconique de la mélodie, qui traduit bien une forme de balancement entre les deux pôles de l'alternative qui s'offre au choix du locuteur.

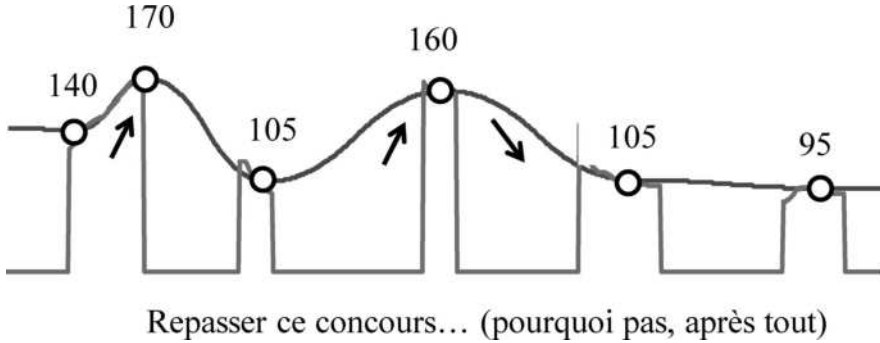


Fig. 151. Tracé de F0 et courbe mélodique modélisée illustrant l'expression d'une attitude de tergiversation.

Les exemples que nous avons commentés jusqu'à présent se rangent dans une catégorie comportant des attitudes qui n'impliquent pas un engagement expressif exceptionnel de la part des locuteurs. Ces attitudes se répartissent entre celles qui présentent un caractère négatif (comme l'incertitude), celles qui présentent un caractère positif (comme la certitude) et celles qui traduisent une oscillation entre ces deux aspects (comme l'hésitation et la tergiversation). D'autres attitudes, en revanche, expriment un fort engagement expressif du locuteur, pour traduire son opposition, son irritabilité, son agressivité, voire la colère qu'il éprouve en réaction à une certaine situation. Il est clair que, dans ce cas, la limite qui sépare l'expression d'une attitude de celle d'une émotion est difficile à établir. En vérité, nous ignorons quel pourrait être l'inventaire complet des attitudes correspondant à la catégorie que nous venons d'évoquer. En conséquence, nous nous bornerons à analyser quelques exemples que nous avons pu extraire de notre base de données sur le sujet, qui demeure, à vrai dire, encore bien restreinte. Les premiers de ces exemples, qui sont représentés par la figure 152, illustrent des engagements expressifs fortement marqués du locuteur, se rapportent à des modalités exclamatives. L'exemple (152a) illustre une attitude dénotant une forte réprobation, qui s'exprime, en l'occurrence, au moyen d'une tournure syntaxique figée dont l'emploi est courant en français parlé populaire : « Ça va pas la tête ! ». Cette tournure est généralement précédée la formule d'opposition : « non mais » (« Non mais, ça va pas la tête ! »), ou simplement suivie de « non », comme dans l'exemple (a) de la figure. La configuration prosodique de cet exemple se caractérise par la présence d'un pic mélodique fortement marqué sur la syllabe portant la négation « pas » (écart de 9 demi-tons entre cette syllabe et celle qui précède). Il est à remarquer, comme le montre la figure (152b), que la proéminence mélodique ne s'accompagne pas

d'une augmentation de l'intensité. En outre, la partie qui succède à cette mise en relief est marquée par un abaissement de registre et par une remontée mélodique sur la syllabe « non ». Le patron mélodique global de (152a) présente une ressemblance évidente avec celui de la question à appendice (voir *supra*, figure 115). L'effet de sens inférable de (152a) résulte donc d'une interaction entre ce patron (utilisable en d'autres circonstances) et le support verbal qui représente l'usage d'une expression figée.

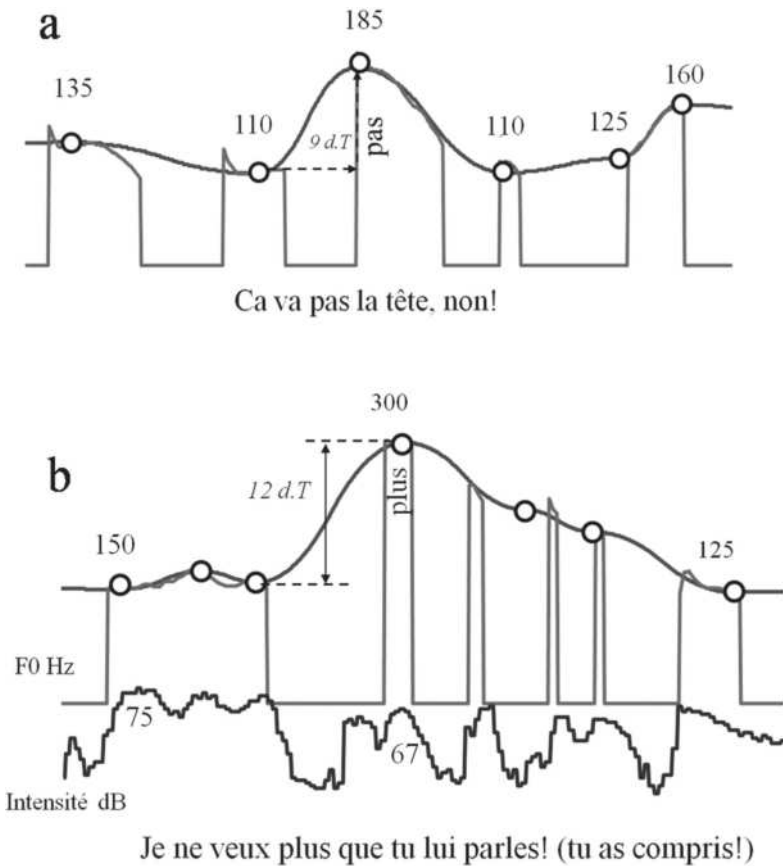


Fig. 152. Tracé de F0, courbe mélodique modélisée et tracé d'intensité illustrant l'expression de deux attitudes à forte valeur expressive.

L'exemple (152b) illustre une attitude d'opposition agressive accompagnant la production d'un acte injonctif. Comme dans l'exemple précédent, on note la forte mise en relief d'une syllabe : syllabe « plus », qui se détache de la syllabe

précédente par un écart supérieur à l'octave et qui marque ainsi la force exceptionnelle avec laquelle s'exprime l'opposition du locuteur. Il est permis de considérer que les deux derniers exemples que nous venons de commenter correspondent à des attitudes qui relèvent du « style emphatique » (Selting, 1994), qui est largement mis en pratique dans la conversation. En effet, l'incidence de ce style ne se manifeste pas uniquement dans l'usage des diverses modalités assertives, mais également dans celui des différentes formes de questionnement. La figure 153 permet d'illustrer des exemples qui correspondent à cette seconde possibilité.

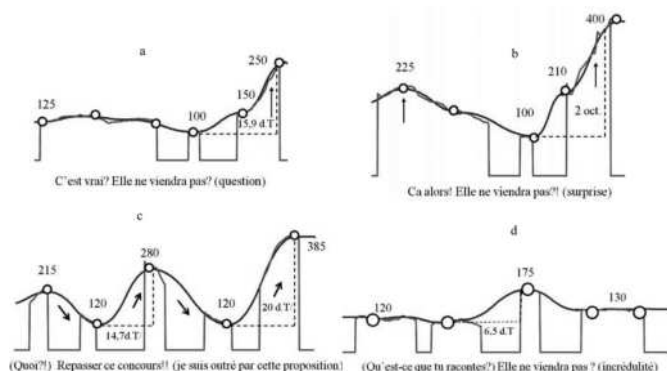


Fig. 153. Tracés de F0 et courbes mélodiques modélisées illustrant l'expression de diverses attitudes associées au questionnement.

Les exemples (153a) et (153b) correspondent, respectivement, à la réalisation d'une question simple (demande d'information) et d'une question exprimant la surprise. La principale différence entre les deux réalisations se rapporte à des effets de changement de registre. Celui-ci fait l'objet d'un réhaussement important (signalé par une flèche verticale), qui affecte à la fois la syllabe initiale « elle » et le contour final dans (153b). De ce fait, l'écart entre la syllabe prétonique et la fin du contour final dépasse les deux octaves pour la question doublée de surprise, alors qu'il est seulement voisin de 16 demi-tons pour la simple demande d'information²⁰. L'exemple de la figure (153c) illustre la vive réaction d'un locuteur à une proposition qui l'engage à repasser un concours. La signification de cette réaction pourrait être glosée de la sorte : « Quoi ?! Vous

²⁰ Ces valeurs ont été relevées pour un locuteur masculin. En règle générale, les valeurs de F0 que nous mentionnons dans ce chapitre ne sont proposées qu'à titre indicatif et elles ne représentent donc pas des moyennes calculées sur un grand nombre de données.

avez le culot de me demandez de repasser ce concours ?! Je suis profondément choqué par cette proposition ! ». Il est donc apparent que cette réaction dénote une attitude de refus fortement appuyé. Ce qui ressort principalement de l'observation de cet exemple, c'est d'une part l'importance de l'écart mélodique qui sépare les syllabes hautes des syllabes basses et, d'autre part, la forme en dent-de-scie de la configuration mélodique globale qui accompagne la production de l'énoncé. Nous avons déjà observé l'occurrence d'une configuration similaire pour signaler une attitude de tergiversation (voir, ci-dessus, la figure 151). Toutefois, à l'inverse de l'attitude de refus énergique que nous venons de commenter, la réalisation de cette attitude hésitante n'est pas marquée par des variations exceptionnelles de registre. Ces variations de grande amplitude traduisent en vérité le fort engagement expressif du locuteur, qui manifeste de la sorte une réaction d'opposition qui se mêle à celle de la colère²¹. Cet exemple représente donc un cas qui illustre bien la difficulté qu'il y a parfois de dissocier sur le vif l'expression d'une attitude de celle d'une émotion.

L'exemple (153d) est l'illustration d'une attitude que nous avons choisie d'appeler, faute de mieux : « incrédulité ». L'expression de cette attitude peut être regardée comme une variante de celle du doute, dans la mesure où, à la signification de l'incertitude relative à la véracité d'un fait s'ajoute celle de la défiance ou du scepticisme, voire de la perplexité qu'éprouve un locuteur, à la suite d'une affirmation formulée par une autre personne. L'expression de cette attitude, au demeurant complexe, est représentée par une configuration mélodique qui comporte un sommet (aligné ici avec la syllabe finale du mot « viendra »), suivi d'un plateau de registre moyen, qui est associé à la négation « pas ». Il convient de rappeler que ce patron intonatif a été remarqué auparavant, à la fois par (Dell, 1984 : 66) et par Ladd (1996 : 140). Le premier propose de le représenter par une séquence : Bas-Haut-Moyen, alors que le second, qui utilise le système ToBI (voir *supra*, la figure 12), le transcrit par la suite : L + H + ! H*, car la notation d'un ton de niveau moyen par M n'existe pas dans ce système (cependant, !H est utilisé pour noter un ton abaissé, correspondant au ton Moyen décrit par Dell).

Pour parachever ce modeste inventaire des patrons intonatifs associés à l'expression des attitudes en français, nous proposons d'analyser deux derniers exemples : le premier se rapporte à l'usage d'un cliché mélodique pour manifester une attitude de taquinerie et le second, à l'expression de l'ironie. Ces exemples sont représentés par la figure 154.

²¹ L'expression familière : « passer par des hauts et des bas » trouve ici sa justification concrète.

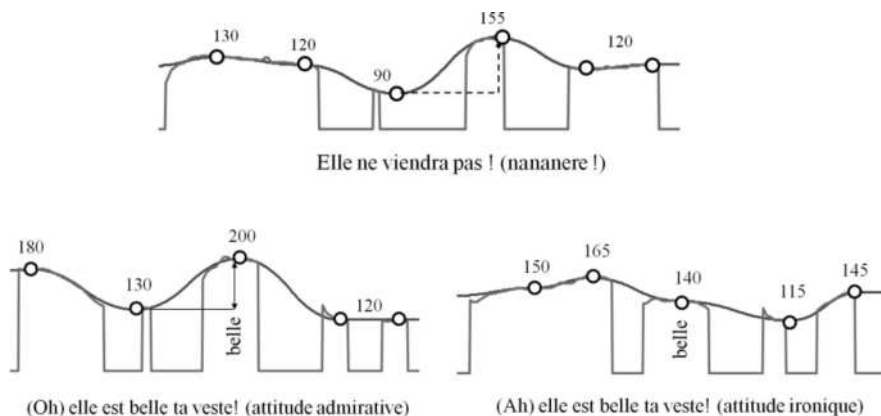


Fig. 154. Tracés de F0 et courbes mélodiques modélisées illustrant : a) l'expression d'une attitude de taquinerie (document du haut), b) l'expression d'une attitude admirative (document du bas, à gauche) et c) l'expression d'une attitude ironique dépréciative (document du bas, à droite).

Le document représenté dans la partie supérieure de la figure 154 illustre la réalisation de l'énoncé : « elle ne viendra pas », prononcé sous la forme d'une taquinerie. Cette attitude, qui s'accompagne souvent de l'interjection « nananère », en particulier chez les enfants pour exprimer une moquerie, est véhiculée en utilisant un cliché mélodique, qui se caractérise, comme nous l'avons déjà souligné, par son caractère chantonné (Fónagy et al., 1983). La configuration mélodique de ce cliché comporte un pic mélodique aligné avec la syllabe finale de « viendra », suivi d'un plateau tenu de registre moyen. Ce profil mélodique est similaire à celui de l'incrédulité que représente la figure (153d). Cependant la valeur du pic mélodique est moins élevée dans l'expression de la taquinerie que dans celle de l'incrédulité, ce qui se traduit par une expansion plus restreinte de la dynamique tonale. Il n'en demeure pas moins que la principale caractéristique distinctive du patron qui exprime la taquinerie réside dans son caractère chantonné, ce qui signifie que les syllabes dont il est formé s'enchaînent séparément comme le font les notes de musique et non de manière concaténée comme dans la parole normale.

La partie inférieure de la figure 154 oppose, sur la base d'un même support verbal, la représentation prosodique d'une attitude admirative (document de gauche) à celle de l'ironie (document de droite). L'expression positive de l'admiration est opérée à l'aide d'une configuration mélodique que l'on trouve dans

la réalisation d'une assertion emphatique comportant un élément détaché à droite²². Il est clair que ce même patron s'appliquerait aussi à acte de polarité négative appuyée, comme « (beurk !) Elle n'est pas belle, ta veste ! ». La connotation admirative ne provient donc pas uniquement de l'information donnée par la prosodie, mais de son interaction avec le contenu verbal de l'acte qui est formulé. En revanche, l'expression de l'ironie (document de droite) est véhiculée entièrement par la prosodie²³, car ce qu'elle implique contredit, en l'occurrence, l'information verbale dont le contenu suggère plutôt l'admiration. En proférant un tel acte, il est manifeste que le locuteur entend faire connaître à son interlocuteur qu'il porte une critique négative au sujet de la tenue de sa veste (parce qu'elle est déchirée, ou sale, ou autre chose...).

La configuration prosodique de l'expression de l'ironie, telle qu'elle est illustrée par le document occupant la partie inférieure droite de la figure 154, comporte, dans sa première partie, un modelé mélodique comparable à celui d'une assertion normale. Ce qui est propre à la manifestation de l'ironie se ramène donc ici à la forme montante du segment « ta veste », détaché à droite. On notera que cette montée, qui est inférieure à celle que l'on trouve au terme d'une question totale, ne serait pas appropriée dans la production d'un énoncé assertif neutre segmenté, où la forme canonique du segment disjoint à droite est celle d'une mélodie plate inscrite dans un registre bas.

Résumé et conclusions du chapitre 14

Dans ce dernier chapitre du présent ouvrage, nous nous sommes penché sur la question des patrons intonatifs attitudinaux du français. Il était inconcevable que nous n'abordions pas ce sujet, dans la mesure où les stratégies prosodiques qui sont mises en oeuvre pour exprimer les diverses attitudes expressives contribuent elles aussi à construire la musicalité du français parlé. Dans les remarques préliminaires qui ouvrent ce chapitre, nous avons jugé utile de préciser, dans un premier temps, les différentes acceptions du mot attitude, en explicitant sommairement les concepts d'attitude propositionnelle, d'attitude dialogique et d'attitude affective (ou expressive). Étant entendu que c'est la troisième de ces catégories qui fait l'objet du contenu de ce chapitre, nous avons opté en faveur d'un choix préalable (que d'aucuns jugeront discutable), qui consiste à séparer conceptuellement attitudes et émotions. Dans cette perspective, nous regardons

²² Voir, ci-dessus, le chapitre 10 sur les patrons intonatifs conclusifs du français.

²³ Il importe de garder à l'esprit que les aspects mimo-gestuels sont susceptibles de jouer également un rôle très important.

les premières comme des comportements socio-culturellement motivés et contrôlés, qui font usage de codes linguistiques (et paralinguistiques, ou paraverbaux), pour transmettre certaines informations d'ordre affectif. Par contraste, nous considérons les secondes comme l'expression d'états mentaux et corporels incontrôlés ou peu contrôlés qui révèlent, en définitive, l'émergence de sensations exacerbées, comme la joie, la peur et la colère. En nous appuyant sur cette distinction (qui est également adoptée par d'autres auteurs), nous avons délibérément écarté de notre analyse l'étude de la prosodie des émotions qui a donné lieu, par ailleurs, à de multiples investigations, lesquelles ont permis de révéler l'existence de similitudes frappantes entre les diverses langues. Précisons que ces ressemblances se rapportent à des usages similaires, d'une part, des paramètres prosodiques, tels que FO, la durée, l'intensité et, d'autre part, des modifications de la qualité de la voix. Dans la seconde section de ce chapitre, nous avons procédé à l'illustration et au commentaire de quelques patrons intonatifs attitudeux du français. Ces derniers concernent notamment l'expression de l'incertitude et de la certitude, de l'indécision, de la tergiversation, du refus, de la surprise, de l'incrédulité, de l'admiration et de l'ironie. Cette analyse nous permet de tirer un ensemble de conclusions que nous proposons de résumer brièvement.

L'expression des attitudes se fonde en général sur l'emploi de patrons distincts de ceux qui sont utilisés pour l'actualisation des fonctions grammaticales de l'intonation dont il a été question dans les chapitres précédents. Cette observation nous conduit à affirmer que les oppositions entre les patrons intonatifs attitudeux de base sont de nature catégorielle. Nous estimons, en revanche, que des distinctions graduelles prennent place au sein de l'expression de chaque type d'attitude, en permettant ainsi d'exprimer des nuances de sens, comme le degré de la force expressive avec laquelle chaque attitude est proférée. Parmi les stratégies prosodiques qui sont mises en oeuvre pour construire les patrons attitudeux, les principales se rapportent à l'usage de configurations mélodiques globales spécifiques, à des effets de compression et d'expansion de registre et à des variations du débit de parole, qui s'appliquent à l'ensemble de l'énoncé ou à une partie de ce dernier. En ce qui concerne l'usage de la mélodie en tant que signe linguistique, l'un des aspects les plus marquants dans l'expression des attitudes se rapporte à sa valeur iconique²⁴. Cette iconicité se manifeste princi-

24 L'iconicité en linguistique et plus particulièrement en phonologie est un sujet qui a fait récemment l'objet de multiples discussions. Voir, notamment, a) la conférence internationale « Prosodie et Iconicité », qui s'est tenue à l'Université de Rouen, les 9 et 10 avril 2009 ; b) Jean-Marie Klinkenberg, dir. (2014), « Formes de l'iconicité en langue française », numéro spécial de la revue *Le Français Moderne* ; (voir en particulier l'article d'introduction rédigé par Luca

palement au niveau de la gestion du registre, qui opère sur deux dimensions complémentaires : le niveau relatif de hauteur et l'expansion ou la compression de la dynamique tonale. Il est également notable que l'allure de la configuration mélodique globale ou du contour final peut aussi participer de cette iconicité. A titre d'exemple, nous pouvons rappeler l'usage d'une forme montante-descendante pour marquer une indécision ou une tergiversation.

Au terme de ce chapitre sur les patrons intonatifs attitudinaux du français, nous avons pleinement conscience de ses nombreuses limites. En effet, nous n'avons pris pour exemple que quelques patrons intonatifs que nous avons considérés arbitrairement comme basiques, alors que la liste des attitudes usuelles recensées par les divers auteurs est d'une richesse impressionnante. Cette limitation a pour conséquence qu'une grande partie des propriétés musicales qui sont associées à l'expression des attitudes nous a probablement échappé. De plus, nous avons éprouvé des difficultés à nommer précisément les attitudes que nous avons analysées, ce que nous avons tenté de compenser en recourant à de nombreuses gloses. Enfin, compte tenu des objectifs fixés pour la rédaction de cet ouvrage, nous nous sommes restreint à analyser les aspects prosodiques, dans leur interaction avec le matériau verbal. Nous avons donc délibérément omis de prendre en compte la dimension mimogestuelle qui joue certainement un rôle déterminant au cours de l'encodage et de la compréhension des multiples significations que peuvent véhiculer les attitudes expressives, lorsqu'on parvient toutefois à les saisir dans le contexte communicatif authentique de la conversation.

Nobile). Dans le passé, la question de l'iconicité phonologique a été abordée précocement par (Bolinger, 1949).

Conclusion

Dans le présent ouvrage, nous nous sommes efforcé de présenter une vue aussi complète que possible des caractéristiques prosodiques du français actuel qui contribuent à la créativité de sa musicalité particulière. À nos yeux, la musicalité d'une langue ne se limite pas, comme certains travaux le laissent croire, au seul jeu de l'intonation. Elle repose, en effet, sur la mise en jeu interactive de plusieurs paramètres qui participent, notamment, à la construction de ses particularités rythmiques et de son organisation temporelle. Cette conception élargie de la prosodie explique pourquoi le présent ouvrage n'est pas entièrement dédié à l'intonation (bien que l'étude de cette dernière occupe la majeure partie de notre texte), mais comporte des développements substantiels consacrés à l'accentuation, à la métrique et au rythme du français, ainsi qu'à son phrasé prosodique.

Compte tenu du rôle majeur que l'on attribue aujourd'hui à la prosodie des langues, de la multiplicité des théories dont elle fait l'objet et des disciplines concernées par sa connaissance (linguistique, psycholinguistique, neurolinguistique, sociolinguistique, analyse du discours et de la conversation), nous avons cru utile d'accorder une place conséquente à des considérations générales et particulières, qui se rapportent à des aspects terminologiques (en insistant particulièrement sur leur disparité), historiques et épistémologiques (en confrontant les diverses approches théoriques auxquelles s'adresse aujourd'hui l'essentiel des discussions). De ce fait, la description des traits prosodiques du français que nous exposons s'inscrit dans une démarche qui consiste à situer la prosodie du français dans le contexte des recherches internationales sur la prosodie des langues. Le choix d'une telle perspective rend compte du fait que l'ouvrage comporte de nombreuses références dont le contenu ne concerne pas nécessairement le français et dont la rédaction est le plus souvent effectuée en anglais.

Nous avons précisé à maintes reprises dans le cours du présent ouvrage que son élaboration était animée à la fois par un souci d'ordre pédagogique et par une volonté d'adopter une démarche résolument descriptive. En ce qui concerne le premier point, nous avons accordé une place de choix à la définition des termes utilisés, en précisant les équivalences qui ont cours entre les termes qui sont employés en français et ceux que l'on rencontre dans les travaux d'expression anglaise. Pour ce qui est de la démarche descriptive, nous avons tenu à fournir et à commenter de nombreux détails pour mieux cerner la spécificité des objets prosodiques analysés (ce qui nous éloigne quelque peu des descriptions phonologiques de la prosodie, particulièrement abstraites) et à illustrer les

discussions qui agrémentent l'ouvrage par de multiples exemples et d'abondantes figures. La présentation de ces figures a fait l'objet de soins particulièrement attentifs, dans le but d'en faciliter la lecture et la compréhension par le plus grand nombre de lecteurs.

Nous avons à l'esprit que le contenu du présent ouvrage va bien au-delà de ce l'on attend d'une simple monographie destinée à recenser les patrons prosodiques d'une langue. Cette extension tient au fait qu'après avoir décrit les propriétés formelles de ces patrons, nous nous employons, dans un second temps, à discuter leur rôle fonctionnel, ainsi que les valeurs sémantiques et pragmatiques qu'ils contribuent à véhiculer dans les usages quotidiens du français parlé. Cette dernière remarque nous amène à rappeler que les exemples que nous avons analysés proviennent de différentes sources et non d'un unique corpus. Grâce à cette diversité des observables, nous avons pu appréhender des patrons prosodiques dont la fonctionnalité s'est avérée déterminante, mais qui ne figurent pas dans les descriptions antérieures à notre travail. Nous estimons que ces patrons devraient être pris en considération dans l'élaboration d'une grammaire prosodique des usages du français parlé qui reste à écrire.

En dépit du temps et de l'attention que nous avons consacrés à la rédaction du présent ouvrage, nous sommes conscient de ses imperfections et du fait qu'il ne rend que partiellement justice à la connaissance des musiques du français parlé dont l'élucidation demandera certainement encore la mise en œuvre de nombreuses investigations à venir.

Bibliographie

- Abels, Klaus (2005), « Remarks on Grimshaw's clausal typology », in Maier, E. et al. (eds.), *Proceedings of SuB9 (9th Sinn und Bedeutung)*, Nijmegen (1–3 november 2004): 1–15.
- Abels (2009), « Factivity in exclamatives is a presupposition », version 2 : <http://www.linguist.univ-paris-diderot.fr/~amsili/papers/Abels>.
- Abercrombie, David (1967), *Elements of general phonetics*, Edinburgh university press.
- Adda-Decker, Martine, Nemoto, Rena, Durand, Jacques (2009), « Stratégies de démarcation du mot en français : une étude expérimentale sur grand corpus », *Actes des 6èmes journées linguistiques de Nantes* (18–19 juin 2009) : 91–96.
- Ahmed, Muhammd Badea (2007), « Vocatives: A syntactic and pragmatic analysis », *Tikrit university journal for humanities*, 14 (10): 31–45.
- Aijmer, Karin (1997), « I think- an English modal particle », in T. Swan & O. J. Westvik (eds.), *Modality in germanic languages: historical and comparative perspective*, Berlin, Mouton de Gruyter: 1–47.
- Aikhenvald, Alexandra (2011), «Evidentiality», in Hogan, P. (ed.), *The cambridge encyclopedia of the language sciences*, Cambridge university press: 294–295.
- Aikhenvald, Alexandra, Dixon, Robert, W. (2003), *Studies in evidentiality*, Amsterdam, John Benjamins.
- Ameka, Felix (1992), « Interjections : the universal yet neglected part of speech », *Journal of pragmatics*, 18 (2/3): 101–118.
- Anderson, Stephen (1983), « A metrical interpretation of some traditional claims about quantity and stress », in Aronoff, M., Oehrle, R. (eds.), *Language sound structure*, Cambridge, MIT Press: 83–106.
- Anderson, Corinna, Cerisara, Christophe, Gardent, Claire (2011), «Vers la détection des dislocations à gauche dans les transcriptions automatiques du français parlé », *TALN 2011* (Montpellier, 27 juin-1er juillet), *disponible sur <https://hal-archives ouvertes.fr/hal-00600510>*.
- Apothéloz, Denis (1997), « Les dislocations à gauche et à droite dans la construction des schématisations », in Miéville, D., Berrendonner, A. (eds.), *Logique, discours et pensée. Mélanges offerts à Jean-Baptiste Grize*, Berne, Peter Lang: 183–217.
- Apothéloz, Denis, Grobet, Anne (2005), « Appendices dans le discours. Aspects syntaxiques, prosodiques et pragmatiques », *Travaux Neuchâtelois de linguistique*, 41: 95–126.
- Apothéloz, Denis, Combettes, Bernard, Neveu, Franck (2009), *Les linguistiques du détachement*, Bern, Peter Lang.
- Armstrong, Liliás, Ward, Ida. (1926), *Handbook of English Intonation*, Leipzig & Berlin, Teubner.
- Arndt, Horst, Janney, Richard (1991), «Verbal, prosodic, and kinesic emotive contrasts in speech », *Journal of pragmatics*, 15 : 521–549.
- Arrivé, Michel, Gadet, Françoise, Galmiche, Michel (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- Arvaniti, Amalia (2007), « On the presence of final lowering in British and American English », in Gussenhoven, C., Riad, T. (eds.), *Tones and tunes, vol. II, experimental studies on word and sentence prosody*, Berlin, Mouton, de Gruyter: 317–342.

- Arvaniti, Amalia (2012), «The usefulness of metrics in the quantification of speech rhythm », *Journal of phonetics*, 40: 351–373.
- Ashby, William (1988), «The syntax, pragmatics and sociolinguistics of left and right-dislocations in French », *Lingua*, 75: 203–229.
- Asher, Nicholas & Reese, Brian (2007), « Intonation and discourse: biased questions », in Ishihara, S., Jannedy, S. & Schwarz, A. (eds.), *Interdisciplinary Studies on Information Structure 08*, Universitätsverlag Potsdam: 1–38.
- Astesano, Corine, Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel (1995), « Discourse-based empirical evidence for a multi-class accent system in French », *Proceedings of the XIIIth international congress of phonetic sciences (Stockholm)*, 4: 630–633.
- Astesano, Corine, Roxane, Bertrand, Roxane, Espesser, Robert, Nguyen, Noël (2012), «Perception des frontières et des proéminences en français », *Actes des journées d'étude sur la parole, (Grenoble, juin, 2012)*, vol.1: 353–360.
- Astruc, Lluïsa (2005), *The intonation of extra-sentential elements in Catalan and English*, doctoral dissertation, University of Cambridge.
- Auran, Cyril, Di Cristo, Albert (2003), « Towards an automatic annotation of temporal features in discourse : the case of syllabic duration in spontaneous speech », *Proceedings of the 15th international congress of phonetic sciences, (Barcelone, july 2004)*: 2957–2960.
- Austin, John, L. (1962), *How to do things with words*, Oxford, Clarendon Press.
- Autesserre, Denis, Di Cristo, Albert (1972), « Recherches psychosémantiques sur l'intonation de la phrase française », *Travaux de l'institut de phonétique d'Aix*, 1: 61–98.
- Avanzi, Mathieu (2007), « Regards croisés sur la macro-syntaxe », *Travaux de linguistique*, 47 : 39–58.
- Avanzi, Mathieu (2009), « La dislocation à gauche avec reprise anaphorique en français parlé. Etude prosodique », *Proceedings of the prosody-discourse interface 2009, (Paris, Jussieu)*: 77–91.
- Avanzi, Mathieu (2009b), « Aspects prosodiques de la dislocation à droite en français », in Apothéloz, D., Combettes, Neveu, F. (eds.), *Les Linguistiques du détachement, actes du colloque international de Nancy (7–9 juin 2006)*: 59–71.
- Avanzi, Mathieu, Martin, Philippe (2007), «L'intonème conclusif : une fin de phrase en soi ? », *Nouveaux cahiers de linguistique Française*, 28: 247–258.
- Avanzi, Mathieu, Lacheret-Dujour, Anne (2010), « Micro-syntaxe, macro-syntaxe : une prosodie toujours transparente ? L'exemple des périodes asyndétiques en français parlé », in Béguelin, M.J., Avanzi, M., Corminboeuf, G. (eds.), *La parataxe*, t.2., Berne, Peter Lang: 339–366.
- Avanzi, Mathieu, Gendrot, Cédric, Lacheret-Dujour, Anne (2010 b), « Is there a prosodic difference between left-dislocated and heavy subjects? Evidence from spontaneous French », *Proceedings of speech prosody 2010 (Chicago, Illinois)*: 11–14.
- Bacqué, Lorraine (1998), *Les Manifestations phoniques parenthétiques dans le discours spontané*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- Bacha, Jacqueline (2000), *L'exclamation : approche syntaxique et sémantique d'une modalité énonciative*, Paris, l'Harmattan.
- Bally, Charles (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, seconde édition, Berne, A Francke (3^e éd., 1954).
- Banfield, Ann. (1982), *Unspeakable sentences: narration and representation in the language of fiction*, Boston, Routledge.

- Barbosa, Pinio, Bailly, Gérard (1994), « Characterisation of rhythmic patterns for text-to-speech synthesis », *Speech communication*, 15 (1): 127–137.
- Barnes, Betsy (1985), *The Pragmatics of left detachment in spoken standard French*, Pragmatics and beyond, vol. 6:3. Amsterdam, John Benjamins Publishing Company.
- Bartels, Christine (1999), *The intonation of English statements and questions : a compositional interpretation*, New York, Garland.
- Bartels, Christine, Kingston, John (1994), « Salient pitch cues in the perception of contrastive focus », *Working papers of the institute for logic and linguistics*, 7: 1–10.
- Basbøll, Hans (1981), « On the function of boundaries in phonological rules », in Goyvaerts, D. (ed.), *Phonology in the 80's*, Ghent, Storia Scientia: 264–269.
- Béchéade, Hervé (1994), *Grammaire française*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Beckman, Mary (1986), *Stress and non-stress accent*, Dordrecht, Foris.
- Beckman, Mary (1997), « A typology of spontaneous speech », in Sagisaka, Y. Campbell, N., Higushi, N. (eds.), *Computing prosody*, New York, Springer Verlag: 7–28
- Beckman, Mary, Pierrehumbert, Janet (1986), « Intonational structure in Japanese and English », *Phonology yearbook*, 3: 255–309.
- Beckman, Mary, Edwards, Jan (1990), « Lengthenings and shortening and the nature of prosody constituency », in Kingston, J., Beckman, M. (eds.), *Papers in laboratory phonology 1: between the grammar and the physics of speech*, Cambridge University Press: 151–178.
- Beckman, Mary, Edwards, Jan (1992), « Intonational categories and the articulatory control of duration », in Tohkura, Y. et al. (eds.), *Speech perception, production and linguistic structure*, Amsterdam, IOS Press: 359–376.
- Beckman, Mary, Hirschberg, Julia, Shattuck-Hufnagel, Stephanie (2005), « The original ToBI system and the evolution of ToBI framework », in Sun-Ah Jun, (ed), *Prosody typology: The phonology of intonation and phrasing*, Oxford University Press: 9–54.
- Béguélin, Marie-José, Avanzi, Mathieu, Corminboeuf, Gilles (eds.), *La parataxe*, Berne, Peter Lang, 2010.
- Benguerel, André-Pierre (1973), « Corrélats physiologiques de l'accent en français », *Phonetica*, 27: 21–35.
- Benveniste, Emile (1966), « La notion de rythme dans son expression linguistique », in *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard: 327–335.
- Berinstein, Ava (1979), *A Cross-linguistic study on the production and the perception of stress*, UCLA Working papers in phonetics.
- Berg, van den, Rob, Gussenhoven, Carlos, Rietveld, Tony (1992), « Downstep in Dutch: implications for a model », in Docherty, G.J. & D.R. Ladd (eds.), *Papers in laboratory phonology II*, Cambridge University Press: 335–367.
- Berrendonner, Alain (1990), « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de linguistique*, 21 : 25–36.
- Berrendonner, Alain (1993), « Périodes », in Parret, H. (ed.), *Temps et discours*, Presses universitaires de Louvain : 47–61.
- Berrendonner, Alain (2002), « Les deux syntaxes », *Verbum*, XXIV (1–2): 23–35.
- Berrendonner, Alain (2009), « Il est beau, le lavabo ; il fait problème, cet intonème », in Birkelund, M., Mosegaard Hansen, M., Norén, C.(eds.), *L'Enonciation dans tous ses états*, Bern, Peter Lang: 669–687.
- Berrendonner, Alain, Béguélin, Marie-José (1997), « Left dislocation in French : varieties, use and norms », in J. Cheshire & D. Stein (eds.), *Taming the vernacular: from dialect to written standard language*, London, Longman: 200–217.

- Bertinetto, Pier Marco (1989), « Reflections on the dichotomy “stress timing” vs “syllable timing” », *Revue de phonétique appliquée* (91–93): 99–129.
- Beysade, Claire (2006), *La polarité*, Séminaire Transversal UPMF II Grenoble, juin 2006.
- Beysade, Claire (2006 b), « Vériconditionnel, in Godard, D., Roussarie, L., Corblin, F. (éds.), *Sémanticoopédie: dictionnaire de sémantique, GDR Sémantique & Modélisation*, CNRS, <http://www.semantique-gdr.net/dico/>.
- Beysade, Claire (2007), « La structure de l'information dans les questions. Quelques remarques sur la diversité des formes interrogatives en français », *Linx* : 173–193.
- Beysade, Claire (2012), « Le statut sémantique des incises et des incidentes en français », *Langages*, 186: 115–130.
- Beysade, Claire, Delais-Roussarie, Elisabeth, Doetjes, Jenny, Marandin, Jean- Marie, Rialland, Annie (2005), « Prosody and information in French », in Corbin, F., de Swart, H. (eds.), *Handbook of french semantics*, Stanford, CSLI Publications: 477–500.
- Beysade, Claire, Marandin, Jean-Marie, Rialland, Annie (2003), « Ground/focus revisited, a perspective from French », *disponible sur: halshs-00182178*. <http://halsh.archives-ouvertes.fr>.
- Beysade, Claire, Marandin, Jean-Marie (2006), « The speech act problem assignment revisited: Disentangling speaker's commitment from speaker's call on addressee », in O. Bonami & P. Cabredo (eds.), *Empirical issues in syntax and semantics*, 6: 37–68.
- Beysade, Claire, Delais-Roussarie, Elisabeth, Marandin, Jean-Marie. (2007), « The prosody of French Interrogatives », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, 28: 163–175.
- Beysade, Claire, Marandin, Jean-Marie (2009), « Commitment: une attitude dialogique », *Langue française* 162: 89–107.
- Biber, Douglas, Johansson, Stig, Leech, Geoffrey, Conrad, Susan, Ginegan, Edward (1999), *Longman grammar of spoken and written English*, London, Longman.
- Bing, Janet (1979), *Aspects of English prosody*, doctoral dissertation, University of Massachusetts (Amherst).
- Blaauw, Eleonora (1995), *On the Perceptual classification of spontaneous and read speech*, OTS, Research institute for language and speech, Utrecht university.
- Blakemore, Diane (1987), *Semantic constraints on relevance*, Oxford, Blackwell.
- Blakemore, Diane (1994), « Echo question: A pragmatic account », *Lingua*, 94 (4): 197–211.
- Blakemore, Diane (2006), Divisions of labour: the analysis of parentheticals, *Lingua*, 116: 1670–1687.
- Blakemore, Diane (2008), « Parentheticals: disfluency or stylistic choice? » *Paper read at the workshop on pragmatics and style*, Middlesex University, 16 July 2008.
- Blakemore, Diane (2009), « On the relevance of Parentheticals », *Actes IDP 2009*: 9–16.
- Blanche-Benveniste, Claire (1990), *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris, Editions du CNRS.
- Blanche-Benveniste, Claire (1997), *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- Blanche-Benveniste, Claire (2002), « Phrase et construction verbale », *Verbum*, XXIV, (1–2): 7–22.
- Blaauw, Eleonora (1995), *On the perceptual classification of spontaneous and read speech*, OTS dissertations series, Research institute for language and speech, Utrecht University.
- Blasco, Mylène (1999), *Les dislocations en français contemporain*, Paris, Champion.
- Blasco, Mylène (1995), « Dislocation et thématisation en français parlé », *Recherches sur le français parlé*, 13: 45–65.
- Bloomfield, Leonard (1933), *Language*, New York, Henry Holt.

- Bogaert, van Julie (2011), « I think and other complement-taking mental predicates: a case of and for grammaticalization », *Linguistics*, 42 (2): 295–332.
- Booj, Gert, Lieber, Rochelle (1993), « On the simultaneity of morphological and prosodic structure », in Hargue, S., Kaisse, E. (eds.), *Prosodic and phonology: studies in the lexical phonology*, San Diego, Academic Press: 23–44.
- Bolinger, Dwight (1949). «The sign is not arbitrary», *Boletin del instituto Caro y Cuervo*, 5: 56–62.
- Bolinger, Dwight (1951), « Intonation: levels vs configurations », *Word* 7: 199–210.
- Bolinger, Dwight (1958), « A theory of pitch accent in English », *Word*, 14: 109–149.
- Bolinger, Dwight (1961), « Contrastive accent and contrastive stress », *Language*, 37: 83–96.
- Bolinger, Dwight (1965), « Pitch accent and sentence rhythm », in Abe, I., Kanekiyo, T. (eds.), *Forms of English: accent, morpheme, order*, Cambridge, Harvard university press: 139–180.
- Bolinger, Dwight (1972), « Accent is predictable (if you're a mind-reader) », *Language*, 48 (3): 633–644.
- Bolinger, Dwight (1978), « Yes-no questions are not alternative questions », in Hiz, H. (ed.), *Questions*, Dordrecht, Reidel: 87–105.
- Bolinger, Dwight (1981), *Two kinds o vowels, two kinds of rhythm*, Indiana university linguistics club.
- Bolinger, Dwight (1985), «Two views of accent », *Journal of linguistics*, 21: 79–123.
- Bolinger, Dwight (1986), *Intonation and its parts*, London, Edward Arnold.
- Bolinger, Dwight (1989), *Intonation and its uses*, Stanford University Press,
- Bolly, Catherine (2010). « Pragmaticalisation du marqueur discursif tu vois. De la perception à l'évidence et de l'évidence au discours », in Neveu, F., Muni, T., Durand, J., Klingler, T., Mondada, L., Prévost, S. (eds), *Congrès mondial de linguistique française*, CMLF 2010: 673–692.
- Bolly, Catherine (2012), « Constructionnalisation et structure informationnelle. Quand la grammaticalisation ne suffit pas pour expliquer tu vois », *Linx*, 61 : 103–130.
- Bonami, Olivier, Godard, Danièle, Kampers-Manhe, Brigitte (2004), « Adverb classification », in Corblin, F., de Swart, H. (éds), *Handbook of French semantics*, Stanford, CSLI Publications: 143–184.
- Bonami, Olivier, Godard, Daniele (2008), «Vers une syntaxe générale des constituants incidents », *Séminaire du LIDILE*, université de Haute Bretagne (Rennes, 30 mars 2008).
- Borillo, Andrée (1981), « Quelques aspects de la question rhétorique en français », *Documentation et recherche en linguistique allemande*, Vicennes (DRLAV), 25: 1–32.
- Borillo, Andrée (2004), « Les adverbes d'opinion forte « selon moi, à mes yeux, à mon avis » : point de vue subjectif et effet d'atténuation », *Langue française*, 142: 31–40.
- Borràs-Comes, Joan, Sichel-Bazin, Rafeu, Prieto, Pilar (2013), *Vocativ intonation in central Catalan*, <http://www3.fl.ul.pt/laboratoriofonetica/papi2013/files/>
- Bošković, Željko (2002), « Multiple Wh-fronting », *Linguistic inquiry*, 33 (3): 351–383.
- Boula de Mareuil, Philippe. Rillard, Albert, Alauzen, Alexandre (2012), « A diachronic study of initial stress and other prosodic features in the French new announcer style », *Language and speech*, 55 (2): 263–293.
- Bouvet, Danielle, Morel, Mary-Anick (2002), *Le ballet et la musique de la Parole*, Paris, Ophrys.
- Brazil, David, Coulthard, Malcom, Johns, Catherine (1980), *Discourse intonation and language teaching*, London, Longman.

- Breen, Mara, Watson, Duane, Gibson, Eward (2011), « Intonational phrasing is constrained by meaning, not balance », *Language and cognitive processes*, 26 (10): 1532–1562.
- Brinton, Laurel, J. (2008), *The Comment clause in English. Origines and pragmatic development*, Cambridge University Press.
- Brown, Gillian, Yule, George (1983), *Discourse analysis*, Cambridge University Press.
- Bruce, Gösta (1977), *Swedish word accents in sentence perspective*, Lund, Gleerup.
- Bruce, Gösta (1981), « Tonal and temporal interplay », in Fretheim, T. (ed.), *Nordic prosody II*, Trondheim, TAPIR: 63–74.
- Bruce, Gösta (1985), « Structure and functions of prosody », in Guérin, B. & Carré, R. (eds.), *French-Swedish seminar on speech* (Grenoble), tome 2: 549–559.
- Bühler, Karl (1934), *Sprachtheorie*, léna, Verlag von Gustav Fischer.
- Büring, Daniel (1997), *The meaning of topic and focus : the 59th street bridge accent*, Routledge Studies in German Linguistics, New York, Rutledge.
- Büring, Daniel (2003), « On D-Trees, Beans and B-Accents », *Linguistics and philosophy*, 26: 511–545.
- Büring, Daniel, Gunlogson, Christine (2000), « Aren't positive and negative polar questions the same ? » *Ms.*, University of California at Los Angeles.
- Burton-Roberts, Noel (1999), « Language, linear precedence and parentheticals », in Collins, P., Lee, D. (eds.), *The clause in English: In honour of Rodney Huddleston*, Amsterdam, John Benjamins: 33–52.
- Burton-Roberts, Noel (2005), « Parentheticals », in *Encyclopedia of language and linguistics*, 2nd edition, Elsevier.
- Bussche, van den, Henri (1988), « Typologie des constructions dites appositives », *Travaux de linguistique*, 17: 117–135.
- Caddéo, Sandrine (2000), *L'Apposition : analyse syntaxique de l'apposition nominale détachée dans divers registres de la langue parlée et de l'écrit en français contemporain*, thèse de doctorat, Université de Provence.
- Caelen-Aumont, Geneviève (2009), *Prosodie et sens : une approche expérimentale*, tomes 1 et 2, Paris, L'Harmattan.
- Callamand, Monique (1973), *L'Intonation expressive, exercices systématiques de perfectionnement*, Paris, Hachette-Larousse.
- Campbell, Nik (1992), *Multi-Level speech timing control*, doctoral thesis, Brighton, University of Sussex.
- Campbell, Nik (1992b), Syllable-based segmental durations, in Bailly, G. & Benoit, C. (eds.), *Talking machines*, Amsterdam, North Holland: 211–224.
- Campbell, Nik (1993), « Durational cues to prominence and grouping », *Working papers* (Lund University), 41: 38–41.
- Campbell, Nik (1993b), « Automatic detection of prosodic boundaries in speech », *Speech communication*, 13: 343–354.
- Campbell, Nik (2000), « Timing in speech : A multi-level process », in Horne, M. (ed.), *Prosody: theory and experiment*, Kluwer, Academic Press: 281–334.
- Campbell, Nik, Beckman, Mary (1997), « Stress, prominence and spectral tilt », *Proceedings of the ISCA workshop on intonation*: 67–70.
- Carlson, Lauri (1983), *Dialogue games : An approach to discourse analysis*, Dordrecht, Reidel.
- Carston, Robert (1999), « Negation, presupposition and metarepresentation: A response to Noel Burton-Roberts », *Journal of linguistics*, 35: 365–389.

- Castroviejo, Elena (2006), *Wh- exclamatives in Catalan*, doctoral dissertation, universitat de Barcelona.
- Cat de, Cécile (2007), *French dislocation. Interpretation, syntax, acquisition*, Oxford University Press.
- Chafe, Wallace (1976), « Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics, and point of view », in Li, C. (ed.), *Subject and topic*, New York, Academic Press: 25–55.
- Chanet, Catherine (2001), « 1700 occurrences de la particule *quoi* en français contemporain : approche de la distribution et des fonctions en discours », *Marges linguistiques*, 2 : 56–80.
- Chang, Lisa (1997), *WH-in-situ phenomena in French*, M.A. university of British Columbia.
- Charlow, Nate (2014), « Logic and semantics for imperatives », *Journal of philosophical logic*, 43: 617–644 ;
- Charolles, Michel (1997), « L'encadrement du discours : univers, champs, domaines et espaces », *Cahiers de recherche linguistique*, 6 (université de Nancy 2): 1–73.
- Chen, Aoju (2007), « Language-specificity in the perception of continuation intonation », in Gussenhoven, C., Riad, T. (eds.), *Tones and tunes II: phonetic and behavioural studies in word and sentence prosody*, Berlin, Mouton de Gruyter: 107–142.
- Cheng, Lai-Shen, Rooryck, Johan (2000), « Licensing Wh-in situ », *Syntax*, 3 (1): 1–19.
- Cheng, Lisa Lai-Shen (2003), « Wh-in-situ », *Glott international*, 7 (4) : 103–109.
- Chernilovskaya, Anna; Condoravdi, Cléo, Lauer, Sven (2012), « On the discourse effects of Wh-exclamatives », in Arnett, N., Bennett, R.(eds.), *Proceedings of the West-Coast conference on formal linguistics* (Somerville): 109–119.
- Childs, Barney (1981), « Poetic and musical rhythm : one more time », in Browne, R. (ed.), *Music theory: Special topics*. New York, Academic Press.
- Chomsky, Noam (1965), *Aspects of the theory of syntax*, Cambridge, The MIT Press.
- Chomsky, Noam (1970), « Remarks on nominalization », in Jacobs, R.A. & Rosenbaum, P.S. (eds.), *English transformational grammar*, Waltham, Blaisdell Publishing Co: 184–221.
- Chomsky, Noam (1970 b), « Deep structure, surface structure and semantic interpretation », in Chomsky, N. (1972), *Studies on semantics in generative grammar*. The Hague, Mouton: 62–119.
- Chomsky (1972), *Studies on semantics in generative grammar*, The Hague, Mouton.
- Chomsky, Noam (1995), « Bare phrase structure », in Webelhut, G. (ed.), *Government and binding theory and the minimalist program*, Oxford, Blackwell: 383–439.
- Chomsky, Noam, Halle, Morris (1968), *The Sound pattern of English*, New York, Harper & Row.
- Cinque, Guglielmo (1993), « A null theory of phrase and compound stress », *Linguistic inquiry*, 24: 239–297.
- Cohen, Marcel (1967), *Histoire d'une langue :le français*, 3^e édition, Paris, Editions Sociales.
- Coleman, H.O. (1914), « Intonation and emphasis », *Miscellanea phonetica*, (university college London, international phonetic association), 1: 6–26.
- Collins, Peter (2005), « Exclamative clauses: a corpus-based account », *Proceedings of the 2004 conference of the Australian linguistic society*: 1–12.
- Combettes, Bernard (1998), *Les Constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- Conway, Asa (2005), *Le Paragraphe oral en français L1, en suédois L1 et en français L2 : étude syntaxique, prosodique et discursive*, Romanska institutionen, Lunds universitet.
- Cooper, William, Paccia-Cooper, Jeanne (1980), *Syntax and speech*, Harvard University Press.
- Corver, Norbert (2008), « Uniformity and diversity in the syntax of evaluative vocatives », *Journal of comparative german linguistics*, 11: 43–93.

- Cosnier, Jacques (1991), « Les gestes de la question », in C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *La question*, Presses universitaires de Lyon: 163–171.
- Cosnier, Jacques (1998), *Le retour de Psyché : critique des nouveaux fondements de la psychologie*, Paris, Desclée de Brouver.
- Coulthard, Malcom, Brazil, David (1979), *Discourse analysis*, London, Routledge.
- Couper-Kuhlen, Elisabeth (1986), *An introduction to English prosody*, London, Edward Arnold.
- Couper-Kuhlen, Elisabeth (1993), *English speech rhythm. Form and function in everyday verbal interaction*, Amsterdam, John Benjamins.
- Coustenoble, Hélène, Armstrong, Liliás (1934), *Studies in French intonation*, Cambridge, Heffer & Sons.
- Crompton, Andrew (1975a), *French intonation : An inventory of patterns and a system for transcription*, Language center, university of Nottingham (january 1975).
- Crompton, Andrew (1975b), *The phonology of French intonation*, Language Center, university of Nottingham (april 1975).
- Crompton, Andrew (1978), *A Generative phonology of French intonation*, doctoral dissertation, university of Cambridge.
- Crystal, David (1969), *Prosodic systems and intonation in English*, Cambridge university Press.
- Cruttenden, Alan (1990), « The origins of nucleus » , *Journal of the international phonetic association*, 20: 1–9.
- Cruttenden, Alan (1997), *Intonation*, 2nd edition, Cambridge (UK), Cambridge university press (first ed.1986).
- Culicover, Peter(1992), « English tag questions in universal grammar », *Lingua*, 88 : 193–226.
- Culicover, Peter, Jackendoff, Ray (2006), « The Simpler-Syntax hypothesis », *Trends in cognitive sciences*, 6 (9): 413–418.
- Culioli, Antoine (1974), « A propos des énoncés exclamatifs », *Langue française*, 22: 6–15.
- Dauer, Rebecca (1983), « Stress-timing and syllable-timing reanalysed », *Journal of phonetics*, 11: 51–62.
- Dauzat, Albert (1934), *Le français moderne*, Paris, éditions d'Artrey.
- D'Avis, Franz-Josef (2002), « On the interpretation of wh-clauses in exclamative environments », *Theoretical linguistics*, 28: 5–31.
- De Brabanter, Philippe, Dendale, Patrick (2008), « Commitment. the term and the notions », in De Brabanter, P., Dendale, P. (eds.), *Commitment*. Amsterdam, John Benjamins Publishing Company: 1–14.
- Dehé, Nicole (2009), « Clausal parentheticals, intonational phrasing, and prosodic theory », *Journal of linguistics*, 45: 569–615.
- Dehé, Nicole, Wichmann, Anne (2010), « Sentence initial *I think (that)* and *I believe (that)*. Prosodic evidence for use as main close, comment clause and discourse marker », *Studies in language*, 34 (1): 36–74.
- Dehé, Nicole, Wichman, Anne (2010b), «The multifunctionality of epistemic parentheticals in discourse: prosodic cue to the semantic-pragmatic boundary », *Functions of language*, 17 (1): 1–28.
- Delais-Roussarie, Elisabeth (1996), « Phonological phrasing and accentuation, in French », in Nespors, M., Smith, N. (eds.), *Dam phonology*, The Hague, Holland academic graphics: 1–38,
- Delais-Roussarie, Elisabeth (2000). « Vers une nouvelle approche de la structure prosodique », *Langue française*, 126: 92–112.

- Delais-Roussarie, Elisabeth (2005). «Interface phonologie/syntaxe : des domaines phonologiques à l'organisation de la grammaire », In Nguyen, N. Wauquier- Gravelines, Durand, J. (eds.), *Phonétique et phonologie*, Paris, Hermes:159–184.
- Delais-Roussarie, Elisabeth (2006), « La prosodie des incidentes en français », *Cahiers de grammaire*, 30: 129–138.
- Delais-Roussarie, Elisabeth, Fougeron, Cécile (2004), « Les notions de domaine et de constituant en phonétique et en phonologie », *Journées d'études linguistiques*, (Nantes, mai 2004): 189–196.
- Delais-Roussarie, Elisabeth; Doetjes, Jenny, Sleeman, Petra (2004b), « Dislocation », in Corbin, F., de Swart, H. (eds.), *Handbook of french semantics*, Stanford, CSLI publications: 501–528.
- Delattre, Pierre (1939), « Accent de mot, accent de groupe », *The french review*, XIII (2): 51–62.
- Delattre, Pierre (1940), « Le mot est-il une entité phonétique en français? », *Le français moderne*, 8 (1): 47–56.
- Delattre, Pierre (1961), « La leçon d'intonation de Simone de Beauvoir. Etude d'intonation déclarative comparée », *The french review*, 1: 59–67. Egalement dans: *Studies in French and comparative phonetics*, Mouton, The Hague, 1966: 75–82.
- Delattre, Pierre (1965), *Comparing the phonetic features of English, German, French and Spanish*, Heidelberg, Julius Groos Verlag.
- Delattre, Pierre (1966), *Studies in French and comparative phonetics*, The Hague, Mouton.
- Delattre, Pierre (1966 b), « Les dix intonations de base du français ». *French review*, 40 (1) : 1–14.
- Delattre, Pierre (1967), « La nuance de sens par l'intonation », *The French review*, 41 (3) : 326–339.
- Delattre, Pierre (1969), « L'intonation par les oppositions », *Le Français dans le monde*, 64 : 6–12.
- Delattre, Pierre (1970), « Syntax and intonation. A study in disagreement », *The modern language journal*, 54 (1): 3–9.
- Delgutte, Bertrand (1976), *Fundamental frequency contours of French : A perceptual study*, doctoral dissertation, MIT.
- Dell, François (1984), « L'accentuation dans les phrases en français », in Dell, F., Hirst, D., Vergnaud, J.R. (eds), *Forme sonore du langage: structure des représentations en phonologie*, Paris, Hermann : 65–122.
- Dell, François (1973), *Les règles et les sons*, Paris, Hermann.
- Delomier, Dominique (1999), « Hein particule désémantisée ou indice de consensualité ? *Faits de langue* », 13: 138–149.
- Dessaintes, Maurice (1960), *La Construction par insertion incidente*, Paris, d'Arthey.
- Deulofeu, José (2003), « L'approche macrosyntaxique en syntaxe: un nouveau modèle de rasoir d'Occam contre les notions inutiles ? », *Scolia*, 15: 77–95.
- Dezecache, Guillaume, Mercier, Hugo, Scott-Phillips, Thomas, (2013), « An evolutionary approach to emotional communication », *Journal of pragmatics*, 59 : 221–233.
- Di Cristo, Albert (1971), « L'enseignement de l'intonation française », *Le français dans le monde*, 80: 10–16 et 82 : 46–21.
- Di Cristo, Albert (1975), « Recherches sur la structuration prosodique de la phrase française », *Actes des 6^e journées d'étude sur la parole* (Toulouse), G.A.L.F., vol.1: 96–116.
- Di Cristo, Albert (1975 b), « Compte-rendu de : Grundstrom, A., Léon, P.(eds.) Intonation et interrogation », *Canadian journal of linguistics*, 20 (2): 183–196.

- Di Cristo, Albert, (1976), « Indices prosodiques et structure constituante », *Cahiers de linguistique, d'orientalisme et de slavistique*, 7: 27–40.
- Di Cristo, Albert (1976 b), « Des indices prosodiques aux traits perceptuels : Application d'un modèle d'analyse à l'étude du vocatif », *Travaux de l'institut de phonétique d'Aix*, 3: 213–358.
- Di Cristo, Albert (1978), *De la microprosodie à l'intonosyntaxe*, thèse de doctorat, publications de l'université de Provence, diffusion (1980) : Jeanne Lafitte (Marseille).
- Di Cristo, Albert (1998), « Intonation in French », in D. Hirst, A. Di Cristo (eds.), *Intonation systems*, Cambridge university press: 195–218.
- Di Cristo, Albert (1999 a), « Vers une modélisation de l'accentuation du français : première partie », *Journal of French language studies*, 9 (2): 27–44.
- Di Cristo, Albert (1999 b), « Le cadre accentuel du français contemporain : essai de modélisation », *Langues*, 2 (3) : 184–205 et *Langues*, 2 (4): 258–267.
- Di Cristo, Albert (2000), « La problématique de la prosodie dans l'étude de la parole dite spontanée », *Revue parole*, 15/16: 189–249.
- Di Cristo, Albert (2000b), « Vers une modélisation de l'accentuation du français », seconde partie, *Journal of French language studies*, 10 (1): 27–44.
- Di Cristo, Albert (2002), « De la métrique et du rythme de la parole ordinaire, l'exemple du français », in Bordas, E. (ed.), *Le Rythme de la prose*, PUFC, Paris, Les belles lettres: 25–44.
- Di Cristo, Albert (2004), « La prosodie au carrefour de la phonétique, de la phonologie et de l'articulation formes fonctions », *Travaux interdisciplinaires du laboratoire parole et langage*, 23: 67–211.
- Di Cristo, Albert (2005), « Eléments de prosodie », in Nguyen, N. et al. (eds.), *Phonétique et phonologie*, Paris, Hermès science: 117–158.
- Di Cristo, Albert (2008), *Regards sur la prosodie du français, Première partie : Accentuation et phrasé prosodique*, Ms (pdf), Laboratoire parole et langage.
- Di Cristo, Albert (2009), « Une approche intégrative des relations de l'accentuation au phrasé prosodique du français », conférence invitée au colloque : Regards croisés sur la prosodie du français (Paris, mars, 2009).
- Di Cristo, Albert (2009b), *Regards sur la prosodie du français. Seconde partie : à propos des intonations de base du français*, Ms (pdf), Laboratoire parole et langage.
- Di Cristo, Albert (2011), « Une approche intégrative des relations de l'accentuation au phrasé prosodique du français », *Journal of French language studies*, 21 (2): 143–179.
- Di Cristo, Albert (2013), *La Prosodie de la parole: une introduction*, Paris, Bruxelles, de Boeck-Solal.
- Di Cristo, Albert, Chafcouloff, Michel (1979), « L'intonème progrédient en français : caractéristiques intrinsèques et extrinsèques », in Léon, P., Rossi, M. (eds.), *Problèmes de prosodie*, vol II. Paris, Didier: 40–51.
- Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel (1986), « Modeling French micromelody », *Phonetica*, 43 (1/3): 11–30.
- Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel (1993), « Rythme syllabique, rythme mélodique et représentation hiérarchique de la prosodie du français », *Travaux de l'institut de phonétique d'Aix*, 15: 9–24.
- Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel (1993b), « Prosodic regularities in the surface structure of French questions », *ESCA workshop on prosody 1993, Working papers* (Lund university), 41: 268–271.

- Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel (1996), «Vers une typologie des unités intonatives en français », *Actes des XXI^e journées d'étude sur la parole* (Avignon) : 219–222.
- Di Cristo, Albert, Di Cristo, Philippe (2001), « Syntax : un approche métrique- autosegmentale de la prosodie », *Traitement automatique des langues*, 42 (1): 69–117.
- Di Cristo, Albert, Jankowsky, Ludovic (1999), « Prosodic organization and phrasing after focus in French », *Proceedings of the XIVth international congress of phonetic sciences* (San Francisco, aug. 1999) : 1565–1568.
- Di Cristo, Albert, Auran, Cyril, Bertrand, Roxane, Chanet, Catherine, Portes, Cristel (2004), « Outils prosodiques et analyse du discours », *Cahiers de L'institut de linguistique de Louvain*, 28 : 27–84.
- D'Hulst, Yves, Coene, Martine, Tasmowsky, Liliane (2007), « The Romance vocatives and the DP hypothesis », in Cunita, A., Lupu, C. Tasmowsky, L (eds.), *Studii de lingvistica si filologie romanica*, editura universitatii din Bucuresti: 200–211.
- D'Imperio, Mariapaola, Elordieta, Gorka, Frota, Sonia, Prieto, Pilar, Vigario, Marina (2005), « Intonational phrasing in Romance: the role of prosodic and syntactic structure », in S. Frota, M. Vigario & M.J. Freitas (eds.), *Prosodies*, Berlin, Mouton de Gruyter: 59–97.
- D'Imperio, Mariapaola; Bertrand, Roxane; Di Cristo, Albert, Portes, Cristel (2007), « Investigating phrasing levels in French : is there a difference between nuclear and prenuclear accents ? », in Carmacho, J., Deprez, V., Flores, N., Sanchez, L. (eds.), *Selected papers from the 36th linguistic symposium on romance languages*, New Brunswick, John Benjamins: 97–110.
- D'Imperio, Mariapaola, Michelas, Amandine (2009), « Interface entre structure syntaxique et structure prosodique : le syntagme intermédiaire en français », *Actes IDP 2009 interface discourse prosody* (Paris): 145–156.
- D'Imperio, Mariapaola, German, James, Michelas, Amandine (2012), « A multi- level approach to focus, phrasing and intonation in French », in Elordieta, G., Pilar, P. (eds.), *Prosody and meaning*, Berlin, de Gruyter, Mouton: 11–34.
- Doetjes, Jenny, Delais-Roussarie, Elisabeth, Sleeman, Petra (2002), « The prosody of left detached constituents in French speech prosody », *Speech prosody 2002* (Aix-en-Provence): 247–270.
- Döring, Sandra (2007), « Quieter, faster, lower, and set off by pauses? Reflections on prosodic aspects of parenthetical constructions in modern German », in Dehé, N., Kavalova Y. (eds.), *Parentheticals*, Amsterdam, John Benjamins publishing company: 285–307.
- Downing, Bruce. (1969), «Vocatives and third-person imperatives in English », *Papers in linguistics*, 1: 570–592.
- Downing, Bruce (1970), *Syntactic structure and phonological phrasing in English*, doctoral dissertation, university of Texas at Austin.
- Drake, Carolyn (1998), « Psychological processes involved in the temporal organisation of complex auditory sequences : universal and acquired processes», *Music perception*, 16 (1): 11–26.
- Drake, Caroline, Palmer, Caroline (1993), « Accent structures in music performance » , *Music perception*, 10 (3): 343–378.
- Duez, Danielle (1978), *Essai sur la prosodie du discours politique*, thèse de 3^e cycle, Université de Provence.
- Duez, Danielle (1993), « Acoustic correlates of subjective pauses », *Journal of psycholinguistic research*, 22 (1): 21–39.

- Dupoux, Emmanuel, Pallier, Christophe; Nuria Sebastian, Mehler, Jacques (1997), « A destressing “ deafness” in French? » *Journal of memory and language*, 36 (3): 406–421.
- Durand, Jacques (1990): *Generative and nonlinear phonology*, London, Longman.
- Durand, Jacques (1993), « La phonologie multidimensionnelle moderne et la description du français », *Working papers in language and linguistics*, Salford university, 17 : 50p.
- Edmonds, Joseph (1970), *Root and structure-preserving transformations*, doctoral dissertation, MIT.
- Efting, Wieke (1991), « The effect of information value and accentuation on the duration of Dutch words, syllables and segments », *Journal of the acoustical society of America*, 89: 412–424.
- Egg, Marcus (2006), « Meaning and use of rhetorical questions » , in Aloni, M. Dekker, P., Roelofsen, F. (eds.), *Proceedings of the 16th Amsterdam colloquium* (universiteit van Amsterdam): 73–78.
- Elliott, Dale (1974), « Toward a grammar of exclamations », *Foundations of language*, 11 :231–246
- Engdahl, Elisabeth (2006), « Information packaging in questions », in Bonami, O., Cabrero Hofner, P. (eds), *Empirical issues in syntax and semantics* 6 : 93–111.
- É. Kiss, Katalin (1998), « Identificational focus versus information focus », *Language*, 74 (2): 245–273.
- Epstein, David (1995). *Shaping time: music, the brain and performance*, New York, Schirmer Books.
- Erteshik-Shik, Nomi (1986), « WH-questions and focus », *Linguistics and Philosophy*, 9: 117–149.
- Espinal, Maria Teresa (1991), « The representation of disjunct constituents », *Language*, 67: 726–762.
- Estebas-Vilaplana, Eva, Maidment, Jim (1999), « The intermediate phrase in central catalan declaratives: a case for questioning the representation of downstep », *Speech, hearing and language*, Work in progress, vol. 11: 90–116.
- Ewert, Alfred (1943), *The French language*, 2nd ed., London, Faber & Faber.
- Fant, Gunar, Kruckenber, Anita, Nord, Lennart (1991), « Durational correlates of stress in Swedish, French and English », *Journal of phonetics*, 19 (3/4): 351–365.
- Farnetani, Edda, Kori, Shiro (1981), « Italian lexical stress in connected speech », *Proceedings of the 4th FASE symposium* (Roma): 57–61.
- Faure, Georges (1969), « Contribution à l'étude des apports du système prosodique à la structuration de l'énoncé en français moderne », *Proceedings of the Xth international congress of phonetic sciences* (Bucarest), vol.2 : 1079–1090.
- Faure, Georges (1974), « Contribution à l'analyse fonctionnelle des structures intonologiques du français moderne », *Mélanges offerts à Charles Rostaing*, Liège :283–300.
- Faure, Georges, Di Cristo, Albert (1977), *Le français par le dialogue*, Paris, Hachette.
- Faygal, Zsuzsanna (1999), « Combien de clichés mélodiques ? Révision, de l'inventaire des contours intonatifs stylisés en français ». *Faits de langue*, 13: 17–25.
- Faygal, Zsuzsanna (2002), « Prosodic boundaries in the vicinity of utterance-medial parentheticals in French », *Probus*, 14: 93–111.
- Féry, Caroline (1993), *German intonational patterns*, Tübingen, Max Newmeyer Verlag.
- Féry, Caroline (2001), « Focus and phrasing in French », in Fery, C., Sternefeld, W. (eds), *Audiatur vox sapientiae, A festschrift für Arnim von Stechow*, Berlin, Akademie Verlag: 153–181.

- Féry, Caroline (2007), « Information structural notions and the fallacy of invariant correlates » in Féry, C., Fanselow, G., Krifka, M. (eds.), *Interdisciplinary studies on information structure 6* (Universität Potsdam): 161–184.
- Féry, Caroline (2008), *Syntax, information structure, embedded prosodic phrasing and the relational scaling of pitch accents*, First draft, web.uni-Frankfurt (22 p).
- Féry, Caroline (2010), « Recursion in prosodic structure », *Phonological studies*, vol. 13.
- Féry, Caroline (2013), « Focus as prosodic alignment », *Natural language and linguistic theory*, 31 (3): 683–734.
- Féry, Caroline, Truckenbrodt, Hubert (2005), « Sisterhood and tonal scaling », *Studia linguistica*, 59 (2/3): 223–243.
- Féry, Caroline & Samek-Lodovici, Vieri (2006), « Focus projection and prosodic prominence in nested foci », *Language*, 82: 131–150.
- Féry, Caroline, Krifka, Manfred (2008), « Information structure : notional distinctions, ways of expression », in Piet van Sterkenburg (ed.), *Unity and diversity of languages*, Amsterdam, John Benjamins :123–136.
- Fletcher, Janet (1991), « Rhythm and final lengthening in French », *Journal of phonetics*, 19: 193–212.
- Fodor, Janet (1998), « Learning to parse », *Journal of psycholinguistic research*, 27: 287–319.
- Fónagy, Ivan (1949), *Déplacement de l'accent d'intensité dans les langues romanes*, thèse de doctorat de l'université Eötvös, Budapest (en hongrois).
- Fónagy, Ivan (1980), « L'accent en français, accent probabilitaire », in Fónagy, I. Léon, P. (eds.), *l'Accent en français contemporain*, Studia phonetica 15: 123–233.
- Fónagy, Ivan (1981), « Fonction prédictive de l'intonation », in Léon, P., Rossi, M. (eds.), *Problèmes de prosodie*, Didier, Paris : 113–120.
- Fónagy, Ivan (1989), « Le français change de visage », *Revue romane*, 24 (2) : 225–254.
- Fónagy, Ivan, Bérard, Eva (1973), « Questions totales simples et implicatives en français parisien », in Grundstrom, A., Léon, P. (eds), *Interrogation et intonation*, Paris: Didier: 50–97.
- Fónagy, Ivan, Fónagy, Judith, Bérard, Eva (1983), « Les clichés mélodiques du français parisien », *Folia linguistica*, 17: 153–185.
- Fontaney, Louise (1991), « A la lumière de l'intonation », in Kerbrat-Orecchioni, C. (Dir.), *La question*, PUL (Lyon): 113–162.
- Forsgren, Matts (2000), « Apposition, attribut, épithète: même combat prédicatif ? », *Langue française*, 125 : 30–45.
- Fouché, Pierre (1933/34), « L'évolution phonétique du français du XVI^{me} siècle à nos jours », *Le français moderne*, 1–2 : 217–236.
- Fouché, Pierre (1956), *Traité de prononciation française*, Paris, Klincksieck.
- Fox, Antony (1973), « Tone sequences in English », *Archivum linguisticum* (new series), 4: 17–26.
- Fradin, Bernard (1990), « Approche des constructions à détachement. Inventaire », *Revue romane*, 25 (1): 3–34.
- Fraisse, Paul (1956), *Les structures rythmiques*, Publications de l'Université de Louvain.
- Fraisse, Paul (1974), *Psychologie du rythme*, Paris, Presses universitaires de France.
- Frazier, Lyn, Fodor, Janet (1978), «The sausage machine : A new two-stage parsing model », *Cognition*, 6: 291–325.
- Frazier, Lyn, Clifton, Charles, Jr. (2002), « Processing “d-linked” phrases », *Journal of psycholinguistic research*, 31: 633–660.

- Frazier, Lyn; Clifton, Charles jr., Carlson Katy (2004), « Don't break, or do : prosodic boundaries preferences ». *Lingua*, 114 (1): 3–27.
- Freed, Alice (1994), « The form and function of questions in informal dyadic conversation », *Journal of pragmatics*, Vol 21(6): 621–644.
- Frontier, Alain (1997), *La grammaire du français*, Paris, Belin.
- Frota, Sonia (2000), *Prosody and focus in european Portuguese: Phonological phrasing and intonation*, New York, Garland.
- Fry, Dennis (1958). « Experiments on the perception of stress », *Language and speech*, 1: 126–152.
- Fudge, Erik (1990), « Language as organised sound: phonology », in Collinge, N.E. (ed.), *An encyclopedia of language*, London, Routledge: 17–36.
- Gachet, Frédéric, Avanzi, Mathieu (2009), « Description prosodique des recteurs faibles en incise », *Actes IDP 2009 (Interface discours prosodie)*:173–189.
- Gachet, Frédéric, Avanzi, Mathieu (2010), « La prosodie des parenthèses en français spontané », *Verbum*, XXX (1), éd. 2008: 53–84.
- Garde, Paul (1965), « Accentuation et morphologie », *La linguistique*, 2: 25–39.
- Garde, Paul (1968), *L'accent*, Presses universitaires de France.
- Garrod, Simon, Pickering, Martin (2004), « Why is conversation so easy? » *Trends in cognitive sciences*, 8 (1): 8–11.
- Gautier, Marianne (2009), « Comment n'y ai-je pas songé plus tôt ? , questions rhétoriques en comment », *Travaux de linguistique*, 58 (1): 107–125.
- Gazdik, Anna (2010), « Les questions multiples en français : une analyse lexicale-fonctionnelle », *Verbum analecta neolatina*, XII (2): 533–551.
- Gee, James, Grosjean, François (1983), « Performance structures. A psycholinguistic and linguistic appraisal », *Cognitive psychology*, 15: 411–458.
- Geluykens, Ronald (1988), « On the myth of rising intonation in polar questions », *Journal of pragmatics*, 12 (4): 467–485.
- Gérard, Jocelyne (1980), *L'Exclamation en français*, Tübingen, Niemeyer
- Gill, André (1936). « Remarques sur l'accent tonique en français contemporain », *Le français moderne*, 4: 311–318.
- Ginzburg, Jonathan (1995), « Resolving Questions I et II », *Linguistics and philosophy*, 19: 459–527 et 567–609.
- Ginzburg, Jonathan (1996), « Dynamics and the semantics of dialogue », in Seligman, J., Westerstahl, D. (eds.), *Logic, language and computation*, Stanford (CA), CSLI: 221–237.
- Ginzburg, Jonathan (1996b), « Interrogatives: questions, facts and dialogue », in Lappin, S. (ed.), *The handbook of contemporary semantic theory*, Oxford, Blackwell: 385–422.
- Ginzburg, Jonathan, Sag, Ivan (2001), *Interrogative Investigations: The form, meaning and uses of English interrogatives*, CSLI Publications, Stanford CA.
- Givón, Talmy (1984), « Topic continuity in discourse : an Introduction », In Givón, T. (ed.), *Topic continuity in discourse : a quantitative cross-language study*, Amsterdam, Benjamins: 1–41.
- Goldsmith, John (1976), *Autosegmental phonology*, doctoral dissertation, Massachusetts institute of technology.
- Goldsmith, John (1990), *Autosegmental and metrical phonology*, London, Blackwell.
- Goldsmith, John, Laks, Bernard (2011), « Generative Phonology: its origins, its principles, and its successors », in Waugh, L., Joseph, J.E. (eds.), *The Cambridge history of linguistics*. Cambridge University Press.

- Golka, Maria (2010), « Semantics and Pragmatics of negative polar questions », *SemDial 2010, 14th workshop on the semantics and pragmatics of dialogue* (Poznan): 149–150.
- Grammont, Maurice (1914), *Traité pratique de prononciation française*, 2^e éd., Paris, Delagrave. (9^e édition, Paris, Delagrave, 1938).
- Grammont, Maurice (1925), « L'accent d'insistance », in *Mélanges offerts à P. Boyer*, Paris :18–25.
- Gregory, Michelle, Michaelis, Laura (2001), « Topicalization and left-dislocation :a functional opposition revisited », *Journal of pragmatics*, 33: 1665–1706.
- Grenoble Lenore (2004), « Parenthetical in russian », *Journal of pragmatics*, 36 : 1953–1974.
- Grice, Paul (1975), « Logic and conversation », in Cole, P., Morgan, J. (eds.), *Syntax and semantics 3*, New York, Academic Press: 41–58.
- Grice, Martine Ladd, Robert, Arvaniti, Amalia (2000), On the place of phrase accents in intonational phonology, *Phonology*, 17: 143–185.
- Grossier, Marie-Line, Rivière, Claude (1996), *Mots de la linguistique : Lexique de linguistique énonciative*, Ophrys, Paris.
- Grimshaw, Jane (1979), Complement selection and the lexicon, *Linguistics Inquiry*, 10 (2): 279–326.
- Grobet, Anne, Simon, Anne-Catherine (2001), « Différents critères de définition des unités prosodiques maximales », *Cahiers de linguistique française*, 23: 143–163.
- Grobet, Anne & Simon, Anne-Catherine (2009), « Constructions à détachement à gauche. Les fonctions de la prosodie », in Apothéloz, D. Combette, B, Neveu, F. (eds.), *Les linguistiques du détachement*, Bern, Peter Lang : 289–303.
- Groenendijk, Jeroen; Stokhof, Martin & Veltman, Frank (1996), « Changez le contexte! », *Langages*, 123: 8–29.
- Groenendijk, Jeroen, Stokhof, Martin (1997), « Questions », in van Bethem, J. & TerMeulen, A. (eds), *Handbook of logic and language*, Amsterdam, Elsevier science: 1055–1124.
- Grosjean, François, Deschamps, Alain (1975), « Analyse contrastive des variables temporelles de l'anglais et du français : vitesse de parole et variables composantes, phénomènes d'hésitation », *Phonetica*, 31: 144–184.
- Grosjean, François (1980), « Linguistic structures and performance structures: studies in pause distribution », in Dechert, H., Raupach, M. (eds.), *Temporal variables in speech. Studies in honour of Frieda Goldman-Eisler*, The Hague, Mouton: 91–106.
- Grundstrom, Allan & Léon, Pierre (1973), *Interrogation et intonation*, Paris: Didier.
- Gutiérrez-Rexach, Javier (1996). « The semantics of exclamatives », in Garrett, E, Lee, F. (eds.), *Syntax at sunset, UCLA Working papers in linguistics*, 146–162.
- Gundel, Jeanette (1999), « On different kinds of focus », in P. Bosch, P. & van der Sandt, R. (eds.), *Focus: linguistic, cognitive and computational perspectives*, Cambridge university press: 293–305.
- Gundel, Jeanette & Fretheim, Thorstein (2006), « Topic and Focus », in Horn, L. & Ward, G. (eds.), *The Handbook of contemporary pragmatic theory*, Oxford, Blackwell, chap. 8, published on line: janv. 2008.
- Gunlogson, Christine (2008), « A question of commitment », in De Brabanter, P., Dendale, P. (eds.), *Commitment*, John Benjamins publishing company: 101–136.
- Gussenhoven, Carlos (1991), « The English rhythm rule as an accent deletion rule », *Phonology*, 8: 1–35.
- Gussenhoven, Carlos (1992), « Intonational phrasing and the prosodic hierarchy », *Phonologica 1988*: 89–99.

- Gussenhoven, Carlos (1992b), « Sentence accents and argument structure », in Roca, I. (ed.), *Thematic structure: its role in grammar*, Berlin, Foris publications: 91–106.
- Gussenhoven, Carlos (2002), « Phonology of intonation », *Glott international*, vol. 6, (9/10) : 271–284.
- Gussenhoven, Carlos (2002), « Intonation and interpretation : phonetics and phonology ». in Bel, B. & Marlien, I. (eds.), *Speech prosody 2002* (Aix-en-Provence): 47–57.
- Gussenhoven, Carlos, Rietveld, Antony (1992), « Intonation contours, prosodic structure and pre-boundary lengthening », *Journal of phonetics*, 20: 283–303.
- Haan, de, Ferdinand (2005), « Encoding speaker perspective : evidentials », in Frajzyngier, Z., Rood, D. (eds.), *Linguistic diversity and language theories*, Amsterdam, John Benjamins: 379–397.
- Haegeman, Liliane (1988), « Parentheticals and adverbials : the radical orphanage approach », in Chiba, S. (ed.), *Aspects of modern linguistics*, Tokyo, Kaitakushi: 232–254.
- Hall, Jr., Robert (1946), « Colloquial French phonology », *Studies in linguistics*, 4: 70–90.
- Hall, Jr., Robert (1948), *French*, Baltimore.
- Hall, Tracy, Alan (1999), « The phonological word: a review », in Hall, T.A., Kleinhenz, U. (eds.), *Studies on the phonological word*, Amsterdam, John Benjamins: 1–22.
- Halle, Morris, Vergnaud, Jean-René (1987), *An essai on stress*, Cambridge (Mas.), MIT press.
- Halle, Morris, Idsardi, William (1995), « General properties of stress and metrical structure », in Goldsmith, J. (ed.), *A handbook of phonological theory*, Oxford, Blackwell: 403–443.
- Halliday, Michael, A.K. (1967), *Intonation and grammar in british English*, The Hague, Mouton.
- Halliday, Michael, A.K. (1994), *An introduction to functional grammar*, 2nd ed., London, Edward Arnold.
- Hamblin, Charles Leonard (1958), « Questions », *The Australasian journal of philosophy*, 36: 159–168.
- Hamlaoui, Fatima (2008), *French wh-questions and intervention effects from the perspective of the context interface*, Ms. University of Ottawa.
- Hammond, Michael (1984), *Constraining metrical theory : a modular theory of rhythm and destressing*, doctoral dissertation, UCLA (published in 1988, by New York, Garland Press).
- Hammond, Michael (1997), « Optimality theory and prosody », in Archangeli, D., Langendoen, T. (eds.), *Optimality theory: An overview*, Oxford, Blackwell: 33–58.
- Han, Chung-hye (2002), « Interpreting interrogatives as rhetorical questions », *Lingua*, 112: 201–229.
- Hand, Michael (1993), « Parataxis and parentheticals », *Linguistics and philosophy*, 16: 495–507.
- Handel, Stephen (1989), *An Introduction to the perception of auditory events*, chap. 11, Rhythm, Cambridge (Mas.), MIT Press: 383–459.
- Hansson, Petra (2003), *Prosodic phrasing in spontaneous Swedish*, Travaux de L'institut de linguistique de Lund 43.
- ‘t Hart, Johan (1976) , « Psychoacoustic backgrounds of pitch contours stylisation », *IPO annual progres report*, 11: 11–19.
- ‘t Hart, Johan, Collier, René, Cohen, Antonie (1990), *A Perceptual study of intonation : an experimental-phonetic approach*, Cambridge university Press.
- Havu, Eva (2002), « Sur quels principes l'interprétation des constructions détachées repose-t-elle ? », *XV skandinaviske romanistkongres* (Oslo, 12–17 august), 389–400.
- Havu, Eva, Pierrard, Michel (2008), « La prédication seconde en français », *Travaux de linguistique*, 57: 7–22.

- Hayes, Bruce (1989), « The Prosodic hierarchy in meter », in Kiparsky, P., Youmans, G. (eds.), *Rhythm and meter*, Orlando, Academic press: 201–260.
- Hayes, Bruce (1995), *Metrical stress theory : principles and case studies*, Chicago, Chicago university press.
- Hayes, Bruce (2008), *Introductory phonology*, Blackwell.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine (1983), « Le rôle de l'intonation dans la définition et la structuration de l'unité de discours », *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 78: 99–160.
- Hecke, van, Tine (1998), « Les actes illocutoires expressifs », *Langues*, 1 (2) :125–134.
- Hedberg, Nancy, Elouazizi, Noureddine (2014), « Epistemic parenthetical verb phrases: C-command, semantic scope and prosodic phrasing », in Stefan Schneider, Julie Glikman, Mathieu Avanzi (eds.), *Parenthetical verbs*, Berlin, de Gruyter (forthcoming).
- Heider, Hubert (2005), « Parenthesen », in d'Avis, F.G. (ed.), *Deutsche Syntax: empirie und theorie*, Acta universitatis Gothoburgensis: 281–294.
- Helsloot, Catharine (1995), *Metrical prosody*, doctoral dissertation, university of Amsterdam.
- Hengeveld, Kees, Lachlan MacKenzie John (2008), *Functional discourse grammar*, Oxford university press.
- Hill, Virginia (2007), « Vocatives and the pragmatics-syntax interface », *Lingua*, 117 (12): 2077–2105.
- Hintikka, Jaakko (1976), *The semantics of questions and the questions of semantics*, Amsterdam, North holland publishing.
- Hirst, Daniel (1993), « Peak, boundary and cohesion characteristics of prosodic grouping », *Working papers* (Lund university), 41: 32–37.
- Hirst, Daniel (1998), « Intonation in British English », In Hirst, D., Di Cristo, A. (eds.), *Intonation systems: A survey of twenty languages*, Cambridge university press: 56–77.
- Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert (1984), « French intonation : A parametric approach », *Die neueren spachen*, 5: 554–569.
- Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert (1986), « Unités tonales et unités rythmiques dans la représentation de l'intonation », *Actes des XV^e journées d'étude sur la parole*, (Aix-en Provence, mai 1986): 93–95.
- Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert (1996), « Y a-t-il des unités tonales en français ? », *Actes des XXI^e journées d'étude sur la parole* (Avignon, juin, 1996): 223–226.
- Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert (1998), *Intonation systems*, Cambridge (UK), Cambridge university press.
- Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert, Espesser, Robert (2000), « Levels of representation and levels of analysis for intonation », in Horne, M. (ed.), *Prosody: theory and experiments*, Dordrecht, Kluwer academic publishers: 51–87.
- Hjelmlev, Louis (1936–1937), « Accent, intonation, quantité », *Studi Baltici*, 66 : 1–57.
- Hockett, Charles (1955), *A manual of phonology*, Indiana university publications in anthropology and linguistics 11.
- Hogg, Richard, McCully, Christopher (1987), *Metrical phonology: A course book*, Cambridge university press.
- Horlacher, Anne-Sylvie, Müller, Gabriele (2005), « L'implication de la dislocation à droite dans l'organisation informationnelle », in S.Pekarek Doheler, Béguelin, M. J. (eds.), *Grammaire, discours, interaction. La structuration de l'information*, Travaux neuchâtelois de linguistique, 41 : 127–145.

- Horne, Merle (1978), *On French stress and intonation*, unpublished manuscript, Lund university.
- Hoskins, Steve (1994), « Secondary stress and stress clash resolution in French: an empirical investigation », in Mazzola, M. (ed.), *Issues and theories in romance linguistics*, Washington, Georgetown university press: 35 – 47.
- Huddleston, Rodney, Pullum, Geoffrey (2002), *The Cambridge grammar of the English language*, Cambridge university press.
- Hulst, van der, Harry, Smith, Norval (1985), *Advances in nonlinear phonology*, Dordrecht, Foris.
- Hyman, Lary (1975), *Phonology : theory and analysis*, New York, Holt, Rinehart & Winston.
- Hyman, Lary (1977), « On the nature of linguistic stress », *Southern occasional papers in linguistics*, 4: 37 – 82.
- Hyman, Lary (1978), « Tone and/or accent », in Napoli, D.J. (ed.), *Elements of tone, stress and intonation*, Washington D.C. Georgetown University press: 1 – 20.
- Idsardi, William (1993), *The computation of prosody*, doctoral dissertation, MIT.
- Ifantidou-Trouki, Elly (1993), « Sentencial adverbs and relevance », *Lingua* 90: 69 – 90.
- Inkelas, Sharon, Zec, Draga (1995), « Syntax-phonology interface », in Goldsmith, J., (ed.), *The handbook of phonological theory*, Oxford, Blackwell: 535 – 549.
- Ito, Junko, Mester, Armin (2007), *Prosodic categories and recursion*, Talk presented at WPSI 13, Indiana university (sept.2007).
- Ito, Junko, Mester, Armin (2008), « Rhythmic and interface categories in prosody », *Japanese/Korean linguistics conference* (nov.2008) CUNY: 13 – 15.
- Iwata, Seizi (2003), « Echo questions are interrogatives? Another version of a metarepresentational analysis », *Linguistics and philosophy*, 26: 185 – 254.
- Inkelas, Sharon (1989) , *Prosodic constituency in the lexicon*, doctoral dissertation, Stanford University.
- Jackendoff, Ray (1972), *Semantic interpretation in generative grammar*, MIT press.
- Jackendoff, Ray (1977), *X syntax : a study of phrase structure*, MIT press.
- Jakobson, Roman (1957), *Shifters, verbal categories and the Russian verb*, Harvard university publicatons.
- Jakobson, Roman, Fant, Gunar, Halle, Morris (1951), *Preliminaries to speech analysis*, MIT press.
- Jary, Mark, Kissine, Mikhail (2014), *Imperatives*, Cambridge university press.
- Jasinkaja, Katerina, Mayer, Jörg, Schlangen, David (2004), « Discourse structure and information structure: interfaces structure. Interfaces and prosodic realization », in Ishihara, S., Schwarz, A. (eds.), *Interdisciplinary studies on information structure* 1: 151 – 206.
- Jayez, Jacques, Rossari, Corinne (2004), « Parentheticals as conventional implicatures », In Corblin, F., de Swart, H. (eds.), *Handbook of French semantics*, Stanford, CSLI publications: 211 – 229.
- Jun, Sun-Ah (1998), « The accentual phrase in the Korean prosodic hierarchy », *Phonology*, 15 (2): 189 – 226.
- Jun, Sun-Ah, Fougeron, Cécile (1995), « The accentual phrase and the prosodic structure of French » , *Proceedings of the 13th international congress of phonetic sciences*, Stockholm : 722 – 725.
- Jun, Sun-Ah, Fougeron, Cécile (2000), « A phonological model of French intonation », in Botinis, A. (ed.), *Intonation: analysis, modeling and technology*, Dordrecht, Kluwer academic publishers: 209 – 242.

- Jun, Sun-Ah, Fougeron, Cécile (2002), « Realization of accentual phrase in French intonation », *Probus*, 14: 147–172.
- Kadmon, Nirit, Roberts, Craige (1986), « Prosody and scope : the role of discourse structure », in Farley, A., Farley, P., Mc Cullough, K.E (eds.), *Papers from the parasession on pragmatics and grammatical theory*, CLS (Chicago linguistic society), 22 (2): 16–28.
- Kager, René (1995), « The metrical theory of word stress », in Goldsmith, J. (ed.), *The handbook of phonological theory*, Oxford, Blackwell: 367–402.
- Kager, René, Zonneveld, Wim (1999), « Phrasal phonology: an introduction », in Kager, R., Zonneveld, W.(eds), *Phrasal phonology*, Nijmegen university press: 1–34.
- Kahane, Sylvain, Pietrandrea, Paola (2013), « Les parenthétiques : une perspective macrosyntaxique », *Linx*, 61: 49–70.
- Kahn, Félix (1968), « Introduction à l'étude de la mélodie de l'énoncé français chez un jeune parisien cultivé du 16^e arrondissement », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 24: 15–44.
- Kaltenböck, Gunther (2007), « Position, prosody and scope : the case of English comment clauses », *Vienna English working papers*, 16 (1): 3–38.
- Kaltenböck, Gunther (2008), « Prosody and function of English comment clauses », *Folia linguistica*, 42: 83–134.
- Kärkkäinen, Elise (2010), « Position and scope of epistemic phrases in planned and unplanned American English », in Kaltenböck, G., Mihatsch, W., Schneider, S. (eds.), *New approaches to hedging*, Bingley Emerald group publishing limited: 203–236.
- Karttunen, Lauri (1977), « Syntax and semantics of questions », *Linguistics and philosophy*, 1: 3–44.
- Katz, Jonah , Selkirk, Elisabeth (2011), « Contrastive focus vs. discourse-new: Evidence from phonetic prominence in English », *Language*, 87 (4): 771–816.
- Kaufmann, Magdalena (2012), *Interpreting imperatives*, Berlin, Springer.
- Kennedy, Christopher & McNally, Louise (2005), « Scale structure, degree modification and the semantic of gradable predicates », *Language*, 81 (2): 345–381.
- Kenning, Marie-Madeleine (1979), « Intonation systems in French », *Journal of the international phonetic association*, 9 (1): 15–30.
- Kenning, Marie-Madeleine (1983), « The Tones of English and French », *Journal of the international phonetic association*, 13 (1): 32–48.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1991), « L'acte de question et l'acte d'assertion: opposition discrete ou continuum », in C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *La question*, Presses universitaires de Lyon: 87–111.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine (1991b), « Introduction », in C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *La question*, Presses univesitaires de Lyon: 5–37.
- Kiparsky, Paul (1982), « From cyclic phonology to lexical phonology », in van der Hulst, H., Smith, N. (eds.), *The Structure of phonological representations*, Dordrecht, Foris: 131–175.
- Klausenburger, Jürgen (1970), *French prosodics and phonotactics: an historical typology*, Tübingen, Max Niemeyer,
- Kleiber, Georges (1980), « Où en est-on de l'opposition relative restrictive/relative déterminative? » *l'Information grammaticale*, vol.7, n° 7: 12–17.
- Klinghardt, Hermann, de Fourmestaux, Marcel (1911), *Französische intonationsübungen* (Für Lehrer und Studierende), Cöthen, Verlag von Otto Schulze.
- Klinghardt, Hermann, de Fourmestaux, Marcel (1923), *French intonation exercises*, Cambridge (UK), Heffer & Sons.

- Krahmer, Emiel & Swerts, Marc (2001), « On the alleged existence of contrastive accents », *Speech communication*, 34: 391–405.
- Kratzer, Angelica, Selkirk, Elisabeth (2007), « Phase theory and prosodic spellout: the case of verbs », *The Linguistic review*, 24: 93–135.
- Krifka, Manfred (2001), « For a structured meaning approach of questions and answers », in Fery, C., Sternefeld, W. (eds.), *Audiatur vox vapiencia: A festschrift for Arnim von Stechow* (Studia Grammatica 52), Berlin, Akademie Verlag: 287–319.
- Krifka, Manfred (2004), *Semantics below and above speech acts*, pdf, Amor.cms.hu-berlin.de/.../ Stanford lecture 2004.
- Krifka, Manfred (2007), « Basic notions of information structure », in Féry, C., Fanselow, G., Krifka, M. (eds.), *The interdisciplinary studies on information structure*, vol. 6, (ISIS, Working Papers of the SFB 632) : 13–56.
- Krivokapic, Jelena, Byrd, Dani (2012), « Prosodic boundary strength: An articulatory and perceptual study », *Journal of phonetics*, 40: 430–442.
- Kruckenberger, Anita & Fant, Gunar (1995). « Notes on syllable duration in French and Swedish », *Proceedings of the 13th international congress of phonetic sciences* (Stockholm), 1: 158–161.
- Kruijff-Korbayová, Ivana, Steedman, Mark (2003), « Discourse and information structure », *Journal of logic, language and information*, 12: 249–259.
- Kuno, Susumu, Robinson, Jane (1972), « Multiple Wh-questions », *Linguistic inquiry*, 3 (4) : 463–487.
- Labrune, Laurence (2006), *La phonologie du japonais*, Louvain, Peeters.
- Lacheret-Dujour, Anne (2003), *La prosodie des circonstants en français parlé*, Louvain, Peeters.
- Lacheret-Dujour, Anne, Ploux, Sabine, Victorri, Bernard (1998), « Prosodie et thématization en français parlé », *Cahiers de praxématique*, 30: 89–111.
- Lacheret-Dujour, Anne, Beaugendre, Frédéric (1999), *La prosodie du français*, Paris, éditions du CNRS.
- Lacheret-Dujour, Anne, Victorri, Bernard (2002), « La période intonative comme unité d'analyse pour l'étude du français parlé : modélisation prosodique et enjeux linguistiques », *Verbum*, 24 (1/2) : 55–73.
- Ladd, Robert (1980), *The structure of intonational meaning: evidence from English*, Bloomington, Indiana university press.
- Ladd, Robert (1981), « A first look at the semantics and pragmatics of negative questions and tag questions », *Papers from the 17th regional meeting of the Chicago linguistic society*, university of Chicago: 164–171.
- Ladd, Robert (1983), « Phonological features of intonational peaks », *Language*, 59: 721–759.
- Ladd, Robert (1984), « Declination : a review and some hypothesis », *Phonology yearbook*, 1: 53–74.
- Ladd, Robert (1986), « Intonational phrasing: the case for recursive prosodic structure », *Phonology*, 3: 311–340.
- Ladd, Robert (1988), « Declination “reset” and the hierarchical organization of utterances », *Journal of the acoustical society of america*, 84: 530–544.
- Ladd, Robert (1992), « An introduction to intonational phonology », in Docherty, G., Ladd, D.R. (eds.), *Papers in laboratory phonology 2*, Cambridge university press: 321–334.
- Ladd, Robert (1993), « Notes on the phonology of prominence », *Working papers in linguistics* (Lund), 41: 10–15.

- Ladd, Robert (1993b), « Constraints on the gradient variability of pitch range (or) pitch level 4 lives! », in Keating, P. (ed.), *Papers in laboratory phonology 3*, Cambridge university press: 43–63
- Ladd, Robert (1996). *Intonational phonology*, Cambridge (UK), Cambridge university press (2nd ed., 2008).
- Ladd, Robert (2000), « Bruce, Pierrehumbert, and the elements of intonational phonology », in Horne, M. (ed.), *Prosody, theory and experiment*, Kluwer academic publishers: 37–50.
- Laks, Bernard (1993), « La constituance revisitée », in Laks et al. (eds), *De natura sonorum*, Presses universitaires de Vincennes: 173–221.
- Lambrecht, Knud (1980), «Topic French style : remarks about a basic sentence type of modern non-standard French», *Proceedings of the sixth annual meeting of the Berkeley linguistic society*: 337–360.
- Lambrecht, Knud (1981), *Topic, antitopic and verb agreement in non-standard- French*, Amsterdam, Benjamins.
- Lambrecht, Knud (1987), « On the status of SVO sentences in French discourse », in Tomlin, R.S. (ed.), *Coherence and grounding in discourse*, Amsterdam, John Benjamins: 217–261.
- Lambrecht, Knud (1994), *Information structure and sentence form*, Cambridge University Press.
- Lambrecht, Knud (1996), « On the formal and functional relationship between topics and vocatives. Evidence from French », in Goldberg, A. E. (ed.), *Conceptual structure, discourse and language*, Stanford, CSLI: 267–288.
- Lambrecht, Knud (1998), « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, 1 (1): 34–45.
- Lambrecht, Knud, Michaelis, Laura (1998), « Sentence accent in information questions: default and projection », *Linguistics and philosophy*, 21: 477–544.
- Lascardes, Alex, Asher, Nicholas (2003), « Imperatives in dialogue », in Kuehnleim, P., Rieser, H., Zeevat, H. (eds.), *Perspectives on dialogue in the new millennium*, Amsterdam, John Benjamins: 1–24.
- Lee, Christopher, Todd, Neil, P. (2004), « Towards an auditory account of speech rhythm », *Cognition*, 93: 225–254.
- Le Gac, David, Yo, Hi-Yon (2002). « Intonative structure of focalization in French and Greek », in Beyssade, C. et al. (eds.), *Romance language and linguistic theory*, Current issues in linguistic theory, vol 232, Amsterdam, John Benjamins: 213–231.
- le Goffic, Pierre (1994), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Lehiste, Ilse (1977), « Isochrony reconsidered », *Journal of phonetics*, 5: 253–263.
- Leach, Patrick (1980), *Linguistic aspects of French intonation*, doctoral thesis, university of Leeds.
- Leach, Patrick (1988), « French intonation: Tone or tune? », *Journal of the phonetic association*, 18 (2): 125–139.
- Lee-Goldman, Russell (2006), *A typology of rhetorical questions*, Syntax and semantics circle, University of Berkeley (sept.2006).
- Léon, Monique (1964), *Exercices systématiques de prononciation française*, Paris, Hachette-Larousse.
- Léon, Pierre (1971), *Essais de phonostylistique*, Paris, Didier.
- Léon, Pierre (1993), *Précis de phonostylistique : Parole et expressivité*, Paris, Nathan.
- Léon, Pierre (2007), *Phonétisme et prononciation du Français*, Paris, Armand Colin.
- Léon, Pierre, Léon, Monique (1964), *Introduction à la phonétique corrective*, Paris, Hachette.

- Léon, Pierre, Martin, Philippe (1970), *Prolégomènes à l'étude des structures intonatives*, Paris, Didier.
- Lerdahl, Fred & Jackendoff, Ray (1983), An overview of hierarchical structure in music, *Music perception*, 1: 229 – 252.
- Lieberman, Mark (1975), *The intonational system of English*, doctoral dissertation, MIT.
- Lieberman, Mark, Prince, Alan (1977), « On stress and linguistic rhythm », *Linguistic inquiry*, 8: 249 – 336.
- Lieberman, Mark, Pierrehumbert, Janet (1984), « Intonational invariance under changes in pitch range and length », in Aronoff, M. et al.(eds.), *Language sound structure*, Cambridge, MIT press: 157 – 233.
- Lieberman, Philip (1967), *Intonation, perception and language*, Cambridge, MIT press.
- Local, John (1992), « Continuing and restarting », in Auer, P. & Di Luzio, A. (eds.), *The contextualization of language*, Amsterdam, John Benjamins : 273 – 296.
- Loehr, Daniel (2004), *Gesture and intonation*, doctoral dissertation, Georgetown University.
- Loukina, Anastasia, Kochanski, Greg, Rosner, Burton, Keane, Elinor, Shih, Chilin (2011), « Rhythm measures and dimensions of durational variation in speech », *Journal of the acoustical society of america*, 129 (5): 1531 – 1534.
- Lucci, Vincent (1980), « L'accent didactique », in Fónagy, I., Léon, P. (eds.), *l'accent en français contemporain*, Studia phonetica 15, Paris, Didier : 107 – 121.
- Lyberg, Bertil (1979), « Final lengthening – partly a consequence of restrictions on the speed of fundamental frequency change? », *Journal of phonetics*, 7: 187 – 196.
- Lyche, Chantal, Girard, Francine (1995), « Le mot retrouvé », *Lingua*, 95 (1/3): 205 – 221.
- Maidment, John (1983), « Language recognition and prosody : further evidence », *Speech hearing and language*, 1: 131 – 141.
- Maillochon, Isabelle, Bassano, Dominique (2003), « La compréhension des modalités déclarative et exclamative en français à 20 mois et 30 mois », *Enfance*, 55: 119 – 138.
- Makkai, Adam (1985), « Where do exclamations come from ? », in Makkai, A., Melby, A.K. (eds.), *linguistics and philosophy: essays in honor of Rulon S. Wells*, Amsterdam, Benjamins: 445 – 472.
- Makoto, Hayashi (2004), « Discourse within a sentence » *Language in society*, 33 (3): 346 – 376.
- Malmberg, Bertil (1966), « Analyse des faits prosodiques, problèmes et méthodes », *Cahiers de linguistique théorique et appliquée*, 3: 99 – 107.
- Marandin, Jean-Marie (1998), *Grammaire de l'incidence*, [http:// llf.linguist.jussieu.fr /llf/Gens/Marandin/Grammaire de l'incidence.htm](http://llf.linguist.jussieu.fr/llf/Gens/Marandin/Grammaire%20de%20l'incidence.htm).
- Marandin, Jean-Marie (2005), « Formatage de l'information : focus et contexte, pour une approche dialogique de la structure informationnelle », in Corblin, F., Gardent, C. (eds.), *Interpréter en contexte*, Paris, Hermès: 31 – 80.
- Marandin, Jean-Marie (2006), « Contraste », in Godard, D., Roussarie, L., Corblin, F. (éds.), *Sémanticoopédie: dictionnaire de sémantique*, GDR Sémantique & modélisation, CNRS.
- Marandin, Jean-Marie (2006b), « Association avec le focus », in Godard, D. L. Roussarie, L., Corblin, F. (éds), *Sémanticoopédie: dictionnaire de sémantique*, GDR Sémantique & modélisation, CNRS,
- Marandin, Jean-Marie (2008), « The exclamative clause type in French », *Proceedings of the 15th international conference on head-driven phrase structure grammar*, Stanford, CSLI publications: 436 – 456.

- Marandin, Jean-Marie (2010), « Les exclamatives de degré en français », in Hadermann, P. et al., (eds.), la scalarité. *Langue française*, 165: 35–52.
- Marandin, Jean-Marie, Vercherand, Géraldine, Yoo, Hijo (2011), « The prosody of exclamatives in French », *Interface discourse/prosody* (IDP 2011), Salford (RU).
- Marcus, Stephen, Michael (1981), « Acoustic determinants of perceptual center (P-center) location », *Perception and psychophysics*, 30 (3): 247–256.
- Marouzeau, Jules (1934), « Accent d'instance affectif et intellectuel », *Le Français moderne*, 2: 123–126.
- Marouzeau, Jules (1956), « Accent de mot et accent de phrase », *Le Français Moderne*, 4: 241–248.
- Martin, James (1972), « Rhythmic (hierarchical) versus serial structure in speech and other behavior », *Psychological review*, 79 (6): 487–509.
- Martin, Philippe (1977), « Résumé d'une théorie de l'intonation », *Bulletin de l'institut de phonétique de Grenoble*, 6: 57–58.
- Martin, Philippe (1980), « Une théorie syntaxique de l'accentuation en français », in Léon, P., Rossi, M. (eds.), *L'Accent en français contemporain*, Montréal, Didier: 1–12.
- Martin, Philippe (1981), « Pour une théorie de l'intonation », in Rossi et al., *L'intonation : de l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck: 234–271.
- Martin, Philippe (1987), « Prosodic and rhythmic structures in French », *Linguistics*, 25: 925–949.
- Martin, Philippe (2001), « ToBI : l'illusion scientifique ? » *Actes du colloque journées prosodie 2001*, (Grenoble, 10–11 octobre).
- Martin, Philippe (2004), « Intonation de la phrase dans les langues romanes : l'exception du français », *Langue française*, 141: 36–55.
- Martin, Philippe (2009), *L'intonation du Français*. Paris, Armand Colin.
- Martinet, André (1960), *Eléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- Massaro, Dominique (1975), « Perceptual images, processing time and perceptual units in speech perception », in Massaro, D. (ed.), *Understanding language*, New York, Academic press: 125–150.
- Mastop, Rosja (2005), *What can you do: imperative mood in semantic theory*, doctoral dissertation, university of Amsterdam.
- Mathieu, Eric (2004), « The mapping of form and interpretation: the case of optional WH-movement in French », *Lingua*, 114: 1090–1132.
- Mazeland, Harrie (2007), « Parenthetical sequences », *Journal of pragmatics*, 39: 1816–1839.
- Mazaleyrat, Jean (1974), *Eléments de métrique française*, Paris, Armand Colin.
- Mazzola, Michael (1994), « French rhythm and French segments », in Ashby, W. et al. (eds.), *Linguistic perspectives on romance languages*, Amsterdam, Benjamins: 113–126.
- McCarthy, John (2001), « Nonlinear phonology », in Neil, E.J. et al. (eds.), *Encyclopedia of the social and behavioral sciences*, Oxford, Pergamon: 11392–11395.
- McCarthy, John (2003), *Optimality theory in phonology : A reader*, Oxford, Blackwell.
- McCarthy, John Al-Mozainy, Hamza, Bley-Vroman, Robert (1985), « Stress shift and metrical structure ». *Linguistic inquiry*, 16: 135–143.
- McCarthy, John, Prince, Alan (1986), *Prosodic morphology*, Oxford, Blackwell.
- McCawley, James, D. (1982), « Parentheticals and discontinuous constituent structure », *Linguistic inquiry*, 13: 91–106.
- McNeill, David, Levy, Elena (1980), *Conceptual representations in language activity and gesture*, distributed by ERIC Clearinghouse, 1980, Washington D.C., 46 p,

- Medeiros, David, J. (2013). *Formal approaches to the syntax and semantics of imperatives*, doctoral dissertation, the university of Michigan.
- Mertens, Piet (1986), *Unités intonatives et structuration de l'énoncé*, preprint 104, Katholieke Universiteit (Leuven).
- Mertens, Piet (1987). *L'intonation du français: de la description linguistique à la reconnaissance automatique*, thèse de doctorat, université de Leuven.
- Mertens, Piet (1990). « L'intonation », in Blanche Benveniste, C. et al.(eds.), *Le français parlé*, Paris, éditions du CNRS : 159–176.
- Mertens, Piet (1993a), « Accentuation, intonation et morphosyntaxe », *Travaux de linguistique*, 26: 21–69.
- Mertens, Piet (1993b), « Intonational grouping, boundaries and syntactic structure in French », *Working papers*, (Lund University), 41: 155–15.
- Mertens, Piet (2000), « L'accentuation des syllabes contiguës », *Institut vor Toegepaste Linguistik*, 95/96: 145–165.
- Mertens, Piet (2000b), « Un outil pour la transcription de la prosodie dans les corpus oraux », *Traitement automatique des langues*, 45 (2): 109–130.
- Mertens, Piet (2004), « Le prosogramme : une transcription semi-automatique de la prosodie », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 30 (1–3): 7–25.
- Mertens, Piet (2008), « Syntaxe, prosodie et structure informationnelle », *Travaux de linguistique*, 56 (1): 87–127.
- Meschonnic, Henri (1974), « Fragment d'une critique du rythme », *Langue française*, 23: 5–23.
- Meschonnic, Henri (1982), *Critique du rythme*, Paris, Lagrasse Verdier.
- Michaelis, Laura (2001), « Exclamative constructions » in M. Haspelmath et al. (eds.), *Language universals and language typology*, Berlin, de Gruyter: 1038–1050.
- Michaelis, Laura, Lambrecht, Knud (1996), The exclamative sentence type in English, in Goldberg, A. (ed.), *Conceptual structure, discourse and language*, Stanford, CSLI: 375–389.
- Michelas, Amandine (2011), *Caractérisation phonétique et phonologique du syntagme intermédiaire en Français*, thèse de doctorat, université de Provence.
- Miller, Jim, Weinert, Regina (1998), *Spontaneous spoken language: syntax and discourse*, Oxford, Clarendon press.
- Milner, Jean-Claude (1978), *De la syntaxe à l'interprétation, quantités, insultes exclamations*, Paris, éditions du Seuil.
- Milner, Jean-Claude, Régnauld, François (1987), *Dire le vers*, Paris, éditions du Seuil.
- Moline, Estelle (2008), « L'emploi exclamatif de comme, proforme *que*-de manière », *Lynx*, 58: 25–45.
- Molnár, Valéria (2001), « Contrast from a contrastive perspective », *Paper presented at the ESSLLI 2001 workshop on information structure and discourse semantics* (ed. by I. Kruijff-Korbyová & M. Steedman): 99–114.
- Mondada, Lorenza, Zay, Françoise (1999), « Parenthèses et processus de configuration thématique : vers une redéfinition de la notion de topic », in J. Verschuere (ed.), *Pragmatics in 1998, selected papers from the 6th international pragmatics conference*, vol.2 (Antwerp): 396–411.
- Morel, Mary-Annick (1992), « Intonation et thématisation », *L'Information grammaticale*, 54: 26–35.
- Morel, Mary-Annick (1995), « L'intonation exclamative dans l'oral spontané », *Faits de langue*, 3 (6): 63–70.

- Morel, Mary-Annick (2003), « Phrase? Énoncé? Paragraphe ? » Quelles unités intonatives et discursives pour le dialogue oral en français ? », *L'Information grammaticale*, 98: 39–47.
- Morel, Mary-Annick, Danon-Boileau, Laurent (1998), *Grammaire de l'intonation : l'exemple du français*, Gap, Ophrys.
- Morin, Yves-Charles, Kaye, Jonathan (1982), « The syntactic bases for French liaison », *Journal of linguistics*, 18: 291–330.
- Morlec, Yves (1997), *Generation multiparamétrique de la prosodie du français en apprentissage automatique*, thèse de doctorat, INPG Grenoble.
- Moutaouakil, Ahmed (2005), « Exclamation in functional grammar : sentence type, illocution or modality », in de Groot, C., Hengeveld, K. (eds.), *Morpho-syntactic expression in functional grammar*, Berlin, de Gruyter: 351–379.
- Muller, Claude (2000), « Les constructions à adjectif attribut de l'objet, entre prédication seconde et complémentation verbale », *Langue française*, 125 : 21–35.
- Nakata, Shunsuke, Meynadier, Yohann (2008), « Final accent and lengthening in French », *Conference on speech prosody*, (Campinas, Brésil): 567–570;
- Nazzi, Thierry & Ramus, Frank (2003), « Perception and acquisition of linguistic rhythm by infants », *Speech communication*, 41: 233–243.
- Nazzi, Thierry; Iakimova, Galina; Bertoncini, Josiane, Frédonie, Séverine, Alcantara, Carmela (2006), « Early segmentation of fluent speech by infants acquiring French : emerging differences for crosslinguistic differences », *Journal of memory and language*, 54 (3): 283–299.
- Nespor, Marina & Vogel, Irène (1982), « Prosodic domains of external rules », in van der Hulst, H., Smith, N. (eds.), *The structure of phonological representations*, Part I, Dordrecht, Foris: 225–255.
- Nespor, Marina, Vogel, Irène (1983), « Prosodic structure above the word ». in Cutler, A., Ladd, R. (eds.), *Prosody: models and measurements*, Berlin, Springer Verlag:123–140;
- Nespor, Marina, Vogel, Irene (1986), *Prosodic phonology*, Dordrecht, Foris.
- Nespor, Marina, Vogel, Irène (1989), « On clashes and lapses », *Phonology*, 6 (1): 69–116.
- Neveu, Franck, (dir.), (2000), « Nouvelles recherches sur l'apposition », *Langue française*, 125.
- Noailly, Michèle (2000), « Apposition, coordination, reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés », *Langue française*, 125: 46–59.
- Noh, Eun-Ju (1998), « Echo question: metarepresentation and pragmatic enrichment », *Linguistics and philosophy*, 21: 603–628.
- Henning Nölke, (1997), « Anaphoricité et focalisation: le cas du pronom personnel disjoint », in de Mulder, W., Tamowski-De-Ryck, Veters, C. (eds.), *Relations anaphoriques et (in) cohérence*, Amsterdam: Rodopi: 55–67.
- Noske, Roland (2008), « L'accent en proto-français: arguments factuels et topologiques contre l'influence du francique », in Durand, J. et al (eds.), *Actes du congrès mondial de linguistique française*, Paris, Institut de linguistique française: 307–320,
- Nyrop, Kristoffer (1963), *Manuel de phonétique du français parlé*, 4^e édition. NewYork, Stechert (8^e éd. Lund, Glydendal 1963).
- Ohala, John, Gilbert, Judy (1979), « Listeners's ability to identify languages by their prosody », in Léon, P., Rossi, M. (eds.), *Problèmes de prosodie*, vol. 2, Paris, Didier: 121–131.
- Olbertz, Hella (2012), « The place of exclamatives and miratives in grammar: a functional discourse grammar view », *Linguistica*, 8 (1): 76–98.
- Olivier, Claudine (1994), « Les interjections et autres signaux linguistiques comme marqueurs d'actes de prédication », *Champs du signe*, 4, Presses universitaires du Mirail: 215–231.

- Ott, Dennis (2004), *English intonation, with systematic exercises*, Cambridge, Heffer.
- Pasdeloup, Valérie (1988), « Essai d'analyse du système accentuel du français : distribution de l'accent secondaire », *Actes des 17^e journées d'étude sur la parole* (Nancy, 20–23 sept. 1988): 65–70.
- Pasdeloup, Valérie (1990), *Modèles de règles rythmiques du français appliqué à la synthèse de la parole*, thèse de doctorat, Université de Provence.
- Pasdeloup, Valérie (1992), « A prosodic model for French text-to-speech synthesis: a psycholinguistic approach », in Bailly, G., Benoit, T.(eds.), *Talking machines: theories, models and designs*. Elsevier: 335–348.
- Parmenter, Clarence, Blanc, Agnès (1933), « An experimental study of accent in French and in English », *Publications of the modern Language association*, T.XLVIII: 598–607.
- Patterson, David (2000), *A Linguistic approach of pitch range modelling*, doctoral dissertation, university of Edinburgh.
- Pekarek Doehler, Simona (2001), « Dislocation à gauche et organisation interactionnelle », *Marges linguistiques*, 2: 177–194.
- Pensom, Roger (2000), *Accent and meter in French*, Bern, Peter Lang.
- Peperkamp, Sharon (1999), « Prosodic words », *GLOT international*, 4 (4): 15–16.
- Peperkamp, Sharon & Dupoux, Emile (2002). « A typological study of stress “deafness” », in Gussenhoven, C., Wartner, N (eds), *Laboratory phonology 7*, Berlin, de Gruyter: 203–236.
- Perrot, Jean (1978) « Fonctions syntaxiques, information, énonciation », *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, 73 (1): 85–101.
- Perrot, Jean, Louzoun, Myriam (1974), « Message et apport d'information : à la recherche des structures », *Langue française*, 21: 122–135.
- Peters, Jörg (2006), « Syntactic and prosodic parenthesis », *3rd International conference on speech prosody* (2–5 May, Dresden), PS4: 21:245.
- Pierrehumbert, Janet (1979), «The perception of fundamental frequency declination », *Journal of the acoustical society of America*, 66 (2): 363–369.
- Pierrehumbert, Janet (1980), *The phonology and phonetics of English intonation*. doctoral dissertation, MIT (publiée en 1988 par IULC).
- Pierrehumbert, Janet (2002), *Probabilistic phonology: Discrimination and Robustness*, www.ling.nwu.edu.
- Pierrehumbert, Janet, Beckman, Mary (1988), *Japanese tone structure*, MIT press.
- Pierrehumbert, Janet, Hirschberg, Julia (1990), «The meaning of intonational contours in the interpretation of discourse », in Cohen,P., Morgan, J., Pollack, M. (eds.), *Intentions in communication*. MIT press: 342–365.
- Pike, Kenneth, Lee (1945), *The intonation of american English*, Ann Arbor, university of Michigan press.
- Plénat, Marc (1994), « L'extramétricité des voyelles initiales », in Lyche, C. (ed.), *French generative phonology*, university of Salford ESRI: 139–258.
- Pompino-Marschall, Bernd (1989), « On the psychoacoustic nature of the p-center phenomenon », *Journal of phonetics*, 17: 175–192.
- Pope, Mildred (1934), *From latin to modern french*, 2nd ed., Manchester, Manchester university press.
- Portes, Cristel, Di Cristo, Albert (2003), « Pitch range in spontaneous speech : semi- automatic approach versus subjective judgment », *Proceedings of the 15th international congress of phonetic sciences* (Barcelona, august 2003): 583–586.

- Portes, Cristel, Bertrand, Roxane (2005), « De la valeur interactionnelle du contour continuatif en français, résultats préliminaires », *Travaux interdisciplinaires du laboratoire parole et langage*, vol 24: 139 – 157.
- Portes, Cristel ; Marandin, Jean-Marie, Beyssade, Claire (2008), « L'association avec le focus en question : seulement et son associé », *XXVII^e Journées d'étude sur la parole* (Avignon), session JEP Poster 6.
- Portner, Paul (2004), « Vocatives, topics and imperatives », *IMS workshop on information structure*, (Bad Teinach, Germany, july 16).
- Portner, Paul (2004 b), « The semantics of imperatives within a theory of clauses types », in Kazuha, W., Young, R.B. (eds.), *Proceedings of semantics and linguistic theory 14*, Cornell university linguistics department: 235 – 252.
- Portner, Paul (2007), « Imperatives and modals », *Natural language semantics*, 15 : 351 – 383.
- Portner, Paul (2013), « Imperatives, draft (sept.2013), to appear in Aloni, M., van Rooij, R, *Handbook of semantics*, Cambridge university press.
- Post, Brechtje (2000), *Tonal and phrasal structures in french intonation*, thésus, the Hague (the Netherlands).
- Post, Brechtje (2003), « French phrasing and accentuation in different speaking styles », *Oxford university working papers in linguistics, philology and phonetics*, 8: 69 – 83.
- Potts, Christopher (2002), « The syntax and semantics of as-parentheticals », *Natural language and linguistic theory*, 20 (3): 623 – 689.
- Potts, Christopher (2005), *The logic of conventional implicatures*, Oxford studies in theoretical linguistics, Oxford: Oxford University Press.
- Potts, Christopher (2007), « Into the conventional implicature dimension », *Philosophy compass*, 4 (2): 665 – 679.
- Potts, Christopher (2007 b), « The expressive dimension », *Theoretical linguistics*, 33, 2: 165 – 197.
- Potts, Christopher (2008), « The dynamics of apposition », *Chris Barker's NYU linguistics seminar on dynamics* (feb 25th).
- Precht, Kristen (2003), « Stance moods in spoken English », *Text*, 23 (2): 239 – 257.
- Prevost, Scott, Allan (1996), *A Semantics of contrast and information structure for specifying intonation in spoken language*, doctoral dissertation, university of Pennsylvania.
- Prévost, Sophie (1998), « La notion de thème : flou terminologique et conceptuel », *Cahiers de praxématique*, 30 : 13 – 35.
- Prevost, Sophie (2003), « Détachement et topicalisation : des niveaux d'analyse différents », *Cahiers de praxématique*, 40: 97 – 126.
- Prevost, Sophie (2009), « Les compléments spatiaux : du topique au focus en passant par les cadres », *Travaux de linguistique*, 47: 51 – 78.
- Prieto, Pilar, Vanrell, Maria del Mar, Astruc, Lluïssa, Payne Elinor, Post, Brechtje (2012), « Phonotactic and phrasal properties of speech rhythm: Evidences from Catalan, English and Spanish », *Speech communication*, 54: 681 – 70
- Prince, Alan (1983). « Relating to the grid », *Linguistic inquiry*, 14 : 19 – 100.
- Prince, Alan, Smolensky, Paul (1993), *Optimality theory: Constraints interaction in generative grammar*, Ms, Newbrunswick, Rutgers university and Boulder, university of Colorado.
- Pulgram, Ernst (1965). « Prosodic systems : French », *Lingua*, 13: 125 – 144.
- Pulgram, Ernst (1967), « Trends and predictions », in *To honor Roman Jakobson. Essays on the occasion of his 70th birthday*, Vol.2, The Hague, Mouton: 1634 – 1649.

- Parson, Alain, Di Cristo, Albert (1998), « Aspects pragmatiques et prosodiques de la demande de confirmation en français », *Travaux de l'institut de phonétique d'Aix*, 18: 113–126.
- Ramus, Frank (1999), *Rythme des langues et acquisition du langage*, thèse de doctorat, école des hautes études en sciences sociales.
- Ramus, Frank, Mehler, Jacques (1999), « Language identification with suprasegmental cues : a study based on speech synthesis », *Journal of the acoustical society of america*, 105 (1): 512–521.
- Reese, Brian (2006), « The meaning and use of negative polar interrogatives ». *Empirical issues in syntax and semantics*, 6: 331–354.
- Reese, Brian (2008), *Bias in questions*, doctoral thesis, university of Texas at Austin.
- Reese, Brian, Asher Nicholas (2004), « Prosody, and the interpretation of tag questions », in Puig-Waldmüller, E. (ed.), *Proceedings of Sinn und Bedeutung (SUB 2004)*, Barcelona, universitat Pompeu Fabra: 448–462.
- Rett, Jessica (2011), « Exclamatives, degrees and speech acts », *Linguistics and philosophy*, 34: 411–442.
- Riegel, Martin; Pellat, Jean-Christophe, Rioul, René (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.
- Rietveld, Antony (1980), « Word boundaries in the French language », *Language and Speech*, 23 (3): 289–296.
- Rigault, André (1961), « Rôle de la fréquence, de l'intensité et de la durée vocalique dans la perception de l'accent en français », *Actes du 4^e congrès international des sciences phonétiques* (Helsinki): 735–749.
- Rigault André (1970), « L'accent secondaire de mot en français : mythe ou réalité ? », *Actes du XI^e congrès international de linguistique et de philologie romane*, (Bucarest): 286–290.
- Roach, Peter (1982), « On the distinction between “ stress-timed” and “syllable- timed” languages », in Crystal, D. (ed.), *Linguistic controversies*, London, Edward Arnold: 73–79.
- Rochemont, Michael (1998), *Focus in generative grammar*, Amsterdam, Benjamins.
- Rochet, Bernard (1977), « On the status of the word in French Phonology », *International review of applied linguistics*, 15 (3): 187–196.
- Rohde, Hannah (2006), « Rhetorical questions as redundant interrogatives », *San Diego linguistics papers*, 2: 134–168.
- Romero, Marbel, Han, Chung-Hye (2004), « On negative Yes/No questions », *Linguistics and philosophy*, 27 (5): 609–658.
- Rooth, Mats (1992), « A theory of focus interpretation », *Natural language semantics*, 1: 75–116.
- Rossi, Mario (1978), « Interactions of intensity glides and frequency glissandos », *Language and speech*, 21 (4): 384–396.
- Rossi, Mario (1980), « Le français, langue sans accent », *Studia phonetica* 15: 13–51.
- Rossi, Mario (1981), « Le cadre accentuel et le mot en français et en italien », in Léon, P., Rossi, M. (eds.), *Problèmes de prosodie*, vol. 1, Paris, Didier: 9–24.
- Rossi, Mario (1987), « Peut-on prédire la prosodie de la parole spontanée ? », *Etudes de linguistique appliquée*, 66: 20–48.
- Rossi, Mario (1999), *L'intonation du français. Description et modélisation*, Paris, Ophrys.
- Rossi, Mario, Chacouloff, Michel (1972), « Les niveaux intonatifs », *Travaux de l'institut de phonétique d'Aix*, 1: 167–176.
- Rossi, Mario; Di Cristo, Albert; Hirst, Daniel, Martin, Philippe, Nishinuma, Yukihiro (1981), *L'intonation: de l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck.

- Rossi, Mario; Hirst, Daniel, Di Cristo, Albert (1981 b), « Continuation et question », in Rossi, M. et al., *L'intonation: de l'acoustique à la sémantique*: 149–177.
- Roudet, Léonce (1907), « La désaccentuation et le déplacement de l'accent », *Revue de philologie française et de littérature*, 4: 297–314.
- Russel, Ultan (1978), « Some general characteristics of interrogative systems », in Greenberg, J. et al. (eds), *Universals of human language*, vol 4. Stanford university Press: 211–248.
- Ruwet, Nicolas (1967), *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon.
- Saebø, Johan (2010), « On the semantics of embedded exclamatives », *Studia linguistica*, 64 (1):116–140.
- Sabio, Frédéric (1995), « Micro-syntaxe et macro-syntaxe :l'exemple de compléments antéposés en français », *Recherches sur le français parlé*, 13 :111–155.
- Sabio, Frédéric (1996), *Description prosodique et syntaxique du discours en français*: données et hypothèses, thèse de doctorat, Université de Provence,
- Sabio, Frédéric, Benzitoun, Christophe (2013), « Sur les relations entre syntaxe et discours: les dispositifs de la rection et dispositifs macrosyntaxiques », *Studia universitatis Babeş-Bolyai philologia*, 58 (4): 97–110.
- Sadock, Jerrold (1971), « Queclaratives », Papers from the seventh regional meeting of the Chicago linguistic society, Chicago, CLS: 223–232.
- Sadock, Jerrold (1974), *Towards a linguistic theory of speech acts*, New York, Academic press.
- Sanderman, Angélien (1996), *Prosodic phrasing: production, perception, acceptability and comprehension*, doctoral thesis, Eindhoven university.
- Santen, van, Jan, D'Imperio, Mariapaola (1999), « Positional effects on stressed vowel duration in standard italian », *Proceedings of the XIth international congress of phonetic sciences* (San Francisco), vol.1: 241–244.
- Scarano, Antonietta, ed. (2003), *Macro-syntaxe et pragmatique. L'analyse linguistique de l'oral*, Actes du colloque international de Florence (23–24 avril, 1999), Rome, Bulzoni editori, 358 p.
- Schaden, Gerhard (2010), « Vocatives: A note on Addressee Management », *university of Pennsylvania working papers in linguistics*, 16 B(1): 176–185.
- Schegloff, Emmanuel (1968), « Sequencing in conversational openings », *American anthropologist*, 70 (6): 1075–1095.
- Schegloff, Emmanuel (2007), *Sequence organization in interaction. A primer in conversation analysis*, Cambridge university press.
- Schneider, Stefan (2007), « Reduced parenthetical clauses in Romance languages – A pragmatic typology», in Dehé, N. , Kavalova, Y. (eds.), *Parentheticals*, Amsterdam, John Benjamins: 237–258.
- Schwager, Magdalena (2005), *Interpreting imperatives*, doctoral dissertation, Johann Wolfgang Goethe-Universitet at Frankfurt am Main.
- Searle, John (1969), *Speech acts*, Cambridge university press.
- Serda, Laure (2009), «Rôle informationnel et textuel des adverbiaux détachés : exemples anglais et français en *sur* et *on* », in Florea, L., Papahagi, C., Pop, L., Curea, A. (eds.), *Directions actuelles en linguistique du texte* : 311–328.
- Séguinot, André (1976), « L'Accent d'insistance en français standard », in Carton, F. (ed.), *l'Accent d'insistance*, Paris, Didier: 1–91.
- Selkirk, Elisabeth (1972), *The phrasal phonology of English and French*, doctoral dissertation, MIT.

- Selkirk, Elisabeth (1978/1981), « On prosodic structure and its relation to syntactic structure », *Nordic prosody II*, Trondheim: TAPIR: 111–140.
- Selkirk, Elisabeth (1980), «The role of prosodic categories in English word stress », *Linguistic inquiry*, 11: 563–605.
- Selkirk, Elisabeth (1980b), « Prosodic domains in phonology: Sanskrit revisited », in Aronoff, M. et al. (eds.), *Juncture*, Saratoga (Cal.), Anma Libri:107–129.
- Selkirk, Elisabeth (1981), « The nature of phonological representation », in Anderson, J., Laver, J., Myers, T. (eds.), *The cognitive representation of speech*, Dordrecht, North Holland Publishing Company: 379–388.
- Selkirk, Elisabeth (1984), *Phonology and syntax. The relation between sound and structure*, Cambridge (Mas.), MIT press.
- Selkirk, Elisabeth (1986), « On derived domains in sentence phonology », *Phonology yearbook*, 3: 371–405.
- Selkirk, Elisabeth (1990), « On the nature of prosodic constituency : comments on Beckman and Edwards paper », in Kingston, J., Beckman, M. (eds.), *Papers in laboratory phonology 1*, Cambridge university press: 179–200.
- Selkirk, Elisabeth (1995), «The prosodic structure of function words », in Beckman, J., Dickey, L.W. & Urbanczyk, S. (eds.), *Papers in optimality theory*, Amherst, GLSA: 439–470.
- Selkirk, Elisabeth (2000), « The interaction of constraints on prosodic phrasing », in Horne, M. (ed.), *Prosody: theory and experiments*, Dordrecht, Kluwer : 231–262.
- Selkirk, Elisabeth (2005), « Comments on intonational phrasing », in Frota, S., Freitas, M.J. (eds.), *Prosodies*, Berlin, Mouton de Gruyter: 11–58.
- Selkirk, Elisabeth (2006), *Contrastive focus: givenness and phrase stress*, Ms., Amherst, university of Massachusetts.
- Selkirk, Elisabeth (2011), «The syntax-phonology interface », in Goldsmith, J. et al. (eds.), *The handbook of phonological theory*, 2nd edition, Oxford, Willey- Blackwell: 435–484.
- Selting, Margret (1994), « Emphatic speech style, with special focus on the prosodic signaling of heightened emotive involvement in conversation », *Journal of pragmatics*, 22: 375–408.
- Selting, Margret (1995), *Prosodie im Gespräch*, Tübingen, Niemeyer.
- Selting, Margret (1996), « On the interplay of syntax and prosody in the constitution of turns-constructional units and turns in conversation », *Pragmatics*, 6 (3): 371–388.
- Selting, Margret (1998), « TCUs and TRPs : The construction of units in conversational task », in *List n° 4* (Interaction and linguistic Structures), Potsdam, June 1998.
- Servien, Pius (1930), *Les Rythmes comme Introduction physique à l'esthétique*. Paris, Boivin.
- Shattuck-Hufnagel, Stephanie, Ostendorf, Mari, Ross, Kenneth (1994), « Stress shift and early pitch accent placement in lexical items in American English », *Journal of phonetics*, 22: 357–388.
- Shattuck-Hufnagel, Stephanie, Turk, Alice (1996), « A prosody tutorial for investigators of auditory sentence processing », *Journal of psycholinguistic research*, 25 (2): 193–247.
- Shiina, Mishi (2007), « Positioning and functioning of vocatives: a case study in historical pragmatics », *Bulletin of faculty of letters*, Hosei University 55: 17–32.
- Silverman, Kim, Beckman, Mary, Pitrelli, John; Ostendorf, Mari, Wightman, Colin, Price, Patti, Pierrehumbert, Janet, Hirschberg, Julia (1992), « ToBI : a standard for labelling English prosody », *Proceedings of the second international conference on spoken language processing 2*, Banff, Canada: 867–870.

- Sluijter, Vincent, van Heuven, Agaath (1996), « Spectral balance as an acoustic correlate of linguistic stress », *Journal of the acoustical society of america*, 100 (4): 2471–2485.
- Smith, Caroline (2011), « Naive listener's perception of French prosody compared to the prediction of theoretical models », in Yo, H.Y., Delais-Roussarie, E. (eds.), *interface discours prosody 2009* (Paris): 335–349.
- Snedeker, Jes, Trueswell, John (2003), « Using prosody to avoid ambiguity : effects of speaker awareness and referential context », *Journal of memory and language*, 48: 103–130.
- Spencer, Jennifer, Maier, Emar (2009), « Contrast as denial in multi-dimensional semantics », *Journal of pragmatics*, 41: 1707–1726.
- Sperber, Dan, Wilson, Deirdre (1986). *Relevance: communication and cognition*, trad. 1989, *La pertinence*, Paris, éd. de Minuit.
- Stalnaker, Robert (1974), « Pragmatic presupposition », in Munitz, M., Unger, P. (eds.), *Semantics and philosophy*, New York university press: 197–213.
- Stalnaker, Robert (1978), « Assertion », in Cole, P. (ed.), *Pragmatics, syntax and semantics*, vol. IX, New York, Academic press: 315–332.
- Stalnaker, Robert (2002), « Common ground », *Linguistics and philosophy*, 25: 701–721.
- Sten, Høger (1962), *Manuel de phonétique française*, Copenhagen, Munksgaard.
- Steube, Anita (2003), « Correction by contrastive focus », *Theoretical linguistics*, 27 (2/3): 215–249.
- Stocker, Clara (1920), « Notes on the intonation of spoken French », *Modern language journal*, 4: 229–235, (1921).
- Stocker, Clara (1921), « French speech-tunes and the phonograph », *Modern language journal*, 5: 267–270.
- Stocker, Clara (1926), « Further study in French tonetics », *Modern language journal*, 10 (8): 477–481.
- Sudo, Yasutuda (2007), « A metalinguistic semantics for echo questions » in Aloni, M.; Dekker, P., Roelofsen, F. (eds), *Proceedings of the sixteen Amsterdam colloquium*, university of Amsterdam: 205–211.
- Swerts, Marc, Stranger, Eva (1996), « F0 declination in spontaneous and read speech », *Quarterly progress and status report*, 37, 2: 23–24.
- Tench, Paul (1996), *The intonation system of English*, London, Cassell.
- Theisen, Anne (2001), « Petite incursion dans la jungle topicale », *Cahiers de praxématique*, 37, 2001: 2–18.
- Togebay, Knud (1965), *Structure immanente de la langue française*, Paris, Larousse (1^e éd., 1951, Copenhagen).
- Trager, George, Smith, Henry, Lee (1951), *An outline of English structure*, Studies in linguistics occasional papers, Norman Okla., Battenberg Press.
- Tranel, Bernard (1976), « A generative treatment of the prefix in- in modern French », *Language*, 52 (2): 345–369.
- Tranel, Bernard (1987), *The sounds of French*, Cambridge (UK), Cambridge university press.
- Traugott, Elisabeth (2010), « Inter)subjectivity and (inter)subjectification: a reassessment », in Cuyckens, H., Davidse, K., Vandelandotte, L. (eds.), *Intersubjectification and grammaticalization*, Berlin, New York, de Gruyter: 29–74.
- Troubetzkoy, Nikolai (1939), *Principes de phonologie* (traduit par J. Cantineau), Paris, Klincksieck, 1949.
- Truckenbrodt, Hubert (1995), *Phonological phrases : their relations to syntax, prominence and focus*, doctoral dissertation, MIT.

- Truckenbrodt, Hubert (1999), « On the relation between syntactic phrases and phonological phrases », *Linguistic inquiry*, 30, (2): 219–255.
- Truckenbrodt, Hubert (2002), « Upstep and embedded register levels », *Phonology*, 19: 79–120.
- Truckenbrodt, Hubert (2004), « Final lowering in non-final position », *Journal of phonetics*, 32: 313–348.
- Truckenbrodt, Hubert (2005). « Phrasal stress», in Brown, K. (ed.), *encyclopedia of language and linguistics* (2nd ed.), Oxford, Elsevier: 572–582.
- Truckenbrodt, Hubert (2007), « Upstep on edge tones on nuclear accents », in Gussenhoven, C., Riad, T. (eds.), *Tones and tunes*, vol.2. Berlin, Mouton de Gruyter: 349–386.
- Truckenbrodt, Hubert (2013), « Intonation phrases and speech acts », Ms., ZAS Berlin, to appear in Marlies Kluck et al. (eds.), *Incomplete parenthesis*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- Truckenbrodt, Hubert, Féry, Caroline (2004), *More on hierarchical structure and tonal scaling*, Ms., university of Tübingen and university of Potsdam.
- Turk, Alice, Sawusch, James (1995), « The domain of the durational effects of accent », Research lab of electronics, MIT Speech communication group, *Working papers*, vol. 10: 42–65.
- Turk, Alice, White, Laurence (1999), « Structural influences on accentual lengthening in English », *Journal of phonetics*, 27: 171–206.
- Türk, Egbert (1994), *Les Fonctions et les formes des prosodèmes*, thèse de doctorat, Université de Provence.
- Umbach, Carla (2001), « Contrast and contrastive topic », *Paper presented at the ESSLLI 2001 workshop on information structure and discourse semantics*: 2–16.
- Umbach, Carla (2004), « On the notion of contrast in information structure and discourse structure », *Journal of semantics*, 21 (2): 1–21.
- Umeda, Noriko (1982), « F0 declination is situation dependent », *Journal of phonetics*, 10: 279–290.
- Vaissière, Jacqueline (1974), « On French prosody », *Quarterly progress report*, (MIT), 114: 212–223.
- Vaissière, Jacqueline (1975), « Further note on French Prosody », *Quarterly progress report* (MIT), 115: 251–261.
- Vaissière, Jacqueline (1980), « La structuration acoustique de la phrase française », *Annali della scuola normale superiore di Pisa*, Série III, vol. X: 529–560.
- Vaissière, Jacqueline (1991), « Rhythm, accentuation and final lengthening in French », in Sundberg, J. et al. (eds.), *Music, language, speech and brain*. New York, McMillan Press: 108–120.
- Vaissière, Jaqueline (1997), « Langues, prosodie et syntaxe », *Revue traitement automatique des langues*, 38: 53–82.
- Vaissière, Jacqueline (2001), « Changements de sons et changements prosodiques du latin au français », *Revue parole*, 17/18/19: 53–88.
- Vaissière, Jacqueline (2010), « Le français, langue à frontières par excellence », in Delomier, D., Morel, M.A. (eds.), *Frontières: du linguistique au sémiotique*, Limoges, Lambert-Lucas:10–20.
- Vallduví, Enric (1992), *The informational component*, New York, Garland.
- Vallduví, Enric (1994), « The dynamics of information packaging », in Engdahl, E. (ed), *Integrating information structure into constraint-based and categorial approaches*, (YANA-2 Report R1.3.B), Amsterdam, ILLC: 1–26.

- Vallduví, Enric, Engdahl, Elisabet (1996), « Linguistic realization of information packaging », *Linguistics*, 34: 459–519.
- Vanderveken, Daniel (1990), *Meaning and speech act*, Cambridge university press.
- Varney-Pleasants, Jeanne (1933), *Pronunciation of French: articulation and intonation*, Ann Arbor (Mich.), Edwards Brothers.
- Velghe, Tom (2009), « La prosodie des marqueurs de thématization », *Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage*, 29 (<http://tipa.revues.org/>).
- Veltman, Frank (1996), « Defaults in update semantics », *Journal of philosophical logic*, 25: 221–261.
- Vergnaud, Jean-Roger, Zubizarreta, Maria-Luisa (2005), « The representation of focus and its implications: towards an alternative account of some “intervention effects” », in Boroekhuis, N. et al. (eds.), *Organizing grammar. Linguistic studies in honor of Henk van Riemsdijk*, Berlin: Mouton, de Gruyter: 641–660.
- Verluyten, Paul (1982), *Recherches sur la prosodie et la métrique du français*, doctoral thesis, Antwerpen Universiteit.
- Vihanta, Veijo (1993), « Focalisation et autres prééminences en français lu et spontané », *Mélanges offerts à L. Lingren*, Turun Yllöpisto: 258–289.
- Villalba, Xavier (2008), « Exclamatives: A thematic guide with many questions and few answers », *Catalan journal of linguistics*, 7. S 9–40.
- Vincent, Diane (1983), *Les Ponctuants de la langue*, thèse de doctorat, université de Montréal.
- Wachowicz, Krystyna (1974), *On the syntax and semantics of multiple questions*, doctoral dissertation, university of Texas at Austin.
- Wagner, Michael (2005), *Prosody and recursion*, doctoral dissertation, MIT.
- Wagner, Michael (2012), « Contrastive topics decomposed », *Semantics and pragmatics*, vol. 5: 1–54.
- Ward, Gregory, Hirschberg, Julia (1985), « Implicating uncertainty : the pragmatics of fall-rise intonation », *Language*, 61 (4): 747–776.
- Warner, Natasha, Arai, Takayuki (2001), « Japanese mora-timing: a review », *Phonetica*, 58: 1–25.
- Wartbourg, von Walther (1965), *Evolution et structure de la langue française*, Berne, Francke.
- Watson, Duane, Gibson, Edward (2004 a), «The relationship between intonational phrasing and syntactic structure in language production », *Language and cognitive processes*, 19 (6): 713–755.
- Watson, Diane & Gibson, Edward (2004b). « Making sense of the sense unit condition », *Linguistic inquiry*, 35 (3): 508–517).
- Watson, Duane, Gibson, Edward (2005), « Intonational phrasing and constituency in language production and comprehension », *Studia linguistica*, 59 (2/3): 279–300.
- Welby, Pauline (2003), « French intonational rises and their role in speech segmentation », *Proceedings of the 8th annual conference on speech communication and technology*, (Genova, Switzerland): 2125–2128.
- Welby, Pauline (2007), «The role of early fundamental frequency rises and elbows in French word segmentation », *Speech Communication*, 49 (1): 28–48.
- Wells, Rulon (1945), « The pitch phonemes of English », *Language*, 21 (1): 27–39.
- Wells, Rulon (1947), « Immediate constituents », *Language*, 23 (2): 81–117.
- Wennerstrom, Ann (2001), *The music of everyday speech*, Oxford university press.
- Wheeldon, Linda (2000), « Generating prosodic structure », in Wheeldon, L. (ed.), *Aspects of sentence production*, Hove, psychology press: 249–274.

- Wheeldon, Linda, Lahiri, Aditi (2002), «The minimal unit of phonological encoding: prosodic or lexical word », *Cognition*, 85: B31-B41.
- Wichmann, Anne (2001). » Spoken parentheticals », in Aijmer, K.(ed.), *A wealth of English*, Gothenburg university press (Gothenburg) : 171–193.
- Wierzbicka, Anna (1992), «The semantics of interjections », *Journal of pragmatics*, 18 (2/3) : 119–158.
- Wightman, Colin; Shattuck-Hufnagel, Stefanie; Ostendorf, Mari, Price, Patti (1992), « Segmental durations in the vicinity of prosodic phrase boundaries », *Journal of the acoustical society of america*, 91 (3): 1707–1717.
- Wilmet, Marc (1998), *Grammaire critique du français*, Paris, Duculot.
- Wilson, Deirdre, Sperber, Dan (1988), Mood and the analysis of non-declarative sentences, in Dancy, J., Moravcsik, J, Taylor, C. (eds.), *Human agency language, duty and value*, Stanford University Press: 77–101.
- Woo, Nancy (1969), *Prosody and phonology*, doctoral dissertation, Cambridge, MIT. Distributed by IUCL, 1969.
- Wrenk, Bernard, Wiolland, François (1982), « Is French really syllable-timed? », *Journal of phonetics*, 10: 193–216.
- Wunderli, Peter (1983), « L'intonation des relatives explicatives et déterminatives », *Review of applied linguistics*, 60–61: 43–73.
- Wunderli, Peter (1983). « L'intonation des complexes de parenthèses », *Revue romane*, 18: 183–215.
- Wunderli, Peter; Benthin, Karola, Karasch, Angela (1978), *Französische intonationsforschung*, Tübingen, G. Narr.
- Yim, Hyung-Soon (2004), «The necessity for an intermediate phrase in Korean intonational phonology », *Proceedings of the 10th australian international conference on speech science and technology*, Sydney, Macquarie university: 243–248.
- Yule, George (1980), « Speaker's topics and major paratones », *Lingua*, 52:33–47.
- Yule, George (1996), *Pragmatics*, Oxford university press.
- Zanuttini, Raffaella, Portner, Paul. (2000), «The characterization of exclamative clauses in Paduan », *Language*, 76 (1): 123–132.
- Zanuttini, Raffaella, Portner, Paul (2003), « Exclamative clauses : at the syntax- semantics interface », *Language*, 79 (1): 39–81.
- Zay, Françoise (1995), « Notes sur l'interprétation des expressions référentielles dans les parenthèses », *Travaux Neuchâtelois de linguistique*, 23: 203–233.
- Zec, Draga (2002), « On the prosodic status of function words », *Working papers of the Cornell phonetics laboratory*, 145: 207–249.
- Zec, Draga (2005), « Prosodic differences among function words », *Phonology*, 22: 77–112.
- Zevakhina, Natalia (2013), « Syntactic strategies of exclamatives », *The journal of Estonian and Finno-Ugric linguistics*, (4–2): 157–178.
- Zimmermann, Malte (2007), « Contrastive focus », in Féry, C., Fanselow, G., Krifka, M., (eds), *Interdisciplinary studies on information structure*, 6: 147–159.
- Ziv, Yael (1994), «Left and right dislocations : discourse functions and anaphora », *Journal of pragmatics*, 22: 629–645.
- Zwanenburg, Wiecher (1964), *Recherches sur la prosodie de la phrase française*, Universitaire Pers Leiden.
- Zwicky, Arnold (1974), « Hey, whatsyourname ! » *CLS*, 10: 787–801.

Index rerum

- Abaissement final 101, 252, 255, 368
- Accent, Accentuation
- de syntagme 38, 87, 89, 90f., 115f., 147
 - dynamique 11f., 18, 28, 33, 45f.
 - fixe 10, 14, 31, 84, 106
 - initial (e) 11, 17, 24-31, 33f., 36, 39-41, 43-45, 47-49, 60, 68-70, 72, 82, 113-115, 124-130, 139, 142f., 212, 218, 271f., 277, 279f., 309, 363,
 - lexical (e) 9-13, 15, 19-22, 28, 31, 60, 84, 87, 116,
 - libre 9f.
 - mélodique 11, 18, 33, 88-91, 94-97, 115f., 143, 209, 273,
 - nucléaire 9-11, 16, 40, 45-47, 88f., 120, 130-132, 139, 181, 209, 212, 221, 235, 252, 254, 263f., 272-276, 278, 289, 291, 301, 316, 318, 328, 331f., 335-337, 354, 376, 378, 384
 - paramètres de l'accent 33f.
 - prénucléaire 130, 187
 - primaire 10f., 33, 39, 41, 45, 84, 115, 117, 119
 - secondaire 10f., 31, 33, 41, 43-45, 58, 60
 - sentence accent 254, 273, 331
- Accentogène 9, 31, 37, 127
- Acte (s)
- de discours 254, 315, 330, 340, 342f., 349, 398, 405, 412, 418f.,
 - de parole 264, 287, 406, 425, 443, 445, 457
 - illocutoire 102, 247, 373, 397, 401, 403
- Affect 26, 27, 42
- Affectivité 443
 - Expression de l'affect 260, 442f., 446
- Alignement 16, 63, 79, 82, 89, 149, 171, 191, 209, 220, 241, 273, 305
- Allongement 45-49, 66, 81, 95, 99-101, 110, 112, 119, 127, 131-133, 138f., 143, 147f., 150, 204f., 215f., 219, 234, 236, 239, 284, 299, 320, 363-365, 367, 373, 381, 384, 387, 389; 393f., 396, 412, 422, 433, 439, 449
- final 47, 66, 99f., 100, 112, 119, 131, 136, 139, 142-145, 148, 150, 204, 210, 219, 239, 284, 299, 365, 367f., 373, 381-384, 387-394, 396
- Ambiguïté 117, 144, 214, 224, 264, 266, 287, 332, 365, 367, 373, 383, 413, 446
- Analyse
- de la conversation 101, 227, 293
 - du discours 101f., 104, 107, 111, 248, 358, 371, 395, 398, 401f., 416, 459
 - niveaux d'analyse 4f., 11, 72, 155-158, 161-166, 170, 175, 187, 199, 259, 343
- Approche
- autosegmentale 162, 191f., 199, 232
 - métrique 63
 - Phonologique 41, 55, 95
- Arbre métrique 58f., 62f., 104
- Assertion 2, 119-122, 136, 145, 172, 212, 243, 247, 263f., 266, 269, 273-275, 278, 283, 287f., 293, 298, 311, 313f., 317f., 323, 327, 337, 339, 342, 344, 346f., 353f., 368-370, 389, 392-394, 399, 403, 412f., 415f., 422, 424, 426f., 433f., 436f., 439, 442, 450, 456
- Attitude 156, 182, 184, 214, 260, 288, 330, 332, 339, 341, 350, 401, 407, 410f., 418, 436, 438, 441-458
- affective 438, 442, 456
 - dialogique 350, 430, 436, 441f., 456
 - propositionnelle 441f., 456
- Attitudinal (e) 401, 418, 442-445
- attitudinal meaning 443
- Autosegmental (e) 16, 56, 63, 96, 113, 162, 168, 175, 191f., 199, 222, 232
- Autosegment 125, 191
- Backchannel 227
- Background 269, 332, 350
- Balance Spectrale (v. tilt spectral) 33f.
- Battements 54f., 60
- Boundary (v. frontière) 15, 90, 92f., 95, 98 99f., 123, 192

- Cadence 150, 172, 205, 208, 251, 253f.,
289–291, 295–297, 310, 323f., 329,
345f., 348
- Catégoriel (le) 11, 41, 100, 110, 150, 164,
267, 285
- Co-intrinsèque 46
- Commandement 409, 419
- Commitment 330, 343, 350, 401, 436, 441
- Conclusif (ve) 11, 101, 102, 113, 119, 131,
138f., 169, 197, 201, 202f., 209f., 214,
216, 217, 223, 226, 237, 242, 243f.,
247f., 250f., 252f., 255, 256f., 262f.,
271f., 276f., 278, 283, 287, 288, 289f.,
295, 299, 311, 323, 328, 360, 368, 374,
376, 384, 407, 412, 415, 433, 449, 456
- Connu, Given 156, 260f.
- Constituance 60, 62f., 70, 72, 73, 77f.,
80f., 84, 87f., 90, 92f., 99, 101, 104–
109, 111f., 142, 147, 351, 376, 379, 408
- Constituant 20, 46, 62, 68–73, 77–82, 84,
87f., 90–101, 104–110, 112f., 120,
130f., 135, 145, 205, 224, 232, 234f.,
237, 239, 241, 245, 248, 261, 265, 270,
273, 281f., 300, 331, 335, 354–360,
371, 374–376, 380, 383f., 436
- Contexte 3, 13, 93, 140, 179, 182, 207, 209,
220, 226, 235f., 238, 243, 245, 258f.,
259, 261f., 264, 267f., 270, 274, 276,
278, 281, 283, 287f., 291, 318, 322, 329,
332, 341, 343, 349, 352f., 366, 394,
398, 413, 416, 425, 437, 458.
- Contextualisation 260
- Continuatif (ve) 198, 201–203, 205–219,
221–229, 232f., 236f., 240–248, 257,
263, 271, 295–297, 314, 322, 324, 338,
359, 376, 384f., 407, 415, 422.
- Contour 10f., 15f., 46, 63, 90, 94f., 112, 131f.,
136, 141, 162, 172, 181, 184, 188, 190, 192,
202–209, 212f., 215–217, 219, 221f., 227,
243, 249f., 252, 254f., 263f., 269, 273–
275, 278f., 281f., 285, 287, 291, 296–298,
301, 303, 307, 310, 313f., 317, 319, 324–
326, 328–330, 332, 337, 343, 346f., 351,
360f., 365, 374, 376, 379, 384f., 387,
389f., 396, 403, 407, 412–415, 418, 434,
442, 450, 453, 458
- Contraste 2, 13, 19, 28, 55, 66, 190, 226,
242, 244, 259f., 260, 265–270, 273–
278, 280, 282–285, 289, 291f., 314,
329, 354, 360, 402, 406, 415, 457
- Conversation 4, 27, 42, 101, 107, 156, 178f.,
185, 206, 210, 223, 227f., 243, 248,
258, 264, 274, 277, 293, 296, 317, 319f.,
329, 350, 358, 368, 370, 380, 401, 403,
404, 406, 407, 416f., 418, 426, 443,
449, 453, 458
- Analyse de la conversation 227, 293
- Débit (de parole) 21, 43, 107, 110, 205, 209,
383, 420, 457
- Déclinaison 94, 102, 110, 208, 251, 252,
255f., 303, 362,
- Démarcatif 15, 90, 126, 132, 225
- Dialogique 262, 270, 330, 332, 338, 350,
430, 436, 441, 456
- Dialogue 4, 42, 156, 180, 223, 258, 264,
270, 330, 350, 370, 441f., 448
- Discours 10, 19, 23, 27, 34, 35, 42, 93,
101f., 104, 107, 109, 111, 123, 140, 155,
156, 172, 202, 210, 212, 217, 222, 227,
229, 231, 235, 240, 246, 248, 250, 254,
257, 259f., 262, 264, 266, 269, 279,
280, 281, 309, 310, 315f., 317, 322, 324,
330, 332, 338, 340, 341, 343, 349, 350,
351, 352, 358, 371, 373, 383, 395, 398,
401f., 404f., 409, 412, 416, 418f., 422,
423, 425, 426, 427, 429, 437, 438, 459,
- Discret (e) 15, 162, 167, 170, 192, 193
- Dislocation 94, 230, 234, 244, 295, 359
- Distinctif (ve) 15, 56, 62, 181, 187, 190, 219,
224, 412, 424, 438
- Donné (v. connu, given)
- Downdrift (v. déclinaison)
- Downstep 95–98, 110, 149f., 219, 289,
290, 364, 393
- Emotion (s) 156, 442, 444–447, 456, 457
- Emphase 26f., 29, 41f., 127, 139, 150, 212,
242, 244, 256, 259f., 274, 277–281,
284f., 289, 292, 308, 336, 354, 374, 439
- Emphatique 27–30, 34, 41–45, 47, 49,
125–129, 141, 190, 201, 209, 212, 247,
250, 252–258, 260, 263, 272, 276,

- 278–280, 285, 290, 292, 298, 343, 354,
361, 380–382, 390, 412f., 415, 422,
433f., 438f., 449, 453, 456
- Enoncé phonologique 81, 87f., 100f., 107,
376
- Enonciation 32, 42, 101f., 180, 198, 247, 357,
392, 402, 416, 424,
- Eurythmie 59, 68–70, 73
- Expressif (ve) 26, 260, 279, 350f., 397,
438, 451, 454
- Expressivité 55, 435, 444,
- Extralinguistique 46, 283, 295, 342
- Focalisation 11, 32, 40–42, 93, 127, 133,
139, 163, 172, 244, 247, 257–267, 270–
280, 283f., 288f., 291f., 329, 331, 333,
335f., 353f., 374
- contrastive 244, 273, 283f., 291, 292
- d'emphase 259f., 277, 279, 289, 354
- étroite 127, 265, 269f., 277f., 335f., 354
- large 264f., 335f.
- Focus 40, 119–121, 131f., 135f., 139, 224,
230f., 243, 259–269, 272f., 277, 280–
283, 285, 289, 291, 295, 331, 334–337,
346, 350, 353f., 360, 383, 389f., 392,
394
- étroit 139, 353,
- large 354
- Fonction
- attitudinale 401, 418, 442, 445
- démarcative 9f., 15, 28, 43, 247
- distinctive 9, 314, 367
- énonciative 156
- expressive 156, 416, 442, 444
- d'indexation 156, 417
- interactionnelle 156, 223, 228, 231, 368
- métrique 12, 15, 19, 29, 32
- pragmatique 15, 29, 400
- structurale 202, 222f.
- Fond (v. ground) 54, 259, 260, 426
- Fréquence fondamentale 23, 30, 72, 157,
187, 249, 446, 447
- Frontière (v. boundary) 15f., 19, 24, 33, 46,
54, 56, 66, 71, 73, 89f., 92f., 95, 99,
104, 106, 110, 112f., 118, 135, 142, 147,
149, 150, 162f., 191f., 205, 207,
224f., 227, 232f., 236f., 238–245, 262,
264, 273, 300, 318, 360, 364, 376,
378f., 382
- ton de frontière 46, 89f., 113, 118, 147,
150, 192, 232
- Gamme tonale 212, 250, 389, 396
- Gradation 41, 285, 383, 387, 422, 427,
435
- Graduel (le) 41, 100, 103, 110, 151, 208,
252, 267, 269, 418, 421, 447, 457
- Grammaire
- fonctionnelle 429, 438
- générative 56
- intonative 183, 192, 197, 306, 310, 314,
317, 324, 327, 409
- prosodique 1, 4, 460
- Grille métrique 58, 60, 62f., 69f.
- Ground (v. fond) 259, 260, 261, 332, 342,
350, 360, 426, 436, 437
- Groupe
- accentuel 21f., 36–41, 45, 84, 111, 117,
118, 141f., 143, 180, 190, 202, 206
- clitique 37f., 80–82, 84, 87, 105
- de sens 35, 180,
- de souffle 20–22, 28, 35, 220
- prosodique 15, 22, 248, 289, 299, 300,
308, 363, 373, 383, 386
- rythmique 20, 22f., 35f., 180
- intonatif (v. syntagme intonatif, unité into-
native) 40, 91, 106, 111, 117f., 141f., 199,
233, 378f.,
- Groupement (s) 21, 36–41, 54, 63, 68, 72,
77, 88, 92, 126, 128, 139, 205, 242, 347,
378
- Hauteur 12, 45f., 96f., 149, 165,
175f., 180f., 184, 187, 195f., 199, 203
206f., 208, 246, 274, 308, 386, 412,
431, 458
- Niveau (x) de hauteur 149, 175f., 177f.,
181, 184f., 187, 196, 199, 203, 207f., 308,
431
- Hésitation 373, 451
- Hiérarchie accentuelle 11, 16, 46f.

- Iconique 162, 214, 287, 447, 450, 457
- Illocutoire 102, 147, 156, 247, 250, 254, 260, 263 f., 273–276, 279, 290, 293, 332, 342–344, 373, 397, 401–403, 416–419, 421 f., 424, 426, 442
- Impérative(s) 290, 293, 343, 410, 418–423, 425, 427, 439
- Implication 253, 260, 291, 355
- Implicature 399, 436
- Incise 230, 355, 359 f., 369–376, 384–387, 395 f., 398 f., 402 f., 407, 412 f., 415
- Indice 53, 65 f., 72, 92, 98–100, 103, 107, 110, 132, 149 f., 162, 183, 220, 273, 277, 284, 320, 349, 363, 367, 379, 382, 394, 412, 445, 448
- Inférence (s) 267, 349, 404, 442
- Information
- ancienne 260
 - nouvelle 156, 230, 260, 261, 340, 351, 417
 - structure informationnelle 32, 93, 130, 229 f., 257–259, 261 f., 266 f., 331, 353, 405
- Injonctive(s) 290, 372, 409, 419–426, 438 f.
- Intensité 11 f., 18, 30, 33 f., 45–47, 67, 72, 157–160, 249–251, 278, 336, 365 f., 428, 446 f., 452, 457
- Intonème (s) 101, 112 f., 162, 180–182, 198, 202 f., 206, 234, 246, 253, 291, 294, 296 f., 306, 324, 328, 345, 355, 368, 409, 420, 431
- INTSINT 114, 165–168, 171 f., 193–195, 250, 253, 290
- Isochronie 14, 64 f., 72
- Linéarité 57
- Longueur 82, 93, 133, 135, 248, 398
- Macrosyntaxe 101 f., 223, 229 f., 357, 398, 402, 408
- Macro Unité Intonative 119, 120, 122, 123, 135, 137 f., 239, 307, 328, 383 f., 393, 395
- Message 21, 155, 210, 226, 228, 246, 257–260, 272, 320, 331, 349
- Mesure(s) 70 f., 77, 82, 177
- Mimogestualité 53, 446
- Modulaire 109
- Mood 343, 419, 425
- Morphème intonatif 354
- Mot
- Phonologique 38, 81–84, 87, 105, 108
 - Prosodique 20, 37–40, 47, 62, 71, 79, 82 f., 84, 86–88, 105, 117, 131, 140 f., 145, 147, 190, 202, 378
- New 260,
- Normalisation 46, 208, 220
- Nucleus 10
- Organisation
- du discours 102, 107, 403, 407
 - métrique 55, 69, 87, 123
 - temporelle 119, 123, 155, 459
- Paragraphe prosodique 122 f., 135 f., 138 f., 147, 173, 251 f., 289
- Paralinguistique 4, 96, 164, 220, 269, 443, 447, 457
- Paramètres prosodiques 67, 157 f., 447, 457
- Paraton 101–103, 107 f., 122 f., 135 f., 138 f., 147, 169, 173, 248, 251 f., 264
- Parenthèses 187, 361, 368, 379, 388, 445
- Parole impromptue 3, 93, 105, 134, 137, 150, 164, 171, 204 f., 211, 219, 226, 238, 241, 252, 254, 256 f., 280, 292, 296 f., 301, 303, 306, 309 f., 312, 321, 325, 361
- Patron intonatif 68, 155, 201–203, 217, 232, 235, 239, 242, 245, 247, 282, 297, 302, 306, 309, 311–314, 320, 322 f., 328, 330, 334, 338, 341, 358, 403, 414, 420, 422, 431, 432, 439, 454
- Pause 1, 19, 46 f., 71, 94, 98, 101–103, 110, 112, 127, 210, 212, 232, 234–236, 241, 243, 265, 270, 286, 300, 336, 347, 367, 369, 373 f., 376, 379, 381 f., 384, 386 f., 394–396, 401, 404, 407, 417
- Période 70 f., 101–103, 107 f., 137, 169, 173, 176–180, 185, 187–189, 197, 240, 248, 250 f., 287, 371, 383 f., 388
- Phonème de hauteur 195
- Phonologie
- de laboratoire 3
 - des domaines 37, 78, 87, 97, 103 f.

- générative 56, 62f., 67, 81, 104
- intonative 2, 17, 78
- métrique 16, 57, 63, 78, 175
- non linéaire 56
- plurilinéaire 57
- Phonostylistique 44, 213, 447
- Pied 39f., 41, 45, 62, 80, 82, 84, 88, 105, 107f., 126, 142
- Pitch Accent 12, 15f., 31, 88–91, 99, 115f., 191, 220, 273
- Pluriparamétrique 72
- Points-cibles 165f., 171, 201, 253, 310
- Points-clés 172f., 344
- Présupposition 260, 266, 283, 333, 354, 426, 435
- Prétonique 112, 172, 206–209, 216f., 251, 253f., 290f., 296, 298, 310, 321, 329, 345, 348, 411, 433f., 439, 448, 453
- Proéminence(s) 9–11, 16, 29–31, 33, 41, 46, 54, 58, 60, 62f., 68, 72f., 88, 110, 113–115, 124–126, 129–131, 157, 206–209, 218f., 263–265, 269–271, 275–280, 311, 378, 389, 451
- Profil suprasegmental 161, 163, 165
- Psycholinguistique 38, 110, 444, 459

- Question (s)
 - alternative 312–314, 328, 338, 348, 352
 - biaisée(s) 321, 342
 - écho(s) 294, 319f., 321, 329, 339–341
 - elliptique (s) 315–317, 328, 338f., 347, 350
 - fausses questions 293f., 321, 350
 - partielles(s) 265, 298, 306, 309, 314f., 320, 324, 333f., 338, 342, 345f., 351, 354f.
 - polaire (s) 102, 338, 348
 - rhétorique (s) 341f., 373
 - totale(s) 136, 265, 287, 296–298, 303, 309, 313–315, 317, 324–326, 328, 330, 332, 337, 339, 342, 396, 403, 433, 456

- Récursivité 80
- Réduction 14, 66, 94, 263, 275, 365f., 386, 396
- Registre 94, 97, 103, 110, 124, 127f., 150, 167, 172, 195, 203, 212, 216f., 220, 226, 229, 250, 252f., 256, 278f., 284, 290, 298, 303f., 308, 310, 313–315, 324f., 334, 337, 346f., 355, 361f., 365, 368f., 371–374, 380–382, 384–391, 393–396, 407, 412f., 420, 422, 432f., 439, 447f., 450, 452–458
- Réhaussement 95, 97f., 103, 127f., 195, 206, 216f., 252f., 258, 287, 301, 325, 329, 337f., 344, 346–348, 365, 374, 381f., 386, 396, 407, 420, 439, 453
- Représentation
 - analytique 157, 159, 167, 175, 177
 - conjuguée 36, 49, 68f., 73, 124, 131
 - hiérarchique 58, 80
 - phonétique 163, 165
 - phonologique de surface 167, 193, 197
 - phonologique 68, 78f., 104, 162f., 167, 173, 175, 177, 182, 187, 197, 202, 382
- Requête 296, 321f., 329, 337, 339, 346f., 352, 419, 421, 423, 439
 - de confirmation 295f., 321f., 329, 337, 339, 346f., 352
- Resetting 94, 110
- Rhème 198, 230, 239, 261, 295, 331, 360, 404
- Rime 48, 81, 119,
- Rythme 1, 14, 17, 25, 28, 43, 51, 53–55, 57, 60, 62–64, 66–70, 72, 81, 123, 131, 155, 341, 459

- Segmentation 65f., 86, 156, 158, 171, 185, 202, 210, 218, 227, 301f., 346, 365
- Sémantique
 - dynamique 350
 - vériconditionnelle 260, 353, 398, 425
- Sentiments 442, 445, 447
- Speech Acts (v. actes de parole, de discours) 349, 419
- Stress 11f., 14, 19f., 31–34, 49, 57, 64, 70, 91, 176, 263, 331
 - stress-timed/ syllable-timed 14, 64
- Structure
 - de surface 105, 116, 125f., 130, 347, 405
 - hiérarchique 63, 78f., 83, 145, 168f., 190f.

- informationnelle 32, 93, 130, 229 f., 257 f., 259, 261 f., 266 f., 351, 353, 405
- Syntagme
 - accentuel 38 40 f., 45, 86, 88 f., 90, 106, 109, 114–117, 120 f., 140, 142., 145, 147 f., 202, 378
 - intermédiaire 85, 88, 98 f., 100, 106 f., 109, 120, 136, 147–150, 192, 392
 - intonatif (v. groupe intonatif, unité intonative, tune) 40 f., 45–47, 80–82, 87–95, 98 f., 101, 103, 105–108, 111, 114 f., 117–121, 148–150, 172, 190, 192, 199, 204–206, 208, 212, 214, 217–221, 223–227, 232, 234–238, 240–246, 248–250, 263, 271, 290, 300 f., 306 f., 310 f., 312, 317–319, 326–328, 337, 345 f., 347, 351, 354, 360, 363 f., 368, 373, 376–388, 392–395, 407
 - phonologique 38, 79, 81–89, 91, 105, 109, 117, 131, 145, 147
 - prosodique 71 f., 73, 89, 121 f., 129, 131–140, 143–145, 147 f., 173, 204–207, 212, 217–220, 234 f., 237–239, 242, 245 f., 248, 299–301, 311, 315, 317, 328, 347, 360, 363, 365, 367, 380–384, 386 f., 393 f.
- Tempo 1, 93, 105, 124, 365, 386, 395, 422
- Tête métrique 39, 45, 61, 68, 127, 142, 345
- Thème 179, 190, 230, 232, 237 f., 240, 261, 295, 331, 360, 403–405,
- Tiers 191
- Tilt spectral 33
- Timbre 14, 66
- ToBI 99 f., 168, 193–195, 199, 222, 454
- Ton de frontière 46, 89 f., 113, 118, 147, 150, 192, 232
- Tone group (v. tune) 181, 184–186, 378
- Tonique 41, 112, 172, 185, 209, 216, 244, 250–254, 256, 290 f., 296, 321, 329, 345, 406, 411 f., 422, 433
- Ton nucléaire 16, 169, 263
- Topicalisation 234, 244, 405
- Topique 102, 156, 198, 212, 230–232, 234 f., 241, 243, 245, 261 f., 264, 267 f., 279–283, 285, 289, 291, 295, 355, 360, 371–373, 384, 405 f., 410, 412–417, 438 f.
- Topique contrastif 262, 267, 280–283, 285, 289, 291
- Tour de Parole 228, 352, 368, 370, 398, 404, 417
- Tune (v. tone group) 10, 91, 94, 176, 181, 186, 199
- Unité Intonative (v. groupe intonatif, syntagme intonatif) 10 f., 16, 40, 91, 97 f., 101, 106, 111, 113, 116 f., 119–123, 130–132, 135–139, 145, 147, 150, 168 f., 172 f., 176, 181, 193, 199, 210, 239, 296, 307, 318 f., 328 f., 337, 373, 376–379, 383 f., 392 f., 400
- Upstep(ped) 95, 97, 150, 290 f.
- Variabilité 3 f., 9, 44, 46, 54 f., 66, 72, 93, 100, 133, 220 f., 300, 305 f., 375, 384, 393, 401, 421, 425, 445
- Variations microprosodiques 162
- Vériconditionnel(le) 260, 353, 398 f., 416, 425
- Vide accentuel 69
- Voix
 - Qualité de la voix 446 f., 457
- Volume sonore 386

Index noms auteurs

- Abels, Klaus 430, 435
Abercrombie, David 14, 64
Adda-Decker, Martine 23, 35
Ahmed, Muhammed Badea 409
Aijmer, Karin 400
Aikhenvald, Alexandra 437
Ameka, Félix 433
Anderson, Corinna 230
Anderson, Stephen 35
Apothéloz, Denis 230f., 237, 244, 261, 392,
399, 404–406
Armstrong, Liliás 177, 184
Arndt, Horst 442
Arrivé, Michel 248
Arvaniti, Amalia 64, 290
Ashby, William 230, 406
Asher, Nicholas 321, 339, 349, 423
Astesano, Corine 16, 47f., 73, 82, 119, 133,
278
Astruc, Lluïssa 356–358, 376
Auran, Cyril 133
Austin, John 419, 423–424
Autesserre, Denis 172, 298
Avanzi, Mathieu 101, 102, 199, 230, 234f.,
368, 378f., 382f., 391
- Bacha, Jacqueline 429, 435
Bacqué, Lorraine 373
Bailly, Gérard 47
Bally, Charles 230, 416
Banfield, Ann 340
Barbosa, Pino 47
Barnes, Betsy 230
Bartels, Christine 269, 292, 314
Basbøl, Hans 38, 463
Bassano, Dominique 247, 482
Beaugendre, Frédéric 198, 480
Béchade, Hervé 429
Beckman, Mary 4, 12–17, 22, 31–34, 58,
63, 69, 72, 87f., 98f., 103, 106, 113,
119f., 133, 136, 147, 191
Béguélin, Marie-José 229f.
Benguerel, André-Pierre 45
Benveniste, Emile 54,
- Berg, van den, Rob 96
Berinstein, Ava 34
Berrendonner, Alain 101f., 107, 137, 230,
357, 39, 402
Bertinetto, Pier Marco 64
Bertrand, Roxane 223, 227
Beysade, Claire 232, 263, 330f., 333,
341f., 350, 355, 361, 402, 425, 441f.
Biber, Douglas 417
Bing, Janet 20
Blaauw, Eleonora 4, 251
Blakemore, Diane 320, 340, 348, 358,
399–401, 404
Blanc, Agnès 45
Blanche-Benveniste, Claire 107, 357
Blasco, Mylène 230, 392
Bloomfield, Leonard 77
Bogaert, van, Julie 401
Bolinger, Dwight 12, 16, 31, 33, 36, 42,
64f., 72, 175, 191, 260, 263, 267, 269f.,
292, 338, 441, 458
Bolly, Catherine 361, 403
Bonami, Olivier 355, 358, 385
Booj, Gert 82
Borillo, Andrée 341f., 400
Borràs-Comes, Joan 410
Boula de Mareuil, Philippe 47
Bouvet, Danielle 251
Brazil, David 107, 279
Breen, Mara 93
Brinton, Laurel 361
Brown, Gillian 102, 442
Bruce, Gösta 143, 191, 226
Bühler, Karl 416
Büring, Daniel 232, 267, 280f., 332
Burton-Roberts, Noel 356, 398
Bussche, van den, Henri 239
Byrd, Dani 110
- Caddéo, Sandrine 239, 399
Caelen-Aumont, Geneviève 198
Campbell, Nik 33f., 46f., 446
Carlson, Lauri 283
Carston, Robert 340

- Castroviejo, Elena 429
 Chafe, Wallace 259, 267, 404, 406
 Chanet, Catherine 250
 Chang, Lisa 333
 Charlow, Nate 423
 Charolles, Michel 240
 Chen, Aojou 221
 Cheng, Lai-Shen 333 f.
 Childs, Barney 55
 Chomsky, Noam 38, 56, 62 f., 81, 84, 104, 263, 273
 Cinque, Guglielmo 91
 Clifton, Charles 92, 351
 Cohen, Marcel 18
 Coleman, H.O. 260
 Collins, Peter 429
 Combettes, Bernard 230
 Conway, Asa 251
 Cooper, William 91
 Corver, Norbert 409
 Cosnier, Jacques 293, 443
 Coulthard, Malcom 279
 Couper-Kuhlen, Elisabeth 55, 102, 269
 Coustenoble, Hélène 177
 Crompton, Andrew 185–188
 Cruttenden, Alan 10 f., 161, 263
 Crystal, David 184, 263, 443, 445
 Culicover, Peter 92, 317
 Culioli, Antoine 429
- Danon-Boileau, Laurent 103, 137, 198, 250, 398, 404
 Dauer, Rebecca 13 f., 65
 Dauzat, Albert 25, 27
 D'Avis, Franz-Josef 429, f.
 De Brabanter, Phiippe 330
 Dehé, Nicole 356, 361, 368, 370, 377, 400 f.
 Delais-Roussarie, Elisabeth 34, 73, 78, 86, 105, 117, 145, 168, 199, 234, 361, 368, 382
 Delattre, Pierre 14, 21, 23, 25, 38 f., 45, 66, 112 f., 132, 160, 162, 178–184, 197, 202–207, 209, 217, 220–222, 224, 232, 246, 249, 253, 291, 294, 296 f., 306–310, 312, 314 f., 324–326, 328, 345, 355, 358, 361 f., 368, 374, 388, 391, 409, 413 f., 420, 431 f.
- Delgutte, B. 189
 Dell, François 17, 23, 32, 35, 56, 59, 63, 454
 Delomier, Dominique 250
 Dendale, Patrick 330
 Dessaintes, Maurice 398
 Deulofeu, José 357
 Di Cristo, Albert 4 f., 31 f., 36, 46 f., 55, 59, 68, 72, 110 f., 113, 118 f, 130 f., 135, 139, 142, 148 f., 156, 161 f., 165, 169 f., 172, 184, 191, 193–195, 199, 209, 220, 224, 235, 258 f., 263, 273, 277, 295 f., 298, 300, 315, 331, 361 f., 365, 389 f., 396, 412
 D'Imperio, Mariapaola 119, 130, 147 f., 224, 273
 Dixon, Robert 437
 Doetjes, Jenny 234
 Döring, Sandra 365
 Downing, Bruce 20, 223, 410
 Drake, Caroline 54, 65
 Duez, Danielle 42, 382
 Dupoux, Emile 13, 16
 Durand, Jacques 57
- É Kiss, Katalin 265 f.,
 Edmonds, Joseph 223
 Edwards, Jan 31, 87, 95, 103, 106, 119, 133,
 Efting, Wieke 33
 Egg, Marcus 343
 Elliott, Dale 429
 Elouazizi, Nouredine 377, 387
 Engdahl, Elisabeth 259, 331, 334
 Epstein, David 55
 Erteshik-Shik, Nomi 354
 Espinal, Maria Teresa. 357, 375
 Estebas-Vilaplana, Eva 73
 Ewert, Alfred 20
- Fant, Gunar 33, 56, 65 f.
 Farnetani, Eda 33
 Faure, Georges 145, 184
 Faygal, Zsuzsanna 215, 376, 386 f.
 Féry, Caroline 15 f., 80, 86 f., 91, 96 f., 105, 258, 262, 269, 273
 Fletcher, Janet 35, 38
 Fodor, Janet 93, 135

- Fónagy, Ivan 24 f., 32, 72, 128, 215, 296,
300, 324, 349, 411, 455
- Fontaney, Louise 297, 351
- Forsgren, Matts 240, 399
- Fouché, Pierre 25, 27, 45
- Fougeron, Cécile 30, 38, 78, 90, 113 f., 120,
123, 130, 136, 140, 142 f., 145 f., 192 –
194, 361, 378
- Fourmestraux, de, Marcel 176
- Fox, Antony 102
- Fradin, Bernard 231
- Fraisse, Paul 53
- Frazier, Lyn 18, 61, 351
- Freed, Alice 350 f.
- Fretheim, Thorsen 260
- Frontier, Alain 429
- Frota, Sonia 168, 199, 269
- Fry, Dennis 33
- Fudge, Erik 82
- Gachet, Frédéric 378, 382 f.
- Garde, Paul 14, 16, 21, 31, 36 – 39
- Garrod, Simon 228
- Gautier, Mariane 341
- Gazdik, Ana 310
- Gee, James 91
- Geluykens, Ronald 352
- Gérard, Jocelyne 429
- Gibson, Edward 91 f.
- Gill, André 28
- Ginzburg, Jonathan 262, 340, 348 f., 351,
426
- Girard, Francine 23 f., 35
- Givón, Talmy 406
- Godard, Danièle 355, 385
- Goldsmith, John 56 f., 77
- Golka, Maria 332
- Grammont, Maurice 22, 25 f., 41
- Gregory, Michele 234
- Grice, Martine 89 f.
- Grice, Paul 399
- Grimshaw, Jane 429, 435
- Grobet, Anne 101, 234, 392, 399, 404 f.
- Groenendijk, Jeroen 332, 348
- Grosjean, François 73, 91
- Groussier, Marie-Line. 437
- Grundstrom, Allan 296
- Guitierrez-Rexach, Javier 435
- Gundel, Jeanette 260
- Gunlogson, Christine 330, 332, 343, 350
- Gussenhoven, Carlos 70, 80, 91, 119, 191,
220
- Haan, de, Ferdinand 437
- Haegeman, Liliane 356
- Hall, Jr, Robert 13, 177
- Hall, Tracy 83
- Halle, Morris 32, 35, 38, 56 f., 60, 62 f.,
68 f., 81, 104, 126, 263
- Halliday, Michael, A.K. 102, 185, 260, 267
- Hamblin, Charles Leonard 348, 441
- Hamlaoui, Fatima 305, 333, 335, 354
- Hammond, Michael 30, 69
- Han, Chung-hye 320, 332, 342
- Hand, Michael 401
- Handel, Stephen 54
- Hansson, Petra 36
- Hart, 't, Johan 188
- Havu, Eva 243, 399
- Hayes, Bruce 32, 34, 56, 67, 69, 84, 91
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine 101, 137
- Hecke, van, Tine 276
- Hedberg, Nancy 377, 387
- Heider, Hubert 402
- Helsloot, Catharine 82
- Hengeveld, Kees 429, 438
- Heuven, van, Agath 33
- Hill, Virginia 409 f.
- Hintikka, Jaakko 477
- Hirschberg, Julia 269, 287, 292
- Hirst, Daniel 5, 54, 103, 113, 116, 118 f., 123,
142, 150, 161, 165, 168 f., 193, 195, 259,
300, 390
- Hjelmslev, Louis 13, 15
- Hockett, Charles 57
- Hogg, Richard 69
- Horlacher, Anne-Sylvie 406
- Horne, Merle 35, 45
- Hoskins, Steve 28
- Huddleston, Rodney 357, 427
- Hulst, D' 409
- Hulst, van der, Harry 57, 409
- Hyman, Lary 33, 35, 49

- Idsardi, William 32, 57, 62, 126
 Ifantidou-Trouki, Elly 404
 Inkelas, Sharon 78, 82
 Ito, Junko 105
 Iwata, Seizi 340
- Jackendoff, Ray 65, 84, 92, 261, 281
 Jakobson, Roman 56, 410
 Janney, Richard 260, 442f.
 Jary, Mark 423
 Jasinkaja, Katerina 478
 Jayez, Jacques 399
 Jun, Sun-Ah 30, 38, 90, 113f., 116, 118,
 120, 123, 130, 136, 140, 142f., 147f,
 192f., 199, 361, 378
- Kadmon, Nirit 262
 Kager, René 31, 57
 Kahane, Sylvain 402
 Kahn, Félix 178f.
 Kaltenböck, Gunter 387, 402
 Kärkkäinen, Elise 402
 Karttunen, Lauri 348
 Katz, Jonah 269
 Kaufmann, Magdalena 424
 Kennedy, Christopher 436
 Kenning, Marie-Madeleine 185f.
 Kerbrat-Orecchioni, Catherine 287, 293, 332
 Kiparsky, Paul 9
 Kissine, Mikhail 423
 Klausenburger, Jürgen 19, 45
 Kleiber, Georges 224
 Klinghardt, Hermann 176
 Kori, Shiro 33
 Krahmer, Emiel 268f.
 Kratzer, Angelika 17
 Krifka, Manfred 258, 348, 350f., 419
 Krivokapic, Jelena 36
 Kruckenberg, Anita 65f.
 Kruijff-Korbyová, Ivana 262
 Kuno, Susumu 351
- Labrune, Laurence 7
 Lacheret-Dujour, Anne 102, 137, 198, 237,
 240
 Lachlan MacKenzie, John 429, 438
- Ladd, Robert 11, 17, 31, 56, 80, 89, 95f., 98,
 100, 105, 107, 119, 150, 162f., 188, 191,
 208, 253, 264f., 269, 318, 332, 335,
 354, 377, 392, 396, 454
 Lahiri, Arditì 38
 Laks, Bernard 60, 77
 Lambrecht, Knud 230f., 236, 244, 259, 261,
 266, 268, 282, 335, 392, 404, 406, 410,
 416, 429
 Lascarides, Alex 423
 Leach, P. 175, 185f.
 Le Gac, David 361
 Le Goffic, Pierre 429
 Lee, C. 72
 Lee-Goldman, Russell 320
 Lehiste, Ilse 65
 Léon, Monique 184.
 Léon, Pierre 26, 45, 184f., 296, 326, 446f.
 Lerdahl, Fred 65
 Levy, Helena 259
 Liberman, Mark 56, 58, 63, 84, 87, 96, 104,
 191, 290
 Lieber, Rochelle 8
 Lieberman, Philip 21
 Local, John 373, 386
 Loehr, Daniel 349
 Loukina, Anastasia 66
 Louzoun, Myriam 259
 Lucci, Vincent 26, 42
 Lyberg, Bertil 143
 Lyche, Chantal 23f., 35
- McNeill, David 259
 Maidment, John 53, 73
 Maier, Ema 266
 Mailllochon, Isabelle 247
 Makkai, Adam 435
 Makoto, Hayashi 386
 Malmberg, Bertil 5
 Marandin, Jean-Marie 264, 268, 272, 330,
 333, 342, 350, 356f., 375, 385, 392,
 399, 429f., 433, 435, 437, 441
 Marcus, Stephen 65
 Marouzeau, Jean 26, 35
 Martin, James 483

- Martin, Philippe 32, 38, 55, 101, 117, 140 f.,
 160, 162, 168, 184 f., 187, 189 f., 198 f.,
 190, 198 f., 202–204, 213, 300, 361, 378
 Martinet, André 21, 26, 32
 Massaro, Dominique 412
 Mastop, Rosja 425
 Mathieu, Eric 199, 305, 309, 333, 354
 Mazaleyrat, Jean 35, 43
 Mazeland, Harrie 370, 379, 404
 Mazzola, Michael 28
 McCarthy, John 57, 70, 73, 83
 McCawley, James 357
 McCully, Christopher 69
 Medeiros, David 423
 Mehler, Jacques 66
 Mertens, Piet 38, 47, 70, 141 161, 195 f.,
 233, 376
 Meschonnic, Henri 14, 53
 Mester, Armin 31
 Meynadier, Yohann 70
 Michaelis, Laura 234, 335, 429
 Michelas, Amandine 147 f.
 Miller, Jim 4, 107
 Milner, Jean-Claude 24 f., 31, 437
 Moline, Estelle 430
 Molnár, Valéria 266, 269
 Mondada, Lorenza 402
 Morel, Mary-Annick 103, 137 198, 250 f.,
 398, 404, 431, 435
 Morin, Yves-Charles 38
 Morlec, Yves 47
 Moutaouakil, Ahmed 429
 Muller, Claude 399
 Müller, Gabriele 406

 Nakata, Shunsuke 144
 Nazi, Thierry 485
 Nesor, Marina 56, 69, 77 f., 80, 84 f., 87 f.,
 91, 100, 103 f., 109, 117, 123, 376
 Neveu, Franck 239
 Noh, Eun-Ju 340
 Nølke, Henning 406, 441
 Nord, Lennart 65
 Noske, R. 18
 Nyrop, Kristoffer 13, 22, 24, 26, 28, 31, 46

 Ohala, John 53, 447
 Olbertz, Hella 429, 438
 Olivier, Claudine 433
 Ott, Dennis 387, 399

 Paccia-Cooper, Jeanne 91
 Palmer, Caroline 65
 Palmer, Harold 184
 Parmenter, Clarence 45
 Padeloup, Valérie 31, 43, 117
 Patterson, David 396
 Pekarek Doehler, Simona 231
 Pensom, Roger 25, 45
 Peperkamp, Sharon 13, 83 f.
 Perrot, Jean 259, 404
 Peters, Jörg 377
 Pickering, Martin 228
 Pierrard, Michel 399
 Pierrehumbert, Janet 5, 12, 16, 63, 72, 87 f.,
 94 f., 100, 103, 106, 113, 115, 120, 123,
 136, 147, 149, 157, 168, 170, 174, 191 f.,
 195, 199, 201, 204, 208, 219, 232, 269,
 290, 292
 Pietrandrea, Paola 402
 Pike, Kenneth 14, 64, 184 f.
 Plénat, Marc 44
 Pompino-Marschall, B. 65
 Pope, Mildred 20, 45
 Portes, Cristel 223, 227, 272, 396, 442
 Portner, Paul 409 f., 416, 423, 425 f., 429,
 435 f.
 Post, Brechtje 2, 45, 73, 85, 109, 117, 130,
 192 f.
 Potts, Christopher 376, 398 f., 438
 Precht, Kristen 400
 Prevost, Scott, Allan 243
 Prevost, Sophie 230, 392, 406,
 Prieto, Pilar 66, 168, 199
 Prince, Alan 56, 58, 60, 63, 69 f., 73, 83,
 84, 104,
 Pulgram, Ernst 22 f.
 Pullum, Geoffrey 357, 427
 Purson, Alain 295

 Ramus, Frank 53, 65 f.
 Reese, Brian 321, 332, 339, 349
 Rett, Jessica 427, 435–437

- Rialland, Annie 199
 Riegel, Martin 290
 Rietveld, Antony 23, 45
 Rigault, André 26, 45
 Rivière, Claude 437
 Roach, Peter 65
 Robinson, Jane 351
 Rochemont, Michael 267, 335, 353 f.
 Rochet, Bernard 22
 Rohde, Hannah 342 f.
 Romero, Marbel 332
 Rooryck, Johan 333 f.
 Rooth, Mats 261, 267, 281
 Rossari, Corinne 399
 Rossi, Mario 4, 15, 30 f., 32, 35, 42, 88,
 111 f., 161, 181, 183, 185, 196–198, 232,
 234, 236, 250, 296, 298, 312 f., 331, 355,
 361, 368, 390
 Roudet, Léonce 13, 23, 27, 31
 Ruwet, Nicolas 77
- Sabio, Frédéric 357
 Sadock, Jerrold 342
 Sag, Ivan 340, 351
 Sanderman, Angelien 36
 Santen, van, Jan 45
 Sawusch, James 33
 Scarano, Antonietta 230
 Schaden, Gerhard 410, 417
 Schegloff, Emmanuel 404, 417
 Schneider, Stefan 400 f.
 Schwager, Magdalena 424
 Searle, John 290, 419
 Séguinot, André 26, 43
 Selkirk, Elisabeth 38, 62, 69 f., 70, 77 f.,
 83 f., 87, 91 f., 100, 103 f., 109, 117, 123,
 147, 223, 269, 376
 Selting, Margret 27, 227, 260, 278, 386,
 404, 438, 453
 Serda, Laure 244
 Servien, Pius 13 f.
 Shattuck-Hufnagel, Stephanie 72, 79, 83,
 100, 145,
 Shiina, Mishi 409 f., 417
 Sichel-Bazin, Rafeu 199
 Silverman, Kim 25, 168
 Simon, Anne-Catherine 101, 180, 234
- Sluijter, Vincent 33
 Smith, Caroline 16
 Smith, Henry, Lee 57, 184
 Smolensky, Paul 73
 Snedeker, Jes 70
 Spenader, Jennifer 266
 Sperber, Dan 260, 269, 272, 340, 343, 348
 Stalnaker, Robert 266, 343, 350, 426
 Steedman, Mark 262
 Sten, Hoger 41
 Steube, Anita 266
 Stocker, Clara 176
 Stokhof, Martin 332, 348
 Stranger, Eva 251
 Sudo, Yasutada 340
 Swerts, Mark 251, 268
- Tench, Paul 29
 Todd, Neil 72
 Togeby, Knud 13, 177
 Trager, George 184
 Tranel, Bernard 9, 13
 Traugott, Elisabeth 403
 Troubetzkoy, Nikolaï 9, 22, 32, 35, 447
 Truckenbrodt, Hubert 79, 81, 89, 91 f., 96 f.,
 98, 148 f., 376, 387
 Trueswell, John 70
 Turk, Alice 33, 79, 83, 100, 145,
 Türk, Egbert 42
- Umbach, Carla 266, 283
 Umeda, Noriko 251
- Vaissière, Jacqueline 15, 17 f., 24, 30, 91,
 185, 187–189
 Vallduví, Enric 259, 404
 Vanderveken, Daniel 419
 Varney-Pleasants, Jeanne 176
 Velghe, Tom 245
 Veltman, Frank 425
 Vergnaud, Jean-René 35, 60, 69, 354
 Verluyten, Paul 11, 21, 28, 35, 37, 43
 Victorri, Bernard 28, 63
 Vihanta, Veijo 41
 Villalba, Xavier 429

- Vincent, Diane 247
 Vogel, Irène 56, 69, 77f., 80, 84f., 87f., 91,
 100, 103f., 109, 117, 123, 376
- Wagner, Michael 80, 91, 105, 267
 Ward, Gregory 493
 Ward, Ida 287
 Warner, Natasha 65
 Wartbourg, von, Walther 18
 Watson, Diane 92, 93
 Weinert, Regina 4, 107
 Welby, Pauline 30
 Wells, Rulonn 77, 184
 Wennerstrom, Ann 102
 Wheeldon, Linda 38
 White, Laurence 83
 Wichmann, Anne 356, 358, 361, 370f.,
 400f., 442f.
 Wierzbicka, Anna 433
 Wightman, Colin 119, 490
 Wilmet, Marc 429
- Wilson, Deirdre 260, 269, 272, 340, 343,
 348
 Wiolland, François 14
 Woo, Nancy 191
 Wrenk, Bernard 14
 Wunderli, Peter 185, 187, 385
- Yim, Hyung-Soon 73
 Yo, Hi-jon 199, 361
 Yule, George 102f., 416
- Zanuttini, Raffaella 429, 435f.
 Zay, Françoise 402
 Zec, Draga 82
 Zevakhina, Natalia 429f., 436
 Zimmermann, Malte 266, 269
 Ziv, Yael 392
 Zonneveld, Wim 78
 Zubizarreta, Maria Luisa 354
 Zwanenburg, Wiecher 178f.
 Zwicky, Arnold 410

Table des matières

Avant-propos — 1

1. But, légitimité, orientation et limites du présent ouvrage — 1
2. Problématiques — 3
- 2.1. Quel matériau analyser ? — 3
- 2.2. Niveaux d'analyse et de représentation — 4

Première Partie. L'Accentuation du Français

Chapitre 1. Éléments de définition, aspects épistémologiques et historiques — 9

1. Remarques préalables — 9
2. Le français est-il une langue sans accent ? — 12
3. Les tribulations historiques de l'interprétation de l'accentuation du français — 17
- 3.1. La conception de la stricte oxytonie et le modèle du cursus — 18
- 3.2. La conception « dérangeante » de l'accentuation probabilitaire — 24
- Résumé du chapitre 1 — 28

Chapitre 2. État présent du système accentuel du français — 30

1. Remarques préalables — 30
2. Cadre interprétatif de l'accentuation — 31
3. Situation présente du système accentuel du français — 34
- 3.1. Le cas de l'accentuation finale — 35
- 3.2. Le cas de l'accentuation initiale — 41
- 3.3. Matérialité des accents du français — 45
- Résumé du chapitre 2 — 48

Seconde Partie. La Métrique et le Rythme du Français

Chapitre 3. Considérations générales sur la métrique, le rythme et leurs représentations — 53

1. Le rythme et ses déterminants — 53
2. La métrique et le rythme — 55
- 2.1. Métrique et rythme comme deux niveaux d'interprétation distincts — 55

- 2.2. Les fondements de la théorie métrique en phonologie — **56**
- 2.3. Les outils formels de la théorie métrique — **58**
 - Résumé du chapitre 3 — **62**

Chapitre 4. Le rythme et la métrique du français — 64

- 1. Le français est-il vraiment une langue à isochronie syllabique ? — **64**
- 2. La métrique du français — **67**
 - Résumé et conclusions du chapitre 4 — **72**

Troisième Partie. Le Phrasé Prosodique du Français

Chapitre 5. Considérations générales sur les notions de phrasé, de domaine et de constituance prosodiques — 77

- 1. Présentation du cadre général de la théorie standard de la constituance prosodique — **77**
- 2. Une approche alternative de la phonologie des domaines prosodiques — **87**
- 3. Au-delà du Syntagme Intonatif : La Période et le Paraton — **101**
 - Résumé du chapitre 5 et discussion — **103**

Chapitre 6. Le phrasé prosodique du français — 111

Introduction — **111**

- 1. Des systèmes minimalistes à deux niveaux de phrasé. — **111**
- 2. Des systèmes de phrasé à plus de deux niveaux — **118**
 - Résumé et discussion du chapitre 6 — **140**

Quatrième Partie. L'Intonation du Français

Chapitre 7. Remarques préliminaires au sujet de l'intonation — 155

- 1. Autour du terme intonation — **155**
- 2. La problématique des niveaux d'analyse et de représentation de l'intonation — **156**
- 3. Traitement des niveaux d'analyse dans le cadre de notre approche — **164**
- 4. Critères retenus dans le présent ouvrage pour décrire l'intonation du français : types de représentations et conventions d'annotation — **170**

Chapitre 8. Aperçu historique et panorama des différentes approches de l'intonation du français — 175

1. Introduction — **175**
2. Du début du siècle aux années 60 — **176**
3. Des années 60 aux années 80 — **178**
4. Les années 80 et au-delà — **190**
 Résumé et conclusions du chapitre 8 — **198**

Chapitre 9. L'intonation du français : les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) — 201

1. Remarques préliminaires — **201**
2. Les patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) : les formes prototypiques (schéma final montant) — **202**
3. Autres types de patrons intonatifs non Conclusifs (ou Continuatifs) — **210**
 - 3.1. Les patrons non Conclusifs (Continuatifs) descendants — **210**
 - 3.2. Les patrons non Conclusifs circonflexes — **213**
 - 3.3. Les patrons non Conclusifs assimilables à des clichés mélodiques — **215**
4. Plus de précisions sur les formes et les usages des patrons Continuatifs en français — **217**
 Résumé et conclusions du chapitre 9 — **246**

Chapitre 10. Les Patrons Intonatifs Conclusifs — 247

Remarques préliminaires — **247**

1. Les Patrons Conclusifs Neutres en position finale — **248**
2. Les Patrons Conclusifs Emphatiques en position finale — **252**
3. Les Patrons Conclusifs Non Emphatiques en position interne — **254**
4. Les Patrons Conclusifs Emphatiques en position interne — **256**
5. Les usages des Patrons Conclusifs — **257**
 - 5.1. Remarques préliminaires — **257**
 - 5.2. Interprétation des usages des Patrons Conclusifs — **263**
 - 5.2.1. Usages des patrons conclusifs non emphatiques en position finale — **263**
 - 5.2.2. Usages des patrons conclusifs non emphatiques en position interne — **272**
 - 5.2.3. Usages des patrons conclusifs emphatiques — **276**
 - 5.2.4. Appendice : analyse de quelques cas particuliers — **286**
 Résumé du chapitre 10 et conclusions — **288**

Chapitre 11. Les patrons intonatifs de l'interrogation — 293

1. Remarques préliminaires — **293**
2. Propriétés prosodiques des patrons intonatifs de l'interrogation — **295**
 - 2.1. Les questions polaires, dites *totales* — **295**
 - 2.2. Les questions dites « partielles » (dotées d'un ou de plusieurs morphèmes interrogatifs) — **305**
 - 2.2.1. Les questions « partielles » avec frontalisation des morphèmes interrogatifs — **306**
 - 2.2.2. Les questions partielles comportant des morphèmes interrogatifs « in-situ » — **309**
 - 2.3. Les questions dites « alternatives » — **312**
 - 2.4. Les questions elliptiques — **315**
 - 2.5. Les questions à appendice (*ang.* « tag questions ») — **317**
 - 2.6. Les questions-écho — **319**
 - 2.7. Les requêtes de confirmation — **321**
 - 2.8. Les questions de suggestion — **322**
 - 2.9. Synthèse des propriétés prosodiques des patrons intonatifs de l'interrogation en français — **324**
3. Fonctionnalité et sémantisme des questions — **329**
 - 3.1. Remarques préliminaires — **329**
 - 3.2. Les questions totales non marquées syntaxiquement (forme déclarative) — **330**
 - 3.3. Les questions polaires avec négation — **332**
 - 3.4. Les questions partielles (*ang.* *Wh-Questions*) — **333**
 - 3.5. Les questions alternatives — **338**
 - 3.6. Les questions elliptiques (*et-questions*) — **338**
 - 3.7. Les questions à appendice (*ang.* *tag-questions*) — **339**
 - 3.8. Les questions-écho (à reprise) — **339**
 - 3.9. Les questions rhétoriques — **341**
 - Résumé, synthèse et conclusions du chapitre 11 — **343**

Chapitre 12. Les patrons intonatifs des expressions parenthétiques — 355

1. Remarques préliminaires — **355**
2. Propriétés prosodiques des expressions parenthétiques en français — **358**
 - 2.1. Les expressions parenthétiques périphériques de la périphérie gauche — **359**
 - 2.2. Les expressions parenthétiques périphériques de la périphérie droite — **360**

- 2.3 Les expressions parenthétiques internes — **369**
- 2.4 Bilan sur les propriétés prosodiques des expressions parenthétiques et discussion au sujet de leur prétendue autonomie — **375**
- 3. Fonctionnalité, valeurs sémantiques et pragmatiques des expressions parenthétiques — **398**
 - Résumé et conclusions du chapitre 12 — **407**

Chapitre 13. Les patrons intonatifs des expressions vocatives, injonctives et exclamatives — 409

- 1. Les patrons intonatif des expressions vocatives — **409**
 - 1.1. Remarques préliminaires — **409**
 - 1.2. Description des patrons intonatifs des expressions vocatives — **410**
 - 1.3. Fonctionnalité, sémantisme et valeurs pragmatiques des vocatifs — **416**
- 2. Les patrons intonatifs et la fonctionnalité des expressions injonctives — **419**
 - 2.1. Remarques préliminaires — **419**
 - 2.2. Les patrons intonatifs des injonctives — **420**
 - 2.3. Fonctionnalité des injonctives — **423**
- 3. Les patrons intonatifs et la fonctionnalité des expressions exclamatives — **427**
 - 3.1. Remarques préalables sur les aspects formels des expressions exclamatives — **427**
 - 3.2. Les patrons intonatifs des exclamatives — **431**
 - 3.3. Fonctionnalité, sémantisme et pragmatique des exclamatives — **435**
 - Résumé et conclusions du chapitre 13 — **438**

Chapitre 14. Les patrons intonatifs attitudeaux du français — 441

- 1. Remarques préliminaires — **441**
- 2. Les patrons intonatifs attitudeaux du français — **447**
 - Résumé et conclusions du chapitre 14 — **456**

Conclusion — 459

Bibliographie — 461

Index rerum — 495

Index noms auteurs — 501

